



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

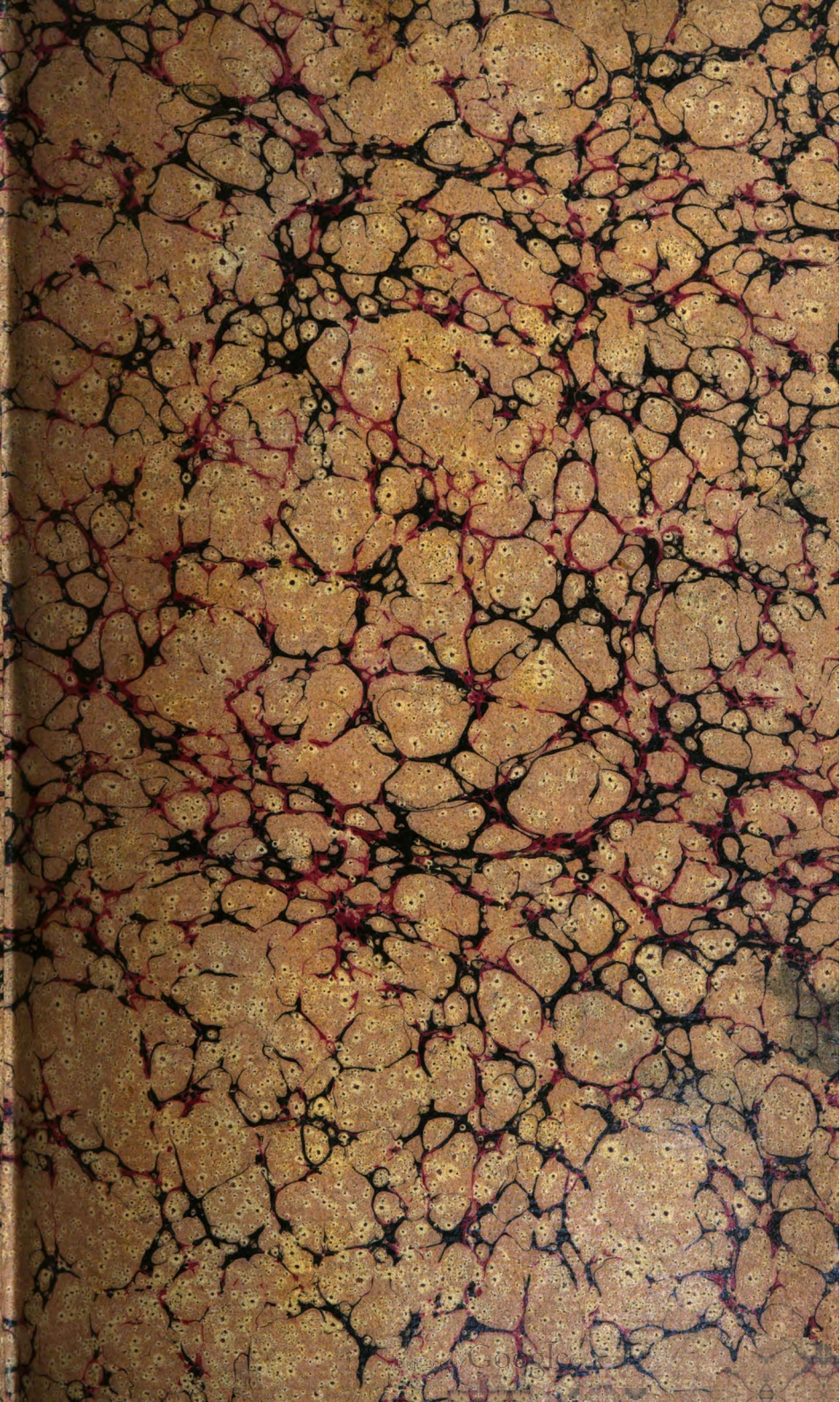
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







L

1G 313 / 622



**BIBLIOTHEQUE S. J.**

*Les Fontaines*

**69 - CHANTILLY**



# LE JUIF



L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.

---

PARIS. — JULES LE CLERE, imprimeur, 80, rue Bonaparte.

# LE JUIF

LE

## JUDAÏSME ET LA JUDAÏSATION

DES PEUPLES CHRÉTIENS

PAR LE CHEVALIER

GOUGENOT DES MOUSSEAUX

Auteur du livre DIEU ET LES DIEUX, etc., etc.

PLUTÔT MOURIR QUE NE PAS SERVIR!

• Le monde est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil ne plonge pas dans les coulisses... Cette diplomatie mystérieuse de la Russie, qui est la terreur de l'Europe occidentale, est organisée par les Juifs, et ils en sont les principaux agents... Cette puissante révolution, qui, actuellement même, se prépare et se brasse en Allemagne, où elle sera, de fait, une seconde réforme plus considérable que la première, et dont l'Angleterre sait encore si peu de chose, se développe tout entière sous les auspices du Juif... etc. — DISRAËLI, ex-premier ministre de la Grande-Bretagne, fils d'Israélite. Voir en cet ouvrage, chap. 2.

---

DEUXIÈME ÉDITION

---

PARIS

F. WATTELIER ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, RUE DU CERCHE-MIDI, 5

—  
1886



# PRÉFACE

## DE LA SECONDE ÉDITION

---

L'amitié bienveillante que nous avait toujours témoignée, de son vivant, l'auteur du présent livre, nous vaut aujourd'hui le périlleux honneur d'en présenter au public la nouvelle édition.

Nous n'entreprendrons pas d'en faire ici un inutile éloge. L'ouvrage parut à la communauté israélite appelé à un succès tellement dangereux pour elle, que l'édition fut achetée en bloc dès son apparition, et disparut à peu près complètement du monde littéraire, anéantie par des mains intéressées à cette destruction. C'est à peine si quelques bibliothèques, en France, peuvent se flatter d'en posséder un spécimen. Les rares exemplaires qui échappèrent à cet acte de haute prévoyance juive, sont ceux qui, dès le premier jour, avaient été expédiés par l'auteur ou l'éditeur en Allemagne, en Russie et en Roumanie.

Depuis la mort de M. des Mousseaux, les temps n'avaient pas semblé favorables à une réimpression de ces pages. Mais le bruit extraordinaire que soulève le livre récemment publié par M. Édouard Drumont : *la France juive*, a réveillé l'attention sur le sujet déjà si puissamment traité par M. des Mousseaux, et son héritière, cédant aux sollicitations de ses amis, a autorisé la réédition de l'ouvrage.

Ce livre, le dernier d'une longue série, parut en 1869, et le lecteur s'apercevra qu'il n'a point vieilli. L'auteur ne procède pas, comme M. Édouard Drumont, par des person-

\*

nalités directes et d'ardentes accusations. Mais son œuvre, plus reposée, vise le même but par des moyens plus calmes, et tire une partie de sa force de son ton modéré.

Des hauteurs sereines de sa philosophie catholique, M. des Mousseaux laisse tomber, avec une courtoisie qui ne se dément jamais, les jugements les plus sévères sur le peuple juif, qui a entrepris la conquête de la France. Chacune de ses allégations est heureusement appuyée de citations textuelles extraites d'une revue israélite ou d'un auteur juif connu, de façon à pouvoir, en quelque sorte, faire dresser par l'accusé lui-même son propre procès criminel sur ses propres aveux.

En étudiant la mystique divine et la mystique diabolique, étude qui fut le sujet de ses longues méditations et le travail de sa vie presque entière, M. des Mousseaux avait été amené à rencontrer partout sur son passage le Juif talmudiste s'acharnant dans sa lutte contre l'Église. Il avait pu le suivre dans ses diverses évolutions à travers les siècles, et il avait reconnu dans sa vie, dans son action sociale et religieuse, l'inspiration de cet esprit de ténèbres *qui fut homicide dès l'origine des temps*.

Voilà pourquoi il voulut mettre en lumière les faits considérables qu'il avait pu découvrir, et voilà pourquoi la franc-maçonnerie juive essaya de supprimer le volume, après avoir tenté bien inutilement d'effrayer l'auteur chrétien par des lettres anonymes remplies de menaces.

Le mouvement antisémite qui se montre en plein jour à l'heure actuelle en France, ne venait que d'y naître en 1869. M. des Mousseaux fut un des premiers (1) à révéler au monde, étonné et terrifié tout à la fois, le secret judaïque, jusqu'alors ignoré, dont ses études l'avaient rendu le maître.

Son livre rendait un service immense à la cause de l'Église. Aussi, tandis que des prélats éminents félicitaient l'auteur; tandis que le R. P. Voisin, avec l'autorité qui s'at-

(1) Les principaux auteurs précurseurs du chevalier des Mousseaux furent, en France, le chevalier Drack, rabbin converti; Toussenet; Rupert, traducteur du livre: *l'Église et la Synagogue*.

tache à son nom et à sa compétence, lui envoyait une approbation, que nous reproduisons à la fin de ces quelques lignes, Pie IX, du haut du Vatican, bénissait M. des Mousseaux de sa tentative courageuse et récompensait les mérites du chrétien savant autant que modeste, en lui envoyant la croix de commandeur de son ordre.

M. des Mousseaux, dans son livre du *Juif*, explique tout d'abord qu'il n'attaque point l'Israélite en tant que disciple de Moïse, mais uniquement le Juif sectateur du Talmud et des doctrines de l'orthodoxie pharisaïque, aujourd'hui, par son or, le maître du monde. Il dénonce au concile œcuménique de 1869 les dangers que les menées judaïques font courir à l'Église, aux peuples et aux gouvernements.

Il prend le Juif déicide à sa sortie de Jérusalem, emportant à travers les siècles et les peuples la malédiction divine, qu'il a lui-même attirée sur sa tête, et possédé par le démon de la haine que cette malédiction a incarné en quelque sorte dans son sein. Il le montre associé depuis dix-huit siècles à l'œuvre ténébreuse de l'esprit du mal. Successivement, il nous le fait voir pratiquant les théories gnostiques et les sortilèges de Simon le Magicien ; astrologue au moyen âge et propagateur des criminelles illusions de la cabale ; plus tard, l'inspirateur de la franc-maçonnerie ; aujourd'hui pontife suprême, initiateur du spiritisme et fauteur de la libre pensée.

Nous le voyons avec horreur descendre, sous l'influence diabolique, aux plus abominables crimes, idolâtre du démon, assassin, livré à des désordres contre nature. Les contrats qu'il signe sont des parjures. S'il s'occupe de négoce, il se montre usurier. Pour lui, aujourd'hui, plus de prêtres, plus de sacrifices. Ses rabbins ne sont que des docteurs interprètes du Talmud et casuistes qui peuvent en même temps occuper dans la société, et qui y occupent souvent, la plus humble situation. Nous voyons des rabbins bouchers, aubergistes, colporteurs, et moins encore. La Bible, oubliée et, en tout cas, travestie par le Talmud, est transformée en une tradition pleine d'erreurs morales et grossières. Le temple n'est plus, et la synagogue ne peut avoir la prétention de le

remplacer, car le sacrifice est suspendu, et la synagogue n'est plus qu'un lieu de réunion. Les rabbins, assimilés au sacerdoce par le bon plaisir de Napoléon I<sup>er</sup>, qui en fait des espions de l'empire, réclament et acceptent cette assimilation, afin de bénéficier de la loi civile, mais sans rien abjurer de leurs préjugés de race.

Des faits nombreux cités par l'auteur viennent appuyer la théorie du Juif se faisant assassin afin de procurer du sang chrétien pour ses azymes. L'assassinat du P. Thomas, capucin de Damas, en 1840, est relatée en détail et d'après le rarissime volume de Laurent, sur les affaires de Syrie, paru en 1846, car les pièces relatives à cet affreux attentat ont disparu du ministère des affaires étrangères pendant la seconde république, alors que Crémieux faisait partie du gouvernement provisoire, et que, par suite, *le Roi de France était juif!*

Par une sorte d'inspiration prophétique que les événements n'ont que trop vérifiée depuis quinze ans, M. G. des Mousseaux nous montre, dans un avenir prochain, le Juif talmudiste maître du monde par son or et par son génie sans conscience ni scrupule. Arbitre suprême de la paix ou de la guerre au sein de tous les gouvernements de l'Europe, on le voit agir comme le vrai roi des peuples, par la crainte qu'inspire à tous sa puissance. Fondateur de la franc-maçonnerie, où il s'est réservé cinq sièges dans le grand conseil supérieur; tout-puissant dans l'Association internationale; maître absolu de la presse, cachant parfois sous des dehors conservateurs le but inavoué qu'il poursuit depuis dix-huit cents ans et qui est la ruine de la société chrétienne et la judaïsation du monde, le Juif talmudiste apparaît entraîné par une force invisible et contraint, en dépit de sa haine et de ses espérances, de marcher vers le but assigné par la miséricorde divine au Juif de l'ancienne loi: le seul et véritable héritier des divines promesses.

Ce livre, publié il y a dix-sept ans, voit aujourd'hui une grande partie de ses prévisions réalisées, et sa thèse se trouve puissamment démontrée dans l'éloquent et courageux ouvrage de M. Ed. Drumont (*la France juive*). Mais M. des

Mousseaux, lui, aura eu la gloire d'avoir poussé le premier cri d'alarme retentissant aux oreilles de la société européenne, et d'avoir signalé, en s'appuyant sur l'histoire et sur la science, le plus grave et le plus terrible danger que, depuis dix-huit siècles, la civilisation chrétienne ait eu à courir : celui de sombrer tout entière dans la judaïsation talmudique.

Un article nécrologique écrit, en 1877, par une main amie, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, et auquel nous avons beaucoup emprunté, nous donne de très longs détails sur l'œuvre de M. des Mousseaux.

Né à Coulommiers, le 22 avril 1805, le chevalier Henri Roger Gougenot des Mousseaux se trouvait, à vingt ans, succéder à son père dans sa charge de gentilhomme de la chambre du roi Charles X.

Lors de la Révolution de 1830, il se retira dans sa propriété de Coulommiers, pour n'avoir pas à prêter un serment que repoussait sa foi monarchique. Dès lors, il s'adonna aux études, qui devinrent la passion de sa vie. Pendant plus de dix ans, il médita sur les graves sujets qui avaient eu le don de captiver son intelligence, et son premier livre : *Mémoire sur les pierres sacrées*, parut seulement en 1843 et fut réédité quelque temps après.

C'était comme une sorte de sommaire de la remarquable étude qui parut onze ans plus tard, et qui fut le fondement de son œuvre : *Dieu et les dieux, ou un Voyageur chrétien devant les objets primitifs des cultes anciens. — Monographie des pierres-dieux, etc.*

Ce livre si rempli, devenu aujourd'hui presque introuvable, fut l'œuvre chérie de M. des Mousseaux. Toute sa vie il travailla à le compléter et à le remanier. Souvent il nous parlait de ce travail magistral, qu'il voulait publier de nouveau. La mort le surprit avant qu'il ait pu en donner la seconde édition, qu'il avait à peu près terminée, et dont le manuscrit, absolument différent de la première, est maintenant en nos mains. Nous avons recueilli avec un soin pieux les notes éparées laissées par l'auteur ; nous leur avons donné



le classement par lui désigné, et aujourd'hui le travail, complété et mis en ordre, attend, sur notre table, que les temps plus propices permettent de le livrer de nouveau à l'imprimerie.

Entre temps avaient paru successivement un mémoire sur *les Colonies françaises et l'émancipation aux Antilles* (1844), *le Monde avant le Christ* (1845), nouvel essai sur les phénomènes surnaturels, dont l'étude attirait si puissamment l'esprit et l'intelligence de M. des Mousseaux; *les Proletaires* (1847), livre dont le titre pourrait tromper tout d'abord le lecteur, mais dont le sens était tout autre que les utopies socialistes de nos jours.

En 1854 encore eut lieu la première apparition du mémoire : *Mœurs et pratiques des démons*, plus tard considérablement augmenté dans une édition nouvelle qui parut en 1865.

Dès lors, M. des Mousseaux avait trouvé sa voie et ne devait plus la quitter. Il allait consacrer sa vie entière à l'étude et à la démonstration de la vie surnaturelle diabolique, à l'action continue du démon dans le monde, et à l'intervention du grand ennemi dans tous les actes de l'idolâtrie. Ses études l'avaient mis à chaque instant en face des évocations diaboliques et des secrets de la magie, venant s'élever et lutter inutilement, mais fatalement, contre l'œuvre divine.

Il exposa ses découvertes dans un volume qui parut en 1860 et fut réédité en 1864 : *la Magie au XIX<sup>e</sup> siècle, ses agents, ses vérités, ses mensonges*.

En 1863, un nouveau livre : *les Médiateurs et les moyens de la magie, les hallucinations et les savants, le fantôme humain et le principe vital*, réunissait les faits principaux et les preuves des relations entretenues par le démon avec l'homme, et mettait en parallèle les moyens dans l'ordre diabolique, gages d'un pacte avec les mauvais esprits, et les miracles de l'ordre divin, procurant d'une manière invariable le bien des âmes.

En 1864 encore parut : *les Hauts Phénomènes de la magie et le spiritisme antique*. « Ce livre, lisons-nous dans l'article nécrologique des *Annales de Philosophie chrétienne*, que nous

avons déjà cité, ce livre, dont les sujets touchent à la théologie la plus abstraite, expose des réalités sinistres et les œuvres diaboliques à leur apogée. La lecture en doit être réservée aux seuls théologiens et aux catholiques intéressés, par la spécialité de leurs travaux, à approfondir ces arcanes. »

Ces diverses études avaient précédé et comme préparé le présent livre du *Juif*, qui est en quelque sorte la conclusion obligée de l'œuvre de M. des Mousseaux. Car le Juif fut toujours l'auxiliaire le plus actif de l'esprit du mal, et c'est bien par l'étude de son action ténébreuse dans le monde que M. des Mousseaux pouvait le plus utilement et le plus éloquemment couronner l'édifice de ce long apostolat littéraire, consacré à reconnaître et à vaincre l'antique serpent dans toutes ses métamorphoses. M. des Mousseaux avait reçu de Dieu l'intelligence de cette religion nouvelle du démon qui s'associe à la vie humaine et qui renouvelle de nos jours les pratiques de l'idolâtrie du monde païen. Aussi ses livres ont-ils pu mériter cet éloge d'être « *les procès-verbaux du mensonge et, par cela même, les éclatants témoignages de la vérité suprême.* »

L'œuvre était achevée, l'ouvrier avait accompli sa tâche, et le bon Maître s'appretait à récompenser le fidèle serviteur qui avait consacré sa vie entière à combattre le bon combat.

Fortifié par la pratique d'une vie chrétienne et la réception journalière des sacrements, M. des Mousseaux parlait souvent de sa fin prochaine; mais sa sérénité ni sa confiance n'avaient pu être ébranlées par les menaces que lui avaient adressées, sous le voile de l'anonyme, les Juifs, dont il avait signalé les crimes et les tendances antisociales, et c'est sans crainte et avec la plus entière confiance qu'il s'abandonnait à la volonté divine.

Il s'endormit tout à coup dans le Seigneur, le 5 octobre 1876.

Quelques jours avant, se promenant avec nous dans la campagne de Coulommiers, il nous parlait encore de son

projet d'une réédition du *Juif*, qui lui suscitait de nouvelles lettres de menaces et d'injures . . . . .

Le Maître, qu'il avait aimé et servi, lui épargnait les cruelles angoisses de l'agonie, mais il ne le surprenait pas, et M. des Mousseaux avait encore dans la poitrine le corps même du Christ qu'il venait de recevoir, lorsque son âme, fortifiée par ce divin contact, s'envolait vers les éternelles demeures, le matin du 5 octobre 1876, dans sa maison de Coulommiers.

Son œuvre lui survivait comme un immortel témoignage de sa foi ardente et de sa science profonde des deux mystiques diabolique et divine.

Son livre du *Juif*, seul, avait à peu près disparu sous la pression énergique de l'or judaïque.

Le dernier désir qu'il nous avait manifesté était l'espoir qu'on ferait une réédition de ce livre, dont il regrettait vivement la destruction. Les événements en ont retardé l'impression depuis dix ans ; mais, en présence du mouvement antisémitique qui se produit en France, il devenait urgent de mettre les esprits sérieux à même de consulter ce grave document. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir réintégrer aujourd'hui ce fleuron étincelant à la couronne scientifique et chrétienne du chevalier Gougenot des Mousseaux.

Bordeaux, 26 mai 1886.

CHARLES CHAULIAC.

## EXTRAIT

D'UNE

# LETTRE DU R. P. VOISIN

Directeur du séminaire des Missions Étrangères

A L'AUTEUR

« J'ai lu *avec le plus vif intérêt* votre manuscrit intitulé *le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*, et je vous le renvoie sans critique. J'y apprendis une multitude de choses que j'ignorais, et dont l'importance me semble extrême. Peu de sujets sont plus dignes de l'étude non seulement des catholiques, mais de tous les hommes de bonne foi indifférents ou hostiles au catholicisme. Il est temps, grand temps, plus que temps d'ouvrir les yeux sur les faits que vous avez su mettre en lumière, et sur leurs conséquences prochaines et immenses! L'intérêt extraordinaire qui s'attache à la lecture de vos chapitres n'est pas moindre que celui qui s'attache à vos ouvrages sur la magie, et votre long appendice sur les deux Cabales jette incidemment un très grand jour sur cette dernière question. Votre livre, enfin, convient à toutes les classes de lecteurs, et j'aime à lui présager le grand et long succès que je lui souhaite.

VOISIN.

5 octobre 1869.

a



# A V I S

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Une objection nous fut quelquefois posée ; il nous semble devoir y répondre, et la voici : Est-ce que, depuis la publication de l'un de vos ouvrages intitulé *Dieu et les dieux (momentanément épuisé)*, et roulant sur certaines antiquités idolâtriques et chrétiennes, le magnétisme et le spiritisme ne vous comptèrent pas au nombre de leurs champions ? — Non certes, non très carrément, et tout au contraire ! Nous n'avons abordé ce sujet que pour en combattre les folies et les dangers, mais en nous gardant bien de nier quelques-unes des grandes vérités que ces manifestations nouvelles d'un mal bien anciennement connu remettaient au jour. La théologie daigna non seulement approuver ces écrits, mais elle les cita fréquemment, elle leur fit d'honorables emprunts ; et la science médicale, représentée par quelques-uns de ses docteurs éminents, ne les traita point sans quelque faveur. Être d'accord avec l'Église, professer sa foi, tenir et justifier son langage sur les questions scientifiques où elle se prononce, ce n'est aujourd'hui, dans aucun lieu du monde, se donner un titre à ne point être pris au sérieux.

Dans l'intérêt de notre livre, nous regarderons donc comme un devoir d'informer nos lecteurs que l'un des plus sûrs et des plus illustres théologiens de l'époque actuelle, le R. P. Perrone, du collège Romain, a cité nombre de fois nos ouvrages sur la magie dans sa publication *Prælectiones theologicae*, et qu'il a dit en parlant de notre ami le marquis de Mirville et de nous : *Præcipui auctores quos uti duces et antesignanos, ex recentioribus, secuti sumus, et quorum opera, profeci-*

mus..., etc., p. 158. — Vol. de 1866. — Nous rappellerons que la première et la plus grande revue des temps modernes, *la Civiltà cattolica*, a dit de nos quatre ouvrages sur la magie : *In tutti questi scritti, l'autore mostra l'istessa abbondanza di erudizione, la medesima sicurezza di giudizio, il medesimo concatenamento di raziocinii; che sono LE TRE qualità di questi scritti tanto lodate dall, Em. cardinale arcivescovo di Besanzone.* 374<sup>e</sup> livraison, série VI, vol. IV, 21 octobre 1865.

On a vu que les premières pages de ces livres portent d'assez puissantes recommandations pour que nous n'ayons point à rougir de cette œuvre éminemment catholique, et que nous avons soutenue de la parole à la tribune du congrès de Malines de 1864. Nous laissons enfin ces dernières lignes répéter l'épigraphe de nos volumes : « Les livres de MM. de Mirville et des Mousseaux sur le monde supra-sensible des esprits offrent une lecture extrêmement curieuse et intéressante non seulement par les faits, mais encore par le talent, et, *ce qui pourra surprendre*, par le bon sens de ces écrivains. » — *Gazette médicale*, 25 février 1854.

« Ce que l'on peut dire sans risque de se tromper, c'est que MM. de Mirville et des Mousseaux sont à la tête, s'ils ne sont pas les seuls de ces écrivains, qui déroulent une page d'histoire catholique et constatent que les phénomènes étranges dont ils sont les témoins ne sont pas des illusions. » — *Revue médicale française et étrangère*, 31 mai 1861, Paris.

---

# CAUSERIE

---

Quiconque nous fera l'honneur de lire cet ouvrage en voudra sans doute et d'abord parcourir la table, et fera bien, car elle révèle à la fois les éléments, les richesses et le plan de nos chapitres. De là notre espoir est que le lecteur daignera s'engager avec nous dans une causerie que nous croyons indispensable à sa prompte initiation ; et, du premier mot, nous prenons la liberté de lui dire, en montrant du doigt un portrait du Juif :

Qui que tu sois, voici ton maître ;  
Il l'est, le fut, ou le doit être !

Chacun de nous a lu ces vers tracés au bas d'un portrait de l'Amour, mais quel rapport imaginer entre l'Amour et le Juif ? aucun vraiment ! Ces lignes auront donc à signifier tout simplement que le Juif est, ou plutôt qu'il sera bientôt notre maître ! Veillons y penser, et pensons-y bien<sup>1</sup> !

Notre maître, lui ? lui-même, et nous ferons remarquer qu'une chose entre toutes distingue le Juif et plus que jamais le caractérise : c'est un besoin de domination qui remplit son cœur, et prend sa source dans l'orgueil de ses instincts nationaux, que nourrit sa foi religieuse. Or ce qu'espère, ce que veut, ce que pré-

<sup>1</sup> Voir cette vérité rappelée. *Archives israélites*, XVI, p. 487 ; 1869.



pare et machine le Juif, empressé d'atteindre ce terme des désirs et de l'*infatigable attente de sa nation*, c'est là ce que notre public ignore d'une profonde et inexplicable ignorance. Les plus intimes et les plus pressants intérêts de ce public exigent cependant qu'il le sache, et qu'il l'apprenne au plus tôt, car le temps presse, et, s'il ne le savait tout à l'heure, un moment plus tard il le saurait trop tard ; il ne l'apprendrait plus en temps utile ! Mais, disons-le bien, *il ne s'agit point ici du Juif de France*, il s'agit de la nation juive.

Cette étude, qui devient de jour en jour plus indispensable, est d'ailleurs plus attrayante que peut-être on ne se le figure ; et, nous pouvons le dire, elle équivaut à un voyage de long cours dans des régions inconnues et quelquefois sauvages ; régions inconnues parce *qu'on a cessé de les connaître*, de les visiter, d'y porter un œil curieux, et que, pour savoir quel est le Juif, on va le lui demander à lui-même, on accepte sa parole comme un récit d'histoire ! Mais régions sauvages, ajoutons-nous, parce que, jusque vers ces derniers temps, toutes les lois de la civilisation y furent violées ! Que ceux qui s'imagineraient connaître le Juif parce qu'ils fréquentent à Paris, ou dans quelques-unes des grandes villes de l'Europe, d'honorables et très dignes rejetons du judaïsme, ne se hâtent point de nous juger ; qu'ils attendent, qu'ils veuillent bien nous suivre pas à pas, tout prêts à nous repousser s'ils trouvaient en nous un guide infidèle.

Mais, à quiconque daignerait nous suivre, ne laissons pas ignorer que *notre première étape* est sur le flanc de la montagne, souvent aride et rocailleuse. Elle nous porte vers des traces antiques qu'il s'agit de relever, vers des ruines dont il est indispensable de déchiffrer

le plan, si l'on tient à comprendre le spectacle qui l'instant d'après provoque et dédommage les regards. Lors donc que notre parole de *cicerone*, saisissant l'oreille du voyageur, le retient sur le théâtre où circulent et prennent naissance les traditions judaïques, où se traîne d'un pas étudié le pharisien que le Christ apostrophe, et dont les fils sont les orthodoxes de la synagogue actuelle ; lorsque nous y signalons là-bas ces aubergistes, ces bouchers, ces revendeurs d'habits-galons qui sont à la fois des rabbins ; lorsque nous y surprenons, frappant à la porte des consistoires, des ministres du culte dont l'autorité, quelquefois sérieuse, cède à l'autorité du Juif laïque, qui, loin d'être gouverné par le *sacerdoce* de Juda, le gouverne, le modère, et n'est souvent pour lui qu'un objet de risée, certains voyageurs touristes trouveront peut-être le temps un peu long. Mais il leur est facile de l'abrégé et de franchir d'un pas rapide cette première étape. Elle est celle qui nous conduit au sommet d'un pic d'où se déroulent, sous un flot de lumière, des perspectives sans fin, et, nous croyons pouvoir l'affirmer, des surprises sans bornes.

La dernière, si nous ne nous trompons, est celle qu'éprouvera le spectateur en reportant les yeux sur lui-même, en s'épouvantant de l'insouciance qui lui laissait ignorer un monde au milieu duquel il vivait, et dont voici que les destinées entraînent les siennes à train de vapeur !

Oui, voici que le monde judaïque est devant nous avec ses sombres et désolées hauteurs, avec ses plats pays, ses marais putrides, ses arides et brûlants déserts, patrie de la soif dévorante et d'affreuses ardeurs ; il est devant nous avec ses fraîches et riantes vallées dont les sinueux replis fuient devant le regard ; il nous séduit

et nous saisit par le leurre de ses perspectives, par l'illusion de ses mirages, par l'horreur de précipices d'où s'échappent tantôt de silencieuses et mortelles vapeurs, et tantôt des vents de tempêtes ; il nous épouvante du spectacle de soudains abîmes où plongent des sentiers que foulent les pieds d'Israël, souvent plus exercés que ses yeux, et infatigables à suivre les témérités de leurs guides. Voilà donc devant nous, hommes et choses, voilà ce monde judaïque, ce monde où dix-huit siècles d'immobilité viennent tout à coup, et comme au signal d'un machiniste d'opéra, de céder aux désordres d'une fiévreuse agitation que mille bouches appellent avec ravissement l'activité du progrès ! Le voilà se soulevant comme une mer que poussent des feux souterrains ; grossissant, envahissant et lançant sur ses flots de nouveaux flots comme pour engloutir nos royaumes. Voilà ce monde et voilà le Juif.

Le Juif ? le Juif, osons-nous dire, en provoquant des tourbes judaïques à faire retentir mille cris aigus autour de *ce nom* que répudient avec une sorte de fureur les fils de Benjamin et de Juda, honteux sans doute des taches dont il fut couvert. Et cependant le respect que nous devons à l'histoire nous ordonne de le conserver et de rejeter celui d'Israël ; mais en protestant avec énergie contre toute intention blessante et hostile, simplement résolu que nous sommes de laisser à chaque personne et à chaque chose son titre historique et légitime<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tout Juif descend d'Israël, c'est-à-dire de Jacob ; mais l'histoire, en parlant des fils de ce patriarche qui peuplent l'Occident, ne leur a point donné le nom d'Israélites, et pourquoi ? Parce que l'histoire parle vrai. Elle les a nommés Juifs, du mot latin *Judæi*, parce que le patriarche Juda, fils de Jacob, fut leur père, et qu'ils sont les dispersés du royaume de Juda. Mais que sont devenus les Israélites, c'est-à-dire le

Le Juif cependant, lorsqu'une qualification spéciale ne modifiera pas notre sens, ce sera pour nous non pas out rejeton quelconque de la race de Juda, mais l'homme de l'orthodoxie pharisaïque, le fidèle des sauvages et des insociables traditions du Talmud ; s'agira-t-il, au contraire, de tout autre membre de la famille judaïque, le nom de Juif ne le désignera dans nos pages que lorsque nous l'attacherons à sa personne en termes exprès ; que lorsque nous dirons, par exemple, le Juif de l'orthodoxie bâtarde, le Juif réformiste, le Juif de la libre pensée. En un mot, nos formelles intentions sont de ne comprendre sous le nom pur et simple du Juif que *le pur sectateur du Talmud*<sup>1</sup>.

Que si le tour de notre phrase semble quelquefois nous démentir et trahir notre volonté, nous supplions le lecteur de vouloir bien résister fortement aux apparences, ou nous redresser, car nos intentions restent debout. Quiconque y regardera de près verra d'ailleurs que nous n'attribuons à ceux que notre parole atteint rien qu'ils ne se soient eux-mêmes attribué, rien que ce qu'ils s'attribuent les uns aux autres, rien au delà de ce que leur attribuèrent des publicistes qui prirent devant

mélange hétérogène *des dix tribus et des étrangers* dont se formait le royaume d'Israël ? Grande question, qui, tant à Genève qu'ailleurs, occupe quelques savants du catholicisme, entre autres M. le marquis de ... Nous supplions cependant le *Juif* de ne point voir une insulte dans ce nom contre lequel son orgueil se soulève, car nous parlons, en le conservant, le langage que doit à jamais consacrer l'histoire.

Voir la joie sauvage des *Archives* à propos de la condamnation de M. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*, pour avoir donné au mot Juif l'acception blessante que lui valurent les mœurs talmudiques. *Arch. israel.*, XV, p. 469 ; 1869. — Le Normand ou le Gascon auraient-ils, dans un cas analogue, cette maladroite susceptibilité ?

<sup>1</sup> Nous admettons, et de tout cœur, jusque dans cette catégorie des purs orthodoxes, des exceptions aussi honorables et aussi nombreuses que la raison du lecteur lui permettra de le faire. Juif ou non, il est impossible en effet de ne se ressentir point du milieu dont l'atmosphère nous pénètre.

le public la responsabilité de leurs paroles ; et ceux-ci, pour la plupart, sont issus de sang judaïque. De temps en temps, il est vrai, nos armes portent des coups sensibles et quelquefois terribles. Oui, sans doute, mais, on voudra bien le remarquer, ces coups ne sont portés que dans les rencontres où l'homme de la civilisation ne doit reculer devant aucune lutte pour en soutenir les principes et les bienfaits contre ses plus habiles et ses plus implacables agresseurs.

C'est là pourtant ce que le Juif, qui commence à prendre son nom pour une insulte, ne veut tolérer à aucun prix ; et chaque jour il devient, en quelque lieu du monde que vous frôliez sa personne, plus chatouilleux et plus rogue, plus dominateur et plus prompt au défi. Déjà même, au nom de cette liberté des cultes dont sa bouche fait un si étrange et audacieux abus, défense au chrétien non seulement de lutter contre ses prétentions, mais de s'occuper des fils de Jacob, si ce n'est pour leur offrir l'or et l'encens. Un incident vraiment incroyable va nous montrer à ce propos ce que deviendra notre liberté devant le Juif ; disons mieux, ce que sera sur la terre de France la simple liberté de la parole et de l'histoire, si l'arrogance judaïque n'y rencontre quelque éclatant échec.

Le 1<sup>er</sup> juin 1869, *la Revue des Deux-Mondes* publiait, sous ce titre : *Le clan du vol à Paris*, un article du plus haut intérêt, et qu'avait signé M. Maxime du Camp. Cet article laissait-il entrevoir le dessein d'outrager le Juif ? Non certes, et de toute évidence ; mais nous voulons que le lecteur juge les choses de ses propres yeux, et nous lui soumettons le texte même de la Revue <sup>1</sup>, le

<sup>1</sup> Voir note finale, après la *Causerie*.

suppliant de parcourir d'abord les passages les plus remarquables de la lettre que le consistoire de Nancy écrivit à *ce grave sujet au Consistoire central* de France.

« Monsieur le Président, il nous a semblé que cet écrit constitue le délit *d'excitation à la haine et au mépris des citoyens entre eux*, et qu'il mérite à cet égard d'être dénoncé au parquet de Paris.

« *Tous ceux de nos coreligionnaires* qui ont lu cet article ont été péniblement frappés, comme nous, de l'esprit malveillant, *hostile* même qui règne *d'un bout à l'autre* dans ce travail, où le *mot juif* est répété à satiété<sup>1</sup> sans aucune nécessité de style, comme à plaisir, sans preuves à l'appui. »

De pareilles attaques « *blessent profondément le sentiment public israélite* ; et, en son nom, nous venons demander que de tels écarts soient déférés à la justice du pays. Le gouvernement de l'Empereur<sup>2</sup>, nous en sommes convaincus, s'il était touché de cette plainte, ne souffrirait pas davantage qu'un écrivain, quelle que soit sa valeur, s'abritant derrière la liberté de penser et d'écrire, nous jetât à la face d'outrageantes assertions, et déversât l'ignominie et le mensonge *sur les sectateurs d'un culte reconnu par l'État*. »

<sup>1</sup> Six fois dans trente-cinq longues pages de la Revue !

<sup>2</sup> Nous voyons dans les mêmes *Archives israélites*, numéro XV, 1869, qu'aux yeux du Juif le gouvernement de l'Empereur est immoral, que le drapeau de la France est souillé ; il est souillé pour avoir soutenu dans ses droits séculaires, et d'après les vœux formels de l'immense majorité des représentants du pays, le chef de la religion que professe l'immense majorité des Français. Quelle insulte ! Mais lisons : Je voudrais « qu'au dehors, ôtant un appui à *ce gouvernement immoral*, qui ne vaut pas mieux que celui des Bourbons, on purifiât le drapeau de la France de la honte de Mentana en délivrant l'Italie, qui pourrait être la meilleure amie de la France », etc. P. 464-5. Anathème donc à tout gouvernement qui ne judaïsera point tambour battant la France catholique !

Nous espérons que, « grâce à votre intervention auprès de l'autorité, *une répression judiciaire* mettra fin à des abus qui ne tendent à rien moins qu'à entretenir dans les populations ces odieux préjugés dont nous avons tant souffert dans le passé, et dont il faut, à *tout prix*, empêcher le retour dans l'intérêt *de la paix publique et de la civilisation* ». Ont signé les membres du consistoire israélite de Nancy <sup>1</sup>...

Telle est la requête du judaïsme lorrain, et la rapprocher du texte qu'il ose incriminer, c'est en tirer justice et vengeance ! Rien certes, quant à nous, ne révolterait autant *notre pensée* que « d'exciter à la haine et au mépris des citoyens entre eux » ; et, si nous nous permettons quelquefois de manier avec vigueur la plume de l'historien et du critique à l'endroit du Juif, ce n'est nullement, ainsi que ses publications démontrent qu'il se le permet lui-même, pour attenter « à la paix publique et à la civilisation » ; c'est, au contraire, afin de nous en constituer le vigilant et sérieux défenseur. Ayons donc les yeux ouverts et hâtons-nous d'ouvrir ceux de la France sur un fait qui tend à se répéter sans cesse et que voici :

Parce qu'un homme honorable a froissé l'amour-propre ou les prétentions judaïques, une tempête se soulève, *un État* se dessine dans l'État et se dresse pour lui écraser la tête : et cet homme, citoyen d'une seule nation, va se trouver seul, à lutter contre des adversaires qui se réunissent *en corps*, et qui se trouvent être à la fois des citoyens français et des citoyens de la nation juive ! Seul donc contre tout un peuple représenté par un de ses puissants conseils, usant des droits

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XIV, p. 430, 431 ; 1869.

et des forces de deux peuples et pesant sur lui de tout son poids du dedans et du dehors de la France<sup>1</sup> !

Voilà quel est le simulacre d'égalité devant la loi que laissent au Français les droits civils et politiques que le Juif a conquis ! Et, soit dit avec la qualité de respect que chaque citoyen doit à la loi bonne ou mauvaise qui le régit : si la vitalité de nos mœurs nationales n'opposait un certain équilibre encore aux abus de droit et de pouvoir que rêve la race judaïque, l'organisation des forces dont cette race dispose ne placerait-elle pas devant le fils de Juda chaque individu de notre nation sous le coup d'un régime de terreur<sup>2</sup> ?

Déjà, quoique dans des circonstances bien moins critiques, à coup sûr, la république romaine elle-même avait connu quelque chose de cette terreur ! et dans cette Rome, où jamais la fierté des lois n'eût admis qu'un Juif pût s'élever au rang de magistrat, et voir à ses pieds comme justiciable un citoyen du peuple-roi, ni l'opinion publique, ni la majesté du peuple n'arrêtaient l'audace de ce redoutable locataire assis au foyer de la grande ville. Certes, nous ne pouvons, nous ne devons pas ignorer que devant le Juif, habile en tout temps à préparer, à travailler, à manier la multitude, le prince des orateurs se sentait pris de frisson, lui devant qui Catilina tremblait à la tête des forcenés conspirateurs dont il avait rempli la ville. Nous ne pouvons ignorer que Cicéron, sur le siège même de sa puissance, que Cicéron à la tribune mettait une sourdine à sa parole lorsqu'il avait à craindre que sa parole n'ir-

<sup>1</sup> « Toute la religion juive est fondée sur l'idée nationale. » *Arch. israél.*, p. 333, etc.; 1864; Lévy-Bing.

<sup>2</sup> Ne pas confondre avec Judas le traître, Juda le patriarche, chef de la tribu de ce nom.



ritât la nerveuse susceptibilité du Juif, ce puissant et habile excitateur (... *quantum valent in concionibus!*).

Eh bien! écoutons, écoutons, car Flaccus est incriminé. Le défenseur qu'il s'est choisi, c'est Cicéron, et pour accusateurs il a les Juifs. Lélius, qui parle en leur faveur, a l'adresse, afin de se ménager un facile moyen d'être soutenu par ces hommes entreprenants, de se rapprocher du foyer qui les concentre... « Ah! je te comprends, Lélius: Voilà pourquoi cette cause est plaidée près des degrés Auréliens! c'est pour cela que tu fis choix de ce lieu, et que tu t'entouras de cette tourbe! Tu sais quelle est la multitude de ces Juifs, quelle est leur union, leur entente, leur savoir-faire et leur empire sur la foule des assemblées. Mais je baisserai le ton pour n'être entendu que des juges; car je ne saurais ignorer qu'au milieu d'eux se tiennent leurs meneurs, toujours prêts à les diriger ou contre ma personne, ou contre l'élite des citoyens; ne pense donc pas que je me prête d'aucune sorte à leur faciliter cette besogne<sup>1</sup>. »

La crainte dont ne peut se défendre Cicéron devant le camp judaïque, à demi retranché dans le sein de la multitude romaine, l'éprouverait-il moins vive aujourd'hui devant les jurisconsultes ou devant les conseils et les associations qui représentent, au milieu de *chaque nation moderne*, et devant *chacun* de ses citoyens *isolés*, la nation juive *tout entière*? Et sa parole ne perdrait-

<sup>1</sup> Hoc nimirum est illud quod non longe a gradibus Aurelianis hæc causa dicitur; ob hoc crimen, hic locus abs te, Leli, atque illa turba quæsitæ est. Scis quanta sit manus, quanta concordia, *quantum valent in concionibus*. Summissa voce agam tantum ut iudices audiant. Neque enim desunt qui istos in ræ, atque in optimum quemque incitent; quos ego, ut facilius faciant, non adjuvabo. CICERO, *Pro Flacco*, § XXVIII.

elle pas quelque chose encore de ses formidables retentissements s'il sentait la tourbe judaïque (*turbam*) se mouvoir, se remuer ici sous la main des consistoires, ou là-bas à la voix des chefs de l'*Alliance israélite universelle*, cet immense réseau dont les mailles se resserrent chaque jour pour envelopper la terre? Car, depuis ce prince des orateurs habitué tantôt à soulever des tempêtes, tantôt à se jouer des flots irrités du Forum, et qui, cependant, baisse avec circonspection la voix devant les menées du Juif, ignore-t-on ce qui se dit d'un bout à l'autre de notre Europe?

Ah! vous l'ignorez peut-être, vous, courageux citoyen qui, dans votre simplesse, dans votre ingénuité, vous croyez de taille à lutter seul dans les champs clos de la justice contre celui derrière lequel se tient tout un peuple. Eh bien, il se dit, il se disait que quiconque appelle le Juif, ou défend contre lui sa cause devant le juge, — si cette cause n'est insignifiante, — est perdu d'avance, et perdu sans ressource! Il se disait que le Juif, fort des innombrables moyens que met en jeu sa nation (voir chap. x), écrase sans efforts le téméraire qui l'attaque ou qui lui résiste, si ce téméraire n'est une puissance. Et, *depuis que ces choses se disaient*, est-ce que les Juifs ne se sont pas introduits en files serrées dans les rangs de la magistrature européenne? Est-ce qu'ils ne comptent pas dans leur sein des gens de justice de tous degrés? Est-ce qu'ils ne fourmillent pas dans les administrations, dans les conseils, et dans les hautes fonctions de l'État? Enfin, s'ils ont conservé le respect de la pure orthodoxie; s'il leur reste quelque tendresse pour les dogmes et les adhérents de leur foi, est-ce que le Talmud a cessé de leur dire: «Lorsqu'un Israélite et un non-Juif ont un procès, tu donneras gain

de cause à ton frère. » Et, sinon, si la chose est impossible, « il faut harasser de chicane (le non-Juif), jusqu'à ce que le gain de la cause reste à l'Israélite. » (*Infra*, p. 180.)

Ce qui se disait, et ce qui peut se dire, nous croyons ne le point trop ignorer ; mais, tout remplis d'Israélites que l'on suppose nos tribunaux, la magistrature de notre pays nous inspire une saine et juste confiance <sup>1</sup>. Et, ce dont il nous est impossible de conserver un doute, c'est que, sur notre loyale terre de France et sous la sauvegarde de l'honneur public, l'écrivain sérieux continuera sans crainte de se livrer aux exigences de ses travaux, que le Juif fronce ou non le sourcil en abattant sur lui ses regards ; c'est que, placé comme dans la force d'une tour au milieu de ses concitoyens, il pourra braver pacifiquement toute puissance assez téméraire pour vouloir refouler dans son cœur le cri de l'indignation provoquée par des énormités de croyance ou de mœurs. Non, jamais nul privilège, nul artifice, nul art de cacher l'être collectif sous le visage de l'individu, ne donnera pouvoir au Juif de briser la plume d'un écrivain, et de susciter contre lui la nation juive tout entière au nom des principes de la législation moderne. La conscience publique, en un mot, voudra que chaque Français discoure aussi librement du Juif qu'il est libre au Juif de discourir du Français ou de l'Arabe, du puritain ou du mormon <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Rappelons que ce livre fut écrit en 1869 et que les temps ont bien changé depuis. — La magistrature de 1886 n'offre plus les garanties qu'on pouvait peut-être trouver encore dans son sein il y a quinze ans. — Lire à ce sujet les détails sur la magistrature actuelle donnés par Drumont à la fin de son second volume de *la France Juive*. — (*Note de la 2<sup>e</sup> édition.*)

<sup>2</sup> Contrairement à l'opinion de l'auteur sur la liberté d'écrire et surtout d'être lu, la première édition du livre du Juif a disparu à peu près

Singulière audace, en vérité, que l'audace du Juif, qui, faisant marcher devant lui, comme la colonne de ténèbres du désert, nous ne savons quel prestige d'intimidation, lève la main non seulement contre la liberté de la presse <sup>1</sup>, mais contre la liberté même de l'histoire, aussitôt qu'il y sent des pointes qui le blessent, et qui, se pavant dans toute la jactance et le mauvais goût du parvenu, se pose en effronté champion de la licence partout où, militant à son profit, elle mine, renverse et bouleverse les institutions des peuples chrétiens. (Lire toutes les revues judaïques.)

Car, si le but du chrétien vivant de la vie active est de christianiser le monde, c'est-à-dire d'y semer les institutions chrétiennes, *les seules qui puissent maintenir et répandre au sein des sociétés humaines les bienfaits de la civilisation*, et fonder le règne de la paix sur la terre, le but du Juif, dont la *conviction* marche en sens inverse de celle du chrétien, c'est de judaïser le monde et d'y détruire cette civilisation chrétienne. Telle est la raison qui nous fait appeler le Juif actif le missionnaire du mal, quelque honorable que d'ailleurs il se puisse montrer au point de vue domestique et civil <sup>2</sup>.

complètement, achetée en bloc dès son apparition par des bourses intéressées à la détruire. (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)

<sup>1</sup> Exemple : « Le moment est venu, Prince, de faire acte de *légitime autorité* en brisant cette odieuse trame. *Poursuivre sans faiblesse les journaux* qui, depuis un an, ne cessent de provoquer à la haine, au mépris, à l'assassinat, à l'expulsion des Juifs ; *révoquer tous ces lâches fonctionnaires* qui ont violemment prêté la main à l'affreuse persécution, » etc. Tel est le mignon petit coup d'Etat que sollicite, contre les libertés publiques, et pour lequel réclame *l'intervention des puissances étrangères* en Roumanie, l'honorable M. Crémieux, assisté de sir Montefiore, à qui l'un des ministres du gouvernement *coupable de défendre ses sujets contre les Juifs* répond que, « d'après les données de l'enquête, ses coreligionnaires auraient malheureusement occasionné, sinon provoqué, le mouvement dont il s'agit ». Lettre au Prince du 8 juillet; *Arch. israél.*, XIX, p.882-3; 1867. — *Univers israélite*, VIII, p.371; 1868.

<sup>2</sup> Les efforts antireligieux, mais surtout antichrétiens, qui distinguent

Il est vrai que nos judaïsants commencent, pour la plupart, à ne plus vouloir s'imposer au monde par les doctrines du *Talmud*, qu'une ardente propagande remplace aujourd'hui par les doctrines philosophiques du dix-huitième siècle. C'est pourquoi, du haut de l'année 1869, au bas de laquelle va s'ouvrir le concile œcuménique de l'Église, le concile œcuménique d'Israël nous déclare que ces « principes modernes », devenus à la fois la philosophie, la politique et la religion du Juif progressif, sont « les conditions vitales de l'existence du judaïsme et de son plus haut développement », le levier même de sa puissance. L'entendons-nous ? Le comprenons-nous ? Ne voyons-nous pas ces doctrines aussi nettement formulées par les organes officiels de l'Alliance israélite universelle que par les organes de la

l'époque actuelle ont un caractère de concentration et d'universalité où se reconnaît le sceau du Juif, le patron suprême de l'unification des peuples, parce qu'il est le peuple *cosmopolite* par excellence ; parce que le Juif prépare, par les licences de la libre pensée, les temps qu'il appelle messianiques, c'est-à-dire les jours de son triomphe *universel*. Il en attribue la réalisation prochaine aux principes répandus par les philosophes du dix-huitième siècle : ces hommes à la fois incrédules et cabalistes dont le travail a préparé la judaïsation de ce monde.

On remarquera le caractère d'universalité que nous signalons dans l'Alliance israélite *universelle*, dans l'association *universelle* de la franc-maçonnerie, et dans les auxiliaires de plus fraîche date intitulés l'Alliance religieuse *universelle*, ouverte à ceux que le nom d'Israélite effrayerait encore, quoiqu'elle dise :

Nous tendons la main sans insultes  
Au Juif par delà tous les cultes,  
A l'athée, au-dessus des dieux ;

enfin, dans la Ligue *universelle* de l'enseignement, dont le but principal est la captation de la femme. Car la Révolution, malgré l'éclat de ses succès et de ses conquêtes, nous dit : Sans la femme point de triomphe ! Il faut, pour venir à bout de Dieu, s'emparer de la femme et la posséder. — La femme est à la fois l'ange de la famille et la famille elle-même ! Lire pour connaître et comprendre ces choses : *Les Livres Penseurs et la Ligue de l'enseignement*, Saint-Albin ; Paris, 1867, Watterli ; — *Les Alarmes de l'épiscopat*, par Mgr Dupanloup, 4<sup>e</sup> édit., 1866 ; Paris, Douniol, etc., etc. .

franc-maçonnerie ? Et, chaque fois que l'une de ces associations *universelles* s'exprime, ne la surprenons-nous pas à répéter, en variantes, le langage de ses sœurs ? Voilà donc la philosophie antichrétienne du dix-huitième siècle, l'alliance israélite *universelle* et la société *universelle* de la maçonnerie vivant d'une seule et même vie, animées par une seule et même âme ! Et la maçonnerie des *hauts* adeptes, celle *des initiés sérieux*, nous permet enfin de voir au travers du sens de ces manifestes qu'elle n'est en définitive que l'organisation *lente* du judaïsme militant, de même que l'alliance israélite universelle n'est qu'une de ses organisations patentes.

Il se verra donc, sur tous les points de ce globe où palpite un cœur de Juif, que ce Juif témoigne de ses sympathies les plus ardentes à la maçonnerie, sur laquelle l'Église du Christ a lancé les foudres de ses anathèmes. Car la maçonnerie, issue des mystérieuses doctrines de la Cabale, que *cultivait derrière l'épaisseur de ses murs* le philosophe du dix-neuvième siècle, n'est que la forme moderne et principale de l'occultisme, dont le Juif est le prince, parce qu'il fut dans tous les siècles le principe et le grand maître de la Cabale. Le Juif est donc naturellement, et nous ajoutons qu'il est nécessairement l'âme, le chef, le grand maître réel de la maçonnerie, dont les dignitaires connus ne sont, la plupart du temps, que les chefs trompeurs et trompés de l'Ordre <sup>1</sup>.

Au sein de ces hauts et impénétrables conseils de l'occultisme, dont le but spécial est de déchristianiser le monde et de refondre dans un moule unique les

<sup>1</sup> Preuves plus bas ; nous les disons trompeurs pour le public, qui les croit des chefs réels. Notre parole ne s'adresse donc point aux chefs apparents de l'Ordre.

institutions de toutes les sociétés humaines, le Juif devra donc siéger en majorité? Oui sans doute, et l'empire, dans ces régions de ténèbres sociales, lui est assuré par le nombre des voix. Ainsi le veut la constitution de l'Ordre; ainsi le veulent les statuts, et ces statuts sont *le secret suprême* du véritable adepte. Voilà ce que nous devons dire, et c'est là ce que le monde ignore, ce que les initiateurs lui cachent comme le plus important de leurs mystères; raison pour laquelle donner au public les preuves *matérielles* de la suprématie maçonnique du Juif, ce serait tenter à peu près l'impossible. Et nous le reconnaissons avec un empressement d'autant plus vif que les preuves de cette domination judaïque se sont inscrites d'elles-mêmes dans les faits qui sont la richesse de nos pages <sup>1</sup>.

Appuyé que nous sommes d'ailleurs sur la somme de nos recherches, nous accordons, pour notre part, à cette assertion le nom de certitude; certain sommes-nous, en effet, qu'elle fut établie de nos jours par une bouche éminemment véridique, et ce fut celle d'un religieux au lit de la mort. Mourant dans la plénitude de ses facultés, et scrupuleux historien, de docte personnage énonçait une vérité dont il devait la conquête *à ses investigations opiniâtres*. Mais peut-être, et nous le croyons, la devait-il plus sûrement encore à la torture de ces remords qui conduisent tant et de si grands coupables devant le tribunal de la pénitence, et qui, par le confessionnal, objet de la juste fureur des ennemis de l'Église, ont sauvé tant de fois les sociétés hu-

<sup>1</sup> Beaucoup de loges sont ou plutôt étaient fermées aux Juifs, parce qu'ils étaient impopulaires dans la maçonnerie comme ailleurs. Mais ce qui est vrai pour la plèbe de l'Ordre ne l'est nullement pour ses chefs *réels*, qui sont les amis, les auxiliaires, les hommes liges du Juif, et qui l'accueillirent toujours en seigneur suzerain.

maines en guérissant l'âme des individus. Car souvent il arrive que, satisfait d'abriter son nom à l'ombre d'un inviolable mystère, l'homme que le *vrai repentir* a touché tient à ne point quitter la vie sans *réparer ses fautes*, et qu'il impose au ministre de l'Église la révélation de secrets dont la connaissance est le salut des États.

Le Juif ne cesse, dans les pages de ses Revues de se déclarer l'enthousiaste admirateur de tous les révolutionnaires qui troublent et bouleversent le monde, mais surtout de ceux dont la haine inassouissable menace de la manière la plus directe l'existence de l'Église. Devant ses sympathies ardentes, devant ses implacables doctrines, devant les associations de toute nature destinées à les faire passer de la théorie dans les actes, il faudrait donc être frappé de la plus étrange myopie pour ne pas reconnaître dans le Juif le préparateur, le machinateur, l'ingénieur en chef des révolutions. Car elles seules, en déchirant le monde, elles seules en le judaïsant, en le transformant à son profit, peuvent conduire le Juif à ses fins ; seul, ici-bas, serait-il assez simple, lorsqu'il veut et se propose une fin, pour en repousser les moyens ?

Mais ce Juif, dont le nom revient sans cesse sous notre plume, ce n'est pas le premier venu de sa race ; ce n'est pas, et nous tenons à le déclarer une fois encore, dans les termes les plus courtois, celui qui forme majorité dans sa nation. Il est pour nous l'homme de la foi talmudique, celui que son zèle et que d'implacables rancunes animent contre la civilisation chrétienne ; l'homme actif, sagace et audacieux qui se dévoue au soin de discipliner le judaïsme militant. Voilà celui que nous combattons, parce que nous le redoutons ; et nos pages ont dit s'il est ou non redoutable !



Mais la terreur légitime que nous éprouvons à son aspect nous est-elle une raison de le couvrir de nos mépris? — Non, s'il n'existe pour les provoquer une cause individuelle et spéciale!

Au nombre de ceux avec qui les hasards de ce monde nous mêlent de temps en temps se trouvent de francs révolutionnaires, des auxiliaires ardents de ce Juif machinateur des révolutions, et qui la plupart le sont à leur insu. Presque tous ces hommes sont égarés, mais ils ne sont rien moins que méchants. Quelques-uns même nous sont très sympathiques, et leur nature est excellente; nous ne trouvons de détestable en eux que les doctrines. Un milieu regrettable, une éducation viciée, certaines pauvretés d'intelligence, dont rien au monde ne parvient à leur donner le sentiment, les ont faits ce qu'ils sont et ce que tant d'autres fussent devenus à leur place! Aussi nous gardons-nous bien de les mépriser ou de les haïr; et, sauf raison toute particulière, il nous suffit de les plaindre, lors même que nous nous trouvons réduits à les combattre. Ce même mouvement de compassion fraternelle est en vérité le seul que nous inspire celui que nous appelons *le Juif*; et nous ne nous lasserons jamais de le redire. Si rudement donc que notre conscience nous oblige à l'attaquer, nous nous reprocherions d'avoir dirigé contre lui nos attaques sans une intention sincère de le servir, et nous le servons en ruinant ses projets; car son triomphe serait sa ruine par celle de l'ordre social, dont nous, SOLDAT DU CHRIST, nous sommes par conséquent le soldat.

Animé d'ailleurs du sentiment de froid respect que tout citoyen doit aux lois dont il est loin d'approuver l'esprit, mais contre lesquelles sa religion et sa conscience ne lui ordonnent pas de se soulever, nous usons

du droit de légitime critique contre celles où le Juif a puisé l'audace qui le caractérise, celles qui le rendent notre maître, en se bornant à le déclarer notre égal, On pourra nous entendre dire en les signalant : *Dura lex*, mais nous ajouterons *sed lex*, et nous n'irons pas au delà ! D'autant moins serions-nous porté à nous insurger contre ces lois, que, leur déclarer la guerre, ce serait aujourd'hui peine inutile ; et que, dans le fait et l'histoire de leur existence nous croyons reconnaître une disposition spéciale de la Providence, soigneuse de tracer aux événements une marche conforme à l'attente séculaire de l'Église.

Nous professons pour le Juif honorable, pour le Juif honnête et pacifique, un sincère esprit de tolérance, et qui s'étend de sa personne à son culte ; et, dans la bienveillance que nous éprouvons pour cet homme malheureux, surabonde la compassion la plus étrangère à l'insulte. Nous croyons, nous soutenons que ce Juif est de tous les pays, mais qu'il est particulièrement du nôtre, parce que nul n'échappe à la pression du milieu dans lequel plonge et où se débite sa vie. Que si pourtant, malgré nos soins, il nous était échappé contre lui quelque offensante ou douteuse affirmation, nous sommes prêt, au premier avis, à nous tourner de tout cœur contre nous-même, à nous condamner, à redresser sans ménagement les torts de notre plume. Nous pensons d'ailleurs que toute imprudence, que toute injustice, loin de nous servir, tournerait contre notre but et nous empêcherait de ramener Juifs et Chrétiens dans les voies de la raison et de la connaissance utile des choses. Quant à celui dont les croyances et les mœurs sont un des fléaux de la civilisation, s'il nous arrive de faire saigner son âme, nos violences nécessaires seront celles

que l'humanité commande au chirurgien qui, dans l'unique intérêt du mal à guérir, porte le fer sur des chairs vives. — La société nous remerciera, s'il ne nous pardonne. Mais, dans l'accomplissement de notre tâche, notre modération jettera sans doute autour d'elle un jour d'autant plus favorable, que, laissant intacts et à notre portée des monceaux de documents dont nous sommes interdit l'usage, nous avons voulu n'emprunter nos pièces qu'à des publications ayant force d'histoire, ou ne les accepter que *de la main du Juif*.

Lors donc que nous avons à traiter quelqu'un de ces sujets divers : les pharisiens ou les rabbins, les talmudisants ou les réformistes, le Talmud, la Cabale ; ou bien lorsque nous prononçons des mots aussi durs que ceux-ci : l'hypocrisie du pur orthodoxe, le fanatisme de Juda, nous doutons que l'on nous surprenne en porte-à-faux, et sans que notre point d'appui soit la parole même du Juif, du pharisien, du rabbin. Encore sommes-nous loin de redire tout ce que, dans leur inconséquence merveilleuse, ces personnages de notre drame nous ont appris ; et mille fois moins nombreux sont les traits jetés par nous sur le champ du débat que les armes dont leurs mains nous offrent le secours. Mais disons mieux ; disons que si, dans la confusion et le *désarroi* qui règnent au sein des croyances et des mœurs du judaïsme, nous avons à répondre de nos paroles, ce sont des Juifs eux-mêmes qui nous prêteraient l'appui de nos plus irrésistibles documents ; ce sont des Juifs, ce sont *peut-être* des rabbins libres-penseurs qui, par haine pour le fanatisme des leurs, se chargeraient devant le public du soin de nous justifier !

Cependant, si de quelque coin de ce judaïsme s'élevait un cri pareil à celui qui retentit et vibre encore.

contre le sobre et piquant écrivain de la *Revue des Deux-Mondes* (M. M. du Camp), nous pousserions à l'instant le contre-cri, et la situation deviendrait sérieuse ; car la guerre serait audacieusement déclarée par le Juif, et dans l'exclusif intérêt de son despotisme, non seulement à la liberté de la discussion, mais à la liberté même de l'histoire. Incapable que serait un écrivain quelconque de lutter, dans son isolement, contre une nation qui possède à elle seule les forces vives de la plupart des nations, et celle de la presse en première ligne<sup>1</sup>, il faudrait, à l'instant même et dans l'intérêt de la publique indépendance, opposer aux associations patentes et latentes du judaïsme la force d'une association contraire. Il faudrait, aux conseils permanents des jurisconsultes, opposer la permanence des conseils analogues ; il faudrait, aux journaux de Juda, opposer de distance en distance, sur le sol où nous prétendons marcher d'un pas sûr, un journal dont la spécialité serait de s'occuper de Juda ; il faudrait, et sur-le-champ, en attendant la naissance et le succès de ces feuilles, remplir, deux ou trois fois la semaine, de documents *et de correspondances étrangères* les colonnes spécialisées de deux ou trois journaux, que répéteraient à l'envi les plus proches et les plus lointains échos de la presse populaire<sup>2</sup>. Les réserves de notre portefeuille<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Voir les cinq divisions de notre chapitre x.

<sup>2</sup> Autres échos seraient les feuilles qui renseignent les pauvres spéculateurs et les actionnaires !

<sup>3</sup> L'expérience d'autrui nous a dit, *en maints pays*, de quelle insigne imprudence il est de conserver à domicile certains écrits, et tout particulièrement ceux qui pourraient intéresser les sociétés secrètes. Il est, et nous le savons, pour s'en emparer, mille audaces, mille ruses impossibles à prévoir, sans rien dire ni des fausses polices, ni des fonctionnaires de contrebande, ni des polices spéciales ou des voleurs spéciaux. Nous ne voulons certes aucunement soupçonner le Juif de se prêter à ces escamotages ; mais, en ce point, ceux qui se constitue-

en se prêtant aux modifications et aux développements dont les circonstances dicteraient le conseil, y prendraient place en variantes avec un succès proportionnel au tapage des persécutions dont le despotisme envahissant du Juif à l'endroit de la presse non judaïque aurait soulevé la tempête.

Que si donc la nation juive, sous le faux prétexte de cette liberté religieuse que nul ne menace, si ce n'est ses propres organes et ses auxiliaires lorsqu'il ne s'agit que du chrétien (Chap. VIII *infra*), jugeait le moment venu *d'inaugurer dans les régions de la presse* l'exclusive domination de Juda, et d'écraser sous le pied de ses légistes toute plume assez osée pour signaler ses tendances et sa marche, un être collectif se formerait en un clin d'œil au milieu de nous sur l'un des plans dont sa propre organisation nous offre le modèle et le choix. Et nous, à notre tour, Alliance chrétienne universelle s'il le faut, vivant *du même droit que l'Alliance israélite universelle*, et cheminant à ses côtés, nous demanderions compte à chacune des publications du judaïsme, à chacun des numéros de ses Revues<sup>1</sup>, des attaques si souvent mensongères et brutales que leur *implacable haine* du christianisme suscite contre nos croyances, contre notre culte, contre notre clergé, contre nos ordres religieux et notre Souverain Pontife, souvent même contre notre magistrature et nos fonc-

raient ses auxiliaires et ses amis sauraient agir spontanément, si peu qu'ils y entrevissent un intérêt de secte, et rarement ont-ils manqué leur but. Nous en savons des exemples à peine croyables. Avis donc, et bien que nous soyons en des temps où les mystères semblent chercher le jour, avis à ceux qui conserveraient à domicile ces feuilles destinées à la publicité, des pièces autres que celles dont la perte serait d'une parfaite insignifiance !

<sup>1</sup> La publicité de notre livre en décuplera peut-être les abonnements, et nous le souhaitons.

tionnaires, lorsque ceux-ci ne fonctionnent pas au gré des fils de Jacob.

Mais, Dieu soit loué! nous avons parlé trop vite; et trop vite s'est échappée de notre plume la déclaration des nécessités belliqueuses où nous entraînerait *le droit de défense* dans un pays hostile à tout despotisme, et où *il s'en faut encore que le Juif ait acquis sa suffisance de popularité* chez ceux mêmes qui, par aversion pour le catholicisme, patronnent les intérêts judaïques. Hâtons-nous donc de revenir sur nos pas; et, loin de hausser le ton, félicitons-nous d'avoir à rendre justice aux honorables membres du Consistoire central de France, dont le tact et la sagacité calment notre sang et répriment les effrayantes impatiences du Consistoire lorrain à l'endroit de la *Revue des Deux-Mondes* :

« Messieurs, l'article de M. Maxime du Camp, intitulé *le Clan du vol à Paris*, que vous signalez à notre attention, a fait l'objet de notre part d'un examen approfondi. Nous apprécions l'émotion *légitime* (relire l'extrait) que cette publication a fait naître parmi nos coreligionnaires; mais vous devez avoir la certitude que nous nous en étions déjà préoccupés *avant d'avoir reçu votre communication*<sup>1</sup>.

« Le Consistoire central n'a jamais failli au premier de ses devoirs, celui de défendre l'honneur du nom et du culte israélite lorsqu'il est sérieusement attaqué. Nous ne croyons pas qu'il le soit dans la circonstance présente,... et ce serait manquer à notre dignité que d'en faire même la supposition. D'ailleurs, le travail de M. Maxime du Camp ne renferme pas un seul passage

<sup>1</sup> Quelle menaçante vigilance chez cette nation sur les mouvements de tout homme étranger à leur race, et quel tapage dans le monde si celle du Français catholique s'élevait au centième seulement!

qui offre d'une manière incontestable le caractère légal du délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens entre eux. Il est donc *impossible que nous demandions l'autorisation de traduire l'auteur* devant les tribunaux. Paris, 20 juin 1869. Ont signé les membres du consistoire des Israélites de France.

La *Revue du Progrès*, les *Archives israélites* ont cru devoir doubler des paroles suivantes cette réponse catégorique, et nous leur en adressons nos compliments sincères : « A cette attaque partie de la presse, la *presse seule, à notre avis, doit répondre.* »

« Aux écrivains qui nous reconnaissent, ou qui nous déprécient injustement, c'est par la *discussion* et par les *chiffres* qu'il convient de répondre... Tel a été aussi l'avis du Consistoire central,... qui compte dans son sein d'éminents jurisconsultes. » *Arch. israél.*, XIII, p. 395-6; 1869.

Tel fut, tel restera donc notre propre avis ; et la question, de la sorte, sera posée sur son véritable terrain. Sinon, qui nous dira le numéro des *Archives*, et de l'*Univers israélite*, où nous ne serions pas en droit de poursuivre le délit qui nous aurait été reproché par le Juif contre le Juif. Mais, soldat que nous sommes, nous ne sommes rien moins que dénonciateur ; la délation répugne à nos mœurs ; elle est chez nous une lâcheté, une ignominie. Le fils d'Israël a le bon goût de le reconnaître, et déclare par son plus honorable organe vouloir se tenir franchement sur la ligne de l'honneur, qui est à la fois celle de l'habileté suprême. Eh bien ! nous battons des mains, et, sans qu'il arme sa bouche des menaces de la loi, nous le tenons pour notre égal ailleurs que devant un article du Code. Que s'il nous faut cependant le combattre, et si rude que soit la lutte, nous

lui accordons avec empressement et de grand cœur, comme à l'adversaire qui nous inspire non point le mépris, mais l'estime, le chevaleresque salut des armes, et nous avons l'espoir de le compter un jour parmi les nôtres en l'amenant à bénir sa défaite.

---

Au moment <sup>1</sup> où se termine l'impression de la première édition de notre livre paraît l'excellente brochure de MM. les abbés Lémann : *La question du Messie et le concile du Vatican*, 8 novembre 1869 ; Albanet, Paris ; 159 p. in-8°.

Nulle contradiction réelle n'existe entre cet écrit et le nôtre sur la question du Messie, où ces messieurs se cantonnent. Lorsqu'ils la localisent et que nous la généralisons, il se comprend toutefois que nos paroles peuvent différer l'une de l'autre sans qu'il y ait entre nous désaccord.

Ajoutons, à propos de cette brochure, que s'il nous arrive d'attribuer telle ou telle croyance au Juif talmudisant, nous ne prétendons point établir que cette croyance se trouve explicitement dans le Talmud ; nous voulons dire tout simplement qu'elle habite le cœur et l'esprit du pur orthodoxe, de celui qui forme, selon le mot de M. l'abbé Goschler, né dans le judaïsme, « l'indestructible noyau de la nation ».

Les dernières pages de MM. Lémann s'accordent de la manière la plus complète avec la première partie de notre ouvrage, celle que nous avons supprimée, et où nous nous trouvions en pleine concordance avec le

<sup>1</sup> Novembre 1869. (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)



célèbre Duguet (*Règles pour l'intelligence des Écritures saintes* ; et : *Vérité sur le retour des Juifs*, 377 pages in-12 ; un vol. ; Paris, 1716).

Observons enfin, et toujours à propos du même écrit, la grande différence qui existe souvent entre ce que croit et dit le commun des Juifs, et la secrète pensée des chefs ou des meneurs mystérieux de la nation juive.

---

## NOTE DE LA CAUSERIE

LE CLAN DU VOL A PARIS, *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> juin 1869, texte.

Dans un article de trente-cinq grandes pages de la *Revue des Deux-Mondes*, intitulé *le Clan du vol* et décrivant toutes les catégories imaginables de voleurs, les Juifs sont nommés six fois seulement. Sur ces trente-cinq pages, dix-sept lignes, c'est-à-dire un peu plus d'un tiers de page, ou la centième partie de l'article environ, forment la part qui leur est consacrée. Tous les autres malfaiteurs sont Français. Mais produisons devant le tribunal de nos lecteurs le texte même des passages qui concernent le Juif.

« Le voleur qui entasse et thésaurise est une anomalie qu'on ne rencontre que chez certains Juifs recéleurs. » P. 630. — « Un vieux Juif nommé Cornu, ancien chauffeur, se promenait un jour de beau temps aux Champs-Élysées. Il est rencontré par de jeunes voleurs grands admirateurs de ses hauts faits, qui lui disent : Eh bien, père Cornu, que faites-vous maintenant ? — Toujours *la grande soulasse*, mes enfants, répond-il avec bonhomie... La grande soulasse, c'est l'assassinat suivi de vol. » P. 631. — Il y a des familles qui semblent vouées au vol de génération en génération ; « ce sont les Juifs, principalement, qui, se livrant à des méfaits humbles, mais incessants, accomplissent ces sortes de fonctions héréditaires. Ils sont à craindre, non par leur audace, car *rarement ils assassinent*, mais par leur persistance dans le mal, par l'inviolable secret qu'ils gardent entre eux, par la patience qu'ils déploient et les facilités qu'ils trouvent pour se cacher chez leurs coreligionnaires. *Les voleurs juifs* se mettent rarement en guerre ouverte contre la société ; mais ils sont toujours en état de lutte sourde ; on dirait qu'ils prennent une revanche, qu'ils sont dans leur droit, et qu'après tout ils ne font que ressaisir, lorsque l'occasion se présente, un bien dont leurs ancêtres ont si souvent et si violemment été dépouillés par les autres. Parfois ils se réunissent en bandes et font le vol en grand, comme on fait le négoce ; ils ont leurs correspondants, leurs entrepôts, leurs acheteurs, leurs livres de commerce. C'est ainsi que procédaient les Nathan, dont je viens de parler, les Klein, les Blum, les Cerf, les Lévy. Tout leur est bon : les plombs détachés des gouttières aussi bien que les mouchoirs enlevés d'une poche. Le chef prend généralement le titre de commissionnaire en marchandises, et fait des expéditions vers l'Amérique du Sud, l'Allemagne et la Russie. Le jargon hébraïco-germain qu'ils parlent entre eux est incompréhensible et sert encore à égarer les recherches. Ils sont les premiers recéleurs du monde et dissimulent leurs actions derrière un métier ostensiblement exercé. » P. 634.

« Les chauffeurs étaient nommés *suageurs*, ceux qui font suer : *l'huile*,

c'est le soupçon ; *judacer*, c'est dénoncer quelqu'un en faisant semblant d'être son ami. » P. 636.

« Moins brutaux sont les *carreurs* (escamoteurs de diamants), Juifs d'origine presque tous, et qui, humbles, polis, élégants même, évitent d'employer les moyens excessifs qui peuvent conduire à d'irrémissibles châtements. » P. 642. — Il est une catégorie de voleurs qui s'attaque spécialement aux voleurs, ce sont les *fleurs*. « Un fait digne de remarque : les voleurs juifs excellent à *fler* les voleurs chrétiens ; mais ils ne se filent jamais entre eux. » P. 648.

Où donc, s'il vous plait, la malveillance de cette énumération de trente-cinq pages si riches en détails ? Où donc, et surtout si nous comparons ce qu'elle nous apprend à ce que nous a dit des Juifs M. Cerfberr, issu de race judaïque ? Où donc, et si nous le rapprochons des *Archives israélites* elles-mêmes, qui reconnurent, il y a deux ans, que les femmes de mauvaise vie de sang juif l'emportaient en nombre sur celles de tout autre peuple <sup>1</sup> ? Comme si ces femmes ne figuraient point, pour la plupart, et dans tous les pays du monde, au rang des voleurs ; comme s'il ne fallait point voir en elles l'âme du crime et les auxiliaires des malfaiteurs de toutes catégories !

Le Juif de France s'éloigne du pur Talmud ; il n'en suit plus la morale, soit ; et déjà nous avons fait sa part aussi belle que l'histoire nous le permet ; mais il a, dix-huit siècles durant, professé les dogmes talmudiques, qui lui faisaient un mérite de dépouiller les chrétiens de leur avoir. Est-ce que, dans la lie d'un peuple, de telles habitudes se perdent du jour au lendemain ?

Toutes les autres catégories de malfaiteurs ont des Français pour remplir leurs cadres. Au point de vue du judaïsme lorrain, M. du Camp n'a-t-il pas, en les signalant, insulté la France ? Et pourquoi donc, alors, les Juifs de notre pays ne se sentent-ils pas attaqués dans ces autres pages en qualité de Français ?

S'il se fût dit que les catégories de voleurs attribuées au Juif se composaient de Normands, de Gascons, d'Auvergnats, qu'elles se recrutèrent surtout parmi les serruriers, les charpentiers et les maçons, qui se fût jamais avisé de se plaindre de cet outrage en Auvergne, en Normandie, en Gascogne, ou dans le corps des arts et métiers ? Quel homme en France, et surtout chez les Juifs français, se fût mis en tête d'accuser l'écrivain « du délit d'excitation à la haine, au mépris des citoyens entre eux » ? Quel redresseur de torts judaïques l'eût, à ce propos, haineusement « DÉNONCÉ au parquet de Paris » réclamant à grands cris « la justice du pays contre de tels écarts » et soutenant que les chrétiens ses frères seraient en droit d'y voir une insulte à la foi qu'ils professent ?

<sup>1</sup> Voir notre chapitre V, et *Archives israélites*, XV, p. 71 ; 1867.

# LES JUIFS

---

## PREMIÈRE PARTIE

OU PRÉMISSSES D'OU NOUS VERRONS DÉCOULER LES MŒURS DU JUIF,  
C'EST-A-DIRE LA MORALE EN ACTION DU JUDAISME.

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LES TRADITIONS

Le Juif est le dernier des hommes. — Au contraire, le Juif est le premier des hommes ! — Temps anciens ; traditions pharisaïques des Rabbins ; elles sont la source du Talmud. — Quelles sont les croyances, et par conséquent quelles sont les mœurs des Juifs ? — Le peuple juif distinct de tout autre peuple. — Le caractère qui le distingue varie dès que se manifeste la décadence de sa loi religieuse. — Cette loi était celle de Moïse. — Elle fut attaquée par l'idolâtrie, dont les doctrines sont celles de la cabale *sabéiste primitive* (voir à la fin de ce livre), et par les traditions rabbiniques dont se forme le Talmud. — Il y a donc un abîme entre ces traditions talmudiques et la loi de Moïse, que, depuis le Christ, le Juif ne peut appeler sa loi religieuse sans mentir à l'histoire et à sa foi.

O Juif, recule, et vite ! car, un peu plus, et tu risquais de nous toucher, toi le dernier des hommes !..... Ce que l'Orient, lorsque nous l'avons parcouru, nous a fait voir, c'est que quiconque se respecte et te rencontre te crache au visage, te touche de son bâton, ou te caresse du bout de son pied. Cependant, nos paroles te font sourire de dédain, car l'or abonde dans tes coffres ; et qu'y a-t-il au-dessus de l'or ? Ainsi raisones-tu ; nous le savons, et, vraiment, tu raisones à merveille pour un Juif. Mais va, tous n'ont pour le dire qu'une bouche ; l'or que tu caches et celui dont tu fais

étalage, ont l'odeur du sang ou de la boue ; c'est pourquoi l'ennemi même du prêtre catholique, M. Michelet, vient de le crier par-dessus les toits : tu es l'homme sur lequel tout le monde crache ! Au large, Juif, au large ! et garde-toi bien de nous approcher : que ton vêtement ne touche point le nôtre <sup>1</sup> !

... Que disons-nous, mon Dieu ! et quelles paroles indignes s'échappent de nos lèvres ! Oh non ! Juif, avance, toi le premier, le plus parfait des hommes, l'élu du Ciel ; avance, et ne nous humilie point en reculant, si nous nous approchons de ta personne. Antique adorateur du vrai Dieu, quel sang plus pur et plus noble que celui du fils d'Abraham, dont la généalogie écrite dans les pages de la Bible, la plus certaine et la plus ancienne des histoires, traverse sans s'y perdre les eaux du déluge, et remonte, par une suite d'ancêtres connus, au premier des hommes. Nous autres chrétiens, fils d'Abraham par adoption, et devenus, depuis le Christ, les nobles devant Dieu et devant les hommes, les maîtres de la terre et les héritiers du ciel, nous voici choir dans l'ère de notre décadence ; voici que nous allons te céder la terre et Dieu. Prends-les vite, toi qui sais si bien prendre, et rentre dans tes droits. Aux perfections *supérieures de ta constitution physique et de tes facultés intellectuelles*, qui nous étonneront tout à l'heure, ajoute, après l'ère de tourmente qui menace le monde, les perfections qui te manquent. Missionnaire historique de la cité du mal, et missionnaire futur de la cité du bien <sup>2</sup>, permets cependant, ô Juif, notre maître déjà, notre seigneur bientôt, permets que nous nous rapprochions de toi pour te traiter en frère aîné ; ne nous crache pas au visage et ne nous crie pas : Recule !

Ces deux mots, qui prétendent te résumer, nous ont fait

<sup>1</sup> Ces mœurs sauvages disparaissent de l'Afrique française, où nos lois les ont déjà réprimées.

<sup>2</sup> Nous allons dans un moment expliquer : s'il y aurait d'égale manière dans notre langage.

entendre le pour et le contre. Enfant béni du grand patriarche, problème dont l'inconnue commence à se dégager, qu'es-tu donc, en définitive ? Quelle vie menas-tu depuis le Christ jusqu'à ce jour ? Que sont tes frères ? Sont-ils un peuple distinct et pur d'alliage ? Sont-ils une race qui s'est mésalliée, fondue, ou qui se fond dans la masse des peuples ? Sont-ils les hommes d'un culte qui repousse comme impur et maudit tout autre homme et tout autre culte ? Où marchent-ils ? Quelle est leur mission ? Que veulent-ils ? Où les porte, où les pousse le vent qui souffle sur ces vagues mobiles que des bouches éloquentes ont appelées l'océan des peuples ?

Réponse : — Malgré la différence énorme du jour présent aux siècles qui ne finirent qu'hier, les Juifs sont un peuple tout autre que tout autre peuple qui vécut ou qui vit. Leur foi, leur loi, leur cœur, se refusent à toute fusion, la repoussent, et tout alliage leur est dégoût. Cependant les Juifs sont une race d'hommes qui se répand au milieu de toutes les races humaines ; mais ce mélange apparent, gardez-vous de l'appeler une fusion ; car nulle puissance encore ne saurait combiner l'élément judaïque avec l'élément humain que distingue un sang étranger, une foi qui tranche sur le Talmud. Et pourtant on les dit citoyens, ces Juifs qui commencent à fouler aux pieds le Talmud, ce code religieux du Judaïsme ; ils se parent avec empressement de ce titre, chez les peuples où leur génie parvint à conquérir le droit de cité. Déjà donc on peut commencer à le dire : Il n'y a plus de Juif ; le Juif disparaît de la scène, le Juif s'en va.....

Plus de Juifs ? Quelle bouche oserait l'affirmer ? Non ; jamais, au contraire, il n'y eut plus de Juifs, et jamais le Juif ne s'affirma plus hautement. Le Juif est partout, il va se faire voir, il va nous expliquer l'énigme de sa marche et de ses contradictions... Oui, qu'un incident semble un instant lui annoncer celui qu'il ne cesse d'attendre pour Messie, et soudain l'Europe verra ce que sont ces citoyens à nationa-

lité double..... Ou bien, éclate une guerre, après que, se pliant aux exigences de leur culte, l'Europe libérale aura séparé dans ses armées les légions judaïques des légions chrétiennes, et, si la question par un de ses côtés intéresse Israël, lancez l'un contre l'autre les Juifs des États belligérants. Cette épreuve vous dira si les frères s'entr'égorgent ; si la foi du soldat l'emporte sur celle du croyant ; en un mot, si les descendants des douze tribus sont citoyens des États chrétiens ou *de la nation juive*.

Une même et invariable croyance unirait donc l'un à l'autre, chez tous les peuples qui les ont faits citoyens, ces hommes d'un même sang, ainsi qu'une même foi joint et unit l'un à l'autre, dans le sein de l'orthodoxie catholique, des hommes de toutes nations ?... Non ! loin de là, *maintenant*. Cette union dans leur foi, qui fut invincible, et dont la durée atteignit nos jours, a cessé d'être. Et, cependant, les plus orthodoxes et les plus dissidents en Israël, c'est-à-dire les deux extrêmes, ceux qui croient fermement et ceux qui ne croient plus, fidèles à une mission qu'ils appellent divine et dont ils sont les aveugles instruments, se rangent sous le drapeau d'un même culte, reconnaissent pour chefs les mêmes hommes et se rencontrent fraternellement dans les mêmes temples. Le sol du temple est pour eux le sol de la patrie absente ; et cette patrie d'autrefois, cette patrie après laquelle ils soupirent, cette terre sainte arrosée du sang des fils de Chanaan, les uns la rêvent ce qu'elle fut ; les autres, que dévore une ambition sans limites, l'élargissent dans leur insatiable convoitise et veulent qu'elle soit pour eux le monde entier ; car le Messie réel, *ou symbolique*, qu'ils attendent, leur a promis la domination de la terre, l'oppression de l'Église du Christ, la suppression du nom chrétien, le prochain et universel assujettissement des peuples : — qui le croirait ? Mais le Juif lui-même va nous l'affirmer. Voilà donc quelle est encore la ferme attente du Juif ! Assis dans sa patience féline, il attend ; il attend, aidé de l'action de sociétés puissantes et occultes ; machines irré-

sistibles de destruction, que la Cabale et le philosophisme, dont *il fut et ne cessa d'être l'âme*, organisèrent pour son triomphe d'un bout à l'autre des siècles et des empires <sup>1</sup>.

Mais ce peuple unique dans son genre, ce peuple *à la fois exclusif et cosmopolite*, ne le jugeons que sous le jour décisif de l'évidence, et que sa propre parole soit celle de nos principaux arrêts. Hardis soyons donc à nous enfoncer pour quelques instants dans le passé, c'est-à-dire à remonter quelques échelons de l'échelle des siècles, afin de dominer le cours des choses et d'étendre sans efforts nos regards.

Avant tout, cependant, usant d'une utile précaution de discours, nous nous tournerons vers le lecteur et nous lui crierons : Qui que tu sois, homme qui passe à la portée de notre plume, juif ou chrétien, si tu nous dis qui tu hantes, nous te dirons qui tu es. Rien de plus incontesté que cet adage, car un secret ressort pousse à l'imitation ta nature ; et ceux que, de préférence, nous te voyons rechercher, ce sont ceux du côté desquels versent tes penchants. Le cœur nous entraîne et si vite et si loin ! le cœur fausse et tord si puissamment notre intelligence ! Mais nous dirons aussi carrément à tout inconnu : Si nous savons *ce que tu crois*, nous t'apprendrons *ce que tu fais*. Car l'homme agit d'après sa croyance ; sa foi gouverne et façonne ses mœurs. Il croit à l'excellence de telle nourriture, il la fait entrer dans son régime ; il croit que tel chemin conduit à tel but, il engage ses pas dans ce chemin s'il veut arriver à ce but. Donc telle sera la croyance religieuse d'un homme, telle sera la règle de ses mœurs, sa morale, tels seront ses actes, sa vie ; et c'est là ce que les siècles ont prouvé.

N'avons-nous point vu les dogmes et les mystères du paganisme souiller dans sa fleur la jeune fille, instruite à croire, et, par là même, à pratiquer les leçons d'un culte immonde ? Ne les avons-nous pas vus flétrir et ravalé la

<sup>1</sup> Nos recherches nous obligent à voir dans la Cabale tout autre chose que ce qu'y vit Bergier. Voir plus bas.



matrone, remplir les temples de prostituées au nom des dieux du ciel, introduire et fonder, sous mille formes, la servitude morale à côté de l'esclavage corporel et du culte homicide ?

La loi du Christ, au contraire, la foi chrétienne n'a-t-elle pas fait germer les vierges ? n'a-t-elle pas relevé par la pénitence la virginité déçue des Madeleine ? n'a-t-elle pas humanisé les bêtes féroces qui hurlaient les idiomes du Nord ? n'a-t-elle pas dissous, plutôt que brisé, les fers des ergastules ? Et, jusque dans la boue de sang des amphithéâtres, remuant la pourriture du cœur romain, n'a-t-elle pas fait sortir des ardentes moiteurs de ce fumier les perles vivantes de la charité, du dévouement et du martyr ?

Or, ce que l'histoire a dit de l'idolâtre et du chrétien, qui de nous oserait le nier du Juif ? Si donc nous retournons l'ordre des choses, comment, à prendre le Juif d'âge en âge, à suivre les parfums, les senteurs de vices ou de vertus dont il sature autour de lui l'atmosphère ; à le juger jadis et aujourd'hui par ses actes, par ses mœurs, par les irrésistibles colères ou par les sentiments excessifs qui de toutes parts ont éclaté sur ses pas, comment ignorer *ce que fut et ce que devient* sa foi ?

Source et mesure de ses actes, sa croyance dut être et fut en effet, la raison, la source et la mesure de sa moralité. Tant valait cette foi, tant valut le Juif. Eh bien, que crut-il donc, et que croit-il aujourd'hui ? quelle est sa loi, c'est-à-dire, en d'autres termes, quelle est sa foi ?

Vous qui l'écoutez, chapeau bas ! car, s'il dit vrai, ce Juif, sa foi, c'est la loi de Moïse ! Dieu la traça de son doigt sur la pierre de la montagne, lorsqu'elle s'était effacée de la pierre du cœur humain. Et c'est en serrant le Décalogue contre sa poitrine avec les démonstrations de l'amour que le Juif s'écrie : Voici le code immortel de ma croyance ! espérant donner le change au chrétien et défier sa critique). A Moïse donc de nous dire ce que croit Israël.

Un seul Dieu créateur sera ton Dieu ; — Tu ne tueras

point ; — Tu ne commettras point de fornications ; — Tu ne déroberas point ; — Tu ne porteras point de faux témoignage ; — Tu ne convoiteras ni la maison de ton prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui lui appartiennent... Voilà, voilà la foi, voilà la loi du Juif ! Respect et honneur à ce digne croyant, et que la porte des alcôves, que celle des plus secrets coffres-forts restent ouvertes devant la main de cet homme ; car, au simple énoncé des préceptes de sa religion et des règles de sa morale, qui ne croirait voir en lui le modèle, la force et la joie de l'humanité ?

Telle est en effet la conclusion à laquelle nous amène en faveur du Juif l'Israélite Bédarride. Et que notre étonnement soit de courte durée, car si tout *se voit en France*, tout, à plus forte raison, doit se dire. Sachons donc prêter une oreille complaisante à ce fils de la race judaïque.

« Le monde, nous dit-il, a découvert qu'il est impossible de détruire les Juifs... Pharaons égyptiens, rois assyriens, empereurs romains, croisés, Scandinaves, princes goths, saints inquisiteurs, tous ont déployé toute leur énergie pour arriver à ce but. » Et cependant, « les Juifs, après ces coups, sont probablement encore plus nombreux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient à Jérusalem à l'époque du règne de Salomon <sup>1</sup>. La conséquence à tirer de ces faits, c'est que l'homme ne peut manquer d'échouer quand il tente de violer l'immuable loi naturelle qui veut *qu'une race supérieure* ne soit jamais détruite ou absorbée par *une race inférieure*. »

Cependant, « il ne faudrait pas se méprendre sur le sens de ces mots : race supérieure. Les Juifs ne sont pas, ne prétendent pas être, *individuellement*, supérieurs au reste des hommes ; mais ils sont dépositaires d'une loi qui, remontant au berceau du monde, se trouve, quand on la considère dans son essence, quand on l'examine dans sa pureté, au niveau

<sup>1</sup> Même pensée dans *Coningsby*, de M. d'Israëli, homme d'État britannique d'origine juive ; elle y est plus insolemment exprimée: Do you think that the quiet humdrum, etc., p. 183. — Paris, 1844.

de la civilisation la plus avancée... Voilà l'écueil contre lequel les persécutions sont venues se briser; voilà ce qui explique la merveilleuse résistance des Juifs <sup>1</sup>. »

Oh non! tel n'est certainement pas l'écueil contre lequel les persécutions sont venues se briser, car de longs siècles se sont écoulés depuis que le code religieux de Moïse a cessé d'être le régulateur de la nation juive; et d'ailleurs, le fût-il encore, ce serait faire une brutale insulte à la raison de l'homme que de comparer à la loi magnifique, mais terrible, qui porte le nom de Moïse, la loi d'amour ou de charité du Christ, la seule, si l'histoire est un témoin fidèle, dont la vertu parvint à *civiliser* le monde *des nations policées* et le monde des hordes barbares.

Affirmer que la loi de Moïse est la loi du Juif, ce serait tromper les peuples disposés à le juger d'après sa foi; ce serait jeter au milieu du monde social l'assertion la plus dangereuse par ses conséquences, et la plus fausse en réalité; cependant, la ténacité caractéristique des fils de Jacob ne se lasse point de la reproduire au milieu des nations chrétiennes, et toujours elle s'y reproduit avec un étonnant succès; telle est, *aujourd'hui*, la singulière et calamiteuse ignorance des peuples sur les personnes et les choses du judaïsme. Aussi voyons-nous cette monstrueuse et grotesque erreur tourner au très grand et singulier avantage du Juif le cours des relations d'homme à homme, les dispositions du législateur et les plans de la politique européenne, tandis qu'elle facilite l'œuvre des philosophes, qui, devenus les *docteurs infailibles* de l'humanité, se sont faits les auxiliaires des ennemis de la foi chrétienne, les hommes du Juif.

Entre les autorités sans nombre dont la parole a tranché cette question, l'illustre hébraïsant Buxtorf nous a tenu ce

<sup>1</sup> Page 434. *Les Juifs en France, en Italie, en Espagne*, 2<sup>e</sup> édit., par Bédarride, avocat à la Cour impériale de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, ancien bâtonnier. Paris, 1861. Nous ne voulons nullement douter de l'honorabilité de M. Bédarride, mais il est avocat, il est Juif, et nous verrons, chemin faisant, de quelle encre les Juifs écrivent l'histoire...

langage <sup>1</sup> : « Les Juifs ont puisé les fondements de leur croyance, et de toute leur religion, *non pas dans les livres de Moïse*, mais dans *des traditions monstrueuses*, fausses, frivoles, et dans *des fables racontées par des séducteurs* de la secte pharisaïque <sup>2</sup>. » Cependant une très honorable exception à ce prodigieux écart du bon sens judaïque s'offre à nous dans la secte imperceptible des Caraïtes, dont l'existence est la confirmation vivante des paroles de Buxtorf. Mais le nom de ces fidèles sectateurs de Moïse nous est probablement inconnu ; demandons-nous donc ce que sont ces Juifs dissidents, et quel est leur nombre ?

« Une seule secte, celle des Caraïtes, ne reconnaît que la loi de Moïse, et rejette le *Talmud* ; mais cette secte ne compte pas au delà de *douze cents fidèles* <sup>3</sup>. »

Les Caraïtes, en effet, rejettent *tout le système traditionnel des Pharisiens* ; et c'est à ce système que fut et que reste étroitement attachée la presque totalité des membres judaïsants de la nation juive, dispersée sur la surface du globe. Car « l'entêtement pour les *prétendues traditions* a passé des Pharisiens anciens aux modernes. » Ceux de nos jours soutiennent donc que le Juif « qui rejette *la loi orale*, — c'est-à-dire la loi traditionnelle ou pharisaïque, — devient apostat, et qu'il mérite *la mort sans aucune forme de procès* ». Il est en outre de notoriété que leur haine ne connaît aucune

<sup>1</sup> Professeur à Bâle, né en 1534, mort en 1629.

<sup>2</sup> *Synag. Judaic.*, chap. XXXVI.

<sup>3</sup> Douze cents sur quatre millions de Juifs ! *Hist. des affaires de Syrie*, etc., par Ach. Laurent, membre de la Société orientale, 2 vol. in-8. Paris, 1846, Gaume, t. II, p. 353, et autres auteurs... « Les Karaïtes, dit le R. P. Bonaventure du Maine, ont pour auteur un certain Anen, qui vivait à Babylone vers l'an 720 de notre ère. Le savant Israélite Samuel David Luzzato, de Trieste, professeur à Padoue, démontre avec sa lucidité ordinaire dans ses *Prolegomeni ad una grammatica racionata della lingua Hebraïca*, p. 15, que Triglandius s'est trompé en soutenant l'antiquité prétendue de cette secte... » Congrès de Malines, 2<sup>e</sup> session, 1864, M., t. I<sup>er</sup>, p. 412. — Les Karaïtes, dit M. l'abbé Blanc, dans son excellent *Cours d'histoire ecclésiastique*, les Karaïtes, dont l'origine n'est pas moins incertaine, paraissent toutefois remonter à un siècle et demi avant l'ère chrétienne. T. I<sup>er</sup>, p. 9. 1867.

borne « contre les Caraïtes, *religieusement attachés au texte de Moïse* et à la parole de Dieu <sup>1</sup> ».

Cependant, les changements les plus étranges, et de la plus singulière rapidité, s'opèrent depuis quelques années dans le sein de l'immuable Judaïsme, et nous lisons sans trop d'étonnement, dans la *Revue libérale des Judaïsants français*, cette nouvelle, à laquelle, il y a moins d'un siècle, tout Juif de bon sens eût refusé de croire : « La communauté juive des Karaïtes de la Turquie d'Europe forme un chiffre d'environ quatre-vingt-dix familles, et tous ses membres viennent de se joindre à l'Alliance israélite universelle <sup>2</sup>. »

La Synagogue, avant l'époque de décadence actuelle, avait donc presque universellement osé mettre Moïse à l'index ; elle avait fait des livres sacrés de la Bible l'escabeau de ses docteurs ; et Pfeffercorn, Victor de Cobden, Jérôme de Sainte-Foi, devenus chrétiens après avoir doctement vécu dans les doctrines du Talmud, c'est-à-dire *dans l'obéissance aveugle aux traditions rabbiniques*, démontrèrent que les Juifs modernes ont « non seulement abandonné la loi de Moïse » pour se livrer à des *doctrines orales* et à de *capricieuses interprétations*, mais qu'en outre « ils ont introduit au sein de la Synagogue des maximes *entièrement opposées*

<sup>1</sup> *Histoire des Juifs, pour servir de supplément et de continuation à celle de Joseph*, Paris, 1710, t. 1<sup>er</sup>, p. 359 : citée désormais. *Histoire des Juifs*, continuation. — Id. *Des Juifs au dix-neuvième siècle*, etc., par M. Bail, ancien inspecteur, etc., très favorable aux Juifs. 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1816, in-8, p. 59, etc.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, n<sup>o</sup> XVI, 15 août 1867, p. 766-7. Un autre chapitre nous apprendra ce qu'est cette alliance universelle.— Les mêmes *Archives* venaient de nous dire : « Toutefois les Karaïtes, secte is-aélite très orthodoxe, refusèrent de suivre le Talmud au delà du sens littéral de la Bible ; ils traitèrent les autres Juifs d'hérétiques, parce que, disaient-ils, ils avaient commis une infraction à la loi : Tu n'augmenteras pas sur lui, tu ne diminueras pas sur lui. Deutéronome, XIII, 1, et IV, 2, *ib.* *Archives*, n<sup>o</sup> XIX, 1<sup>er</sup> octobre 1866, p. 844-5.

Il faut que la doctrine *du progrès*, adoptée d'hier dans notre judaïsme, rende un judaïsant bien libéral pour lui faire qualifier de l'adjectif *orthodoxes* les contempteurs des traditions talmudiques, ceux qu'un si grand crime rendait naguère, et continue de rendre en tant de pays, dignes de mort sans forme de procès.

*au Mosaïsme et à LA RAISON NATURELLE.* » Déjà même Adrien Fini comptait « douze dogmes pharisaïques combattus par Notre-Seigneur dans l'Évangile comme contraires à l'esprit des lois de Moïse et *au droit des gens*; et il ajoutait que cette doctrine s'était maintenue jusqu'à nos jours parmi tous les Juifs dispersés dans le monde <sup>1</sup> ».

Que si donc nous remontons au moment où ces traditions menteuses étaient devenues vulgaires, nous rencontrons le Juif talmudisant dès avant le Talmud et le Christ. C'était l'époque où Juda commençait à changer d'aspect, où sa beauté pâlissait, où la pureté de la croyance allait cesser d'être le trait caractéristique entre le Juif et le Gentil : calamité que le législateur s'était efforcé de prévenir. Car, tant de rites minutieux de la loi mosaïque, tant d'usages et de restrictions ridicules aux yeux de ces observateurs superficiels dont l'esprit ne peut faire une halte auprès d'un sujet sérieux sans donner cours à sa verve puérile et railleuse; tant de prescriptions accumulées et pénibles, n'avaient eu pour objet principal que de préserver le Juif des corruptions de l'idolâtrie <sup>2</sup>, en l'isolant de l'idolâtre par les obligations d'un commerce avec la loi divine dont la fréquence égalât l'intimité.

De ce commerce étroit et incessant étaient nés l'intelligence et l'amour des choses justes et saintes, haute distinction d'un peuple d'élus ! Mais le temps n'était venu que trop tôt où les séductions de l'idolâtrie payenne avaient envahi le peuple saint; où la malice humaine, mêlant aux doctrines patriarcales le venin de ses doctrines, ne laissait plus subsister de la loi religieuse que la lettre morte; froid cadavre que des mains sacrilèges ne venaient remuer auprès de l'autel que pour provoquer le courroux céleste.

Deux siècles environ avant le Christ (175 ans), on voit le commerce des Grecs corrompre les Juifs, et « des enfants

<sup>1</sup> Liv. IX, chap. III, *l'Eglise et la Synagogue*, par L. Rupert. Casterman, Paris, 1859, in-18

<sup>2</sup> *Dii gentium dæmonia*. Ps. xcvi, 5. Et tels étaient les dieux sabéistes de la Cabale c'est-à-dire les dieux de la tradition démoniaque. Voir ailleurs dans mes chapitres.

d'iniquité sortent d'Israël ». « Allons, disent-ils, et faisons alliance avec les nations qui nous environnent ; car, depuis que nous nous sommes retirés d'elles, nous sommes tombés dans un grand nombre de maux... » Et ces Juifs deviennent sans doute pour leurs frères un objet de scandale et d'horreur ? — Oh non ! nullement. Le progrès dans la décadence, dont le dix-neuvième siècle nous offre chez le Juif moderne un nouvel exemple, avait trop largement envahi Juda pour que le cri public s'élevât contre ces prévaricateurs ; et loin que l'excès d'audace qui les rapprochait des nations étonnât la multitude, elle se prêtait à ces indignités. Jeshua, le frère du grand prêtre, osa refondre son nom parce qu'il était hébraïque, le transformer au nom de Jason, et partit à la tête d'une députation chargée de solliciter la sanction d'Antiochus Épiphane, celui que l'Écriture nomme une racine d'iniquité. Ce prétendant convoitait avec ardeur la grande sacrificature ; il offrit au roi des sommes immenses afin de l'obtenir, et d'engager Antiochus à lui permettre d'établir à Jérusalem *une académie* pour la jeunesse, en même temps qu'il rendrait les habitants de cette ville citoyens d'Antioche <sup>1</sup>.

Or, « le roi lui accorda ce qu'il demandait, et le nouveau pontife n'eut pas plutôt obtenu la principauté qu'il fit prendre à ceux de son pays *les mœurs et les coutumes* des Gentils..... Il renversa les ordonnances légitimes de ses concitoyens pour en établir d'injustes et de corrompues ; il eut la hardiesse d'établir un lieu d'exercices jusque sous la forteresse, et d'exposer les jeunes hommes les plus accomplis dans des lieux infâmes..... Les prêtres mêmes ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel, méprisant le temple et négligeant les sacrifices, couraient aux jeux de la lutte et aux spectacles. Ils ne faisaient plus aucun cas de ce qui était en honneur dans leur pays, et ne voyaient rien de plus grand que *d'exceller en tout ce qui était en estime chez les Grecs*. Une dan-

<sup>1</sup> Bible, Machabées, liv. I<sup>er</sup>, chap. I<sup>er</sup>, v. 12 à 16.

gereuse émulation s'y excitait entre eux, car ils étaient jaloux des coutumes de ces payens, et affectaient d'être *en tout semblables à ceux qui avaient été les mortels ennemis de leur pays* <sup>1</sup>. »

Or, chez les Juifs, la religion et la loi n'étaient qu'une seule et même chose! S'adonner aux mœurs abominables des Gentils, toucher aux prescriptions des livres Mosaïques, modifier les usages dont ils étaient le code sacré, c'était profaner et violer la loi. L'apostasie commença donc, vers l'époque où nous sommes remontés, à devenir commune; et, malgré le nombre des vrais adorateurs, malgré les saints et les martyrs qui témoignèrent de leur fidélité par l'effusion de leur sang, tout se corrompit dans la nation. Puis, grâce à cette honteuse décadence du sacerdoce et du peuple, grâce à l'étrange savoir-faire et à la magistrale hypocrisie des Pharisiens, les traditions et les doctrines de ces novateurs se mêlèrent jour à jour aux traditions sacrées des patriarches et des prophètes.

Et cependant ces doctrines, ces constitutions que l'histoire ne peut nommer traditionnelles sans ajouter et répéter aussitôt qu'elles découlent d'une source extrajudaïque et impure <sup>2</sup>, les Pharisiens prétendirent les avoir reçues des mains de leurs ancêtres, et ils en infectèrent l'esprit du peuple. Mais « les Sadducéens les rejetèrent, parce qu'elles n'étaient point comprises dans les lois que donna Moïse, les seules, soutenaient-ils, que l'on fût obligé de suivre. De cette contestation se formèrent des sectes diverses »; et le petit nombre, c'est-à-dire « les personnes de condition, embrassèrent le parti des Sadducéens, tandis que ce fut du côté des Pharisiens que se rangea le peuple <sup>3</sup> ».

Un zèle sans bornes pour ces vaines ou détestables traditions forme le trait caractéristique de ces sectaires. Outre

<sup>1</sup> Bible, Machabées, liv. II, chap. IV, v. 7 etc. *Id.* Josèphe, *Hist.*, liv. XII, chap. VI.

<sup>2</sup> Le Christ leur disait : *Vos ex patre diabolo*, S. Jean, VIII, 44.

<sup>3</sup> Josèphe, *Hist.*, liv. XIII, chap. XVIII.



la loi donnée sur le Sinaï, Dieu, s'il eût fallu les croire, « avait confié *verbalement* à Moïse un grand nombre de rites et de dogmes qu'il avait fait passer à la postérité sans les écrire ». Ils nommaient les bouches par qui s'étaient conservées ces prétendues traditions, auxquelles ils attribuaient la même autorité qu'à la loi, et leur entêtement pour elles « a passé des Phariséens anciens *aux modernes* », c'est-à-dire aux sectateurs des écoles rabbiniques <sup>1</sup>.

Que la Synagogue mosaïque, ainsi que l'Église du Christ, ait eu ses traditions légitimes à côté de ses saintes Écritures, c'est ce que nous sommes loin de nier ; au contraire ! Et ces traditions qui se lient aux textes sacrés, pour les interpréter et les soutenir, sont celles mêmes du catholicisme ; elles ne sont donc ni les doctrines des Phariséens ni celles d'une secte quelconque. Écoutons :

« Outre la loi écrite, nous dit une des grandes autorités de l'Église, saint Hilaire, Moïse enseigna séparément les mystères les plus secrets de la loi aux soixante et dix anciens, institués dans la Synagogue en qualité de docteurs chargés spécialement d'en transmettre la connaissance <sup>2</sup>. » Mais rien de pareil, rien de divin dans les doctrines traditionnelles des Phariséens. Au contraire, ajoute un ancien docteur du judaïsme, notre contemporain ; et « comme les rabbins, c'est-à-dire les Phariséens, *audacieux falsificateurs de la véritable tradition*, exagèrent tout de la manière *la plus extravagante*, ils prétendent que Dieu révéla à Moïse non seulement tout l'Ancien Testament, mais encore la Mischna et les deux Ghemara (c'est-à-dire le Talmud) telles qu'elles ont été rédigées par la suite, avec toutes les contestations de Hillel, de Schammaï et autres docteurs, voire tout ce qui devait passer par le cerveau fiévreux du moindre rabbin jusqu'à la fin du monde <sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> *Hist. des Juifs*, contin., p. 459. *Ib.*

<sup>2</sup> *Num idem Moyses, quamvis*, etc. Tract. in Ps., XI edit. Bened., p. 28.

<sup>3</sup> Talmud, *Traité Meghilla*, fol. 19, v°. *Id. Medrasch-Yalcut*, 1<sup>re</sup> partie, n° 405. *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. 1<sup>er</sup>, p. 126. Paris, 1844. Drach.

Il existe donc en fait un abîme, — et notons-le bien pour l'intelligence de notre sujet, — entre les traditions de Moïse et les traditions humaines ou pharisaïques, dont le Christ flagelle l'orgueil et le mensonge par ces paroles : « O Pharisiens ! pourquoi vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour suivre votre tradition ? Hypocrites ! Isaïe a bien prophétisé de vous quand il a dit : Ce peuple m'honore du bout des lèvres, mais son cœur est loin de moi ; et c'est en vain qu'ils m'honorent, enseignant des maximes et des ordonnances humaines <sup>1</sup> ! » Laissant là le commandement de Dieu, vous observez avec soin la tradition des hommes... N'êtes-vous pas des gens bien religieux, de détruire le commandement de Dieu pour observer votre tradition ?... tradition que vous avez vous-mêmes établie <sup>2</sup> !

Que dire, après de telles paroles, des traditions pharisaïques, qui, déjà même avant le Christ, et de son vivant, commençaient à détruire la loi de Moïse ? Que dire du péle-mêle de ces puérides et abominables traditions, accrues de celles qu'y ajoutèrent les Pharisiens postérieurs au Christ, et que leurs docteurs, créés pour rendre illusoire et vaine la loi de Moïse, enseignèrent aux Juifs jusqu'à nos jours sous le titre de doctrine talmudique ? Que dire en vérité ? Nous le saurons un peu mieux tout à l'heure, lorsque nous apprendrons, en prêtant l'oreille à quelques-unes de ces traditions talmudiques, à quel point il s'en faut que le Juif orthodoxe depuis le Christ soit le Juif de l'orthodoxie Mosaïque.

Ce premier mot était indispensable à nous préparer aux intéressants chapitres des mœurs talmudiques et de la Cabale, tandis que, de page en page et de mieux en mieux, va désormais se découvrir à nos yeux cette audacieuse et insigne fausseté, sans cesse répétée par les rabbins modernes

<sup>1</sup> S. Matth., Évang., chap. xv, v. 3, 7, 8, 9. — Id. S. Marc, Évang., chap. vii, v. 6, 7.

<sup>2</sup> S. Marc, Évang. chap. vii, v. 8, 9, 13, *Docentes doctrinas et præcepta hominum*, etc.

au grand bénéfice du judaïsme : que la loi de Moïse est la loi du Juif.

Et lorsque nous saurons *ce que croit* le Juif, quelle est sa foi, quelle est sa loi, ce que sont ses docteurs, nous saurons *ce que doit faire* et ce que fait le Juif ; nous saurons ce qu'il est, et nous avons tout profit à le savoir !

## CHAPITRE DEUXIÈME

### LE PHARISIEN ANCIEN, PÈRE ET TYPE DU PHARISIEN MODERNE

Ou temps ancien qu'il est indispensable de connaître pour comprendre l'époque actuelle.

Ce que sont les Pharisiens. — Dévotions, macérations, hypocrisie, faveur populaire, orgueil, prodige de leur puissance, exemple. — Leur panégyrique dans la bouche du rabbin moderne. — Leur portrait, hideux dans l'Évangile, qui nous dit: Faites ce qu'ils disent, et ne faites point ce qu'ils font ! — Pourquoi ? — Étrange vertu de la chaire de vérité. — Pour le Juif, l'Évangile n'est que légende malsaine, et c'est gloire pour le Pharisien que d'être flétri dans ses pages. — Le fondateur de la loi d'amour et de fraternité, après les prophètes, ce n'est pas Jésus, c'est Hillel, et les Phariséens sont ses disciples. — Leur portrait par eux-mêmes. — Prodiges de leur aveuglement. — Puisque le Pharisien repousse l'Évangile, laissons de côté les évangélistes, et n'interrogeons à son endroit que l'histoire profane. — Les Juifs seraient-ils de grands misérables ? — On est loin de généraliser une telle affirmation. — Conclusion : le lecteur est en mesure de la tirer.

Juif orthodoxe, Juif des traditions talmudiques, on vient de nous dire, et le bruit court, que tu te meurs. S'il y a quelque vérité dans cette nouvelle, daigne en recevoir notre compliment sincère, et s'il te reste un filet de voix, parle ; dis-nous, avant de rendre le dernier souffle, dis-nous quel est ton âge, dis-nous quelle est ta date, quel est ton maître ?

— Je me porte assez bien pour te répondre, curieux interrogateur, et ma bouche fera plus d'une réponse encore à tes survivants ! Eh bien, le Pharisien est mon maître, il est mon

père, la famille pharisaïque date de Moïse, et nous avons reçu *de sa bouche* nos traditions, c'est-à-dire les splendeurs sinaïques de *la loi orale*, dont il nous a faits les dépositaires et les *interprètes*. — Erreur, erreur, Pharisien ; car, d'après l'historien Josèphe, membre de ta secte, et d'après saint Jérôme, ce docte hébraïsant qui vécut dans l'intimité de tes docteurs, l'origine du pharisaïsme ne remonte point au delà d'Hillel, ou de Jonathan, l'un des Machabées ; elle ne saurait s'élever d'un siècle et demi au-dessus de la date du Christ <sup>1</sup>.

Mais de la question du temps passons à celle de la personne. Le livre sacré de Juda, le Talmud, si tu lui laisses la parole, nous apprendra que la secte pharisaïque se divisait en sept ordres, reconnaissables à leurs pratiques de dévotion. « L'un mesurait l'obéissance selon le profit et la gloire ; l'autre s'étudiait à ne point lever les pieds en marchant ; le troisième frappait sa tête contre les murailles, afin d'en tirer du sang ; un quatrième la cachait dans un capuchon, et, de cet enfoncement, abaissait ses regards sur le monde comme du fond d'un mortier ; le cinquième s'écriait d'une voix fière : Que faut-il que je fasse, et je le ferai ? Qu'y a-t-il déjà que je n'aie fait ? Le sixième obéissait par amour de la vertu et de la récompense ; enfin le dernier n'exécutait les ordres de Dieu que par la crainte de la peine <sup>2</sup>. »

Ces ordres, observons-le bien, en jetant ce coup d'œil indispensable sur les temps antiques, ne formaient que les insignifiantes nuances d'une masse homogène ; et, simples particuliers, les Pharisiens, composés de lévites et d'hommes de toutes les tribus, comptaient quelquefois dans leurs rangs les grands sacrificateurs, vivaient sans vœux, sans règles déterminées, et semblaient n'avoir pour but que d'at-

<sup>1</sup> Voir plus bas sur Hillel ; mais les rabbins « ne débitent que des conjectures sur l'âge de ce fameux défenseur des traditions ». *Hist. des Juifs*, suppl., t. 1<sup>er</sup>, p. 338. Paris, 1710.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 379.

teindre une vertu plus haute *dans la voie de LEURS TRADITIONS*<sup>1</sup>.

Avides des louanges et de l'estime du peuple, les Phari-siens embrassaient avec empressement les grandes austérités de la vie. Ils se livraient aux jeûnes, aux veilles et à la mortification des sens ; mais l'orgueil s'unissait en eux aux exigences d'une hypocrisie sans bornes. Ils avaient l'art de ne se laisser voir au dehors que sous le masque d'un visage pâle et que l'exténuation défigurait. La trompette annonçait dans les synagogues et dans les places publiques la solennelle distribution des largesses qu'ils laissaient tomber dans le sein du pauvre. Voyez, voyez ces hommes de bonnes œuvres et de méditation s'arrêter au coin des rues, et paraître s'oublier sous l'œil admirateur des foules ; on les dirait anéantis dans les extases de la prière!...

Mais le for intérieur de leur maison s'offre à nous ; la porte nous en est ouverte, et leur lit s'avance pour frapper nos regards. Ce lit, c'est une planche étroite et disposée de manière à ménager une chute dangereuse au dormeur dont le sommeil aurait ses franchises. Les épines et les cailloux dont une main savante le jonche sont un remède contre la volupté ; et ces fouets terribles dont la muraille fait parade servent aux flagellations qui leur méritent le nom flatteur de *tire-sang* ; d'autres obtiennent, il est vrai, ce titre par leur marche dans les rues les yeux baissés ou fermés ; car ils doivent à ce recueillement de se heurter et de se meurtrir sans cesse contre les murailles. Ceux que vous voyez un peu plus loin s'avancent tête basse et le dos voûté. La pensée de respect qui les anime est celle-ci : *leurs traditions* enseignent que ce qu'ils appellent les pieds de Dieu ne s'élèvent que de quatre pieds au-dessus de la terre ; ils se courbent donc pour ne point les profaner en les touchant. Que si leur pas traînant rabote le pavé des rues, sachons que cet oubli de leur personne et de leurs actes n'a pour but que de

<sup>1</sup> *Hist. des Juifs*, p. 350-380.

marquer au peuple la sainte et consolante élévation de leur esprit vers les choses du ciel. Le bas de leurs robes est d'ailleurs armé d'épines, et le bord de leurs vêtements, non moins que leurs manches, se garnissent de phylactères, c'est-à-dire de petites bandes que couvrent, à leur usage et à l'usage des passants, les plus belles sentences. Mais le catalogue de leurs observances est interminable; aussi, jusque devant Dieu, leur conscience se rend-elle un éminent témoignage, et les proclame-t-elle supérieurs au reste des hommes !... Le Pharisien se séparera donc de la foule, car ce qu'il dit, il le croit; il s'en isolera comme si l'attouchement d'une personne étrangère à sa secte lui était une souillure; et si le Fils de Dieu lui devient un sujet de scandale, c'est surtout lorsqu'il commet l'indignité de se laisser approcher et toucher des pécheurs.

Ces Pharisiens, qui peut-être ne nous séduisent guère, et qui furent les premiers à s'arroger le nom doctoral de Maître ou de rabbin, surent mêler assez d'adresse aux grossièretés de leur hypocrisie pour s'emparer de l'esprit du peuple et le manier à leur gré. Les princes mêmes et les rois avaient fini par trembler devant eux, et le plus souvent la puissance du souverain était trop légère pour faire équilibre à leur crédit. Un seul exemple que nous empruntons aux temps reculés, répandra sa lumière jusqu'à notre époque et nous dispensera de tout autre.

Un beau jour, l'un des rois de la nation juive, Alexandre, après avoir bravé quelque temps la haine et les outrages du peuple, repousse l'insulte par le carnage. La guerre civile naît de ce sang. Mais, au bout de six ans de combats et de massacres, le prince fatigué s'adoucit : « Réconcilions-nous, dit-il à ses adversaires; parlez, et que faire pour obtenir vos bonnes grâces? — Te tuer! voilà quelle fut la réponse. — La guerre, la guerre donc, et la guerre à outrance, » reprit Alexandre. Or, un jour qu'il avait obtenu quelque succès, il lui prit fantaisie de se donner un passe-temps d'un goût tout oriental. Ordre fut donné par ses gens de réunir pour

un festin champêtre ses concubines. L'obéissance fut prompte, et, du haut de l'éminence où ces femmes étaient assises, il dirigea leurs regards vers un espace où se dressaient huit cents croix. Ces instruments de supplice étaient innocupés ; mais, l'instant d'après, et sur un signe de sa main, un nombre égal de vaincus, c'est-à-dire huit cents Pharisiens, y furent attachés. C'était quelque chose déjà que cette vengeance. Cependant, afin de donner à la terrible agonie de ces malheureux un relief qui semblait y manquer, leurs femmes et leurs enfants amenés au pied de ces croix eurent à tendre la gorge au fer des bourreaux, et tombèrent égorgés sous les yeux de leurs maris <sup>1</sup>.

A quelque temps de là, ce même prince gît étendu sur son lit de mort. Il est entouré de ses enfants, et sa femme Alexandra laisse éclater auprès de lui sa désolation et ses terreurs... « Calmez-vous, écoutez-moi ; suivez mes conseils et cessez de craindre, lui dit le mourant, qui sait son monde. Tout à l'heure, la place que mes soldats assiègent va tomber entre leurs mains. Allez, partez aussitôt, rentrez victorieuse à Jérusalem, flattez, honorez les Pharisiens, et, de vos mains, déposez dans les leurs une large part de votre pouvoir, car tel est le prodige de leur empire sur l'esprit du peuple, qu'ils lui font aimer ou haïr quiconque est l'objet de leur amour ou de leur haine. Que vous les entendiez médire ou calomnier, ne donnez aucun crédit à leur parole ; et, sachez-le bien, l'orgueil et l'intérêt sont le mobile unique de leurs actes. Mais la multitude ne démêle rien à ces choses. Convoquez donc les principaux de la secte ; et, devant mon corps refroidi, dites-leur, comme si ces sentiments s'échappaient du fond de votre âme : Le voilà ! le voilà donc enfin ! O bonheur ! je puis vous le livrer, vengez-vous ! Point de sépulture à ce cadavre ; qu'il soit couvert d'outrages, et que vos désirs soient satisfaits. Ce sera justice, et je le veux ; je veux aussi prendre vos conseils pour guides ; je veux ne me conduire et ne régner que par votre sagesse... »

<sup>1</sup> Josèphe, *Hist.*, liv. XII, chap. XII-XXII.

Ainsi fut-il fait; et les Pharisiens de dire au peuple : « En vérité, ce prince était un grand homme, un excellent roi; il était digne de tous nos regrets; et nul de ses prédécesseurs ne mérita de si magnifiques funérailles ! »

La prévision d'Alexandre se réalisa de point en point, et sa femme se concilia le cœur du peuple; mais elle n'eut de reine que le nom; et les Pharisiens, c'est-à-dire toujours les chefs et les docteurs de la secte, cumulèrent sous son nom les profits et les honneurs de la royauté <sup>1</sup> !

Ainsi parle l'histoire, écrite pourtant de la main d'un Pharisien, au moment où vient de naître le Sauveur. Et telle était en ces jours lointains la secte, guidée par ses docteurs, par ceux que nous appelons aujourd'hui des rabbins. Mais que seront au témoignage de Notre Seigneur ces hommes épris d'eux-mêmes, qui pervertissent le peuple par leurs traditions controuvées et par les fausses interprétations de la loi; ces saints qui s'apprént à fouler aux pieds Moïse et les prophètes, et qui vont se constituer à jamais les législateurs et les arbitres de Juda? Au Christ seul, en effet, il appartient de nous le dire; et, sur ce point historique, nous devons la lumière à sa parole précise, incisive et charitable, cette fois, par ses duretés salutaires, mais non point par les mollesses et les condescendances d'une lâche modération. Oh! si tout autre que le Sauveur nous tenait ce langage, qui ne crierait de nos jours à l'intolérance et à l'hyperbole? Mais l'Évangile parle, écoutons; car le Juif orthodoxe se fait gloire aujourd'hui même d'être le disciple et le continuateur de ce Pharisien :

« Deux hommes montèrent au temple pour prier; l'un était Pharisien, l'autre publicain. Le Pharisien se tenant debout, pria ainsi en lui-même : Mon Dieu, je vous rends grâce de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes et adultères; ni même comme ce publicain <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Josephé, *Hist.*, liv. XIII. chap. XXIII-XXIV.

<sup>2</sup> S. Luc, Évang., XVIII, 10-11.



Telle est l'opinion du Pharisien sur lui-même, telle est son humilité, sa charité. Mais lorsqu'il s'agit de la multitude dont il est l'idole, les termes par lesquels il la qualifie deviennent à l'instant moins flatteurs, et le texte évangélique nous les rapporte... Ces docteurs ont juré de s'emparer de la personne du Christ, mais le peuple qui le voit à l'œuvre est divisé sur son sujet..... Les archers qu'ils ont envoyés pour le saisir « s'en retournent donc vers les princes des prêtres et les Phariséens, qui leur disent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ? Les archers répondent : Jamais homme n'a parlé comme cet homme-là. — Et les Phariséens leur répliquent : Êtes-vous donc aussi vous-mêmes séduits ? Y a-t-il quelqu'un des sénateurs ou des Phariséens qui ait cru en lui ? — *Pour cette populace, qui ne sait ce que c'est que la loi, ce sont des gens maudits de Dieu !* »

« Sur cela, Nicodème, *l'un d'entre eux*, et le même qui était venu trouver Jésus la nuit, leur dit : « *Notre loi permet-elle de condamner personne sans l'avoir entendu et sans s'être informé de ses actions ?* » A ce docteur de *leur propre école*, qui se mêle de signaler cet outrageux oubli de la loi, prompt sera leur réponse : « Est-ce que vous êtes aussi Galiléen ? Lisez avec soin les Écritures, et apprenez qu'il ne sort point de prophète de la Galilée <sup>1</sup> ! »

Gens maudits de Dieu ! Galiléens ! ainsi donc se trouve qualifié le peuple ! Ainsi se voit traité tout docteur qui se permet de défendre la justice et la loi contre l'orgueil homicide du Pharisien. Et cette implacable malice était indispensable à leur domination sur ces foules timides qui les vénéraient. — Car « plusieurs sénateurs croyaient en Jésus ; mais, à cause des *Phariséens*, ils n'osaient le reconnaître publiquement, de crainte d'être expulsés de la synagogue, les Juifs ayant déjà résolu que *quiconque* reconnaîtrait Jésus pour être le Christ serait chassé <sup>2</sup> ».

Jusqu'ici, nous nous bornons à peu près à souffler sur la

<sup>1</sup> S. Jean, Évang. VII, 43 à 53.

<sup>2</sup> S. Jean, Évang., XII, 42 ; IX, 22.

poussière de l'histoire ancienne ; nous ne nous permettons point encore, quelle que soit notre impatience, d'éloigner nos pas de ces premiers jalons, et le merveilleux trait d'union que tire entre ces temps et le nôtre la main de l'un de nos modernes rabbins, fera sentir, nous l'espérons, l'utilité de notre excursion dans les siècles passés. Voici donc, en l'an de grâce 1867, le mot de M. le grand rabbin Trenel, directeur du séminaire rabbinique, et dont la plume réclame entre le pharisaïsme antique et le pharisaïsme moderne une solidarité glorieuse :

« Reconnaissons-le, ces Pharisiens qu'on s'est plu, dans des portraits de fantaisie, à dépeindre si violents et si orgueilleux, avaient bien des qualités, bien des vertus. Ils ont été beaucoup calomniés ; ils ont été de bonne heure victimes de cette étrange théorie si souvent appliquée aux Juifs, et qui attribue à tous les défauts et les torts d'une faible minorité<sup>1</sup>. »

Quoique pour les Juifs du dix-neuvième siècle, disciples des Pharisiens, les Pharisiens bourreaux du Christ soient encore ses victimes, et que les Évangiles ne soient rien moins que de l'histoire, permettons-nous, en attendant des pages plus récentes, d'opposer à leur parole celle de Jésus, rangé par eux, ainsi que leur propre historien Josèphe, *tout Pharisien qu'il était lui-même*, au nombre des insignes calomniateurs de leurs ancêtres.

Votre prophète Isaïe vous voyait de loin, et « c'est avec raison qu'il a fait de vous autres, hypocrites, cette prophétie : Ces gens s'approchent de moi de bouche et me glorifient des lèvres, mais leur cœur est bien éloigné de moi<sup>2</sup>. C'est en vain qu'ils m'honorent, parce qu'ils enseignent des maximes et des ordonnances humaines. Race de vipères, comment peuvent-ils dire de bonnes choses ? Car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Univers israélite*. Paris, 1867, p. 454.

<sup>2</sup> Bible, Isaïe, XXIX, 13.

<sup>3</sup> S. Marc, Évang. XII, 6 à 9. S. Matthieu, Évang., XII, 34.

« Ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles ; et si un aveugle en conduit un autre, ils tombent tous deux dans la fosse..... »

« Ayez soin de vous garder du levain des Pharisiens et des Sadducéens ; car je vous déclare que si votre justice n'est plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens, vous *n'entrerez pas* dans le royaume des cieux<sup>1</sup>. »

Ah ! ces Pharisiens, qui croupissent avec délices dans l'esprit et les pratiques de leur secte, connaissez-les donc enfin ; car si la parole de l'histoire et la parole de l'Évangile ne sont point autant de mensonges, ils lient, ils attachent aux épaules des hommes des fardeaux si pesants qu'on ne les saurait porter, tandis que pour eux ils ne veulent point les remuer du bout du doigt ! Toutes leurs actions, ils les font pour être vus du reste des hommes ; et les premières places dans les festins, les premières chaires dans les synagogues, ce sont celles qu'ils recherchent, de même qu'ils aiment à être salués dans les places publiques et à s'entendre appeler maîtres ou docteurs (Rabbi, Rabbins).

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui *fermez aux hommes le royaume des cieux* ; car vous n'y entrerez point vous-mêmes, et vous vous opposez encore à ceux qui désirent y entrer. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que, sous prétexte de vos longues prières, vous dévorez les maisons des veuves ; c'est pourquoi votre condamnation sera plus rigoureuse. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous *parcourez la mer et la terre pour faire un prosélyte*, et que, lorsqu'il l'est devenu, vous le *rendez deux fois plus digne que vous de l'enfer* ! Malheur à vous, conducteurs aveugles qui dites : Lorsqu'un homme jure par le temple, son serment n'est rien ; mais *s'il jure par l'or du temple*, ah ! cette parole l'engage ! Insensés, aveugles, lequel des deux l'emporte donc sur l'autre, ou de l'or, ou du temple qui sanctifie

<sup>1</sup> S. Matthieu, Évang. xv, 13 ; vi, 6 ; v, 20.

l'or ? Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui payez la dîme de la menthe, de l'anet et du cumin, mais qui négligez ce qu'il y a de plus important dans la loi : la justice, la miséricorde et la foi. Car ce sont là les choses qu'il faut pratiquer, sans néanmoins omettre les autres. Guides aveugles, qui recueillez au filtre le moucheron et qui avalez le chameau ! Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui nettoyez le dehors de la coupe et du plat, tandis que le dedans est plein de rapines et de souillures. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, vous êtes semblables à des sépulchres blanchis, qui semblent beaux par le dehors aux yeux des hommes, mais qui, dans l'intérieur, ne sont qu'ossements de morts et pourriture. Ainsi, par le dehors, semblez-vous justes aux yeux des hommes ; mais, au dedans, n'êtes-vous qu'*hypocrisie et qu'iniquité*. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui élevez des tombeaux aux prophètes, et qui ornez les monuments des justes, disant : Si nous eussions été du temps de nos pères, nous ne nous fussions point unis à eux pour répandre le sang des prophètes<sup>1</sup>. »

Vous ? vous n'eussiez point versé le sang des justes et des prophètes, reprend le Christ. « Serpents ! race de vipères ! comment vous déroberez-vous au jugement, au feu de l'enfer ? Car voici que je vais vous envoyer des prophètes, des sages, des docteurs, et vous tuerez ceux-ci, vous sacrifierez ceux-là ; vous fouetterez les autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville, achevant ainsi de combler la mesure de vos pères, afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombe sur vous, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que *vous avez tué* entre le temple et l'autel !

« Jérusalem, Jérusalem, *qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi*, combien de fois ai-je

<sup>1</sup> S. Matthieu, Évang., chap. xxiii.

voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu ! »

Ainsi s'animait contre ces fourbes, contre cette peste de Juda, la bouche si douce et si miséricordieuse du Christ ; mais quoiqu'è les Pharisiens soient les élus de sa colère, ses foudres ne tombent point exclusivement sur eux seuls ; elles frappent à chaque instant les Scribes, c'est-à-dire les docteurs de la nation à *quelque secte* que leur croyance les attache. Et cependant c'est encore le Christ qui dit à la foule : « Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse, observez donc et faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font<sup>2</sup>. »

Au moment même où retentissent contre la secte pharisaïque les apostrophes tonnantes du Christ, que signifient donc ces paroles qui semblent contradictoires, et dont le but est d'ouvrir l'oreille du peuple à *ceux* que le Fils de Dieu lui-même vient de frapper de ses plus sanglants anathèmes ?

Cette énigme, saint Augustin, le savant évêque, la traverse de sa parole lumineuse et nous en fait transparaître le sens : « Les méchants mêmes, *assis dans la chaire de Moïse*, étaient contraints d'enseigner de bonnes doctrines<sup>3</sup>. » Infaillibles lorsqu'ils exerçaient l'autorité légitime de l'Église, qui portait alors le nom de synagogue, ces docteurs n'étaient nullement impeccables ; et, hors de cette chaire, ils cherchaient les intérêts de leur orgueil ; mais là, leur audace ne pouvait s'élever jusqu'à enseigner la doctrine qui leur était propre, c'est-à-dire que l'enseignement de l'erreur leur devenait chose impossible : *sua dicere non audent...*

O miracle *éternel* et trop inaperçu ! Cette chaire qui était *celle de Moïse* avant d'être la chaire de saint Pierre, et qui n'était, par conséquent, ni celle des Pharisiens ni celle des Scribes, eût fait violence à ces docteurs s'ils se fussent

<sup>1</sup> S. Matthieu, Évang., chap. XXIII.

<sup>2</sup> S. Matthieu, Évang., XXIII, 2, 3.

<sup>3</sup> Bona dicere cogebantur. *De Doctrin. Christ.*, IV, 27, S. Augustin

révoltés contre la doctrine orthodoxe. Elle eût, non point bouleversé leurs sens ainsi que l'esprit du trépied antique bouleversait les sens de la Pythonisse<sup>1</sup>, mais elle eût contraint à sortir de leur bouche les paroles de justice et de vérité. Ainsi la langue de Balaam s'évertuant à maudire Israël *était-elle forcée* de le bénir ! Car cette chaire, que, dans leur exacte et profonde définition, les siècles ont nommée *la chaire de vérité*, ferme la bouche au mensonge, et l'intelligence à l'erreur. Liée depuis les plus lointains patriarches jusqu'à Moïse, et depuis Moïse jusqu'à la consommation des temps, aux enseignements et aux doctrines du catholicisme, elle nous transmet *les dictées de l'Esprit-Saint par la langue des hommes qui l'occupent*, quelque divine ou impure que cette langue se trouve être par elle-même ! Mais ne s'agit-il plus que de l'homme, que du simple pharisien, oh ! c'est alors que nous entendons le Christ tenir le langage de la vérité la plus foudroyante, celle qui sauve les peuples en dessillant leurs yeux. C'est-à-dire que nous voyons alors Jésus exercer dans toute l'âpreté de leur rigueur les actes de la grande et suprême charité : œuvre incomprise et détestée aux époques d'affaissement moral où triomphent les principes de l'égoïste et calamiteuse mollesse qui, sous le titre hypocrite de modération, ne cherche qu'à se dérober à tout péril et à se concilier tous les suffrages.

Mais nous le disions tout à l'heure : guerre pour guerre, et le langage de l'Évangile, loin d'être pour le Juif judaïsant de nos jours la parole même de la vérité, n'est encore que le mensonge de la légende. « La question de l'authenticité historique de la vie de Jésus, nous dit-il, ne devrait pas, à vrai dire, être sujette à controverse, pas plus que l'authenticité des mythes que Virgile nous donne sur l'origine de Rome. Tout homme tant soit peu instruit qui lit les Évangiles sans parti pris reconnaît leur caractère légendaire<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Voir notre livre *la Magie au dix-neuvième siècle*, chap. VII : Les vapeurs oraculaires, Delphes et autres lieux.

<sup>2</sup> *Arch. israél.*, 1867, p. 207, n° V.

C'est pourquoi le nom de Pharisien que flétrissent les pages évangéliques, n'est nullement pour le Juif le nom du dévot hypocrite, du sépulcre blanchi, du fourbe ambitieux ; non ! c'est un titre d'honneur qui ne doit se placer que sur le front du mérite et de la vertu, car le judaïsant moderne est le fils spirituel des Phariséens du temps de Jésus ; il veut croire à la vertu de ses ancêtres, il la proclame avec faste et s'en glorifie.

Aussi M. le rabbin Lazard nous apprend-il que M. Trenel, l'admirateur passionné du chef de la doctrine pharisaïque, repousse avec énergie « l'arrêt inique que les Évangiles ont prononcé contre les Phariséens ». Ce prince du pharisaïsme occupe à ses yeux la place même que nous donnons à Jésus ! Oui ! que toutes les oreilles l'entendent, Hillel, — cet homme dont le Juif seul ici-bas sait le nom — « est destiné à grandir dans l'opinion. Sa place est marquée dans le Panthéon des hommes illustres, bienfaiteurs de l'humanité. *C'est lui, lui seul*, après *la Thora* et les prophètes, qui a révélé au monde la loi d'amour et de fraternité<sup>1</sup>. »

Vous l'entendez, peuples de ce monde et de ce siècle ! c'est lui seul, après les prophètes, qui nous initie à la vie du cœur. C'est lui, cet homme dont il est probable que notre plume vous apprend l'existence, ce n'est nul autre, et surtout ce n'est point le Christ, à qui, loin de là, les Juifs, aujourd'hui vainqueurs de la civilisation chrétienne, attachent la honte éternelle d'avoir calomnié les Phariséens, disciples de ce grand révélateur de la loi d'amour et de fraternité !

Et si tels sont les Phariséens, il importera sans doute d'arrêter un instant nos yeux sur quelques traits du pharisaïsme

<sup>1</sup> P. 610, *Arch. israél.*, XIII, 1<sup>er</sup> juill. 1867, Hillel, l'*Ancien*, juif illustre de Babylone, chef du sanhédrin, vécut plus de cent ans avant le Christ. Joseph l'appelle Pollion. Il soutint avec zèle les *traditions orales* des Juifs contre Schammaï, son collègue, qui voulait qu'on s'en tint littéralement au texte de l'Écriture. Cette dispute fut, selon saint Jérôme, l'origine des Scribes et des Phariséens. Hillel est peut-être le premier auteur de la partie du Talmud qui se nomme la *Mischna*. Quels hommages ne lui doivent point les Phariséens, disciples de ce Talmud auquel nous allons consacrer un chapitre ! La *Thora* est la loi écrite.

moderne, c'est-à-dire sur quelques échantillons des sentiments, de la science et de la critique du Juif judaïsant de nos jours. Précieux morceaux qui nous peignent par leur propre pinceau ces hommes dans la physionomie desquels nous nous refuserions à voir autre chose qu'une plate et odieuse caricature, si la main qui les trace était autre qu'une main judaïque.

« Deux choses, nous dit en l'an de grâce 1867 l'organe du Judaïsme *libéral et progressiste*, distinguent le livre de M. Rabbinowicz, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Premièrement, il réhabilite les Pharisiens jusqu'alors *toujours et par tous* maltraités ; secondement, il fait de Jésus un agitateur purement politique. — Nous avons lu la thèse de M. Rabbinowicz ; la bonne foi la plus grande s'y manifeste d'une façon très claire... *L'Israélite*, animé d'autant d'attachement pour *ses ancêtres* que de respect pour *leurs traditions*, s'y laisse bien deviner, mais l'homme de la vérité s'y fait sentir tout aussi fortement<sup>2</sup>. »

En effet « *la tolérance des Pharisiens envers les chrétiens fut parfaite*<sup>1</sup>, » nous dit-il, et quand une hostilité se produisait, elle était toujours « provoquée par des miracles que les Israélites (disons les Pharisiens) jugeaient être des supercheries employées pour séduire et égarer le peuple<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> P. 113-114, *Arch. israélites*, 1<sup>er</sup> février 1867.

<sup>2</sup> *Ibid. Archives*, p. 115, n<sup>o</sup> VIII ; *l'Univers israélite*, mars 1867, p. 326. Nous prenons à témoin de cette vérité pharisaïque, entre une multitude d'assassinats, les deux premiers qui furent commis par les Pharisiens : l'assassinat juridique du Christ, et celui de son premier martyr, saint Étienne. Partons ensuite du chapitre xxiii de l'Évangile selon saint Matthieu, et nous arriverons, en suivant cette route, au drame sanglant du Père Thomas, objet de l'un de nos chapitres.

<sup>3</sup> Ces hostilités sanglantes étaient-elles de la tolérance, une tolérance parfaite ? N'étaient-elles pas l'expression féroce du dépit que causaient des miracles tels que la multiplication des pains, la résurrection de Lazare, les prodiges sans nombre qui dévoilaient à la fois la divinité du Christ et les mensonges des Pharisiens ? « De nombreux passages tirés des Évangiles prouvent que Jésus n'a jamais voulu réformer le Judaïsme ni modifier la moindre des cérémonies pratiquées par les Pharisiens, ajoute M. Rabbinowicz, et il reste à expliquer comment on est arrivé à la divinité de Jésus et aux autres dogmes. » 1867. *ib.*, *Archives israélites*, p. 115, n<sup>o</sup> VIII.



L'auteur de l'article des *Archives israélites* que nous citons, M. Pierre Mazerolle, est qualifié de chrétien par cette feuille judaïque, et termine son appréciation par les lignes suivantes. « Ce qu'a fait M. Rabbinowicz, répétons-le, est courageux : *et était nécessaire*. Que ses coreligionnaires l'imitent ; nous avons droit à *cet honneur*, à cette confiance de leur part... Il est particulièrement beau de voir *le modèle de la discussion* en matière religieuse donné par un homme appartenant à une race à laquelle si longtemps on n'accorda que la calomnie et l'injure<sup>1</sup>. »

Nous ne saurions, pour notre part, afficher cette audacieuse admiration pour une science qui se réfute d'elle-même, et qui se déconsidère par le prodige de ses impudeurs ; mais nous lui trouvons le mérite de mettre en relief la déplorable et insigne faiblesse des grands docteurs du judaïsme, et les incurables sentiments de haine contre le christianisme de leurs ouailles et de leurs auxiliaires. Nous continuerons donc un instant encore les simples citations qui les tournent à notre profit et confirment la parole du Christ :

Autant dans les pages de MM. Strauss et Renan, ces doucereux contempteurs de la divinité du Christ, « Jésus est élevé à la hauteur de l'idéal du dix-neuvième siècle, autant, nous dit l'Israélite Graetz, le peuple qui lui est opposé (le Juif) est resté *la caricature* qu'en avaient faite ses adversaires, *payens et chrétiens*. » Mais « il ne suffit pas d'avoir lu Josèphe, qui n'a écrit une histoire juive *qu'à l'usage des Romains*, ni de connaître des écrivains évangéliques qui ont vécu à une époque bien postérieure à celle de Jésus, et qui ont, au surplus, écrit dans un esprit manifestement hostile aux Juifs et au Judaïsme<sup>2</sup> ; il ne suffit pas non plus d'avoir glané quelques phrases mal comprises de la littérature talmudique pour faire un portrait exact des sentiments et des idées

<sup>1</sup> *Archives israélites*, p. 117, 1<sup>er</sup> février 1867.

<sup>2</sup> Hostile aux Juifs qu'ils s'efforçaient d'attirer à eux, et pour qui leur maître était mort ?... Hostile au pharisaïsme, soit !

dont la société juive était animée pendant le siècle qui a précédé la destruction du temple. » Non, et quiconque veut donner à sa parole quelque autorité, doit « être profondément versé dans la littérature talmudique et agadique contemporaine de Jésus<sup>1</sup> ».

Ainsi, pour être doué de quelque science et savoir apprécier le judaïsme ; pour donner quelque poids et quelque crédit à sa parole, voilà le moyen de critique que nous imposent les Juifs, disciples et admirateurs des Pharisiens : Tourner le dos à l'histoire écrite par les païens, par les Évangélistes, et par l'historien juif Josèphe, *Pharisien lui-même* ; vanter, exalter sans mesure les traditions rabbiniques, que Jésus attaque d'un bout à l'autre des Évangiles *devant le peuple juif*, qui ne cesse de l'acclamer à l'éternelle confusion des Pharisiens ; oublier que saint Paul, le plus ardent et le plus implacable persécuteur des chrétiens avant sa miraculeuse conversion, était le disciple du savant rabbin Gamaliel ; oublier enfin que les savants et profonds rabbins qui *délaissèrent la secte pharisaique* pour se convertir aux vérités du christianisme, avaient pâli dès leur enfance sur cette triste littérature du Talmud<sup>2</sup> !

Mais ne serait-ce point là vraiment demander au bon sens de se renier lui-même ? Et puisque le miraculeux aveuglement des Juifs est une des plus splendides démonstrations de la vérité que l'histoire nous a transmise sur les faits du christianisme, n'avons-nous pas à remercier les Pharisiens de leur invariable persévérance à tracer des pages qui témoignent aussi fortement contre eux-mêmes que celles où se lisent des énormités historiques semblables à cette dernière :

« L'apparition de Jésus et de ses disciples *n'a fait aucun*

<sup>1</sup> *Archives israélites*, 1<sup>er</sup> mars 1867, n<sup>o</sup> V, p. 205. Agada signifie la prédication populaire, Halaca l'étude de la loi.

<sup>2</sup> On nous permettra de nommer entre les plus doctes le rabbin Drach, qui nous fit l'honneur de citer un de nos écrits dans son *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, p. 446, t. II, 1844, et dont nous avons si souvent recueilli la parole dans nos conversations.

*bruit dans la Judée et à Jérusalem ; au contraire, elle est restée inaperçue, ignorée, et tous ces récits qui en font un événement considérable à la fois aux yeux des classes élevées et du peuple, sont de pures inventions. Cependant, grâce à nos évangélistes modernes <sup>1</sup>, on est aujourd'hui forcé de discuter dans une histoire des Juifs les moindres détails de ces légendes évangéliques <sup>2</sup>. »*

Nous interrogeons ces détails, et, à propos de l'acte sanglant du Calvaire, à propos des prodiges *historiques* qui, dans l'instant même où le Christ expirait, *ébranlèrent la cité sainte*, l'évangéliste saint Luc nous transmet la réponse de l'un des disciples d'Emmaüs au voyageur qu'il n'a point reconnu et qui lui adresse cette question : Pourquoi donc êtes-vous triste ? — Triste ? Vraiment, « êtes-vous donc le seul étranger dans Jérusalem qui n'ait point su ce qui vient de s'y passer en ces jours <sup>3</sup> ? »

Mais puisque ce Pharisien repousse l'Évangile qui le flétrit, laissons nous-mêmes à l'écart ce livre sacré. L'histoire des peuples les plus profanes nous suffit. Est-ce donc que la vie et la mort du Christ n'ont point révolutionné la synagogue, la Judée, l'empire romain, le vieux monde d'un bout à l'autre ? ce monde qui, persécutant, mettant à mort les disciples de Jésus, à l'exemple des Phariséens, couvrit ses arènes, avant de se rendre au Christ, du sang de *plus de dix millions* de martyrs ! Et c'est devant l'événement le plus authentique et le plus considérable des annales de l'humanité ; c'est devant ce fait qui changea *la face du monde* et força les siècles de briser leur marche, pour se ranger sous la date d'une ère nouvelle, que se dresse *aujourd'hui comme alors*, l'orgueil aveugle et paradoxal du pharisaïsme ! Gardons-nous donc de nous affliger si nous voyons la justice de Dieu condamner le Pharisien des temps anciens à revivre,

<sup>1</sup> MM. Strauss et Renan ! que nous renvoyons au savant docteur Sepp.

<sup>2</sup> *Ib.*, p. 209, *Archives israélites*, 1867, n° V.

<sup>3</sup> Tu solus peregrinus es in Jerusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus ? Luc, XXIV, 18.

et à venir se peindre tout entier sous nos yeux dans le prodigieux illogisme de sa parole ; gardons-nous de nous étonner si nous le voyons, marchant d'attentats en attentats contre l'histoire, étaler contre les splendeurs de la vérité cette audace qui caractérise le Pharisien moderne. Le dix-neuvième siècle nous pardonnera peut-être de nous associer *au langage calomniateur du Christ*, contre ces modèles de candeur et de véracité que le judaïsme ose réhabiliter *aujourd'hui même* en ces termes : « Lorsqu'on voudra connaître *ces dignes et austères représentants du sentiment et de la pensée israélites*, on voudra bien recourir à d'autres renseignements qu'à ceux qui ont été fournis par des ennemis peu scrupuleux. L'histoire impartiale les réhabilitera dans l'esprit des peuples. De nos jours, heureusement, il n'y a plus prescription pour le mensonge <sup>1</sup>... »

Il n'y a plus prescription pour le mensonge, c'est pourquoi le cadran nous a marqué l'heure dernière du pharisaïsme ! C'est pourquoi son glas funèbre, sonné par le Juif lui-même, étourdit nos oreilles ; c'est pourquoi le Juif se sent obligé de sortir enfin des traditions talmudiques. Il en sort, il faut qu'il en sorte, ou qu'il meure à nos yeux, couvert d'ignominie. Et tandis qu'il opère sa retraite, jetons pour notre part un coup d'œil sur ces monstrueux recueils, dès que, d'un autre coup d'œil, nous avons fait connaissance avec le *docteur pharisaïque*, avec le rabbin, ce chef de la synagogue et du judaïsme contemporain.

Un mot pourtant avant de passer outre : ce sont donc de grands misérables que ces Juifs ? Oh ! nous nous garderons bien de l'affirmer ! C'est-à-dire que nous nous garderons de

<sup>1</sup> Le mensonge du Christ, des apôtres ennemis peu scrupuleux, et les calomnies des historiens de tous les peuples, réfutés par la vérité *devenue pharisaïque !!!* Lire *l'Univers israélite*, juin 1867, p. 454, n° X ; M. Wolfson. Ce journal est celui de l'orthodoxie judaïque en France, orthodoxie bâtarde qu'il ne faut point confondre avec celle des Juifs d'une multitude d'autres pays, ni même avec l'orthodoxie judaïque en France au commencement de ce siècle. Car l'immuable judaïsme s'écroule ; les pierres de cet édifice changent de forme et d'aspect à chaque mouvement qui les déplace.

généraliser nos paroles, et de mépriser ces hommes chez lesquels nous aurons à reconnaître plus de supériorités et de vertus que nos préjugés ne nous permettent de le supposer. Car nous ne les surpassons que par le mérite de notre loi religieuse, et dans les seuls cas où les croyances du christianisme règlent véritablement nos actes. Voilà ce que nous ne saurions répéter d'une voix trop forte en répétant que, pour nous, le Juif sur lequel frappe et doit frapper l'inexorable arrêt de l'histoire, ce n'est point le premier venu de la lignée d'Abraham : c'est l'homme de la séculaire orthodoxie fondée sur le Talmud ; c'est le croyant pétri des haines judaïques que les miasmes philosophiques de ce siècle ou que les douces lumières du christianisme n'ont point encore déjudaïsé.

#### CONCLUSION.

Le Christ, les Évangélistes, les convertis du pharisaïsme, le Pharisien Josèphe, historien de la nation juive, s'adressent au Pharisien et lui disent à l'envi : Tu n'es qu'un orgueilleux, un fourbe, un faux dévot, le plus vil des séducteurs, et le plus impudent des menteurs.

Le Pharisien, que rien au monde ne déconcerte, se retourne vers le Christ et lui dit : « La synagogue ne voit en toi qu'un infâme. Le gibet t'a rendu justice, et le bruit de ton supplice, scélérat obscur, loin de retentir d'un bout à l'autre du monde, ne put réveiller l'attention des hommes ni dans Jérusalem ni dans la Judée. Hillel, notre vénéré fondateur, est l'homme de la charité divine, et tes Évangélistes ne furent que des écrivains de légendes. Ta parole, répétée par les Apôtres, ne fut que fable, calomnie et blasphème. »

Le lecteur a dans ce chapitre, il aura dans les suivants les pièces probantes sous les yeux ; à lui de siéger en juge ; à lui d'absoudre le Pharisien et d'écraser le Christ, d'écraser l'infâme, si la parole du Pharisien lui paraît plus sûre que celle de l'Évangile et de l'histoire.

## CHAPITRE TROISIÈME

### PREMIÈRE DIVISION. — LES RABBINS, LE GRAND SANHÉDRIN, LES CONSISTOIRES

Qu'est-ce que le rabbin ? Est-ce un pasteur, un prêtre, ainsi que le dit aujourd'hui le Juif ? — C'est un docteur, le plus souvent pétri d'ignorance, et remplissant quelquefois d'assez singulières fonctions. — Il ne fait rien qu'un laïque ne puisse faire à sa place ! — Les rabbins exercent les professions les plus variées ; ils peuvent être bouchers, cordonniers revendeurs, etc. — Leur éducation. — Éloges que s'entredonnent les rabbins. — Cruelle sévérité avec laquelle ils sont jugés par les organes mêmes du judaïsme. — Cependant les Juifs pour se donner le semblant d'un culte sérieux, et d'obtenir de l'État que ce culte soit salarié, donnent à ces rabbins le titre de prêtres, de pontifes, de pasteurs. — Et ces prêtres juifs sont d'institution profane ; ils doivent leur état de ministres de la religion judaïque à des princes chrétiens. — Phases de l'autorité légale des rabbins en France. — Napoléon I<sup>er</sup> les utilise pour ses recrutements militaires et sa police politique. — En un mot, le rabbin n'est qu'un docteur ; et le Talmud nous dit [que, depuis la dispersion, il n'y a plus de docteur en Israël ! — Et pourtant le Moïse du judaïsme talmudique décrétait la mort sans jugement contre quiconque niait la tradition des rabbins <sup>1</sup>.

« Les Juifs, nous dit Kluber, l'un des coryphées de l'école des publicistes philosophes dont le témoignage ne saurait être suspect, les Juifs forment une secte *politico-religieuse* placée (de fait) sous le *rigoureux despotisme théocratique des rabbins*. Non seulement les Juifs sont *étroitement unis et conjurés* entre eux, au point de vue de certains dogmes religieux, mais ils constituent *une société héréditaire tout à fait close* pour ce qui concerne la vie ordinaire, le commerce habituel et l'éducation du peuple, *excluant tout progrès*, et entretenant soigneusement entre eux l'esprit de caste et de famille par l'interdiction formelle de toute alliance avec des personnes d'une autre religion <sup>2</sup>. »

Et dans cette société judaïque, presque tout homme, depuis le Christ, est Pharisien ou talmudiste, c'est-à-dire

<sup>1</sup> NOTE IMPORTANTE. Nous ne pouvons assez recommander au lecteur de ne juger aucune des assertions contenues dans nos chapitres sans la rapprocher DE SA DATE, que nous avons le plus grand soin de donner.

<sup>2</sup> Kluber, *Coup d'œil des délibérations diplomatiques du Congrès de*

sectateur des traditions que flétrissait Jésus et que maintiennent les rabbins. Quel est donc au milieu de ce peuple tout pharisaïque, le rôle, quel est le personnage du rabbin ? — Le rabbin, depuis l'époque de la dispersion, est ce qu'était jadis le Scribe, qui toutefois n'appartenait alors à aucune secte spéciale. Il est le docteur de la science religieuse. Ses coreligionnaires lui décernent ce titre, mais il n'y a dans sa personne rien du prêtre, car le sacerdoce *a disparu* du milieu de Juda depuis la dispersion du peuple et la confusion des familles. Nul Juif ne connaît aujourd'hui sa généalogie ; nul ne sait quelle est sa tribu, nul n'est capable de prouver qu'il descend de Lévi, nul, par conséquent, n'est en droit de s'arroger ni le titre ni les fonctions de prêtre<sup>1</sup>.

Erreur ! erreur ! et vous entendrez soutenir en Israël que les Juifs ont encore leurs pontifes, leurs patriarches, leurs prêtres ! Mais non ; non, de grâce ! s'écrie dans le seizième siècle l'évêque de Valtourre, n'allez point prostituer de tels titres et les appliquer à ces Juifs impurs, à ces infects déblatérateurs, à ces cabaretiers, à ces trafiquants que nulle iniquité jamais ne fera battre en retraite<sup>2</sup>.

Nous ne nous effarouchons point de ces termes ; car une plume d'origine judaïque les reproduit de nos jours à peu près dans les mêmes termes (voir plus bas) ; et, quant au

Vienne, III, 390. Observons que Kluber parle de la très grande majorité de la nation juive à une époque postérieure au Sanhédrin de 1807, et que depuis cette date récente, une immense révolution religieuse est en voie de s'opérer chez les Juifs et surtout en France.

<sup>1</sup> Les prêtres ne peuvent être tirés que de la tribu de Lévi ; et les lévites, quoique compris dans l'ordre sacerdotal, ne sont point prêtres par cela seul qu'ils sont lévites. Bible, Nomb., III, 6 à 11, etc. *Essai hist. sur les Juifs*, t. II, p. 71, ch. VI, anonyme ; Lyon, 1771. « Les lèvres du prêtre sont les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées. » Bible, Malachie, II, 7.

<sup>2</sup> Vah ! ne, quæso, spurius illos atque oidos blaterones, caupones et negociatores, omni iniquitate plenos, patriarchas aut sacerdotes dixeris ! *Dies caniculares*, Dn. Sim. Maioli Episcop. Vulturariensis, 1615, Maguntia, t. III, p. 878. *Id.* Subst. *Traité de la police*, t. 1<sup>er</sup>, p. 279, etc. Paris, 1705, in-fo. Lire *id.* Baronius, *Annales ecclesiasticæ*. Nous citerons ces deux œuvres monumentales et si différentes l'une de l'autre.

sacerdoce, l'un des grands prédicateurs de la France, le R. P. Félix, faisait naguère retentir la chaire de Notre-Dame de Paris de la même vérité : « Israël, s'écriait-il, est aujourd'hui *sans religion, sans patrie, sans prêtres, sans sacerdoce*, sans autel et sans sacrifice ! »

Voici donc cette religion monotéplale devenue veuve du temple unique où son Dieu lui permettait les grandes cérémonies du culte, et veuve à la fois de son sacerdoce ; car dans la foule entière de ses quatre millions de fidèles, un seul ne saurait se trouver qui pût confirmer sa parole s'il osait dire : Je suis de la race unique dont se font les prêtres ; je suis un des descendants de Lévi<sup>1</sup> !

Mais l'un des livres sacrés de la Bible ne nous avait-il point tenu ce langage prophétique : « Un long temps se passera pendant lequel Israël sera sans vrai Dieu, sans prêtre qui l'instruise et sans loi<sup>2</sup>. » Il est donc tout naturel que le peuple juif, partout où ses essais se sont abattus, n'ait plus en guise de temple unique que de simples lieux de réunion et de prière ; en guise de loi, que des traditions étrangères à toute origine divine<sup>3</sup> ; en guise de prêtres, que des consultants officieux, ou *redevables à la loi des nations*

<sup>1</sup> *Archives israélites*, VIII, 15 avril 1868, p. 353. Et l'un des organes du judaïsme de répliquer : « Autrefois les prêtres formaient chez nous une caste à part ; aujourd'hui le rabbin, ou chef religieux, entre dans la *carrière pastorale* par un choix... » *Ib.*, X, 15 mai 1868, p. 445. Ce prétendu prêtre est donc de fantaisie, d'institution humaine, institué contrairement à la Bible et au Talmud ; ce que nous verrons en ce chapitre.

Cette religion, disait, en mars 1868, M. Chaix d'Est-Ange, rapporteur au Sénat d'une pétition judaïque, « *n'a rien de sacerdotal* ;... les rabbins eux-mêmes ne sont pas des prêtres, mais des docteurs ; et, depuis la dispersion, la science a remplacé le sacerdoce ». *Ibid.*, V, p. 208-9. 1<sup>er</sup> mars 1868. « On ne pouvait mieux dire, » ajoutent les mêmes *Archives israélites*, VI, 15 mars 1868, p. 251, ... à la condition de supprimer cette erreur : que la science a remplacé le sacerdoce ! Mais, pourquoi, cette vérité du mois de mars, que « le rabbin n'est point un prêtre. » n'est-elle plus au mois de mai qu'une vérité de rebut, remplacée par l'assertion contraire ? Patience !

<sup>2</sup> Bible, II Paralip., chap. xv, v. 3.

<sup>3</sup> Le Talmud. *Relinquentes mandatum Dei, tenetis traditionem hominum*. S. Marc, VII, v. 8-9.



*étrangères d'un titre officiel* ; en un mot, que des rabbins, c'est-à-dire que des docteurs, dont, sauf quelques rares exceptions, l'ignorance est prodigieuse<sup>1</sup>.

Mais hâtons-nous de produire à l'appui de nos paroles le texte même de l'un des membres notables du consistoire de la ville de Paris : « Les rabbins ne sont point, comme les curés et les pasteurs des communions chrétiennes, les ministres *nécessaires* de notre culte. L'office des prières au sein de nos temples ne s'effectue point par leur organe. Ils ne sont point les confidents de nos consciences. Leur pouvoir ne peut rien pour le salut de nos âmes. Leurs fonctions *sacerdotales* se bornent à la célébration du mariage<sup>2</sup> ; et leurs attributions, à la prononciation, en chaire, d'un très petit nombre d'oraisons. Ils sont docteurs de la loi et passent pour avoir une connaissance profonde du Talmud. Ils sont canoniquement investis du pouvoir de conférer à un laïque quelconque le diplôme du rabbinat. » Mais « ce diplôme est compatible avec toutes les professions... et nous comptons parmi nous des rabbins au barreau, des rabbins en boutique et des rabbins marchands forains. Ils ne possèdent les éléments d'aucune science utile, et ignorent, la plupart, jusqu'à l'usage de la langue nationale... Leur attachement fanatique à *des pratiques absurdes*, dont le temps et la raison ont fait justice, est *un titre à leur considération mutuelle et à la vénération des orthodoxes*. Leur présomption est aussi excessive que leur ignorance est profonde. Si

<sup>1</sup> Deuxième lettre d'un rabbin converti, 1827, Paris, p. 366-7. *Id. Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, exemples et exceptions, t. I<sup>er</sup>, p. 30, etc.

<sup>2</sup> C'est trop dire, et nous allons voir que tout laïque peut les célébrer. Leurs fonctions consistent, par exemple, à pratiquer des exorcismes *magiques*, comme les fils de Scéva, *Actes des Apôtres*, XIX, v. 13, etc.; à veiller auprès des femmes en couches, pour les défendre contre les maladies et les maléfices du démon Lilit, etc., etc, *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. II, p. 320; Drach, Paris, 1844; ou bien à tracer des talismans qu'il faut porter ou *avaler*, pour guérir d'une maladie, pour obtenir progéniture, ou pour être délivré des démons! *Archives israélites*, IV, 15 février 1868, p. 185. Et ces dernières fonctions sont celles de nos sorciers, leurs imitateurs.

on invoque leurs lumières sur les questions religieuses, ils opposent les mystères ; si on les presse, ils crient à l'irréligion ; si on insiste, ils se fâchent. Ils ont la fatuité du pouvoir et la volonté de l'intolérance<sup>1</sup>. »

Il ne serait que trop facile, hélas ! si peu que l'on remuât les annales du culte hébraïque, de multiplier à l'endroit des rabbins les traits où l'immonde se mêle à l'absurde ; mais il nous suffit, à titre d'échantillon, d'emprunter à saint Jérôme, qui vécut dans la familiarité des docteurs israélites, un des exemples où se peint l'antique dégradation de ces tristes ministres.

« Les Pharisiens, nous dit ce grand docteur de l'Église, ont inventé les traditions qu'ils appellent *deutéroses* ; et de combien de fables et de chimères ils les ont remplies ! La plupart sont tellement infâmes que je ne saurais en parler sans rougir ; je veux, néanmoins, en rapporter un exemple, afin de couvrir de honte et de confusion ces ennemis déclarés de la religion du Christ. Sachez donc que les principaux et les plus sages de la synagogue étaient obligés, par le devoir de leur charge, horrible emploi ! de goûter le sang d'une fille ou d'une femme qui avait ses infirmités ordinaires, afin de juger par le goût, lorsqu'ils ne pouvaient le faire par la vue, si ce sang était pur ou ne l'était pas<sup>2</sup>. »

Certaines Revues judaïques, souvent en désaccord avec elles-mêmes, nous tiennent sur le rabbin un tout autre langage. L'amélioration qu'elles signalent parmi ces docteurs, si nous la prenons au sérieux, est, en tout cas, de date toute récente ; mais nous l'admettons le plus volontiers du

<sup>1</sup> *Des Consistoires en France*, par M. Singer, membre du Consistoire, p. 32-33, Paris, 1820, Delaunay. *Id.*, Cerfberr, plus loin : « Les devoirs des rabbins concernant la prédication morale dans les temples, dit M. Halévy, devoirs prescrits par le grand Sanhédrin, ne sont pas remplis, ou le sont d'une manière fâcheuse, à cause de l'incapacité des rabbins en général, de leur peu de lumières, et de leur habitude de prêcher dans un jargon barbare. » *Résumé de l'histoire des Juifs modernes*, p. 309. — Hallez, *Des Juifs en France*, p. 266, etc.

<sup>2</sup> S. Jérôme, t. III, chap. xcvi, p. 221. *Lettres*, trad. Guill. Roussel, béd. Paris, 1707.

monde, en ce sens que, dans les États les plus civilisés de l'Europe, les membres du rabbinat seraient des hommes honorables, quelquefois assez savants, et qui généralement ont reçu l'éducation vulgaire. Un grand nombre, dans les centres de la civilisation chrétienne, parlent donc un langage à peu près correct, ce que ne se permettent qu'à de rares intervalles les rédacteurs des revues qui les préconisent. Mais le dégrossissement de ce personnage si cruellement jugé par les siens, lui conférera-t-il le caractère sacerdotal que la presse judaïque s'est donné depuis quelques années le mot d'ordre de lui attribuer ? Et sa bouche, pour être moins barbare, deviendra-t-elle un organe de la vérité religieuse ? Car rien n'est exagéré dans les paroles du très honorable M. Singer, grand admirateur des vertus de sa nation, et nous aurons soin de retenir son dernier mot : « Ma double qualité de membre pour l'érection du temple et du comité de surveillance et d'administration des écoles consistoriales, garantit l'exactitude des renseignements que je produis<sup>1</sup>. »

Or, près de trente ans après leur date, ces paroles douloureuses *pour les lèvres qui les profèrent*, recevaient de la part d'un écrivain de race judaïque une confirmation trop éclatante pour que nous puissions hésiter à nous répéter en l'offrant aux réflexions du public ; notre public est si complètement étranger à l'histoire de ces Juifs dont les mains pétrissent et déjà façonnent l'avenir de notre société !

C'est particulièrement à l'endroit *de leurs fonctions spirituelles* que les rabbins « sont faibles et nuls, car leur office n'égale point l'importance du saint ministère des prêtres chrétiens. Ce n'est point eux qui font résonner les temples de cantiques et de prières ; ils ne font point retentir du haut de la chaire de sublimes vérités ; ils ne vont point dans les familles porter l'espérance et la consolation ; ils ne recherchent point la misère pour la secourir, les larmes pour les sécher ; ils ne guérissent pas les plaies du cœur, les mala-

<sup>1</sup> *Lettres*, p. 7. 1820.

dies de l'âme ; ils ne célèbrent point d'ineffables mystères ; ils ne sont point les confidants des consciences ulcérées ; ils n'ont point reçu du Ciel le don de pardon et de miséricorde ; ils ne sont obligés ni au dévouement aveugle, ni à la chasteté sévère ; ils n'ont point fait vœu de pauvreté..... Or, nous le demandons en toute conscience et en toute vérité ; quelle puissance peut avoir une religion enseignée par de tels ministres ? Certes, tant que les Israélites auront pour interprètes de leur religion leurs tanneurs, leurs colporteurs, leurs escompteurs, voire même leurs usuriers, car *beaucoup* exercent ces nobles et libérales professions, jamais ils ne se trouveront à la hauteur de l'époque. » Il est vrai que, « *déjà*, nous avons parmi les rabbins des hommes éclairés et dignes de leur sainte mission, mais ils se réduisent à trois ou quatre<sup>1</sup> ! »

En France, et dans quelques-uns des pays les plus civilisés de l'Europe, l'aristocratie juдаique s'applique à combattre l'ignorance de ses ministres et de ses coreligionnaires, dont elle est à juste titre honteuse. Aussi, lorsque ses nombreux efforts sont couronnés de quelque succès<sup>2</sup>, est-il d'usage d'en grossir le bruit et d'en confier la redite aux bouches sonores de la renommée. Devant les oreilles ouvertes du public, il est d'ailleurs assez simple que le style officiel répande sur les personnes et sur les choses un aspect sensiblement plus beau que nature. Nous sommes donc loin de nous armer de rigueurs contre M. le grand rabbin de Paris, Isidore, et de repousser le flux des hyperboles que nous verse sa bouche louangeuse. « Je compte, s'écrie avec emphase ce ministre du judaïsme, sur le concours actif, loyal et affectueux de mes collègues dans le rabbinat, dont *la science EST SI GRANDE et dont le zèle est toujours au service de la religion*<sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> *Les Juifs, leur histoire, leurs auteurs*, p. 55-6-7, par A. Cerfberr de Medelsheim. Paris, 1847.

<sup>2</sup> Exemple : Le collège rabbinique de Padoue, Italie, nous dit *l'Univers israélite*, septembre 1867, n° I, p. 14, etc.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, VII, 1<sup>er</sup> avril 1867, p. 307.

Mais quel crédit toute la bonne volonté du monde nous permet-elle d'accorder à ce langage, lorsque nous entendons l'un des grands organes de la nation juive faire retentir au loin ces paroles de désolation : « Au sein de l'assemblée à laquelle est confiée *la direction supérieure* des affaires religieuses israélites, le grand rabbin est le seul dans le choix de qui *la connaissance et le respect de la religion* sont pris en quelque considération. Quant à ses collègues..., la position sociale et l'éducation sociale sont seules considérées ; mais, pour ce qui est *d'une mesure quelconque de connaissance religieuse*, de caractère religieux, de quelque *fidélité religieuse* se manifestant dans la vie, *pas le moindre scrupule ne se montre dans leur choix!* » Le sort de la religion israélite, le choix de ses ministres est donc « abandonné à une majorité d'hommes qui ne possèdent pas *la moindre connaissance de la religion* », qui peut-être « comptent parmi *les premiers contempteurs de la religion israélite*..... et renvoient le fait de la révélation dans le domaine du mythe » ! En un mot, « *la culture et l'entretien de la science religieuse manquent partout dans le vaste empire!*...<sup>1</sup> »

Ces paroles *et cette date* ne sont-elles point, si nous arrêtons nos yeux sur les royaumes de l'Occident, une révélation terrible de l'état des croyances en Israël et de l'ignorance générale et profonde de ses guides religieux ? Car, entre tous les Juifs de ce monde, le Juif occidental est incomparablement le moins ignare !

Cependant, ces ministres si singulièrement choisis, et la plupart du temps si déplorablement étrangers à la science et aux mœurs religieuses du judaïsme, les voilà, si nous en croyons cet organe du parti conservateur de la religion juive, les voilà devenus non seulement les docteurs, mais *les prêtres, les pontifes, le sacerdoce* de la nation. Car on affecte en Israël, et nous saurons pourquoi, de ne les dési-

<sup>1</sup> *L'Univers israélite*, n° II, octobre 1866, p. 74-75.

gner que par ces termes sacrés ; car le mot est donné de toutes parts de répéter à tout propos cette qualification religieuse ; car on prétend inculquer à tout bénévole auditeur que non seulement la nation juive suit la loi de Moïse, mais qu'elle a son clergé, comme nous le nôtre : raison pour laquelle quiconque n'est point rabbin est dit laïque, ainsi que d'abord nous allons le voir. Chacun de la sorte contribue de son mieux, et le plus naturellement du monde, à donner *le change au public*. Suivons donc un instant de l'œil cette manœuvre qui s'exécute avec ensemble sur toute la ligne.

Chez nous, s'écriera par exemple l'un des zélés du judaïsme, « un *laïque*, un homme tout à fait étranger aux connaissances théologiques et à la vie israélite, a pu se placer impunément devant l'arche du Seigneur et faire entendre des doctrines hérétiques..... Et personne n'a protesté ! Quel Balaam, en voyant ce qui se passe chez nous, voudrait encore dire : « Que tes tentes sont belles, ô Jacob ! Et ne préférerait-il pas pousser cette sublime exclamation à l'aspect des assemblées chrétiennes *même les moins orthodoxes* ! ! »

Déjà même cette distinction de prêtre et de laïque commence à prévaloir au dehors. Exemple : « Tandis qu'en France l'enseignement religieux israélite est représenté par un *laïque* au sein du conseil impérial de l'instruction publique, » dans une ville d'Allemagne, à Nackel, le conseil municipal se soulève contre ce même abus et tient ce langage : « L'instruction religieuse israélite est obligatoire ; or l'élu, étant *laïque*, n'est nullement compétent à représenter les intérêts de la partie israélite de l'école, » et il demande de nouveau au gouvernement d'appeler le rabbinat dans le comité d'enseignement <sup>2</sup>.

A côté de ces *laïques*, nous n'avons plus à nous étonner si le rabbin se trouve devenir un ecclésiastique, un prêtre, et

<sup>1</sup> *Univers israélite*, journal des principes conservateurs du judaïsme, n° II, octobre 1867, p. 53.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, n° VII, mars 1867, p. 295.

si le langage non point orthodoxe, mais intéressé, du judaïsme reproduit et fait reproduire à tout propos cette phraséologie décevante. C'est ainsi que dans le royaume de Prusse, « une ordonnance royale publiée dans le *Staats-anzeiger* du 16 août, s'exprime en ces termes..... L'autorisation est donnée par la présente de nommer des *ecclésiastiques* juifs dans les duchés de Schleswig-Holstein...<sup>1</sup> »

Mais écoutons encore, et ne craignons point de donner à nos citations quelque chose de l'insistance de ceux dont la parole s'attache à nous représenter comme vivant, un sacerdoce qui périt pour ne jamais renaitre : — A Paris, reprend *l'Univers israélite*, « nous nous trouvons en présence d'un fait accompli ; nous espérons que notre *nouveau souverain pontife* n'oubliera pas qu'il est désormais le guide spirituel du judaïsme *français* tout entier, et non plus de la seule communauté de Paris, où il a pu tolérer des choses *tout à fait inadmissibles* chez nos coreligionnaires des départements, qui ne sont guère si avancés et si éclairés que MM. Cerferr et Franck<sup>2</sup>. »

Le même langage sort, à plus forte raison, des bouches officielles ; et, lors de l'installation du grand rabbin du consistoire central de France, nous entendons M. le colonel Cerferr, président de ce consistoire, adresser une courte allocution à ce « nouveau pontife ». Fidèle à sa regrettable habitude, il se permet « une invasion très illégitime de sa part sur le domaine de la théologie..... » L'exhibition de son catéchisme, de son programme théologique, a quelque chose de singulièrement choquant, et les étrangers au culte juif peuvent « croire que M. le colonel donne une leçon de religion juive *au premier pasteur* de notre culte, aux professeurs, aux élèves du *séminaire* et à tout le rabbinat de France » !

Cependant, M. le grand rabbin Isidore, impassible et plein

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XIX, 1<sup>er</sup> octobre 1867, p. 908. Lire *id. l'Univers israélite*, n° II, octobre 1866, p. 76.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, décembre 1866, p. 147.

de sérénité devant ces mains qui touchent à l'encensoir, clôt pacifiquement la séance par ces paroles, où il se pose en continuateur des grands prêtres d'Israël : « Mes frères, je suis profondément ému.... en prenant possession de *ce siège rabbinique*, illustré par tant de nobles et pieux *pasteurs* dont le souvenir vit encore dans tous les cœurs israélites... <sup>1</sup> »

Et puisque ces rabbins se trouvent transformés en *ecclésiastiques* qui montent en *chaire* et prononcent des *sermons*; en *prêtres*, en *souverains pontifes* de royaumes que peut-être un pontife suprême reliera bientôt sous son autorité papale, ces *pasteurs* ne mettent-ils point leur langage en harmonie avec les titres dont ils s'entre-décorent, lorsqu'ils nomment les *laïques* d'Israël leurs « *ouailles* », et qu'ils donnent à leurs lettres diocésaines le nom de « *lettres pastorales* <sup>2</sup> » ?

Or, ce que ces répétitions dont ne se fatigue point la bouche d'Israël ont à nous dire, si nous savons les comprendre, c'est que si les Juifs n'avaient point l'art de donner crédit à cette ingénieuse distinction de laïques et de prêtres; c'est que s'ils ne créaient et ne promenaient au milieu de nous cette audacieuse fiction, ce fantôme trompeur du sacerdoce, ils perdraient aux yeux des peuples le prestige d'avoir une religion, ce bien, ce trésor inappréciable qui depuis tant de siècles a péri dans leurs mains; ils perdraient en outre devant le budget le droit d'avoir à se présenter pour émarger les honoraires et les frais d'un culte qui, sans une religion et un ministère vraiment sacerdotal, ne saurait être qu'une ridicule et mensongère parodie.

Sachons-le donc pour ne plus l'oublier : ces pontifes ne sont rien moins que des pontifes; ces prêtres ne sont prêtres que pour la forme, que pour faire illusion aux peuples chrétiens qui les payent; leur autorité religieuse est néant;

<sup>1</sup> *Univers israélite*, VIII, avril 1867, p. 344-5.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, IX, 1<sup>er</sup> mai 1867, p. 389. *Ib.* X, 15 mai 1867, p. 435. — XXI, 1<sup>er</sup> novembre 1867, p. 963. *Univers israélite*, III, novembre 1867, p. 103, etc., etc.



et cette vérité, que nous avons dû rendre palpable, s'échappe sans cesse des lèvres d'Israël. L'intrépide avocat de la cause judaïque, et l'un des notables de cette nation, M. Bédarride lui-même, nous dira donc avec une simplicité qui trop souvent lui fait défaut :

« Les rabbins ne tiennent *de la loi de Moïse aucune autorité* sur leurs coreligionnaires ; et ce titre, connu seulement depuis la dispersion, ne constitue qu'une *marque de déférence* donnée aux docteurs de la loi qui se font remarquer *par leur mérite*. Ils n'ont *aucune juridiction* ; seulement on s'adresse à eux *volontairement*, comme versés dans la loi. »

« Que si, dans certains États, *les lois* ont donné quelque force à la juridiction des rabbins, leur autorité découle alors *de la loi civile, et non de la loi religieuse* ! »

En un mot, *les peuples infidèles ont seuls fondé les droits de ces pasteurs d'Israël*, et la source du sacerdoce rabbinique est une source chrétienne !

Nous reconnaitrons cependant que dans les pays où le vieux culte talmudique a conservé sa vigueur ; que dans les lieux où, malgré l'absence du sacerdoce et du temple, la religion entretient le sentiment de la nécessité du sacrifice, le rabbin exerce jusque dans les circonstances les plus redoutables, et quoique sans autorité légitime, quelques-unes des attributions du prêtre. Il fait revivre autour de lui l'idée du sacrifice ; il est le sacrificateur ; ou, si sa main ne dirige point toujours dans la gorge de la victime le couteau sacré, c'est lui du moins qui saisit et conserve le vase où le sang a coulé ; c'est lui qui recèle le sang, cette partie de la victime que les sacrifiants se doivent assimiler par la manducation. Et, tout à l'heure, nous verrons jusque dans les derniers exemples dont nous soumettrons au lecteur l'authenticité, les khakhams, c'est-à-dire les rabbins de Damas, lors de l'assassinat religieux du Père Thomas et de son domestique par les Juifs, s'emparer chaque fois du sang recueilli, et le

<sup>1</sup> *Les Juifs en France, en Italie, etc.*, p. 430, 2<sup>e</sup> édit. 1861, Paris.

conserver précieusement jusqu'à son mélange au pain qui devait le faire circuler sous la dent des fidèles :

« Fils de Juda, pourquoi donc avez-vous tué ce religieux votre ami, cet homme que tout le monde aimait ? — Pour le sang, parce que nous en avons besoin pour la célébration de notre culte. — Et pourquoi le sang n'est-il pas resté dans la maison de votre frère ? — Parce que le sang doit rester chez les khakhams <sup>1</sup>, » c'est-à-dire chez les rabbins.

Cependant, non seulement les rabbins ne sont point d'institution divine, mais, convertis en *instruments d'ordre civil et politique*, ces continuateurs infidèles des Pères du Talmud, c'est-à-dire des Pères de l'Église israélite, sont à peine, ainsi que nous venons de l'énoncer, d'institution judaïque. O comble d'humiliation ! chaque prince façonne et limite à peu près à sa guise leur pouvoir chez chacune des nations qui daigne ouvrir son sein ou prêter un asile aux dispersés d'Israël !

« Jadis, la nécessité où se trouvèrent plusieurs États de l'Europe de donner aux Israélites des juges qui pussent prononcer dans les affaires litigieuses où les lois hébraïques étaient invoquées, avait donné naissance à l'autorité *temporelle* des rabbins. Des lettres du 21 mai 1681 constituèrent (en France) cette autorité. Les rabbins devinrent, en matière de religion, *de police, et de droit civil*, les juges des Israélites. Leurs sentences, pour être exécutées, n'avaient besoin que de la sanction du juge ordinaire ; toutefois, le recours des parties à cette autorité était facultatif <sup>2</sup>. » Après avoir rempli les fonctions de notaires, les rabbins essayèrent d'étendre leurs attributions ; mais un arrêt du 12 mai 1754, et les lettres patentes du 10 juillet 1784, réprimèrent leurs prétentions, et restreignirent leur pouvoir ; survint alors la Révolution, qui mit fin à ce pouvoir temporel <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Affaires de Syrie*, pp. 43, 44, 379, etc., A. Laurent, Procédure complète ; lire tout le t. II. Voir plus bas à la question des Sacrifices judaïques.

<sup>2</sup> *Consist.*, Singer, membre du consist., p. 31. *Répertoire de jurisprudence*, Merlin, art. RABBINS. Cerfberr, *les Juifs*, p. 55.

<sup>3</sup> Cerfberr, *ibid.*

Mais le grand maître de la Révolution, le conquérant qui la nourrissait, qui la châtaïait et la pliait à ses fins, sentit vivement la nécessité de reconstituer ce pouvoir. Il le refondit de toutes pièces, et l'adapta surtout à cet inassouvisable besoin d'hommes que lui faisait éprouver la consommation sans limites de ses champs de bataille. Nous prendrons comme exemple de son despotisme, accepté par Israël avec reconnaissance, le règlement de l'assemblée des Israélites du 30 mai 1806, où il est arrêté que les fonctions des rabbins sont : « 1° D'enseigner la religion. — 2° D'enseigner en même temps la doctrine *renfermée dans les décisions du grand Sanhédrin*. — 3° De rappeler, *en toutes circonstances*, l'obéissance aux lois, *notamment et en particulier* celles qui sont relatives à la défense de la patrie, mais d'y exhorter plus spécialement encore, tous les ans, A L'ÉPOQUE DE LA CONSCRIPTION, depuis le premier appel de l'autorité, jusqu'à la complète exécution de la loi. — 4° De faire considérer aux Israélites le service militaire comme UN DEVOIR SACRÉ, et de leur déclarer que, pendant le temps où ils se livreront à ce service, *la loi les dispense* des observances qui ne paraissent pas se concilier avec lui. — 5° De prêcher dans les synagogues, et d'y réciter les prières qui s'y font en commun pour l'Empereur et la famille impériale. — 6° De célébrer les mariages et de déclarer *les divorces*, sans qu'ils puissent, en aucun cas, y procéder que les parties requérantes ne leur aient bien et dûment justifié de l'acte civil du mariage ou du divorce, etc., etc.<sup>1</sup> »

Certes, ces injonctions et ces dispenses religieuses acceptées par les Juifs de la main d'un pouvoir chrétien, voilà qui nous frappe de stupeur, et qui nous peint sous des couleurs assez vives la déchéance *des doctrines et des docteurs* du Talmud! Voilà qui place dans un jour où il est impossible de ne point le saisir, ce spectre défiguré du sacerdoce ou du doctorat juïaïque! Le tableau reste incomplet cepen-

<sup>1</sup> *Consistoires*, l'israélite Singer, membre du consistoire, *ib.*, p. 15.

dant, et, pour le compléter nous devons suivre de l'œil les traits que trace un rabbin à qui sa science et sa droiture, aidées de la grâce divine, révèlent les monstruosité de la tradition talmudique.

« Je dois, nous dit Drach, rectifier l'erreur si commune parmi les personnes étrangères au culte judaïque, à savoir que les rabbins *sont les prêtres* des Juifs. Ces hommes n'ont que la direction de la conscience de ceux *qui veulent bien* s'adresser à eux dans *les cas graves*; par exemple, quand le malheur a voulu qu'une cuiller destinée au maigre tombât dans un pot qui sert au gras; ou si, par mégarde, on a touché ou mouché la chandelle au saint jour du sabbat, etc., etc., <sup>1</sup>. »

« L'office de la synagogue, qui consiste à entonner les prières et les cantiques, et à lire le Pentateuque; les soins de distribuer les aumônes publiques, de surveiller l'éducation de la jeunesse, d'assister les mourants, de présider aux ensevelissements et aux cérémonies qui les accompagnent, etc., *sont généralement réservés à des laïques*; et quand les rabbins s'en chargent, *c'est comme simples particuliers*. Quant au mariage, le rabbin ne fait que le bénir, chose *que peut faire et que fait tout Israélite*, et qui, d'ailleurs, n'est *nullement essentielle* pour contracter ce lien!... C'est l'époux qui prononce les paroles sacramentelles, en offrant à l'épouse un objet d'une valeur quelconque. Celle-ci, en l'acceptant, sans même proférer une parole, devient sa femme légitime. La présence du rabbin est *si peu nécessaire*, que si cette cérémonie avait lieu en présence de deux Israélites quelconques, le mariage serait valable <sup>2</sup>. Prêcher la parole de Dieu, et sur des objets de simple morale,

<sup>1</sup> « Conducteurs aveugles, qui avez soin de passer ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron, et qui avalez un chameau. » S. Matthieu, Évang., XXIII, 24. *Excolantes culicem, camelum autem glutientes*. Et qu'est devenue en Israël depuis cette époque (1823) l'observation du sabbat ?

<sup>2</sup> Voyez *Talmud*, traité Kidouschin, fol. 1 et seqq., Maïmonides ou Joseph Karo.

la plupart des rabbins n'en ont pas d'idée ! Les sermons, qu'ils prononcent d'ailleurs fort rarement, ne sont que des dissertations talmudiques, auxquelles la plupart de leurs auditeurs n'entendent rien. Ces dissertations sont quelquefois entremêlées de gronderies (thohhabhaha) et de FARCES pour rire (halatzot), dont je donnerai des échantillons <sup>1</sup>. »

Non, mille fois non, le rabbin n'est rien moins que prêtre, rien moins que pontife, et la nation juive « ne possède plus aucune espèce de sacerdoce ». *La caste sacerdotale y est inconnue* depuis que, chose admirable ! la confusion de nos tribus s'est opérée à la suite du dernier recensement ordonné par César Auguste, et d'où résulte l'établissement authentique de la généalogie de Notre-Seigneur <sup>2</sup>. Il est vrai que « les rabbins de nos jours *se disent* les docteurs de la loi, mais qu'ils se souviennent que leurs décisions *n'obligent aucunement* la conscience des Juifs ! *Autrefois* ce n'était point la même chose, le refus de se soumettre à l'enseignement de l'autorité religieuse *emportait la peine de mort* <sup>3</sup>, car il y avait alors un temple, des sacrifices, des prêtres, il existait *une autorité sacerdotale* et d'institution divine ! » Au surplus, « le Talmud dit formellement que, depuis la dispersion, *il n'y a plus de docteurs en Israël* <sup>4</sup>. et que l'autorité du Sanhédrin de Jérusalem cessa QUARANTE ANS avant la ruine du temple, c'est-à-dire précisément à l'époque de la passion de Notre-Seigneur. Le *Consummatum* est prononcé du haut de la croix par l'Arbitre du monde fut donc l'arrêt de l'éternelle dissolution de ce corps célèbre <sup>5</sup> ! »

Non, vraiment, quelque fantôme d'autorité doctorale que le premier Empire ait permis aux Juifs d'évoquer, « il n'existe pas aujourd'hui dans la nation juive *une autorité* qui puisse poser la limite séparant ce qu'il y a d'obligatoire dans la loi

<sup>1</sup> *Ibid.*, première lettre d'un rabbin, p. 69. Paris, 1825.

<sup>2</sup> *Ibid.*, deuxième lettre, p. 292. Paris, 1827.

<sup>3</sup> *Deutér.*, XVII, 12. *Talmud*, traité Sanhédrin, fol. 26 v<sup>o</sup>, fol 27 r<sup>o</sup>, etc.

<sup>4</sup> *Talmud* traité Sanhédrin, fol. 13 v<sup>o</sup>, fol. 14 r<sup>o</sup>; Gnaboda-Zara, fol. 8 v<sup>o</sup>, etc. Deuxième lettre, p. 292-3.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 293.

de Moïse et dans les traditions, de ce qui a cessé de l'être avec la destruction de l'État; une autorité dont les décisions puissent tranquilliser les consciences et résoudre les scrupules des hommes timorés<sup>1</sup>. »

Enfin, quel qu'ait été le rabbinat, la synagogue, dont il importe de faire connaître l'antique esprit, avait « de tout temps proscrit avec sévérité l'explication INDIVIDUELLE de la parole de Dieu », c'est-à-dire le protestantisme qui perce et qui, depuis quelques années, s'est tout à coup manifesté chez les fils de Jacob. Inflexible à cet endroit, « le Sanhédrin *punissait de mort* tout docteur qui ne se soumettait pas aux décisions de *l'autorité enseignante* »; et remplaçant l'autorité par l'audace et le droit par le despotisme religieux, le fanatique et sanguinaire Maïmonide avait voulu que le « *premier venu des fidèles mit à mort* », et jusque dans l'état actuel de dispersion, « *le Juif qui niait la tradition des rabbins* ». Il ne faut pour cela, disait-il, « ni témoin, ni admonition préalable, ni juges; mais quiconque fait cette exécution *a le mérite d'une bonne œuvre*; il a ôté le scandale. » Aussi prompt et redoutable que l'inquisition des tribunaux occultes de la haute maçonnerie était donc l'*inquisition* judaïque veillant à l'unité de la foi<sup>2</sup>.

Mais tout a changé, tout change, et rien ne nous est plus facile que de suivre ces révolutions; car voici, placé de notre main et sous les yeux du public, le rabbin pharisaïque, c'est-à-dire le rabbin guide et conducteur religieux de la nation juive; le voici jusqu'aux jours du premier Empire, et au delà même de cette époque. Les citations dont nous avons eu soin de fortifier notre texte bravent d'elles-mêmes tout contradictoire, et nous le représentent tel qu'il se rencontre partout où le Talmud est *la loi religieuse du Juif*. Mais la position de ce quasi-fonctionnaire à titre doctoral et

<sup>1</sup> *Lettre à un conseiller du roi de Saxe*, par M. le baron de S. de S. Paris, 1817, chez de Bure. *Ib.*, deuxième lettre, p. 294.

<sup>2</sup> *Veën tsarih h to guèdùn velo hatria, velo daijanim*, etc. *Traité des docteurs rebelles*, chap. III, p. 52. *Ib.* deuxième lettre, p. 332.

à prétentions sacerdotales se modifie au moment où la fortune impériale commence à dominer les peuples de l'Europe. Jetons donc un second coup d'œil, un coup d'œil plus approfondi, sur la forme nouvelle que la main du redoutable dominateur imprime en France à l'organisation religieuse du peuple juif ouvrant son esprit aux réformes.

---

## NOTES FINALES.

### PREMIÈRE NOTE.

« Le rabbinat français *n'est pas réformateur*, dit le grand rabbin Isidore. Il a su se préserver jusqu'à ce jour de ces tentations malsaines qui ont produit ailleurs la désunion, le débirement, le schisme. » P. 975. « Mais si le dogme est invariable, il n'en est pas de même du culte. » *Archives israélites*, XXI, p. 976, 1<sup>er</sup> novembre 1867.

Qui eût osé parler devant Israël de réforme dans le culte au commencement de ce siècle, sans redouter la colère de ses auditeurs ? Mais, depuis quelques années, la réforme, le protestantisme poussé à ses dernières limites, est partout en Israël, et s'introduit non seulement dans le journal du progrès, *les Archives*, mais jusque dans le journal conservateur, *l'Univers israélite*, que nous entendons gémir lui-même de ce mal destructeur

« Nous avons souvent montré à nos lecteurs le spectacle affligeant qu'offre *l'œuvre réformiste et schismatique* en Allemagne. Voici encore un nouveau et très triste exemple, donné par certains rabbins d'outre-Rhin, de leurs égarements et de l'oubli de tous les devoirs, de toutes les convenances... » *Univers israélite*, IV, p. 151, décembre 1866.

Suit l'énumération du scandale donné; puis : « Il est triste de voir un rabbin, un docteur de la loi, un gardien des commandements divins, mener une telle vie, donner de tels exemples à la communauté, un tel scandale à tout un pays, et faire *de pareils aveux* solennellement, dans l'enceinte de la Justice, devant Israël et devant les peuples !.....

« Et qu'on ne reproduise pas cette vieille thèse, depuis longtemps condamnée par l'expérience, à savoir qu'on veut seulement apporter quelques modifications dans le culte public... », car « voici une nouvelle preuve de ce que cette pensée, même inspirée par la meilleure foi du monde, renferme de dangereuses illusions. » Suit cette preuve curieuse, *ibid.*

---

### DEUXIÈME NOTE.

« Le gouvernement de 1830 a donné à la Synagogue un élan qui ne s'est plus arrêté. Un de ses premiers actes, le 8 février 1831, fut de placer les rabbins sur la même ligne que les ministres des autres cultes,

et de leur assigner un traitement sur le trésor public. Cette innovation créa une espèce de *clergé* israélite *au point de vue légal*; mais, aux yeux de la religion, les rabbins n'ont jamais été et ne sauraient être des ministres de l'Ancien Testament... Les rabbins, dont le nom signifie maîtres, ou précepteurs, n'étaient que des Scribes plus ou moins instruits dans la loi, ou des casuistes versés dans le Talmud, qui enseignaient les commentaires sur la religion; plus tard, ils reçurent un modeste salaire de la Synagogue pour rendre des décisions sur les cas douteux de la morale talmudique. Telles étaient leurs attributions, et jamais ils ne s'étaient posés comme des pasteurs ou des ministres de leur religion <sup>1</sup>.

« L'institution actuelle des rabbins *comme ministres de leur culte* ne date que de l'année 1808; elle est due aux députés israélites, lesquels, honteux de proclamer en face de la France la nullité et l'inutilité des fonctions rabbiniques, attribuèrent aux rabbins d'alors un *caractère fictif et contradictoire avec la loi formelle de l'Ancien Testament* <sup>2</sup>.

« L'ordonnance royale de 1831 sanctionna cette singulière anomalie, en dotant la Synagogue *d'un sacerdoce impossible*. Mais, dans le fait, les rabbins, transformés en prêtres par la loi civile, et bien que salariés par l'État, demeurèrent sans autorité parmi les Juifs, et ils se virent en butte aux sarcasmes de leurs amis et de leurs ennemis. On avait espéré que la création du rabinat donnerait quelque vie à la Synagogue expirante; on attendait des changements dans les cérémonies, des modifications dans les offices, des progrès dans les interprétations; les uns voulaient des réformes, les autres s'y opposaient; tous prétendaient régénérer par des moyens divers les affaires de la religion. Mais les rabbins, revêtus d'un pouvoir illusoire, incapables d'ailleurs de soutenir le rôle qu'on leur avait assigné, et parfaitement contents de leur sort, n'opposèrent qu'une force d'inertie aux réclamations discordantes de leurs coreligionnaires <sup>3</sup>. »

L'estime des consistoires eux-mêmes pour les rabbins se mesure à ce fait, que, dans la composition du corps consistorial, « ils les éliminent autant que possible <sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> On peut lire dans le mois de juin 1846 des *Archives israélites* une intéressante notice sur le rabbinisme français.

<sup>2</sup> Lire la Bible, *Nombres*, III, v. 10.

<sup>3</sup> *La Question juive*, par le R. P. Ratisbonne, Israélite converti, p. 9, 10, 11. Paris, 1868, 31 pages in-8.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 20.



## DEUXIÈME DIVISION.

La grande assemblée judaïque de 1806, et le grand Sanhédrin de 1807, lequel est un faux Sanhédrin. Concordat judaïque, faussant à la fois la loi de Moïse et le Talmud. — Fausse déclaration de cette assemblée. — Ce qu'était le véritable Sanhédrin. — Un mot de M. de Bonald sur les Juifs.

Asservir à son pouvoir destructeur, à sa volonté créatrice, les éléments souvent les plus disparates, et forcer au besoin la nature à les associer, ce fut une des habitudes de Napoléon I<sup>er</sup>, génie sous la main duquel se sentit domptée la Révolution, sa mère ! Or, une de ces volontés, ce fut l'*unification* des peuples dont il prétendait composer son empire, et d'abord l'assimilation faite à son profit des éléments sociaux que renfermait l'ancienne France. On le vit donc s'arrêter un beau jour à vouloir que la population française se mît en devoir de s'assimiler la population judaïque !

Élever franchement le juif au rang de citoyen français ; lui conférer la jouissance complète des droits civiques, et terminer ainsi l'œuvre de l'Assemblée nationale<sup>1</sup>, c'était combler les vœux les plus ardents d'Israël. Le 30 mai 1806, *une grande et solennelle assemblée* de tous les Juifs de la France et de l'Italie, alors réunie à la France, eut donc Paris pour siège, et ses membres subirent un interrogatoire dont le but était de faciliter les bienveillantes intentions du conquérant à l'endroit des Juifs. Quelques-unes des réponses obtenues nous diront quelles furent les questions les plus importantes posées par MM. Molé, Portalis fils et Pasquier, commissaires du gouvernement.

*La religion* des Israélites, répondirent les députés juifs, — et retenons bien ces termes, car nos pages en feront mesurer bientôt toute l'audace<sup>2</sup>, — cette religion « leur ordonne de regarder *la loi du prince* comme la loi suprême en matière civile et politique : les Juifs sont tenus de regarder les Français comme leurs frères, et *leur premier*

<sup>1</sup> 28 septembre, 31 novembre 1791.

<sup>2</sup> Le mot *impudence* répugne à notre plume.

*devoir est d'exercer envers les chrétiens des actes de charité ; car entre Juifs et Chrétiens il n'existe à cet égard aucune différence. Les rapports que la loi judaïque permet avec les Chrétiens sont les mêmes que ceux avec les Juifs ; nous n'admettons d'autre différence que celle d'adorer l'Être suprême chacun à sa manière ; et vis-à-vis l'un de l'autre, la charité fait un devoir de prêter quelquefois sans intérêt à celui qui est dans le besoin... A cet égard, dit l'avocat israélite Bédarride, l'assemblée réfutait les injustes reproches adressés aux Juifs, et interprétait sagement la loi de Moïse, qui repousse, par son esprit et par ses termes, les préventions dont elle a été l'objet. La religion juive était donc énergiquement vengée ; et cette antique croyance, poursuivie comme intolérante et antisociale, apparaissait enfin sous son vrai jour ; la persécution perdait ainsi toute excuse<sup>1</sup>. »*

Cependant « les députés de l'assemblée avaient développé les principes de leur religion ; mais rien ne prouvait que ce qu'ils avaient constaté fût autre chose que l'expression de leur conviction personnelle. Il fallait donner à leur opinion une force doctrinale qui leur manquait. » Et de cette nécessité sortit la pensée de convoquer un grand sanhédrin, c'est-à-dire une assemblée de docteurs de la loi, ressuscitant en quelque sorte cet ancien pouvoir dont les arrêts suprêmes étaient regardés à Jérusalem comme des lois. »

Converties en décisions, les réponses de la première assemblée « pourraient être placées à côté du Talmud, et acquérir ainsi aux yeux des Juifs de tous les pays et de tous les siècles la plus grande autorité possible<sup>2</sup>. » Le grand

<sup>1</sup> *Ib.* Bédarride, p. 403-4-5. Observons le perpétuel besoin de Juifs de confondre leur religion avec la loi de Moïse. Les rabbins eux-mêmes vont nous apprendre toute la différence qui est entre l'une et l'autre ; et M. Bédarride tout le premier nous le dit en nous signalant, quelques lignes plus bas, le Talmud, qui détruit la loi de Moïse, puisqu'il en diffère essentiellement et qu'il a chez les Juifs « la plus grande autorité ».

<sup>2</sup> Autorité parfaitement insuffisante et dérisoire, puisque, « depuis le Talmud, il n'y a plus de docteurs en Israël, » et que « les décisions

Sanhédrin, ce corps *tombé avec le temple*, va donc reparaître pour éclairer par tout le monde le peuple qu'il gouvernait<sup>1</sup>.

Ainsi parle l'avocat israélite Bédarride. Que sa parole sonore nous soit une raison d'évoquer un instant le spectre du sanhédrin *mosaïque*, afin que du premier coup d'œil le premier venu le reconnaisse et le distingue du *sanhédrin* des fils du Talmud, c'est-à-dire du sanhédrin d'invention moderne.

Un jour, pliant sous le fardeau, Moïse de s'écrier, malgré la vaillance de son courage : « Seigneur, je ne puis, seul, soutenir tout ce peuple. — Bien, lui répond l'Éternel, assemble-moi soixante-dix hommes que tu sais être les anciens et les maîtres du peuple, tu les conduiras à la porte du tabernacle de l'alliance, et tu les feras rester avec toi. Je descendrai et je te parlerai ; *je prendrai de l'esprit qui est en toi, et je le mettrai en eux*, afin qu'ils portent avec toi le fardeau du peuple, et que, seul, tu n'en sois point chargé<sup>2</sup>. »

Les soixante-dix hommes furent rassemblés ; l'Éternel descendit dans la nuée, prit de l'esprit qui était en Moïse et en donna aux soixante-dix anciens ; et, quand l'esprit se fut reposé sur eux, ils prophétisèrent. — Tel est le récit biblique : « Les soixante-dix choisis par Moïse, dans ce grand nombre de magistrats qu'il avait établis d'après le conseil de Jéthro et avec l'assentiment du peuple, *sont donc institués d'une manière divine* ses coopérateurs dans le gouvernement, et deviennent le sénat perpétuel de la nation. Dieu leur communique par cela quelque chose de ces dons sur-

des rabbins, qui se disent docteurs de la loi, n'obligent nullement la conscience ; » voir ci-dessus, en ce chapitre. De quel droit, enfin, un sanhédrin composé de quelques rabbins de deux seuls royaumes où le Juif est assez rare, et fonctionnant sous l'influence d'un prince, d'un homme d'épée chrétien, s'appelle-t-il grand Sanhédrin et engagerait-il les Juifs du monde entier ?

<sup>1</sup> *Ib.*, Bédarride, p. 405 à 408.

<sup>2</sup> Bible. Et auferam de spiritu tuo, tradamque eis, etc. *Num.*, XI, v. 11, etc.

naturels qu'il avait réunis en Moïse, et qui sont désignés *sous le nom générique de prophétie*<sup>1</sup>. »

Déjà ce tribunal auguste avait perdu de son lustre et décliné lorsque le roi Josaphat prit à cœur de le rétablir. Il le composa donc, d'après le vœu de la loi, de sénateurs spirituels et de sénateurs temporels ; les premiers étaient *des prêtres et des lévites*, les seconds furent des chefs de famille. Toutes les affaires civiles et religieuses eurent pour règle de jugement la loi de Dieu, interprétée par *les lévites et les prêtres*. Ce fut, au fond, le conseil des anciens et des sénateurs tel qu'il existait sous Moïse. Josaphat, dit le texte sacré, « établit dans Jérusalem *des lévites, des prêtres et des chefs de famille*..... Qu'il s'agit d'intérêts de famille, de questions touchant la loi, de commandements, de cérémonies ou de préceptes, apprenez à vos frères, leur dit-il, *ce qui est conforme à la loi*, de peur qu'ils ne pèchent contre le Seigneur, et que sa colère ne retombe sur vous et vos frères. Qu'Ananias, *votre pontife*, préside aux choses qui regardent Dieu, et Zabadie, chef de la maison de Juda, aux affaires qui concernent le roi. Vous avez parmi vous *les lévites qui vous serviront de docteurs et de maîtres*<sup>2</sup>.

L'élément sacerdotal, voilà donc l'un des éléments essentiels du Sanhédrin judaïque, ce conseil sur lequel Dieu répandait, selon sa parole, ses grâces spéciales et *supernaturelles*. Or, dans la composition du Sanhédrin talmudique, le sacerdoce s'est nécessairement effacé, puisqu'il a disparu du sein de la nation tout entière ; puisque nul aujourd'hui ne saurait nous dire avec certitude d'un seul Israélite : Cet homme est de la tribu de Lévi. Le rabbin que nous y voyons figurer n'a, des pieds à la tête, rien du prêtre ; et, mieux encore, tandis que le Talmud nous affirme qu'il n'y a plus en Israël de docteur autorisé, la loi française nous apprend que le rabbin ne tient son titre que d'une autorité chrétienne ; la parole de ce faux prêtre, nous le savons en outre, n'a de

<sup>1</sup> Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, t. I<sup>er</sup>, p. 449-450, édit. 1850. Paris.

<sup>2</sup> Magistros. II *Paralip.*, XIX, v. 8-10, etc.

valeur que sous le toit des braves gens chez lesquels dure la fantaisie de soumettre leur conscience aux pauvretés de sa science <sup>1</sup> !

Un prince que Juda sait lui être étranger de sang, étranger de foi, c'est-à-dire un être souverainement impur aux yeux des talmudisants, fait donc les rabbins ce qu'ils sont. Et ces mêmes rabbins, contempteurs de la loi de Moïse s'ils sont orthodoxes, ces hommes du Talmud, les voilà devenus le nerf, la vertu, la couronne du Sanhédrin moderne, qui se dira le dépositaire de l'esprit de Moïse <sup>2</sup> ! ! !

Mais que Bédarride lui-même nous apprenne de quelle sorte se reconstitua le Sanhédrin ; car il s'agit de juger encore d'après les doctrines talmudiques, — à l'autorité desquelles on prétend égaler les décisions de ce grand conseil, — les fidèles et les docteurs qui comptent assez fortement sur notre ignorance de leurs lois et de leurs mœurs religieuses pour ne craindre point de se donner *à la fois* comme les hommes du Talmud et comme les hommes de la loi mosaïque <sup>3</sup>.

L'assemblée, dirigée par le bras de Napoléon, arrêta qu'il serait envoyé à toutes les synagogues de l'Empire français, du royaume d'Italie *et de l'Europe*, une circulaire annonçant l'ouverture du grand Sanhédrin ; « que MM. les rab-

<sup>1</sup> Voir les autorités ci-dessus, même chapitre.

<sup>2</sup> Les lignes suivantes furent probablement écrites sous une influence rabbinique, elles n'en confirment pas moins la nécessité de l'élément doctoral et sacerdotal dans le Sanhédrin : « Tout ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, c'est que, depuis les Machabées, il s'était formé parmi les Juifs une espèce de Conseil ou de Sénat, composé *du grand prêtre, des docteurs de la loi*, et des notables de la nation, auxquels on rapportait des affaires d'importance, et qui en jugeaient ; mais ce sénat n'avait ni la forme ni l'autorité que les rabbins lui attribuent. Ils prétendent que le roi n'en pouvait être, parce qu'il n'est pas permis de disputer contre lui, et que le souverain sacrificateur n'entraît dans ce conseil que lorsque son mérite le faisait élire. Cependant il n'y a aucune apparence que les chefs de l'Église et de l'État n'y eussent pas séance, si ce tribunal eût été réel. » P. 70-71. *Hist. des Juifs*, suppl. de Josephé, t. V.

<sup>3</sup> Nous n'attaquons du Sanhédrin ni ceux des membres honorables qui le composèrent, ni l'autorité des lois de l'État qui en furent le résultat.

bins, membres de l'assemblée de (1806), seraient invités à en faire partie ; que vingt-cinq députés de cette assemblée en feraient également partie ; qu'il serait donné des ordres pour que vingt-neuf rabbins, choisis dans les synagogues de l'Empire et du royaume d'Italie, pussent se rendre à Paris ; qu'une commission de neuf membres serait formée pour préparer avec MM. les commissaires du gouvernement les matières devant être soumises au grand Sanhédrin ; enfin, que l'Assemblée ne se séparerait pas avant que le grand Sanhédrin eût clos ses séances<sup>1</sup> ! »

« Les Juifs semblent avoir été jetés au milieu des nations pour marquer, par leurs vicissitudes, *les progrès de la raison humaine*. Quel progrès immense n'avait-il pas dû s'opérer en France pour que l'on pût voir dans son sein, ressusciter avec toute sa pompe l'assemblée la plus respectable de l'antique Jérusalem, celle dont les arrêts suprêmes y étaient regardés comme des lois<sup>2</sup> ! » La déclaration du Sanhédrin « ne laissait plus à la malveillance aucun prétexte pour supposer que la *loi de Moïse* empêchât les Juifs de jouir des bienfaits des lois. L'assemblée la plus imposante pour les Israélites, celle qui, comme elle le déclare elle-même, avait seule qualité pour interpréter la *loi de Moïse* et fixer les conséquences qui en découlent, déterminait quelle était la partie de cette législation qui était obligatoire, quelle était celle qui avait cessé de l'être<sup>3</sup>. » Et cette assemblée (religieuse) consacrait ce principe : « Que les Juifs devaient avant tout obéissance aux lois de l'État. En un mot, le Sanhédrin constatait ce fait, que les Israélites, appelés à devenir citoyens, n'avaient à reculer devant aucun des

<sup>1</sup> Bédarride, *ib.*, p. 409.

<sup>2</sup> Sanctions religieuses, il faut le répéter avec nos autorités judaïques, données par des docteurs n'ayant d'autre droit que celui qu'ils tiennent d'un pouvoir étranger et chrétien ! Voir ci-dessus.

<sup>3</sup> Encore une fois, non, la loi de Moïse n'est pas la loi des Juifs. Que le Sanhédrin l'adopte comme loi, soit ; mais alors il cesse d'être orthodoxe, il repousse le Talmud, devient Caraité, et n'est plus guère qu'un objet d'horreur pour l'immense majorité des Juifs, pour les Juifs talmudisants ou rabbiniques.

devoirs que cette qualité leur imposait <sup>1</sup>. » C'est pourquoi « les décisions du Sanhédrin furent reçues avec respect par toutes les synagogues de France, etc., etc.... <sup>2</sup>. »

L'Empereur était un homme trop sérieux pour se payer, au delà de ce qu'il jugeait nécessaire à sa politique, de ces magnifiques déclarations qui, devant l'appât d'un intérêt temporel, mettaient les docteurs et les délégués du peuple juif en guerre ouverte avec les antiques doctrines de leur religion. « Il fut donc créé par le gouvernement, — à la grande mortification des Juifs, — un régime d'exception contrastant avec les espérances légitimes qu'il était permis de concevoir à la suite de l'acte solennel qui venait de s'accomplir... <sup>3</sup>. Mais cet acte regrettable, dit M. Bédarride, ne doit point affaiblir le tribut de reconnaissance que les Juifs doivent au Gouvernement impérial, » car l'Empereur compléta presque intégralement l'œuvre de leur émancipation. Un autre décret du 17 mars 1808 organisa d'ailleurs le culte israélite, et créa les consistoires.

<sup>1</sup> Ce serait ici le lieu, dit Drach, de faire connaître les maximes intolérantes et inhumaines que les rabbins professent à l'égard des Juifs convertis, des chrétiens, etc... C'est-à-dire de prouver par des textes formels la *fausseté* de la 4<sup>e</sup> décision du Sanhédrin de 1807, sans préjudice de ce que j'aurais à dire relativement à ses autres décisions. » *ib.*, lettre deuxième, p. 300, 1827.

<sup>2</sup> Bédarride, *ib.*, p. 414, etc.

<sup>3</sup> Bédarride, *ib.*, p. 417.

---

#### NOTE FINALE

Un mot de M. de Bonald, l'illustre auteur de la *Législation primitive*, sur le danger d'accroître l'influence judaïque, doit trouver ici sa place: « Depuis assez longtemps les Juifs sont l'objet de la bienveillance des philosophes et de l'attention des gouvernements. Dans ces divers sentiments il entre de la philanthropie, de l'indifférence pour toutes les religions, et peut-être aussi un peu de vieille haine contre le christianisme, pour qui l'état des Juifs est une preuve qu'on voudrait faire disparaître.

« Quand je dis que les Juifs sont l'objet de la bienveillance des philosophes, il faut en excepter le chef de l'école philosophique du dix-huitième siècle, Voltaire, qui, toute sa vie, a montré une aversion décidée contre ce peuple infortuné.

« Jusqu'à l'époque de l'Assemblée constituante, les Juifs avaient joni en France des facultés générales dont les gouvernements civilisés garantissent aux hommes le libre exercice, et qui étaient compatibles avec la religion et les mœurs d'un peuple *en guerre ouverte avec la religion et les mœurs de tous les peuples.*

« Les Juifs étaient protégés en France dans leurs personnes et dans leurs biens, comme les régnicoles, comme les étrangers, comme les Suisses, moins étrangers à la France que les Juifs ; et, hors le service militaire que les Juifs n'étaient pas jaloux de partager, et qui, même pour les Suisses, était plutôt une condition imposée à la nation helvétique par des traités qu'une faveur accordée aux individus, je ne vois pas que les Suisses, qui n'étaient en France ni magistrats, ni administrateurs, ni ecclésiastiques, ni même, par le fait, propriétaires, jouissent, en vertu des lois, de beaucoup plus de droits que les Juifs. » T. II, p. 253.

« Nul ne doute que si les Juifs eussent été aussi ambitieux dans les autres provinces qu'ils l'étaient en Alsace, les amis des Juifs n'eussent eu à se reprocher, comme les amis des noirs, la précipitation avec laquelle ils appelaient à la liberté, *qui était alors la domination, un peuple toujours étranger là même où il est établi,* et qui avait aussi à venger l'irrémissible offense d'une longue proscription. Je ne rapproche pas les personnes, mais je compare les passions ; et la cupidité, qui attente par les moyens de ruse à la propriété d'autrui, est sœur de la férocité qui attente à la vie par la violence. Les Juifs, s'ils eussent été répandus partout en France, unis entre eux comme ceux qui souffrent pour une même cause, et d'intelligence avec les Juifs étrangers, auraient fait servir leurs richesses à acquérir une grande influence *dans les élections populaires,* et auraient fait servir leur influence à acquérir de nouvelles richesses. » P. 248, 249, 252 à 256, De Bonald, *Mélanges*, t. II ; Paris, 1819, in-8° ; etc. XI des *Œuvres*.

M. de Bonald lisait dans l'avenir. — Et qu'arrivera-t-il le jour où les Juifs seront plus empressés de dominer et de s'emparer du pouvoir civil et politique que de s'enrichir ? Un tel pouvoir serait, d'ailleurs, en de telles mains, un si redoutable élément de richesses ! » Voir plus bas le chapitre sur *les Juifs en Roumanie*.

---

### TROISIÈME DIVISION. — LES CONSISTOIRES.

Organisation artificielle, prélude de la désorganisation radicale. — Fonctions politiques et policières des consistoires et des rabbins. — Napoléon I<sup>er</sup>, nouveau Moïse aux yeux des Juifs, et leur ivresse. — Organisation catholique du rabbinat. — Les Juifs légalement constitués en peuple distinct par la loi même qui prétend les fusionner. — Cruelles peintures des consistoires, faites de la main des Juifs. — Cette institution religieuse prépose les laïques, c'est-à-dire les ouailles, à la direction des pontifes ou du prétendu sacerdoce de Juda. — Do-



léances. — Fruit de ces doléances ; scandales. — « Le sceptre de Juda devenu un gourdin. » — Le gouvernement chrétien de la France devenu le régulateur du culte d'Israël. — Un ministre et un général gouvernant la Synagogue. — Conclusion.

Il fut donc ordonné, par un décret du 17 mars 1808, rappelé dans nos dernières pages, qu'une synagogue et un consistoire seraient établis dans chaque département où la population juive atteindrait le chiffre de deux mille individus ; qu'un grand rabbin siégerait à la tête de chaque synagogue consistoriale ; que les consistoires veilleraient à empêcher les rabbins de donner aucune instruction, aucune explication de la loi qui ne fût conforme aux décisions du Sanhédrin ; — lesquelles avaient été mises d'accord *avec les lois de l'Empire* ! qu'ils auraient l'œil à l'administration des synagogues ; qu'ils encourageraient les Israélites à *l'exercice des professions utiles, et feraient connaître ceux qui resteraient dépourvus de moyens d'existence*. Ces consistoires départementaux devaient relever d'un consistoire central dont le siège serait à Paris, et auquel il incomberait de proposer la nomination des rabbins et de les confirmer. Ces rabbins *étaient chargés d'enseigner la religion ET LA DOCTRINE DU SANHÉDRIN ; de rappeler l'obéissance aux lois, surtout à celle de la conscription, et de faire considérer le service militaire comme un devoir*. Ils devaient jurer sur la Bible d'être fidèles aux lois, et de *faire connaître tout ce qu'ils apprendraient de contraire aux intérêts du souverain ou de l'État*<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Décret du 19 octobre 1808. Bédarride, *ib.*, p. 421. Les autres articles de ce décret, qui tend à faire du rabbin *un agent de police*, fixent ses honoraires, dont le paiement, ainsi que les frais du culte, sont fournis par les Israélites. Mais plus tard, « la charte de 1830 n'admit pas de religion dominante, et supprimale mot *seule*, qui mettait obstacle à ce que l'État salariât le culte juif. Cette barrière levée, une loi fut promulguée qui mettait à la charge de l'État les frais du culte israélite. » Bédarride, *ib.*, p. 428.

Ainsi, le culte catholique, c'est-à-dire, l'ancien culte de l'État, le culte de l'immense majorité des Français, ou de trente-sept millions de citoyens sur trente-huit n'est point rétribué par l'État. Il est *le seul* qui ne reçoive aucun traitement ; car la rente payée au clergé catholique est la très *faible indemnité* des biens pris à l'Église par la Répu-

Nouveau Moïse pétrissant de sa main puissante et plaçant derrière lui, pour le soutenir, l'assemblée qu'il lui plaît de décorer du titre de Sanhédria, l'Empereur coule donc d'un jet *ce judaïsme nouveau*, cette religion politique et *policière* dont les statuts doivent mettre désormais au service de ses États *et de ses armées* les chefs et les ministres de ce culte tel quel, dont il s'efforce d'assimiler la population à la nôtre. Mais qui doit gagner à cette révolution religieuse, à ce concordat judaïque ? Lui seul, ou ce peuple israélite qui semble devoir bientôt jouer dans le monde un rôle si grand ?...

A l'aide de l'*organisation impériale du culte judaïque*, c'est-à-dire grâce à l'action de ces consistoires locaux, grâce à la direction de ce conseil central, grâce à ces rabbins épiscopaux, et, grâce à ce rabbin patriarcal de la France, en attendant un rabbin papal, voici donc au cœur de notre patrie, au sein de ce peuple français à qui Dieu donna la mission de couvrir de l'ombre de son épée l'Église du Christ : *Gesta Dei per Francos* ; voici les Juifs nationalisés Français et devenus *deux fois* citoyens sur la terre même de nos pères, où nous ne le sommes *qu'une seule !* Les voici devenus citoyens français autant que peut l'être un Montmorency ; mais, en même temps, et plus que jamais, les voici reconnus citoyens juifs ou membres d'une nation qui n'est point la nôtre, qui se ramifie et prend racine dans le monde entier, qui s'affirme par sa loi talmudique, mortelle ennemie de la nôtre, et qui subit, bon gré mal gré, sous le joug de son orthodoxie religieuse, *la nécessité* de rester étrangère chez toute nation dont le gouvernement l'accueille et la comble. Cessant de vivre de la vie *des dispersés*, voici donc les fils de Jacob, *de par la loi* même qui

blique, et ce fut à la condition de cette indemnité que, par le concordat, l'Église fit l'abandon de ses droits à rentrer dans les biens saisis.

Le culte protestant, composé de citoyens de sang français, et le culte judaïque, composé de citoyens d'une nation étrangère, ont donc le *privilege très singulier* de recevoir de l'État un salaire, et de prélever ainsi un tribut sur les catholiques.

s'efforce de les fusionner, rendus peuple distinct, et reconnus corps de nation judaïque. Ils jouissent en paix des bénéfices d'une assimilation que leur croyance, que leur cœur, dans ses replis talmudiques, déclare ne pouvoir être pour eux que provisoire et fictive; et nous les voyons, au moment où la loi semble mêler leur sang au nôtre dans les veines du corps social, se rapprocher, s'unir, se serrer d'un lien plus solide que jamais, préparés et disciplinés par le fait de cette organisation nouvelle, aux vues de la politique qui leur est propre, et dont les événements leur dicteront, au jour le jour, les conseils. Ne nous étonnons donc plus si ces fidèles du judaïsme se disposent, dans l'active patience de leur attente, à l'acte suprême dans lequel se résument, depuis des siècles, les impérissables espérances du Juif pharisaïque guidées par les rabbins du Talmud.

Ces espérances, que tant de circonstances ont fait languir, mais auxquelles d'autres circonstances donneront une vie nouvelle et une nouvelle ardeur, que sont-elles?... Nous aurons certes à le dire; mais abandonnons pour le moment ce point de vue et cherchons à savoir de la bouche même d'hommes qui appartiennent, et qui appartenrent à la religion israélite, le mérite et la valeur des consistoires. Il s'agit pour nous, non point des individus à qui l'élection ouvre la porte de ces conseils, mais de ces corps eux-mêmes, chargés par le gouvernement chrétien de la France de veiller aux intérêts religieux du judaïsme.

En l'an 1820, c'est-à-dire longtemps après que les rouages de l'organisation rabbinique eurent eu le plein loisir de fonctionner, l'un des membres les plus indépendants du comité de surveillance et d'administration des écoles consistoriales tenait à haute voix ce langage : « J'éveille la sollicitude de l'autorité, j'appelle l'attention des amis de l'ordre et de la justice sur la question de l'organisation du culte israélite en France. Mon but est de me soustraire, avec mes coreligionnaires, au *despotisme stupide* de l'administration qui nous régit.

« J'ai tous les caractères qui constituent la véritable indépendance ; je ne sollicite aucune faveur ; j'en refuserais si elles m'étaient offertes. Les abus que je vais signaler, les vices que je vais démasquer, les turpitudes dont je me suis imposé l'obligation de présenter le tableau, me rendront sans doute l'objet de l'animadversion des hommes qui les perpétuent pour s'en nourrir... »

Et quelques-uns se récrieront peut-être... « A quoi bon, de grâce ! *initier le public* à ces désagréables mystères ?... » « Les Israélites n'ont-ils pas assez subi d'humiliations ? N'ont-ils pas été assez longtemps en butte aux injustices des nations, aux préjugés des sociétés ? Devait-il leur être réservé de voir un de leurs propres frères apporter aussi le tribut de sa critique ? »

Mais je n'ai rien à redouter pour l'honneur des Israélites. « Assez de titres les recommandent à la confiance de leurs concitoyens des autres cultes. Ainsi je me garderai d'énoncer que nos rabbins sont *éclairés*, parce que *cela est faux*... ; qu'ils sont *tolérants*, parce que *cela est faux*... ; que les hommes qui président à l'administration de notre culte s'acquittent de leurs fonctions conformément aux lois et selon les règles de la sagesse, de l'ordre et de l'économie... parce que *cela est faux* ; que ceux qui sont chargés de porter aux indigents les produits de la charité remplissent avec impartialité ce pieux ministère, parce que *cela est faux* ; que nos Israélites opulents consacrent leurs soins à la régénération des classes inférieures, parce que *cela est faux* ; que les *consistoires*, enfin, méritent la reconnaissance de leurs administrés et la confiance du gouvernement, parce que ces deux points me paraissent de toute fausseté<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Des Consistoires israélites*, p. 3 à 5. Paris, 1820, par M. Singer, membre du comité de surveillance des écoles consistoriales.

Cette plainte, que formule un des personnages *considérables* du judaïsme, est répétée en termes frappants de ressemblance par le club *démocratique* des fidèles. Voir *la Vérité*, journal des intérêts israélites, p. 4, 17 avril 1848 ; feuille qui se fondit avec une autre.

Ce langage a quelque chose de précis et de net; mais, rempli qu'il est d'amertume, ne serait-il point outré? — Réponse : Près de *trente ans après cette date*, un écrivain appartenant à l'une des plus illustres familles de la race juive en répète au public le mot à mot. Écoutons : « *L'affranchissement moral des Juifs doit provenir plus encore de leurs efforts que du gouvernement. Ce doit être là, surtout, l'affaire de la sollicitude des consistoires ; malheureusement, ceux-ci ont besoin eux-mêmes du progrès de la lumière !* Préposés à la garde du troupeau, *ils le laissent... dévorer par la lèpre...* Au lieu d'en diriger le mouvement, ils semblent en ignorer la marche ! » Enfin, ose dire M. Cerfberr à la date de 1847, et nous ne pouvons que lui laisser la responsabilité de sa parole : « Au lieu d'être composés d'hommes moraux, actifs, éclairés, pieux et probes, ils ne comptent dans leur sein que des Juifs riches, qui se bornent à n'être que riches <sup>1</sup>. »

D'où ce résultat : que les doléances et les réclamations les plus dures, les plus humiliantes pour les directeurs et les ministres du culte, et les plus désastreuses pour la religion judaïque, sont formulées par les hommes les plus honorables et à la fois les plus libéraux de la nation juive. Que des soins particuliers, s'écrient-ils dans leur sollicitude, soient donc enfin donnés « à l'instruction des rabbins ; qu'ils soient tenus de communiquer fréquemment avec les fidèles ; que leurs prédications, exprimées dans les termes de la langue française, la seule qui soit nationale, aient pour objet la recommandation des devoirs sociaux ; que *l'esprit des décisions doctrinales du grand Sanhédrin* domine sans cesse dans leurs discours ; qu'ils s'étudient à faire respecter notre religion sainte, et qu'ils en dépouillent l'exercice des pratiques *minutieuses et absurdes* dues aux artifices d'une politique *incompatible avec l'état actuel de la civilisation* ; qu'ils s'appliquent à en faire chérir l'esprit et les doctrines,

<sup>1</sup> *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs*, par A. Cerfberr de Medelsheim. Paris, 1847, p. 58.

en donnant eux-mêmes l'exemple de toutes les vertus <sup>1</sup>... »

Ces paroles une fois entendues, nous franchissons l'espace qui sépare l'année 1848 du mois de décembre 1866. Nous faisons choix du moment où les élections convoquent les Israélites français à une nomination consistoriale. Il y a, s'écrie à cette occasion l'un des grands organes du judaïsme, « il y a un courant à l'ordre du jour, c'est celui d'opérer *des réformes* dans le culte ; mais il en est une nécessaire, impérieuse, urgente, dont on ne parle pas : c'est la modification de nos règlements. Nous voyons toujours le silence des consistoires sur leurs actes. Les comptes, c'est-à-dire les budgets, ne sont plus soumis à l'examen de la communauté : les vœux de la communauté ne sont pas consultés pour la nomination des rabbins, et les prières sont sur le point d'être bouleversées !... »

« Quoi qu'il advienne, les élections de notre culte se font d'après les dispositions légales existantes. En présence des faits déplorables qui se sont produits dans plusieurs circonscriptions, lors des dernières élections israélites ; en présence d'un consistoire central qui reste silencieux sur des actes plus ou moins répréhensibles... nous engageons les Israélites de France à s'abstenir, et à ne point prendre part aux prochaines élections <sup>2</sup>. »

« De la sincérité, Messieurs, de vous tous, rabbins ou administrateurs. Quand vous accepterez des fonctions quelconques, remplissez-les avec conscience et dévouement <sup>3</sup> ; et si vous n'avez ni vocation ni temps pour bien remplir ces devoirs, qui vous force à solliciter ou à accepter des titres ? Vous pourrez être sans eux de très braves gens <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Des Consistoires*, etc., p. 79, par l'israélite Singer. Excellent !... Mais si vous désertez la doctrine odieuse et absurde du rabbinisme, il ne vous reste qu'une religion de fantaisie, qui n'est ni celle de Moïse ni celle du Talmud.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, n° IV, p. 173, décembre 1866.

<sup>3</sup> *Ib.*, p. 892. Le service est si bien fait qu'il y a dans les comptes des erreurs de seize mille francs !

<sup>4</sup> *Archives israélites*, n° XXII, p. 993, 13 novembre 1866.

Mais, lorsqu'il « s'agit d'hommes que la loi a chargés de veiller sur l'état religieux de milliers d'âmes, chacun a le droit et le devoir de demander quelle est la manière de vivre de ces hommes vis-à-vis du judaïsme, *dont ils sont les directeurs* ... Quels égards le Pentateuque et le Décalogue trouvent-ils dans l'élection des hommes appelés à *l'administration centrale supérieure* des affaires religieuses israélites de France ? La simple possibilité qu'une autorité centrale supérieure puisse être entièrement composée de profanateurs du sabbat et de violateurs des lois alimentaires ne serait-elle pas un symptôme effrayant d'une situation maldive, illégale, de nature à rendre illusoire les meilleures intentions de la loi, et à en produire de contraires ? »

Hélas ! « *de quelque côté* que nous envisagions les besoins de la religion, nous ne trouvons nulle part un point où le regard scrutateur puisse se reposer avec satisfaction. L'âme de la religion juive est la connaissance religieuse, et *Dieu a choisi Israël pour être le porte-flambeau de l'humanité*<sup>1</sup>. Où donc est l'instruction religieuse de notre jeunesse ? où la connaissance religieuse de nos hommes âgés ?... » Jusque dans *les sphères élevées* de la pépinière de nos prédicateurs et de nos rabbins, l'esprit du superficiel, du médiocre, du manque de science et de l'inertie, menace de pénétrer. Où sont les élèves formés *sous l'égide de la direction centrale*, qui, comme envoyés du Dieu des armées, enseignent sa vérité et sa connaissance, annoncent sa volonté et sa loi ?... Hélas ! leur bouche déborde sans cesse de l'exaltation *des victoires que les Juifs célèbrent en ce temps glorieux de l'égalité politique et civile* ; mais ils ne disent pas un mot des défaites que, dans le même temps, le judaïsme a subies et subit encore<sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> Les Juifs, depuis le Christ, porte-flambeaux de l'humanité. . S'ils sont lumière où sont les ténèbres ? Mais le Talmud va nous éclairer. Nous respectons le français tel quel des Juifs, mais nous soulignons, ici et ailleurs, des mots non soulignés dans le texte, et sur lesquels nous voulons que l'attention se porte.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, n° II, p. 70, 71, 72, 73, octobre 1866. Ces victoires

« Le consistoire d'aujourd'hui n'a plus rien des fonctions *civiles, politiques, financières, POLICIÈRES et même militaires* du consistoire de 1808 (sous Napoléon I<sup>er</sup>). Sa mission est uniquement religieuse et morale ; et, pourtant, il n'est pas composé de représentants naturels, légitimes, autorisés de la religion et de la morale. Voilà douze hommes fort distingués, *fort considérés*, dont plusieurs même *célèbres sous divers rapports*, mais n'ayant aucune compétence dans les choses sacrées, qui sont *les douze apôtres* assis dans la chaire de Moïse et jugeant les douze tribus d'Israël ! On conteste à *l'Église* le pouvoir temporel, et la Synagogue *n'a plus même de pouvoir spirituel* ! Ah ! que Sion pleure ses pontifes, et porte le deuil de ses prophètes <sup>1</sup> ! »

La vérité force donc les honorables aveugles du judaïsme à le répéter avec nous : Les Juifs n'ont plus de pontifes, et c'est peu dire ! Car non seulement les pontifes *selon la loi de Moïse* sont devenus impossibles en Israël, mais le voici qui se lamente du choix de ce sacerdoce *artificiel* que la loi française lui permet de fabriquer ; et ceux qu'il accuse de lui imposer ces semblants de prêtres, ce sont ses propres consistoires, c'est-à-dire les conseils apostoliques élus de sa main et que la loi de l'État désigne pour les lui choisir... Mais les doléances qui s'échappent des lèvres de ce vénérable organe du judaïsme français porteront-elles leur fruit ? Oui sans doute, et que nos oreilles soient attentives aux paroles qui nous permettent d'en juger :

« Chers lecteurs, s'écrie le directeur de *l'Univers israélite*, M. Bloch, préparez-vous à apprendre un fait étrange, monstrueux, tellement incroyable que nous avons peine à y croire nous-même, nous qui en avons été non le héros, mais la victime... » « Nous avons quelquefois critiqué M. Cerfberr, président du consistoire central, non en sa

sont : un baptisé qui épouse une belle et riche Juive, une pauvre baptisée qui devient la femme d'un circoncis !...

<sup>1</sup> *Univers israélite*, n° V, p. 203, janvier 1868.



qualité d'homme privé, mais en celle d'*administrateur en chef* de notre culte. Comme tel, il appartient incontestablement au jugement de la presse israélite ; mais nos critiques, avons-nous besoin de le dire, n'ont jamais rien eu d'offensant pour sa personne... Qu'on juge de notre stupéfaction lorsque, le 5 décembre dernier, M. Cerfberr nous rencontrant...marcha sur nous le regard chargé d'étincelles de haine, et nous adressa d'ignobles menaces, des menaces de voies de fait formulées en termes hideux, si nous parlions encore de lui dans notre journal... M. le président du consistoire central devrait représenter les mœurs douces et polies du judaïsme... il aime mieux représenter le pugilat.

« ... Hélas ! le sceptre de Juda est devenu un gourdin <sup>1</sup> ! »

Et cette colère était-elle le fait d'une émotion subite, d'une violente et passagère surprise ? Non, car « le lendemain du scandale en question, ... le héros du boulevard des Italiens exerça sur nous une nouvelle et indigne vengeance. Nous en parlerons un autre jour <sup>2</sup>. »

La peur de ce sceptre nouveau n'intimide cependant point tous les cœurs, et c'est du sein de ce rabbinat, dont nous venons de laisser aux Juifs eux-mêmes le soin de nous tracer le piteux et humiliant tableau, que des voix fortement émues s'élèveront contre les énormités doctrinales du consistoire, source moderne du pouvoir des rabbins :

Non, « les doctrines émises par M. le président du consistoire central *ne sont pas celles du judaïsme historique et traditionnel*, que le *Sanhédrin* a fait reconnaître <sup>3</sup>. » Et, s'écrie l'une des illustrations doctorales d'Israël, M. le grand rabbin de Colmar, « nous ne demanderons point à M. le colonel Cerfberr, président du consistoire central, qui lui a

<sup>1</sup> *L'Univers israélite*, revue mensuelle du judaïsme, quasi-conservateur, n° V. p. 196, janvier 1867.

<sup>2</sup> *Ib.*, n° VI, p. 279, février 1867.

<sup>3</sup> Le Sanhédrin a fait le contraire.

donné droit de déclarer, au nom de la tradition, la supériorité de la doctrine sur les rites, quand il lui serait difficile de trouver dans le Pentateuque, les prophètes et les Talmuds, un seul mot... qui l'y autorise !... Nous ne lui demanderons pas non plus comment, après avoir déclaré qu'on ne peut toucher aux dogmes, car c'est là « l'arche sainte », il vient, d'un souffle, détruire les dogmes de *l'origine divine et de l'immutabilité* de la loi !... Mais, malgré toute l'estime que nous professons pour M. Cerfberr... nous ne pouvons comprendre comment lui, président du consistoire central, oubliant que les doctrines du grand Sanhédrin sont placées *par tous les décrets et les ordonnances organiques de notre culte* sous la sauvegarde du consistoire, a pu aller leur jeter un défi dans le temple du Seigneur, au milieu d'une nombreuse assemblée ! »

« En présence de ces doctrines *illégalés, étranges, inouïes, subversives du judaïsme*... nous avons un devoir à remplir envers la religion dont nous sommes le ministre, envers nos coreligionnaires dont nous sommes le pasteur... Nous devons déclarer qu'en présence de ces doctrines funestes, qui sont comme une menace pour notre culte dans la bouche du président d'une administration religieuse qui, parvenue successivement à se substituer à toutes les communautés israélites de France, tient entre ses mains tout l'avenir, toutes les destinées du judaïsme français, *exerce une influence immense sur l'éducation des rabbins, leur délivre les diplômes*, et les investit de leurs fonctions ; nous devons déclarer, — disons-nous, — qu'en présence de ces doctrines il n'y a pour les Israélites français que cette alternative :

« Ou réellement attachés à la croyance de leurs pères, ils ne peuvent négliger aucune voie légale pour détourner le danger qui menace leur culte et la liberté de leur conscience ; ou, partisans des opinions émises par M. le président du consistoire central, ils devront faire au gouvernement cette déclaration : « Le judaïsme que vous avez

reconnu, et que vous salariez, n'est pas celui dans lequel nous voulons vivre désormais ; et, tout en conservant le nom pour le *nouveau système religieux* qui en ce moment s'élabore dans la matrice de notre *philosophie*, nous en répudions les pratiques et nous en contestons les dogmes <sup>1</sup>... »

Telles sont les paroles de M. S. Klein, le grand rabbin de Colmar. Et pourtant, depuis l'an 1862, les grands rabbins de consistoires sont nommés dans nos départements « par le consistoire central, sur une liste de trois rabbins présentés par le consistoire départemental <sup>2</sup>. » Le nombre de ces grands rabbins est, en France, celui des neuf circonscriptions israélites qui chacune ont un consistoire composé de six membres *laïques*. En outre, le consistoire central, formé d'autant de membres *laïques* qu'il y a de consistoires départementaux, siège à Paris. L'élection y est le mode de recrutement, et l'on trouve dans leur composition « des hommes qui sont dignes de la plus haute considération <sup>3</sup>. »

Produit d'élections sans cesse répétées, et, cependant, objet de cruelles et d'incessantes récriminations, comment donc ces hauts conseils, dont les plumes autorisées du judaïsme nous offrent la peinture, deviennent-ils le triste reflet de la décomposition religieuse où tombe de nos jours la nation juive <sup>4</sup> ? En demanderons-nous la cause exclusive à leur composition laïque, c'est-à-dire au renversement de toutes les notions du simple bon sens dans la composition d'un conseil religieux ? Non ! Mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les consistoires, ce fruit précieux du grand Sanhédrin judaïque, les rabbins dont les pages précédentes nous ont révélé la valeur, les rabbins, qui ne sont ni prêtres

<sup>1</sup> *Courrier du Bas-Rhin*, 29 mars 1867 ; *Univers israélite*, n° IX, p. 391-92-93, mai 1867.

<sup>2</sup> Avant cette date les communautés choisissaient elles-mêmes leurs pasteurs, ou intervenaient efficacement dans l'élection. *Arch. israél.*, n° II, p. 483, 1<sup>er</sup> juin 1867.

<sup>3</sup> « Les membres qui les composent sont renouvelés par moitié tous les deux ans. » *Univers israélite*, VII, p. 307, etc., mars 1868 ; *Arch. israél.*, p. 307, etc., 1<sup>er</sup> mars 1868.

<sup>4</sup> Lire *Univers israél.*, XII, p. 537 à 541, etc., août 1866, et une foule d'autres documents.

ni docteurs de la loi selon la loi de Moïse, mais qui se donnent et qui nous sont donnés pour tels par les hommes du judaïsme, se trouvent être dans la dépendance de ceux qui sont et qu'ils appellent des laïques ; c'est qu'ils vivent sous la direction de ces laïques qui *dirigent leur éducation, qui signent leurs diplômes*, et qui « *les éliminent autant que possible du sein de ces assemblées supérieures* ». En d'autres termes, les guides spirituels du Juif français, ses pontifes, ses pasteurs, sont conduits et tenus en bride par leurs ouailles ! Et, ne l'oublions point, ces ouailles, ces laïques, on nous le déclare, n'ont point, en leur qualité d'étrangers au sacerdoce, un moindre droit que les rabbins eux-mêmes à engager la conscience d'Israël <sup>1</sup> !

O confusion des confusions ! ô prodige qui doit enfanter tant de prodiges !

En un mot, l'organisation qui sécularise de la manière la plus bizarre la religion judaïque dans le pays le plus éclairé de l'Europe, et qui transforme un gouvernement chrétien en régulateur du culte d'Israël, s'est tout d'un coup formée dans les premiers jours du dix-neuvième siècle au grand bonheur et à l'inexprimable joie d'Israël. Ce phénomène vraiment incroyable, inimaginable, monstrueux, — mais, autre et nouveau sujet de surprise ! — ce phénomène, que nul d'entre nous ne remarque, est d'une importance si capitale que nous laissons un écrivain de race juive nous le redire, et réunir en une page tous les émerveillements qu'a dû nous causer ce chapitre :

« Dans l'état de décadence où se trouvait le judaïsme, les Israélites influents eurent recours au gouvernement de Juillet... Grâce *aux sympathies dont ils étaient l'objet*, ils obtinrent une constitution qui, sous la forme d'une ordonnance royale, était *une vraie constitution civile du culte israélite*. Ce document, daté du 25 mai 1844, fixa peu l'at-

<sup>1</sup> Voir Drach, ci-dessus, et *les Arch. israél.*, n°V, p. 208, etc., 1868. *Id.* le P. Ratisbonne, *Question juive*, p. 20, 1869.

tention publique. Peu de personnes semblèrent comprendre la portée immense d'une organisation qui plaçait le judaïsme sous l'autorité directe et immédiate du ministre *chrétien* chargé du département des cultes en France... Il suffit de jeter un coup d'œil sur les principales dispositions de cette ordonnance royale pour y reconnaître les atteintes profondes qu'elle portait aux traditions et à la hiérarchie de la Synagogue. Ainsi on statue que la religion des Israélites français aurait désormais son foyer à Paris. Un consistoire central composé *de laïques*, et placé, comme le saint synode de Russie, sous les mains du gouvernement, *dirige le spirituel et le temporel du culte* ; il peut être dissous par une ordonnance, et, dans ce cas, les rênes de la Synagogue sont confiées à une administration provisoire formée par le ministre. Au-dessous de ce consistoire suprême sont placés des consistoires départementaux, *qui rendent compte de leur gestion aux préfets!* » Et la même constitution, sauf quelques changements, étant appliquée par ordonnance du 9 novembre 1845 aux Israélites de l'Algérie, il en résulte que dans cette colonie, soumise au régime militaire, « l'administration du culte mosaïque se trouve, de fait, dans les attributions du ministre de la guerre! Ainsi est-ce un général d'armée (chrétienne) qui exerce sur la synagogue algérienne la suprématie que le grand prêtre exerçait à Jérusalem! »

Et ces consistoires qui « *éliminent autant que possible les rabbins*, se recrutent parmi les négociants, les avocats, les *artistes* et les riches, quels qu'ils soient, tous très honorables sans doute, et nous admettons qu'ils soient versés dans l'étude des sciences humaines ; mais, *en général*, ils sont *complètement étrangers aux études théologiques* et aux offices de la synagogue! »

« Cette organisation, *si contraire à l'esprit et à la lettre de l'Ancien Testament*, eut pour résultat *la sécularisation complète de la religion juive*. Le judaïsme, *absorbé dans l'élément politique*, se trouve désormais régi comme une simple branche d'administration civile. Mais les Israélites,

*fascinés* de plus en plus par la protection officielle dont ils se virent l'objet, s'applaudirent de cette étrange situation, *qu'ils appelaient un progrès*, et ils ne voulurent pas comprendre que l'appui humain est une base bien fragile, surtout dans un temps où la société tout entière est en proie à de perpétuelles vicissitudes <sup>1</sup>. »

## CONCLUSION.

Aujourd'hui donc, et sous l'œil de la civilisation moderne, avec ces rabbins sevrés de toute autorité légitime et dénués de tout prestige ; avec ce faux sacerdoce, où vous cherchez en vain le prêtre ; avec ce conseil consistorial ou apostolique qui se compose de laïques, et que fonda naguère un sanhédrin privé de l'un de ses éléments essentiels, l'élément sacerdotal ; en un mot, avec cette organisation qui semble être un défi à la nature des choses, un renversement raisonné de toute raison, et qui tient la religion juive sous la dépendance d'un pouvoir profane et chrétien, il faut que cette religion des traditions pharisaïques s'efface ; il faut qu'elle disparaisse, ou bien il faut qu'elle s'engage avec hardiesse, et contre tous ses principes d'immobilité, dans les voies du progrès, ainsi que la parole du sanhédrin de Napoléon I<sup>er</sup> fit supposer au peuple français qu'elle s'y était engagée.

En d'autres termes, il faut pour accomplir ce prodige et rester juive, que la religion rabbinique remplace de toutes parts par d'autres croyances et par d'autres mœurs les croyances et les mœurs qu'elle a fondées ; il faut qu'elle progresse en *rétrogradant* jusqu'à Moïse et jusqu'aux prophètes, ce qui équivaut à déclarer qu'il lui faut se réfugier dans le vestibule même de la religion du Christ. Et c'est alors, et c'est là, que faire un mouvement sans frapper à la porte de l'Église, sans s'y heurter, sans l'enfoncer pour s'y perdre en s'y transformant, lui devient, quels que soient

<sup>1</sup> *Question juive* par le R. P. Ratisbonne, Israélite converti, p. 18 à 20. Paris, 1868.

les prodiges de son habileté, le tour de force le plus impraticable.

Mais lorsque nous parlons des énormités de cette orthodoxie judaïque, qui disparaît presque entièrement de notre France et que l'Occident commence à honnir, nous ne saurions être compris si d'abord nous ne faisons connaître et comprendre ce que c'est que le Talmud !

## CHAPITRE QUATRIÈME

### LE TALMUD

La cause de la haine et du mépris des peuples pour le Juif est dans le Talmud. — Le Talmud est le code religieux du Juif. — Qu'est-ce que ce code ? — Qui n'a la clef du Talmud ne peut déchiffrer le mystère du Judaïsme. — Devant le Talmud, ou la loi orale et traditionnelle, la loi de Moïse s'efface. — Quiconque viole cette loi, cette œuvre pharisaïque des rabbins, mérite la mort sans jugement. — L'orthodoxie d'Israël ébranlée; révolte contre le Talmud. — Juifs qui n'ont jamais talmudisé: découverte; Juif contempteur du Talmud. — Mot de M. Renan. — Le Talmud frappé de réprobation et brûlé par les rois et les papes, gardiens de la civilisation. — Le Talmud étudié en lui-même et révélé par des bouches judaïques. — Scélératesse, cynisme et turpitude de ce code si cher à Juda. — Ses absurdités. — Il place Dieu au-dessous des rabbins. — Obligés de supprimer les passages qui révoltent les chrétiens, les Juifs les laissent en blanc et les enseignent de bouche. — Déloyauté de ces orthodoxes. — Ils sont « le noyau indestructible de la nation ». — Duel à mort entre les doctrines talmudiques et la civilisation, qui ne sera sauvée que lorsque la conscience du Juif sera reconstruite sur un autre plan, car le Talmud est l'expression même de la Synagogue; il contient la doctrine cabalistique « qui est le dogme de la haute magie ».

« Ceux qui trouvent le principe de la dégradation du peuple juif, et de l'état hostile où il est envers tous les autres peuples, dans sa religion. aujourd'hui insociable, et qui considèrent ses malheurs, et même ses vices, comme le châtimement d'un grand crime et l'accomplissement d'un terrible anathème, ceux-là pensent que la correction des vices doit précéder le changement de l'état politique; c'est-à-dire, pour parler clairement, que les Juifs ne peuvent pas être, et même quoi qu'on fasse, ne seront jamais citoyens sous le christianisme, sans devenir chrétiens<sup>1</sup>. » DE BONALD.

Quel est donc le livre sacré par excellence, le code de cette religion insociable, source de la dégradation et des

<sup>1</sup> *Juifs, Mélanges*, v. II, *Œuvres*, XI, p. 269; Paris, 1819.

vices du peuple juif, source de la haine et du mépris des nations qui l'hébergent ? Serait-ce par hasard la loi de Moïse ? Car l'article VII du *Credo* des Juifs nous dit : « L'égal de Moïse n'a jamais paru dans Israël ! » Non ; ce ne fut point et ce ne peut être cette loi dont le règne fut la gloire des descendants de Jacob ; cette loi qui, dans l'échelle de la civilisation, assura le premier rang aux Israélites entre les premiers peuples de l'ancien monde. Et déjà nous savons par cœur que si le Juif élève au-dessus de tout homme la personne de Moïse, la loi mosaïque n'est nullement pour le Juif la première des lois. Peut-être donnera-t-il ce nom et ce rang *aux traditions* qu'il prétend avoir reçues de Moïse ; mais ces traditions, qui sont l'œuvre et le trésor pharisaïque de ses rabbins, sont fausses. Nous venons d'entendre le Christ les flétrir à la face du monde ; et, depuis la mort de l'Homme-Dieu, l'audace des rabbins les a multipliées sans mesure. Ce sont elles qui souillent et déshonorent l'œuvre indigeste du Talmud, pour lequel nous semblent écrits depuis des siècles ces deux célèbres vers :

Ut turpiter atrum

Desinat in piscem, mulier formosa superne.

*Ars poet.*, v. 3-4.

Le Talmud ! il ne faut donc point croire que ce monstre atroce soit sans beauté. Non ! disons-le vite, et n'ayons plus à le redire : Si son corps est hideux, si ses replis sont ceux d'un immonde et dégoûtant reptile, sa tête n'est point sans noblesse, son buste n'est point sans attraits ; il a, mais surtout pour l'œil et pour l'oreille du Juif, les charmes attractifs et irrésistibles de la sirène.

Le Talmud ! ce corps de sciences et de préceptes religieux, d'absurdités colossales et de turpitudes sans nom, on s'essaye encore à le vanter ; mais, dans les pays les plus civilisés, on a l'esprit d'en déguiser les folies et les fureurs : on commence à proscrire l'enseignement de ses immoralités ; on ose enfin s'écarter de ses fatales doctrines, devenues,



depuis le Christ *jusqu'à nos jours, la seule et véritable orthodoxie judaïque*. Mais elle est ébranlée, elle est fortement entamée cette orthodoxie ! La prodigieuse immobilité d'Israël a donc cessé d'être !

Cependant, que le Juif marche ou s'arrête, disons-le du ton dont se dit une chose certaine : la clef du judaïsme, c'est le Talmud, et qui ne sait ce que c'est que le Talmud, est radicalement incapable ou de déchiffrer l'histoire, ou de pénétrer les mystères de Juda. Quel est donc ce sphinx à tête de Janus dont la bouche sourit et déchire ? Mais toi, fils de Jacob, que nous en diras-tu ?

« Ceux qui ont voulu faire considérer le Talmud comme *la seconde loi* des Juifs, réplique à notre apostrophe M. Bédarride, ont pu imaginer ce fait, qui ne repose sur rien de sérieux <sup>1</sup>. »

En effet, le Talmud, cette œuvre rabbinique sur laquelle l'avocat juif Bédarride nous donne ici le change, et dont il infirme la valeur orthodoxe, n'est nullement la seconde loi des Juifs ; il est dans leur âme la première, celle qui domine et qui écrase toute autre loi <sup>2</sup>. Et quelle vérité plus triviale dans le judaïsme ? Les talmudistes nous enseignent, en effet, que l'étude du Talmud, c'est-à-dire de la *loi orale* et des *traditions rabbiniques*, l'emporte sur celle de la Bible, et qu'il y a plus de mérite à se livrer à la première qu'à la seconde. Cette vérité traîne à l'état de maxime vulgaire dans la Synagogue : « Mon fils, fais attention aux paroles des Scribes (c'est-à-dire des rabbins, ou des docteurs de la loi), plutôt qu'aux paroles mêmes de la loi, car les sages ont surpassé les prophètes en excellence ! » Et le rabbin Isaac Abnab nous enseigne, dans le livre Hamida Golah, que *le fondement* de la religion juive est *la loi orale, ou la tradition* des Pères, et *non la loi écrite par Moïse*. « C'est en considération de la loi orale que Dieu fit alliance avec Israël,

<sup>1</sup> *Ib.*, *Les Juifs en France*, etc., p. 39, 1861.

<sup>2</sup> Quoique la Mischna, première partie du Talmud, signifie la seconde loi, la *deutérose*. Voir plus bas.

ainsi qu'il est écrit : Abrabanel et les maîtres les plus estimés de la Synagogue ont soutenu la même opinion. La loi orale, contenue dans le Talmud, a éclairci les difficultés de la loi mosaïque, nous disent-ils, et elle en a comblé les lacunes. Tous ceux qui disent quelque chose de contraire à l'enseignement des maîtres de la Synagogue seront jetés au feu de l'enfer. Enfin les rabbins enseignent que, s'il se rencontre dans ce livre quelque chose... qui surpasse l'intelligence, on doit s'en prendre à la faiblesse de l'entendement humain ; car, en le méditant profondément, on remarque que le Talmud ne contient que la pure vérité <sup>1</sup>. »

En conséquence, « ceux qui violent les préceptes des Scribes (rabbins) doivent être punis plus sévèrement que ceux qui violent la loi de Moïse ; l'infracteur de la loi de Moïse peut être absous, *absolvi potest* ; mais le violateur des préceptes des rabbins doit être puni de mort : *morte moriatur* <sup>2</sup>.

« La loi donnée par Moïse au peuple hébreu n'est donc qu'en apparence, aujourd'hui, la loi des Juifs. Elle a disparu dans les commentaires ; et le Talmud, c'est-à-dire le livre qui a le plus d'autorité chez ce peuple, se compose de la Mischna, qui est le texte, et de la Ghémara, qui en est le commentaire. Leur réunion forme le corps complet de la doctrine traditionnelle et de la religion <sup>3</sup>. » Ces choses dites, comment ne point prêter l'oreille aux paroles élogieuses que ne peuvent aujourd'hui même se défendre d'adresser à ce livre sacré les champions principaux de la religion juive ?

« Le Talmud n'est pas seulement le code civil et ecclésiast-

<sup>1</sup> Surenhusius, *Mischna*, partie IV, et Lent. *De moderna theol. Hebræorum*. — Rupert, *Synag.*, p. 16 ; Paris, 1839. — *Essais hist. et crit. sur les Juifs*, t. 1<sup>er</sup>, p. 70 ; Lyon, 1774, etc.

<sup>2</sup> E. H., t. III, ord. 4, tract. 4, dist. 10, p. 297. Lucius Ferrari, *Prompta biblioth.* ; et voir Maïmonide, chap. *Veén tsarihh lo guedhim*, etc., etc. ; deuxième lettre d'un rabbin. *Ib.*, Drach, p. 332 ; 1827. Les tribunaux occultes de la haute franc-maçonnerie ne l'emportent point en rigueur sur ceux de ces rabbins.

<sup>3</sup> A. Laurent, membre de la Société orientale, *Relation historique des affaires de Syrie depuis 1840 jusqu'à 1842, etc., en Egypte, en Syrie, etc.*, t. II, p. 351 ; Paris, 1846. — Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Église*, t. XV, lire p. 481, etc., 1851 ; t. V, p. 67, 78, etc., 1830.

*tique* du judaïsme, nous dit dans la capitale même de la France l'organe de l'orthodoxie *actuelle* ; mais il est une œuvre de haute importance pour tout savant... On ne saurait nier que les auteurs du Talmud *ont bien mérité des Juifs*. Les principes de morale contenus dans le Talmud ont produit chez les Juifs une telle sobriété, une telle abondance de sentiments de générosité, de ferveur et de chaleur pour la religion, la vertu et la bienfaisance, que tout observateur impartial de la vie israélite ne saurait méconnaître l'importance de cette grande œuvre, et *que tout philanthrope regrette profondément qu'on ait injustement nié çà et là la valeur de cette œuvre* <sup>1</sup>. »

Que si la hardiesse de ces louanges nous cause un certain frisson d'étonnement, essayons de nous tourner un instant vers M. le grand rabbin Trenel, directeur du séminaire rabbinique, celui que nous entendions tout à l'heure porter si haut la vertu de ces Pharisiens que flagellait la parole du Christ, et qu'il appelle « les dignes et austères représentants de la pensée et du sentiment israélite » !

Le Talmud « a eu de tout temps des détracteurs violents et des apologistes passionnés. Pendant deux mille ans il a été, et *il est encore*, un objet de *vénération* pour les Israélites, dont il est le *code religieux*. D'autre part, il a servi souvent de texte aux renégats et autres calomniateurs de notre culte, qui ont puisé dans cet arsenal des armes pour nous combattre. La vérité commence, grâce à Dieu, à se faire jour, et les derniers murmures de *l'intolérance* sont couverts par la voix d'une saine critique <sup>2</sup>... Rien, ce nous

<sup>1</sup> *Univers israélite*, XII, p. 568, 570, août 1866.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, p. 452, juin 1867. Sera-t-il permis de dire, chemin faisant, que le Talmud est le code suprême de *la suprême intolérance*, admirablement pratiquée par ses disciples ? Et c'est là ce qu'Israël lui-même va nous apprendre !

Le même *grand rabbin*, directeur du séminaire rabbinique, nous dit : « Les rédacteurs de cet immense recueil n'ont pas écrit l'histoire à la façon du Père Lorrain (Jésuite), qui gratifie Napoléon du titre de lieutenant général des armées de Louis XVIII et oublie de parler de la Révolution française. » *Ib.*, p. 453. Si ce *panégyriste des Pharisiens* était un homme sérieux, il écrirait autrement l'histoire, il commence-

semble, ne manque à ce pieux hommage, et le représentant de la ligue contraire à l'orthodoxie, c'est-à-dire l'organe du protestantisme en Israël, nous tient, à son tour, sur le Talmud, un langage contre lequel sa qualité d'homme du progrès le met lui-même en opposition fréquente et flagrante. Mais nous reproduirons ses paroles sans commentaire :

« L'immense compilation de Ravina et de Rav Aschi s'est répandue parmi les Juifs avec une rapidité *presque miraculeuse* ; elle fut acceptée, dès son apparition, comme l'expression vraie et sincère de la loi traditionnelle. De nombreuses écoles, où le Talmud fut l'objet de l'étude la plus respectueuse, surgirent tout d'un coup en Orient et en Occident ; ses décisions *casuistiques furent acceptées par toutes les communautés*, et cette triple barrière élevée par les rabbins de la Palestine et de la Babylonie autour de la *Thora* (loi écrite) *ne rencontra pas un seul téméraire qui voulût la franchir*. Comment se fit cette transmission il serait difficile de le dire ; mais le fait est que l'œuvre éclosa sur les bords de l'Euphrate fut, *en un instant*, entre les mains des Juifs qui habitaient les bords du Rhin, du Danube et de la Vistule.

« L'attachement des Juifs pour le Talmud devait naturellement signaler cette œuvre gigantesque à l'attention de leurs ennemis... Le Talmud devint le bouc émissaire chargé de toutes les iniquités ; on attribua à son enseignement tous les vices et tous les crimes dont on accusait les Israélités ; et l'on répandit sur les principes qu'il contient d'épouvantables calomnies, suivies bien souvent de nombreux massacres<sup>1</sup>. » Massacres, hélas ! dont *la vérité sur le Talmud*, qui va se révéler à nous page à page, n'expliquera que trop clairement la cause !

rait par lire les *prétendus passages* qu'il critique, et ne répéterait pas de confiance une *farce* antijésuitique qui devint la confusion de ses auteurs, et dont le mensonge fut *si publiquement réfuté*. Nous le renvoyons entre autres au volume des *Erreurs et mensonges historiques* de M. Ch. Barthélemy, p. 260, etc. ; 1863, Paris, Blériot, 53, quai des Augustins.

<sup>1</sup> Lazard, rabbin. *Archives israélites*, XII, p. 544-5, 15 juin 1867.

« Enivrés par les effluves de la liberté, nous dit le rabbin que nous citons, ceux que l'on appelait les *réformateurs* voulaient se débarrasser d'un seul coup de toutes les entraves ; et le Talmud, qui *depuis son apparition* avait joui d'une autorité incontestée, fut dédaigné et repoussé. Quelques Israélites, fiers d'avoir au sortir du Ghetto<sup>1</sup>, pénétré dans les salons dorés, ne craignirent pas de rendre le Talmud responsable de leurs souffrances. »

Voici donc, en Israël, un mouvement hostile au Talmud ; et voici que, tout à coup, le même mouvement se manifeste sur les points les plus éloignés les uns des autres. « En revenant de la municipalité de Pesth, écrit un voyageur israélite, j'ai passé devant la synagogue de cette ville. L'émancipation et le bien-être des Juifs, qui grandit *journallement ici comme dans presque toutes les contrées de l'Europe*, leur ont procuré, aussi bien dans les fonctions publiques que dans la vie scientifique et sociale, *une influence qui*, en maintes localités, équivaut **A LA SUPRÉMATIE**. Quoique, *comme il est notoire*, l'antique code de Moïse et le Talmud strictement orthodoxe, spécialement dans l'Europe occidentale, *ne soient plus du goût de ses adhérents modernes, et qu'un grand schisme se soit élevé* entre les orthodoxes et les réfractaires, cependant les deux partis n'ont pas manqué de s'entendre sur certains points, et de pourvoir ensemble avec libéralité aux fonds nécessaires à l'érection d'un temple magnifique à Pesth<sup>2</sup>. »

C'est-à-dire, en définitive, que la loi de Moïse n'est plus et que le Talmud succombe, et c'est là ce que nous devons observer. Que nous importe, lorsque nous aurons constaté ce phénomène, si des temples somptueux, si des sépulcres blanchis et qui ne couvrent que le néant, continuent de s'élever sous des mains judaïques ! Ces mains souvent discordantes se réunissent pour repousser le Talmud, voilà le

<sup>1</sup> *Ib.* 347. *Ghetto*, quartier de certaines villes affecté à la résidence des Juifs ; voir plus bas, chap. IX.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XIII, p. 563, 1866.

fait; et, le Talmud repoussé, le Juif devient abordable, sa suprématie se fonde, il cesse de faire peur et horreur. En un mot, la décadence de son orthodoxie talmudique devient la cause et l'aurore de sa prépondérance sociale.

Mais certains coins de la terre ne conservaient-ils point, outre les Juifs Caraïtes de notre connaissance, quelques autres descendants de Jacob, tenus, ce semble, en réserve pour protester un beau jour contre le Talmud, et hâter, sous le coup de leur parole judaïque, la chute de ce monstrueux despote? Écoutons: Au delà du lac Pathé et de l'Iraouaddy, dans le Céleste-Empire, un voyageur israélite nous signale la découverte de certains Juifs chinois, et nous transmet quelques bribes de sa conversation avec ces sectateurs inattendus de Moïse dont la bouche traite d'une manière assez piquante la légitimité du Talmud:

LE JUIF VOYAGEUR, *M. Stempfel*. « Vous ne vous distinguez pas sensiblement par vos croyances de vos frères de l'Occident ?

LE JUIF CHINOIS. Vous pourriez bien vous tromper; et, d'abord, nous n'admettons pas le Talmud comme code religieux.

LE JUIF VOYAGEUR. Dans ce cas, vous n'êtes pas des Israélites.

LE JUIF CHINOIS. Et pourquoi donc ?

LE JUIF VOYAGEUR. Parce que j'ai visité les Israélites de France, de Pologne, de Turquie, d'Afrique, et que je *n'en ai jamais vu* qui ne crussent pas à la valeur religieuse de ce livre que vous rejetez.

LE JUIF CHINOIS. Mais il y a des Israélites que vous n'avez pu voir, et qui ne connaissent même pas ce livre de nom. Ceux qui habitaient la Palestine, depuis Josué jusqu'à Sédécias, et qui ont reçu directement les leçons de Josué, de Samuël, d'Élie, d'Élisée et d'Isaïe !

LE JUIF VOYAGEUR. Et comment savez-vous qu'ils ne connaissaient pas le Talmud ? car les traditions dont ce livre n'est que le registre « ont eu de tout temps cours en Israël,

puisqu'elles ont déjà été communiquées à Moïse au jour de la révélation. Abraham même les connaissait : le Talmud raconte que ce patriarche possédait quatre cents volumes qui traitaient de Abodasarah.

LE JUIF CHINOIS. Mais, vous n'y pensez pas, à coup sûr. Eh quoi ! vous cherchez vos preuves dans le livre même dont l'autorité est maintenant en question !... Soyez bien persuadé que si vos traditions talmudiques avaient été connues de vos ancêtres palestiniens, *il s'en trouverait des traces parmi nous*, qui, pour ainsi dire, sommes arrivés de Chanaan jusqu'ici sans que des persécutions aient jamais modifié nos mœurs religieuses<sup>1</sup>. »

Ce récit n'est que peu flatteur sans doute pour la tradition talmudique ; mais de quelque époque et de quelque côté que soit arrivé le Talmud, écoutons ce que ne craignent plus aujourd'hui d'en publier les Juifs amis du progrès, les Juifs réformistes, et demandons-nous en quoi diffère leur langage de celui de ses plus francs contempteurs :

« On sait que dans la capitale de l'Autriche nos coreligionnaires ont, depuis quarante ans, organisé splendidement le culte... La synagogue de Vienne passait dans toute l'Europe pour un modèle de dignité, de bon goût et de progrès, pour une perfection. Eh bien ! tout cela ne suffit plus aujourd'hui ; tout cela est jugé insuffisant, mesquin, condamné comme arriéré, comme indigne de l'esprit du siècle.

« Une feuille juive de cette ville, la *Neuseit*, a publié récemment une série d'articles intitulés *la Réaction dans la communauté de Vienne*, dans lesquels on ne se borne pas à critiquer le culte, mais à attaquer violemment la vie israélite tout entière, *le Talmud*, le Schoulchan Arouch, *les traditions*... L'auteur livre non seulement le judaïsme pratique et les enseignements du Talmud à la risée et au mépris du public juif et chrétien, mais il fait malheureuse-

<sup>1</sup> A. Stempfcl, quatrième lettre, *Extrême Orient*, Arch. Israël., I, p. 24 à 26, 1<sup>er</sup> janvier 1868

ment plus ; il insinue que la famille israélite dégénère *moralement*, montre un *affaiblissement visible du sentiment d'honneur*, une absence totale de toute susceptibilité pour tout ce qui touche au Kidousch et au Hilloul Haschem, enfin *une décadence complète*. Il accuse nos lois religieuses de pousser un nombre considérable d'Israélites dans les bras de l'apostasie... *Il parle comme les missionnaires* ! »

Voici donc le judaïsme enfin mis à nu par les Juifs eux-mêmes, couvert d'ignominie par les siens s'il reste dans la fange sanglante du Talmud ; et, de plus, — ouvrons les yeux, — le voici qui reçoit à la face du monde ce soufflet de la main de M. Renan, son auxiliaire, le bourreau de l'éternelle divinité du Christ : « *Insociable, étranger partout, sans patrie, sans autre intérêt que ceux de sa secte, le Juif talmudiste*, nous dit ce publiciste antichrétien, a souvent été un fléau pour les pays où le sort l'a porté ! »

Quel judaïsant ou quel philosophe osera soutenir avec M. Bail, après de tels aveux, et ce ne sont point les meilleurs, que « la perversité (des Juifs) n'est ni dans leur morale ni dans leur loi » ? Et quel homme doué de quelque sens se permettra désormais de condamner les empereurs, les rois et les papes d'avoir lancé l'anathème contre le Talmud, d'avoir ignominieusement jeté dans les flammes ce livre monstrueux de la loi judaïque ?

Entre ces souverains, saint Louis ordonne que le Talmud sera brûlé, « et que les Juifs qui refuseront d'obéir à cette ordonnance seront forcés de le faire, ou punis selon la rigueur des lois. » Cette condamnation du livre sacré arrache

<sup>1</sup> *Univers israélite*, IV, p. 452, décembre 1866.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XII, p. 534, 15 juin 1868.

<sup>3</sup> *Les Juifs au dix-neuvième siècle*, deuxième édition, p. 19 ; Paris, 1816.

<sup>4</sup> Justinien, saint Louis, Clément VIII, Jules III, Paul IV, Pie V, etc. « La frayeur que le Talmud inspirait était grande » et légitime, ajoutons-nous. Lire cette nomenclature et les réflexions qui l'accompagnent, *Archives israélites*, V, p. 218, etc., 1<sup>er</sup> mars 1868 ; et lire le *Dict. encyclopédique de la théologie catholique*, par les savants docteurs de l'Allemagne, t. XII, p. 442, etc. ; 1861.



aux Juifs les plus bruyantes et les plus lamentables doléances; mais le pouvoir protecteur de la civilisation chrétienne tient bon contre leurs efforts; et, lorsque les Juifs stipulent leur retour en France sous le règne de Louis le Hutin, le traité de juin 1315 porte « que tous les livres de la loi leur seront rendus, à l'exception du Talmud <sup>1</sup> », car ce livre est abominable; et les lettres des papes Honorius IV et Jean XXII (1286 et 1320), relatives aux scélératesses des Juifs d'Angleterre et d'Aragon, nous peignent en couleurs assez vives l'horreur que ces hommes inspiraient aux peuples civilisés. « Nous n'avons pu apprendre sans nous en affliger, s'écriait l'un de ces pontifes, que les Juifs, mettant de côté l'ancienne loi que Dieu leur avait donnée par son serviteur Moïse, aient adopté une autre loi qu'ils prétendent tenir du Seigneur, ce qui est une fausseté, et qu'ils nomment Talmutz. Tissu d'innombrables indignités, cette œuvre énorme contient, outre une multitude d'abominations, des malédictions et des imprécations horribles que les Juifs perfides et ingrats envers les chrétiens, profèrent chaque jour contre eux dans leurs prières et leurs exercices de dévotion. On saisira donc ce livre impie <sup>2</sup>... et digne de tous les anathèmes. »

<sup>1</sup> *Traité de la police*, 4 vol. in-fol., t. I<sup>er</sup>, p. 282-284, 1605, ouvrage monumental de Delamarre.

<sup>2</sup> Lisez l'œuvre monumentale de Baronius, *Annales ecclesiasticæ*, etc. In Angliam Judæi... ut ob graviora scelera... An. 1286, xxiv. Ces dates et ces nombres permettent de ne pas indiquer les volumes de cet immense ouvrage. — Ipsi enim librum quemdam... quem Thalmud vulgariter nuncupant, abominations, falsitates, infidelitates et abusiones multimodos continentem...

Singulis quoque diebus, in orationibus, vel potius in execrationibus suis, in maledictionem Christianorum... prorumpunt, alia nonnulla committendo nequissima... *Ib.*, 1286, xxiv.

Dolentes quippe audivimus et narramus quod Judæi... lege veteri prætermissa, quam per Moysen suum contulit majestas omnium conditoris, quamdam legem aliam, seu traditionem, quam Talmutz vocant, falso tradidisse Dominum confingunt.... in ejus amplo volumine.... abusiones fere innumerabiles, etc... Maledictiones quoque gravissimæ, ac imprecationes horribiles, quæ ab iisdem Judæis ingratis atque perfidis contra Christianos emittuntur quotidie in dicta lege seu traditione damnabili sunt ascriptæ... Baronius, *ib.*, 1320, xxvi.

Mais hâtons-nous maintenant, après avoir prêté l'oreille à ces documents et à ces discours, et remarqué la diversité de leurs dates, d'étudier en lui-même ce fondement de la religion judaïque, et puissions d'abord à une source où nos recherches nous ont acquis la certitude de ne découvrir que science et que vérité.

Rabbin français et converti, M. Drach, que nous eûmes l'occasion fréquente de rencontrer, de recevoir sous notre toit, et de questionner tout à notre aise, avait été l'un des brillants élèves de docteurs éminents, entre lesquels le célèbre grand rabbin David Sintzheim, le *Naci*, c'est-à-dire le chef du grand Sanhédrin de Napoléon I<sup>er</sup>, dont nous venons d'ébaucher l'histoire <sup>1</sup>. Or ce maître éminent nous a dit :

« Nous qui, par état, avons longtemps enseigné le Talmud et expliqué sa doctrine, après en avoir suivi un cours spécial pendant de longues années sous les docteurs israélites les plus renommés de ce siècle, ... nous en parlerons avec connaissance de cause et impartialité ; ... nous dirons ce qui le recommande, et ce qui le condamne... Talmud est un terme hébreu-rabbinique signifiant *doctrine*, étude. Il désigne plus particulièrement le grand corps de doctrine des Juifs, auquel ont travaillé successivement, et à des époques différentes, les docteurs les plus accrédités en Israël. C'est le code complet, civil et religieux de la Synagogue. Son objet est d'expliquer la loi de Moïse conformément à l'esprit de la tradition verbale <sup>2</sup>. » De temps en temps, il se livre à des digressions sur l'histoire et les sciences, dont les érudits, et surtout les archéologues, peuvent tirer un avantageux parti <sup>3</sup>.

Mais « si le lecteur judicieux du Talmud a souvent lieu de s'affliger des aberrations étranges où peut tomber l'esprit

<sup>1</sup> En 1807 ; première lettre, Drach, p. 31-32, 83 ; Paris, 1825.

<sup>2</sup> *Ibid.* C'est-à-dire, par conséquent, de la dénaturer, puisque ces traditions sont mensongères.

<sup>3</sup> *Id.* Bédarride, *Les Juifs en France*, etc., deuxième édition, 1864, p. 34. A propos de ce code, les *Archives israélites*, revue du protestantisme judaïque, nous donnent encore le change par ces mots : « Quant au Talmud, il est difficile de dire ce que nous en pensons. Que répon-

*humain* sevré de la vraie foi ; si plus d'une fois *les turpitudes du cynisme rabbinique* y obligent la pudeur de se voiler la face ; si l'Église y est révoltée des atroces et insensées calomnies que la haine impie des Pharisiens répand sur tous les objets de sa vénération religieuse, le théologien chrétien y recueille des données et des traditions précieuses pour l'explication de plus d'un texte obscur du Nouveau Testament, et pour convaincre ses adversaires religieux de l'antiquité autant que de la sainteté du dogme catholique <sup>1</sup>. »

Sous le nom de Talmud, les rabbins désignent fréquemment la *Ghemara* seule, dont le nom signifie le *supplément* et comme le commentaire de la *Mischna*, c'est-à-dire de la seconde loi ou *deutérose* ; étude dont les rabbins nous enseignent que Dieu versa le texte dans l'oreille de Moïse sur le Sinaï. Et, de fait, un code écrit est nécessairement accompagné de traditions et de gloses sur la manière de l'entendre et de l'expliquer ; sinon la lettre nue sera un trop facile jouet du caprice ou des passions. Aussi, *de tout temps*, le peuple israélite eut-il, outre la loi dictée sur le Sinaï, une sorte de seconde loi, la loi *orale* ou traditionnelle, qui se transmettait de bouche en bouche, et qui servait tant à *fixer le sens* de la Bible qu'à préserver de l'oubli les préceptes divins *non confiés* à l'écriture. Car la Synagogue, soit depuis

driez-vous en effet, si l'on vous demandait votre opinion sur les livres français ? » T. XXV, p. 602, 1864. Une telle phrase serait à peine acceptable sur les bords de la Garonne ! Dans un autre passage, la même Revue nous dit : « Il faut, pour faire accepter des idées favorables au Talmud, que j'expose d'abord une des raisons qui m'ont conduit à admettre *a priori* sa supériorité (sur la Bible), et « sans amoindrir la valeur de la Bible ni de Moïse. » *Ib.*, p. 150.

Et cependant c'est pour cette école que la *Notice sur la congrégation des religieuses de Sion* a dit : « Les observances de la loi sont tombées en désuétude ; *les traditions talmudiques sont inconnues à la génération nouvelle* ; l'administration du judaïsme, calquée sur celle du protestantisme, n'est plus *qu'une constitution civile* qui varie et se transforme au gré des gouvernements. » P. 11-12 ; Paris, 1862.

Ajoutons qu'il ne faut encore appliquer ces paroles qu'aux Juifs des centres les plus peuplés et libéraux de l'Europe, Paris, etc.

<sup>1</sup> Drach, *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. 1<sup>er</sup>, p. 123-4 : Paris, 1844.

sa réprobation, soit à l'époque où « elle était encore l'Église de Dieu, n'a jamais été protestante... ; jamais elle n'a livré la parole divine à l'arbitraire, généralement influencé par les passions, et au caprice du jugement personnel des individus. Telle est la tradition confiée à la garde des anciens et des docteurs de la nation, sous l'autorité du chef de la religion assis sur la chaire de Moïse<sup>1</sup>. »

« Mais comme les rabbins, c'est-à-dire les Pharisiens, *audacieux falsificateurs* de la véritable tradition, exagèrent tout de la manière la plus extravagante, ils prétendent que Dieu révéla à Moïse non seulement tout l'Ancien Testament, mais aussi la Mischna et les deux Ghemara<sup>2</sup>. » Il y a d'ailleurs deux Talmuds : celui de Jérusalem<sup>3</sup>, et celui de Babylone composé pour réformer les défauts du premier. Or ce Talmud réformateur n'en renferme pas moins une multitude de rêveries, d'extravagances ridicules, d'indécences révoltantes, et surtout d'horribles blasphèmes contre ce que la religion chrétienne a de plus sacré<sup>4</sup>.

Le Talmud babylonien, exécuté par Rab Asschi et son collaborateur R. Abina, fut clos dès les premières années du sixième siècle de notre ère, et aussitôt accepté de tout Israël. C'est ce corps de droit canon, religieux et civil à la fois, QUI RÉGLE JUSQU'À CE MOMENT LA CONDUITE DES JUIFS ATTACHÉS A LEUR FOI ERRONÉE.

« Tout ce que contient la Ghemara de Babylone, — dit

<sup>1</sup> Autorité véritablement papale. *Ib. Harmonie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 125. — Lire Josèphe, *Antiq.*, liv. III, chap. IV.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>3</sup> Ou plutôt la Ghemara de Jérusalem de l'an 279, compilation due à R. Yohhanan.

<sup>4</sup> Préceptes du Talmud contraires au droit des gens et à la loi de Moïse : Constat vero ex Bernhardo Luzemburgio, in *Catal. hæret.*, lib. II, Gregorium IX pontificem A. C. 1230, Judæorum libros, et imprimis omnia talmudica volumina flammis addixisse, atque idem factum A. C. 1244, imitatum esse Innocentium IV, inductos causa quod ii libri, et nominatim utrumque Talmud Hierosolymitanum et Babylonium, non solum contumelias et blasphemias, multas infames et horrendas adversus Jesum C., Salvatorem nostrum, sed et sanctiones et præcepta contra *jus gentium*, atque *ipsam Moïsis legem contineant*, 10, 11. *Tela ignea Satanae*, t. I, Altdorf, Novicorum, 1581, 2 vol. in-4.

le Moïse rabbinique Maïmonide, — *est obligatoire* pour tout Israël. Et *l'on oblige chaque ville, chaque contrée*, de se conformer aux coutumes établies par les docteurs de la Ghemara, de suivre leurs arrêts, et de se conduire selon leurs institutions ; car le corps entier de la Ghemara a été approuvé *par tout Israël*. Les juges qui ont donné ces institutions, ces décrets, établi ces coutumes, prononcé ces décisions, enseigné ces doctrines, formaient tantôt l'universalité des docteurs d'Israël, tantôt la majorité. Ce sont eux qui avaient reçu *par tradition* les fondements de toute la loi, de génération en génération, *en remontant jusqu'à Moïse*, que la paix soit sur lui ! »

Le Juif qui aurait la candeur de croire que ces traditions infectes remontent jusqu'au premier législateur des Hébreux, pourrait donc, en un certain sens, affirmer *avec sincérité* cette insigne fausseté, que la loi de Moïse est la loi de sa nation !

Mais, quelque opposé que soit le Talmud aux livres mosaïques, il suffit qu'il se trouve être le livre sacré des rabbins pour que nous n'ayons pas à craindre de nous répéter en établissant, par le suffrage d'historiens modernes la détestable et suprême autorité de ce code religieux aux yeux de tout Juif véritablement orthodoxe. Laissons donc M. Achille Laurent, l'un des membres de la Société orientale qui ont le plus approfondi dans ces derniers temps la question judaïque, confirmer les affirmations positives de Drach, l'ancien et docte rabbin :

« Le Talmud de Babylone est le seul qui soit suivi. Il forme une collection qui n'a pas moins de douze volumes in-folio. Les deux Talmuds *étouffent*, comme on l'a fort bien dit, *la loi et les prophètes ! C'est le code religieux des Juifs modernes, BIEN DIFFÉRENT DE CELUI DES ANCIENS JUIFS*. C'est là que sont renfermées toutes les croyances ; et lors-

<sup>1</sup> Discours préliminaire du Yad-Hhazaka, Drach, *Harmonie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 164. Voir plus bas la distinction de ces fausses traditions et des véritables ; et lire dans Drach, à la suite, tout ce qui concerne le Talmud, son antiquité, etc.

qu'on a le courage de parcourir cet immense recueil, on y trouve *les causes toujours agissantes de la haine des peuples* contre les restes dispersés d'Israël<sup>1</sup>. »

« C'est ce livre qu'étudient et que commentent tous ceux qui parmi les Juifs prétendent au titre de savant. D'après ces commentaires, *le texte de la Bible* n'est plus qu'un récit historique, un recueil de préceptes et de lois sublimes; ce n'est plus *qu'une allégorie* que la Ghemara explique de la manière la plus étrange et la plus ridicule. C'est de ce commentaire que sont dérivées les chimères de la Cabale, les dangereuses erreurs de la magie, l'invocation des bons et des mauvais esprits, un long amas *d'erreurs morales*, et une théogonie *empruntée à la Chaldée et à la Perse*. La Ghemara est, selon les Juifs modernes, l'accomplissement, la *perfection*, et c'est même là ce que son nom signifie en hébreu; mais, dans la réalité, *ce commentaire détruit la loi* par ses interprétations ridicules ou absurdes et *par les principes de haine* qu'il contient pour *tous les hommes* qui ne font point partie de ce qu'il nomme le peuple de Dieu<sup>2</sup>. »

L'un des auteurs les plus érudits de l'histoire de l'Église nous a dit :

« Bien loin d'ouvrir les yeux à la lumière, les docteurs juifs, les rabbins, s'appliquèrent plus que jamais à s'aveugler eux-mêmes, et avec eux leurs compatriotes. » Ils rédigèrent donc « dans un jargon de diverses langues » les douze in-folio de leur Talmud. *Leur but* était « d'obscurcir le vrai sens des prophéties qui leur montraient Jésus-Christ. On y trouve cependant des aveux favorables à la vérité

<sup>1</sup> Même pensée, de Bonald, *Juifs*, ci-dessus, en ce chapitre. — *Id.* Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, t. XV, p. 483.

<sup>2</sup> Laurent, *Relation des affaires de Syrie*, etc., t. II, p. 352-3; Paris, 1846. — *Id.*, *l'Église et la Synagogue*, p. 5-6. — Nicolai Serrarii, *Trihaeres.*, lib. II, cap. xvi. — Lire *id.* Moréri, quoique cet auteur ne soit qu'une bien médiocre autorité, art. TALMUD et TALMUDISTES, t. VI, Paris, 1732.

D'après le continuateur de l'historien Josèphe, « il n'y a point de bornes à la haine qu'ils ont contre les Caraites, parce que ces Juifs rejettent le Talmud, pour rester religieusement attachés au texte de Moïse. » T. I<sup>er</sup>, p. 359; Paris, 1710. Anonyme.

chrétienne. » Mais ce que l'on y remarque « surtout, c'est une multitude d'assertions et de fables, semblables à celles des gnostiques et des païens par l'extravagance et même par l'indécence. Cependant *les Juifs mettent le Talmud au-dessus de la loi de Moïse*. S'occuper de la Bible, est-il dit dans le Talmud même, c'est un mérite, ou ce n'est pas un mérite ; s'occuper de la Mischna, c'est un mérite, et l'on en est récompensé ; mais s'occuper de la Ghemara, il n'y a pas de mérite plus grand ! — C'est cette collection de traditions pharisaïques qui forme le plus grand obstacle à la conversion des Juifs<sup>1</sup>. »

On trouve dans le Talmud « les fables *les plus obscènes*, jusque sur les patriarches et les prophètes ; l'humanité n'y est pas moins outragée que la pudeur<sup>2</sup> ; » et non seulement il est placé par les rabbins au-dessus de Moïse, mais au-dessus de Dieu lui-même ; c'est-à-dire que le Talmud proclame la supériorité des rabbins sur leur créateur. Confirmons par un exemple notre parole, car elle doit sembler plus que douteuse.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, écrivit contre les Juifs un traité en cinq livres ; et, dans le cinquième, il les confond en se contentant de tourner contre eux les fables absurdes et impies du Talmud. Dans l'une d'elles, à cette question : Que fait Dieu dans le ciel ? les feuilles du livre magistral répondent : Il n'y fait autre chose que de lire assidûment le Talmud, et d'en conférer avec les savants juifs qui l'ont composé. Or, un jour, dans une de ces conférences, il fut question de différentes sortes de lèpres, et quelqu'un demanda si telle maladie était ou n'était point une lèpre. Dieu fut d'un avis, et, malheureusement pour lui, les rabbins furent d'un autre. A la suite de chaudes discussions, la décision du cas fut référée d'un commun accord à Rabbi Néhémias, que la terre avait encore le bon-

<sup>1</sup> Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. V, p. 78 ; 1850. Talmud, traité *Baba-Metzigna*, f° 33.

<sup>2</sup> *Ib.*, t. XV, p. 483 ; 1851.

heur de posséder. L'idée vint alors à Dieu d'y faire descendre l'ange de la mort, avec mission d'amener au ciel l'âme de ce sage ; mais l'ange trouva ce rabbin lisant le Talmud, et le Talmud est une lecture si sainte que quiconque s'y plonge ne peut mourir. L'ange se vit donc obligé d'user de ruse ; et, d'après l'ordre du Seigneur, il fit au-dessus de la maison du rabbin un tel vacarme, que celui-ci détourna un instant les yeux du Talmud et put être frappé.

L'âme de Rabbi Néhémias s'éleva sur-le-champ vers les demeures célestes ; elle y trouva Dieu tout occupé de discuter la question et de la soutenir contre les saints docteurs du judaïsme, et s'écria de prime abord : Non, certes, cette maladie n'est point une lèpre ! — Dieu rougit de sa défaite, mais il n'osa se soulever contre la décision d'un si grand docteur, et bientôt on l'entendit s'écrier : Ah ! mes enfants m'ont vaincu ! Na-zahouni benaï <sup>1</sup>.

« Telle est une des fables rabbiniques dont *fourmille* le Talmud. On y voit l'orgueil satanique du Pharisien, qui met sa parole au-dessus de la parole de Dieu, sa science au-dessus de la science de Dieu, lui-même au-dessus de Dieu <sup>2</sup> », et, par conséquent, lui-même et son Talmud au-dessus de Moïse et de la loi mosaïque ! Quelques écrivains, il est vrai, prétendirent assimiler ces monstruosité aux fables allégoriques des anciens ; mais « il suffit, nous affirme un ancien rabbin, de faire observer que les rabbins les accueillent à la lettre <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Bibl. PP., t. XXII, p. 1014.

<sup>2</sup> Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XV, p. 481-2 ; 1831.

<sup>3</sup> Drach, première lettre, p. 74 ; 1825. — Une note qui suit l'évangile apocryphe de Thomas l'Israélite rapporte un des contes monstrueux des rabbins. « Cette anecdote, est-il dit, est peu de chose à côté d'une foule d'autres que contiennent les écrits des rabbins. » Lire, pour s'en convaincre, la *Bibliotheca rabbinica*, Rome 1675-1693, 4 vol. in-fol., du dominicain Bartolucci, qui a étudié à fond ces volumineux écrits, et la *Bibliotheca latina et hebraica*, etc., de Jo. Imbonati, 1694. « Nous avons parcouru ce vaste répertoire, et nous y avons trouvé des contes dignes des Mille et une nuits, et parfois d'une extrême indécence. » P. 170, *ib*, fables absurdes, livre d'Enoch, 343. *Id.*, Évangiles apocryphes, trad. d'après l'édition de C. Thilo, par G. Brunet, deuxième édition, augmentée ; Paris, 1863.



Et si nous ne repoussons point l'une de nos autorités les plus sûres, celle de l'ancien et savant rabbin Drach, dont la parole a multiplié les preuves de la prodigieuse ignorance de ces docteurs, nous saurons que presque tous les guides d'Israël bornent leurs études au fatras de cette effroyable théologie<sup>1</sup> !

Or, l'homme agit en toutes choses d'après sa croyance. Ce qu'il croit avec sincérité passe, au jour le jour, et souvent même à son insu, dans ses actes. La foi d'un croyant est donc la raison de ses mœurs et la source de sa morale ; ou bien, en d'autres termes, ses mœurs sont l'expression de sa foi ; d'où l'on dira, sans possibilité d'erreur, que, chez tout peuple *religieux*, tant vaut la moyenne de la foi, tant vaut la moyenne des fidèles ! Chez les Juifs, où pendant une longue suite de siècles la foi et la loi ne furent qu'une seule et même chose ; chez ce peuple qui ne vivait que par sa religion, le Talmud fut donc le provocateur suprême des mœurs les plus antisociales, et l'inspirateur de la haine la plus forcenée de tout hébraïsant contre tout chrétien. Voiler la scélératesse et les turpitudes de ses préceptes religieux, les masquer, mais sans en supprimer l'enseignement ; en un mot les soustraire à l'œil curieux des profanes, telle fut en conséquence la préoccupation du Juif, aussitôt que, du sein des peuples qui l'hébergeaient, des cris d'horreur et d'exécration retentirent avec un formidable ensemble contre sa foi. Certains textes disparurent alors de ce code monstrueux, et cessèrent d'être livrés à la circulation ; mais, dans la crainte que le monde n'eût à gémir d'une telle perte, les rabbins se hâtèrent de confier à la mémoire les passages qui les eussent compromis, et les *leçons orales* remplacèrent la *lettre supprimée*.

« Il est de notre devoir, avait donc écrit le savant orientaliste que nous avons si longtemps fréquenté, de faire connaître les maximes intolérantes, inhumaines<sup>2</sup>, que les rabbins professent à l'égard des Juifs convertis, des chrétiens,

<sup>1</sup> *Ib.*, lettre première, p. 83 ; 1825.

<sup>2</sup> Et dont il fut lui-même un cruel exemple en 1823.

des païens et des Juifs *qui trahissent les secrets* de la Synagogue; c'est-à-dire de prouver par *des textes formels* la fausseté de la quatrième décision du sanhédrin de 1807, *sans préjudice de ce que j'aurais à dire relativement à ses autres décisions!* Mais la charité chrétienne me défend de publier, si ce n'est en cas de nécessité absolue, la traduction des passages *révoltants* que je pourrais citer dans cette note. Je me bornerai à en indiquer une partie à ceux de mes frères qui les ignorent, et qui savent assez la langue rabbinique pour les lire dans les livres originaux... »

Car le Talmud et les autres ouvrages des rabbins contiennent *une foule d'horreurs* et de *recommandations détestables* contre les chrétiens et le christianisme. Mais « depuis que la connaissance de la langue hébraïque s'est répandue en Europe, les imprimeurs juifs ont pris la précaution de *supprimer tous ces passages, en laissant des lacunes à leur place*. Ils substituent des noms quelconques à ceux de **Minin**, **Goyim nohhim** (chrétiens), **Meschoummedim**, **Moumrim** (Juifs baptisés) », et pour remédier à ces lacunes « ils *enseignent verbalement* ce qu'elles indiquent et rectifient les mots *changés à dessein*. Quelquefois aussi ils rétablissent à la main dans leurs exemplaires *les suppressions et les corrections* politiques des auteurs juifs. Ce dernier cas est arrivé dans l'exemplaire du Talmud que je possède. Helvicus raconte dans son traité sur les paraphrases des Bibles chaldéennes, p. 10, qu'il avait un Talmud dont un Juif s'était servi avant lui, et dans lequel toutes ces corrections étaient faites à la plume.

« D'un autre côté, l'extrême rareté et peut-être la perte irréparable de plusieurs livres anciens, ... assez connus par leurs passages favorables au christianisme, a donné lieu à l'accusation de *mauvaise foi* contre les rabbins. Je regrette de déclarer que *cette accusation est fondée*, et c'est une chose connue dans notre nation qu'ils ont fait disparaître (*gane-zou*) des livres qui contredisaient leur doctrine<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Parmi ceux-ci, le Targum dont ces passages cités par des orienta-

Ce serait donc bien à tort que les avocats mal inspirés de la race juive nous diraient : « Si on rejette les Israélites comme Juifs, on les punit d'être nés dans une religion plutôt que dans une autre ; c'est une infraction manifeste à toutes les lois humaines et positives <sup>1</sup>. » Non, d'abord ; car appliquer à ceux qui se donnent pour sectateurs de la loi de Moïse la loi du talion <sup>2</sup>, se placer sur le terrain de leur propre justice et tourner contre eux-mêmes leur code religieux qui est le Talmud, ce serait les traiter d'après la règle qui les dirige à notre égard. Non, derechef ; car, nous proposer l'adoption des Juifs, sans se soucier s'ils persistent ou non « dans les pratiques superstitieuses que *les rabbins ont ajoutées aux prescriptions de Moïse* <sup>3</sup>, » lorsque ces superstitions abrutissantes sont homicides, ce serait nous proposer d'introduire la plante vénéneuse dans le froment du père de famille, et souiller le champ de la civilisation.

C'est pourquoi naguère, dans une assemblée qui prend à tâche la régénération du judaïsme, un Israélite, frappé de ces considérations dont l'évidence commence à saisir les esprits clairvoyants, s'écriait devant M. Cerfber : « Il faut nous hâter de sortir du vieux temple ; — c'est-à-dire, pour les Juifs modernes, du temple talmudique, — si nous ne voulons bientôt être ensevelis sous ses ruines <sup>4</sup>. » C'est encore pourquoi, de nos jours, l'un des coryphées de l'école

listes qui les y ont lus : « Jéhova m'a dit : Tu es mon fils. Ces deux, Père et Fils, sont trois, en union, avec une troisième personne, et ces trois ne font qu'une substance, qu'une essence, qu'un Dieu. » Ps. 3, etc., deuxième lettre, Drach, 1827, p. 263.

Les Juifs modernes se regardent comme les seuls monothéistes, et nous accusent d'adorer plusieurs dieux à cause de ce dogme de la sainte Trinité. Voir comment, dans l'ancienne loi, leurs pères adoraient, dès les temps les plus reculés, ce Dieu *en trois personnes*. *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. I<sup>er</sup>, p. 280, 285, 368, 453, etc.

Aussi « quelques rabbins, en traitant de la Trinité divine, s'exprimaient d'une manière si orthodoxe qu'ils ne laissent rien à désirer au théologien le plus scrupuleux sur les termes. » *Ib.*, p. 280 ; Paris, 1844.

<sup>1</sup> *Des Juifs au dix-neuvième siècle*, p. 16, par M. Bail, ancien inspecteur, etc. Seconde édition, Paris, 1816, in-8.

<sup>2</sup> Bible, *Exode*, chap. XXI, p. 24, etc.

<sup>3</sup> Th. Hallez, *Des Juifs en France*, p. 5-6 ; Paris, 1845.

*r* *histoire*, etc., p. 12 ; Paris, 1847.

des philosophes publicistes, Kluber, exige du Juif, avant de permettre à la société civile et politique de lui conférer le rang de citoyen, des conditions que la plupart de nos contemporains regarderaient comme les exigences insultantes d'un inquisiteur, si quelque catholique osait les formuler. Il veut, et nous reproduisons ses termes, « l'abjuration libre, authentique et irrévocable, le rejet, *la détestation du talmudisme* et de tout ce que le gouvernement déclarera ne pouvoir se concilier dans le judaïsme avec le bien général d'un État dont le pouvoir suprême ne serait pas entre les mains des Juifs <sup>1</sup>. »

Et veuillons observer que les Juifs commencent à se former, sous nos yeux, en trois catégories distinctes : les indifférents, les réformés, c'est-à-dire les sectateurs d'un véritable protestantisme judaïque, et les *talmudistes* ; mais nous ne saurions assez arrêter l'attention publique sur ce point, que ceux-ci continuent de former dans le monde entier l'immense majorité du peuple de la dispersion. Or, « les talmudistes, composés de la vieille génération, des gens de la campagne, et de ceux de la plus basse classe des villes, reconnaissent l'autorité religieuse des rabbins et l'autorité législative du Talmud ; ils observent scrupuleusement *non pas la loi mosaïque*, mais la loi rabbinique ; ils ne se mêlent aux chrétiens que pour leurs affaires d'intérêt, et continuent à être les ennemis *traditionnels* de l'Église. *C'est là le noyau indestructible de la nation* qui subsistera jusqu'à la fin dans son entêtement. »

Cette époque de *la fin des temps* peut être assez proche de nous, et de très longue durée. Sachons toutefois qu'il s'est formé pour l'Allemagne, dès l'année 1831, une association de juifs et de chrétiens dont le but est de fonder la civilisation religieuse, morale et sociale des Israélites ; et

<sup>1</sup> *Droit de la Confédération germanique*, 4<sup>e</sup> édition, § 516, note IV. « Laissons dire, à ce propos, à l'ancien rabbin Drach, que l'ouvrage de M. Beugnot, *les Juifs d'Occident*, mérite les reproches les plus graves. » Lire p. 208 et suivantes, Lettres de 1827, p. 278.

le rapport de cette association, qui ne saurait être suspecte, nous offre un passage sur lequel s'appuient fortement nos paroles: « Tant que les Juifs *resteront Juifs*, leur émancipation sera généralement impossible! » Car le Talmud, la loi qui gouverne la conscience du Juif *orthodoxe*, est la mort de la civilisation chrétienne. La grande question se réduit donc à se demander quand périra le Talmud, c'est-à-dire quand sera reconstruite sur un autre plan la conscience du Juif judaïsant, puisque seulement alors disparaîtra le Juif insociable ?

Que cependant les avocats maladroits de la nation juive cessent d'attribuer à une époque de ténèbres universelles l'amour et l'admiration d'Israël pour le fatras de sa théologie. Parler ainsi ce serait être soi-même sous l'empire d'épaisses ténèbres, ou ce serait prétendre donner le change à son siècle ; car la glorification du code talmudique est, de la part des Juifs, un fait *de toutes les époques*, et jusqu'à nos jours, la doctrine talmudique conserva jalousement un nombre considérable de préceptes dignes d'attirer sur elle la colère et le mépris de tout honnête homme ! Et le Talmud, ce code impérissable de la nation juive, dont les pages ont de redoutables sous-entendus, le Talmud, répétons-le sans cesse, est non point une œuvre théologique que la Synagogue puisse impunément rejeter, il est *l'expression même de la synagogue rabbinique* ; il écrase Moïse ; il domine Dieu jusque dans le ciel ; il est la loi suprême, la loi civile et religieuse du Juif ; il le fut dès que l'esprit de haine et de mensonge le mit au jour. Hélas ! il n'a cessé de l'être aujourd'hui même pour aucun homme du judaïsme qui prétend à *l'orthodoxie que suivaient ses pères*<sup>2</sup> !

Tout à l'heure nous jetterons les yeux sur quelques points de la morale en action du judaïsme ; car elle est déduite

<sup>1</sup> *Encyclopédie catholique allemande*, par les plus savants professeurs et docteurs en théologie de l'Allemagne, traduite par Goschler, t. XII, p. 452-453 ; Paris, 1861 ; la citation précédente, *ib.*

<sup>2</sup> Lire ces essais de justification dans Bédarride, p. 196 et relire sa page 39.

de la doctrine orthodoxe du Talmud, elle est le Talmud à l'œuvre et produisant ses fruits de mort. Nous comprendrons alors de mieux en mieux l'importance des suppressions que les chefs du rabbinisme prescrivirent aux imprimeurs des livres dogmatiques que leur foi défaillante commence à réformer. Terminons cependant notre chapitre du Talmud par cette assertion de l'un de ses plus grands admirateurs<sup>1</sup> :

« La doctrine cabalistique, *qui est le dogme de la haute magie*<sup>2</sup> est contenue dans le Sepher-Jesirah, le Zohar et le Talmud<sup>3</sup>. » Il nous faut donc aller chercher dans les ténèbres honteuses et malsaines de la magie les racines vénéneuses de cette œuvre talmudique à laquelle, depuis le Christ, tous les siècles trouvèrent le cœur du Juif attaché ; et de cette nécessité naîtra notre chapitre de la Cabale.

Les Juifs talmudisants forment « l'indestructible noyau de la nation » et le Talmud est la loi suprême du Juif, la source de sa foi, de ses sentiments, la règle de ses mœurs. C'est pourquoi, jusqu'au jour où le Talmud sera détruit, le Juif sera un être insociable. En d'autres termes, un duel à mort, et dont l'issue ne saurait être lointaine, subsiste entre le Juif talmudisant et la société chrétienne ; entre le judaïsant et les hommes de la seule et unique civilisation qu'il soit possible au monde de produire, si l'expérience et la raison nous tiennent un langage véridique.

<sup>1</sup> Eliphas Lévi, *Dogmes et rituel*, p. 93 ; 1861.

<sup>2</sup> *Histoire de la magie*, p. 28. Eliphas Lévi, cabaliste éminent.

---

#### NOTE

« Les premières éditions du Talmud offrent le texte de ce code dans toute son intégrité, comme celles de Cracovie, de Venise en 1520, d'Amsterdam, 1600, in-fol., petit format. Il faut recourir à la grande table rabbinique de Venise, en quatre volumes imprimés chez M. Bomberg, pour trouver les passages hostiles des commentateurs bibliques dirigés contre les chrétiens.

« Quelques-unes des maximes que je vais indiquer ne se trouvent que

dans les éditions anciennes que je viens de nommer. Talmud, traités Ghaboda-Zara, fol. 4 v°, *in Trocephot* ; fol. 10 v°, *ib.* ; fol. 26 v°, Sanhédrin ; fol. 87 r°, Horiot, etc., etc. »

Maimonides, traités *De l'homicide*, chap. IV, § 10; *De l'idolâtrie*, chap. X, § 1; *Des docteurs rebelles*, chap. III, § 1, etc.; *De la royauté*, chap. IX, § 2, etc., etc. Drach, deuxième lettre, p. 300-301; 1827.

Dans l'édition du Talmud de Froben, imprimeur de Bâle, exécutée en 1581, les censeurs Marcus Marinus, Italus Braxensis, Petrus Cavalierius, supprimèrent les principaux passages qui attaquent la mémoire de notre Sauveur, où les chrétiens sont représentés « comme adonnés aux vices les plus abominables, et où il est déclaré que les préceptes de justice, d'équité, de charité envers le prochain, non seulement ne leur sont point applicables, mais *sont un crime* ». Quelque temps après ces suppressions, les Juifs crurent devoir les rétablir dans une édition de Cracovie; mais ces passages réintégrés ayant soulevé l'indignation des hébraisants chrétiens, le synode juif, réuni dans la Pologne en 1631, en prescrivit lui-même le retranchement dans les éditions futures, et voici le texte de son *encyclique* :

« C'est pourquoi nous enjoignons, sous peine d'*excommunication majeure*, de ne rien imprimer dans les éditions à venir de la Mischna ou de la Ghemara, qui ait rapport, en bien ou en mal, aux actes de Jésus le Nazaréen. Nous enjoignons, en conséquence, de *laisser en blanc* les endroits qui ont trait à Jésus le Nazaréen. Un cercle comme celui-ci : O, mis à la place, *avertira les rabbins et les maîtres d'école d'enseigner* à la jeunesse ces passages *de vive voix* seulement. Au moyen de cette précaution, les savants d'entre les nazaréens (chrétiens) n'auront plus de prétexte de nous attaquer à ce sujet. » Drach, *Harmonie*, t. I<sup>er</sup>, p. 167-168.

FIN DE LA NOTE.

## AVIS AU LECTEUR

Le chapitre de la Cabale devrait suivre celui-ci ; mais afin de relier plus directement au Talmud les pages où se déroule la morale talmudique, nous rejetons à la fin du volume et sous forme d'appendice, cette intéressante question. Nous prions cependant le lecteur d'accepter *sous bénéfice d'inventaire*, les quelques lignes que nous en devons extraire pour jeter un rayon de lumière sur les voies où nous l'engageons.

La Cabale *sinistre* enfanta le culte des astres et de leurs génies, le sabéisme, l'astrologie, la magie. Elle exista bien avant de recevoir son nom, et avant les Juifs qui se l'assimilèrent en la modifiant. Aussi le Juif devint-il le prince de la haute hérésie, que les *Génies* de la cabale infestèrent de leur venin. Les doctrines unitaires de la Cabale préparèrent et préparent l'unification des peuples.

« La doctrine cabalistique, *qui est le dogme de la haute magie*, est contenue dans le *Sepher-Jesirah*, le *Zohar* et le *Talmud*.

« Abraham sortant *de la Chaldée* avait emporté les mystères de la Cabale. » — « Les docteurs mystiques et les pratiques magiques de l'antiquité sont en partie conservées dans la Cabale, dont les livres étaient auprès des adeptes en aussi grand honneur que les livres d'Hermès Trismégiste. »

« La Cabale est la mère des sciences occultes, et les gnosticiens sont nés des cabalistes. » — « La Cabale, cultivée par les Juifs avec une ardeur sans pareille, effaçait presque à elle seule toutes les autres sociétés secrètes. »

Il existe « une vérité incontestable, » c'est qu'il est « une haute science, une science absolue, etc. » Or, « cette science, c'est la magie, dont la cabale est le dogme. » Et « il est certain que les Juifs, dépositaires les plus fidèles des secrets de la Cabale, ont été presque toujours en magie *les grands maîtres du moyen âge*. Tout ce qu'il y a de scientifique, de grandiose dans les rêves religieux de tous les illuminés, Swedenborg, etc., etc., est emprunté à la Cabale. Toutes les associations maçonniques lui doivent leurs secrets et leurs symboles. »

Créer une société occulte, de qui émaneraient les rois et les pontifes, ce fut « le rêve des sectes dissidentes de gnostiques et d'illuminés qui prétendaient rattacher la foi à la tradition primitive... » Cette idée devint une menace pour la société, quand un ordre riche et dissolu, initié aux mystérieuses doctrines de la Cabale, menaça le monde d'une immense révolution. Les Templiers, dont l'histoire est si mal connue, furent ces conspirateurs terribles. La philosophie occulte de la magie « voilée sous le nom de Cabale, est indiquée dans tous les hiéroglyphes sacrés des anciens sanctuaires et des rites encore si peu connus de la maçonnerie ANCIENNE et *moderne*. »

« La grande association kabalistique connue en Europe sous le nom de maçonnerie, apparaît tout à coup dans le monde au moment où la protestation contre l'Église vient démembler l'unité chrétienne. » Les chefs de cette association « tolèrent toutes les croyances, et ne professent qu'une seule philosophie. Ils ne cherchent que la vérité... et veulent amener progressivement toutes les intelligences à la Raison. »

Certains coryphées du Judaïsme professent ouvertement cette philosophie, qui corrompt et rapproche d'eux le monde chrétien. Les Cabalistes appellent les Juifs nos pères dans la foi, et leurs chefs sont les chefs de « la grande association cabalistique connue en Europe sous le nom de maçonnerie ».

Dans le chapitre de la Cabale, nous nommons les auteurs de ces citations, qui figurent presque tous parmi les ennemis déclarés du catholicisme.



## DEUXIÈME PARTIE

---

### CHAPITRE CINQUIÈME

#### PREMIÈRE DIVISION. — LA MORALE DU TALMUD EN ACTION

Le premier homme et la première femme ; dignité de la race humaine issue de ces deux monstres. — Jugeons l'arbre à ses fruits. — Nous connaissons la morale qui prend sa source dans les dogmes chrétiens ; celle qui sort des traditions talmudiques y a-t-elle quelque rapport ? — Saint Chrysostome, Père de l'Église, sur les mœurs du Juif ; peinture prodigieuse. — Même description du célèbre Simon Maiol à l'époque de la Renaissance. — Rien de changé lorsque Delamarre écrit son monumental *Traité de la police*. — Cessons un instant de juger de la doctrine judaïque par les mœurs du Juif, et jugeons le Talmud par son texte. — Dieu crée Adam, qui se cherche une compagne ; nulle ne lui convenant, il en demande une qui soit semblable à lui. — Ève est digne d'Adam, et nous transmet le venin du serpent. — Le Talmud étant la loi suprême et la croyance de l'orthodoxe, et l'homme réglant ses actes d'après ses croyances, le Talmud fait du Juif ce qu'il est. — Exemple du sentiment paternel dompté en France, et au dix-neuvième siècle, par le Talmud. — Proscription du prévaricateur.

La Cabale est l'âme du Talmud, et le Talmud est le moule de la conscience du Juif orthodoxe. L'un et l'autre, le Talmud et la Cabale, auront donc à se présenter à nos yeux non pas de profil, mais à peu près de face<sup>1</sup> ; et, si tout arbre doit se juger à ses fruits, quels fruits savoureux et salutaires verrons-nous sortir de celui dont les féconds rameaux laissent tomber à terre et s'amonceler à ses pieds les croyances sous la masse desquelles le Juif, s'il ne veut cesser d'être

<sup>1</sup> Nous rejetons à la fin de ce volume, et nous disons pourquoi, chapitre de la Cabale.

ce que furent ses pères, doit couvrir et en quelque sorte dérober aux regards la loi de Moïse?

A côté de ces fruits du Talmud, le lecteur voudra peut-être placer un instant, par la pensée, les fruits de l'arbre évangélique, afin de les mieux connaître. La morale évangélique, et nous le savons, prend sa source à la base des dogmes chrétiens. Il se dit d'elle, et les incrédules ne l'ont point proclamé moins haut que les fidèles, que cette morale est à la fois la plus magnifique et la plus complète qui jamais ait éclairé le monde. L'inventer, si l'on en croit des hommes tels que le célèbre Jean-Jacques, était au-dessus des forces humaines. L'intelligence qu'elle émerveille lui rend un légitime hommage, et la nature, qu'elle assouplit et corrige en la domptant, reconnaît à la fois sa douceur et sa force. Elle est divine, et tels sont à ce titre les splendides rayonnements de sa beauté, que les doctrines les plus subversives, lorsqu'elles cherchent à se frayer un chemin au milieu des foules, sont réduites à lui faire de perfides emprunts<sup>1</sup>, à usurper son nom, et à se composer avec elle une ressemblance qui se joue des yeux : *Corruptio optimi pessima*.

Mais puisque la morale évangélique est la chose du monde la plus connue, voyons donc si celle qui naît des traditions rabbiniques, ou des préceptes du Talmud<sup>2</sup>, aurait ou non quelque rapport avec cette règle des mœurs chrétiennes. Étude facile, curieuse, et que peu de traits rendront sinon complète, du moins suffisante. Et, d'abord, si la plus grande partie, quoique la moins sublime, de la morale du catholicisme a son code dans la Bible, et que le Talmud soit, ainsi que l'affirment les rabbins, un commentaire de ce livre sacré, comment les fruits de la Bible sont-ils divins

<sup>1</sup> Ceux, par exemple, qui font du Christ le prince de la doctrine des égalitaires.

<sup>2</sup> On nous permettra d'appeler doctrines du Talmud les doctrines ou les traditions pharisaïques ou rabbiniques antérieures à la rédaction des talmuds, puisque les talmuds sont le code où se formulèrent ces doctrines.

chez les hommes du Christ, tandis que ceux du rabbinisme seraient qualifiés de démoniaques par les Pères mêmes de l'Église ?

Démoniaques ! A peine oserions-nous prononcer ce mot, s'il n'était de saint Jean Chrysostome ; et rien ne nous semble plus intéressant que de voir, dès le quatrième siècle, à quel point de dégradation la doctrine faussée du judaïsme avait fait, au nom de Dieu, descendre la morale publique d'Israël. Si donc les leçons de l'histoire ont pour nous quelque attrait, écoutons la parole brûlante de ce puissant docteur, *témoin attentif* et studieux observateur des mœurs hideuses qu'il stigmatise :

« Autrefois les jeûnes des Juifs n'aboutissaient qu'à des procès et à des querelles ; aujourd'hui, ils aboutissent au libertinage et à la débauche : on voit ces hommes, pieds nus, danser sur les places publiques ; ils prétendent jeûner, mais leurs actes sont les actes que l'ivresse inspire. Écoutez comment le prophète veut que vous jeûniez : « Sanctifiez le jeûne <sup>1</sup> ! » Ainsi le jeûne tourne-t-il à votre utilité. Il ne dit pas : « Faites du jeûne une fête profane. » Non, mais il dit : « Annoncez l'assemblée solennelle, réunissez les vieillards ! » Et les Juifs d'aujourd'hui, réunissant des troupes d'efféminés <sup>2</sup>, des bandes nombreuses de misérables courtisanes, attirent à *la synagogue* le théâtre entier, et les histrions de la scène ; car leur synagogue ne diffère en rien de ces lieux publics ! Que dis-je ? la synagogue n'est pas seulement un théâtre et un lieu de prostitution ; elle est une caverne de brigands, un repaire de bêtes fauves. Votre maison est devenue, pour ainsi dire, la tanière de l'hyène, dit le Seigneur <sup>3</sup> ; et non pas d'une bête ordinaire, mais d'une bête impure ! »

Eh quoi, chrétiens ! lorsque l'heure de l'assemblée vous

<sup>1</sup> Joël, chap., I, v. 14.

<sup>2</sup> Des infâmes : *molles* ; qui alterius fornicationem sustinent, qui in semetipsis fœminas profitentur. Du Cange.

<sup>3</sup> Jérémie, chap. VII, v. 11.

appelle à l'église, vous ne réveillez pas le zèle des indifférents ; mais lorsque le démon vous appelle à cette solennité juive des Trompettes, au lieu de retenir ceux que charme cet appel, vous les laissez s'engager dans le lieu de l'impiété et dans la voie glissante de l'impureté ! car les courtisanes, les libertins, le chœur entier des danseuses, ont coutume de s'y réunir. Et pourquoi parler des impuretés qui s'y commettent ? Ne craignez-vous pas que votre femme n'en revienne possédée du démon ? N'avez-vous pas oui démontrer clairement, dans notre premier entretien, que les âmes des Juifs et les lieux où ils se réunissent servent d'habitacles aux démons ? Comment donc osez-vous, lorsque vous avez pris part à une danse diabolique, retourner dans l'assemblée des apôtres ?..... Quoi ! vous n'êtes pas saisis d'épouvante et d'horreur après de telles prévarications !

« Ne vivant que pour leur ventre ; affamés des biens présents ; d'une indépendance, d'une avidité, *de mœurs en un mot comparables à celles des porcs et des boucs*, les Juifs ne savent qu'une chose : lâcher les rênes à l'intempérance et à l'ivresse.... La dernière des tavernes est encore moins ignoble que les Synagogues. La synagogue n'est pas une demeure de voleurs, c'est la demeure même des démons ; et nous pourrions en dire autant des âmes des Juifs<sup>1</sup>. »

Le célèbre évêque de Vulturre, Simon Maiol<sup>2</sup>, semble avoir pris à tâche, entre tant d'autres historiens, de porter au cœur même de l'époque de la Renaissance le puissant et terrible témoignage dont saint Jean Chrysostome faisait retentir le quatrième siècle, lorsque son éloquence tonnait contre les mœurs des disciples de la tradition pharisaïque.

*De la perfidie des Juifs*, tel est le titre sous lequel parut avec l'éclat d'un bruyant météore le traité dans lequel il

<sup>1</sup> Saint Jean Chrysostome, *Œuvres complètes*, trad. nouv. par M. l'abbé J. Bareille, t. II, premier discours, p. 349, etc. ; second discours, p. 372 ; Paris, Vivès, 1865.

<sup>2</sup> Savant remarquable, mais qui, dans les sciences profanes, partageait un grand nombre d'erreurs de ses contemporains.

vent que les chrétiens reconnaissent les fraudes et les impostures que machinent ces hommes sinistres. Du haut de sa gravité doctorale, il leur enjoint donc de repousser les appâts que leur tend la main du Juif, et de ne point prostituer aussi follement qu'ils sont enclins à le faire la liberté qui leur est acquise *par droit héréditaire* <sup>1</sup>.

« Ces traîtres, les plus scélérats de tous les hommes, livrent au Turc notre patrie, nos ressources, nos forces, et nous les tolérons, et nous les nourrissons ! C'est attiser le feu dans notre sein, c'est y réchauffer le serpent <sup>2</sup>. »

Méfiance, et méfiance encore ! car « l'expérience ne cesse de démontrer que, du premier au dernier, les Juifs poursuivent les chrétiens de la haine la plus implacable ; et que, si l'occasion leur promet l'impunité, ils se groupent et se précipitent sur eux en bataillons serrés, semblables à des troupes de harpies qui ne peuvent se rassasier du sang qu'elles sucent. » Ah ! craignez jusqu'à leurs prévenances mêmes, jusqu'à leur obséquieuse soumission ; car vous avez d'autant plus à les redouter que la perfidie se glisse sous leurs empressés <sup>3</sup>. Voyez les mille formes décevantes dont ils revêtent l'usure ! Conduite par eux, elle se prête à d'inimaginables artifices pour vous dévorer ; et voyez encore : s'il se rencontre des voleurs, des malfaiteurs, des femmes vouées à la prostitution, la maison du Juif s'ouvre d'elle-même, devant leur face, et reconnaît en eux des hôtes (*promptum præbent hospitium*). Que ces gens de rapine viennent offrir au Juif les produits d'un vol, et celui-ci les achète aussitôt à vil prix ; il encourage ces misérables, il les stimule et les aide à tous les méfaits. Vrais fruits de potence (*furciferi*), fléaux de tous les honnêtes gens, dépourvus de droit à toute tolérance, les Juifs sont, en un mot, les excitateurs et les auxiliaires du fils de famille con-

<sup>1</sup> Nec libertatem hereditario acquisitam, ita temerè prostituere velint. T. III, p. 7 ; Moguntiae, 1615.

<sup>2</sup> *Ib.*, p. 809, col. 2.

<sup>3</sup> *Ib.*, p. 810, col. 1.

tre son père, de la fille contre sa mère, et du serviteur contre son maître. Et que de suppôts la magie ne compte-t-elle pas dans leurs rangs <sup>1</sup> !

Ainsi parle le siècle *de la Renaissance*. C'est assez dire ; et nous n'eussions osé lui laisser cette apparente licence de discours, si ces paroles de grandes, de courageuses et salutaires vérités, n'eussent reflété *si précisément, après tant de siècles*, les paroles de l'un des Pères de l'Église, de l'une de ces illustrations doctorales devant lesquelles se sont inclinées jusqu'à nos jours les générations humaines ; mais langage que ne sauraient guère plus accueillir les oreilles nerveuses que forme le style délicatement parlementaire d'une époque où le *laissez-faire* tend à devenir le principe unique de la vie sociale !

A nous de voir maintenant si le siècle religieux de Louis XIV, et le siècle si peu religieux du Régent, n'auraient rappelé les iniquités du Juif, dans un de leurs monuments historiques les plus remarquables, que pour le réhabiliter en nous offrant une description de ses mœurs qui détruise nos anciennes et légitimes préventions, et qui nous permette de révoquer en doute la fidélité de la peinture que nous devons au vigoureux et terrible pinceau de Simon Maïol. Ouvrons donc le *Traité de police*, ce grand et monumental ouvrage dont l'auteur, sous l'inspiration des Lamignon et des Colbert, et sous le patronage même du Régent, décrit dans ses pages les rapports du Juif et du Chrétien. Le Juif y aurait-il obtenu le moindre éloge dont il nous soit possible de conclure un amendement dans sa moralité ? Non ! Et, sans daigner avoir un mot pour nous dire quelle sorte de personnage est devenu le descendant de Jacob à la date de son quadruple millésime<sup>2</sup>, ce livre se tait, comme

<sup>1</sup> Hodie etiam apud Judæos, præsertim in Oriente, quid magia frequentius ?... Tradunt ipsi Judæici scriptores septuaginta seniores suos, seu sanhedrin, magiam apprime calluisse, idque, inquit R. Semoloh, ut præstigiatores eo facilius convincerent ! *Ib.*, p. 920, col. 2.

<sup>2</sup> Premier volume en 1705, second en 1710, troisième en 1719, quatrième en 1738, in-fol.

si rien de nouveau n'était à nous apprendre sur le Juif ; comme si, au sein de l'Europe, le Juif resté ferme et immuable dans sa foi talmudique avait dû rester immuable dans ses mœurs ; et tel est en effet sur ce point le témoignage de l'histoire. Il nous laisse en un mot sous l'impression des motifs qui dictent en 1212 la lettre célèbre d'Innocent III, et qui déterminent en l'an 1394 la justice du roi Jean :

« Telle est l'ingratitude des Juifs, s'écriait le pontife, que cette nation, supportée par la piété chrétienne avec tant de bonté, ne rend pour reconnaissance à ses bienfaiteurs que *des crimes et des injures*<sup>1</sup> ! »

Et lorsqu'un siècle et demi s'était écoulé depuis cette lettre, l'historien ajoute : « Les vingt-huit années que le roi Jean leur avait permis de demeurer en France en l'an 1360, et les seize années de prorogation que Charles V leur avait accordées, ne devaient expirer que l'an 1396. Mais *les crimes et les abominations qu'ils commettaient tous les jours* obligèrent Charles VI d'anticiper ce terme. Il le fit par lettres patentes du 17 septembre 1394, qui bannirent les Juifs à perpétuité de ses États, et leur firent défense d'y demeurer à peine de la vie<sup>2</sup>. »

Or, après ce quatorzième siècle, deux autres siècles s'écoulaient, et le cruel *Traité de la police* revenant sur Israël nous dit, à la date de l'an 1705 : « Quelques Juifs de Portugal et de Hollande étant venus s'établir en France sous prétexte de commerce, au commencement du siècle dernier, le roi en fut informé, et cela donna lieu à une déclaration du 23 avril 1615, par laquelle Sa Majesté bannit de son royaume tous les Juifs, et leur fit défense d'y demeurer *sous les peines portées par les ordonnances des rois ses prédécesseurs*<sup>3</sup>. »

Le chef, le protecteur, le roi de la nation française

<sup>1</sup> P. 824-2. Lire les affreux détails dans lesquels entre cette lettre.

<sup>2</sup> *Ib.*, p. 285.

<sup>3</sup> T. I, p. 285.

retrouve donc devant lui les mêmes hommes de malfaisance qu'y ont trouvés ses prédécesseurs ; et ces Juifs, qu'il s'agit de refouler au dehors et d'éloigner à tout prix, n'ont donc cessé d'être, dans l'opinion de la France, un fléau public. Ne nous figurons point cependant que cette défense sévère empêche un certain nombre de ces hommes aventureux de pénétrer et de s'asseoir dans le royaume ; quelle barrière au monde, quelle digue serait imperméable à la race juive ? Mais elle signifie ce que devait être aux yeux du justicier suprême ce fidèle du Talmud, que le procureur général du régent Philippe d'Orléans appelle, en 1717, « le monstre de la société civile<sup>1</sup> » !

Après avoir sommairement jugé de la doctrine judaïque par les mœurs du Juif, jugeons maintenant en elle-même cette doctrine adultérée ; ouvrons le livre qui la contient, remontons aux premiers jours du monde, jetons un coup d'œil sur l'homme, tel qu'elle nous le décrit, sortant des mains du Créateur, et voyons ainsi, dès le principe, ce que devient la vérité biblique, ce que deviennent les livres sacrés de Moïse et la dignité même de notre nature devant la parole magistrale du Talmud.

« Le Seigneur, dit ce livre des livres, ne voulut point donner de compagne au père du genre humain avant qu'il la demandât lui-même. Car, *si par la suite il arrivait qu'elle l'induisit au péché*, Dieu prétendait qu'Adam ne fût point en droit de lui reprocher un présent funeste. Mais ayant pris cette précaution contre celui qu'il avait fait *à son image*, Dieu fit passer devant ce monarque de la terre toutes les créatures. Or, le premier acte de l'Adam talmudique est un de ces outrages à la nature que la loi de Moïse punit implacablement de mort<sup>2</sup> ; crime religieux, car il a pour inspirateurs les dieux, c'est-à-dire les mauvais esprits<sup>3</sup>, sans cesse appliqués à corrompre, à ravalier la dignité de l'homme ;

<sup>1</sup> Passage que nous citerons dans un autre chapitre.

<sup>2</sup> Bible, *Lévitique*, xviii, 23-29 ; xx, 15-16, etc.

<sup>3</sup> *Dii gentium dæmonia*. Ps. xcv, 5.



crime vulgaire plus tard, et qui prit rang au nombre des abominations de ces Chananéens dont le fer d'Israël dut purger la terre.

Adam, qui se cherche une compagne<sup>1</sup>, tombe dans de prodigieux égarements ; et, loin de sévir contre lui, Dieu daigne, pour complaire à ce premier homme du Talmud, lui tirer une côte hors du corps, et il en construit une Ève âgée de vingt ans<sup>2</sup>. Mais notre première aïeule se montrera-t-elle supérieure à ce triste mari ? Aura-t-elle dans ses goûts de moins humiliants écarts ? — Réponse : *l'opinion commune des rabbins* est que la mère des hommes eut pour le serpent une affection dont profita cet insidieux animal pour la porter à la transgression du précepte divin. Aussi le monstre lui communiqua-t-il le venin qu'elle transmit à sa postérité<sup>3</sup>.

Telles étaient, d'après les vénérables docteurs du Talmud, les mœurs de nos premiers pères *au cœur* du paradis et dans l'état d'innocence ! La pénitence d'Adam n'eut lieu qu'après sa faute, c'est-à-dire lorsqu'il eut mangé du fruit défendu ; et nous citerons comme une preuve de sa longue durée la rigueur d'un jeûne de cent trente ans, pendant lesquels il refusa tout boire, tout manger, et s'isola d'Ève. Aussi cet excès de rigueurs imprudentes eut-il sa désolante réaction ; car un jour qu'Adam vit Lilit, démon féminin,

<sup>1</sup> Nous indiquons le texte latin pour la continuation de ce récit, mais nous ne voulons pas le reproduire intégralement : Tunc compressit omnes... sed cum nihilominus effervere. . petivit a Deo sociam similem sibi. Drach, lettre seconde, p. 310-314 ; 1827.

<sup>2</sup> Lettre seconde du savant Drach, ancien rabbin, p. 310-314 ; Paris 1827 ; in-8. — *Id.*, *De perfidia Judæorum*, par l'évêque Maiol, p. 809, col. 2 ; Moguntiae, 1615.

<sup>3</sup> Multoties eam... cum sese... injecit in eam tabem, *Zouhama*, — qua posteritas mulieris inficitur. Telles sont les propres expressions du Talmud, traité Schabbot, fol. 146 r° ; traité Yebamot, fol. 103 v° ; traité Aboda-Zara, fol. 22 v°. Drach, *Harmonie*, t. II, p. 321 ; 1844 ; — lettre seconde, *id.*, p. 313 ; 1827. Lire sur ces actes, communs dans le monde idolâtrique, *Serpentem inter et mulierem : Études anthropologiques, culte du Serpent*, etc., par le docteur Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire Saint-Martin, de l'armée d'Italie, etc., etc. ; Paris, 1864, Rozier, 88 pages in-8.

Lilit lui plut, tandis qu'Ève, délaissée, rencontra de son côté des démons qui n'étaient pas de son sexe, et que ces séducteurs lui plurent. Ainsi naissait la race féroce et terrible des hommes issus des démons<sup>1</sup>.

O singulières austérités de la pénitence chez ce peuple dont la nature semble se retourner et se mettre comme d'elle-même à l'envers, dès qu'il se révolte contre son Créateur ! O navrantes aberrations de son livre doctrinal et doctoral par excellence, qui nous rapporte du ton naïf dont se disent les choses les plus simples, ces néfastes et calamiteuses relations entre l'homme, le démon et la brute<sup>2</sup> !

L'homme agit d'après sa foi ; sa croyance engendre ses actes, lorsque cette croyance est sincère. Voilà ce que nous répétons sans cesse ; aussi la conviction de l'infaillibilité doctrinale du Talmud est-elle si profondément enracinée dans l'esprit du pur orthodoxe, qu'elle domine chez le père de famille jusqu'aux sentiments les plus naturels, jusqu'aux plus indomptables instincts du cœur. La crainte de flétrir l'innocence de ses propres fils était donc, hier encore, insuffisante à empêcher le Juif de les initier à ces détestables études.

Ainsi, par exemple, et le dire est plus aisé que le croire, l'assertion du Talmud relative aux premiers rapports d'Adam avec les animaux est-elle « répétée dans un commentaire que l'on fait apprendre *aux plus jeunes enfants* ; et ce commentaire, *le seul* qui soit *enseigné dans les écoles*, renferme *une foule d'horreurs* pareilles, que les maîtres *ne peuvent se dispenser d'expliquer* aux élèves. La première partie, qui explique la Genèse, renferme *vingt-sept* de ces passages que je me rappelle, mais je crois que le nombre en

<sup>1</sup> Drach, lettre seconde, p. 316, *ib.*

<sup>2</sup> *Idem.* De aliis contra naturam criminibus. Lire dans *l'Église et la Synagogue*, p. 131 à 136, les remarquables paroles et les cruelles accusations d'Égiza, sanctionnées par le huitième canon du concile de Tolède, en 693, où figurent cinquante-neuf évêques. — Sur les alliances entre l'homme et le démon, lire notre livre *Les hauts phénomènes de la magie*, chap. VI ; Paris, 1864, Plon.

est plus considérable. » Or, continue de nous dire, *en l'année 1827*, le savant orientaliste Drach que nous venons de citer, un riche Israélite *de Paris* crut devoir renvoyer un instituteur qu'il avait placé près de ses enfants parce que celui-ci s'était rendu coupable d'un acte de révolte contre le livre sacré du Judaïsme. Quelle était donc la gravité de cet acte ? la voici : « Ce jeune homme s'était permis de supprimer dans ses leçons un de ces passages révoltants ! C'est blasphémer nos sages docteurs, dit le père de famille, de croire que leurs écrits renferment des choses pernicieuses. Et notre instituteur en fit l'expérience ; *ne pouvant plus trouver d'occupation parmi les Juifs de ce pays, malgré sa grande instruction*, il tomba dans une profonde misère, sans pouvoir obtenir le moindre secours de ses frères. La charité chrétienne l'aida à s'en retourner à Berlin, sa ville natale. »

Que si le Talmud est, dans le Judaïsme, la cause de la corruption morale, nous aurons à voir s'il ne fut point, s'il ne serait pas encore, dans les lieux où il domine, la source d'une haine dont le flot s'épanchait, ou s'épanche, du sein d'Israël sur tout homme étranger à sa race. Chacun des chapitres qui vont se succéder dans nos pages nous édifiera, selon son titre, sur les mœurs étranges dont ces traditions pharisaïques des rabbins sont devenues le principe.

---

<sup>1</sup> Drach, lettre seconde d'un rabbin converti, p. 311 ; Paris, 1817.

## DEUXIÈME DIVISION. — MORALE DU TALMUD EN ACTION.

## LA FEMME CHEZ LE JUIF.

La jeune fille dans la maison paternelle à côté de ses frères en butte aux explications des turpitudes talmudiques ! — Le rabbin et l'élévation de la femme chez le Juif ; belles pensées. — Réplique de l'histoire. — M. Crémieux parle comme l'histoire. — Le Talmud assimile la femme à l'esclave. — Nulle loi, même dans le mariage, ne lui assure le plus simple respect de la part de son mari, pour lequel elle est « de la viande de boucherie... » — Elle doit tolérer la concubine de celui-ci jusque sous le toit conjugal. — Il suffit que cette concubine ne soit pas une infidèle, car alors elle ne serait qu'une brute aux yeux de la loi. — Bizarrerie de pudeur judaïque. — Droit de correction manuelle sur la femme et droit de divorce. — Devant Dieu et dans les réunions religieuses, la femme compte pour néant. — Lui apprendre la loi sainte est aussi coupable que lui apprendre des obscénités. — Portrait de la Juive par un peintre de sang judaïque. — Défauts et qualités. — Proportion des femmes de mauvaise vie bien plus grande chez les Juifs que chez les Chrétiens (aveu judaïque). — Le Juif doit au Talmud de fournir au prolétariat son écume. — Mais la profession du Judaïsme rachète, aux yeux du talmudisant, toute faiblesse de la femme.

Et maintenant, que vont faire de la fille de leur Ève les vénérables docteurs du Talmud ? Dans quel état d'égalité ou d'infériorité le livre sacré la placera-t-il vis-à-vis de l'homme ? Et si, dans la maison paternelle, la jeune sœur n'a pas été séparée de ses frères et de leur précepteur par un mur d'airain, d'où lui naîtra la chance d'échapper aux précoces appétits de corruption que l'explication des turpitudes talmudiques aura développés dans le cœur des compagnons ou du tuteur de son enfance ? Qui se tiendra du matin au soir près de ses oreilles pour sauvegarder son innocence et la protéger contre l'inévitable profanation dont les leçons religieuses de l'instituteur de ses frères seront la cause première ? Enfin, pour conserver intacte la fraîcheur de sa pureté, lui suffira-t-il du profond mépris que sous nos yeux le talmudisant va témoigner à la femme, et de l'état d'ignorance et d'abjection dans lequel il la condamne à croupir ?

Non, non, chrétien notre ami, réplique le Juif, tu ne connais guère Israël ; loin de dégrader la femme, « le Talmud reste fidèle aux inspirations de l'Écriture. » Écoute, pour

les redire aux tiens, quelques-unes de ses belles maximes, et « peut-être réduiront-elles au silence les détracteurs de nos principes. »

L'homme doit honorer sa femme, car la bénédiction de Dieu n'entre dans nos demeures qu'à cause des femmes ! — « La perte de la première femme est aussi douloureuse que le serait la destruction du sanctuaire de Dieu. » — « Ceux qui ne se marient pas ne connaissent pas le bonheur ; la bénédiction divine n'entrera pas dans leur demeure, et ils n'éprouveront jamais des joies pures. » — « Tout dépend de la femme », dit Midrasch Yalkut. — « L'autel même pleure sur celui qui se sépare de la femme qui a reçu ses premiers serments. » — « Un dernier mot, en outre, témoigne de quel prix est à nos yeux la liberté de la femme : Les rabbins recommandent de ne pas marier les filles sans les avoir consultées, et sans avoir égard à leurs goûts. C'est là une recommandation dont pourraient avoir besoin quelquefois des pères qui ne sont pas israélites ! »

La plupart de ces maximes, dont quelques-unes ont le respir des parfums bibliques, reposent et rafraîchissent l'esprit. N'oublions pas enfin « que les femmes juives se montraient en public, à la promenade, dans les maisons de prière, dans les écoles où elles venaient chercher leurs fils ou bien écouter les paroles du maître, » et qu'elles comparaissaient « dans les tribunaux où elles apportaient leurs griefs<sup>1</sup> ».

Ainsi serait réfuté « l'un des plus graves reproches que l'étranger adresse au judaïsant », et qui se formule en ces termes : « La loi israélite fait de la femme un être inférieur ; elle lui dénie tous ses droits ; elle la prive de sa liberté ; elle la livre sans défense à ses maîtres ; enfin elle ne lui laisse pas même cette consolation, qui peut remplacer pour nous tout ce que nous avons perdu : la participation à la loi religieuse<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XXI, p. 938 à 931, 1<sup>er</sup> novembre 1866.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XX, p. 897, 1866.

« S'instruire elle-même de ses devoirs, chercher dans la prière la force de les accomplir, les inculquer aux enfants, les pousser à aller dans les écoles, pour y chercher le complément de l'instruction qu'elle leur a donnée; mettre son mari à même d'étudier la religion : voilà ce que le Talmud demande à la femme. Et l'on vient nous dire qu'il l'exclut de la loi religieuse <sup>1</sup> !... » Oh ! vraiment, quelle indignité ! Tel est le langage des sages de Juda.

La première réponse de l'histoire aux affirmations de ces docteurs, ce doit être une pièce que nous acceptons de leur main. Elle a pour auteur l'une des illustrations du monde judaïque, le plus haut dignitaire du rite écossais de la franc-maçonnerie ; celui qui, le premier, présida l'importante association de l'ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE, enfin l'un des souverains provisoires de la France lors de l'installation de la seconde république française <sup>2</sup>.

M. Crémieux, puisque nous venons de le nommer, fait retentir sa parole vive et solennelle au milieu de la sixième assemblée générale de cette singulière association. Il l'entretient avec passion de ses frères de l'Orient, chez lesquels il nous faudra plus particulièrement bientôt rechercher le Juif judaïsant, ce type immuable pendant des siècles, et qui, de nos jours, dans les régions libérales de l'Europe, ô signe irrécusable des temps ! s'ébranle, sort de lui-même, se transforme, se métamorphose à vue d'œil, sent sa foi plus chancelante à chaque pas qui le rapproche du droit de cité chez les peuples qui l'accueillent, rougit de ses mœurs talmudiques, les répudie tout en flattant d'une main douceuse le Talmud, et, vide de toute croyance, ouvre avec amour son intelligence et son cœur aux doctrines du libéralisme antichrétien dont le sinistre bourdonnement remplit l'atmosphère.

« De quelque part que nous vienne la plainte, s'écrie l'o-

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XXII, p. 994-4, 1866.

<sup>2</sup> Un homme d'esprit parlant de la seconde république la désignai ordinairement par ces mots : A l'époque où le roi de France était Juif.... (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)

rateur judaïque, notre secours lui arrive.... Nous venons, *la bourse à la main*, procéder à la création d'écoles jusqu'alors inconnues. Mogador, Tanger, Constantinople, Salonique, Damas, Bagdad, NOTRE ALLIANCE *est partout*, et commence à régénérer les enfants.... Je ne sais quelle rapidité d'instinct anime ces enfants de l'Orient, *dont les progrès nous étonnent...!* Les écoles de filles nous occupent beaucoup. Les filles deviennent les femmes, les femmes deviennent les mères ; c'est par les mères que se gravent dans le cœur des enfants les premiers principes, les premières idées qui sont la décision de la vie. Je vous avoue, *entre nous*, messieurs, que j'ai toujours eu pour les femmes le plus doux, le plus irrésistible penchant. (On rit.) J'ai compris de bonne heure que d'elles surtout dépend le sort de nos enfants, *c'est-à-dire le bonheur de notre vie* ; et, s'il faut vous dire toute ma pensée, je n'ai jamais bien compris *qu'on veuille les tenir* dans un état d'infériorité. Je ne veux pas, surtout, le comprendre dans la famille juive.... »

... « Lors de mon voyage en Égypte...., je m'aperçus de *l'état de sujétion dans lequel étaient tenues les femmes juives*. Les jeunes filles *riches* étaient envoyées dans les écoles. Quelles écoles ! Dans des lieux souterrains, à l'abri de la chaleur, nonchalamment étendues sur des tapis, elles passaient les jours dans l'indolence. Les jeunes filles pauvres n'avaient point de lieu de réunion. A l'intérieur des maisons, les femmes vivaient dans la dépendance et la soumission. Et pendant que, réunis dans la synagogue, les Juifs me rendaient ces honneurs si grands dont le souvenir ne peut s'effacer de mon âme, les femmes, *reléguées*, s'offraient à peine à mes regards. J'avais résolu de m'élever contre *ces habitudes de la famille*.... Êtes-vous musulmans, leur dis-je, *que vous traitez vos femmes comme ils traitent leurs femmes ? Est-ce que le Dieu d'Israël n'a pas fait la femme de notre chair ? Est-ce qu'elle n'est pas la mère de nos enfants ? Est-ce que (notre) loi n'a pas mis la femme au rang de l'homme dans ces mots si touchants : Honore ton père et ta mère ? Et com-*

ment votre fils honorera-t-il sa mère, si, dans la maison de son père, il ne la voit pas honorée, elle, épouse, à l'égal de son père<sup>1</sup> ? »

Ces paroles jetées avec l'art, le ménagement, les précautions que réclamaient impérieusement les chatouilleuses oreilles de l'auditoire, nous préparent à la parole plus doctorale, et souvent si piquante, que consignait à la postérité l'un des hommes les plus érudits qui soient sortis du Judaïsme, et que nous avons plus d'une fois amicalement hébergé sous le toit qui nous abrite<sup>2</sup>. Le Talmud, nous dit en l'an 1814 cet ancien rabbin, « le Talmud qui assimile *en toutes choses la femme à l'esclave* », déclare le mari tellement maître de celle qu'il épouse, que si même il profane les lois les plus inviolables du mariage, la femme n'est pas admise à se plaindre, et qu'il a droit à dominer toutes ses résistances. Il lui appartient donc « d'en user bon gré mal gré, comme d'une viande achetée à la boucherie, » et destinée à souffrir, sans se plaindre, que celui qui l'a payée « l'accommode selon son goût et son caprice<sup>3</sup> ».

Les maîtres de la tradition pharisaïque, les docteurs du Talmud, les rabbins, qui permettent et commandent à l'orthodoxe tant de choses, et des choses si singulières, défendent cependant au mari de s'allier à *une infidèle*, car l'infidèle représente pour eux *une brute* ; et qui l'aime, aime une bête..... Mais le concubinage du mari n'effraye nullement leur morale ; et la concubine osât-elle implanter avec elle l'adultère sous le toit conjugal, ce fait n'a rien qui les effarouche ; loin de là ! Que cette rivale de l'épouse ne soit point mariée ; que, surtout, elle ne soit point une infidèle, et par cela même déchue au rang de l'animal, tout sera dès lors pour le mieux, et voilà tout ce que le rigorisme rabbinique exige !

<sup>1</sup> *Archives israélites*, I, p. 14-16, 1<sup>er</sup> janvier 1867.

<sup>2</sup> Voir *Harmonie*, t. I<sup>er</sup>, p. 73 ; Paris, 1844, Drach.

<sup>3</sup> *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, *ib.*, t. II, p. 334-5. Talmud, traité Sanhédrin, fol. 58 v°, et traité Nédarim, fol. 20 v°, qui autorise en termes *explicites* le mari : *naturali omisso*... Lire la suite, *ib.*, p. 335.



Nous n'hésiterons point d'ailleurs à rappeler que, parmi les maîtres cités dans nos pages « sur les décisions du Sanhédrin de 1807 », et d'où résulte le fait que les Juifs professent cette commode doctrine, il y a celle du Ramban (Moïse Nahhmenides), dont l'autorité dans la Synagogue est si grande ! Or, ce rabbin s'étonne que l'on puisse « mettre en doute si pareille chose est permise. Je ne puis concevoir, dit-il, comment on peut en douter ! c'est certainement un commerce licite. » Rabbi David Adubraham rapporte ces mêmes paroles du Ramban<sup>1</sup> et les corrobore par plusieurs sentences de Maïmonides. » D'après le sens que les rabbins donnent à ces paroles de la Genèse : Croissez et multipliez, il est donc inutile de se soumettre au joug du mariage pour atteindre le but providentiel de la multiplication de l'espèce humaine ; et, par le plus provocant oubli des lois de la morale, le libertin et le lâche séducteur n'accomplissent pas avec moins de mérite que l'homme vertueux « un précepte divin<sup>2</sup> ».

Dès que nous aurons appris quel est le néant de la femme sous le toit du Juif orthodoxe, nous nous garderons bien de nous étonner si celui que l'on appelle son mari n'est en réalité que son maître ; si son titre matrimonial l'investit du droit de fustiger, de corriger celle que le mariage lui livre ; et si, d'après l'interprétation judaïque, le neveu ne peut épouser sa tante, tandis que l'oncle reste libre d'épouser sa nièce, par la raison que, dans ce premier cas, les convenances priveraient le neveu du droit de correction manuelle si nécessaire à l'harmonie conjugale<sup>3</sup> !

Mais cette même femme qui, sans offenser les *mœurs talmudiques*, vivait tout à l'heure sous le toit conjugal d'un homme marié, cette femme vient-elle à serrer elle-même les nœuds du mariage, oh ! que dès lors elle se garde bien d'être assez impudique pour permettre à l'œil téméraire d'un homme d'apercevoir quelques mèches seulement de sa

<sup>1</sup> P. 113, col. 3, édit. de Prague.

<sup>2</sup> *Ibid.* Drach, *Harmonie*, t. I, p. 208.

<sup>3</sup> *Ib.* *Harmonie*, t. II, p. 335.

chevelure ; car cet oubli de soi-même serait un crime contre la religion<sup>1</sup> ; le mari se trouverait à l'instant même en droit de l'expulser du domicile conjugal et de lui délivrer une lettre de divorce<sup>2</sup> ; elle aurait répandu le scandale dans le sein du peuple élu !

Autre point : Les prières publiques de la Synagogue, et la plupart des cérémonies du culte, ne peuvent se faire que devant une réunion de dix personnes, parce que ce nombre, selon les rabbins, attire la présence du Seigneur<sup>3</sup>. Cependant, « s'il y avait neuf hommes et un million de femmes, il n'y aurait pas assemblée, *par la raison que les femmes ne sont rien.* » Mais qu'il arrive seulement un garçon de treize ans et un jour, tout change aussitôt, et « il y a assemblée sainte<sup>4</sup>. »

Eh quoi ! la femme juive n'être rien ! C'est en vérité bien peu de chose. Rien devant le Dieu qu'elle adore ! rien devant le fils qu'elle a mis au monde ! rien devant l'homme qui, sous le toit conjugal, la place entre la concubine qu'il lui préfère et la lettre de divorce toujours menaçante ! Elle compte pour si peu dans le monde, « qu'exclue de toutes les cérémonies du culte<sup>5</sup>, elle ne peut même, sans péché, prendre connaissance des principes de sa religion ». Et « celui qui enseigne à sa fille la loi sainte, *dit le Talmud*, est aussi coupable que s'il lui apprenait des obscénités<sup>6</sup> ! »

<sup>1</sup> *Harmonie*, t. II, p. 373-4. — *Archives israélites*, IV, p. 184, 1868. Conducteurs aveugles, disait le Christ, qui avez soin de passer ce que vous buvez, afin de ne pas avaler un moucheron, et qui avez un chameau ! Saint Matthieu, Évang., XXIII, 24.

<sup>2</sup> *Harmonie*, t. II, p. 373-4. Les coquette's concilient les lois de la modestie et de la pudeur en portant de faux cheveux. *Ibid.*

<sup>3</sup> Talmud, traité Meghilla, fol. 23 v° ; traité Sanhédrin, fol. 2 r°.

<sup>4</sup> *Harmonie*, t. II, p. 335-5, *ib.* ; 1844. Drach, *ib.*

<sup>5</sup> « En France même, de nos jours encore (1844), malgré les heureuses défaillances de la foi judaïque, les Juifs scrupuleux défendent à leurs femmes d'entrer dans la partie de la Synagogue où sont les hommes. Elles doivent se tenir ou dans une pièce séparée, ou dans les galeries supérieures fermées avec des grillages et des rideaux. » *Harmonie*, t. II, p. 334 ; Paris, 1844.

<sup>6</sup> Lettre première, *id.* ; p. 85-6, 1825. — *Harmonie*, t. II, p. 338 ; 1844. Talmud, traité Sotah, fol. 20 r° ; *id.* — Maïmonides, traité *Étude de la*

Certes, nous aurons la candeur de reconnaître que si jamais une loi religieuse souillée de pages aussi attentatoires à la pudeur et aux sentiments d'un être qui se respecte que l'est le Talmud, pouvait nous être imposée, notre première sollicitude serait d'en détourner les yeux de nos filles, et que, selon les paroles rabbiniques, nous nous croirions aussi coupables de lui en prescrire l'étude que de lui apprendre des obscénités. Mais, ô renversement des lois de la nature, ce n'est point par un sentiment de respect pour la femme, c'est par respect pour ce code immonde de sa religion, que le Juif talmudisant en écarte sa fille !

Peu d'années après que la plume doctorale de Drach nous eut révélé ces mystères, et tandis que le vent soutenu de la révolution continuant à détruire, à jeter pêle-mêle et l'une sur l'autre toutes les croyances religieuses, finissait par entamer la foi jusqu'alors inébranlable du Juif, un peintre de mœurs d'origine judaïque ravivait d'un coup de pinceau saisissant l'ensemble de cette situation ; et son tableau, si nous supprimions les paroles que nous venons de rappeler, se laisserait prendre volontiers moins pour une toile digne des galeries de l'histoire que pour l'œuvre légère et fantasque d'un artiste malveillant et railleur :

*loi*, chap. I, § 13 ; *id.* t. I<sup>er</sup>, p. 59. Sous l'ancienne loi, la femme était, au point de vue du culte, l'inférieure de l'homme, mais la *loi de rédemption* l'a pleinement réhabilitée. S. Paul, *Gal.*, III, v. 28.

« Tout homme est tenu d'enseigner la loi religieuse à sa fille, » dit le Talmud. Sotah, chap. III ; Mischna, 46 au nom de *Ben-Azaï*, disent les *Archives israélites*, XXI, p. 945, 1865. Et dans le numéro suivant, elles ajoutent, à propos des contradictions talmudiques : « Le Talmud enregistre le pour et le contre, comme les journaux qui rendent compte des délibérations d'une assemblée ; c'est un procès-verbal consciencieux et impartial de tout ce qui s'est dit. Mais, quand plusieurs opinions sont en présence, c'est l'histoire qu'il faut consulter pour savoir celle qui a prévalu. » XXII, p. 994, 1866.

C'est donc l'histoire que nous interrogeons, parce qu'elle nous apprend ce qui se pratique sous l'empire du Talmud, et nous y voyons que l'échappatoire des *Archives* n'est qu'une fausse porte, car il ne s'agit point de savoir ce qui peut être inscrit à tel ou tel titre dans le code religieux, il s'agit de savoir ce qui figure dans ce livre à titre de principe, à titre d'enseignement rabbinique, et c'est là ce que l'histoire vient de nous dire. Les paroles mêmes de M. Crémieux, président de l'Alliance israélite universelle, nous l'ont rappelé. Voir ci-dessus.

« La femme juive a plus gagné que son époux aux bienfaits qu'ont amenés les progrès de la civilisation et de la liberté. La femme *n'était qu'esclave partout et toujours*, et c'est sur elle que retombaient les effets de l'humeur longtemps contrainte de son mari ; elle était l'instrument de ses plaisirs, un souffre-douleur incessamment destiné à apaiser les peines et les chagrins de la misère et de la persécution !

« Chargée de tous les soins domestiques et de perpétuer la famille, la Juive ne semblait être née que pour cela ; sa vie monotone se passait au milieu de toutes ces préoccupations, ... heureuse encore lorsque son abnégation et son dévouement ne lui attiraient pas les plaintes et de mauvais traitements. La femme n'était comptée *pour rien* dans l'état social des Israélites ; sa *naissance* n'était point, comme celle des hommes, consignée sur le registre de la communauté ; *son décès* n'était l'objet d'aucun acte pareil ; sa vie active et souffrante passait sur la terre comme l'ouragan. On n'enseignait aux filles juives rien de la littérature, des sciences et des arts ; rien des métiers, *rien de la morale ou de la religion*<sup>1</sup> ; on ne les habituait qu'à souffrir et à se taire. L'entrée du temple leur était *interdite jusqu'à leur mariage*, et l'on a peine à concevoir leur dévotion, même leur fanatisme, lorsqu'on sait que *le Judaïsme n'a rien pour les femmes*, qu'il ne leur accorde aucune place dans la hiérarchie sociale ; ... qu'il ne les regarde que comme *des meubles indispensables*, dignes à peine de quelques égards et de quelque attention ! »

A peine mariée, « la femme juive rentre dans l'état commun de *malpropreté ordinaire à sa caste*. — Malheureusement un tempérament de feu caractérise généralement les beautés juives, et c'est, pour *un grand nombre* d'entre elles, un écueil qui les fait facilement tomber et se livrer à toute

<sup>1</sup> Et la femme, c'est la famille ! Nous le voyons en France, où, jusqu'ici, la femme catéchisée a seule pu lutter contre les niaiseries impies et dissolvantes du libéralisme philosophique, et *sauver la société en sauvant la famille*.

la corruption de l'époque sans qu'elles soient retenues par les appréhensions religieuses, qui s'effacent de jour en jour dans le Judaïsme à mesure que la persécution et le danger disparaissent. » Les Juives sont d'ailleurs « en grande faveur auprès des artistes, qui trouvent en elles des modèles achevés... »

« La femme juive a, moins que toute autre, dépouillé le caractère de son sexe. Elle est impérieuse et bavarde, faible et crédule, médisante et cancanière... Elle a des habitudes très casanières, méprise profondément les chrétiennes et médit de ses coreligionnaires... Du reste, elle est sensible et généreuse ; la charité est une vertu qu'elle pratique<sup>1</sup> mieux que l'humilité et que l'obéissance conjugale. Lorsque les Juives appartiennent aux premières familles, et lorsqu'elles ont reçu une éducation soignée, elles font les honneurs d'un salon avec une rare distinction, une grâce et un esprit parfaits<sup>2</sup>. »

Les mœurs du judaïsme vont donc s'altérant ; elles s'améliorent : Israël cesse de se ressembler à lui-même ; il marche, il avance, il progresse, et, depuis *quelques années*, cette altération, cette transformation s'opèrent avec une rapidité vertigineuse partout où le Juif a le bon sens et le bon goût de s'émanciper, de se dégager des entraves du Talmud ; mais alors aussi la Juive, cette lionne ardente et si longtemps captive, s'émancipe et se dégage des entraves où la retenait un mari trop souvent sans pitié. C'est dire, il est vrai, que le frein, qui pour elle remplaçait la morale, s'affaiblit ; que son goût, que sa passion des plaisirs et du luxe l'entraîne, que « son tempérament de feu » la jette dans les tourbillons ardents du monde ; où l'orgueil, non moins que la coquetterie, lui commande de briller ; et *l'Univers israélite* n'hésite nullement à nous apprendre lui-même un

<sup>1</sup> Nous en savons d'admirables exemples, et jamais nous ne laissons échapper l'occasion de les redire.

<sup>2</sup> *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs*, par A. Cerfberr, p. 49 à 52 ; Paris, 1847.

fait dont nos propres yeux peuvent aujourd'hui porter témoignage ; c'est que dans les maisons qui s'ouvrent au Juif, ou que le Juif ouvre au chrétien, et « dans la saison des bals et des soirées, les femmes israélites, *princesses de la race de David* <sup>1</sup>, se distinguent entre toutes par la richesse et la magnificence de leurs toilettes <sup>2</sup> », c'est-à-dire, en bon français, par les excès et les conséquences du luxe sans frein qui nous dévore.

Semblable d'ailleurs à toute autre femme, la Juive a besoin non pas d'une contrainte tyrannique qui la réduise à la nécessité des bonnes mœurs par l'impossibilité de se livrer aux mauvaises, mais il lui faudrait une loi de sagesse dont la douceur et la divinité pénétrassent son âme intelligente et son cœur aimant ; cette loi que l'éducation religieuse ne donne plus guère, hélas ! à nos fils ; qu'elle donne à peine à nos filles, et qu'elle est si loin de leur donner aujourd'hui d'une manière solide et complète. Or, l'éducation de la fille israélite l'éloigne encore de ce bien suprême. De même que le Juif son frère, il est vrai, l'atmosphère vivifiante du christianisme qu'elle maudit l'enveloppe, la presse et la modifie ; mais cette pression lui suffit d'autant moins que l'atmosphère chrétienne elle-même se corrompt. Partout donc où les convenances et les ressources de sa position sociale ne l'aident point à soutenir sa faiblesse, ou à couvrir ses défaillances, sa fragilité se proportionne à la valeur morale de sa propre foi ; ses actes sont la traduction libre, mais la traduction exacte, de la valeur de sa croyance.

Ce phénomène éclate à nos yeux si peu que nos regards se portent sur le chapitre de la moralité judaïque ; et si, malgré les colères de quelques intéressés, nous en croyons des écrivains de race juive, les archives judiciaires deviennent

<sup>1</sup> Forfanterie véritablement judaïque, car nul en Israël ne peut reconnaître sa tribu ; et les femmes juives qui se louent comme modèles aux artistes, ou qui remplissent les lupanars, ont autant de chance, hélas ! d'appartenir à la lignée de David que celles dont les millions de l'industrie juivière ont fait, pour notre monde, des personnages.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, VII, p. 295 ; 1867.

un irrécusable témoin de cette vérité ; d'où la conclusion naturelle et prévue que les fidèles du Talmud fournissent au monde civilisé l'écume du prolétariat et de la prostitution. Mais nous ne saurions prendre sur nous la responsabilité de ces paroles, et ce sont les Juifs eux-mêmes qui s'imposeront cette tâche.

« Depuis un quart de siècle, et nous ne pouvons choisir une date plus éloignée, les moralistes se demandent avec raison d'où vient que dans toutes les grandes villes de l'Europe on remarque parmi les femmes de *mauvaise vie* un plus grand nombre de Juives que de chrétiennes ? Cette question est malheureusement motivée ; car, à Paris, à Londres, à Berlin, à Hambourg, à Vienne, à Varsovie et à Cracovie, dans ce qu'on est convenu d'appeler *le demi-monde*, sur les places publiques, et même dans les maisons de prostitution, on rencontre plus de Juives que de chrétiennes, en tenant compte de la *proportion* qui existe entre les deux populations. Il est très fâcheux de constater un fait semblable ; mais, si douloureux qu'il soit, il est vrai, et si nous n'avons pas hésité à le signaler, c'est parce que nous voulons qu'on essaye d'y porter remède, comme on l'a déjà fait avec succès pour d'autres plaies de cette nature <sup>1</sup>. »

Dans le judaïsme, cependant, on ne se montre guère rigoriste en fait de morale ; il suffit de rester Israélite pour avoir droit à toute indulgence, et nous en produirons un seul et suffisant exemple tiré de la Revue religieuse que nous venons de citer. — « Une actrice de genre, née Israélite, et qui s'en était toujours souvenue, Mademoiselle J. F., vient de mourir.... » Ses obsèques « ont été israélites comme son âme n'avait point cessé de l'être, et si elle a cédé comme tant d'autres femmes aux entraînements inhérents à la carrière théâtrale, elle a du moins gardé pieusement les traditions du foyer domestique et les sentiments de charité <sup>2</sup>. » Rester Israélite est et doit être, sous l'empire

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XV, p. 711, 1867.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, II, p. 523, 1<sup>er</sup> juin 1868.

de la loi talmudique, le comble de la morale, qu'il s'agisse ou non de la femme, cet être angélique que flétrit et dénature le moindre souffle impur et suspect. Toute faiblesse s'efface donc devant ce mérite en Israël ou ne pèse que d'un poids bien léger, fût-ce dans la balance du publiciste religieux ! et c'est là ce que pour le moment il nous suffira d'exprimer, après avoir décrit le néant de la Juive du Talmud.

---

#### NOTE SUR LE DIVORCE

Saint Matthieu l'Évangéliste nous rapporte que Jésus dit aux Phariens : « A cause de la dureté de votre cœur, Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes, mais au commencement il n'en était pas ainsi. Or, je vous dis que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, et en épouse une autre, est adultère ; et celui qui épouse la femme renvoyée est adultère. » XIX, 8-9. Mais, depuis saint Matthieu, le cœur pharisaïque du Juif se serait-il attendri ? La réponse est dans ce chapitre de la femme, et nous voyons la lettre de divorce, véritable lettre de *change*, mettre la femme congédiée *en circulation* dans le monde.

La Cour française d'Alger vient d'adopter *pour les Juifs d'Algérie* ce droit de divorce, victime qu'elle est de l'erreur si funeste aux chrétiens, que la loi de Moïse est la loi des Juifs. Lire à ce propos un excellent article de M. Coquille ; *Monde*, 2 juin 1865.

« La formalité qui consacre le divorce consiste, suivant les usages juifs, dans la remise faite par le mari à la femme, en présence de la justice, de la lettre de divorce, par laquelle il renonce à ses droits, et autorise sa femme à se remarier *suivant son bon plaisir*. » Sarah Blum et David Buksan accomplissent cette formalité au tribunal de la Seine, à Paris, première chambre, 13 juillet 1867. Ce sont des Juifs étrangers... Lire *Archives israélites*, XVI, p. 726-7 ; 1867.

Dans la province d'Oran, les Israélites peuvent divorcer, « *malgré le mariage devant la mairie*, et épouser d'autres femmes. » Liberté regrettable, « car ce principe favorise le divorce, qui, *malheureusement n'existe que trop !* » *Archives israélites*, p. 183 ; 1868. Il crée d'ailleurs en faveur du Juif un privilège odieux, et rompt, en faveur de ses passions, *l'égalité devant la loi*<sup>1</sup>.

Après ces mots de la même Revue judaïque : « On marie les filles à douze ans, et les garçons à quatorze, » lisez la description pittoresque du mariage et des détails que nous ne saurions reproduire ; puis : « Sur la porte et au mur de la maison de noce, on applique l'empreinte

<sup>1</sup> Grâce au Juif Naquet, ce privilège n'existe plus en France et le divorce est devenu aujourd'hui une loi française (*Note de la deuxième édition*).



de la main, avec de la couleur rouge et verte. C'est un usage, dit-on, qui préserve *du mauvais œil*. » *Ib.*, p. 184. Lire les détails sur les funérailles et sur des pratiques *cabalistiques* relatives à des talismans..... *Ib.*, p. 185, n° IV.

Lisez encore : *Une Juive à Gibraltar*, extrait des notes de voyage de l'empereur Maximilien, en 1861 ; peinture de *visu* fort intéressante. Toutes ces particularités réjouissaient fort les assistants, parmi lesquels se trouvaient de joyeux Anglais et des Anglaises qui, « le livre à la main, suivaient sans interruption chaque mouvement, et en prenaient note avec force observations caustiques. Une vieille dame assise à côté de moi me racontait que, pendant huit jours encore, le marié ne pourrait voir sa femme, occupée à recevoir des parents et des amies et assise au haut de son trône. Elle ajouta que les mariages ne sont que des affaires d'argent, et que la femme a le droit de quitter son mari au bout d'un an. Elle m'assura, que, pour le présent, c'était ce que la jeune femme avait de mieux à faire, vu qu'elle trouvait le futur horriblement laid... » *A la prière succèdent des danses lascives... Id.*, *Archives israélites*, XXII, p. 1047-8; 1867.

FIN DE LA NOTE SUR LE DIVORCE.

---

TROISIÈME DIVISION. — LA MORALE DU TALMUD EN ACTION.  
LE PROCHAIN DU JUIF.

Est-il un homme qui soit sans prochain ? — Oui, le Juif orthodoxe. — Hors le Juif, tout autre homme ne doit être à ses yeux qu'une brute. — S'il le tue, il ne tue qu'une bête. — Mots de saint Épiphane, Père de l'Église, et de M. Michelet. — Explication de ce mot : Défense aux Juifs et aux cochons d'entrer ici. — Faiblesses et passions du Juif provoquées contre tout étranger à sa foi par ses croyances talmudiques. — Exemples. — Jusqu'où va cette haine du Juif, et surtout contre le chrétien. — Voler et tuer le chrétien n'est donc pas un mal ; au contraire. — Nombre des malfaiteurs bien plus considérable chez les Juifs que chez les chrétiens. — Différents pays différents exemples. — Puissance et universalité de leurs moyens de malveillance. — Leur affreuse et homicide cupidité à l'endroit de l'armée française dans la désastreuse campagne de Russie. — Reconnaissance implicite de l'infériorité morale du Juif, dans des publications judaïques. — Leur malveillance a été de tous les temps, depuis le règne des traditions rabbiniques ; elle les fait ranger dans « le rebut des peuples » dès le règne de Vespasien. — Conclusion. — *Notes*. — Leur terreur de l'opinion.

Nous avons demandé tout à l'heure au Talmud ce que c'est que la femme du talmudisant. Peut-être la réponse que les faits ont donnée nous mettra-t-elle en appétit de savoir quel est son prochain ! Mais le Juif a-t-il un prochain ?

Qui sait ? Nous nous poserons donc en ces termes cette singulière question :

Est-il un homme, en ce monde, qui puisse se lever et nous dire : Moi, je suis sans prochain ! je n'en ai pas ; et, le droit, le devoir de n'en point avoir, je le puise dans ma loi religieuse ! — Oui, si la loi terrible qui tient et gouverne la conscience des fils de Jacob doit être prise au sérieux, il existe, cet homme ; mais il est unique au monde, et c'est le Juif ! Expliquons-nous : c'est l'homme de la *pure orthodoxie* talmudique ; c'est-à-dire un être qui n'est créé que pour lui-même. Hormis son semblable, hormis son frère de race et de foi, toute créature humaine lui est donc étrangère, *perd à ses yeux son espèce*, cesse d'être homme, et, devenant brute, tombe dans son estime au-dessous de sa propre femelle, celle que nous venons de le voir assimiler à la viande de boucherie qu'il a payée deniers comptants <sup>1</sup>.

Dans l'esprit de la famille judaïque, qu'est-ce donc que le reste des hommes ? — Réponse. On lit dans le Talmud : « Descendants d'Abraham, le Seigneur vous a désignés par la bouche d'Ézéchiël ; vous êtes mon troupeau, ... c'est-à-dire *vous êtes des hommes*, tandis que les autres peuples du monde *ne sont pas des hommes*, ce sont des bêtes <sup>2</sup>. Bobba-Bar-Abuha trouva, par exemple, le prophète Élie dans un cimetière Goyim, — c'est-à-dire de non-Juifs, — et lui dit : Comment vous trouvez-vous dans un cimetière ? — Mais Élie de lui répondre : Et vous, n'avez-vous point appris la loi des purifications ? car elle porte cette décision : Les tombeaux des Goyim ne souillent point, puisque le Seigneur a dit à Israël : Vous êtes les brebis de mon pâturage, vous

<sup>1</sup> Que si nous usons de ce terme, femelle, c'est que, lecture faite de nos pages sur la femme dans le judaïsme, ce serait insulter à l'orthodoxie du talmudisant que de lui donner pour égale la Juive, cette esclave, cette créature avilie que rapproche de sa personne un de ces faux mariages dont le fantôme s'évanouit devant une fantaisie de divorce ; aussi n'oserions-nous, sans son agrément, nous permettre de l'appeler sa compagne, ou sa femme.

<sup>2</sup> Bartolucci, part, III, p. 555.

avez la qualité d'hommes, tandis que les nations du monde n'ont que la qualité de brute <sup>1</sup>. »

Rabbi-Schila tombe sur un homme qui se permet des assiduités avec une femme non-Juive, et le flagelle. Cet homme porte plainte devant l'autorité, mais le flagellant répond : Ce misérable vient de s'oublier « avec une ânesse <sup>2</sup> ».

Est-ce que celle qui n'est point issue du sang d'Abraham est une femme ? Est-ce qu'elle n'est point une brute ? Or, comment traiter celui qui, s'oubliant avec elle, descend par cela même jusqu'à la bête ?

Le célèbre Rabbi-Menahhem insiste, dans « plusieurs endroits de ses ouvrages, sur ce principe, que la qualité d'homme n'appartient qu'aux Juifs ; » et l'infailible Maïmonides établit, dans son *Traité de l'homicide*, que, lorsqu'un Israélite tue même un prosélyte-habitant, le tribunal juif « ne peut le condamner ». La loi du meurtrier frappe en effet « celui qui s'élève contre son prochain ; mais celui-ci n'est pas notre prochain. Il est donc superflu de dire qu'on ne peut condamner un Israélite pour avoir tué un non-Juif<sup>3</sup> » (Goi).

Un Noachide, — c'est-à-dire un simple individu vivant d'après les préceptes du juste Noé, mais étranger à la race d'Abraham, — s'il tue un autre Noachide et qu'il se fasse prosélyte judaïque avant cet acte, « n'est passible d'aucune peine ; mais a-t-il tué un Israélite, et ne s'est-il fait prosélyte qu'après cela, qu'il soit mis à mort<sup>4</sup>. » A plus forte raison, s'il est chrétien, doit-il en être ainsi, car « il est ordonné aux Juifs de ne voir dans les chrétiens que des

<sup>1</sup> Talmud, traité Baba-Metsigna, fol. 114 recto, édit. Amsterdam, 1645. — *Id.*, *prompta Biblioth.* de L. Ferrari, III, ord. VI, tract. 8. Laurent, *Affaires de Syrie*, t. II, p. 395 ; Paris, 1846.

<sup>2</sup> Talmud, traité Barakouth, fol. 88, recto, Laurent, *ib.*, t. II, p. 373.

<sup>3</sup> Laurent, t. II, chap. II, art. 11, p. 374-5. — Lire *id.*, Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XV, p. 483, etc. ; Paris, 1851.

<sup>4</sup> Talmud, Sanhédrin, fol. 71 verso. Laurent, t. II, p. 375. — Lire *ibid.*, *l'Église et la Synagogue*, p. 26 à 50, etc. ; Paris, 1859.

brutes, et de les traiter comme de vils animaux<sup>1</sup>. »

Devant les mœurs que les traditions rabbiniques, réunies plus tard dans le Talmud, ont faites au Juif, un des Pères de l'Église, saint Épiphane, ne pouvait donc craindre de s'écrier : « Ah ! leur nature est devenue celle du chien que la rage possède<sup>2</sup>. » Et de nos jours, M. Michelet, le prêtre-phobe, ne sera que le traducteur de l'une des vérités de l'histoire lorsqu'il laissera échapper ce cri : « Le Juif, c'est l'homme immonde qui ne peut toucher ni denrée ni femme sans qu'on la brûle ; c'est l'homme d'outrage, sur lequel tout le monde crache<sup>3</sup> ! » Enfin, lorsque l'un des patrons de la race judaïque, M. Bail, reproduit l'inscription célèbre dans un si grand nombre de villes et que la cité de Francfort plaçait à l'entrée de sa promenade : « Défense aux Juifs et aux cochons d'entrer ici<sup>4</sup> ; » il la répète sans que l'énormité de cette odieuse insulte étonne ceux qui savent ce que croit Israël, car un des livres doctrinaux de la nation juive établit, et chacun le savait jadis, que « tous les non-Juifs sont des cochons<sup>5</sup> ». Se faire l'écho de ce triste langage, ce n'était donc, après tout, que traiter le Juif d'après la loi mosaïque du talion ! C'était lui dire : Grossier ennemi du genre humain, tu le veux, eh bien ! puisque ta foi sauvage répand sur tous les peuples le mépris et la haine, nous ferons rebondir sur toi ta propre parole. Va ! nul homme n'est le prochain du Juif, et le Juif orthodoxe n'est qu'une brute, un pourceau !

Loin de nous la pensée d'applaudir à ce droit brutal du talion, et nous le repoussons avec horreur ; mais nous tenons à savoir de quelle façon, dans quelle mesure s'exerce

<sup>1</sup> L. Ferrari, *Prompta biblioth.*, ord. 4, tract. 8 ; Laurent, *ibid.*, t. II, p. 395, Syrie.

<sup>2</sup> Est enim hæc natura canum, postquam rabie tentati sunt. S. Epiphane. Opera, Paris, 1622, in-fol. *Adv. hæres.*, t. II, liv. III, p. 4036. — *Id.*, S. Chrysostome, t. II, p. 347.

<sup>3</sup> Dans Hallez, *Des Juifs en France*, p. 37 ; Paris, 1845 ; et Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 410 ; Paris, 1852.

<sup>4</sup> Bail, *Des Juifs*, etc., p. 28, 2<sup>e</sup> édit. ; Paris, 1816.

<sup>5</sup> Yalkut-re-Ubèni, fol. 40, col. 3 ; Laurent, *ib.*, t. II, p. 374.

l'esprit de haine que le Talmud inspire au Juif contre le chrétien, et nous atteindrons facilement notre but en parcourant de l'œil quelques échelons d'une échelle bien différente de celle de Jacob, qui de la terre s'élevait au ciel, et devenait le chemin des anges. Car descendant, plongeant dans les plus sombres abîmes de l'iniquité, cette mystérieuse échelle semble n'offrir ses échelons maudits qu'aux esprits infernaux du mensonge et de l'homicide.

Au moment où la doctrine du Christ prit son essor, ses premiers et mortels ennemis, les Pharisiens, aigris, irrités de ses triomphes, inventèrent coup sur coup de nouvelles traditions, dont quelques-unes destinées à fomenter les sentiments féroces que portait la Synagogue au supplicé du Calvaire. Ils les ajoutèrent à celles que le Christ leur avait reprochées, et les chrétiens ne furent à leurs yeux que d'abominables apostats, que les adorateurs d'un infâme. Ils déclarent alors que c'était une œuvre de justice et de haute piété que de les persécuter à mort; et cette morale nouvelle fut vaillamment mise en pratique par les hommes de zèle. — Saint Paul, avant sa miraculeuse conversion, fit voir en lui l'un des passionnés instruments de cette foi, et la Synagogue inséra dans l'ordinaire de son office la fameuse imprécation dite *Birhhat-Hamminim*, où l'âme priante demande pieusement à Dieu qu'il daigne exterminer les mécréants<sup>1</sup> !

La Ghemara, plus tard, fourmilla de passages où les vertus de justice, d'équité, de charité, non seulement ne doivent point s'appliquer au chrétien, mais changent de nature et deviennent un crime s'il en est l'objet; et le traité talmudique *Avoda-Zara* défend en termes exprès de sauver de la mort un non-Juif, de lui rendre ses biens perdus ou d'avoir pitié de sa personne<sup>2</sup>. Aussi catégorique que le Tal-

<sup>1</sup> Maimonide, *Traité de la prière*, chap. II, § 1. Drach, *Harmonie*, t. I<sup>er</sup>, p. 167; 1844. *Id.*, sur ces imprécations, Baronius, *Annales eccles.*, 1236, n<sup>o</sup> XXIV; 1320, n<sup>o</sup> XXVI, etc.

<sup>2</sup> Fol. 13 v<sup>o</sup>; fol. 20 v<sup>o</sup>. *Traité Baba-Kamma*, fol. 29 v<sup>o</sup>, *ib.*, 166.

mud, l'aigle de la Synagogue, Maïmonide, après avoir énuméré les articles de la foi judaïque, s'écrie, en maudissant celui qui recule devant l'obligation de s'y soumettre : « Si quelqu'un est assez pervers pour en nier un seul, il est hors de la communion d'Israël ; c'est un précepte de le détester et de l'exterminer<sup>1</sup> ! »

Toutes les passions, toutes les faiblesses du sincère orthodoxe sont donc appelées au secours de sa haine pieuse. Ainsi, dans une sorte d'hommage que le Juif talmudisant rend aux astres, le voyez-vous quelquefois diriger vers les corps célestes ses regards en sautant ; puis, lorsqu'il semble assuré que l'élasticité de son jarret ne peut lui permettre de les atteindre, l'entendez-vous s'écrier : « Puissent nos ennemis ne jamais nous atteindre non plus ! Mais vous, Seigneur, vengez-nous des chrétiens ; répandez sur les adorateurs du Christ les plaies et les fléaux dont jadis vous avez frappé l'Égypte. » Et Buxtorf remarque avec quelles instances ces fidèles de la Synagogue conjurent le Seigneur de faire passer entre leurs mains toutes les richesses des chrétiens ruinés, et d'exciter entre eux, de l'orient à l'occident, la plus affreuse guerre d'extermination<sup>2</sup>. Honte, honte donc à qui les engendra, ces misérables ; « que leur mère soit couverte d'ignominie, et qu'elle soit répudiée, car la fin des chrétiens n'est que vers et pourriture<sup>3</sup>. »

Certes, nous avons les yeux trop grands ouverts pour ne reconnaître point que sous la douce et pénétrante influence de la civilisation chrétienne, toute viciée que nous ayons la douleur de la voir, les atroces exigences de la foi talmudique se sont considérablement mitigées chez les Juifs nés dans les classes intelligentes et dans les régions les plus éclairées de l'Europe. Mais bien étranger serait aux réalités des choses de ce monde l'homme assez candide pour s'imaginer que le Talmud, dont l'empire conserve de nos jours

<sup>1</sup> Sur la Mischna, traité Sanhédrin, chap. x.

<sup>2</sup> Pfefferkorn, *l'Église et la Synagogue*, p. 23-24-27.

<sup>3</sup> *Ib.*, p. 22.

encore une si singulière puissance, ne se retrouve plus sous l'épiderme, ou du moins sous le derme de l'immense majorité des Juifs. Trop souvent, en effet, les hommes du commencement de ce siècle ont-ils pu constater de leurs yeux, ainsi que nous l'avons fait nous-même, les preuves de la fidélité du Juif judaïsant à ce précepte odieux, tracé de la main du rabbin Isaïa, au treizième siècle<sup>1</sup>, et que le dix-neuvième voit enfin tomber en désuétude dans une partie de l'Europe : « L'Israélite qui s'est donné à un culte étranger doit être considéré comme le chrétien et jeté dans la fosse ; — ou, s'il tombe dans un puits et qu'on puisse faire adroitement qu'il y reste, qu'on le fasse<sup>2</sup>. »

Parmi les exemples les plus retentissants de cette haine implacable du Juif contre les convertis, et nous les choisissons entre ceux du premier quart de ce siècle, se place en première ligne l'enlèvement des enfants du célèbre orientaliste Drach, ce rabbin que ses puissantes et opiniâtres études des Écritures sacrées et du Talmud avaient amené, malgré les luttes de son cœur et les plus fortes répugnances de ses instincts judaïques, à la foi de l'ancienne synagogue et de l'Église. Nous n'emprunterons que d'une main sobre quelques traits aux récits touchants de ce père si cruellement éprouvé, car nous ne visons point aux épisodes ; mais nous pourrions ajouter au besoin notre parole à la sienne, certains hasards nous ayant rendu familiers à cette époque les personnages, les faits et quelques-uns des lieux de ce drame<sup>3</sup>.

Il se fit donc que la grâce ayant amolli le cœur du loyal rabbin, ce véritable descendant d'Abraham sentit chanceler en lui la foi talmudique. Chaque jour ses consciencieuses et persévérantes méditations l'en détachaient de plus en

<sup>1</sup> Sommaire de *l'Avoda-Zara*.

<sup>2</sup> *Cod. Vatic. hébraïc.*, n° 184, p. 65. *Ib.*, *l'Église et la Synagogue*, p. 31.

<sup>3</sup> Voir le chap. XVIII de notre livre *Mœurs et pratiques des démons*, dit. de 1865 ; et *Harmonie*, t. I<sup>er</sup>, p. 82 ; Paris, 1844. §

plus, et vainement semblaient devoir l'y enchaîner les liens les plus invincibles : son vieux père et sa vieille mère, sa jeune famille et ses alliances ; des succès éclatants dans les sciences rabbiniques, et le magnifique avenir, l'avenir tentateur qui, du pinacle de la synagogue, lui souriait, et quelquefois le fascinait.

Il abjura. Mais à peine le malheureux se fut-il déclaré chrétien, que la trahison prit asile à son foyer, que ses proches le maudirent, et qu'une violente conspiration de fureurs éclatant autour de lui, l'eût réduit au désespoir si sa conscience, si la fermeté de sa foi chrétienne ne l'eût maintenu debout. Cependant le plus sensible des coups devait atteindre son cœur paternel : le rapt de ses trois jeunes enfants ; et ce coup fut porté par leur mère ! Les Juifs, avertis par un mot d'ordre, se prêtèrent de toutes parts à cette audacieuse entreprise, et les ravisseurs agirent dans un si parfait concert et avec une si juste précision de mesures, que les plus actives recherches de l'autorité ne relevèrent aucune trace. Ils s'étaient acheminés de Paris à Londres, par la route si fréquentée de Calais à Douvres, et l'œil si largement ouvert de la police, en les suivant, n'avait rien vu !

« La police, pendant près de deux ans, ne sut découvrir ce qui était à la connaissance des plus petits enfants juifs, non seulement en France, non seulement en Angleterre, mais encore dans tous les pays où s'est dispersée la race de Jacob. En un mot, l'incontestable adresse de la police française échoua contre la profonde discrétion que les Juifs savent observer envers les Goyim, ou non-Juifs, toutes les fois qu'il y va de l'intérêt de quelque affaire nationale<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Drach, *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. 1<sup>er</sup>, p. 77 ; Paris, 1844. Que l'on réfléchisse au rôle précieux que doivent jouer de tels hommes dans la direction des sociétés secrètes ! On doit comprendre la puissance et l'habileté de chefs judaïques, habitués à manœuvrer dans l'intérêt du mystère, et à manier souverainement, avec autant de force que de finesse, les gens de leur race.



Fatigué de sa vaine attente, Drach prend enfin la résolution de voyager et de se mettre en personne à la recherche de ses enfants. L'ensemble *des rapports officiels* le porte à conclure que les fugitifs se sont dirigés vers la frontière de l'Allemagne, après avoir traversé la ville de Metz, ce grand quartier général des Israélites en France. Les amis de Drach tiennent conseil, et décident en conséquence que la ville de Mayence sera le pivot de ses investigations. Riche et nombreuse, la communauté juive de cette ville est en constante relation de commerce avec les Israélites de toutes les parties de l'Allemagne et de l'est de la France. Un grand nombre de négociants juifs de passage ont d'ailleurs l'habitude d'y faire une halte et d'y débiter, avec leurs marchandises, toutes les nouvelles ramassées en route. L'œil au guet, l'oreille attentive, Drach occupe son poste d'observateur ; « mais à quels dangers personnels ne se va-t-il pas exposer dans ces contrées où il est étranger, et où les Juifs qui le persécutent sont plus puissants et plus ombrageux qu'en France ! »

Au bout de dix mois de séjour, rien encore n'a transpiré ! Son ignorance du secret qu'il cherche à surprendre est la même, sa perplexité la même ; vainement use-t-il comme auxiliaire, d'un Juif salarié par la police de Mayence, et vainement d'un autre Juif détaché de la police parisienne. « Que peuvent les plus sages mesures des autorités de tous les pays contre *la vaste et permanente conjuration* d'un peuple qui, *réseau non moins immense que solide jeté sur tout le globe*, porte ses forces partout où surgit un événement qui intéresse le nom Israélite<sup>1</sup> ! » Comment d'ailleurs, s'il découvre jamais ses enfants, les arracher aux mains des fanatiques qui combinèrent leurs plans avec une audace, avec une habileté si grande, et qui les exécutèrent avec une précision si rare !.... Mais le Ciel est avec lui, sans doute,

<sup>1</sup> Lire, à l'appui de ce mot, digne de toutes nos méditations, ce que Drach ajoute sur les assassins du P. Thomas. (Voir plus bas notre chapitre Assassinat.) *Ib.*, Drach, *Harmonie*, t. 1<sup>er</sup>, 79 ; Paris, 1844.

et dès lors qu'importent les Juifs ! Il espère. Un beau jour, en effet, un mécontent, un jeune Israélite que les procédés défiants de ses coreligionnaires ont blessé dans son orgueil, vient trouver Drach, et lui livre le secret judaïque. La retraite de sa famille lui est connue. Elle réside à Londres, et ne quitte point cette ville ! Ses enfants sont vivants et croissent sous l'aile de leur mère. O bonheur ! Il vole aux pieds de cette femme et s'y précipite ; il use de tous les moyens que lui suggère le cœur ; il réveille toute la puissance des souvenirs, il épuise toutes les tentatives de la tendresse paternelle et conjugale, mais l'implacable Juive le repousse. A peine peut-il en obtenir la grâce d'embrasser sa jeune famille ; encore cette faveur ne lui est-elle accordée que sous les yeux de celle qui jamais ne lui pardonnera l'ignominie d'avoir fait d'elle la femme d'une brute, d'un converti, d'un chrétien ! Toutes les précautions, toutes les sûretés d'ailleurs ont été prises contre l'époux, contre le père... Que tentera-t-il donc, et comment rentrer en possession de ces innocents ? Adressera-t-il une requête à l'autorité, car la législation britannique reconnaît, comme la nôtre, le droit du père sur ses enfants. Mais, au bruit de « sa première démarche, les Juifs, maîtres de sa famille, *usant des grands moyens dont ils disposent*, la feront disparaître *pour toujours*. S'en emparera-t-il par surprise ? Cela paraît impossible, avec des gens tels que les Juifs ! »

Le Ciel cependant lui inspire ce dernier parti, qui paraît inexécutable, et, Dieu aidant, l'impossible sera fait, fut fait, bien fait, et promptement fait. Notre témoignage est du nombre de ceux qui l'affirment ; et la raison, c'est que le hasard nous rendit l'un des initiés involontaires de la fin de ce drame. Car les enfants de Drach, c'est-à-dire deux filles et un garçon, furent ramenés en France et mis en sûreté dans l'intérieur des terres ; le lieu de retraite du fils, ce fut le vieux château, le château demi-sauvage et pittoresque d'un louvetier de nos amis, dont la femme et les filles de-

vinrent la famille de l'orphelin <sup>1</sup> ; et cet asile était l'une des étapes favorites de nos chasses. Ce fut là que nous connûmes le docte et soucieux rabbin, qui s'apprivoisa bientôt avec nous jusqu'à venir de temps en temps prendre gîte sous notre toit !... Lorsque les tristes événements de 1830 eurent réintégré dans l'Europe, un instant rafraîchie par les bienfaits d'un régime réparateur, l'ère brûlante des révolutions, Drach, redoutant « de nouveaux attentats contre ses enfants, » partit pour l'étranger, résolu d'achever leur éducation hors de France. Quant à sa femme, après avoir résisté aux invitations les plus réitérées et les plus tendres, elle avait déclaré ne vouloir plus « jamais rien savoir » de ces petits malheureux : c'est-à-dire que, dans « son aversion pour le christianisme », elle avait renié non seulement son mari, mais son propre sang, ses entrailles, plutôt que d'aimer, plutôt que de tolérer près de son cœur des êtres humains déchus à l'état de brutes, des chrétiens <sup>2</sup> !

Ce fait que nous n'isolons point de *sa date* (1823) est pris au hasard entre une multitude de faits analogues et plus graves. Il n'est point extrait de pages empruntées au sixième, au neuvième, au douzième siècle. Non, nous le ramassons tout vif au monceau de ceux qui constituent la richesse d'une époque qui, pour la France, et pour une partie de l'Europe, se termine brusquement avec celle de notre jeunesse ; et quelque chose nous y rappelle le récit plus dramatique que nous dûmes, *entre tant d'autres semblables*, à la plume de Victor Cobden.

<sup>1</sup> C'est là ce que nous avons décrit ailleurs.

<sup>2</sup> Une des lettres d'invectives que cette mère avait écrites à Drach renfermait le dessin d'un poignard. *Ib.*, p. 76. Lire plus de détails, mais non pas tous les détails, dans *Harmonie*, t. I<sup>er</sup>, p. 73 à 86, d'où nous extrayons ces lignes sans y ajouter nos propres documents, car nous connûmes aussi à Londres l'opulente et très honorable famille grâce à qui se fit le contre-enlèvement. Lire la relation complète de M. le docteur Morel, *Mémor. cath.*, de mars 1826. Ce docteur est un Israélite converti. Son père, Yekl-Mutzig, l'amena fort jeune à Paris ; sa mère, devenue veuve, quitta cette ville par suite de l'intolérance des Juifs contre elle ; *restée juive*, « elle n'était coupable que d'avoir un fils catholique. » *Harmonie*, t. I<sup>er</sup>, p. 231.

Un enfant juif, nous dit cet Israélite, jouant avec de jeunes chrétiens, entra dans une église ; et, malgré les reproches que lui adressèrent ses parents, il y retourna, comme si dans cette visite il y avait pour lui quelque charme. Mais « cette conduite irrita tellement sa mère qu'elle résolut de le tuer secrètement, dans la crainte qu'il ne finit par embrasser le christianisme, et qu'elle exécuta son affreux projet <sup>1</sup>. Il ne saurait se rencontrer, ajoute ce converti, de nation plus injuste et plus opiniâtre que les Juifs ; et, nous le voyons, c'est jusqu'au sang que sa haine fanatique poursuivait naguère le chrétien, cette *brute immonde* que viennent de lui donner pour *prochain*, en 1807, les docteurs du grand Sanhédrin réunis à la voix de Napoléon I<sup>er</sup>.

Le Juif, d'ailleurs, est par le fait de cette éducation talmudique qui le voue à l'exécration des peuples <sup>2</sup>, l'homme de la patience, et, mieux que tout autre, il sait attendre ; il sait coudre la ruse, la prévenance et la câlinerie, à la haine sourde, aux plus honteux et détestables mensonges du cœur. Exemple : « Lorsqu'un chrétien pénètre chez un Israélite, nous dit un autre rabbin devenu moine, celui-ci l'accueille amicalement et l'accompagne quand il le quitte. » Mais, « dans ce cas, l'Israélite *doit répéter* cette phrase : Que les maladies, que les afflictions et les mauvais songes destinés à moi ou à quelqu'un de ma famille, puissent retomber sur la tête de ce chrétien ! » Et « lorsque les Juifs voient passer un chrétien mort que l'on porte en terre, ils s'écrient ou disent mentalement : « *Sainm kad gemuhor trii* ; c'est-à-dire : Aujourd'hui est mort un impie, qu'il en meure deux demain <sup>3</sup>. »

Le fanatisme de la haine ne s'éteint donc qu'à regret et à peine dans le cœur du Juif judaïsant ; le bienfait même

<sup>1</sup> *L'Église et la Synagogue*, seizième siècle, p. 210-211.

<sup>2</sup> Delamarre, *Traité de la police*, 4. vol. in-fol., t. I<sup>er</sup>, p. 279, etc.; Paris, 1705.

<sup>3</sup> *Ruïne de la religion hébraïque*, par un rabbin converti, 3<sup>e</sup> édition, 1834. Laurent, *ib.*, t. II, p. 386-7. Malgré sa triple édition, l'ouvrage de ce rabbin est fort rare ; on croit que les Juifs le firent disparaître. Ainsi

ne l'y détruit que par exception, et le contraire serait inadmissible, car l'implacable Talmud lui fait de ces sentiments forcenés un devoir de conscience, une vertu. Laissons à ce propos l'âme du talmudisant se peindre dans une de ses charmantes ingénuités :

« Tu sais, — disait un Juif à l'un de ses compagnons chrétiens, — combien nous nous sommes donné de marques de bienveillance dans ce voyage, où nous nous sommes conduits en frères l'un à l'égard de l'autre. Sache toutefois que, quels qu'aient été les signes de bienveillance que je t'ai montrés, la haine que je nourris dans mon cœur n'en était pas moins grande. En récompense des services que tu m'as rendus, je veux cependant te donner cet avis : *Ne te fie jamais à un Juif*, quelle que soit l'amitié qu'il te témoigne<sup>1</sup>. »

Haine donc, haine, ruine et mort à l'individu chrétien ; haine et destruction à la société chrétienne ; et le Juif, si nous devons croire Pfefferkorn, Israélite converti, mais redevenu judaïsant, ne traitera jamais d'affaires avec les chrétiens qu'animé du désir de les tromper. Ne rêvant contre eux que fourberie, il reçoit de toutes mains, et sans scrupule, le fruit du vol sacrilège commis à leur préjudice, et lui-même il apprend au malfaiteur à se perfectionner dans son art. Vainement chercherait-on, nous affirme-t-il, une « secte plus malhonnête, plus dangereuse et plus funeste au peuple chrétien, que la secte immonde des Juifs ! Nuit et jour ces hommes ne s'occupent qu'à méditer les moyens de détruire et de renverser la puissance des chrétiens, ... ils emploient tous les genres possibles de fraude, et s'insinuent partout avec tous les signes apparents de la bienveillance, de l'amitié, ou d'un commerce plein de charme<sup>2</sup>. »

en usent-ils de certains ouvrages, qu'ils trouvent moyen d'acheter, ou de ruiner, à l'aide des sociétés secrètes, dont il y a tout lieu de croire que les *hauts et mystérieux* conseils sont fondés et dirigés en permanence par quelques-uns des hommes les plus influents du judaïsme.

<sup>1</sup> *Itinér. du P. Philippe à S. Trinitate*, liv. VI, chap. VIII. *L'Église et la Synagogue*, p. 201.

<sup>2</sup> Pfefferkorn, chap. XI. *Église et Synagogue*, *ib.*, p. 208-211. L'affirma-

Cependant, nous dit avec la plus inimitable candeur un honorable avocat de la nation juive qui n'étudia que superficiellement la partie la plus importante de sa cause : « Au fond, les doctrines des Juifs ne contiennent aucun dogme incompatible avec la religion ou les institutions sociales des autres nations... Il est faux qu'ils regardent les chrétiens comme leurs ennemis. *Ce conte populaire* est méprisé de tout homme instruit... *La philanthropie, l'humanité*, forment la base de leurs croyances... On ne saurait donc assez répéter, assez prouver que les dogmes judaïques se concilient *parfaitement* avec ceux des autres nations ; qu'ils ne séparent point, comme on le prétend, les Hébreux du reste des hommes, mais qu'ils leur prescrivent impérieusement de les secourir et de les aider <sup>1</sup>. »

Plus modéré dans ses louanges, et nous l'en félicitons, est un autre écrivain, dont il importe trop de rapprocher les pages de celles de M. Bail pour que nous manquions à ce devoir : « Tous ceux qui ont été à même d'étudier l'état des Juifs dans les provinces où leur nombre donne à l'observateur des facilités qui leur manquent ailleurs ; tous ceux, par exemple, qui ont pu approcher des Juifs d'Alsace, savent parfaitement qu'ils sont restés non seulement étrangers, mais *hostiles* à la masse de la population ; qu'ils ont conservé *purs et sans mélange* leur caractère et leurs mœurs, ainsi que leur physionomie. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, les Juifs (que le procureur général du Régent appelait en 1717 « les monstres de la société ») sont demeurés identiques à eux-mêmes depuis des milliers d'années, et il est facile de les reconnaître à leurs actes comme aux traits de leur visage <sup>2</sup>. »

tion de ce Juif est importante, car nous avons cité dans cet ouvrage un passage de l'évêque Maiol, *De perfidia Judæorum*, et d'autres du célèbre *Traité de la police* de Delamarre, et des *Annales* de Baronius, que cet Israélite semble ici *répéter mot à mot*.

<sup>1</sup> Bail, *Des Juifs au dix-neuvième siècle*, p. 62, 63, 69 ; Paris, 1816. Lire le contraire dans ce volume, et dans un ouvrage peu suspect de M. Renan, cité *Archives israélites*, XII, p. 584, 1868.

<sup>2</sup> Autorité égarée. Voir l'analogie, *Egl. et Synagogue*, p. 232-3, en 1808.

« La question religieuse... est la cause la plus intime de cet exclusivisme opiniâtre qui a toujours distingué la race juive, et Sixte de Sienne, Juif converti du seizième siècle, indique les endroits du Talmud auxquels il emprunte les passages suivants : 1° Nous ordonnons que tout Juif maudisse trois fois par jour tout le peuple chrétien et prie Dieu de le confondre et de l'exterminer avec ses rois et ses princes ; mais que les prêtres surtout fassent cette prière dans la synagogue, en haine de Jésus ; 2° Dieu a ordonné aux Juifs de s'approprier les biens des chrétiens autant de fois qu'ils le pourront, soit par fraude ou par violence, soit par usure ou par vol ; 3° Il est ordonné à tous les Juifs de regarder les chrétiens comme des brutes, et de ne pas les traiter autrement que des animaux ; 4° Que les Juifs ne fassent aucun bien ni aucun mal aux païens, mais qu'ils tâchent, par tous les moyens, de tuer les chrétiens ; 5° Si un Hébreu, en voulant tuer un chrétien, tue par hasard un Juif, il mérite le pardon ; 6° Si un Juif voit un chrétien sur le bord d'un précipice, il est tenu de l'y précipiter aussitôt<sup>1</sup>. »

... Et si le code religieux du Juif lui fait un mérite de voler le chrétien, parce que *cette brute* ne saurait être son prochain, ou de lui enlever le plus habilement possible son bien, ainsi que le constatera peut-être un chapitre qui va provoquer nos regards sous le titre *De l'usure*, la statistique, dont les calculs nous ont dit tout à l'heure que les femmes de mauvaise vie se montraient en proportion plus considérable chez les Juifs que chez tout autre peuple, devra sans doute nous tenir le même langage non seulement à propos de l'usurier, mais à propos du simple voleur.

Et, de fait, M. Bail, le candide avocat de la cause

<sup>1</sup> Sixt. Senens. *Bibliotheca sancta*, ord. I, p. 124 ; Paris, 1610, Tract., t. I, distinct. 4. *Ibid.*, ord. IV, tract. 8, *ib.*, tract. 4 et 9. — Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XVI, p. 407 ; Paris, 1851. — Ferrari, *Prompta bibl.*, in *Thalm.*, ord. 2, tract. 1, distinct. 5 ; ord. 4, tract. 8, dist. 2 ; ord. 1, tract.-dist. 4, in *Thalmud*, *ib.*

judaique, n'hésite point à affirmer « que sur douze vols ou escroqueries jugés devant les tribunaux de Leipsick, onze sont commis par les Juifs <sup>1</sup> » ! Puis, méconnaissant aussitôt l'effet de la croyance sur les actes, c'est-à-dire l'action nécessaire qu'exercent sur l'esprit et le cœur des Juifs les préceptes antisociaux du Talmud, M. Bail, docile aux préjugés qui découlent de ses opinions libérales ajoute : « Rien, ce me semble, ne fait mieux contraster les effets de l'esclavage ou de l'émancipation ! Libres en France, ils y sont honnêtes gens <sup>2</sup>. »

Honnêtes ? Nous serions heureux de le croire ; et cependant nous devons observer qu'un tiers de siècle plus tard, en 1847, un écrivain de race israélite, d'accord avec toutes *les traditions du royaume* <sup>3</sup>, combat cette assertion par des paroles dont l'éclat fut assez grand pour que l'oubli n'en ait pas effacé les traces.

« Que les Israélites de France y prennent garde ; ils courent peut-être à une réaction désastreuse dont nous voudrions prévenir les effets par nos conseils et nos avertissements. Ils ne s'aperçoivent pas combien, chez eux, *la morale est relâchée, abandonnée* ; combien les idées sordides, et la convoitise d'un lucre facile, les égarent en les éblouissant. Un simple rapprochement de calcul statistique fera comprendre facilement toute la vérité et la portée de notre pensée. »

Et de ce calcul, auquel se livre M. Cerfberr, il résulte que le nombre des condamnés est pour les Juifs *largement le double* de ce qu'il est parmi les autres citoyens ! Mais *bien s'en faut*, d'après le même calculateur, *que ce double nous dise assez*, car, à son sens, ce qui distingue les Juifs entre les autres hommes, « ce sont des crimes d'une perversité plus profonde, parce qu'ils sont le résultat de la préméditation. Ces crimes sont l'escroquerie, le faux,

<sup>1</sup> Bail, *Les Juifs au dix-neuvième siècle*, p. 24 ; Paris, 1816.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 24. Il s'en fallait que le Juif fût esclave en France !

<sup>3</sup> *Traité de la police*, 1705, Paris, t. I<sup>er</sup>, p. 278, etc., etc.



l'usure, la captation, la banqueroute frauduleuse, la contrebande, la fausse monnaie, les tromperies en matière de recrutement, le stellionat, la concussion, la fraude, le dol enfin sous toutes les formes et avec toutes les aggravations. »

Et si l'on ajoute à la considération de ces faits, « combien par leur nature, leur caractère, leur intelligence et leurs *réticences mentales*, qui leur permettent de prêter le serment civil *par lequel ils ne croient pas être engagés*, ils sont plus rusés que les chrétiens, on peut facilement comprendre que le nombre des Juifs qui échappent à la vindicte publique est supérieur peut-être à celui qui se trouve sous les verrous, et qui ne renferme certes pas les plus coupables ! »

Ainsi va pour la France. Quant à « l'Israélite allemand, qui est le type et le prototype du Juif tel qu'on le dépeint et que nous le connaissons en général », vaudra-t-il mieux que le Juif son voisin ? — Réponse : « Il est astucieux, avide et rapace, sans foi ni loi, quoique *d'une dévotion fanatique* lorsqu'il se trouve dans les derniers rangs de sa nation...<sup>1</sup>. »

A ces quelques lignes si précises, un publiciste allemand d'une remarquable sagacité, M. Hermann Kuhn, ajoute un résumé de quelques lignes encore, et nous dit en novembre 1866 : « Parmi les honnêtes industriels dont Vienne abonde, s'il faut s'en rapporter à la *statistique criminelle*, les Juifs forment *la grande majorité* de ceux que frappe la justice, bien qu'ils aient la réputation d'être *les plus habiles à esquiver ses coups*. On peut se figurer combien ils ont dû rire de la morale de la feuille officielle, et de ses efforts pour faire renaître *le dévouement au bien public*, pour *rétablir* le sentiment du devoir et de l'honneur !

<sup>1</sup> A. Cerfberr de Medelsheim, *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs, etc.*, p. 2, 3, 39; Paris, 1847. Ces études, reproduites en partie dans la revue périodique des *Français peints par eux-mêmes*, eurent en Europe un immense succès.

« Ce n'est pas une justice distributive plus sévère, comme le dit l'organe officiel, c'est une justice basée sur de tout autres principes, qui est devenue nécessaire. Lorsque, grâce à une presse juive qui proscriit tout principe chrétien, il n'y a plus ni bonne foi ni probité dans les relations d'affaires, un tel mal ne peut être guéri par une phraséologie onctueuse, et quelques pieux désirs prononcés avec timidité.

« Un grand journal viennois (*la Presse*), rédigé et dirigé par des Juifs, a pour devise : *Le même droit pour tous*<sup>1</sup>. Mais, accorder le même droit à des gens qui ne connaissent ni la morale ni le devoir chrétien, c'est faire de ces gens les vampires de ceux qui sont retenus par les principes du christianisme, et qui ne peuvent suivre les errements abusifs d'une concurrence sans frein.

« Presque chaque semaine voit se dérouler devant le tribunal civil de Vienne quelque procès monstre contre les escrocs de la pire espèce, *Juifs le plus souvent*; les vols scandaleux, les filouteries honteuses, s'élèvent quelquefois à des sommes énormes. Le butin illicite est déjà depuis longtemps en sûreté quand les malfaiteurs sont appréhendés au corps; et après avoir subi quelques années de prison, ils en peuvent jouir à leur aise. L'entretien des Juifs accusés ou condamnés pour délits contre la propriété coûte de fortes sommes, et les volés, les chrétiens, jouissent du privilège d'y contribuer dans la plus forte proportion par des impôts plus élevés<sup>2</sup>. »

Lorsque nous aurons lu dans l'histoire de la campagne de Russie de M. de Ségur une page que l'historien Rohrbacher ne crut point indigne de figurer dans l'histoire de l'Église, les termes lancés à l'adresse de ces rudes prochains nous paraîtront-ils d'une violence extrême? — Vingt mille

<sup>1</sup> *Gleiches Recht für alle*. Pour le malheur, pour la ruine morale et matérielle de l'Autriche, la presse y est presque exclusivement l'instrument des Juifs.

<sup>2</sup> Hermann Kuhn, *le Monde*, 27 novembre 1866.

Français étaient restés à Wilna, malades, blessés, épuisés de fatigue. « A la vérité, dit le général de Ségur, les Lithuaniens, que nous abandonnions après les avoir tant compromis, en recueillirent et en secoururent quelques-uns ; mais les Juifs, *que nous avions protégés*, repoussèrent les autres. Ils firent bien plus : la vue de tant de douleurs irrita leur cupidité. Toutefois, si *leur infâme avarice, spéculant sur nos misères*, se fût contentée de vendre au poids de l'or de faibles secours, l'histoire dédaignerait de salir ses pages de ce détail dégoûtant ; mais qu'ils aient attiré nos malheureux blessés dans leurs demeures pour les dépouiller, et qu'ensuite, à la vue des Russes, ils aient précipité par les portes et les fenêtres de leurs maisons ces victimes nues et mourantes ; que, là, ils les aient laissées *impitoyablement* périr de froid ; que même *ces vils barbares* se soient fait un mérite aux yeux des Russes de les y torturer : des crimes si horribles doivent être dénoncés aux siècles présents et à venir. Aujourd'hui que nos mains sont impuissantes, il se peut que notre indignation contre ces monstres soit leur seule punition sur cette terre ; mais enfin les assassins rejoindront un jour les victimes, et là sans doute, dans la justice du Ciel, nous trouverons notre vengeance <sup>1</sup>. »

Nous donnons avec exactitude *les dates* de ces publications, et ces chiffres nous disent combien il est inutile, lorsque nous cherchons nos exemples de charité ou de civilisation judaïque, de remonter jusque vers les quatorzième et quinzième siècles, où l'un des écrivains qui viennent de saisir la plume pour défendre la cause des Juifs a tracé ces loyales paroles : « Les crimes *et les abominations qu'ils commettaient chaque jour* obligèrent Charles VI à les proscrire <sup>2</sup>. » Et ce qui reste évident, c'est que la civilisation

<sup>1</sup> Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, t. XXVIII, p. 155 ; Paris, 1832. Au point de vue de l'exactitude et des appréciations militaires, nulle histoire de cette effroyable campagne n'a égalé celle du général marquis Georges de Chambray ; soit dit en passant ! Troisième édition, Paris, 1838. — *Id. Égl. et Synag.*, p. 234 ; 1839.

<sup>2</sup> Hallez, *Des Juifs*, ut suprâ, p. 64 ; 1845. *Id.*, *Traité de la police*, t. I<sup>er</sup>,

chrétienne, dont commence à triompher le Juif, mais qui, dans nos contrées les plus saines, le pénétrant de toutes parts, a neutralisé dans son âme une partie de l'action vénéneuse du Talmud, est bien loin encore d'avoir achevé sa tâche et complété son travail moralisateur.

Et cependant, ô suprême inconséquence de l'écrivain que nous citons : « Que les Juifs, ajoute-t-il, continuent d'observer les rites de l'ancienne loi ; qu'ils persistent dans ces pratiques superstitieuses que les rabbins ont ajoutées aux prescriptions de Moïse....., peu nous importe <sup>1</sup>. »

Dans un des chapitres suivants, nous chercherons à voir si, de nos jours comme jadis, l'homicide n'a point couronné la haine qu'enfantèrent les superstitions pharisaïques.

#### CONCLUSION.

Le Talmud fait aux Juifs qui conforment leur vie à ses préceptes religieux, c'est-à-dire aux francs orthodoxes, un mérite immense de leurs vices haineux, qui ne leur permettent plus de voir leur prochain dans un homme, si la conscience de cet homme échappe à l'empreinte du Talmud dont le coin rabbinique a frappé leur âme.

p. 285 ; 1705. Dans certaines parties du monde, et même de l'Europe, le Juif contemporain nous retrace encore *une fidèle* image du Juif au moyen âge. C'est là ce que nous verrons.

<sup>1</sup> Hallez, *ib.*, p. 5, etc.

---

#### NOTE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE.

Entre mille échantillons qui se confirment l'un l'autre, et dont le lecteur appréciera la valeur plus ou moins grande, nous citons les deux suivants : le premier, parce qu'il est le modèle d'une industrie, le second, parce qu'il est extrait d'un livre dont la popularité fut immense.

« Le gouvernement est obligé de prendre des mesures vis-à-vis de la propagande juive. On a découvert dans la province de Kerson une association d'Israélites qui, moyennant une légère somme, se chargent de procurer aux gens sans aveu les papiers nécessaires pour justifier d'une position sociale. Ainsi un vagabond, un repris de justice, un déserteur, par exemple, pour échapper à la police, se présente à l'association. Celle-ci conduit son client chez le consul ottoman, qui, sur l'attestation

de témoins déclarant que l'individu est un sujet ottoman, commerçant honorable de telle ou telle ville, ayant perdu ses papiers, lui délivre aussitôt un passe-port en règle, sous un nom juif. Pour ne pas éveiller les soupçons, l'individu en question est forcé de vivre au milieu des Juifs, de fréquenter leurs synagogues, et finit par devenir un véritable Juif. » (*Ibid.*, Kuhn, 7 janvier 1866.)

*Russie.* Berditscheff (Podolie), 3 septembre 1835; Journal d'Alexandrine, Suédoise non catholique, fille du comte d'Alopeus : « Nous sommes arrivés hier soir à Berditscheff, petite ville peuplée de Juifs. On en est assailli; c'est bien la plus infâme race qui existe, quoique intelligente, et c'est par eux que se font ici *toutes les affaires*... » P. 310-311.

Novogorod, 4 septembre 1855. « Ces Juifs, indigne race de voleurs, au moment de partir, nous ont fait tant de difficultés, que nous les avons envoyés promener, et que nous avons pris la poste. » *Ib.*, Journal d'Alexandrine, p. 311.

Ostrog, 5 septembre 1835. « Nous sommes arrivés ici dès quatre heures. Maison épouvantable tenue par des Juifs!... Toutes les femmes jeunes de ces contrées portent des bonnets brodés de perles, parfois très belles. Celui de la maîtresse de cette maison-ci est en outre enrichi de diamants... » *Ib.*, Journal d'Alexandrine, Suédoise non catholique, fille du comte d'Alopeus, p. 311-312; *Récits d'une sœur*, par Madame Augustus Craven, quatrième édition, in-12, t. 1<sup>er</sup>; Paris.

*L'Univers israélite*, revue du judaïsme, moins progressive et par cela même plus orthodoxe que la revue rivale les *Archives israélites*, ne cesse de mettre en relief l'infériorité morale du Juif, et dans ses fréquents accès de mauvaise humeur et d'outrecuidance, cette feuille nous la révèle sans comprendre la portée de ce qu'elle énonce. Prêtons l'oreille à sa parole :

« Encore dans son numéro du 9 décembre, le *Droit* dit : Quatre *Israélites* hollandais, tailleurs de diamant, comparaissent devant le jury de la Seine, etc., etc... Il semble qu'il serait temps enfin que le consistoire central provoquât de la part du ministre de l'Intérieur un communiqué *invitant* les journaux à ne plus révéler le *culte* de tout individu traduit devant les tribunaux. Cette simple mesure suffirait pour mettre un terme à un *abus révoltant*, qui outrage tous les Français israélites et leur religion ! » XX<sup>e</sup> année, septembre 1864, p. 198<sup>1</sup>.

Nommez, nommez, entre les criminels, l'étranger que frappe le bras de la justice, l'Espagnol ou l'Anglais, l'Allemand, l'Italien ou le Danois, et vous verrez que nulle part l'Israélite ne s'en émeut, quoique prononcer le nom de ces peuples ce soit désigner des chrétiens. Mais, en pays catholique, avoir l'audace de tracer le nom de Juif sur le front du prévaricateur, ce Juif dont la nationalité désigne également la religion, ô impardonnable et odieux outrage ! Privilège donc en faveur du Juif

<sup>1</sup> On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre la plainte de *l'Univers israélite* et le sein jaloux avec lequel la presse juive s'empresse de signaler les scandales vrais et souvent supposés se produisant, hélas ! parfois au sein du clergé catholique. (Note de la deuxième édition.)

repris de justice, et suspension de la liberté de la presse à son égard, de crainte que la Synagogue ne sente le rouge lui monter au visage devant les arrêts qui frappent le crime ; de peur que le chrétien ne repaisse ses yeux du désavantage et de la honte que les simples balances de la justice infligent au côté judaïque.

Certes, quant à nous autres catholiques, ce bruit de publicité, que le Juif abhorre et redoute, serait notre joie ; et, puisque les actes de l'homme sont le produit naturel de ses croyances, nous dirons à la justice, si peu qu'elle incline à nous flatter : Courage ! et nulle réticence à notre endroit ! Non, non ! ne cachez rien, au contraire ; et veuillez établir dans tout l'éclat de l'évidence des exactes proportions du crime entre le catholique et l'ennemi du catholicisme ; entre le catholique *fidèle à sa foi religieuse*, et celui qui fait profession de la négliger ; entre le simple catholique et le catholique engagé : le prêtre, le religieux, l'évêque. Et, loin de les maudire, nous bénirons les mains qui s'empresseraient d'afficher d'un bout à l'autre du monde, dans les carrefours et les places publiques, ce tableau comparatif de *la morale en action* des hommes de l'impiété et des hommes de cultes divers.

Pendant, le judaïsme, — curieux et imposant spectacle et prélude des plus grands événements ! — vient tout à coup d'entrer dans la voie des transformations. Il commence à compter par milliers, dans son sein, des indifférents, et des protestants à côté de ses orthodoxes... Il commence donc à se diviser, soit en se perdant dans le rationalisme, *qui est la ruine de toute raison*, soit en se rapprochant de Moïse, dont la parole conduit au Christ, ce qui permet aux observateurs les plus bienveillants de dire, à propos de ces derniers : « La morale du judaïsme moderne, abstraction faite d'une casuistique équivoque, offre à peine quelques points qui s'écartent des principes de l'Ancien Testament. De même que cette merveilleuse nation renferme constamment dans son sein un nombre considérable de nobles personnalités, elle a toujours eu une série de manuels et de traités élémentaires de morale excellents <sup>1</sup>, » où des mains habiles ont effacé toute trace des énormités de la doctrine rabbinique orthodoxe, c'est-à-dire de celle qui constitue le fond de la foi judaïque, et que ses docteurs puisaient dans le réservoir intarissable du Talmud.

<sup>1</sup> Goshler, *Encycl. cath. allem. Ib.*, t. XII, p. 395.

#### QUATRIÈME DIVISION. — LE KOL-NIDRAI. MORALE TALMUDIQUE.

Le Kol-Nidrai, ou le parjure dans la religion. — Parole sacramentelle ; trois Juifs, les premiers venus, forment un tribunal qui peut délier tout Juif de ses serments et de ses engagements quelconques. — Ce fait nié. — Cette négation détruite. — *Les trois* ont la même autorité que le tribunal de Moïse, mais ils l'ont contre le droit. — Le Talmud fait-il de l'homme moral un homme à l'envers ? — Nul lien social de

promesse ou de contrat ne peut donc engager envers le chrétien le Juif avec qui le chrétien s'engage ? — Une cérémonie religieuse délie chaque année, pour l'avenir et pour le passé, tout Juif formant ou devant former un engagement. — Formule grotesque employée par le Juif qui se relève de ses engagements. — Tours et formules qui, dans l'esprit du Juif, ôtent toute validité à ses promesses et laissent sa conscience en paix. — Ces mœurs talmudiques expliquent la haine des peuples, et les rigueurs du pouvoir social contre ces populations roulantes et antisociales. — Un serment dont les formalités et le texte semblent frapper habituellement le Juif de terreurs superstitieuses est imposé aux Juifs dans la plupart des États chrétiens, et subsiste encore dans quelques-uns. — France. — La cour de Colmar (10 février 1809) et ce serment. — Réflexions.

Déjà peut-être quelques lecteurs commencent à se tenir en défiance contre la moralité du Juif orthodoxe, et nous sommes loin cependant d'avoir tout dit sur les croyances qui sont la source de sa morale : l'une d'elles achèvera peut-être de nous édifier sur ce point, et la voici : c'est que, par le simple arrêt d'une parole sacramentelle qui sort de leur bouche, trois Juifs l'emportent et sur la loi de Moïse et sur la conscience entière du genre humain. Trois, à eux seuls, et d'un mot, déplacent, en effet, l'immuable notion de justice que la nature et la civilisation ont mise au cœur de tout homme ; ils rendent juste ce qui ne peut l'être ; ils délient le lien formé par la libre parole d'un homme qui prétend s'engager ; ils dégagent en un mot, valablement et religieusement, tout Juif qui se repent d'une obligation quelconque contractée de bouche ou de plume avec un chrétien. Voilà le fait, et sans doute il vaut la peine d'être connu.

Mensonge ! et mensonge odieux ! se récriera l'Israélite à qui vous reprocheriez ce grief. Certes, vous ne connaissez guère, et vous calomniez outrageusement notre judaïsme. Mais s'il vous plaît d'être juste, il vous en coûtera peu de peine ; bornez-vous à lire ces quelques lignes émanées de l'organe libéral et progressif des Israélites français, et jugez :

« On accuse faussement le judaïsme quand on dit qu'il autorise ses sectateurs à enfreindre la justice à l'égard de tous les incirconcis. On n'est pas plus juste quand on dit

qu'à chaque fête du Kipour (*yom kipour*, le grand pardon), les Israélites récitent une prière qui doit les délier par avance de tous les engagements qu'ils prendront et de tous les serments qu'ils feront dans l'année. On a lu la formule de prière ; mais, évidemment, on ne s'est pas donné la peine de chercher à quoi elle se rapporte. On n'en ferait pas le texte d'une accusation, si on savait qu'elle a trait, non aux engagements qu'on prendra envers le prochain ou aux serments qu'on prêtera devant les juges, mais aux promesses qu'on se fait *à soi-même*, aux vœux<sup>1</sup>. »

C'est donc en faveur des Israélites qui s'imposent ces obligations « qu'a été composée la formule du Kol-Nidrai. Elle doit les délier, *par avance*, des engagements inconsidérés qu'ils prennent *souvent, sans se soucier s'ils peuvent les tenir*, et que bien des fois ils ne tiennent pas. De cette façon, quand ils manquent à leurs promesses, parce qu'elles étaient trop difficiles à accomplir, ils n'auront pas commis de péché. Nous n'avons pas à examiner ici la valeur de cette cérémonie ; ce qu'il nous importe de constater, pour le moment, c'est qu'elle n'atteint *en rien* les engagements devant être pris à l'égard d'autres hommes, et les serments que nous leur faisons<sup>2</sup>. »

La formule du Kol-Nidrai n'atteint en rien les engagements contractés avec autrui. Ce mot est précis ! Or, voici ce que répondait par anticipation aux *Archives* un savant rabbin qu'épouvantait et que dégoûtait la doctrine antisociale du Talmud : — Le Talmud nous dit<sup>3</sup> : « Tous les trois qu'on érige en tribunal sur Israël ont *la même autorité* que le tribunal de Moïse ; » et ce n'est point assez dire ; car, le tribunal de Moïse, érigé de Dieu pour donner force au droit, ne se sentait nullement, comme le tribunal des trois, l'autorité de le *détruire* ; il était la force du droit, et non la force contre le droit !

<sup>1</sup> Tur Orach Chaïm, chap. DCXIX.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, t. XXIII, p. 1081-3, 15 décembre 1866.

<sup>3</sup> Traité Rosch-Haschschanâ, fol. 25 r°, Kol Scheloscha ouschloscha.



Nous avons lu d'un démon, dans un des livres de M. de Mirville, que renversant le tracé d'un triangle qui figurait la Trinité sainte, et le reformant en sens inverse, il expliquait cet acte en disant : Je veux me définir moi-même, et je le fais par ce symbole ; car, moi, je suis *Dieu à l'envers* ! Est-ce que l'esprit inspirateur du Talmud, ce code religieux du Juif orthodoxe, ne travaillerait qu'à rendre l'homme moral semblable à ce qu'il est lui-même ; qu'à faire de cette image de Dieu une œuvre à contre-sens, un être à l'envers, à révolutionner sa nature, à rendre antisocial au premier chef celui que Dieu créa sociable par essence ?...

Quoi qu'il en soit, et grâce au tribunal judaïque *des trois*, tout engagement avec un chrétien est remis, et *remis d'avance*, au Juif qui prétend user du privilège que lui confère le Kol-Nidrai. Jamais, non, jamais entre ces deux êtres le lien social d'une promesse, d'un contrat, d'un accord, ne s'est formé, ne se forme et ne se serre, sans que le Juif, mais le Juif tout seul, et nullement le chrétien, se trouve armé *du droit* de le rompre et de le trancher. Mais, en le violant, sa conscience reste en paix, exempte d'alarmes ou de remords, car elle reste pure, judaïquement pure, s'il est orthodoxe.

Oui, « *de nos jours encore* (1827), c'est devant un tribunal *de trois* que se donnent les lettres de divorce, etc. ; et *trois Juifs* QUELCONQUES, qu'un autre Juif *fait asseoir*, ont *pleine autorité* de le délier de *ses serments* et d'annuler ses promesses, *ses engagements*, tant pour le passé que pour l'avenir<sup>1</sup>. »

Et pour laisser plus à l'aise la conscience du Juif, ou si l'on veut, afin de moins en exposer la délicatesse aux atteintes du souffle tentateur, « cette cérémonie, nommée l'annulation des vœux et des promesses, — *Hapharat-néda-*

<sup>1</sup> Drach, lettre deuxième, p. 82-3; 1827. Le magnifique sermon de *la Fausse conscience*, de Bourdaloue, qui révèle tant de faux chrétiens à eux-mêmes, serait bien indispensable au Juif, si ses yeux pouvaient s'ouvrir devant un tel texte !

*rim*, — se fait pour chaque Juif au moins une fois l'an, » et prévient ses désirs. L'usage est de choisir pour son accomplissement « les jours de pénitence, depuis la veille du jour de l'an, vers le mois de septembre, jusqu'à la veille de la fête des expiations ».

Avant donc que le chantre ait entonné dans la synagogue la première prière de cette fête, « *trois hommes* réunis en tribunal et placés en tête de l'assistance, annulent de leur pleine autorité tous *les vœux, les engagements et les serments de chacun* de l'assemblée, tant ceux de l'année qui vient de s'écouler que ceux de l'année où l'on est entré. On appelle cela *Kol-Nidrai*. Quelques rabbins ont voulu soutenir que cette dernière annulation n'est valable que pour l'avenir ; mais l'effet en serait exactement le même, puisque cette cérémonie se renouvelle chaque année. Ils ont d'ailleurs été victorieusement réfutés par d'autres docteurs, qui prouvent que l'on en profite aussi bien pour le passé que pour l'avenir.

Aucune nécessité d'ailleurs, et nous le répétons, n'existe pour le contractant de se prêter aux lenteurs du retour de l'année ; et de nos jours (1827) comme autrefois, « le Juif qui sent sa conscience trop chargée de promesses et de serments *fait asseoir trois de ses frères* qui se constituent aussitôt en tribunal. Devant *cette cour*, il expose qu'il se repent de toutes *les promesses* et de tous *les serments qu'il a jamais articulés*, et qu'il les rétracte. *Ils sont si nombreux*, dit-il en terminant sa protestation, que je ne saurais les spécifier. Qu'ils soient donc à vos yeux, ô rabbins, comme si je les avais énumérés en détail ! » Le tribunal formé de ces trois Juifs quelconques « déclare, sans autre forme de procès, ces promesses et ces serments nuls, de nul effet, et non avenues<sup>1</sup> ». A son tour le délié déliera ceux qui viennent de faire tomber ses liens, si ceux-ci l'en requièrent. Quoi de plus commode et de plus simple ?

<sup>1</sup> Deuxième lettre d'un rabbin, etc., p. 82-83, 304-5 ; un vol. in-8° ; Paris, 1827.

Par la prière *Omnia vota, pacta, juramenta*, faite le jour de Kippur, c'est-à-dire le jour de leur expiation, les Juifs entendent donc, ainsi que nous le dit le docte auteur de *l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, que « tous les vœux, toutes les conventions, tous les serments de fidélité qu'ils ont pu violer ou ne pas accomplir dans l'année précédente, sont annulés; qu'ils ne peuvent plus être imputés à péché, et qu'ils sont réunis sans qu'il y ait compensation à établir pour le préjudice qui peut en résulter. Dans cette croyance, au lieu de se regarder comme des criminels et des parjures, ils sont persuadés de leur candeur et de leur sincérité ! » Telle est la force des doctrines perverties et de la fausse conscience !

Apprenons d'ailleurs aux intéressés, dont il est certain que la plupart l'ignorent, qu'il existe chez les Juifs des tours de phrases et des formules particulières, accompagnées de différents actes extérieurs, qui dépouillent ou revêtent le serment de sa validité. « Le chrétien qui n'est pas au courant de ces détails, croit au serment, tandis que le Juif a juré sans scrupule une chose contraire à la vérité. Ce qu'il y a de positif, c'est que Maïmonide, c'est-à-dire la première de toutes les autorités religieuses dans le judaïsme, « et le rabbin Cozzen, proposent un grand nombre de ces détours et de ces subtilités pour délivrer leurs coreligionnaires de l'obligation de tenir leurs serments<sup>1</sup> ! »

Lorsque, par exemple, ceux qui tiennent à se dégager de la foi jurée entrent dans la synagogue la nuit qui précède la fête de Kippur, ils ont simplement à tenir en main le livre de la loi, puis à prononcer ces paroles : « Moi, Isaac ou David, etc., je déclare devant Dieu et devant vous que tous les serments que je ferai à *quelqu'un* pendant l'année prochaine, et que j'aurai promis d'observer, tandis que ma

<sup>1</sup> Une des conditions essentielles pour la validité de l'absolution lorsque le catholique qui se confesse la reçoit, c'est la compensation, selon ses forces, du tort quelconque qu'il a fait, et qui se nomme satisfaction.

volonté ne consentira pas à les observer, je veux qu'ils soient nuls, de nulle valeur, et non imputables à péché si je ne les accomplis pas. » Cette formule change en actes légitimes la violation la plus criante des promesses et des serments. Voilà ce que les rabbins, voilà ce que le Talmud ont su faire de la conscience humaine !

C'est pourquoi le docte néophyte Pfefferkorn, examinant la doctrine de la Synagogue au sein de laquelle il était né, ne craignait point d'écrire : « Il arrive quelquefois qu'un débat s'élève entre un chrétien et un juif au sujet d'un gage, d'un prêt,... ou de quelque autre chose importante, de sorte que, en l'absence de preuves, le Juif est obligé de prêter serment... » Vous l'entendez alors jurer, et sans difficulté, sachant qu'il jure une chose fausse, mais qu'il ne doit redouter aucun Dieu vengeur du parjure ; car le Talmud a dégagé sa conscience, et sa religion le couvre ! En vérité, lorsque le judaïsant ne voit dans le chrétien qu'une brute, et se refuse à reconnaître en lui son prochain, le chrétien ne doit-il pas s'applaudir de n'être point considéré par un tel homme comme son semblable !

Quelques Juifs ont soutenu que la loi morale qui les gouverne est celle même qui règle leurs rapports avec les chrétiens ; et, pour nous donner le change à ce propos, au lieu de nous qualifier de Goïm, ils nous qualifient de Gherim. Mais ne nous y laissons pas tromper, le goïm, c'est le non-Juif, païen ou chrétien ; tandis que le gherim est le prosélyte qui renonce à tout autre culte pour embrasser le culte d'Israël. Or, aux yeux de la loi, *ces convertis étrangers*, ce sont des frères ; ils ont cessé d'être des brutes, ils acquièrent par leur entrée dans la Synagogue la qualité d'hommes ; et dès lors, les lois de la morale naturelle deviennent obligatoires à leur égard<sup>1</sup>. »

Les lumières, les phares resplendissants qu'élèvent au-dessus de nos têtes ces points capitaux du Talmud, projettent

<sup>1</sup> Rupert, *l'Église et la Synagogue*, p. 54 à 61 ; Paris, 1859, in-12.

de lointains rayonnements sur le passé des Juifs, et l'histoire puissamment éclairée par de tels foyers se montre à nous sous un jour qui la dépouille de ses énigmes à l'égard des égarés de la dispersion. Nous comprenons alors, tout en nous soulevant contre les cruels excès de la réaction, dont les Juifs eurent sans cesse à souffrir d'un bout à l'autre de la terre, le désespoir et la fureur des peuples, sans cesse et sans pitié déçus et dévorés par ces hommes, d'autant plus rebelles et hostiles aux sentiments de la nature humaine qu'ils entraînaient plus scrupuleusement dans l'esprit de leur loi religieuse. Nous comprenons et nous félicitons les princes *assez sages, et par cela même assez forts*, pour avoir su protéger leurs peuples contre ces barbares... Et, dans cette Espagne religieuse, si misérablement calomniée par *les alliés des Juifs*, loin de gémir sur les inhumains décrets du souverain qui protège contre eux ses sujets, nous admirons, au contraire, le roi d'Aragon Jacques I<sup>er</sup>, de glorieuse mémoire, lorsque nous l'entendons publier à Barcelone, *dans une assemblée générale de ses États*, la constitution où l'usure des Juifs reçoit le taux de 20 pour cent comme limite extrême, et qui défend d'ajouter le moindre crédit à leur serment. L'expérience et la connaissance de *leur morale*, ajoute ce monarque, ont enseigné ce que vaut dans leur bouche la foi jurée; on doit donc s'abstenir de réclamer d'eux cette sanction verbale et n'admettre contre leurs débiteurs que *des titres réguliers*<sup>1</sup>. »

Ici se présente l'occasion de rappeler que des serments d'une nature toute particulière avaient pour but, dans certains pays, de chercher et d'atteindre le Juif orthodoxe au fond de cet abîme qu'il nomme sa conscience. On y parvenait quelquefois en usant de la formule judaïque qui valait à cet acte la dénomination de serment *more judaïco*. Un ami

<sup>1</sup> Mesures qui, au bout de douze ans, furent insuffisantes. — *Ibid.*, Marca Hispanica, liv. IV, p. 157; an 1228. Jacques I<sup>er</sup> règne au moment où meurt Moïse Maimonide, le grand docteur du Talmud, *le véritable Moïse du Juif talmudisant*. On voit quel être il faisait du Juif !

de la nation juive, appartenant à l'école libérale avancée, publia celle que nous offrons au lecteur et qui fut extraite d'un *arrêt de la cour de Colmar*, à la date du 10 février 1809. Nous transcrivons avec exactitude cette pièce curieuse, et sans nous permettre d'en redresser le style :

« En consultant les *décrets impériaux* rendus sur la matière, et en rapprochant les dispositions de ceux des Empereurs Sigismond et Charles-Quint du 12 août 1530, concernant les privilèges des Juifs, de la *jurisprudence* adoptée par la cour d'appel de Brunswick-Lunebourg, les *règlements* de la cour impériale de la basse Autriche de ceux du Magistrat de Francfort du 7 décembre 1705, et des autres États de l'Allemagne, il en résulte que le Juif auquel il avait été déféré un serment, devait se présenter accompagné de dix Juifs de son sexe, dont chacun âgé de trente ans au moins, à la synagogue, et là, la tête couverte, le front et la main garnis du Tephillin Schel Rasch, et du Schel jad<sup>1</sup>, couvert du Tallis<sup>2</sup>, et revêtu de son Arba canphor avec les zizzis<sup>3</sup>, se poster devant l'Oren<sup>4</sup>.

« En ce moment, le Cascher Sepher Thora<sup>5</sup> en sera extrait et porté avec pompe sur l'Almemor<sup>6</sup>, où l'on donnera lecture du passage qui concerne le serment.

« La Thora sera ensuite posée sur le bras du Juif, qui, la main droite étendue sur le cinquième livre de Moïse, verset : « Tu ne prendras pas le nom de Dieu en vain, » après avoir entendu l'explication qui lui en sera faite par le rabbin, ainsi que du serment et des malédictions qu'encourent les parjures, répétera la formule suivante :

<sup>1</sup> Cuir en forme de courroie, dont se servent les Juifs dans leurs prières, et dont ils s'entourent la tête et le bras gauche.

<sup>2</sup> Voile dont ils se couvrent la tête.

<sup>3</sup> Arba canphor avec les zizzis, sorte de manteau consacré auquel pendent huit fils.

<sup>4</sup> Sanctuaire, tabernacle.

<sup>5</sup> Le véritable livre de la loi, c'est-à-dire la loi composée des cinq livres de Moïse, écrits en gros caractères sur un rouleau de parchemin enveloppé d'une étoffe de soie, et orné de plaques d'argent.

<sup>6</sup> Estrade carrée, au milieu de la synagogue.

« Adonaï (Seigneur Dieu), créateur du ciel, de la terre et de toutes choses, qui es aussi le mien et celui de tous les hommes présents ici, je t'invoque par ton nom sacré en ce moment, où il s'agit de dire la vérité. Je jure en conséquence » que.... etc... « Je te prie donc, Adonaï, de m'aider et de confirmer cette vérité. Mais, dans le cas où, en ceci j'emploierais quelque fraude en cachant la vérité, que je sois éternellement maudit, dévoré et anéanti par le feu dont Sodome et Gomorrhe périrent, et accablé de toutes les malédictions écrites dans la Thora ; que l'Éternel, qui a créé les feuilles, les herbes et toutes choses, ne vienne jamais à mon aide ni à mon assistance dans aucune de mes affaires et de mes peines ; mais, si je dis vrai et agis bien, qu'Adonaï me soit en aide, et rien de plus<sup>1</sup>. »

S'il est de la morale judaïque que mentir au chrétien, que le tromper, que lui nuire dans sa personne et dans ses biens ce soit un acte méritoire, vraiment à quoi bon ce perfide et burlesque cérémonial du serment *more judaico* ? Le Juif le considère comme une sanglante injure ; mais ce serment eût-il de temps en temps sur son esprit, comme il paraît l'avoir, une valeur superstitieuse, ne détruit en somme ni les préceptes sauvages du Talmud ni la vertu dissolvante des paroles du Kol-Nidrai. Se fier à l'honneur de tel ou tel Israélite ; croire et soutenir que le nombre de ceux dont il est raisonnable d'accepter la parole grossit à mesure que s'efface la croyance talmudique, soit, et rien de mieux à coup sûr ; mais se fier à des paroles que la foi d'un peuple déclare sans valeur à l'égard du chrétien, quelle naïveté de confiance et quel besoin de se prendre aux filets du chasseur !

En tout cas, ces différents échantillons de la méfiance universelle, légale, et légitime des peuples ; ces curieuses formules de serments prêtés *more judaico*, c'est-à-dire

<sup>1</sup> *Id.* Hallez, *Des Juifs en France*, etc., p. 352 ; Paris, 1864. *Recueil des arrêts de la cour de Colmar*, t. IV, p. 368, etc. Voir la note finale du Kol-Nidrai.

conformément à l'usage des Juifs, ne sont point abolies et tombées en désuétude dans tous les royaumes de l'Europe. Et ce dont nous sommes témoins, c'est qu'elles exaspèrent et font rugir de fureur l'Israélite dans le pays où sa bouche est libre ; car elles proclament aujourd'hui même à la face des hommes la parfaite absence de crédit qui ruine d'avance toute promesse ou tout serment sortis de lèvres judaïques ; elles montrent d'une manière authentique le chrétien réduit à compter sur la terreur qu'il suppose devoir naître de formules superstitieuses pour atteindre le Juif au fond de l'âme et le lier.

En vérité, nous ne saurions terminer ces tristes pages ni commencer les suivantes sans répéter ces paroles de l'un des défenseurs de la cause israélite : Après avoir traversé sans y périr le torrent des siècles, « les Juifs ont conservé presque intactes leurs pratiques superstitieuses et leurs mœurs nationales, *complètement incompatibles avec les conditions de la société moderne* <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Hallez, *Des Juifs*, etc., p. 262-3 ; Paris, 1845.

---

#### NOTE FINALE.

Nous lisons aux considérants de cet arrêt, que le serment *more judaïco* est, « de sa nature, en même temps civil et religieux » ; que ce serment était usité en Alsace, parce que les Juifs de cette province, Allemands d'origine, suivaient comme les Allemands « de point en point le rite hébraïque, c'est-à-dire qu'ils étaient comme eux talmudistes », tandis que ceux du midi de la France suivent le rite portugais, n'admettent que la loi de Moïse, et n'ont pas, comme les Juifs allemands, deux manières de prêter serment, l'une qui les lie, et l'autre non.

Ces Juifs portugais, hâtons-nous de le dire, sont l'élite de la nation, et ont toujours été mis par l'opinion incomparablement au-dessus des autres, qui forment et formeront, nous sera-t-il dit, l'indescriptible noyau de la nation. Ces Portugais descendent, ou prétendent descendre de Juifs qui s'étaient expatriés longtemps avant le déicide.

En 1810, la Cour de cassation, par un arrêt du 12 juillet, reconnaissait encore la nécessité du serment *more judaïco* pour les Juifs d'Al-



sace, « dont le Talmud était l'unique loi. » Voir ce considérant ; Hallez, p. 362 ; *ib.*, lire de 350 à 365.

Ce serment est aujourd'hui supprimé. Qu'y gagnent la justice et la raison ? Et quelle garantie nouvelle offre le serment du Juif talmudiste, à qui la loi de certains États de l'Europe permet d'être fonctionnaire, et de juger ou d'administrer le chrétien ?... Nous posons respectueusement la question, et rien de plus.

Lire sur le serment *more judaico*, en Pologne, *Archives israélites*, 1869, XV, p. 476. « Le juif doit se tourner vers le soleil, etc., etc. »

#### CINQUIÈME DIVISION. — MORALE TALMUDIQUE. L'USURE.

Juif et usure, mots associés par une force de cohésion vingt fois séculaire. — Le Juif usurier ? — Paradoxe, car *il ne peut l'être!* — Ruse et contradictions. — Les Juifs dévorent la France. — Chassés pour crime d'usure, ils acceptent avec transport les servitudes et les conditions les plus dégradantes pour obtenir le droit de rentrée. — En quelques années « la plus grande partie des biens des chrétiens sont dans leur dépendance. » — Les chrétiens deviennent *la chose* de ceux dont ils ont fait leurs serfs. — La fameuse requête de Pierre de Clugny contre ces excès. — Le Juif, malgré les persécutions dont il se lamente, ne veut d'autre paradis que la terre de ses persécuteurs. — Lettre célèbre et magnifique d'Innocent III dénonçant leurs crimes et engageant les princes à leur faire rendre gorge. — Ces princes souvent accusés sans justice et cupidité. — Protection des pontifes s'étendant sur le Juif qui sollicite leur justice, et sur ses biens, ainsi que sur le chrétien. — Les Archives de Champagne. — Exemple : les Juifs de Troyes, etc. — Taux de leurs usures. — On trouvait bon, cependant, d'avoir dans les Juifs « une corporation damnée d'avance, qui fit le métier de réprouvé ». Un concile les condamne à porter une marque qui les distingue. — Bannissement définitif sous Charles VII, « pour les crimes qu'ils commettent chaque jour ». — Louis XIII renouvelle cet arrêt. — La Lorraine et l'Alsace, qui sont exceptées, sont dévorées par leurs usures. — Édit de Léopold contre eux en Lorraine, en 1728. — Le procureur général du Régent, en France, où beaucoup de Juifs sont revenus, les appelle « les monstres de la société civile ». — Ce que les Juifs font de l'Alsace. — Napoléon I<sup>er</sup> et les usuriers juifs. — Les Juifs en Alsace, et M. de Bonald. — Sentence contre les Juifs de M. Michelet, avec cette finale : « De soufflets en soufflets, les voilà au trône du monde. » — Effrayante excuse de l'usure. — Elle est, chez le Juif, le fruit de sa croyance religieuse. — M. Toussenel et les Juifs. — Le roi-citoyen Louis-Philippe et les Juifs. — Morale de ce chapitre.

L'homme à qui vous dites : « Tu n'es qu'un Juif ! » crie à l'insulte, et lève la main sur votre joue ; car, si dans le monde des affaires usure et vol sont deux aspects d'un

même crime, Juif et usure sont, à tort ou à raison, deux mots associés l'un à l'autre par une force de cohésion vingt fois séculaire; et jusqu'à ce jour nulle puissance de raisonnement n'a pu vaincre cette force!

Mais que nous importe un préjugé! Les préjugés ne sont-ils point des monstres qui se déclarent indomptables jusque sous le bras vengeur d'Hercule? Le Juif usurier! qui donc aura le front de soutenir ce criant paradoxe? car le Juif *ne peut l'être*; comment dès lors le serait-il? et nous prenons tout d'abord à témoin de cette impossibilité l'Israélite Bédarride, l'interprète des paroles du grand Synode de l'an 1806.

« L'usure ne peut être autorisée par *la loi de Moïse*, qui n'a jamais entendu parler que d'un intérêt légal <sup>1</sup>. » Nous prenons ensuite à témoin l'un des grands organes du Judaïsme, les *Archives israélites*, où nous lisons: En l'an 1807, « le grand Sanhédrin voulant *dissiper l'erreur* qui attribue aux Israélites la faculté de faire l'usure avec ceux qui ne sont pas de leur religion, comme leur étant laissée par cette religion, et confirmée par leurs docteurs talmudistes, déclare que le texte qui autorise le prêt *à intérêt* avec l'étranger ne peut et ne doit s'entendre que des nations étrangères avec lesquelles on faisait le commerce, et qui prétaient elles-mêmes aux Israélites <sup>2</sup>. »

« Tout Israélite, nous est-il dit ailleurs, est obligé envers ceux qui observent les Noachides <sup>3</sup>, quelle que soit d'ailleurs leur religion, de les aimer *comme des frères*, de visiter leurs malades, d'enterrer leurs morts, d'assister leurs pauvres comme ceux d'Israël, et il n'y a point d'œuvre de charité, de miséricorde dont il puisse se dispenser envers eux. »

Le grand Sanhédrin puise donc son langage « dans la lettre et l'esprit de l'Écriture sainte ». Il répète cette parole

<sup>1</sup> *Les Juifs*, etc., par l'avocat israélite Bédarride, p. 405; 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1861. Toujours la loi de Moïse! tandis que la loi du Juif, c'est, au contraire, le Talmud.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, p. 35, 1<sup>er</sup> janvier 1867.

<sup>3</sup> Herachin, chap. VII. Les Noachides sont les préceptes donnés à Noé, énoncés plus haut, *Arch. isr.*, XVIII, p. 832.

du *Deutéronome* : « Vous ne prêterez à intérêt à votre frère ni de l'argent, ni du grain, ni quelque chose que ce soit. » Il ordonne à tous enfin <sup>1</sup>, « comme précepte religieux, et en particulier à ceux de France, de ne faire aucune distinction à l'avenir, en matière de prêt, entre concitoyens et coreligionnaires <sup>2</sup>. »

Et telle fut, d'après la même autorité judaïque, la vertu de cette recommandation, que les Juifs ne sont aujourd'hui ni plus ni moins improbables que les protestants ou les catholiques, et que, par exemple, les condamnations pour usure seraient « moins nombreuses en Alsace et en Lorraine que dans tels départements du centre de la France où ne résident pas d'Israélites <sup>3</sup> ».

Il nous restera tout à l'heure à reconnaître si les déclarations du Talmud, si celles de l'histoire et de la statistique générale sont conformes ou contraires à celles des autorités que nous avons cru devoir mettre en ligne en faveur d'Israël. Mais d'abord, et lorsqu'il s'agit de se former une opinion sérieuse sur les Juifs, comment répéter sur assez de tons qu'il est aussi plaisant de l'entendre nous donner pour sa loi religieuse la loi de Moïse, qu'il le serait d'entendre, au Japon, un hérétique, parce qu'il est chrétien, donner pour sa loi les décrets des conciles œcuméniques de l'Église ? Une fois encore le Talmud, voilà, sauf une insignifiante exception, voilà quelle fut, pendant de longs siècles et jusqu'à celui-ci, la loi du Juif ; voilà sa foi, voilà la règle de conduite de « l'indestructible noyau de la nation », et les traditions pharisaïques de ce code, transmises par les rabbins, non seulement dominant, mais effacent et repoussent dans le néant les préceptes du divin législateur.

Veillons donc graver profondément dans notre mémoire cet imprescriptible axiome de l'orthodoxie judaïque : « Ceux

<sup>1</sup> Mais de quel droit ordonne-t-il ? quelle est son autorité religieuse ? Il n'en a aucune, et surtout contre le Talmud, autorité suprême (*supra*).

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XVIII, p. 830 à 835, 15 septembre 1867.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, II, p. 81-2, 15 janvier 1867.

qui violent les préceptes des scribes doivent être punis plus sérieusement que ceux qui violent la loi de Moïse ; l'infracteur de la loi de Moïse peut être absous, mais le violateur des préceptes des rabbins, — c'est-à-dire du Talmud, — doit être puni de mort <sup>1</sup>, » et la vie du Talmud, c'est la mort des préceptes mosaïques !

Mais l'histoire, si nous la consultons, nous tiendra-t-elle un langage qui se rapproche de l'idée que *le Juif du Sanhédrin* nous inculque de ses devoirs charitables ? Quelques rapides étapes à travers les siècles nous donneront sur ce point un commencement de réponse ; et d'abord, un auteur contemporain qui ne professe point le christianisme, car, « d'après les propres termes de *l'Univers israélite*, il est philosophe pur sang, » M. Delaunay nous reporte vers la chute de Jérusalem, et nous dit : « Comme *partout*, comme à toutes les époques, et encore maintenant, les Juifs exerçaient à Alexandrie le trafic et l'usure <sup>2</sup>. »

Ce trait de généralité n'est point sans valeur sous une telle plume ; nous nous en contentons pour ces époques reculées, et nous franchissons d'un bond plusieurs siècles, afin d'arrêter nos yeux sur la France et de nous livrer pendant une période suffisante à un examen de quelque importance.

Phénomène prodigieux, et qui démontre à quel inimaginable degré s'élève la puissance absorbante de ce peuple ; le roi Philippe I<sup>er</sup> chasse les Juifs de France l'an 1096, nous dit le monumental *Traité de la police*, « et tous les autres princes en firent autant, chacun dans ses États », à tel point ces hommes de rapine s'étaient rendus intolérables. Cependant, « leur rétablissement se fit en France quelques années après... à des conditions qui parurent favorables à leur sûreté, mais qui augmentaient beaucoup le poids de leur ser-

<sup>1</sup> E. H., t. III, ord. 4, tract. 4, dist. 10, p. 297, extraits de la *Prompta bibl.* de Lucius Ferrari. Laurent, *Syrie*, t. II, p. 394 ; 1846. *Id.*, Drach, lettre première, p. 74 ; 1825.—*Id.*, Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église*, XV, p. 483, etc. ; Paris, 1851.

<sup>2</sup> *L'Univers israélite*, p. 71, octobre 1867. A Alexandrie, et dans toute l'Afrique voisine de la Judée, leur nombre était énorme.

*vitute*. Ils se rendirent tributaires, et le roi les partagea avec les princes et les autres seigneurs de sa cour. Sous cette protection, ils continuèrent véritablement leur commerce ; et en payant la somme convenue, le reste de leurs biens leur appartenait ; mais ils étaient tellement attachés à leur seigneur qu'il les considérait comme *faisant partie de son domaine*... Ils entraient eux-mêmes dans le commerce comme un héritage ; on les vendait, on les revendiquait, on les hypothéquait à ses créanciers, et il y avait action de complainte contre les gens qui en troublaient la possession. »

Concevons-nous un peuple ayant conservé quelque respect de lui-même, un peuple à qui le monde est ouvert, si l'on n'excepte quelques États chrétiens, et qui, pour assouvir sa cupidité, se prête de gaieté de cœur à subir l'humiliation de ces lois exorbitantes, ou plutôt qui les sollicite *comme une faveur* ; et pourrions-nous comprendre qu'il les accepte sans en rester à jamais écrasé ? Ah ! si nous le comprenons, c'est que nous nous sommes fait une bien pauvre et bien fautive idée des ressources du génie juistique. En effet, « les choses, reprend l'auteur du *Traité de la police*, demeurèrent en cet état sous les règnes de Louis le Gros et de Louis le Jeune<sup>1</sup>, et c'en fut assez pour enrichir de nouveau les Juifs. Les usures excessives qu'ils exerçaient avaient mis dans leur dépendance les biens et les fortunes de la plus grande partie des chrétiens<sup>2</sup>. »

Voilà donc les hommes libres de la France en train de devenir *les biens et la chose* de ceux qu'ils viennent de constituer *leurs serfs* ! voilà que, des bas-fonds de cette servitude, naît et sort la domination des inévitables et terribles usuriers, contre lesquels le célèbre abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, adresse au roi Louis VII (1137 à 1180) sa requête avec une sainte et mâle liberté. Car se contenir n'est plus possible. Il s'élève donc avec vigueur contre les inima-

<sup>1</sup> Louis VI, de 1108 à 1137 ; Louis VII, de 1137 à 1180.

<sup>2</sup> Delamarre, t. 1<sup>er</sup>, p. 281 ; Paris, 1703, in-fol.

ginables envahissements de cette race qui concentre dans ses mains tous les trésors de la France ; cette même race dont le grand docteur de l'Église, saint Bernard, s'était fait le charitable défenseur, mais dont la charité chrétienne, qui ne saurait laisser périr la victime dans la crainte de frapper le bourreau, jugea qu'il devenait urgent de réprimer l'audace.

Il est temps que justice soit faite, et loin de moi pourtant la pensée « qu'on doive les mettre à mort, s'écria Pierre ; mais ce que je demande, c'est qu'on les punisse *dans une mesure proportionnée* à leur perfidie. Et quel genre de punition plus convenable que celui qui est à la fois une condamnation de l'iniquité et une satisfaction donnée à la charité ? Quoi de plus juste que de les dépouiller de ce qu'ils ont *accumulé par la fraude* ? Ils ont ravi et dérobé *comme des voleurs* ; et, qui plus est, comme des voleurs assurés jusqu'à ce jour de l'impunité ! *Ce que je dis est de notoriété publique.*

« Ce n'est ni par les travaux simples de l'agriculture, ni par le service régulier dans les armées, ni par l'exercice de fonctions honnêtes et utiles, qu'ils font abonder les céréales dans leurs magasins, le vin dans leurs celliers, l'or et l'argent dans leurs coffres. Que n'en ont-ils amassé par tout ce que la ruse leur a permis d'arracher aux chrétiens, et par tout ce qu'ils ont acheté furtivement et à vil prix aux voleurs, *habités à faire passer dans leurs mains tant d'objets qui nous sont chers* ! Qu'un voleur vienne en effet à dérober de nuit des encensoirs, des croix, des calices consacrés, il échappe aux poursuites des chrétiens en recourant aux Juifs ; et, trouvant auprès des hommes de cette race une malheureuse sécurité, non seulement il se prépare à de nouveaux méfaits, mais il livre à la Synagogue de Satan tout ce qu'il sait enlever de sacré à nos églises... Puis, la perversité des Juifs leur fait employer ces vases célestes à des usages qui sont un opprobre pour nous et pour Jésus-Christ lui-même. »

Que dire, enfin, lorsque ce commerce si criminel s'abrite avec sécurité sous la protection d'une loi aussi ancienne que diabolique, et que portèrent cependant des princes chrétiens ? Cette loi veut que lorsqu'un objet sacré quelconque est surpris aux mains du Juif, ou que le Juif recèle un vol sacrilège, *nul ne puisse l'obliger à restitution*, nul n'ait droit de le contraindre à nommer le voleur *dont son argent entretient l'industrie !* Ainsi reste impuni chez le Juif un détestable sacrilège, *que le chrétien, s'il s'en rend coupable, expie par le supplice de la corde !* Car voilà quel est le privilège de ce dernier !

Aussitôt que Philippe Auguste s'est assis sur le trône, le *tolle* général retentit de nouveau contre les Juifs. On les accuse, et les termes sont précis, d'avoir *ruiné le peuple* par leurs usures, de s'être rendus par cette voie injuste les maîtres d'une infinité de terres considérables, et de presque la moitié des maisons de Paris ; d'avoir reçu pour gages les vases sacrés, les trésors des églises, et de les avoir profanés. On y ajoute qu'ils ont réduit plusieurs pauvres chrétiens *à devenir esclaves*, et qu'enfin ils en crucifient tous les ans le jour du vendredi saint.<sup>1</sup> » (*Voir plus bas en ce volume.*)

Déjà « les lois ecclésiastiques les avaient privés de toutes les charges publiques, parce que ceux que l'on y avait soufferts *avaient abusé de leur autorité contre les chrétiens* » ; et déjà l'Église avait exhorté les princes à « contraindre les Juifs de cesser leurs usures, et de rendre celles qu'ils avaient exigées des chrétiens ». Il devenait alors plus que jamais urgent d'aviser.

Philippe Auguste, « *enfin* persuadé de la malignité des Juifs, les chassa donc de ses États l'an 1182 ; confisqua

<sup>1</sup> On trouve ce discours plus au long dans *L'Église et la Synagogue*, p. 145 à 147 ; Paris, 1859. Ces mêmes habitudes criminelles des Juifs sont amplement décrites dans le traité *De perfidia Judæorum*, Sim. Maioli Episcopi, p. 810, col. 2, p. 841, etc. ; 1615. Nous ne reproduisons pas le passage de cet auteur, que nous avons déjà cité, parce qu'il nous semble être *une copie* du premier, malgré les siècles qui les séparent.

tous leurs biens, à l'exception de leurs meubles ;... rétablit ses sujets dans la possession des héritages qu'ils avaient aliénés, et les déchargea de toutes les sommes qu'ils devaient, en lui en payant seulement un cinquième<sup>1</sup> ; » car le droit public, dans ces siècles barbares, n'avait point adopté le principe libéral et si cher aux gens de rapine, du respect pour le fait accompli ; ni l'opinion ni le pouvoir ne garantissaient au spoliateur la possession des biens que la ruse et la violence avaient fait passer sous sa main. Ce que le voleur a pris est-il son bien, ou le bien d'autrui ? et le fruit de l'usure est-il ou non le fruit du vol ? Ces questions alors ne soulevaient aucun doute, et les chefs de la société, en arrachant au Juif ses richesses *mal acquises*, se bornaient à lui reprendre le bien, *une partie du bien* dont ses usures avaient dépouillé le chrétien.

Nous disons *une partie du bien* ! Car, malgré ces lamentations stridentes et les cris aigus de ces doléances, les Juifs, en définitive, avaient l'avantage sur les chrétiens ; et, malgré les persécutions — marquées au sceau de la justice qu'ils reprochaient au pouvoir, un intérêt incomparable les ramenait et les attachait au milieu de leurs persécuteurs ! Leur sécurité y était assez grande, lorsqu'ils ne suscitaient point contre eux les fureurs de quelques tempêtes, pour que tous leurs efforts fussent de rentrer dans les royaumes objets de leurs exactions et de leurs calomnies ; il leur fallait si peu de temps pour dévorer un peuple ! Et si leur sort n'eût été plus favorable et plus doux chez les chrétiens que chez les musulmans et les idolâtres, qui donc les eût empêchés de s'établir une fois pour toutes chez ces barbares et d'y fixer leur demeure ?

Les actes du Juif, sans cesse en contradiction avec ses paroles, le furent une fois de plus après cette exécution, que les amis et les disciples des Juifs jugeront aujourd'hui

<sup>1</sup> *Ibid.*, *Traité de la police*, t. I<sup>er</sup>, p. 281. La protection coûte au pouvoir ; il lui faut des agents, et sans argent, point d'agents.



si cruelle. Animés du plus ardent désir de rentrer dans le royaume de France, ils « sollicitèrent en effet leur rétablissement, et offrirent de grandes sommes pour l'obtenir. Les besoins de l'État, pour soutenir les guerres contre les Anglais et les Flamands, furent une occasion favorable, et leurs offres furent acceptées (1198) ».

Or, quatorze ans après le rétablissement des Juifs en France, Innocent III écrivait à propos de leurs crimes et de leur ingratitude envers les chrétiens « cette excellente lettre de l'an 1212 qui a mérité d'être mise au nombre des lois que nous lisons dans le droit canon ». Et, par « un autre Bref de l'an 1213, il exhortait toutes les puissances temporelles à contraindre les Juifs de remettre aux chrétiens *les usures dont ils les avaient chargés*, sinon de leur interdire tout commerce<sup>1</sup> ».

C'est donc à tort que des historiens superficiels ou passionnés accusent à tout propos d'exactions et de cupidité ces princes, qui sont et doivent être les chefs et les protecteurs de leurs peuples, puisque, la plupart du temps, dès que nous y regardons de près, nous les voyons ne céder qu'au cri pressant de la justice, et ne se rendre qu'aux supplications de celui qui, représentant le Christ sur la terre, est le père des peuples, le plus sûr conseil des rois, le gardien et la clef de voûte de la civilisation chrétienne.

Laissons maintenant une page que nous recueillons toute fraîche, et qui sortait hier même toute vive du trésor de nos Archives, nous dire quelle était, *dans ces âges de barbarie*, la vigilante sollicitude des vicaires du Christ; quel était leur zèle, non seulement à demander justice des inimaginables excès de l'usure judaïque, mais encore à réprimer les intempérances de la réaction chrétienne, à maintenir intacte la liberté religieuse des Juifs, à garantir enfin la sécurité de leurs légitimes créances.

Nombre de gens s'étonneront sans doute, écrit en 1865 le

<sup>1</sup> Delamare, *Traité de la police*, 4 vol. in-fol., t. 1<sup>er</sup>, p. 280 à 282; Paris, 1705 à 1738.

docte archiviste de l'Aube, « de trouver parmi les personnes recommandées à nos Comtes par les Papes, les Juifs de Champagne, qui, ayant fait parvenir leurs doléances jusqu'au trône du successeur de saint Pierre, obtinrent une bulle adressée à Thibaut IV pour l'inviter à faire payer par les chrétiens les sommes dues aux Juifs, et à empêcher les chrétiens de donner aux Juifs des coups au lieu d'argent (an 1247). Une bulle de l'année précédente avait eu pour objet d'appeler la sollicitude de Thibaut sur les intérêts des Juifs de Navarre, et l'avait prié d'intervenir pour empêcher *qu'on ne baptisât de force leurs enfants* <sup>1</sup>. Rappelons toutefois qu'Innocent III avait écrit à Blanche de Navarre, pour l'inviter à réprimer l'audace des Juifs. Cette lettre, et une semblable adressée en même temps à Philippe Auguste, ont peut-être provoqué la fameuse ordonnance qui défendit aux Juifs de prendre plus de deux deniers par livre *d'intérêt hebdomadaire*, c'est-à-dire plus de 43 francs 45 centimes pour cent d'intérêt annuel <sup>2</sup>. » Ce *modique intérêt* était-il ou non de l'usure ? Mais poursuivons notre chemin et feuilletons encore ce même ouvrage, dont la base se compose de chartes authentiques.

Jacob de Dampierre, maître des Juifs de Troyes en 1222, avait pour frères les Juifs Haquin, Jacob et Sonet. Ces deux derniers possédaient, dans *la juiverie* de Troyes, un terrain qu'ils vendirent à Itier de la Brosse, et Vaalin, leur père, était un des grands banquiers de Troyes. Il fit des prêts à Eudes, duc de Bourgogne, qui, « pour lui assurer un remboursement prochain, lui abandonna la jouissance immédiate d'une rente sur les foires de Champagne. L'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon était vers la même époque dans un grand embarras ; elle avait, en 1196, emprunté à Vaalin une somme de 1,700 livres, valant 34,448 fr. 50 cent., au pouvoir de 172,242. Le taux de l'intérêt stipulé était de trois

<sup>1</sup> Nous aurons plus tard un mot pour la fameuse affaire Mortara.

<sup>2</sup> *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, par d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, vol. IV, p. 598 ; Paris, 1865.

deniers pour livre par semaine, *c'est-à-dire de 65 fr. 62 c. pour cent par an* ! L'abbaye resta onze ans sans payer, en sorte que la dette primitive, accrue des intérêts, atteignit, sans anatocisme, le chiffre énorme de 9,825 livres 11 sous 10 deniers, valant 199,103 fr. 95 cent., au pouvoir 995,519 fr. 75 cent., tout près d'un million ! Pour se libérer, les moines furent obligés de vendre leur terre de Morains <sup>1</sup>... »

Ces termes sont positifs, ils sont précis, et il en ressort assez clairement que les Juifs prêteurs savaient prendre leurs sûretés, s'assurer, outre des gages, des compensations en cas d'accident, et que « le prêt à usure était pour eux une source *d'immenses bénéfices*. Aujourd'hui, l'année, ou au moins le trimestre, est la période qui sert de base au calcul du taux de l'intérêt. Les banquiers chrétiens de Champagne faisaient usage d'une période plus courte : l'intervalle qui séparait les termes de paiement de chacune des six foires ; elle durait donc, en moyenne, deux mois. Mais pour les banquiers juifs la période était *la semaine*. Plusieurs actes de nos Comtes interdisent à des banquiers chrétiens le prêt à la semaine <sup>2</sup>, » car il n'était pas licite au chrétien d'agir en juif, et, comme le disent les *Archives israélites* elles-mêmes, on trouvait bon d'avoir dans les Juifs « une corporation *damnée d'avance*, qui pût se charger *du métier de réprouvé* <sup>3</sup> » !

« Après avoir exigé trois deniers par semaine, les Juifs furent contraints à se contenter de deux, *c'est-à-dire de 43 fr. 75 c. pour cent par an*, les intérêts des intérêts *non compris*. Cette réforme fut due à une ordonnance rendue de concert par Philippe Auguste, Blanche de Navarre et Guy de Dampierre, en 1206 <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Ibid.*, d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, vol. IV, p. 828 à 830. Le Juif Pinon ayant *frappé un clerc* du diocèse de Soissons, fut, par jugement arbitral, chassé de ce diocèse... *Ibid.*, p. 832.

<sup>2</sup> D'Arbois, *ib.*, p. 834.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XXIV, p. 1113, 15 décembre 1867.

<sup>4</sup> *Ibid.*, d'Arbois de Jubainville, vol. IV, p. 834. Les Juifs, ainsi que

Mais l'Église devait et voulait aviser au salut de la société chrétienne, et les derniers canons du quatrième concile général de Latran, qui concernent les Juifs, eurent « pour but de réprimer *leurs usures et leurs insolences* ». Il y est ordonné qu'ils porteront quelque marque sur leur habit, pour les distinguer des chrétiens, comme cela se pratiquait déjà dans quelques provinces, et il est défendu de leur conférer des offices publics, « car ils abusaient de leur autorité contre les chrétiens<sup>1</sup>. »

Une race de malfaiteurs publics sera donc désormais publiquement signalée, et cette marque, ce signe, dira de la part de l'Église ce que va dire à l'époque si libérale de la régence du duc d'Orléans, le procureur général du royaume, qui nommera ces hommes « les monstres de la société civile » !

nous l'avons énoncé tout à l'heure, « étaient serfs, c'est-à-dire taillables à merci, ajoute ce savant archiviste. Leur seigneur pouvait exiger d'eux, à titre de taille, telle somme qu'il lui plaisait; ainsi, au fond, c'était le seigneur qui profitait des actes d'usure commis par les Juifs, tandis qu'aux yeux des populations le Juif en supportait tout l'odieux. » *Ibid.*, p. 834.

Erreur ! erreur de fait, sinon de droit. Les Juifs n'ont jamais que très petitement tiré les marrons du feu pour autrui. Leur fortune considérable, ainsi qu'en témoigne l'exemple même de Vaalin, de Jacob de Troyes et de leurs enfants, passait de père en fils; et quoique leurs usures provoquassent contre eux de nombreuses et terribles réactions, ils ne se hasardaient point à ces prêts monstrueux sans avoir une certitude morale de gains immenses et définitifs. C'est là ce que le résultat démontre.

D'après le texte du *Traité de la police* que nous avons cité, les Juifs auraient été, généralement du moins, non taillables à merci, mais tributaires, et payant une somme convenue d'avance.....

« La prime d'assurance forme un des éléments essentiels de l'intérêt, » dit l'économiste J.-B. Say. Or, « la prime d'assurance formait la majeure partie de ce qui portait le nom d'intérêt ou d'usure; et l'intérêt véritable, le loyer pour l'usage du capital, se réduisait à fort peu de chose. » Voilà ce que ne craignent pas d'imprimer, en 167, les *Archives israélites*, VIII, p. 371. Et c'est ce peu de chose qui rendait les Juifs infâmes, de l'aveu de la même feuille! (XXIV, p. 4143; 1867). C'est là ce qui faisait tolérer comme utile cette nation « chargée du métier de réprouvé » ! C'est là ce que l'Église, écho de la conscience publique, condamnait en termes formels.

<sup>1</sup> Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XVII, p. 444; 1851. — *Traité de la police*, t. 1<sup>er</sup>, p. 280. — *Art de vérifier les dates*: quatrième concile, an 1215.

Le talmudisant, le Juif ennemi du chrétien par devoir et par intérêt, ne pourra l'administrer, le juger, le commander sur les champs de bataille, être son législateur, car l'Église et le sens commun se soulèvent contre ces énormités.

Cependant, et malgré cette lutte incessante de tous les pouvoirs sociaux contre la tyrannie judaïque, aucun acte de répression ne fatigue les Juifs, et bientôt une ordonnance du roi Philippe le Bel, datée de l'an 1299<sup>1</sup>, châtie de nouveau leurs actes usuraires. Elle dispose, en raison des excès d'usure dont il est dans leurs mœurs de se rendre coupables, que le seul capital de leurs prêts doit leur être remboursé, et qu'il est fait remise de toute stipulation ultérieure. Mais l'exécution de cette loi reste si molle, et le concert des plaintes qui s'élèvent contre les Juifs devient si formidable, qu'en l'an 1306 Philippe le Bel les chasse du royaume et confisque tous leurs biens. Toute sollicitation pour rappeler ces maudits du peuple ne trouva plus dès lors dans ce monarque qu'une sourde oreille; et pourtant, vers la fin de son règne, il leur accorda la faculté de poursuivre le recouvrement des biens non compris dans la confiscation, et poussa la condescendance jusqu'à leur donner des commissaires pour en connaître<sup>2</sup>.

L'un des premiers actes du règne de Louis le Hutin, fils et successeur de Philippe le Bel, ce fut cependant le rappel des Juifs. Ces potentats de la finance financèrent; et, dans le traité qui leur rouvrit les portes du royaume, il fut sti-

<sup>1</sup> « Le registre de la Chambre des comptes qui a pour titre *Judavi*, dit Delamare, porte qu'ils mirent en dépôt chez les chrétiens leurs amis, beaucoup d'or et d'argent, et ce qu'ils avaient de précieux... » Grand hommage à la probité chrétienne! *Ibid.*, p. 282-3. — Th. Hallez, *Des Juifs en France*, p. 51, etc.; 1845.

<sup>2</sup> Hallez, avocat, *Des Juifs en France*, etc., p. 51, etc.; Paris, 1845. Si le petit-fils de saint Louis fut souvent indigne de son aïeul, la France lui doit au moins la délivrance de deux redoutables fléaux: les Juifs et les Templiers. Les pièces du procès de ces chevaliers félons, publiées par M. Michelet, le prêtrephobe, permettent de tenir ce langage; et nous laissons l'école judaïque des saint-simoniens, qui prévaut de nos jours dans l'enseignement de l'économie politique, défendre, s'il lui plaît, le système de l'usure et des usuriers israélites.

pulé qu'il leur serait permis d'exiger de leurs prêts « douze deniers la livre par semaine ». Il fut dit en outre que, « de treize années qu'on leur accordait, ils emploieraient la dernière à retirer à leur aise, et en toute sûreté, des mains de leurs débiteurs, tout ce qui leur serait dû, » mais « qu'ils ne prêteraient pas sur gages sanglants ou mouillés », etc., etc.

L'ordonnance de ce monarque était trop favorable aux Juifs pour ne point susciter contre eux une prompte et sanglante réaction. Elle éclata donc sans beaucoup tarder ; mais « les chroniqueurs qui nous rapportent avec d'affreux détails le supplice et le bannissement des Juifs, ne disent rien de leur rentrée en France. Il est probable que cette fois, comme presque toujours, chassés avec éclat, ils revinrent sans bruit ; car *pour dix ordres d'exil* on rencontre à peine *une ordonnance de rappel*, et le plus généralement c'est en lisant la loi qui les chasse qu'on apprend leur retour dans le pays<sup>1</sup>, » tant il est dans la nature du Français de laisser sommeiller et s'assoupir toute mesure de rigueur et d'exception !

Cependant, ajoute le même écrivain, dont le zèle plus généreux qu'éclairé s'essaye à la réhabilitation des Juifs, « *les crimes et les abominations qu'ils commettaient chaque jour* » obligèrent Charles VI à les proscrire. Ses lettres patentes du 17 septembre 1394 les bannissent donc à perpétuité de ses États. Elles leur font défense d'y demeurer à peine de la vie<sup>2</sup>, et cette expulsion diffère des précédentes par son caractère non moins que par ses résultats, dit ce même avocat de la cause judaïque. Elle n'eut pour mobile ni « l'amour du lucre, ni l'esprit de pillage ; et, ce qui le prouve, c'est que toutes leurs créances durent leur être payées..... La France allait rentrer sous Charles VII dans une ère de grandeur, d'ordre et de prospérité où elle pourrait se suffire à elle-même, sans être obligée de bannir et

<sup>1</sup> Hallez, *ib.*, p. 53-58.

<sup>2</sup> Delamare, *loco cit.* — Hallez, *ib.*, p. 63.

de rappeler alternativement les Juifs pour remplir le trésor<sup>1</sup>. »

Il est vrai que, fidèles à des habitudes auxquelles ils trouvaient un intérêt immense, les Juifs essayent de rentrer en France à la dérobée, et que plus tard Louis XIII, ainsi que nous l'avons énoncé, lance un arrêt de bannissement contre ceux qui réussissent à s'introduire dans le royaume. Les Juifs de Metz ont seuls l'art de s'exempter de cette sentence, ainsi que ceux de la Lorraine et de l'Alsace, *régions qui furent dévorées par leur usure*. « Il est donc établi qu'au moment de la Révolution il n'y avait de *communauté juive*, ou, comme le dit Delamare, *de juiverie*, que dans ces provinces. Mais quant aux individus, ils se répandirent partout, et l'histoire a conservé le souvenir de l'opulent banquier Samuel Bernard<sup>2</sup>, » le Rothschild du règne de Louis XIV.

Nous jetterons tout à l'heure un coup d'œil sur l'Alsace ; mais nous commencerons par énoncer que le très libéral duc Léopold rendit en Lorraine un édit, à la date de l'an 1728, où sont déclarés « nuls tous les billets et actes sous seing privé qui seraient faits au profit des Juifs, tant pour

<sup>1</sup> Hallez, *ib.*, p. 64-65. — A l'époque de la Renaissance, le Juif est exactement l'atroce usurier des siècles antérieurs. Voici le portrait que nous en trace un docte évêque :

« Ex variis ipsorummet commerciorum eorumdemque usurariorum, ac furtivorum generibus, quæ omnia et singula in præsentissimum christianorum damnum vergunt, quorum illi succum et sanguinem naturalemque adeo vigorem planè exhauriunt. Atque ut in specie dicam : usuras a debitoribus deposcunt una cum donariis extraordinariis iniquissimas ; in pecuniæ mutatione, adulterinas obtrudunt debitoribus monetas, easque in summo valore et pretio ; neque tamen his satiati, cogunt insuper eos qui mutuum ab illis accipiunt plus inserere chirographo quam commodato acceperunt, ubi vel maxime exceptionem non numeratæ pecuniæ locum habere par esset. Margaritas spurias, clinodias (bijoux) fallaces et obsoletas merces, magno incautis atque indiscretis insufflant pretio. Furibus, nebulonibus, et prostibulis, » etc., etc., etc... *De perfidia Judæorum*, S. Maloli episcop. Vulturariensis, 1615, Moguntia, p. 810, col. 2 ; lire *ib.*, p. 841 à 850. Ce livre est en plein accord avec les deux grands ouvrages : *Annales ecclesiast.*, du cardinal Baronius, et le *Traité de la police*, 4 vol. in-fol. ; Paris, 1705-1758.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 68-9 ; Hallez, *ib.*, — *Traité de la police*, t. I<sup>er</sup>, p. 285.

argent prêté que pour vente de marchandises ou autres engagements ». On lisait encore dans cet édit que les Juifs reconnus coupables d'usure ou de vol envers des sujets catholiques seraient punis « de la perte de leurs créances, tenus d'en payer le double à leurs débiteurs, et obligés en outre à une amende de cinq cents livres envers le prince, sans que ces peines pussent être remises ou modérées par les juges <sup>1</sup> ».

Ces rigueurs de la justice *sous tous les pouvoirs anciens et modernes*, chrétiens ou insoucieux de la foi chrétienne, nous indiquent en termes assez clairs quels étaient les excès du mal commis par ces infatigables talmudisants. Ajoutons qu'en France, un instant avant l'époque où Léopold rendait son édit, c'est-à-dire à la date du 19 juin 1717, — sous *la régence si peu chrétienne et si peu morale du duc d'Orléans*, — défense fut faite « aux notaires et tabellions de passer obligation au profit des Juifs, autrement que sur deniers comptés et délivrés en leur présence... *Le procureur général*, en requérant cet arrêt, disait : qu'informé *de toutes parts* des usures que des Juifs insatiables exercent sur les chrétiens qui dans leurs besoins s'adressaient à eux, il est dans une obligation aussi pressante qu'indispensable d'en dévoiler *la pratique impie* aux yeux du conseil, et de chercher en son autorité le moyen d'*exterminer* hors de son ressort *un crime si inhumain et si détestable* ; qu'ayant fait des recherches exactes pour connaître la source de ce pernicieux mal, il avait trouvé que c'est dans les prêts d'argent..., où *la ruse et la fraude judaïques s'exercent et s'accroissent chaque jour*, etc..... que le second piège qu'il avait remarqué..., c'était en renouvelant incessamment les obligations sur les décomptes faux et impies, où *ces monstres de la société civile* convertissent à la fois leur gain illicite en sort principal <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Archives israélites*, III, p. 119 ; 1867.

<sup>2</sup> Ordonnance d'Alsace, I, 488. — Ces reproches, ajoute M. Hallez, dont la bienveillance pour les Juifs est assez notoire, sont les mêmes



L'un des points exceptionnels du royaume de France où le pouvoir toléra les Juifs, ce fut l'Alsace, disions-nous tout à l'heure. Or, voici ce que rapporte de cette vieille et si importante province un écrivain de race juive, dont le but était de ramener ses frères de sang dans la voie de la probité. « *L'usure a procuré aux Juifs la moitié de l'Alsace ; c'est la grande plaie de notre époque. L'usure se commet dans nos campagnes avec autant d'impudence que d'impunité ; la petite propriété est dévorée par ce chancre, qui ronge tout. Il faudrait un volume pour énumérer les moyens honteux et perfides employés par les Juifs pour attirer à eux toutes les parcelles de terrain qui excitent leur convoitise ; et nous ignorons s'il pourra se trouver dans l'esprit de nos lois modernes quelques dispositions assez fortes pour arrêter les progrès de ce mal, lorsqu'on sera obligé d'en référer à la législature ! Ce ne sont plus les Juifs qui se recouvrent du sac de douleur, ce sont les paysans de nos campagnes qui portent le deuil des iniquités d'Israël.* »

« Il s'est fait de cette manière, parmi les Juifs d'Allemagne, des fortunes considérables, que la plupart dépensent avec magnificence. Car le Juif allemand est vain et orgueilleux, fier et vindicatif ; il n'a rien perdu des défauts de ses pères <sup>1</sup>. »

Cette page, à coup sûr, ne nous étonnera guère lorsque

*qu'on peut recueillir encore tous les jours de la bouche de tous les habitants de l'Alsace (1845). On doit comprendre l'importance que nous attachons, dans l'intérêt de l'histoire, à puiser nos principaux documents chez les amis des Juifs ou chez les Juifs eux-mêmes, plutôt que partout ailleurs.*

Il existe *aujourd'hui même*, en Alsace, « une habitude ; c'est que les créanciers qui ne veulent pas exercer *d la rigueur* les droits que la loi leur confère, cèdent leur créance à quelque Juif, étrange et blâmable compromis entre l'humanité et l'intérêt. Chaque acte de ce genre est, on peut le dire, un encouragement donné aux Juifs *pour persévérer* dans des professions où les *bénéfices sont immenses pour eux*, mais nuls pour la société, et que toutes les législations ont *sétriées*. » Hallez, *Des Juifs en France*, p. 124 et 278 ; Paris, 1845.

<sup>1</sup> A. Cerfberr de Medelsheim, *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs*, etc., p. 39 ; Paris, 1847.

nous aurons parcouru l'ordonnance du 30 mai 1806, que le convocatéur du grand Sanhédrin, Napoléon I<sup>er</sup>, ce politique intéressé à pallier le tort des Juifs, dont il osait faire des citoyens français, commence par ces mots :

« Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements septentrionaux de notre empire, certains Juifs, n'exerçant d'*autre profession que celle de l'usure*, ont, par l'accumulation des intérêts *les plus immodérés*, mis beaucoup de cultivateurs de ce pays dans un état de grande détresse..., etc., etc... <sup>1</sup>. »

Lors de la restauration de l'illustre et à jamais glorieuse maison de Bourbon, dont la politique et l'épée firent cette France devant laquelle, après même et presque aussitôt après qu'elle eut subi le fléau de l'invasion, nous avons vu l'Europe se taire, la plume de l'un des plus éminents publicistes du catholicisme, membre de la Chambre des Pairs, laisse courir avec aisance sur le côté alsacien de la question judaïque sa phrase rapide et forte. Cet homme d'État s'adresse au monde chrétien à l'époque où l'école libérale la plus avancée, les philosophes et les amis de la nation juive, ont fait courir à la société les dangers qui naissent de l'émancipation d'Israël. Lisons et méditons sa parole :

« On trouve partout des hommes dont *les perfides secours* causent la ruine de ceux qui ont la faiblesse d'y recourir, mais on ne voit nulle part ailleurs qu'en Alsace, — la seule province de France, à peu près, qui fut *livrée aux Juifs*, — *une partie de la population spécialement donnée à cet infâme trafic d'argent*, dressant des pièges de toute espèce à la bonne foi, à la crédulité, à l'inexpérience; offrant de funestes facilités à celui qui veut emprunter pour se tirer d'un léger embarras, et ne quittant le malheureux, une fois qu'il s'est engagé, que *lorsque sa fortune tout entière est envahie*. Ceux qui ont vu l'Alsace avec sa belle culture, ses beaux villages, sa superbe population, s'étonneront du

<sup>1</sup> Hallez, *ib.*, *Des Juifs*, p. 297; 1845.

tableau qu'a tracé l'auteur d'une brochure intitulée *Quelques idées sur l'USURE des Juifs d'Alsace*. On ne croirait pas la plupart des faits contenus dans cette brochure, si l'on n'avait pour autorité *les conseils généraux* des deux départements et le témoignage de leurs députés ; il paraît qu'il n'est question de rien moins que *d'un bouleversement total des propriétés* en Alsace, si toutes les créances devenaient exigibles ! L'Assemblée constituante elle-même, malgré la ferveur de son libéralisme, rendit, *dans une circonstance beaucoup moins urgente*, un décret dont le désastre des temps empêcha l'exécution, pour obliger les Juifs d'Alsace à fournir des renseignements sur leurs créances *et pour être statué ce que de droit par le corps législatif, sur le mode de liquidation le plus sage*. Un décret de 1808 a annulé une partie des mêmes créances, et suspendu l'exigibilité des autres <sup>1</sup> !... »

Un écrivain absolument anticatholique et révolutionnaire, M. Michelet, venant clore la liste de ces dénonciations historiques, a donc pu s'écrier avec vérité : « Au moyen âge, celui qui sait où est l'or, le véritable alchimiste, le vrai sorcier, c'est le Juif, ou le demi-Juif, le Lombard ; le Juif, l'homme *immonde* : l'homme qui ne peut toucher denrée ni femme qu'on ne les brûle ; l'homme d'outrage, sur lequel tout le monde crache ; c'est à lui qu'il faut s'adresser !... Sale et prolifique nation ! Mais ils ont résolu le problème de volatiliser la richesse. Affranchis par la lettre de change, *ils sont maintenant libres ! ils sont maîtres ! de soufflets en soufflets, les voilà au trône du monde* <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> P. 254-255 ; lire surtout, ensuite, les pages 257-272. « On sait comment les Juifs d'Alsace procèdent, etc... » Enfin M. Lacroix a fait un tableau aussi vrai qu'il est énergique de la bassesse et des vices reprochés aux Juifs, pour lesquels il sollicite, avec sagesse et mesure, l'humanité des gouvernements, etc. » De Bonald, pair de France, *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, t. II, p. 274 ; Paris, 1819, t. XI des œuvres, Adrien Le Clère.

<sup>2</sup> Cité dans Hallez, *ami des Juifs, ibid., Les Juifs, etc.*, p. 37-38 ; etc., Paris, 1845.

Maintenant, après le parcours de ces pages prises en quelque sorte au hasard, et détachées d'une montagne de documents authentiques, prêtons, une fois encore, notre patiente oreille à l'Israélite Bédarride, dont la parole s'élevant calme et impassible contre l'histoire de tous les peuples du monde et contre l'histoire de l'Église, nous rappelle les imperturbables réponses du grand Sanhédrin à Napoléon I<sup>er</sup> :

« Non ! notre loi ne saurait « autoriser l'usure », et, pour nous, sur ce point, « nulle différence entre le Juif et l'étranger. » Que dis-je ? « les Juifs sont tenus de regarder les Français comme des frères ! Notre devoir est d'exercer envers les chrétiens des actes de charité, « et la charité nous fait quelquefois un devoir de prêter sans intérêt à celui qui est dans le besoin. » Notre loi repousse, « par son esprit et par ses termes, les préventions dont elle a été l'objet ». Ainsi donc apparaît-elle aujourd'hui « sous son vrai jour, énergiquement vengée, ce qui fait perdre à la persécution toute excuse<sup>1</sup> ! »

Eh quoi ! l'on vous avait dit le Juif usurier, et vous l'appeliez le roi de l'usure, le démon de l'usure ! Mais y pensiez-vous donc, chrétien notre ami ?...

Réponse : Devant cette placide et froide négation de l'usure, où se mêle l'audace à l'originalité (le mot effronterie sera banni de notre phrase), nous nous bornerons à répéter une excuse, et par conséquent une reconnaissance de cette faute que nous avons enregistrée quelques pages plus haut. Elle est un peu singulière sans doute, mais nous la choisissons avec d'autant plus de confiance qu'elle s'échappe d'une plume judaïque à laquelle déjà

<sup>1</sup> Bédarride, *ib.*, p. 401 à 405, deuxième édition ; Paris, 1861. « Les députés israélites, plus soucieux de leur bien-être que de la loi du Sinaï, dissimulèrent les conditions inflexibles de leur foi religieuse, et en sacrifièrent plusieurs points fondamentaux, pour ne pas s'aliéner la bienveillance de l'Empereur. Ainsi, etc., etc. » *La Question juive*, p. 5, par le R. P. Th. Ratisbonne ; 1868. Voir ce que valaient les assertions du Sanhédrin dans l'ancien rabbin Drach, deuxième lettre, p. 300; 1827.

nous avons dû quelques aveux d'un certain prix... Si les Juifs « ont fait le commerce d'argent, c'est qu'il était réputé infâme, et interdit par la loi religieuse aux chrétiens. On trouvait sans doute bon et commode d'avoir une sorte de corporation damnée d'avance, qui pût se charger de ce métier de réprouvé<sup>1</sup>. » Les Juifs avouent donc qu'ils se prêtaient de tout cœur, et moyennant gains usuraires, à toutes les infamies dont tout autre homme eût refusé de se couvrir. Comment donner à la vérité contre soi-même, ces angles aigus, ces armes incisives et poignantes !

Croyons-le bien, et que les faits humains nous apprennent à juger de la valeur d'une législation et par conséquent d'une éducation bonne ou mauvaise : en tout temps, en tout lieu, les mœurs de l'homme furent une conséquence de ses lois. Les histoires de tous les peuples nous disent que les premières lois furent dictées d'en haut ; les lois divines furent donc le principe et la clef de la morale humaine. Celles qui méritent, ou qui passent pour mériter ce titre, sont donc encore la source des mœurs chez les peuples qui, semblables à Israël, placent ou plaçaient hier même leur religion au-dessus de tout intérêt ou de tout droit ; comment dès lors chercher ailleurs que dans le code religieux du Juif, si différent de la loi de Moïse, la raison et la morale de l'usure ? Or, d'après ce code, c'est-à-dire d'après les traditions talmudiques qui règlent toute conscience orthodoxe, six cent treize préceptes existent de la loi de Dieu. Le cent-quatre-vingt-dix-huitième et le cent-quatre-vingt-cinquième ordonnent, le premier de faire l'usure aux non-Juifs ; le second, d'exterminer sans ménagements les idoles et les idolâtres, au nombre desquels figure le chrétien, que l'usure extermine plus sûrement que le fer.

L'usure est cependant aux yeux des rabbins une faute grave et détestable, ce qui leur permet de la condamner

<sup>1</sup> Archives israélites, XXIV, p. 4113 ; 1867.

dans de vagues discours ; mais elle n'est faite pour eux que de Juif à Juif. Celui qui n'est ni de sang ni de foi judaïques *n'étant pas un homme*, ne saurait être un frère. La Somme théologique, Shulhhanharuhh, du rabbin Joseph Karo, établit donc que prêter à usure à ce non-Juif est licite ! et cette Somme est le code inséparable des rabbins, elle est la règle de toutes leurs décisions<sup>1</sup>.

Nous savons, dit le Talmud, qu'il est permis de s'approprier tout ce que perd le non-Juif (goi) ; car restituer au non-Juif ce qu'il a perdu, c'est se rendre indigne du pardon de Dieu<sup>2</sup>. Celui qui rendrait au non-Juif ses objets perdus commettrait un péché ; car ce serait fortifier la main des impies, et l'erreur de compte qu'il fait à son désavantage est dans le même cas que ce qu'il perd<sup>3</sup>. Cette morale du vol est sans nuages, nous semble-t-il, et nous voyons qu'elle fut de tout temps admirablement pratiquée.

Les rabbins disent en outre : « Puisque la vie de l'idolâtre, — et tel est à leurs yeux le chrétien, — est à la discrétion du Juif, à plus forte raison son bien ! » Les possessions des chrétiens, d'après les talmudistes du Bava-Batra, sont ou doivent être réputées comme un désert, ou comme le sable de la mer ; le premier occupant en sera le vrai propriétaire<sup>4</sup>. » Tel est donc son argent que l'usure amène au seul domicile légitime qu'il puisse avoir : le coffre des fils de Jacob.

Et le Talmud poursuivant cet ordre d'idées, ajoute à ces choses : « Il a été enseigné ceci : Lorsqu'un Israélite et un non-Juif ont un procès, tu donneras gain de cause à ton frère, et tu diras au non-Juif : Ainsi porte notre code. Si les lois des nations du monde se trouvent *favorables* à l'Israélite, tu lui donneras gain de cause encore, et tu diras au non-Juif : Ainsi porte votre propre code. Mais si

<sup>1</sup> Article 159, § 1, 2.

<sup>2</sup> Traité Baba-Koummah, fol. 29 v° ; traité Sanhédrin, fol. 76 v°.

<sup>3</sup> Malmonide, *Traité de la rapine et des choses perdues*, chap. XI, art. 3, 4.

<sup>4</sup> *Fondement de la foi*, de R. Joseph Albo, troisième partie, chap. XXV.

<sup>5</sup> Pfefferkorn, *Dissert. philolog.*, p. 11 ; *Eglise et Synagogue*, p. 30.

nul de ces cas n'existe, il faut le harasser de chicane, jusqu'à ce que le gain de cause reste à l'Israélite <sup>1</sup>. »

En un mot, « Dieu a ordonné aux Juifs d'enlever les biens des chrétiens de quelque manière que ce puisse être, soit par la ruse et la force, soit par l'usure et le vol : *quovis modo, sive dolo, sive vi, sive usura, sive furto*<sup>2</sup>. L'usure est donc pour le fidèle du Talmud un acte de sainteté, l'acte dont la pratique le rapproche le plus utilement, pour le temps et l'éternité, de la fidélité de ses pères.

Déjà peut-être ces quelques passages rendront-ils notre stupeur fort excusable lorsque nous nous trouverons en face des accusateurs qui ne cessent de tonner contre l'intolérance et l'ignorance des chrétiens à l'égard des Juifs ; contre l'obscurantisme et la barbarie des siècles qui enfantèrent à l'Église ces pléiades de docteurs si justement considérés comme la gloire de leur époque, comme la lumière des âges de foi robuste, et comme la charité vivante du christianisme : les Albert le Grand, les Pierre Lombard, les Bonaventure, les Thomas d'Aquin, les Bernard, ... noble postérité de l'école d'Alcuin fondée par le grand empereur d'Occident, et dont les plus nobles rejetons ne cessèrent, tout en combattant les énormités du judaïsme, d'étendre sur les fils d'Israël un bras protecteur et charitable.

Les regards du spirituel et sagace auteur des *Juifs rois de l'époque* ne s'étaient guère portés de ce côté ; mais il avait suivi d'un œil curieux la constante effusion de piété talmudique répandue dans les actes d'Israël ; et, tout partial que devaient le rendre aux principes économiques de cette nation ses idées socialistes, il n'avait pu maîtriser son indignation devant ces princes de l'usure. Unissant donc sa

<sup>1</sup> Talmud, traité Baba-Koummah, fol. 113 r°. Donnez donc un Israélite vraiment orthodoxe pour juge au chrétien !

<sup>2</sup> L. Ferrari, *Prompta biblioth.* Talm., ord. 1, tract. 1, dist. 4. Qu'on nous dise d'où vient cette grande prospérité des Juifs à Damas (1840), « et il sera démontré que ce n'est que l'usure, à 24, 30 et 33 pour cent, qui forme la base de cette richesse, si conforme d'ailleurs aux prescriptions du Talmud. » Baudin, interprète, chancelier du consulat de France, Damas ; L., *ib.*, 2, Laurent, p. 293-4.

parole à celle de Fourier, il s'était écrié de tout l'éclat de sa voix : « Arrière ! ô vous, arrière ! horde d'usuriers à charge à l'humanité depuis le commencement des siècles, et qui traînez par tout le globe votre haine des autres peuples et votre incorrigible orgueil. » Arrière ! car, « toute fourberie vous est louable quand il s'agit de tromper qui ne pratique point votre religion<sup>1</sup>. »

Moins dur que ces myriades de témoins dissemblables de tous les siècles fut cependant pour les Juifs, dont il se montra l'ange consolateur, le roi-citoyen Louis-Philippe, ce prince, l'un des coryphées de la franc-maçonnerie, auquel la Révolution livra le trône pour quelques années, et que quelques-uns de ses flatteurs appelèrent le dernier des Voltairiens ; car l'histoire, nous dit l'Israélite Bédarride, doit enregistrer les magnifiques paroles que ce chef d'État ne craignit point d'adresser au président du consistoire, à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier : « Ainsi que l'eau qui tombe goutte à goutte finit par percer le rocher le plus dur, de même l'*injuste* préjugé qui vous poursuit s'évanouira devant les progrès de la raison humaine et de la philosophie<sup>2</sup>. »

Et nous entendions tout à l'heure le procureur général de l'un des aïeux de ce même Prince, le Régent, que nul n'accuse d'être un des saints de l'Église, appeler les Juifs dans un de ses réquisitoires : « les monstres de la société civile ! » De l'époque de la Régence à celle de Louis-Philippe, chassé du trône par les progressistes de 1848, la raison humaine et la philosophie avaient donc réalisé de grands progrès !

Toute la réponse à cette question est dans le titre même de l'ouvrage que nous venons de nommer : *Les Juifs rois de l'époque*. Les Juifs étaient alors, ce que désormais ils ne cesseront guère d'être, les rois de l'époque, et l'usage est de flatter les rois. Mais qui faisait d'eux les puissances de

<sup>1</sup> Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque*, p. XII, *ib.* 4 ; Paris, 1847 ; et lire Fourier, *Nouveau monde*, p. 421, seconde édition.

<sup>2</sup> Bédarride, *Les Juifs en France*, etc., p. 430, seconde édition ; 1861.



ce monde ? l'argent, c'est-à-dire l'usure, l'usure qui puise dans l'éducation talmudique sa vie glorieuse et sacrée !

La morale de ce chapitre serait-elle donc, si la voix de la vérité peut y dominer celle du progrès, que, depuis la chute de Jérusalem, les Juifs sont redevenus le premier des peuples pasteurs ; et non plus simples pasteurs de troupeaux, à l'exemple de leurs ancêtres établis par Joseph, sous l'un des Pharaons, dans la terre de Gessen, mais pasteurs d'écus, doués de la vertu magique de dévorer chez les peuples qui les hébergent la verdure et la graisse de la terre ?

L'histoire des Juifs, ces hommes dont l'inépuisable génie se met au service de la Révolution pour exploiter les peuples de compte à demi avec ceux qui bouleversent les trônes et l'histoire de la plupart des sociétés financières de l'Europe, dont les gouffres n'ont cessé d'engloutir l'or et souvent l'honneur des familles, voilà ce qui formerait une suite bien naturelle de ce prélude ; voilà ce qui ferait apparaître à nos yeux dans tout le grandiose de leur majesté les scandales de l'usure. Mais nous laissons à d'autres plumes l'honneur de cette tâche ; nous nous bornons à donner aux chapitres suivants la mission de confirmer le chapitre actuel, où M. Bédarride eut le courage héroïque de nous dire : « Non, le Juif ne fait pas l'usure, car *il ne peut la faire* ; » mais où les faits nous tiennent un tout autre langage. Et nous ne nous étonnons guère, car nous connaissons deux hommes pour qui l'impossible n'est qu'un jeu : le Français sur les champs de bataille, et le Juif partout.

---

## CHAPITRE SIXIÈME

### L'ASSASSINAT TALMUDIQUÉ

Assassins, ou sacrifices de chrétiens, commandés en certains cas par le Talmud, qui est le renversement du Décalogue. — Ce crime d'idolâtrie magique et d'anthropologie, signalé dans la Bible, est traditionnel. — Ces crimes disparaissent dans les centres de civilisation ; ils ont été de tous temps et de tous lieux chez les talmudisants. — Le Juif les nie avec son aplomb caractéristique. — Exemples et autorités. — La plus grave magistrature des chrétiens n'est composée, au dire du Juif, que d'ignorants et de bourreaux. — Pièce authentique qui nous montre les Juifs commettant ce crime à ciel ouvert, parce qu'ils s'imaginent avoir une garantie légale. — Les princes sans cesse obligés de sévir contre eux. — Un de ces crimes, commis il y a quatre siècles, semblable dans tous ses détails à celui dont fut victime, en 1840, le Père Thomas. — L'Église se prononce sur ces crimes sacrés comme la magistrature séculière. — Les Juifs s'appellent peuple au cœur tendre ! — Récit parallèle au précédent ; assassinat religieux du Père Thomas et de son domestique. — Menus détails, interrogatoires, procès-verbaux, horreurs inexprimables. — Intrigues judaïques contre la justice et contre le consul de France. — Députation et pression des Juifs d'Europe sur le souverain de l'Égypte. — L'or. — La justice arrêtée : son recul après la condamnation des assassins. — Négation du crime par tous les Juifs de la terre, malgré la surabondance et la précision des détails. — Paroles du souverain de l'Égypte et firman. — Silence de la justice obtenu. — Fureur et rancune du Juif contre M. Thiers, parce que ce ministre de Louis-Philippe a osé louer à la tribune la conduite du consul de France contre les assassins. — Ce digne représentant de la France n'est arrêté ni par les millions ni par les menaces. — Les pièces du procès, où nous puisons, déposées au ministère des Affaires étrangères. — Ces crimes religieux ont une ressemblance si frappante, malgré les siècles qui les séparent, que la pensée de dates distinctes s'efface devant la nature des faits. — Conclusion. — Note.

« L'horrible assassinat du Père Thomas ne peut être imputé qu'à ses affreux meurtriers, et *aucun homme sérieux ne croit aujourd'hui qu'en aucun pays du monde les Juifs puissent se croire autorisés par leur religion à immoler les chrétiens.* » Tel fut, au congrès catholique de Malines (1865), auquel nous eûmes l'honneur de prendre notre petite part, le langage du R. Père Bonaventure du Maine, de l'ordre des Mineurs conventuels<sup>1</sup>, et le discours de ce docte et digne

<sup>1</sup> Tome I<sup>er</sup> de ce congrès, p. 410

religieux est une preuve vivante de la charité du catholicisme à l'endroit des Juifs. L'histoire, qui doit tout savoir et tout dire, peut-elle ratifier ce langage ?

Le Talmud, et nous ne l'aurons pas oublié sans doute, est la conscience du Juif orthodoxe, et la Cabale, « cette mère des sciences occultes, dont le dogme est celui de la haute magie <sup>1</sup> », est l'âme du Talmud. Il suffira de ce double souvenir pour dissiper les objections que soulèvent d'elles-mêmes les énormités de ce chapitre, et, chemin faisant vers la vérité, nous nous rappellerons que si, depuis la mort du Christ, le Juif se livre à certains actes de férocité religieuse et de fanatisme sanguinaire que l'histoire lui reproche, le Juif se borne à continuer ce que faisaient ses pères ; il se borne à perpétuer le crime d'idolâtrie magique et d'anthropophagie sacrée dont ses ancêtres s'étaient rendus les imitateurs après en avoir été les vengeurs. La vive et saisissante peinture de ces horreurs nous est conservée dans le livre par excellence, dans la Bible, c'est-à-dire dans le livre dont le Juif fut, dans tous les siècles, le plus zélé conservateur, et dont la vérité sans cesse attaquée défie plus que jamais toute critique <sup>2</sup> !

Ces choses dites, afin de préparer à certaines monstruosité l'esprit du lecteur, quelqu'un serait-il en droit de reprendre celui qui tiendrait à Israël ce langage : La doctrine religieuse, c'est-à-dire la doctrine talmudique du Juif *franchement orthodoxe*, à l'égard du chrétien, est celle de l'usure, du vol, de la spoliation, du rapt et de l'homicide ; *en un mot, elle est le contre-pied de la loi naturelle*, elle est le renversement du Décalogue qu'Israël tenait des mains de Moïse

<sup>1</sup> Ragon, *Maçon. occulte*, p. 78 ; Paris, 1853. — Eliphas Lévi, *Histoire de la magie*, p. 78 ; Paris, 1860.

<sup>2</sup> Bible, *Livre de la Sagesse*, chap. XII, etc., etc. « Les anciens habitants de Chanaan faisaient des œuvres détestables par des enchantements et des sacrifices impies, parce qu'ils tuaient sans pitié leurs propres enfants, qu'ils dévoraient les chairs, les entrailles des hommes et leur sang, contre votre loi sacrée, etc. » Chap. XII et XIII, v. 4, 5, etc... Après avoir été les destructeurs de ces impies, les Juifs en devinrent les imitateurs. Lire *les Rois*, liv. III, chap. XI, etc., etc., les Paralipomènes et les prophètes, *passim*... Voir au chapitre suivant les citations.

et que l'Église hérita de la Synagogue ? L'homme qui n'est point en deuil de bon sens aurait-il donc lieu de s'étonner des atroces assassinats, *des assassinats religieux* que le monde *mahométan* et le monde *civilisé* reprochent au Juif de toutes les époques ? Et l'histoire ne redit-elle pas, dès qu'un souffle agite ses feuillets, qu'il n'est à cet endroit ni siècle ni pays qui n'expose au plein jour de l'évidence des légions de faits accusateurs ?

Aujourd'hui cependant, sous le toit du Juif, dans les centres de la civilisation de l'Europe, cette odieuse qualité de crime, l'assassinat pour cause de religion, disparaît et cesse d'être nommée. Nous ne doutons nullement de ce progrès, et nous l'affirmerions au besoin, malgré le nombre, *plus considérable qu'on ne le suppose*, d'hommes, de femmes, d'enfants qui, dans certaines grandes villes de notre Europe, sans laisser la moindre trace derrière eux, et à la profonde stupeur de ceux qui les entourent, disparaissent à tout jamais. Nous n'ignorons ni la part que réclame le chapitre des accidents étranges, celui des vengeances particulières ou des conséquences criminelles de la débauche, ni les besoins de sang de la magie renaissante et proche alliée des superstitions talmudiques <sup>1</sup>, ni les jugements révolutionnaires que portent et se vantent d'exécuter les tribunaux des sociétés secrètes qui sous-minent le monde actuel, et dont les Juifs, — si l'on nie qu'ils en sont la tête et le conseil, — partagent du moins avec ardeur et dévouement les incessants travaux. Nous nous taisons donc sur les choses qui nous sont inconnues, mais sans oublier quelles justes conséquences doivent naître et sortir de celles que nous avons apprises. Et, pour ne porter nos pas que sur un terrain où le mouvement ne puisse provoquer aucune chute, nous voulons nous borner tout à l'heure, après un coup d'œil de la durée de l'éclair jeté dans la profondeur des temps passés, à signaler une région où *les documents que nous soumet-*

<sup>1</sup> Preuves ailleurs.

tons à la critique du lecteur nous certifient que la pratique de ce crime était hier encore ce que jadis on la voyait ailleurs<sup>1</sup>.

Le Juif n'ignore aucun de ces documents, mais il se garde bien, lorsqu'on les lui objecte, de s'en émouvoir, et devant chacun d'eux voici sa réponse : La parole de l'Église et la parole de l'histoire ne sont, dans le cours entier des siècles, que calomnie, lorsqu'elles accusent le Juif de pratiquer l'usure ; eh bien ! à plus forte raison ne sont-elles que calomnie lorsqu'elles l'accusent d'assassiner des chrétiens pour obéir au vœu de son culte.

Mais chut ! chut ! et cependant ne craignons point de prêter un instant l'oreille à l'histoire. Un Juif chevauche, et, sur sa route, il aperçoit un enfant de trois ans ; nul ne l'observe, le coup se fait, il l'enlève ; et survient le père éploré : — Vous cherchez votre fils ? lui disent quelques témoins inaperçus du rapt ; il vous sera facile de le trouver ; suivez cette voie, tenez, nous l'avons vu, nous. Raphaël Lévi passait tout à l'heure à cheval et le tenait enfermé dans son manteau..... Ces paroles mirent les chercheurs sur les traces de l'enfant ; mais, hélas ! à quoi bon ? car, lorsqu'on le découvrit, on ne ramassa plus qu'un cadavre gisant dans les bois de Glatigny ; c'était non loin de l'endroit où l'avait enlevé Raphaël.

L'inspection du corps démontra que l'enfant n'avait été nullement déchiré par les bêtes, ainsi que les Juifs s'étaient à le soutenir, mais que la main de l'homme avait exécuté le crime. Et non seulement les indices accusateurs les plus violents s'accumulaient contre Raphaël, mais plus tard un billet tombait aux mains du lieutenant de la ville, écrit par le meurtrier lui-même à la synagogue de Metz, et nous en soumettons le texte au lecteur : « Je souffrirai la mort comme un enfant d'Israël, et je *sanctifierai* le nom

<sup>1</sup> Les Juifs français et anglais, soit dit à leur louange, travaillent de toutes leurs forces à déraciner en Orient ces atroces superstitions du Talmud.

de Dieu. Je me suis jeté dans le malheur où je suis pour rendre service à la communauté; le grand Dieu m'assistera <sup>1</sup>. »

Or, à propos de ce crime et de quelques accusations de même nature, M. l'avocat juif Bédarride remonte le cours des ans et nous tient ce langage : « Le malheur des temps obligeait le roi Jehan à demander beaucoup à ses sujets, et, par conséquent, à beaucoup accorder aux Juifs. Le peuple devait donc voir avec un œil d'envie *tant de faveurs !* Aussi des plaintes s'élevaient-elles contre eux *de toutes parts !* On ne se bornait pas à leur reprocher leur usure, mais il n'était point de fables qu'on n'inventât pour les rendre odieux. Celles qui se reproduisaient le plus souvent, c'était de profaner les hosties, de tuer un enfant le vendredi saint, enfin d'empoisonner les fontaines. Ces contes ridicules, inventés par la méchanceté, répétés ensuite par l'ignorance, finissaient par être regardés comme des vérités ; et telle était la foi qu'on y ajoutait, *qu'il n'est pas un seul historien de ces temps qui ne les ait reproduits en les présentant comme positifs* <sup>2</sup>. »

Enfin « au dix-septième siècle, à une époque où, dans tous les États, on avait fait justice des accusations absurdes que la malveillance avait suscitées aux Juifs, il se trouva dans le parlement de Metz des magistrats disposés à y ajouter foi : *Un grave arrêt de ce parlement* condamna plusieurs Juifs à être brûlés pour avoir égorgé un enfant du village de Glatigny à l'occasion de la Pâque. Un arrêt *aussi étrange pour l'époque* dispense de toute réflexion ; il fait assez connaître quel était, au dix-septième siècle, *l'esprit public* à l'égard des Juifs d'Alsace <sup>3</sup>. »

Les graves magistrats de nos parlements sont des juges légers, iniques, des bourreaux, et les Juifs des innocents voués aux tortures ! Première conclusion à tirer de ces

<sup>1</sup> D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 751.

<sup>2</sup> Bédarride, p. 245, *Ib.*, *id.*, 130-1. *Ibid.*, *Des Juifs*; 1861.

<sup>3</sup> Bédarride, *ib.*, p. 375.

paroles, que les Juifs répétèrent *invariablement* dans les mêmes circonstances, et qui portent avec elles leur morale. Mais ne nous arrêtons pas à cette minutie, et remontons à notre tour le cours des âges ; car une pièce trop importante, et sortie d'une plume trop sûre, vient heurter notre main pour que nous, qui nous sommes fait le soldat de la vérité, nous hésitions à la placer au grand jour. Elle nous rejette dans les profondeurs du lointain, mais que nous importe la distance ? Car si, *jusqu'aux jours actuels*, le Juif fut *immuable dans sa doctrine* et dans ses mœurs, ainsi que nous l'affirment d'une même voix les ennemis et les patrons de la race judaïque, nulle différence sensible de croyances et d'actes ne peut exister d'une époque à l'autre chez les fils de Jacob. En un mot, lorsqu'il s'agit de ces hommes, le siècle le plus récent doit refléter avec une minutieuse exactitude la physionomie morale et religieuse du siècle le plus reculé.

On ne saurait attribuer à la comtesse de Champagne, Marie de France, femme du comte Henri II, nous dit en l'an 1865 le savant archiviste de l'Aube, « un fait qui eut lieu en 1192 dans les domaines d'un de ses vassaux. Les Juifs de Braisne *ayant couronné d'épines un chrétien, le promenèrent dans les rues en le fustigeant, puis le crucifièrent* ; le tout avec la permission d'Agnès, dame de Braisne, comtesse de Dreux..... Agnès leur avait abandonné ce chrétien, sous prétexte qu'il était convaincu d'homicide et de vol.

« L'indignation fut générale ! Aussitôt Philippe Auguste, — frère consanguin de la comtesse de Champagne, Marie, — et nouvellement arrivé de Terre-Sainte, se rendit en personne à Braisne, et, à titre de représailles, y fit brûler quatre-vingts Juifs<sup>1</sup>. »

Justice atroce, ou barbare vengeance, mais vengeance

<sup>1</sup> *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. IV, 1<sup>re</sup> partie, p. 72 ; Paris, 1865 ; par M. d'Arbois de Jubainville, rédigée d'après les chartes, et qui obtint de l'Académie des Inscriptions le grand prix Gobert. — Faits semblables, mais clandestins, dans Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XIX, p. 247, etc. ; Paris, 1851.

d'un crime qui révèle d'une manière authentique la foi, la *conscience religieuse* des coupables † Agnès se prétend innocente parce que celui qu'elle abandonne à ces fanatiques est un scélérat ; et ces misérables se donnent la joie de céder publiquement au vœu de leur culte en renouvelant les scènes de la Passion sur un chrétien, parce que sa mort, d'après leur calcul, ne doit attirer sur leur tête aucun châtiement, puisqu'il leur est légalement livré. Rien cette fois, pensent-ils, ne les oblige à se contraindre, et *ils se laissent voir au naturel*. Est-il, nous le demandons en toute simplicité, pièce historique plus précise et plus concluante ?

Le roi Philippe Auguste éprouvait donc une grande aversion pour les Juifs et le témoignait, quoiqu'ils fussent puissants dans son royaume, et tout particulièrement à Paris. Car ce prince, sous le règne duquel eut lieu *ce crime caractéristique*, avait ouï dire aux seigneurs qui avaient été élevés avec lui, que tous les ans, le jeudi saint, ou quelque autre jour de la semaine sainte, les Juifs sacrifiaient un chrétien. Du temps du roi son père, ils avaient été souvent convaincus de cet acte religieux et l'avaient expié. Ce n'était ni sur des fables, ni sur de simples rumeurs populaires que les juges prononçaient leur sentence ; et rien ne nous semble plus indigne de gens qui n'ont point perdu tout bon sens que d'accuser à tout propos de passions atroces et de préjugés imbéciles la magistrature entière des grandes nations, tandis que l'étude pacifique des faits obligerait les accusateurs de ces magistrats à confesser qu'eux seuls ont fléchi sous le poids de préjugés contraires, qu'eux seuls ont embrassé des erreurs à peine excusables chez des aveugles.

De tous côtés, en effet, si nous prêtons l'oreille à l'histoire, nous entendons retentir le même cri. L'abbé de Saint-Michel le pousse en l'année 1171, et le comte Thibaut de Chartres le répète en livrant au bûcher plusieurs Juifs de Blois reconnus coupables d'avoir choisi le temps pascal pour le crucifiement d'un enfant. Alors succombe à la porte de Paris, à Pontoise, une autre victime aussi célèbre que le



jeune Guillaume d'Angleterre dans les fastes du martyrologe romain ; car l'Angleterre, séparée de la France par la mer, lui renvoie l'écho de ses cris contre le Juif. Les mêmes crimes l'épouvantent et l'exaspèrent ; ses annales semblent être une copie des nôtres, et l'Église, de son côté, confirme les faits dont ces deux pays hostiles nous transmettent le souvenir, en établissant que de nombreux et d'incontestables miracles se sont accomplis sur les tombes où reposèrent les reliques de ces victimes<sup>1</sup>.

Nulle autorité dans le monde savant n'égale, sur le terrain de l'histoire, l'autorité des Bollandistes ; et ces puissants investigateurs conquirent, par le mérite de leur rigoureuse et inflexible critique, l'admiration des hommes sérieux qui militèrent dans les camps les plus opposés. C'est pourquoi la plupart des faits de cette nature que nous avons choisis ont pour base ce témoignage insigne, corroboré par celui de graves écrivains, et quelquefois même d'écrivains sceptiques.

A l'époque donc où rayonnait dans tout l'éclat de sa splendeur une pléiade des plus grands docteurs de l'Église, restés aujourd'hui même les princes de la philosophie chrétienne, au mois d'avril de l'année 1287, — nous disent les Bollandistes, — un jeune chrétien du diocèse de Trèves tombait à Wesel sous le couteau des Juifs. C'était un pauvre manouvrier de quatorze ans, du nom de Verner. Les fidèles du Talmud le prirent à la journée, et l'employèrent à remuer la terre d'une cave ; son hôtesse, inquiète de le voir mis à cette tâche, lui dit : Garde-toi des Juifs, Verner, car voici le vendredi de la semaine sainte ! — Bah ! j'ai confiance en Dieu, répliqua le jeune homme ; et, le jeudi saint, il reçut la

<sup>1</sup> Robert de Monte, an 1171 ; Jean Brompton, *Chron. Gervas.*, 1181 ; Pagi, ann. 1179, n° 17, et ann. 1181, n° 15 ; Bollandistes, *Acta SS.*, 27 mart. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XVI, p. 405-6 ; Paris, 1851. Lire Baronius, *Annales*, t. XXIV, anno 1286 ; *In Angliam Judæi*, etc. *Id.*, *Enfant cloué au mur*, et qui eut le côté percé d'une lance, à Saragosse, en 1250. Blanca, *Comment. rer. Arag.*, in Jacob, I, *ib.*, XVIII, p. 683, etc., etc.

communion pascale. — Les Juifs aussitôt de l'attirer dans la cave, et de le bâillonner pour étouffer ses cris ; l'instant d'après, ils l'attachèrent la tête en bas à un poteau, dans l'espérance de lui faire rendre l'hostie et de s'en emparer. Mais leurs essais furent infructueux. Ils commencèrent dès lors à déchirer à coups de fouet ce pauvre adorateur du Christ. Ils lui ouvrirent ensuite les veines avec un couteau ; ils les pressèrent, afin d'en extraire tout le sang ; et, pendant trois jours entiers, ils laissèrent ce corps suspendu tantôt par la tête, et tantôt par les pieds, jusqu'à ce qu'il eût cessé de rendre son sang<sup>1</sup>.

Un peu moins de deux siècles plus tard, les Bollandistes nous offrent le récit du martyre d'André le Tyrolien, mis à mort dans les environs de Bolsano. Les Juifs, frappés de la beauté de cet enfant, l'avaient enlevé, circoncis, couvert de blessures, puis avaient extrait tout le sang de son corps, et l'avaient attaché en croix à un arbre en blasphémant le nom de Jésus...

Le contemporain de Voltaire, l'une des plus grandes illustrations scientifiques de son siècle, Benoit XIV, après avoir rapporté ce fait, suivi d'un autre semblable, dans sa bulle *Beatus Andreas*, mentionne le martyre de saint Laurentin (*Lorenzino*) mis à mort par les Juifs dans le pays de Vicence, et l'accompagne de celui de sainte Ursule, jeune fille également victime des barbares de la Synagogue.

Peu de crimes, cependant, étonnaient moins le peuple que ces fréquentes énormités, par la raison que la connaissance du Talmud était alors chez les chrétiens chose vulgaire, et que nulle race ne restait plus immuable dans ses pratiques religieuses que la race judaïque. Les Juifs une fois connus, il semble donc qu'on doive les connaître à tout jamais ; et, tels on les voyait en ces temps lointains, tels en effet les retrouvions-nous hier à notre porte ; assertion qui se vérifie d'elle-même si nous rapprochons l'un de l'autre

<sup>1</sup> Bollandistes, *Acta SS.*, 19 avril. — Godescard, *ib.*, 18. — Nous sommes loin de rapporter tous les faits semblables !

deux épisodes *que près de quatre siècles séparent*, et qui semblent, au point de vue religieux et moral, réclamer *une seule et même date* ! Le second, tout retentissant encore sous le nom du Père Thomas, s'est passé *de nos jours*, et l'année 1475 forme le millésime du premier, par lequel il importe de commencer notre récit.

L'enceinte de la ville de Trente, que le dernier concile œcuménique rendit célèbre dans les fastes de l'Église, renfermait trois familles juives dont les chefs se nommaient Tobie, Ange et Samuel ; et, chez ce dernier, demeurait un vieillard à longue barbe du nom de Moïse. Le mardi de la semaine sainte, c'est-à-dire le 21 avril 1475, ces Israélites se réunirent dans la maison de Samuel, dont une partie formait la synagogue. Et, comme ils devisaient ensemble, Ange de s'écrier tout à coup : « Rien ne nous manque pour la Pâque, en vérité, si ce n'est une chose ! Une seule ! — Et laquelle donc ? » Ils se regardèrent et se comprirent !... Ce qui manquait, c'était un enfant chrétien que les Juifs avaient l'habitude « d'égorger en mépris de Notre-Seigneur, et dont ils mangeaient le sang mêlé à leurs azymes... »

La victime se trouva sans peine ; mais en quel endroit accomplir ce sacrifice si méritoire en Israël ? Chez Tobie ? chez Ange ? Non ; ceux-ci refusèrent ; leurs maisons, trop étroites ne permettaient guère de dérober aux domestiques une action si grave et si longue. On s'en tirerait mieux et plus sûrement chez Samuel. — « Lazare, dit Samuel à son domestique, si tu as l'adresse de me dérober un petit chrétien, je te donne à l'instant deux ducats. » — Mais Lazare eut peur, prit ses hardes et s'enfuit dans une terre étrangère.

Le jeudi, les Juifs dirent en synagogue à Tobie, qui pratiquait la médecine : « Nul mieux que vous ne peut nous servir, car vous vivez dans la familiarité des chrétiens ; vous ne leur causerez aucun ombrage, et nous vous récompenserons généreusement... » Le péril était grand ; Tobie refusa. Mais la communauté voua sa tête aux exécutions,

et la synagogue lui fut à jamais interdite s'il hésitait à se dévouer. Les promesses jointes aux menaces le déterminèrent ; il obéit, et l'on convint que, jusqu'à l'exécution de ce complot les portes des Juifs ne se fermentaient point à clef afin de faciliter au médecin le rapt de l'enfant.

Tobie sortit donc vers le soir ; il fit la rencontre d'un petit garçon de vingt-neuf mois, d'une beauté parfaite, et qui se nommait Simon. L'enfant fut attiré, caressé, puis enlevé et soigneusement caché ; car les parents et la population avaient aussitôt pris l'alarme : Qu'est-il devenu ? Qui donc aurait commis ce rapt ? Il faut le chercher chez les Juifs ! les Juifs l'auront volé pour le crucifier... Ainsi se disait-il ; mais la nuit survint.

Un profond silence régnait. Les Juifs conduisirent l'enfant dans un vestibule ; et l'un d'eux, Moïse, qui passait pour savoir le temps de la venue du Messie, le reçut sur ses genoux. Ce fut là le chevalet de la torture. Samuel lui serr<sup>a</sup> le cou de son mouchoir, afin d'étouffer ses cris ; d'autres lui tinrent les mains, d'autres les pieds et la tête, tandis que Moïse, armé d'un couteau, le circonçit. Aussitôt après, il se prit à le tenailler et à lui arracher la chair, dont une coupe recevait les lambeaux ; puis chacun à son tour fit ce que Moïse avait fait, et le sang qui coulait fut recueilli dans des écuelles. Mais le mouchoir enroulé autour du cou de Simon se relâcha, et le râle sortant de la gorge à peu près libre, inquiéta les Juifs. De leurs mains appliquées sur sa bouche ils se hâtèrent de le suffoquer, et l'enfant parut à moitié mort. Moïse, alors, l'implacable vieillard, assit Samuel à sa gauche ; ces deux hommes étendirent violemment en forme de croix les bras de la victime, et les Juifs, armés de poinçons, virent à l'envi le percer de coups, du sommet de la tête au bout des pieds. « Voilà, voilà comment nous avons tué Jésus, le Dieu des chrétiens ! ainsi soient à jamais confondus nos ennemis !... » Et l'enfant rendit le dernier soupir, après avoir résisté plus d'une heure à cet atroce supplice... Les Juifs aussitôt lavèrent le sang de son corps, et,

de cette eau, ils aspergèrent leurs maisons, chacun se sentant heureux de pouvoir s'en laver les mains et le visage...

Mais nous croyons devoir interrompre un instant le cours de ce récit par une réflexion que les Pharisiens modernes nous adressent aujourd'hui même, afin de nous faire officiellement savoir ce qu'ils sont, de même que le Pharisien de l'Évangile croyait *devoir se faire connaître à Dieu*, lorsque, se tenant fièrement debout, il lui adressait ce langage : « Mon Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes et adultères; ni même comme ce publicain ! » Tandis que « le publicain, au contraire, se tenant éloigné, n'osait même pas lever les yeux au ciel, mais frappait sa poitrine et disait : Mon Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur<sup>1</sup>. »

Les continuateurs et les apologistes des Pharisiens nous disent donc, en septembre 1867 : « *La dureté et la cruauté* ne se rencontrent que chez les païens; mais les descendants d'Abraham, les Israélites, à qui Dieu a révélé sa doctrine si parfaite et prescrit des lois si justes, sont animés de bonté envers toutes les créatures. Dieu, à qui nous devons nous efforcer de ressembler, n'est-il pas miséricordieux?... C'est là, en effet, le caractère dominant en Israëli; et, s'il a été qualifié de peuple à *la nuque dure*<sup>2</sup>, on peut avec non moins de vérité, l'appeler *peuple au cœur tendre*. Ses vices sont *parfaitement rachetés* par ses qualités, qui resteront jusqu'aux derniers siècles comme un témoignage en sa faveur. Oui!... cet Israël était vivement pénétré des sentiments de la fraternité humaine, etc., etc. »

Or, nous répétons une fois encore qu'il ne s'agit nullement dans ces pages de l'Israélite observateur de la loi de

<sup>1</sup> S. Luc, Evang., chap. XVIII, v. 41, 43.

<sup>2</sup> Le Seigneur dit à Moïse : Ce peuple a *la tête dure*, et non pas la nuque, ce qui serait absurde : Populus duræ cervicis es; Exode, chap. XXXIII, v. 3-5; XXXIII, 9; XXXIV, 9. L'Évangile se fait encore mieux comprendre : C'est à cause de *la dureté de votre cœur* que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes; « ad duritiam cordis vestri. » S. Matth., chap. XIX, v. 8. *Les faits* nous disent si Moïse et l'Évangile peignent plus exactement les Juifs qu'ils ne se peignent eux-mêmes.

Moïse. Il ne s'agit en vérité pour nous que du Juif qui se donne, pour l'homme « au cœur tendre, et pénétré des sentiments de la fraternité humaine » ; mais qui cède aux vœux de sa loi religieuse lorsqu'il croit que son devoir est d'égorger un chrétien, un enfant sans défense, et de *s'en approprier le sang*. Or, ce Juif qui tout à l'heure va se voir poursuivi par la justice musulmane et par l'indignation du représentant de la France, pour avoir immolé le Père Thomas (en 1840), ce Juif est exactement celui qui s'entend accuser d'avoir (en 1475) martyrisé le jeune Simon dont la disparition soudaine alarme et fait trembler les chrétiens.

Aussi voyons-nous les magistrats de Trente qui le cherchent, accompagnés de son père et de sa mère, se livrer à d'actives perquisitions, et la maison de Samuel est-elle de fond en comble visitée ; mais nul œil n'y découvre le corps du petit martyr, caché qu'il est sous la paille dans un grenier. Chez cet homme, cependant, et chez tous les autres Juifs sur qui peuvent s'arrêter les soupçons, l'agitation devient extrême. La justice, d'un moment à l'autre, va mettre la main sur la victime, se dit-on, et signaler à la vindicte publique les coupables. On s'épuise en vains conseils ; une résolution succède à l'autre, et le parti se prend enfin de jeter le cadavre dans le canal. — On l'y jette. Mais aucun des efforts pour le tenir au fond de l'eau ne réussit et ce témoin accusateur revient sans cesse à la surface.

Hors d'eux-mêmes, et à bout d'inventions, les assassins s'imaginent alors de faire preuve d'habileté en dénonçant, eux les premiers, à l'évêque, la découverte de l'enfant que les chrétiens continuaient à chercher. Le voilà donc ! On s'empresse auprès du cadavre ; on le recueille, on l'examine ; mais, à la vue des plaies affreuses qui couvrent ses membres, un cri de douleur et d'indignation s'échappe de la poitrine de l'évêque : Ah ! Seigneur ! ce crime ne peut avoir été commis que par un ennemi de la foi chrétienne !...

Le renom de tout homme le suit ; c'est là son auréole ou

son ombre. L'accusation du public s'attache donc aux Juifs. On les sépare les uns des autres ; on les interroge ; leurs réponses ont toutes les discordances du mensonge et leur visage trahit les cruelles fluctuations de leur âme.... Le chef de la magistrature ne veut d'ailleurs négliger aucun indice ; et, curieux de se renseigner pertinemment sur les motifs de cette opinion populaire, il fait venir un certain Jean qui, sept ans avant la perpétration de ce crime, était devenu de Juif chrétien.

« C'est une coutume des Juifs, dit Jean, le mercredi de la semaine sainte, de faire des pains azymes et d'y mêler *le sang* d'un enfant chrétien. Le jeudi et le vendredi, ils mêlent *ce sang à du vin*. Quand ils bénissent leur table, ils y ajoutent des malédictions contre le Christ, contre la foi chrétienne, et prient Dieu de faire tomber sur les chrétiens les plaies dont il a frappé l'Égypte<sup>1</sup>. Je me rappelle, dans ma jeunesse, avoir souvent entendu dire à mon père que, dans la ville de Tongres, les Juifs avaient conspiré quarante ans auparavant, et qu'ils avaient égorgé un enfant chrétien pour en employer le sang à leur pâque. Mais leur iniquité s'était enfin révélée, et l'aveu de leur crime en avait conduit quarante-cinq dans les flammes. Mon père, qui parvint à s'échapper avec quelques autres, eut la chance de pouvoir s'établir en ce pays... »

Ces paroles donnèrent aux investigations de la justice un surcroît d'activité. Les Juifs, afin de parer le coup, eurent recours à la ruse et usèrent de dénonciations perfides, mais sans parvenir à détourner les soupçons. *Leurs frères des pays étrangers* s'efforcèrent alors, mais vainement, de faire briller des monceaux d'or aux yeux des juges, aux yeux de l'évêque lui-même et du prince Sigismond d'Autriche. Le monde, comme dans l'affaire du Père Thomas, fut remué par leurs intrigues, et les plus habiles jurisconsultes mirent

<sup>1</sup> *Id.*, Baronius, *Annal. eccl.*, ann. 1320, XXVI : Maledictiones quoque gravissimæ, etc.; ann. 1286, XXIV : Vel potius in execrationibus, etc.

à leur service leur science et leur astuce. Mais Dieu ne permit pas l'impunité d'un crime si noir. Ils furent condamnés, roués vifs et brûlés. Deux des moins coupables demandèrent le baptême, le reçurent et furent simplement décapités.

*Les princes de la certitude historique*, les Bollandistes, ont rapporté ce drame avec une profusion de détails du plus haut intérêt, mais que le besoin de la brièveté nous force d'omettre <sup>1</sup>. *Aujourd'hui*, quatre siècles environ se sont écoulés depuis la date de ce crime, mais nous en relevons les traits principaux, et nous en retrouvons le mobile en parcourant quelques-unes des pièces qui nous sont offertes, et dont se compose l'histoire du Père Thomas de Damas et de son domestique.

L'Orient est le pays de l'immobilité ; c'est la patrie de la nation juive et du Talmud. Rien n'y change, ou plutôt, rien n'y changeait hier encore ; car, aujourd'hui seulement, le mot de Bossuet *commence* à s'étendre à cette partie du monde que nous voyons devenir semblable au reste de la terre, où « la loi du pays est la loi même du changement ! » C'est que Dieu marque à *des signes particuliers* la fin de certaines époques et le commencement de certaines autres. Or, la vapeur, qui attache à nos navires et à nos chars les ailes de l'oiseau, et l'électricité, par qui le vol de la foudre devient dans les champs de l'espace le vol même de notre pensée voyageuse, voilà tout à la fois les instruments et les

<sup>1</sup> Nous ajouterons toutefois à ce fait un argument dont ceux qui savent la prudence des hauts conseils du catholicisme nous sauront gré : c'est que la multitude des miracles qui s'opérèrent sur les reliques de l'innocent que les Juifs avaient martyrisé, engagèrent de son côté le pape Grégoire XIII à inscrire les lignes suivantes dans les fastes sacrés de l'Église : « A Trente, passion de saint Simon, petit innocent, cruellement égorgé par les Juifs en haine du Christ, qui ensuite brilla par beaucoup de miracles. » Le plus grand homme de son siècle, Sixte-Quint, le seul homme qu'Élisabeth d'Angleterre eût daigné se donner pour époux, s'il eût pu se marier ; ce grand pape, disons-nous, autorisa plus tard, en 1588, le cardinal Madruce, évêque et prince de Trente, à célébrer la fête du saint dans son diocèse, en y attachant une messe propre et un office spécial. Bollandistes, *Acta SS.*, 24 mart. — *Hist. univ. de l'Église*, t. XXII, p. 260 ; Paris, 1852. — *Église et Syn.*, voir p. 119, 294, et de 269 à 296, une multitude de faits pareils.



indices d'une ère où l'Orient, et le Juif lui-même, vont se sentir entraînés dans les voies d'un étrange progrès <sup>1</sup>. Mais le millésime de 1840 est la date où nous faisons étape; la race judaïque était alors en Orient ce qu'on l'avait vue dans les siècles que nous venons de parcourir, et l'opinion publique s'y montrait à son égard ce qu'elle fut aux époques les plus reculées de l'ère chrétienne. Il nous semblera donc assez naturel de lire dans l'ouvrage intitulé *l'Égypte sous Méhémet-Ali*, Paris, 1843, que « la fin tragique du Père Thomas n'a pas occasionné d'étonnement en Égypte, car les habitants y sont persuadés, et tous ont cette conviction, que les Juifs égorgent parfois des esclaves chrétiens dont ils prennent le sang pour le mêler aux pains azymes<sup>2</sup>. » Et l'un des membres de la Société orientale, M. Achille Laurent, répète sous une autre forme cette pensée lorsqu'il s'écrie: « Est-il un voyageur ayant parcouru l'Anatolie, l'Archipel, l'Asie Mineure, Salonique, Smyrne et Constantinople, qui n'ait entendu le récit d'assassinats semblables à celui de Damas<sup>3</sup> ? »

Quant à nous, cédant au besoin d'être rapide, mais pourtant de ne présenter le récit de faits d'une telle importance que sous le couvert d'une autorité sérieuse, et qui se compose elle-même de plusieurs autres, nous commençons par extraire de la grande *Histoire de l'Église* de Rohrbacher une courte réflexion, suivie d'un résumé de quelques lignes du drame atroce de Damas.

<sup>1</sup> Un évêque qui a habité la Chaldée, la Mésopotamie, nous disait hier que nul changement n'est encore *sensible* chez les Juifs dans ces régions; mais demain, hier sera peut-être bien loin!

<sup>2</sup> T. I<sup>er</sup>, liv. II, chap. III, *des Juifs*. Quod ab omnibus, semper et ubique: caractères de la prescription du vrai!

<sup>3</sup> A. Laurent, *Affaires de Syrie*, etc., t. II, p. 264; Paris, 1846. Ce livre intéressant *est devenu rare*. Nous le demandâmes à l'éditeur et à plus de vingt libraires avant que l'un d'eux pût se le procurer. Il s'est peu vendu cependant... Mais il y aurait, dit-on, du mystère dans sa disparition <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette disparition étrange a eu lieu également pour la première édition du présent livre devenu aujourd'hui introuvable (*Note de la deuxième édition*).

« Le Talmud, nous dit en l'an de grâce 1851 cet historien, non-seulement permet au Juif, mais *lui commande et lui recommande de tromper et de tuer le chrétien*, quand il en trouve l'occasion. C'EST UN FAIT HORS DE DOUTE, et qui mérite l'attention des peuples et des rois <sup>1</sup>. »

Exemple : Nous avons vu, reprend le même historien douze volumes après ce seizième, c'est-à-dire après s'être donné le temps de la réflexion, « que, d'après les principes de leur Talmud et *l'enseignement si conforme* de leurs docteurs, *les Juifs ne peuvent et ne doivent pas plus se faire scrupule de tromper et de tuer les chrétiens*, surtout les chrétiens convertis du Judaïsme, qu'ils n'ont de remords et de repentir d'avoir tué le Christ. » Et « que tel soit encore le secret enseignement de la Synagogue, un fait épouvantable est venu le révéler de nos jours : l'assassinat du Père Thomas, Capucin, par *les principaux Juifs* de Damas ; » assassinat commis « par ceux qui passaient pour des hommes de bien, et qui, depuis plusieurs années, *comblaient ce religieux de politesses et de prévenances* <sup>2</sup>. » Or, voici d'après des documents autres que ceux de l'historien des affaires de Syrie, de quelle sorte les choses se passèrent.

Le 5 février 1840, ce Père est appelé dans une maison juive, sous prétexte de vacciner un enfant, opération dans laquelle il excelle ; mais l'enfant est malade, et le Père est sur le point de se retirer. Il cède cependant à l'invitation pressante d'entrer dans la maison voisine, « celle de D\*\*\* <sup>3</sup>, *le plus pieux des Juifs de Damas* l'un Juif que les chrétiens eux-mêmes regardent *comme un honnête homme*, et que le Père Thomas compte au nombre de ses amis. » Le soir commence : on l'accueille avec affection, et bientôt surviennent les deux frères de D\*\*\*, puis un de leurs oncles, et deux Juifs qui comptent entre les plus notables de Damas. Tout

<sup>1</sup> Rohrb., t. XVI, p. 406 ; Ex. XVIII, 683-4-5, Paris, 1851.

<sup>2</sup> *Ib.*, t. XXVIII, p. 683 ; 1852.

<sup>3</sup> Quoique nous trouvions les noms *écrits en toutes lettres*, nous les supprimons autant que possible lorsqu'une accusation s'y attache : telle est notre horreur pour les personnalités. Il est facile à qui le veut de les savoir.

à coup, le Père Thomas, saisi par ces gens à l'improviste, est bâillonné, garrotté, puis enlevé, transporté dans un appartement éloigné de la rue, et l'on y attend la fin du jour. La nuit tombe, et avec elle arrive un rabbin, accompagné du barbier-saigneur S<sup>\*\*\*</sup>, sur lequel les sacrificateurs ont compté pour l'accomplissement de leur projet. — « Allons, S<sup>\*\*\*</sup>, égorge-nous cet homme, nous t'attendions. » — Mais le barbier pâlit, le cœur lui manque, et il se récuse. Les sacrifiants, déçus dans leur espoir, prennent le parti d'—endre à terre le Père Thomas, et le plus pieux des Juifs de Damas, l'honnête D<sup>\*\*\*</sup>, faisant contre fortune bon cœur, se résigne à lui scier lui-même la gorge avec un couteau. La main lui tremble cependant ! bientôt même il faut que son frère A<sup>\*\*\*</sup> le remplace, tandis que le barbier se contente de tenir la barbe du Père, dont *le sang est recueilli* dans un vase pour être envoyé plus tard au grand rabbin. Il s'agit ensuite de faire disparaître les traces de ce meurtre. Les officiants se mettent donc à brûler les habits de la victime, dont les chairs sont hachées en menus morceaux et les os brisés sous le pilon ; après quoi cette pâte humaine est jetée dans un cloaque.

Cependant les recherches commencées par le domestique du Père Thomas ont alarmé les Juifs, et sept des plus notables de Damas, entre lesquels trois rabbins, décrètent l'urgence de faire disparaître cet homme. Ils le guettent, le saisissent, le sacrifient de la même manière qu'ils ont sacrifié son maître, et ne conservent de sa personne que tout juste ce que convoitait leur foi talmudique : *son sang!*

Déjà « plusieurs de ces divers attentats, nous dit le même historien, quoique connus et prouvés, étaient restés sans poursuites de la part de la justice, à cause de la prépondérance de certains Juifs dans le gouvernement. » Mais, cette fois, la justice, informée par le consul de France, obtint après « les procédures ordinaires et légales du pays », et sur les débris presque fumants des victimes, les aveux des coupables.

A cette nouvelle qui les bouleverse, « les Juifs d'Europe jettent les hauts cris, non contre les coupables, mais contre la victime ; mais contre le consul français, mais contre la justice. » Digne du noble pays qu'il représente, le consul de France « a fait courageusement son devoir en dépit de leurs offres, de leurs promesses et de leurs menaces. Les Juifs demandent à son gouvernement sa flétrissure et sa destitution... Ils offrent en même temps des sommes énormes aux employés des consulats français pour supprimer les pièces de la procédure <sup>1</sup> ;... » mais la vérité ne se laissera point étouffer, elle bravera tous leurs efforts.

Après avoir extrait d'une si grande histoire de l'Église ce récit sommaire et ces traits généraux, nous croyons devoir entrer dans quelques-uns des détails caractéristiques de cette monstruosité, que jamais les Juifs ne nièrent avec une unanimité plus audacieuse qu'à l'époque actuelle ; et, sans parti pris que nous voulons être, nous puiserons nos documents aux sources mêmes de la justice, et sous la garantie de M. Laurent, qui publia les pièces du procès.

Le premier interrogatoire, et c'est par là que nous entrons dans notre sujet, est celui du barbier. Pressé qu'il est de questions, il se décide, « après de nombreux faux-fuyants et de manifestes hésitations, à franchement avouer ce qui suit :

« D<sup>\*\*\*</sup> me fit venir ; j'allai chez lui, j'y trouvai le khakam (rabbin), M<sup>\*\*\*</sup>, etc., etc., et le Père Thomas, qui était lié. D<sup>\*\*\*</sup> et son frère A<sup>\*\*\*</sup> me dirent : « Égorge ce prêtre. » — Je répondis que je ne le pouvais pas. « Attends, » me dirent-ils, et ils apportèrent un couteau. Je jetai le Père par terre, et, le tenant avec un des assistants, je plaçai son cou au-dessus d'une grande bassine. D<sup>\*\*\*</sup> saisit le couteau, l'égorgea, et A<sup>\*\*\*</sup> l'acheva. *Le sang fut recueilli* dans la bassine, sans qu'il s'en perdit une goutte ; après quoi, le cadavre fut traîné de la chambre du meurtre dans la chambre au bois.

<sup>1</sup> Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XXVIII, p. 683 ; Paris, 1832.

Là, nous le dépouillâmes de ses vêtements, qui furent brûlés ; ensuite arriva le domestique M\*\*\*, et les sept surnommés nous dirent « de dépecer le prêtre ». Nous demandâmes comment s'y prendre pour faire disparaître les morceaux ; ils nous répondirent : « *Jetez-les dans les conduits.* » Nous les dépecâmes ; nous en mîmes les débris dans un sac, et, au fur et à mesure, nous allâmes les jeter dans les conduits, puis nous retournâmes chez D\*\*\*. L'opération terminée, ils dirent qu'ils marieraient le domestique à leurs frais, et qu'ils me donneraient de l'argent. Alors je m'en fus chez moi.

« — Fort bien, mais les ossements pouvaient vous trahir ; qu'avez-vous fait de ces os ? — Nous les avons cassés sur la pierre, avec le pilon du mortier. — Et de la tête ? — Nous l'avons également brisée avec le même instrument. — Vous a-t-on payé quelque chose ? — On m'a promis de l'argent, en me disant que si je parlais on déclarerait que c'est moi qui l'ai tué. Quant au domestique, on lui promit de le marier, comme je viens de le dire.

« — Et comment était le sac dans lequel vous mettiez les débris ? — Comme tous les sacs à café, en toile d'emballage, et de couleur grise. — Qu'avez-vous fait des entrailles ? — Nous les avons coupées, nous les avons mises dans le sac, et nous les avons jetées dans le conduit. — Le sac ne laissait-il pas dégoutter les matières contenues dans les entrailles ? — Un sac à café, lorsqu'il est mouillé, n'est pas sujet à laisser dégoutter ce qu'il renferme... — Le portiez-vous seul ? — Le domestique et moi nous nous entr'aidions, ou nous le portions tour à tour. — Lorsque vous avez dépecé le Père, combien étiez-vous ? combien aviez-vous de couteaux et de quel genre étaient ces couteaux ? — Le domestique et moi nous le dépecions, et les sept autres nous indiquaient la manière de s'y prendre. Tantôt je coupais, et tantôt c'était le domestique ; nous nous relayions lorsque l'un ou l'autre était fatigué. Le couteau était comme ceux des bouchers ; c'était le même qui avait

servi pour le meurtre... — Sur quel pavé avez-vous brisé les os ? — Sur le pavé entre les deux chambres. — Mais en brisant la tête, la cervelle dut en sortir ? — Nous l'avons transportée avec les os... — A quelle heure, à peu près, le meurtre a-t-il eu lieu, et combien s'est-il passé de temps jusqu'à la complète effusion du sang?... — Je crois que le meurtre a eu lieu vers le *letchai*. Le Père est demeuré au-dessus de la bassine jusqu'à l'entière effusion du sang, l'espace d'une demi-heure ou de deux tiers d'heure... Quand nous eûmes terminé toute l'opération, il pouvait être environ huit heures, plus ou moins <sup>1</sup>. »

Le domestique M<sup>\*\*\*</sup> fut à son tour interrogé, et ses réponses concordèrent exactement avec celles de S<sup>\*\*\*</sup>, avec les réponses des autres accusés, et avec tous les faits de l'enquête <sup>2</sup>. La justice se mit alors en devoir de vérifier l'endroit où les Juifs avaient jeté les débris : la pâte d'os et de chair de leur vieil ami le Père Thomas. « On découvrit le canal, et l'on trouva à l'entrée des traces de sang et des filaments de chair... Les ouvriers qui descendirent dans le conduit en tirèrent plusieurs fragments de chair, une rotule, un morceau du cœur, des débris du crâne, d'autres morceaux d'os et des parties de la calotte du Père. On mit le tout dans une corbeille, et on consigna ces débris au consu de France pour les faire examiner par des médecins, après que le pacha les eut vus, qu'il les eut montrés aux accusés et en eut fait constater la nature <sup>3</sup>... »

Cependant, après l'assassinat du Père Thomas, il avait été décidé chez les Juifs de se débarrasser de son domestique, dont les investigations devenaient compromettantes ;

<sup>1</sup> Dépouillement des pièces authentiques, qui sont déposées au ministère des Affaires étrangères, à Paris, et, par conséquent, faciles à vérifier. T. II, p. 24 à 31, *ibid.*, 399; *Relation historique des affaires de Syrie, depuis 1840 jusqu'en 1842, et procédure complète dirigée en 1840 contre les Juifs de Damas, etc., etc.*, par Achille Laurent, membre de la Société orientale; 2 vol., Paris. Gaume frères, 1846. Ouvrage disparu. Voir ci-dessus.

<sup>2</sup> Lire à la suite, t. II, *ib.*

<sup>3</sup> *Ib.*, p. 37, 38.

et ce domestique disparut. Le lecteur connaîtra, par les pièces que recueillit et que nous livre M. Laurent, les menus détails du complot judaïque dont l'exécution mit fin aux premières terreurs des Juifs. Nous nous bornerons à relater quelques parties des interrogatoires qui concernent le second acte de cette tragédie. Ainsi, par exemple, l'un des accusés, M<sup>\*\*\*</sup>, pressé de questions et craignant de se compromettre, adresse cette demande : « Quelqu'un a-t-il confessé avant moi ? — Certainement il a été fait des aveux ; dites la vérité à votre tour. — M<sup>\*\*\*</sup> : Lorsque je retournai chez mon maître, il me demanda : *As-tu donné avis pour le domestique ?* Je répondis oui ; sur ce, il me dit : *Retourne, va voir s'ils l'ont pris ou non, et qu'est-ce qu'on en fait.* J'allai chez M<sup>\*\*\*</sup>, je trouvai la porte fermée aux verrous ; je frappai ; le m<sup>\*\*\*</sup> F<sup>\*\*\*</sup> vint m'ouvrir : Nous le tenons ; *veux-tu entrer, ou t'en aller ?* — J'entrerai pour voir, lui dis-je. J'entrai et je trouvai I<sup>\*\*\*</sup> P<sup>\*\*\*</sup> et A<sup>\*\*\*</sup> S<sup>\*\*\*</sup> ; on s'occupait à lier les mains du patient derrière le dos, avec son mouchoir, après lui avoir bandé la bouche avec un linge blanc. La chose se passait dans le petit divan qui est dans la petite cour extérieure, où se trouvent les latrines, et c'est dans ces latrines qu'on jeta la chair et les os. On avait barricadé la porte avec une poutre ; et, après qu'I<sup>\*\*\*</sup> P<sup>\*\*\*</sup> et A<sup>\*\*\*</sup> S<sup>\*\*\*</sup> lui eurent lié les mains derrière le dos, il fut jeté par terre par M<sup>\*\*\*</sup> F<sup>\*\*\*</sup> et M<sup>\*\*\*</sup> F<sup>\*\*\*</sup>, fils de R<sup>\*\*\*</sup>, etc., c'est-à-dire par les sept qui étaient présents à l'opération. Il y en avait parmi eux qui regardaient faire les autres. On apporta une bassine de cuivre étamé ; on lui mit le cou sur cette bassine, et M<sup>\*\*\*</sup> F<sup>\*\*\*</sup> l'égorgea de ses propres mains. Y<sup>\*\*\*</sup> M<sup>\*\*\*</sup> F<sup>\*\*\*</sup> et moi, nous lui tenions la tête. A<sup>\*\*\*</sup>, fils de R<sup>\*\*\*</sup>, et I<sup>\*\*\*</sup> P<sup>\*\*\*</sup> tenaient les pieds, et étaient *assis dessus*. A<sup>\*\*\*</sup> S<sup>\*\*\*</sup> et les autres tenaient le corps solidement, pour l'empêcher de bouger, jusqu'à ce que le sang eût fini de couler. Je demurai encore un quart d'heure, en attendant qu'il fût bien mort. Alors je les laissai, et je me rendis chez mon maître, auquel je donnai avis de ce qui s'était passé.

« — Quelqu'un de ces sept individus est-il sorti pendant que vous étiez encore là ? — Personne, avant qu'il fût égorgé et le sang écoulé. — Au moyen de quel expédient a-t-on fait entrer le domestique ? — J'ai déjà dit que j'avais compris des paroles de Y\*\*\* M\*\*\* F\*\*\* qu'ils étaient réunis cinq dans la rue, près la porte ; que le domestique vint demander après son maître, et que Y\*\*\* M\*\*\* F\*\*\* répondit : *Ton maître s'est attardé chez nous ; il vaccine un enfant ; si tu veux l'attendre, entre, va le trouver.* Il entra par ce moyen, et il en est advenu ce que j'ai déclaré. — Qu'a-t-on fait du sang, et qui l'a pris ? — Après quelques tergiversations, l'accusé répond : La vérité est qu'A\*\*\* S\*\*\* a versé le sang dans la bouteille qu'il tenait à la main. On se servit d'un entonnoir neuf en fer-blanc, comme ceux en usage chez les marchands d'huile. Ce fut Y\*\*\* M\*\*\* F\*\*\* qui prit la bassine pour le verser dans la bouteille. Après qu'elle fut remplie, A\*\*\* S\*\*\* la confia à Y\*\*\* A\*\*\* <sup>1</sup>. »

Peut-être serait-il difficile d'imaginer une abondance et une précision de détails plus remarquables que celles qui s'échappent de la bouche des déposants. En tous cas, nous laisserons aux pièces du procès, que recherchera peut-être le lecteur, le soin de l'édifier sur de nombreuses particularités que nous supprimons, et nous le mettrons en toute simplicité sur la voie des faits propres à lui faire comprendre le motif des protestations formulées contre la condamnation qui frappa les Juifs.

Lorsque Israël se mit à la recherche des moyens de protester contre les accusations qui l'atteignaient, il se trouva que l'un des complices du crime, le Juif P\*\*\*, était sujet de l'Autriche, chance heureuse qui donna plus tard à M. Merlato, le consul autrichien, l'occasion d'intervenir dans le débat, ce dont il n'avait été nullement question tout d'abord. Car, le lendemain de la découverte des restes du Père Thomas, M. le consul de France, accompagné de M. Beaudin <sup>2</sup>, des

<sup>1</sup> *Ib.*, t. II, p. 148 à 152.

<sup>2</sup> Chancelier du consulat de France, et négociant à Damas.



religieux de Terre-Sainte, du Père François, Capucin, et du sieur Salina, médecin, était allé rendre visite à M. Merlato. La conversation ayant roulé tout le temps sur le double assassinat du Père Thomas et de son domestique, M. Merlato, ... élevant le verbe de manière à être entendu de tous, avait dit : « qu'il croyait bien que, pour le plus grand nombre, un sentiment de fanatisme avait inspiré le crime; mais qu'il pensait que, pour certains d'entre eux, leur coopération pouvait avoir eu pour mobile *l'idée de trafiquer sur le sang.* » Puis, se tournant vers le consul de France... : « C'est d'après cette conviction que j'ai fait prier Chérif Pacha, — gouverneur général de la Syrie, — de faire espionner P<sup>\*\*\*</sup>, et, si besoin est, de faire fouiller sa maison <sup>1</sup>. »

A cette page, nous devons ajouter une partie importante de la lettre que M. Pierre Laurella, consul d'Autriche à Beyrouth, adressait à M. Joseph Bellier, agent consulaire de la même nation à Latakieh : « Je ne sais si vous avez su l'horrible assassinat fait par les Juifs de Damas sur la personne du R. Père Thomas, Capucin, et de son domestique. Je vous remets copie de ce que m'écrit M. Merlato, consul autrichien. Cependant il ne faudra pas en faire une publicité (*sic*); vous en comprenez sans doute la raison <sup>2</sup>. »

Or, voici quelle était la lettre de M. Merlato : « Damas, 28 février 1840. — Le croirait-on ? Dans la maison de D<sup>\*\*\*</sup> A<sup>\*\*\*</sup> a été commis l'horrible assassinat du Père Thomas ! Ces infâmes, au nombre de trois frères, d'un oncle de M<sup>\*\*\*</sup> A<sup>\*\*\*</sup>, d'un barbier et d'un domestique, ont égorgé l'infor-

<sup>1</sup> *Ib.*, t. II, p. 207. M. Merlato ayant reçu des ordres du consul général d'Autriche à Alexandrie, ainsi que les directions de M. E<sup>\*\*\*</sup> P<sup>\*\*\*</sup>, consul général d'Autriche à Alep, « qui lui imposèrent une nouvelle manière de voir dans cette affaire, dit M. Laurent, se fit l'avocat des Juifs. » Laurent, *ibid.*, p. 216-217. Des exigences diplomatiques l'obligèrent-elles à ce changement de front ? Nous ne le jugeons point; et notre unique recherche est la vérité quant au fait principal.

<sup>2</sup> *Ib.*, p. 288-9.

tuné vieillard, et en ont recueilli le sang. Ensuite, ayant mis le cadavre en tout petits morceaux et brisé le crâne et les ossements, ils jetèrent le tout dans un conduit du quartier juif. Le susdit barbier et le domestique déclarent le tout, et quatre autres, jusqu'à présent, ont également avoué. Ces derniers sont au nombre des complices. Les restes du défunt furent trouvés à l'endroit indiqué par les déclarants, dont trois disent que le crime résulte des principes religieux. On cherche maintenant à découvrir où a été caché le sang. On ignore encore la trace du domestique assassiné, mais on suppose qu'il a eu la même fin dans quelque autre maison de ces brigands..., etc. <sup>1</sup>. »

Supposition très juste, car on ne tarda guère à savoir ce que M. le consul Merlato ignorait à cette date. Bientôt, en effet, les soupçons conçus s'étaient changés en certitude ; et, le 22 avril suivant, M. le comte de Ratti-Menton, consul de France à Damas, l'homme généreux dont la conduite dans cette déplorable affaire reçut dans la Chambre des représentants de la France un si juste tribut d'éloges officiels <sup>2</sup>, écrivait à Chérif-Pacha : « Je dois ajouter de nouvelles informations sur les intrigues pratiquées par les Juifs, et sur les mouvements qu'ils se donnent... J'expose donc à Votre Excellence qu'un Juif, intermédiaire de ses coreligionnaires, a demandé, par l'entremise du protégé d'un autre consulat que le mien, à s'aboucher avec le sieur C\*\*\*, et à se réunir tous les trois pour traiter une affaire importante. Cette réunion a eu lieu de mon consentement, afin de connaître le but de l'intermédiaire juif. Celui-ci a formulé quatre propositions. La première stipule la « cessation de toute traduction des livres juifs, parce que, disait-il, c'était une humiliation pour la nation <sup>3</sup> ». La deuxième corrobore la première.

<sup>1</sup> *Ib.*, t. II, p. 289-290.

<sup>2</sup> 2 juin, à l'occasion du chap. III des affaires étrangères, Chambres des députées.

<sup>3</sup> Les nouvelles reçues par l'autorité sont que le vice-roi a donné l'ordre de tenir bon contre les Juifs ; et les gens sensés parmi ceux-ci « n'ont pas l'espoir de démentir ce qui a été prouvé contre eux relati-

La troisième est une « intervention auprès de moi pour obtenir de Votre Excellence la mise en liberté du maaalem R\*\*\* F\*\*\* ». La quatrième, enfin, « sollicite l'adoption de mesures propres à obtenir un jugement moins sévère en faveur des condamnés, par la commutation de la peine de mort en toute autre punition. »

Ces quatre points obtenus, on payait cinq cent mille piastres : savoir, « cent cinquante mille comptant au moment de la ratification, et les trois cent cinquante mille restant après que tout serait terminé. C\*\*\* restait libre de partager la somme totale avec qui bon lui semblerait. »

Le sieur C\*\*\* demandant au Juif où se prendraient les cinq cent mille piastres en question, le Juif répondit que « cette somme ne devait être prise sur personne, mais qu'elle se trouvait prête dans la caisse de la synagogue, appelée *caisse des pauvres!* » Signé : Comte de RATTI-MENTON<sup>1</sup>.

Quant à J\*\*\* P\*\*\*, ce protégé de l'Autriche que son consulat avait abandonné d'abord aux exigences de la légalité, il « chercha constamment par son attitude audacieuse, en se prévalant du nom du gouvernement autrichien et de celui de ses supérieurs, à en imposer à la justice égyptienne et à encourager ses coaccusés. » Sa réponse<sup>2</sup> est d'ailleurs « calquée sur celle que fit M. Merlato à M. de Ratti-Menton vers le 7 mars, lorsque s'éleva un conflit entre ces deux consuls relativement à la compétence de Chérif-Pacha. Le consul d'Autriche, qui avait consenti sans difficulté à l'incarcération de P\*\*\* dans la prison du gouvernement local, déclara au consul de France, *lors de son revirement*, qu'il ne

vement à la traduction de leurs livres, faite par quelques-uns d'entre eux au Pacha, et qui prouve que *le sang* de tous ceux qui travaillent le jour du sabbat (chrétiens ou musulmans) leur appartient. » *Ib.*, II, p. 292.

<sup>1</sup> Laurent, *ibid.*, t. II, p. 88-90. Sous ce nom de Caisse des pauvres existe donc une caisse nationale semblable à la caisse à Perrette du Jansénisme, à celles des sociétés occultes, et commise aux bons soins de la Synagogue.

Voir p. 174.

le laisserait pas juger par l'autorité égyptienne, mais qu'il l'enverrait au tribunal *de ses supérieurs*. Il n'expliqua pas si c'était à ses supérieurs d'Alep, d'Alexandrie, de Constantinople ou de Vienne <sup>1</sup> ! »

Cependant M. le consul de France restait inébranlable dans les voies du devoir et de l'honneur. Sa conduite fut donc attaquée par les Juifs et par leurs protecteurs. « Pour défendre les Juifs, nous dit M. Hamont, les consuls d'Autriche ont attaqué la réputation d'un magistrat français ! C'est un moyen étrange, mais il n'atténue pas l'accusation qui pèse sur les protégés des Autrichiens. Nous avons lieu de nous étonner qu'un consul général d'Autriche, homme instruit, versé dans les mœurs des Orientaux, ait demandé que l'affaire fût examinée dans *des formes spéciales*... Et que sont donc les Juifs de Damas pour qu'on fasse en leur faveur *une exception à la règle générale* ? *D'impitoyables usuriers, des sangsues affamées, des trafiqueurs sans honte, comme tous ceux qui habitent l'Orient* <sup>2</sup>. »

Mais, hélas ! dès que « l'on examine avec attention ce qui a été publié sur la disparition du Père Thomas, on éprouve un sentiment pénible... Un honorable magistrat, le représentant de la France, insiste auprès des lieutenants de Méhémet-Ali pour que *justice soit rendue* ; et qu'arrive-t-il ? LES JUIFS D'EUROPE crient au meurtre, à l'assassin ! On difame M. de Ratti-Menton ; la communion des Juifs, que protège le consulat d'Autriche, jette des cris de détresse... et, *parce que les enfants d'Israël sont allés d'Europe en Égypte*, un voile épais a été tiré sur cette scène de sang <sup>3</sup>, » et la justice a suspendu son cours.

« Les Juifs de Damas ont offert de l'or à M. de Ratti-Menton, et l'or a été refusé <sup>4</sup> ; » mais cet irrésistible agent,

<sup>1</sup> Laurent, *ibid.*, t. II, p. 219.

<sup>2</sup> Hamont, *l'Égypte sous Méhémet-Ali*, 2 vol. in-8°, t. I<sup>er</sup>, p. 375 ; Paris, 1843.

<sup>3</sup> Les représentants du judaïsme occidental ; voir plus bas, Hamont, *l'Égypte sous Méhémet-Ali*, p. 171 ; Paris, 1843. Laurent, t. II, p. 338.

<sup>4</sup> Laurent, *ib.*, t. II, p. 339.

sorti de la *caisse nationale*, ainsi que la dénomme M. le consul de France, s'est mis en campagne, et la cause hébraïque a trouvé des défenseurs ! Le membre de la Société orientale qui jette au beau milieu de notre public l'étourdissante et complète procédure de cette affaire, M. Achille Laurent, nous affirme que ces défenseurs « ont été pour la plupart achetés largement <sup>1</sup> » ; et, de son côté, l'un des hommes qui possèdent le mieux le monde judaïque et le Talmud, l'ancien rabbin Drach, prononça cette accablante sentence : « Les assassins du Père Thomas, *convaincus de leur crime*, ont été soustraits à la vengeance de la loi *par les efforts réunis des Juifs de tous les pays...L'argent a joué le principal rôle dans cette affaire* <sup>2</sup>. »

Mais que ce déni de justice, que la suspension des lois de l'État soient ou non le résultat du travail de cet or et le fruit des exigences de la politique, y a-t-il pour cela rien de changé dans la nature des pièces, des aveux et du jugement qui donnent à ce crime une accentuation si brutale, une physionomie si nette et si rude ? Nous nous contentons, pour toute réponse, de placer devant l'investigateur des autorités qui répondent personnellement de leurs paroles et de leurs actes ; cette tâche une fois remplie, nous laissons à chaque lecteur, s'il lui plaît, le soin de se poser en juge ! Mais ce que nous devons formuler, c'est que, dans le camp des ennemis de l'Église et des sociétés occultes, les arrêts favorables à Israël et insulteurs pour la France ne se firent guère attendre, et nous distinguerons entre les patrons de ces Juifs que poursuivait notre consul indigné, le digne ami de M. de Cavour, Maxime d'Azeglio, dont *la science et l'impartialité* se résument dans les paroles suivantes :

« Les accusations de cruauté, de meurtres d'enfants, de magie, portées contre les Israélites en des temps moins civi-

<sup>1</sup> Laurent, t. II, p. 266. *Journal de Toulouse*, 10 juillet 1840.

<sup>2</sup> *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. 1<sup>er</sup>, p. 79 ; Paris, 1844. La grave *Histoire universelle de l'Église*, de Rohrbacher, nous a tenu le même langage, t. XXVIII, p. 684, et XXIX, p. 247, etc. ; Paris, 1832.

lisés, *sont des fables* qui ne peuvent trouver créance à une époque aussi éclairée que la nôtre. Le triste fait arrivé à Damas en 1840, dont la vérité a été révélée et la justice obtenue par sir Moïse Montefiore et par le jurisconsulte Crémieux<sup>1</sup>, montre précisément que de pareilles extravagances ne peuvent avoir de partisans que dans une société grossière et ignorante<sup>2</sup>. »

Toutes pétries d'audace et d'ignorance que semblent être de telles paroles, nous nous garderons de les négliger, et nous nous demanderons comment il se fit qu'au moment décisif, la justice, après s'être si franchement prononcée, ait trompé l'attente universelle et suspendu ses dernières vindictes ? Le voici :

De retour au Caire, Chérif-Pacha, le magistrat suprême et le gouverneur général de la Syrie, ne cessait de raconter « à qui voulait l'entendre les circonstances du meurtre. Il assurait que les Juifs avaient assassiné les chrétiens *pour en avoir le sang* »<sup>3</sup>. Et nul plus que ce haut magistrat ne devait se sentir en droit de formuler à haute voix ses convictions, car il s'était scrupuleusement entouré de tous les moyens d'investigation que mettait à sa portée l'étendue sans bornes de son pouvoir discrétionnaire. Sa conduite « ayant été constamment dirigée par des sentiments de loyauté », cet éminent fonctionnaire tenait à honneur qu'il fût impossible « de suspecter ses sentiments, un seul instant », et le résultat de l'affaire dirigée par ses soins avait été que, de seize Juifs impliqués dans l'assassinat du Père Thomas et de son domestique, deux étaient morts dans le courant de la procédure, quatre *avaient obtenu leur grâce* pour avoir fait des révélations, et dix *avaient été condamnés à mort*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Grand maître de l'ordre maçonnique, et israélite.

<sup>2</sup> *L'Église et la Synagogue*, p. 266, etc., 1859 ; même discours dans la bouche de sir Robert Peel ; car la politique et le monde occulte ont leurs mystères, qui ne sont que trop souvent les mêmes.

<sup>3</sup> M. Hamont, *l'Égypte*, *ib.*, p. 274. Laurent, *ib.*, t. II, p. 339.

<sup>4</sup> Laurent, *ibid.*, t. II, p. 223. Voy. leurs noms, *ibid.*, t. II, p. 230, etc.

L'exécution des condamnés *devait suivre*, et eût immédiatement suivi le prononcé de la sentence, si le consul de France, M. de Ratti-Menton, ayant l'idée assez singulière de donner à cet arrêt la sanction de l'approbation la plus solennelle, n'eût obtenu l'envoi de la procédure au fils de Méhémet-Ali, à Ibrahim-Pacha, généralissime des troupes égyptiennes en Syrie. Ce délai changea la face des choses, sauva la vie *des condamnés*, et parut, aux yeux des gens étrangers à l'Orient, remettre en question la justice de l'arrêt; car ce fut le moment précis où les délégués des Juifs d'Europe, où les représentants de la toute-puissance juudaïque en Occident arrivèrent en Égypte. Ces hommes habiles et entreprenants adressèrent aussitôt leur supplique à Méhémet-Ali, sollicitèrent la révision de la procédure, s'entendirent avec ce souverain, et lorsqu'ils se présentèrent à l'audience, ce prince leur dit : « Les prisonniers sont libres; la protection la plus large sera accordée à vos frères; *c'est mieux, je pense, que la révision et les enquêtes!* Le voyage de Damas n'est pas sûr aujourd'hui; refaire un procès, d'ailleurs, c'est réveiller entre chrétiens et Juifs des haines que je veux éteindre. Je vais dire aux consuls *ma volonté*; ce soir même j'adresserai mes ordres à Chérif-Pacha... J'aime les Juifs; ils sont soumis et industriels; j'accorde avec plaisir à leurs délégués cette preuve de sympathie<sup>1</sup>. »

Voici cependant les termes du firman de Méhémet dont les Juifs furent réduits à se contenter : « Par l'exposé et la demande de MM. Mosès Montefiore et Crémieux, qui se sont rendus auprès de nous *comme délégués de tous les Européens qui professent la religion de Moïse*, nous avons reconnu QU'ILS DÉSIRENT LA MISE EN LIBERTÉ *et la sûreté* pour ceux des Juifs qui sont détenus et pour ceux qui ont pris la fuite au sujet de l'examen de l'affaire du Père

<sup>1</sup> P. 231 à 234. Les mots de grâce, de culpabilité et d'innocence furent évités dans le firman; cet acte *de haute et suprême volonté* annulait la condamnation légale des criminels.

Thomas, moine disparu de Damas <sup>1</sup>, lui, et son domestique Ibrahim. Et comme, *à cause d'une si nombreuse population, il ne serait pas convenable de refuser leur requête*, nous ordonnons de mettre en liberté les prisonniers juifs, et de donner aux fugitifs la sécurité pour leur retour, etc., etc. <sup>2</sup>»

Ce que les Juifs sollicitaient, et leurs plus folles espérances ne pouvaient s'élever plus haut, Méhémet-Ali le concède à la toute-puissance judaïque; c'était la liberté des condamnés et le *silence de la justice*. Renouveler l'enquête eût été folie de leur part; car alors la France, représentée dans l'Orient par son consul, se fût vue, jusque sous le gouvernement si peu chatouilleux de Louis-Philippe, obligée de tenir cloués sous les regards du monde entier tous ces Juifs, la tête basse, les yeux et la barbe dans le sang des victimes! Et ces condamnés, soumis à la honte d'une seconde enquête que la France entière eût suivie, eussent-ils pu faire un mouvement sans éclabousser de ce sang leurs hauts et nombreux protecteurs?

Le silence, chez les Israélites européens, un instant après cette insigne faveur, eût été l'adresse suprême! Mais ce fut là ce que les Juifs, ardents à faire retentir tous les échos de l'Europe de la tapageuse innocence de leurs condamnés, n'eurent jamais le tact de sentir. Leur principal avocat, M<sup>e</sup> Crémieux, eut, il est vrai, le mérite de protester d'une voix généreuse contre les détestables et féroces superstitions de ses coreligionnaires orthodoxes; mais son bonheur, nous ne saurions dire son triomphe dans cette malheureuse affaire, ne fut point modeste; les Juifs, sans doute, ne l'eussent point permis! Ils ne le permettent point encore, et la pression qu'ils exercent sur ceux qui les servent est irrésistible. Un jour, en effet, tout naguère, et c'était en pleine assemblée judaïque, en l'an de grâce 1864, cet orateur, qui sait le côté faible des siens et les illusions de leur orgueil, revient tout à coup sur ces accusations

<sup>1</sup> Mais dont les restes étaient retrouvés.

<sup>2</sup> Laurent, *ib.*, t. II, p. 251 à 253. Pièces juridiques.



douloureuses, humiliantes, et tonne de sa voix la plus forte : Arrière enfin, s'écrie-t-il, les préjugés « de cette contrée où s'était réveillée vingt ans auparavant, contre les Juifs, cette niaise et abominable calomnie qui les représente comme pétrissant aux fêtes de Pâque le pain azyme avec le sang des chrétiens ; calomnie *qu'au nom des Juifs de tout l'univers*, — ajoutait-il, — sir Mosès Montefiore et moi avons abolie devant le tribunal de ce grand Méhémet-Ali, dont l'esprit égalait le courage <sup>1</sup> ! »

Plus aveugles que leur avocat, et d'une audace que nous n'oserons qualifier, les écrivains les plus orthodoxes du judaïsme français osaient hier encore se permettre, à l'endroit du ministre historien qui glorifia devant la Chambre des Députés la vigueur du consul de France contre les Juifs de Damas, une plaisanterie que, par respect pour nos lecteurs, nous nous excuserions de rapporter si le goût et le style, si l'aveuglement et l'opiniâtreté judaïques ne s'y peignaient en traits inimitables :

« Un fait curieux ! Les jours de Rosch Haschana, on a sonné du schofar dans l'hôtel M\*\*\*, qui est voisin de M. Thiers. Le grand homme a été surpris, saisi, effrayé de ces sons étranges et lugubres. Il croyait peut-être que le jour du jugement était arrivé, *que le Dieu des Juifs* allait lui demander compte *de sa conduite déplorable dans l'affaire de Damas*, et que *les victimes des Jésuites*, sollicitant en vain les secours du consul de France, protégé de M. Thiers, sortaient sanglantes de leurs tombes pour crier vengeance<sup>2</sup>. »

Et certes, si la pudeur eût seulement permis de donner un signe d'intérêt à *ces misérables*, que n'eût point fait en faveur des Juifs de Damas le gouvernement du souverain

<sup>1</sup> *Archives israélites*, recueil religieux, moral et littéraire...., t. XXV, p. 519, in-8°; Paris 1864.

<sup>2</sup> *L'Univers israélite*, II, p. 52, octobre 1866. Voilà le ton et l'audace de ces revues, où reviennent sans cesse les noms du Père Thomas et du petit Mortara.

qui, dans un de ses épanchements libéraux, leur avait dit en audience publique : « Ainsi que l'eau qui tombe goutte à goutte finit par percer le rocher le plus dur, de même l'injuste préjugé qui vous poursuit s'évanouira devant les progrès de la raison humaine et de la philosophie<sup>1</sup> ! »

Mais le monarque dont M. Thiers fut le ministre avait entre les mains quelque chose de plus irrécusable et de plus fort que les clameurs de Juda ; car, nous dit le grave auteur de *l'Histoire universelle de l'Église*, « toutes les pièces du procès furent envoyées à la cour de France<sup>2</sup>. »

Elles y furent envoyées, et si l'influence qui domine dans les révolutions, où les Juifs ont toujours une part immense, ne les a point fait disparaître, elles y sont encore ; car le livre qui les a reproduites quatre ans avant le bouleversement de 1848, c'est-à-dire quatre ans avant l'époque où l'Israélite Crémieux fut un des souverains provisoires de la France, se termine par cet avis au lecteur que nous rapportons pour la seconde fois :

« Tous les documents relatifs à la procédure dirigée contre les Juifs de Damas, accusés du double assassinat du Père Thomas et de son domestique Ibrahim-Amurah, étant déposés au ministère des affaires étrangères, il sera facile de constater l'exactitude des procès-verbaux, notes et pièces

<sup>1</sup> Bédarride, *ib.*, *Des Juifs*, p. 430. — Un de nos amis fut chargé par le gouvernement de 1830 d'une importante mission dans les États de Méhémet. Nous croyons même que le but principal de cette mission était de savoir de ce prince, et des principaux personnages initiés à la conduite de cet affreux procès, les faits positifs et les circonstances déterminantes de cette odieuse affaire. Autant que ses devoirs de discrétion le lui permirent, ce très consciencieux personnage répondit à nos questions, entra dans certains détails, et nous affirma que nul, en Orient, ne révoquait en doute cet assassinat. Cet homme grave, que nous devons nous abstenir de nommer, est encore plein de vie ; il pourrait parler et peut-être mieux faire !

Nous reçûmes, en présence de quelques amis, un témoignage analogue de la part d'un voyageur sérieux, sénateur de l'Empire, et que ces investigations avaient retenu quelque temps à Damas. Mon domestique, nous dit-il en outre, y faillit avoir le sort du Père Thomas ; il ne se tira d'affaire que grâce à sa force musculaire et à une rare présence d'esprit.

<sup>2</sup> Rohrbacher, t. XXVIII, p. 684 ; Paris, 1852.

juridiques qui sont en tête de cette troisième et dernière partie <sup>1</sup>. »

Le lecteur aura donc toute facilité de s'édifier, et peut-être alors ces paroles de M. Hamont lui paraîtront-elles celles d'un homme de sens : « Si dans notre France, — pays de rectitude mais de générosité si souvent irréfléchie, — la masse de la nation ne peut admettre *les motifs* qui ont fait assassiner le Père Thomas, cela se conçoit ; mais il est permis aux hommes qui ont séjourné quelque temps *en Orient*, aux hommes *qui ont fréquenté les Juifs*, à tous ceux enfin qui ont vécu parmi les peuples orientaux, de penser autrement <sup>2</sup> », et nous allons, dans un instant, une fois de plus, en voir la cause.

#### CONCLUSION.

Ces immolations accomplies par des Juifs franchement orthodoxes sont *de tous les siècles*. — La loi religieuse du Talmud leur en fait un devoir et un singulier mérite. Un beau jour nous les voyons, sous le règne de Philippe Auguste, *lever le masque* et perpétrer à ciel ouvert cette œuvre talmudique ; car l'impunité, cette fois, leur semble légalement acquise ; mais ils ont compté sans leur hôte. Leur habitude, fondée sur les lois de la prudence, est de nier avec l'aplomb, l'inexprimable aplomb qui caractérise dans leur bouche toute offense à la vérité, cet acte qui ne cessa de soulever contre eux l'unanime réprobation des peuples. Mais la justice humaine les a mille fois pris sur le fait. Les pages les plus irrécusables de l'histoire, les arrêts des tribunaux laïques les plus éminents, et les plus inattaquables procès-verbaux de l'Église, répondront jusqu'à la fin des temps aux audacieuses dénégations du Juif.

Et, chose aussi naturelle que digne de remarque, ces-

<sup>1</sup> Ach. Laurent, membre de la Société orientale, *Relation historique des affaires de Syrie depuis 1840, etc., etc.*, t. II, p. 399.

<sup>2</sup> Hamont, *ib.*, p. 373, *l'Égypte sous Méhémet-Ali*, 2 vol. in-8°, 1843. Laurent, t. II, p. 339.

faits qu'engendrent une même inspiration, une même idée religieuse, se ressemblent d'une ressemblance si frappante, que l'intervalle de plusieurs siècles ne saurait altérer leur physionomie, modifier leur caractère. C'est pourquoi, si nous parcourons du regard les actes relatifs au martyr du jeune Simon et les actes de la procédure du Père Thomas, que sépare un espace de temps près de quatre fois séculaire, la pensée de deux dates distinctes s'efface devant la nature des faits ; l'un est l'exacte répétition de l'autre, et nous croyons assister au même drame.

En se rendant coupable de ces crimes religieux, ce peuple, qui ne vit que de ses traditions, se bornait d'ailleurs, *ainsi que nous le dira le chapitre suivant*, à répéter ce que, dès avant le Christ, avaient fait ses pères, adonnés aux pratiques sauvages de l'idolâtrie, et fanatiques anthropophages, si la Bible est un livre d'histoire !

Quoi qu'il en soit, n'oublions point le mot que font retentir à nos oreilles les fils de Jacob : « Les Israélites, à qui Dieu a révélé sa doctrine et prescrit des lois si justes, sont animés de bonté envers toutes les créatures. — C'est là le caractère dominant en Israël ; on peut l'appeler *peuple au cœur tendre*<sup>1</sup> ! » Amen !

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XVIII, p. 845 ; 1867.

---

#### NOTE FINALE ET IMPORTANTE

##### SUR LA CONDUITE DU CONSUL DE FRANCE.

Dans leurs rapports, MM. \*\*\* se permettent d'outrager l'honorable M. de Ratti-Menton, qu'une carrière administrative de dix-sept ans et les plus brillants services devaient mettre à l'abri d'un reproche. Mais « si son zèle et son impartialité dans la procédure sont méconnus par quelques ennemis jaloux, la France, la religion et les populations entières de l'Égypte et de la Syrie lui tiendront compte, ainsi qu'à Chérif-Pacha, de leur conduite impartiale. Il est vrai que M. de Ratti-Menton a refusé les offres les plus brillantes, et que *son âme n'est pas vénale comme celle de plusieurs de ses adversaires* ; lui, du moins, n'est pas *vendeur d'esclaves* ; et son nom, dans nos contrées, n'est pas le synonyme de l'ignominie ! Il a rejeté avec dégoût *les millions qui lui*

ont été offerts, et c'est avec indignation que nous l'avons vu traiter d'inquisiteur par M. Crémieux<sup>1</sup>. »

« De la discussion qui s'établit à la tribune (française), il est résulté que la conduite de notre agent consulaire à Damas avait été, dans cette circonstance, digne d'éloges... M. le président du Conseil a pris avec chaleur la défense du consul, que recommandent à la fois de longs et utiles services et le caractère personnel le plus honorable. Les paroles prononcées par M. le ministre des Affaires étrangères ont *pleinement confirmé* ce que plusieurs organes de la presse, très exactement informés, avaient déjà publié sur les démarches actives du représentant de quelques États de l'Allemagne qui, *cédant à l'instance de plusieurs maisons de banque juives*, ont réuni leurs efforts pour lutter contre le *consul de France*, dénaturer les faits de cette déplorable affaire, et égarer ainsi l'opinion sur la véritable cause de ce double assassinat<sup>2</sup>. »

Lire toutes les pièces dans Achille Laurent, entre autres la lettre de M. Barker, ex-consul d'Angleterre à Alep, et depuis fixé à Suedieh, avril 1841, lettre admirable de courage, de clarté et de précision. *ib.*, t. II, p. 302, etc.

Entre ces traits nombreux de chrétiens sacrifiés par les Juifs, l'un des plus beaux est celui que la victime elle-même, arrachée de leurs mains, avait maintes fois raconté à M. M<sup>'''</sup>, de qui le tenait M. le baron de Kalte, officier prussien. C'est l'histoire de la femme d'un négociant étranger, enlevée à quelques pas de son mari, et découverte au moment critique par le plus singulier bonheur. Déjà la cérémonie commençait. Dépouillée jusqu'à la ceinture, et placée devant deux rabbins qui lisaient depuis quelques instants sur elle les formules du rituel hébraïque, on venait de lui dire : Vous allez mourir.... Cependant, fou d'inquiétude et de terreur, son mari la cherchait partout : Faites attention, venait de lui rappeler un ami, qu'en certains cas les Juifs enlèvent les chrétiens pour les immoler... etc., etc. Lire cette très intéressante relation et la lettre du baron de Kalte, Alexandrie, 6 février 1841, Laurent, *ib.*, p. 307 à 313.

<sup>1</sup> Laur., *ib.*, t. II, p. 354-5. Lettre insérée le 10 juillet 1840 dans le *Journal de Toulouse* du 15 mai, Alexandrie.

<sup>2</sup> 5 juin 1840, Laurent, *ib.*, t. II, p. 355-6.

## CHAPITRE SEPTIÈME

### PREMIÈRE DIVISION. — MORALE TALMUDIQUE. ANTIQUITÉS BIBLIQUES. ANTHROPOPHAGIE SACRÉE.

Toujours entraîné vers le polythéisme, le Juif, dès les temps les plus anciens, se livre aux pratiques immondes et atroces des Cabalistes sabéistes, c'est-à-dire des premiers adorateurs des astres. — Ce que sont ces idolâtres. — La Bible énumère leurs crimes, que ni la loi ni les prophètes ne pourront arrêter. — Cet épouvantable idolâtrie s'établit avec son personnel et son mobilier jusque dans le palais des rois, jusque dans le temple. — Ses actes suprêmes sont les sacrifices humains, et l'anthropophagie sacrée, la manducation de la chair humaine. — La Bible nous donne l'histoire et la clef de ces superstitions, que la tradition talmudique transmet aux descendants de ces Juifs prévaricateurs <sup>1</sup>.

Eh quoi! les Juifs, les vrais orthodoxes du judaïsme, se rendre coupables de lâches assassinats que l'histoire vient de nous signaler! Mais à quoi bon ces perfidies? Pourquoi ce sang? Pourquoi du sang de chrétien? Que la voix du passé nous le dise ou que ce soit celle des contemporains, la réponse reste la même et ne saurait changer: c'est que tel est le vœu du culte.

Comment! du culte? Une religion pourrait-elle donc enfanter ces crimes détestables, exiger ce tribut de sang humain? — Oui, si cette religion n'est plus qu'un dégoûtant mélange de croyances absurdes et de pratiques odieuses, où s'entre-croisent les superstitions cabalistiques du Talmud avec celles de certains peuples chez lesquels ont campé les fils d'Israël. Et, dès lors, la stupide férocité de l'homme n'a plus lieu de nous surprendre, puisque, chez tout être humain, la croyance est la règle des actes. Jusque sous la verge de Moïse et d'Aaron, ce peuple, à qui le Christ reproche ses inventions sacrilèges et ses fausses traditions, mêlées à celles qui font partie de la loi divine, tombe et retombe sans cesse dans les honteuses superstitions des

<sup>1</sup> « En vérité, la religion d'Israël, seule, avec son horreur du sang et sa céleste douceur, est capable de sauver le monde de la barbarie! » *Univers israélite*, XI, p. 490, 1866.

étrangers qui l'entourent. Et non seulement il adore le veau d'or jusqu'au pied du Sinaï, mais sa pente vicieuse l'entraîne aux plus incroyables abominations. Il en porte témoignage contre lui-même, et ce témoignage est éternel, car il est celui des livres que sa dispersion a répandus au milieu des peuples. Que s'il nous plait d'ouvrir cette histoire, la page qui nous décrit son inconstance et les énormités du Juif se répétera sans cesse, et nous trouverons presque à toute époque Israël égal et identique à lui-même, c'est-à-dire s'échappant, glissant des mains de Dieu. Sur ce point, rien ne le change ; rien jamais ne le changera, si ce n'est le Christ, et peut-être le jour de ce changement radical commence-t-il à poindre ! Jusque-là, si jadis ses législateurs, si sa loi divine et pure, si son gouvernement divin, si son sacerdoce ne purent l'empêcher de chanceler et de tomber de gouffre en gouffre, quelle candeur y aurait-il à s'étonner que, sevré de ces législateurs, de ce gouvernement, de ce sacerdoce, de cette loi divine et pure transformée en loi sacrilège et adultère, il se traîne dans l'abîme d'où jadis le bras paternel de son Dieu le relevait sans cesse ?

Du sang ! du sang ! il savait en verser à flots aux pieds *des dieux* de la gentilité, ce peuple que de *tristes savants* nous ont peint comme possédé de l'esprit *du monothéisme*. Oui, du sang, et qui devait lui coûter un peu plus cher que celui des chrétiens ! car il devait sortir de ses veines ; il devait être le sang de ses propres enfants ! Et sa fureur pour *ce crime religieux* était extrême, puisque tant de pages de l'Écriture répètent coup sur coup les terribles menaces de Dieu contre *ce crime d'habitude*, c'est-à-dire contre les actes d'une idolâtrie qui résume dans son rituel *toutes les monstruosité des sabbats magiques* ; le vice des villes maudites de la mer Morte et au delà : l'homicide et l'anthropogonie.

« Enfants d'Israël, disait le Seigneur, vous ne cessez de vous livrer aux pratiques idolâtres de tous les peuples qui vous entourent ; gardez-vous donc, à leur exemple, de

donner vos enfants pour être consacrés à l'idole de Moloch : gardez-vous de ces abominations que le texte de ma loi vous explique. Marchez devant moi dans votre droiture, ou redoutez mes justes vengeances <sup>1</sup> ! »

Les audacieuses infidélités d'Israël obligent cependant le Seigneur à revenir sans cesse, par la bouche de Moïse et des prophètes, sur les interdictions et les menaces. Écoutons, et si nous voulons pénétrer les cruels mystères du judaïsme, ne perdons pas une seule de ces paroles bibliques. « Frappez, frappez, dit le Seigneur, si vous ne craignez d'allumer ma colère, frappez de mort l'homme en Israël qui donne à l'idole de Moloch un de ses enfants <sup>2</sup>. Ah ! vous riez de mes défenses, et, loin de repousser toute alliance avec les habitants de la terre de Chanaan, et de renverser leurs autels, vous faites le mal à ma face, vous épousez les filles et les fils de ces idolâtres ; vous vous prostituez à leurs dieux, vous les adorez : Israël se fait le serviteur de Baal et d'Astaroth, il adore des abominations <sup>3</sup> !

« Oui, vous osez bâtir jusque sous les murs de Jérusalem les hauts lieux de Topheth, dans la vallée des fils d'Ennom, pour y consumer dans le feu vos filles et vos fils offerts à Moloch ! C'est pourquoi <sup>4</sup> je renverserai Jérusalem, parce que vous avez rendu ce lieu célèbre en y sacrifiant à des dieux

<sup>1</sup> Nec polluamini omnibus quibus contaminatæ sunt universæ gentes. De semine tuo non dabis ut consecretur idolo Moloch. Cum masculo, etc., etc., etc., quia abominatio est. Cum omni pecore, etc., etc., nec maculaberis cum eo; mulier non succumbet, etc., etc., quia scelus est. Bible, Lévitique, xviii, 21 à 25.

Moloch, Melchom, Baal, etc., etc., sont un même dieu-soleil, ou lumière mâle et femelle : Dianus, Diana, etc., etc. Voir notre livre *Dieu et les dieux*, dans une multitude de chapitres, et dissertations sur Moloch, Chamos, Béelphégor. Bible Vence D., t. III, p. 40 à 73, 5<sup>e</sup> édit. ; Paris, 1829. — Dans le culte *cabalístico-sabéique*, tantôt on faisait passer la personne consacrée au travers du feu, tantôt on l'y rôtissait, on buvait son sang et on dévorait ses chairs. Voir *Ibid.*, Bible, Sagesse, chap. xii, v. 5, etc.

<sup>2</sup> *Ib.*, Bible, Lévit., chap. xx, v. 2 à 6.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Bible, Juges, ii, v. 2, 11, 17 ; — iii, 6, 7, etc. ; *id.*, iv Rois, chap. xvii, v. 11 à 13, 16, 17 : « ... et coluerunt immunditias. »

<sup>4</sup> Bible, Jérémie, chap. vii, v. 31-32 ; xxxii, 35, etc. « Edificaverunt excelsa Topheth, ut incenderent filios suos, et filias suas igni... »



étrangers, *en y brillant vos enfants, en les offrant en holocauste à Baal, gorgeant la terre du sang des innocents. C'est pourquoi je rendrai cette ville l'objet de la stupeur et de la plus cruelle raillerie des hommes! Nul n'y passera sans épouvante, ni sans insulter à ses plaies. L'ennemi va l'assiéger, et je nourrirai ses habitants de la chair de leurs fils et de leurs filles*<sup>1</sup>. »

O maison d'Israël! qui le croirait? Déjà, jusque dans le désert, à peine sortie d'Égypte, sous l'œil redoutable de Moïse, à l'ombre de la nuée miraculeuse qui vous protégeait au milieu des prodiges dont vous rassasiait le Très-Haut, déjà, au lieu de m'offrir des hosties et des sacrifices pendant ces quarante ans d'attente, ne portiez-vous pas à côté de mon arche d'alliance le *tabernacle de votre Moloch à tête de veau? l'image de vos divinités homicides? l'étoile de votre dieu Remphan? C'est pourquoi je vous transporterai plus tard au delà de Babylone*<sup>2</sup>! Béni soit donc, entre vos rois, le roi Josias, car il donna l'ordre au pontife Helcias de jeter *hors du temple du Seigneur* les vases qui servaient au culte de Baal et *de tous les astres du ciel*<sup>3</sup>. Béni ce roi, car il les réduisit en cendres; il extermina les augures établis par vos rois pour sacrifier sur les hauts lieux dans les villes de Juda; il mit à mort ceux dont l'encens fumait en l'honneur du Soleil, de la Lune, des douze signes et de toutes les étoiles du ciel; il renversa les petites maisons construites *dans le temple même du Seigneur* à l'usage des *infâmes* qui servaient d'instrument à ce culte immonde, et

<sup>1</sup> Bible, *ib.*, Jérémie, chap. XIX, v. 3, etc. « Ponam civitatem in stuporem et in sibilum, cibabo eos carnibus filiorum suorum et filiarum suarum, et unusquisque carnem amici sui comedet in obsidione. »

<sup>2</sup> Bible, Amos, chap. V, 25, etc., Dissert. sur Moloch, *ib.*, Dissert. sur l'idolâtrie dans le désert. Bible Vence D., t. XVII, p. 170; Paris, 1829. Et portastis tabernaculum Moloch vestro... sidus Dei vestri. — *ib.*, Actes des Apôtres, chap. VII, v. 39 à 44, etc. — Lévitique, chap. XVII, v. 7. Immolabunt hostias dæmonibus (pilosus) cum quibus fornicati sunt. Lévit. ch. XVII, v. 7.

<sup>3</sup> Sabéisme et cabale, ou *astrologie* chaldéenne enseignée par les fils de Cham. Les Juifs furent, chez tous les peuples, les princes de la magie cabalistique et de l'astrologie; voir plus bas, chap. Cabale.

pour lesquels les doigts des femmes s'exerçaient à des œuvres sacrées ! Il profana les hauts lieux, où venaient sacrifier les prêtres des idoles *d'un bout à l'autre de ses États*, et sans omettre ceux de Topheth, afin que personne ne consacraît plus son fils ou sa fille à Moloch par le feu ; il enleva les chevaux donnés *au Soleil* par les rois de Juda, et brûla les chars de ce dieu ; il détruisit les autels élevés par les rois de Juda sur le dôme de la chambre d'Achaz, et ceux qu'avait construits Manassé dans *les deux parvis du temple du Seigneur* ; il profana les hauts lieux à droite de la montagne du Scandale, élevés par Salomon à Astarté, déesse des Sidoniens, à Chamos le scandale de Moab, et à Moloch l'abomination des Ammonites ; enfin il tua les prêtres voués aux autels des hauts lieux ; il extermina ceux *qu'inspirait un esprit de Python*, et fit disparaître du milieu du peuple tout ce qui le poussait aux actes immondes et abominables<sup>1</sup>. Cependant, hélas ! à peine l'abomination avait-elle été chassée de la maison d'Israël, qu'elle y rentrait avec une violence nouvelle, poussant les vigoureux rejetons que pousse la plante qui croît dans son terrain favori, et toutes les monstruosité imaginables s'entremêlaient dans les pratiques de ce culte adultère, si plein d'appâts pour la multitude et pour les princes d'Israël<sup>2</sup> !...

Mais, achevons de nous convaincre, *devant le texte sacré*, de la férocité de cette religion homicide et immonde dont la magie conserva les rites abominables, et que, toujours prêt à la révolte, Israël préférerait au culte de son dieu : Les voilà donc, Seigneur, ces peuples de la terre de Chanaan que « vous aviez en horreur, que vous aviez voulu perdre par la main de nos pères », et dont nos pères ont sans cesse imité les abominations ! Voyez ces œuvres détestables, ces crimes de la superstition et de l'idolâtrie, ces infâmes débauches,

<sup>1</sup> Immunditias et abominationes quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, etc. Rois, liv. IV, tout le chap. XXIII, etc., etc.

<sup>2</sup> Lévitique, chap. XVIII, v. 21, 22, 23. — Rois, liv. IV, chap. XXIII, v. 7, 11, 12, etc., etc.

« *ces enchantements et ces sacrifices impies* ! Ils tuent *sans compassion* leurs propres enfants ; ILS MANGENT, *et ce sont les entrailles des hommes ; ils boivent, et c'est le sang des victimes humaines* ! »

Voilà, voilà donc, malgré les menaces de Dieu, les idolâtres dont Israël se complait à faire ses modèles ; voilà le tissu des crimes *contre nature* qui sont devenus les grands actes de sa religion ! Aidée des conseils empestés du sacerdoce et des oracles de l'idolâtrie, la sagesse humaine méprise, repousse la tutelle du sacerdoce divin ; elle pervertit les idées saintes d'expiation et de sacrifice, et se dit à elle-même : Cette chair humaine que l'homme mange, ce sang humain qu'il boit, c'est la loi du sacrifice dans sa plus haute et parfaite conception. Car celui qui prévarique, celui qui commet le péché, le crime, n'est-ce point l'être doué de raison ? n'est-ce point l'homme ? La personne humaine doit donc expier le péché. La victime, ce sera dès lors, non point un animal sans raison, mais l'homme lui-même. Et la purification ne s'opère qu'autant que celui qui sacrifie s'identifie à la victime, qu'autant qu'il la fait devenir ce qu'il est lui-même, c'est-à-dire sa propre chair et son propre sang. Or, la manducation seule accomplit cette œuvre. L'homme religieux doit donc sacrifier et manger son semblable<sup>2</sup>. Et voilà comment, issues l'une et l'autre de la *cabale sabéiste*, l'idolâtrie païenne autrefois, et l'idolâtrie des traditions talmudiques jusqu'à nos jours, s'emparent des vérités éternelles pour les corrompre, pour les pervertir, et pour en retourner le sens.

Mais puisque tout ici-bas change, hors ce qui porte le sceau de la loi divine, les superstitions elles-mêmes ne doivent pouvoir s'exempter de subir *dans leurs formes* cette

<sup>1</sup> Et filiorum suorum necatores *sine misericordia*, et comestores viscerum hominum, et devoratores sanguinis ! Bible, Sagesse, chap. XII, v. 3, etc.

<sup>2</sup> L'anthropophagie fut, chez presque tous les peuples de la terre, un crime *religieux*. Voir le chapitre Anthropophagie, dans notre livre *Dieu et les dieux*, 1854.

nécessité du changement. Cherchons donc, en interrogeant les croyances superstitieuses du Juif, dont les saintes Écritures elles-mêmes viennent de nous donner *l'histoire et la clef*, cherchons si quelque chose justifie notre pensée; c'est-à-dire si la religion de l'orthodoxe talmudisant, semblable à celle du Juif jadis infecté d'idolâtrie, exige, en se bornant à varier la forme du sacrifice, la mort de victimes humaines, et commande l'anthropophagie, la manducation de la chair *ou de sang*!

---

#### DEUXIÈME DIVISION. — DU SANG, ET POURQUOI.

Les vrais talmudisants n'immolent les chrétiens qu'afin de recueillir leur sang; exemples authentiques. — Usages sacrés de ce sang, et qui varient, comme l'encens, selon les temps et les lieux; mais nécessité de manger ce sang, qui représente l'homme et qui est appelé sa vie. — Ses vertus, sa valeur inappréciable. — Il guérit, il sanctifie, il sauve. — Développements de preuves. — Dénégations éternelles du Juif. — Aneur de l'un des plus célèbres rabbins en plein exercice de fonctions. — Colère de Nevuss judiciaires contre cette célébrité nationale traitée de faux prêtre. — Légitime indignation des Juifs détaumudisés. — Conclusion.

Il nous fut tout à l'heure démontré que certains Juifs talmudisants immolent des chrétiens et *recueillent leur sang* avec une avidité scrupuleuse. C'est là ce que, siècle par siècle, reconnurent plusieurs des orthodoxes du Judaïsme, et, quant à moi, nous dit un des Israélites qui représentent l'Orient, je fus un de leurs rabbins, je connais leurs mystères et je les ai tenus secrets; mais, régénéré par la grâce du baptême, et revêtu de l'habit monastique, j'y renonce, et je les publie sur bonnes preuves. Écoutez :

Le *mystère du sang* n'est point connu de tous les Juifs. Seuls y sont initiés les rabbins ou khakhams, les lettrés et les pharisiens qu'ils nomment hasseïdem. Ceux-ci en sont les gardiens fidèles, et trois motifs doivent nous donner l'intelligence des homicides sacrés : 1<sup>o</sup> la haine implacable qu'ils nourrissent contre les chrétiens, et qui rend méritoire

l'assassinat de ces ennemis ; 2° les œuvres de superstition et de *magie* familière aux Juifs, et pour lesquelles ce sang est nécessaire ; 3° la crainte éprouvée par les rabbins que Jésus, le fils de Marie, ne soit le véritable Messie ! car ils conçoivent alors l'espoir superstitieux de se sauver en s'aspergeant de sang chrétien.

Essayer de démontrer la haine atroce du Juif pour le chrétien, ce serait en vérité perdre son temps à vouloir démontrer l'évidence. Mais les superstitions juïques dont nous venons de rappeler l'origine, et qui subissent de nombreuses modifications, sont moins connues que cette haine. Or, quelles que soient les immunités qui font du tempérament d'Israël un tempérament exceptionnel, *et que nous aurons à décrire*, Dieu a couvert les Juifs de gales, d'ulcères et de maux caractéristiques, pour lesquels ils sont convaincus que « s'oindre du sang d'un chrétien est un remède efficace<sup>1</sup> » ! Il est d'usage, en conséquence, que le soir d'un mariage israélite, après le jeûne sévère des futurs conjoints, le rabbin présente à chacun d'eux un œuf cuit. Dans cet œuf, il a mis au lieu de sel la cendre d'une toile brûlée ; et cette toile a été trempée dans le sang d'un chrétien tombé sous le couteau. Le rabbin, tandis que les mariés mangent l'*œuf du sang*, récite quelques versets dont l'efficacité est de leur donner la vertu de tromper les chrétiens en s'engraissant de leur substance.

A la mort d'un Juif, le khakham ou rabbin prend le blanc d'un œuf, y mêle quelques gouttes du sang d'un chrétien *martyrisé*, en asperge le cœur du mort, et prononce ces paroles d'Ézéchiël : Je verserai sur vous les eaux pures, et vous serez purifié. De même le 9 juillet, jour anniversaire de la ruine de Jérusalem, les Juifs se mettent sur le front la cendre de la toile trempée de sang chrétien, et mangent un œuf salé de cette cendre. On nomme ce mets : *Seida-*

<sup>1</sup> Inutile de répéter avec *quelle largeur* nous voulons admettre les exceptions, tout en rappelant quelle est, au milieu même des peuples civilisés, la tyrannie des superstitions héréditaires.

**amaph-seitas.** Enfin, lorsque revient le jour de la Pâque..., chaque Israélite, après avoir largement livré sa langue aux plus affreux blasphèmes contre le Christ et contre tous les saints, est tenu de manger un morceau de pain azyme de la grosseur d'une olive; et ce pain, qui se nomme *epi-koïmon*, se prépare avec le sang d'un chrétien *martyrisé*. En outre, et à l'époque de la fête des *Pourim*, le 14 d'adar (février), les Israélites s'ingénient à tuer un chrétien en mémoire de leur oppresseur Aman. Si la tentative leur est favorable, le rabbin pétrit avec le sang du chrétien assassiné, et du miel, quelques pains de forme *triangulaire*. « Et si le rabbin a des amis chrétiens, *il leur envoie de ce pain!* Cet envoi se nomme *mesloï monnè*. »

Telles sont leurs pratiques habituelles, et nous devons observer que, dans la nuit de cette fête du Pourim, vous rencontrerez à peine un Juif qui se possède, et qui soit maître de lui. Ce sont des forcenés en qui s'accomplit la malédiction de Moïse : Le Seigneur te frappera d'aveuglement, de démence et d'épouvante. Dans cette circonstance, ils tâchent d'enlever des enfants chrétiens et les tiennent enfermés jusqu'à leur Pâque, qui vient après la fête du Pourim, afin d'avoir du *sang de chrétien martyrisé*. La forme triangulaire des pains usités à l'époque du Pourim a pour raison la croyance des chrétiens en la Trinité sainte, et leur sang, que le Juif y mêle, est une insulte à ce mystère, symbolisé par le triangle <sup>1</sup>.

Nous venons d'énoncer ce fait étrange que, pour le Juif, la troisième raison de l'usage du sang des chrétiens c'est

<sup>1</sup> *Ruine de la religion hébraïque*, troisième édit., à Napoli de Roumanie, 1834; opuscule d'un ex-rabbin. C'est surtout aux Juifs orientaux, c'est-à-dire à ceux qui ont le moins changé, que s'appliquent les paroles de ce rabbin. Ceux-ci, que n'enveloppe point l'atmosphère de la civilisation chrétienne, sont évidemment les arriérés! Imprimé en 1803, publié en grec en 1834. Laurent, 1844, t. II, p. 378, etc. Malgré sa triple édition, cet ouvrage est rare; on croit qu'il est au nombre de ceux que les Juifs font disparaître. Dans l'antique sorcellerie, la forme des hosties de couleur noire, destinées à la célébration de la messe des sabbats, était également triangulaire.

le soupçon nourri chez les rabbins « *que Jésus Christ pourrait être le vrai Messie* » ; et ce soupçon s'élève pour un grand nombre au niveau d'une véritable croyance ; mais un indicible orgueil refoule et comprime dans leur cœur cette foi qui les poursuit à la façon d'un remords. Aussi, lors de la circoncision d'un enfant, le khakham mêle-t-il dans un verre de vin, à une goutte de sang de l'enfant, une goutte de sang chrétien, qu'il introduit dans la bouche du circoncis. D'après leur bizarre interprétation de quelques paroles des prophètes, ils se figurent que, si la circoncision est inefficace, « l'enfant non baptisé pourra se sauver au moyen du sang de ce chrétien *martyrisé*, lequel a reçu le baptême, et dont le sang a été versé *comme celui du Christ, au milieu des tortures* <sup>1</sup> ! »

« J'ai démontré *par maintes preuves*, dit ce rabbin devenu moine, les erreurs des Juifs, et je publie des mystères qui ne se trouvent dans aucun de leurs livres. » En effet, *cet usage* de tuer des chrétiens et de recueillir leur sang *ne s'y lit nulle part*. « Les pères et les rabbins en communiquent la prescription de vive voix, *et par tradition*, à leurs enfants, qu'ils conjurent avec la menace des plus grandes malédictions d'en conserver le secret même à leurs femmes, *au risque des plus terribles châtiments et des plus grands dangers*. »

À l'âge de treize ans, les Juifs placent sur la tête de leurs fils une corne, nommée *tiphilm*, symbole de la force. « Mon père, en la plaçant sur ma tête, me découvrit le mystère du sang. Quand tu seras marié, quel que soit le nombre de tes enfants, tu ne révéleras ce mystère qu'à *un seul*, au plus sage, ... au plus inébranlable dans sa religion. Garde-toi jamais de le révéler à aucune femme ! et que, sur la terre, tu ne trouves point d'asile, mon fils, si tu divulgues ce mystère, *fût-ce même si tu te convertissais au christianisme*. Malheur à toi si tu le dévoiles ! Or, ayant adopté pour père

<sup>1</sup> *Ibid.*

Notre-Seigneur, et pour mère notre sainte Église, je fais connaître la vérité dans tous les lieux où s'étend son domaine<sup>1</sup>. »

Et ce que nous affirme si didactiquement ce rabbin converti, nous est et nous fut confirmé de tous temps et de toutes parts. Il est avéré que chaque année, écrivait jadis Thomas de Catimpré, les Juifs tirent au sort dans quelques provinces, pour décider quelle ville, ou quel village habité par eux, doit fournir du sang chrétien à leurs coreligionnaires des autres pays. Un Juif très savant, et converti depuis peu, m'affirma qu'un de ses coreligionnaires, sur le point de mourir, avait fait aux Juifs cette prédiction : « Sachez que vous ne pourrez vous guérir de la honteuse maladie dont vous souffrez, que par l'usage du sang chrétien<sup>2</sup> ! » — Il vous suffit d'ailleurs de les écouter tour à tour, et vous entendrez chacun vous détailler, selon la superstition locale du pays qu'il habite, la vertu merveilleuse de *ce sang* : il arrête les hémorragies, il ranime l'affection des époux ; il délivre les femmes qui le boivent des incommodités de leur sexe ; il facilite les couches ; il les préserve de la mauvaise odeur qu'ils exhalent ; il est enfin pour le Juif la panacée universelle, et celui qui le verse en tuant un chrétien, accomplit un des grands préceptes de la loi des sacrifices<sup>3</sup>.

Enfin, chez les Juifs, ces superstitions *traditionnelles* se mêlent aux enseignements de *la magie, dont le dogme est la doctrine cabalistique* répandue dans le Talmud, et qui sans cesse réclame le sang de l'homme. Le seigneur Giles

<sup>1</sup> *Ruine de la religion hébr.*, Laurent, t. II, p. 378 à 393; 1846.

<sup>2</sup> Thomas de Catimpré, *De Vita instituenda*, lib. III, cap. XXIX, art. 23.

<sup>3</sup> Lire *l'Église et la Synagogue*, p. 314, etc.; Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XXII, p. 261; 1852. — L'odeur caractéristique du Juif est-elle ou non un préjugé? Le Juif pur sang, nous disait un tre ami le docteur Boudin, ancien président de la Société anthropologique, sent la punaise. — Voir sur leur odeur un curieux passage des *Annales de Baronius* : Cum eorum corporibus tam gravis fœtor inhæserit. Ex eo enim et nomen sunt assecuti ut fœtentes Judæi nomine dicerentur, etc. T. I<sup>er</sup>, p. 677 (72, xxxi).



de Raiz recueillait la pellicule irisée qui se formait sur le sang de ses victimes, puis il faisait subir à cette pellicule « diverses fermentations, et mettait digérer le produit dans l'œuf philosophique de l'Athamor ». Or, telle est la réputation des fils de Jacob, qui sont véritablement nos pères dans la science occulte, affirme le cabaliste Éliphas, qu'on disait « cette recette tirée de ces vieux grimoires hébreux qui eussent suffi, s'ils eussent été connus, pour vouer les Juifs à l'exécration de toute la terre <sup>1</sup> ».

Mais, si ces faits ne sont d'insignes mensonges, et s'ils ont un langage, ce qu'ils nous disent en termes assez clairs, c'est que, sans cesse et toujours, chez le Juif de la pure orthodoxie, chez celui que la civilisation chrétienne n'a point encore entamé, les exigences du dogme talmudique et celles de la superstition ramènent la nécessité de l'assassinat, qui procure ce sang des chrétiens. Les pièces officielles de l'interrogatoire des assassins du Père Thomas révèlent à l'incrédule Européen de nos jours ce mystère de haute iniquité. — Que fait-on du sang ? demande M. le consul de France à l'accusé S<sup>\*\*\*</sup>. — On s'en sert pour le *fath-ir* (la fête des azymes). — Comment savez-vous qu'il doit servir pour les azymes ? — J'ai demandé pour quel objet on avait fait couler le sang, et ils me dirent que c'était pour la fête des azymes <sup>2</sup>.

Ailleurs, le pacha s'adressant au Juif D<sup>\*\*\*</sup> : « Dans quel but avez-vous tué le Père Thomas ? » — D<sup>\*\*\*</sup> : « Pour avoir son sang. Nous l'avons recueilli dans une bouteille blanche, ou khalabiehs, que nous avons mise chez le khakham A<sup>\*\*\*</sup>, le sang étant nécessaire à l'accomplissement de nos devoirs religieux. — A quoi sert le sang dans votre religion ? — On l'emploie aux pains azymes. — Distribue-t-on ce sang aux croyants ? — Ostensiblement, non ; on le donne au principal khakham. — Pourquoi ne l'avez-vous pas gardé chez

<sup>1</sup> Lire l'anticatholique Eliphas Lévi, *Hist. de la magie*, p. 289 ; 2890. Exécration formulée dans le Coran, v. 4, p. 454 ; 2, p. 42 ; 4775.

<sup>2</sup> Laurent, t. II, p. 34-5.

vous ? — *L'usage* veut que le sang reste chez les khakham (les rabbins). » Nouvelle demande à D<sup>\*\*\*</sup> : « Pourquoi donc avez-vous tué ce Père ? — Pour le sang ; parce que nous en avons besoin pour la célébration de notre culte. » Demande au khakham A<sup>\*\*\*</sup> : « Qui a remis le sang entre vos mains ? — Le khakham Y<sup>\*\*\*</sup> s'était mis d'accord avec les A<sup>\*\*\*</sup> et avec les autres, pour avoir une bouteille de sang humain ; après quoi, le dit khakham m'en avisa. Les A<sup>\*\*\*</sup> lui promirent que, cela leur dût-il coûter cent bourses, ils le lui obtiendraient. Je fus ensuite informé par eux qu'ils avaient amené une personne « pour l'égorger et recueillir le sang », et ils me dirent : Puisque vous êtes le plus raisonnable, portez-le chez le khakham Y<sup>\*\*\*</sup>.

« — Vous êtes-vous informé auprès du khakham Y<sup>\*\*\*</sup> s'il en envoie dans d'autres lieux ? — Le khakham m'a informé qu'il devait en envoyer à Bagdad. — Est-il venu de Bagdad des lettres qui en demandassent ? — Le khakham Y<sup>\*\*\*</sup> me l'a dit. — Est-il vrai que le barbier ait tenu le Père pendant l'assassinat ? — Je les ai vus tous ensemble sur lui, ainsi que S<sup>\*\*\*</sup> et le domestique M<sup>\*\*\*</sup>. *En l'égorgeant, ils étaient très contents, attendu qu'il s'agissait d'un acte religieux !* — Le projet avait-il été de tuer un prêtre, ou quelque chrétien ?

« — Le khakham Y<sup>\*\*\*</sup> nous dit, à tous les sept, *qu'on avait besoin de sang humain pour la fête des azymes ; et que, puisque le Père Thomas était toujours dans le quartier, il fallait le faire venir sous quelque prétexte, l'égorger, et en prendre le sang*<sup>1</sup>. »

« Et pourquoi le sang est-il nécessaire ? demande l'autorité judiciaire au rabbin A<sup>\*\*\*</sup> ; le met-on dans le pain azyme, et tout le monde mange-t-il de ce pain ? » — Le rabbin : « *L'usage est que le sang mis dans le pain azyme n'est pas pour le peuple, mais pour les personnes zélées. Le*

<sup>1</sup> *Ibid* Interrog., suite, t. II, p. 34 à 49 ; traduction de M. Beaudin, interprète chancelier du consulat de France à Damas. Laurent, *ib.*, t. II, p. 299-300.

khakham Y\*\*\* reste au four la veille de la fête des azymes. Là, les personnes zélées lui envoient la farine dont il fait du pain ; il pétrit lui-même la pâte, sans que personne sache *qu'il y met du sang*, et il envoie le pain à ceux à qui appartenait la farine! . . . . .

— Votre réponse ne nous a pas fait suffisamment comprendre comment l'emploi du sang d'une personne peut être permis. — C'est le secret des grands khakhams ; ils connaissent cette affaire, et la manière d'employer le sang... » Ce que nous savons, nous, c'est que *le mode de cet emploi varie* ; c'est qu'il est *multiple* ; c'est, en outre, que dans les azymes le sang n'est pas toujours pétri avec la farine ; ~~on~~ on se borne quelquefois à en mettre sur le pain « une couche, un enduit », comme pour le dorer. C'est là ce que nous aideront à saisir quelques paroles de Bent-Noud, Juive connue fort au loin : paroles que nous allons entendre, et qui sont confirmées par le témoignage de l'un de nos plus distingués voyageurs en Orient, M. le comte de Durfort-Civrac. Nous engageons le lecteur à parcourir sa lettre entière, à l'adresse de l'incorruptible consul de France, M. de Ratti-Menton, et nous y lisons ces mots :

La Juive Bent-Noud, fille de Mourad, natif d'Alep, nous affirme « se rappeler parfaitement *avoir vu*, à l'âge de six à sept ans, dans la ville d'Antioche, et dans la maison où elle logeait, deux enfants suspendus au plafond par les pieds ». Elle courut effrayée prévenir sa tante ; la tante répondit que c'était une punition infligée aux enfants, et la fit sortir, afin de détourner son attention. « A son retour, les corps avaient disparu, mais elle vit le sang dans l'un des vases que les Arabes appellent *laghen*, et dont ils se servent pour laver le linge<sup>1</sup>. »

Huit ans plus tard, en 1834, elle demeurait à Tripoli chez une parente, et fut témoin dans cette ville d'une hor-

<sup>1</sup> Lire *ibid.* Interrog., etc., t. II, p. 45, 58, 319, 323.

rible scène dont aucun détail ne s'échappa de sa mémoire. Du haut d'une terrasse où elle était inaperçue, elle vit un chrétien, vieillard à barbe blanche, invité par les Juifs, avec lesquels il trafiquait, à venir manger des oranges dans une petite cour attenant à la synagogue. On lui offrit le narghileh, l'eau-de-vie, le café, puis, au moment où il se voyait combler de politesses, quatre ou cinq Juifs se jetèrent sur lui, lui bandèrent la bouche avec un mouchoir, le garrotèrent et le pendirent par les pieds. Ainsi fut-il laissé depuis neuf heures du matin jusqu'à midi ; car il s'agissait « de lui faire rendre par le nez et par la bouche l'eau dont l'évacuation est nécessaire pour que le sang acquière le degré de pureté qu'exige l'emploi auquel on le destine ».

Au moment où le vieillard était près d'expirer, moment qu'il importe de veiller avec un grand soin, « les Juifs lui coupèrent le cou avec un de ces couteaux dont les rabbins se servent pour égorger les victimes, et le corps resta suspendu jusqu'à ce que tout le sang fût tombé dans une bassine. »

Trois ans après, Bent-Noud vint à Latakié chez un de ses oncles ;... et, tant qu'y dura son séjour, on leur envoya *régulièrement* d'Alep le pain azyme nécessaire pour la pâque. Or, il en est de deux espèces, dit-elle : « Le *mossa*, et le *mossa guesira*<sup>1</sup>. » Semblable au premier, le second contient en outre un enduit de sang humain, mais d'une quantité trop minime pour communiquer à la pâte un goût prononcé. « Les Juifs mangent de ces pains azymes pendant les sept jours de leur pâque ; ils n'en servent du *mossa* que lorsque le *mossa guesira* vient à leur manquer. »

Pendant la nuit qui précède leur pâque, il y a *très peu* de familles juives qui ne *crucifient* un coq. On lui cloue les ailes à la muraille, et on le tourmente de toutes les manières ; chacun des assistants vient le percer avec une pointe de fer, pour tourner en dérision la Passion de Jésus-Christ, et

<sup>1</sup> *Guesira* signifie, dit-on, égorger, en syriaque.

par conséquent pour s'y associer de cœur : « tout cela se fait avec de grandes explosions de rire. »

L'année passée, cette cérémonie barbare s'accomplit dans la maison de M. Bélier, où se trouvaient la famille du mari de Bent-Noud et un rabbin. « Ah ! combien sourirait aux Juifs, disait-elle, la possibilité de sacrifier un chrétien au lieu d'un coq ! Ils ont deux fêtes dans lesquelles ils chargent les chrétiens d'imprécations ; et les Juifs qui paraissent les plus craintifs sont ceux qui montrent dans toutes ces horreurs le plus d'acharnement et de cruauté <sup>1</sup>. »

Devant ces faits hideux, dont les plus menus détails ont une effrayante précision, nous voyons l'intention rester la même, que la victime réclamée par le culte orthodoxe et traditionnel se trouve être un chrétien, un coq, un agneau, ou qu'elle soit tout autre animal. En d'autres termes, le vœu du culte est l'homicide, la mort d'un chrétien, la manducation de son sang ; et la figure du sacrifice n'est acceptée par le sacrifiant que s'il lui devient impossible d'en atteindre la réalité. D'où ces paroles qui semblent ici se répéter d'elles-mêmes : « La fin tragique du Père Thomas n'a pas causé d'étonnement en Égypte. Les habitants sont persuadés, et tous ont cette conviction, que les Juifs égorgent parfois des esclaves chrétiens dont ils prennent le sang pour le mêler au pain azyme. Si les descendants des hommes qui ont crucifié Jésus-Christ ne peuvent acheter des enfants nés dans le christianisme, disent les Égyptiens, ils choisissent un mouton bien gras et le poignent l'un après l'autre, en faisant ainsi allusion à la mort du Sauveur du monde <sup>2</sup>. »

Cependant, si ces paroles sont claires, si ces faits sont

<sup>1</sup> Comte de Durfort-Civrac, t. II, lire p. 320 à 325. Fêtes et insultes analogues à celles que, dès et avant Théodose, ils se permettaient en Europe ; voir le grand *Traité de la police*, t. I, p. 280, etc. ; Paris, 1706 ; et *Imprécations* : Baronius, *Annales* : Abusiones factæ innumerabiles, etc., ann. 1320, t. XXVI, et p. 139.

<sup>2</sup> Hammont, *l'Égypte sous Méhémet-Ali*, p. 367 : Paris, 1843. — Celui qui voudra en savoir davantage, dit Laurent, n'aura qu'à lire le chapitre XXXIII de l'œuvre du médecin Paolo, touchant la haine des Juifs contre les chrétiens, et les assassinats d'enfants chrétiens, t. II, p. 323.

innombrables, s'ils sont de toutes les époques et de tous les pays, et si l'histoire semble, par la précision et la prodigalité de ses détails, vouloir nous en livrer en quelque sorte les photographies, le Juif les nie ; il les nie avec l'effrayant aplomb dont tout à l'heure il niait l'usure ; avec l'aplomb qui le fixe à nier tant de faits que le reste des hommes a rangés au titre de l'évidence. Et cet homme à qui le Talmud fait un mérite de mentir au chrétien, qu'oppose-t-il à ses monceaux de témoignages et de preuves que lui objecte le monde ? — Il oppose sa parole de Juif. Est-ce assez ? En tout cas, notre devoir est de la laisser retentir, cette parole, et de la livrer au critique, qui la placera, s'il lui trouve un poids quelconque, dans un des plateaux de sa balance. Écoutons :

« Parmi tant de *prétendus* enlèvements des chrétiens faits par les Israélites, et si souvent signalés en Orient par la *clameur publique* durant les deux derniers siècles ; au milieu des poursuites sévères qui, par suite d'accusations formelles, y avaient toujours été exercées tant par les autorités mahométanes que par celles des communes locales des chrétiens, ainsi que par les consuls des puissances occidentales résidant en ce pays, ... on n'a jamais pu constater, ni légalement, ni même par des présomptions juridiques, aucun des meurtres commis par des Israélites. Au contraire, il y a eu mille circonstances et mille faits historiques qui ont évidemment démontré que c'était une indigne calomnie employée contre ce peuple infortuné, soit par une malveillance préméditée, soit par un aveugle fanatisme, pour couvrir, par cette présomption généralement accréditée en Orient, d'autres crimes qui y étaient réellement commis<sup>1</sup>. »

« De nos jours encore, on répète quelquefois cette erreur : qu'il nous faut du sang chrétien pour la célébration de notre Pâque. Nous n'avons pas oublié la triste affaire de Saratoff ; nous n'avons pas oublié qu'une brochure française destinée

<sup>1</sup> Archives israélites, XIX, p. 890-1 ; 1867.

à prouver que les Israélites se servent de sang dans leurs cérémonies pascales, fut répandue en Russie afin de raffermir les convictions chancelantes des juges. Enfin, nous nous rappelons encore que, dans une élection qui n'est éloignée de nous que de quelques années, un obscur avocat osa nous jeter à la face dans un organe de la presse départementale cette vieille calomnie. Nous n'avons donc pas le droit de la croire anéantie ; peut-être n'est-elle qu'endormie, et se réveillera-t-elle un jour ? C'est pourquoi il faut la combattre encore<sup>1</sup>. »

« Chaque année, à l'approche des fêtes de Pâques juives et grecques, les Israélites étaient en butte aux mauvais traitements de la part de la populace grecque, qui ajoute une foi aveugle à l'emploi du sang chrétien pour la fabrication des pains azymes.

« En 1861, cependant, lorsque les Israélites de Smyrne eurent plus à souffrir que d'habitude de cette persécution systématique, Mgr Sophronios, qui siégeait alors sur le trône patriarcal, intervint énergiquement, et publia une encyclique à la suite de laquelle les Pâques ne furent plus troublées jusqu'à ce jour.

« Mais, si ce préjugé absurde a été abandonné, il suffit maintenant d'inventer une calomnie quelconque ; et, quelque invraisemblable qu'elle soit, elle fournit à une certaine classe de gens, amis du désordre, l'occasion de fomenter la haine et la discorde entre les chrétiens et les Juifs<sup>2</sup>. »

Mes paroles furent pour mes coreligionnaires des paroles sacrées, ajoute dans une circonstance solennelle l'avocat juif Crémieux, parce qu'elles étaient celles de l'homme « qui venait d'obtenir de Méhémet-Ali la mise en liberté de nos frères, si calomnieusement accusés d'avoir pétri leur pain azyme avec le sang du Père Thomas<sup>3</sup> ». Ah ! vraiment,

<sup>1</sup> *Archives israélites*, II, p. 78 ; 1867.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XVI, p. 738 ; 1867.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, I, p. 16 ; 1867. Le lecteur jugera car il vient de lire les pièces du procès, les paroles et le *firman* de Méhémet.

« s'il est un peuple malheureux sur la terre, c'est assurément le peuple juif. Depuis tantôt dix-huit siècles qu'il est éparpillé sur la surface du globe, il n'est pas une persécution, pas une avanie, pas une torture qui ne lui ait été systématiquement infligée.

« Cependant, la révolution de 1789 a frappé de mort les préjugés barbares ; et, en proclamant l'égalité parmi tous les hommes<sup>1</sup>, elle a mis fin à la situation misérable de la nation juive.

« Tous les peuples de l'Europe ont suivi cet exemple ; seuls, quelques fanatiques, la honte de notre siècle et de la civilisation, continuent à ... se faire l'instrument des plus odieuses persécutions. » Et, ne craignons point de nous répéter : « Parmi les fables mises en circulation pour entretenir la haine contre les Juifs, la plus absurde, la plus ridicule, si elle n'était pas odieuse, est sans contredit celle qui consiste à leur imputer l'emploi du sang d'un enfant chrétien pour la fabrication des pains azymes<sup>2</sup> ! »

Telle est l'éternelle dénégation du Juif, et nous lui laissons tout son retentissement contre les plus fortes, contre les plus unanimes autorités de l'histoire, c'est-à-dire contre les arrêts de la magistrature humaine, et contre la certitude philosophique qu'engendre le témoignage humain. Tout homme qui parle des choses judaïques a menti, nous dit le Juif, si ce n'est le Juif et l'avocat du Juif. Jamais un fait, et mieux encore, jamais « *une présomption juridique* » ne fut établie contre le Juif à l'endroit du sang chrétien dans le pain des azymes ; et, douter de cette affirmation d'Israël, c'est se déclarer fanatique !

Ce que, pour notre part, nous admettons de grand cœur, c'est que d'odieuses et d'innombrables calomnies se sont attachées à la poursuite du Juif, et nous ne saurions nous

<sup>1</sup> A-t-elle proclamé l'égalité morale ? l'égalité du talmudisant et du sectateur de l'Évangile, ce qui impliquerait l'égalité de l'Évangile et du Talmud !... En tout cas, que nous importe, et qu'importe à la raison ce que la Révolution a pu proclamer ?

<sup>2</sup> *L'Univers israélite*, I, p. 34-5, septembre 1867.



étonner des injustices qu'il a subies, car son invincible audace, son opiniâtreté caractéristique à nier tous les crimes, en face de toutes les évidences, et le crime d'usure en tête, n'est-ce point là surtout ce qui a misérablement provoqué ces soupçons injustes et ces calomnies à conséquences désastreuses ? Laissons cependant le critique se livrer un instant à ses appréciations, et ne donnons pour première réponse à Israël qu'Israël lui-même, représenté par un de ses plus illustres rabbins :

Un prédicateur juif, un rabbin en plein exercice de fonctions, nous dit *l'Univers israélite*, se livre à « une sortie violente contre le fanatisme religieux, au milieu du peuple juif lui-même » ; puis, nous racontant les faits les plus odieux et les plus absurdes, attribués aux Israélites d'une grande et célèbre communauté de Gallicie, il ajoute : « Nous avons des lamentations sur les persécutions que les Juifs eurent à supporter ;... mais... je loue à l'avance l'homme qui nous montrera l'horrible tableau du fanatisme juif.

« Et ce rabbin accusateur, dénonciateur et calomniateur de ses frères, provoquant contre eux la haine et le mépris des peuples », quel est-il ? Il est, et « nous éprouvons une vive douleur à le dire, — le célèbre docteur Adolphe Jellinek, prédicateur à Vienne ! Comment, hélas ! pouvons-nous nous plaindre encore des attaques et des persécutions étrangères, lorsque nous voyons un orateur de notre sanctuaire, un pasteur en Israël, frapper ainsi son troupeau avec toutes les armes empoisonnées et meurtrières de la dénonciation et de la calomnie ?

« Heureusement les peuples, qui voient notre conduite et nos œuvres, reconnaissent la fausseté de ces hideuses insinuations d'un faux prêtre juif, et ne croient pas plus au meurtre des enfants chrétiens pour les besoins de notre pâque qu'à la persécution par nous-mêmes de nos pieux rabbins et de nos hommes de science<sup>1</sup>... »

<sup>1</sup> *Univers israélite*, VI, p. 244-3; 1868. Notons que ce rabbin nous parle

L'organe judaïque qui s'emporte contre le ministre de son culte, contre l'illustre rabbin dont l'éloquence reproche aux Juifs les crimes odieux de leur fanatisme, nous affirme que les peuples ne croient plus aux meurtres d'enfants par les hommes du Talmud pour les besoins de leur pâque ; mais il oublie que dans l'instant même il vient, ainsi que son confrère des *Archives israélites*, de nous affirmer le contraire, et d'accuser l'Orient tout entier de ne pouvoir se purger de cette croyance ! Se serait-elle tenue debout dix-huit siècles dans les lieux les plus célèbres et les plus civilisés de la terre, cette croyance, sans avoir jamais eu d'autre fondement que l'imagination des peuples ? Mais au seul Juif de la pure orthodoxie le mérite ou le crime de ces actes, que répudient avec une légitime indignation les Juifs détal-muldisés des parties les plus civilisées de l'Europe.

## CONCLUSION.

Lorsque, si nous l'en croyons lui-même, nourri pendant quarante ans de miracles dans le désert ; lorsque, vivant pendant des siècles dans la Terre-Sainte d'une vie qui le familiarise avec le miracle, Israël cède aux prestiges des faux dieux, adore les plus honteuses divinités, se livre à des turpitudes dont la Bible, son histoire, n'a même point accusé Sodome ; lorsqu'il immole et livre au feu ses propres enfants, *mange la chair* des victimes humaines et *boit leur sang*<sup>1</sup>, commet-il, en se livrant à ces actes monstrueux, un crime d'une autre nature que lorsqu'après la mort et le triomphe du Christ il immole les chrétiens qu'il abhorre, et mêle leur sang aux pains que son code religieux, entaché de magie, lui donne à titre de pains sacrés ? Non, sans doute ! Mais en outre, Israël, en se livrant à *ces crimes religieux*, fait-il autre chose que ce que faisaient ses pères ? Non, sans doute ; non mille fois encore !

de ce qu'il voit, de ce qui se passe sous ses yeux ; et que l'*Univers israélite* nie ce qu'il ignore !

<sup>1</sup> Voir au commencement de ce chapitre.

Lors donc qu'Israël nie, contre le genre humain qui l'accuse, ces derniers crimes, plus rares et moins compliqués d'horreurs et de turpitudes que ceux qu'il a jadis et de *sa propre main* consignés dans les pages de son histoire, comment s'y prendre pour ne point reconnaître dans son premier aveu, dans *sa confession biblique*, soutenue des autorités modernes que nous avons mises en ligne, le démenti moral de ses dénégations actuelles ?

Ou bien, et en d'autres termes, si les crimes religieux des Juifs furent des actes *si vulgaires et si publics* pendant un laps de quinze siècles, et tandis que la Synagogue professait encore dans sa pureté la loi de Moïse, qu'à dire ? Et pour quelle raison ces mêmes crimes, ou plutôt des crimes de même nature, mais plus rares et d'une qualité moins maligne, eussent-ils tout à coup cessé de se produire chez les fils de ces mêmes Juifs ? Qui donc alors eût redressé le sens de ces hommes ? Qui les eût remis dans la droite voie ? Ce n'est point, à coup sûr, leur religion, qui, loin de se maintenir dans sa pureté depuis le Christ, a perdu son sacerdoce, et qui, traversant la civilisation chrétienne, s'est compliquée des traditions nouvelles de ces rabbins pharisaïques dont les doctrines étaient celles de la Cabale, âme de l'idolâtrie et de la magie altérées dans tous les siècles du sang des hommes<sup>1</sup> !

<sup>1</sup> Lire sur cette soif de sang la brochure de notre ami M. le docteur Boudin, médecin en chef de l'armée des Alpes et d'Italie, etc., etc. (a) : *Sacrifices humains*, 1862; et notre livre *Dieu et les dieux*, 1854, ouvrage épuisé, que nous n'avons pas encore le temps de rééditer à notre goût (b).

(a) Voir également dans les journaux tous les détails donnés sur l'effroyable affaire Tizla Elzar d'une date postérieure à la mort de l'auteur de ce livre. (Note de la deuxième édition.)

(b) M. G. des Moussaux a laissé de nombreux manuscrits, aujourd'hui en notre possession, grâce à la bienveillance de sa veuve et de sa fille, Madame la marquise de Saint-Phalle. Au nombre de ces manuscrits sont des notes considérables que nous avons pu classer afin de reconstituer un jour, sur un plan absolument nouveau, ce livre important de DIEU ET LES DIEUX, si rare aujourd'hui et que nous espérons bien être assez heureux pour rééditer un jour suivant les désirs de l'auteur. Ch. CH. (Note de la deuxième édition.)

## TROISIÈME PARTIE

### CHAPITRE HUITIÈME

#### PREMIÈRE DIVISION. — LA MARCHÉ DU JUIF. ORTHODOXIE OCCIDENTALE.

Il se crie partout que le Juif est en marche, que ses mœurs changent, quelle plus grande merveille! — Sa croyance a donc changé? — C'est là le signe éclatant d'une époque nouvelle. — L'indestructible noyau du judaïsme reste formé des orthodoxes talmudistes; mais, au-dessous de ceux-ci se rangent le nouvel orthodoxe, les réformistes et le libre penseur juif. — Fureurs des nouveaux orthodoxes contre les adversaires du fanatisme et de l'immutabilité talmudiques. — Attaques du fanatisme israélite par l'illustre rabbin Jellinek. — Répliques amères de *l'Univers israélite*, organe de l'orthodoxie. — Le judaïsme n'est plus une religion, il est une chose morte, etc. — Un grand schisme sépare donc Ju'ia en diverses parties, mais, ô merveille! sans les désunir au besoin. — Exemple. — Raison et ruse des réformistes; elle avorte. — Doléances. — Plaies du judaïsme. — Hypocrisie des aînés qui s'entre-déchirent; elle leur est reprochée par les puînés. — Prosélytisme et changement de rôle entre les deux partis. — Comment l'orthodoxie est-elle jugée par les Juifs de nos contrées? — Les faits. — L'illustre grand rabbin Klein et M. Isidor. — Ce dernier est élu grand rabbin de France. — Débats curieux et concluants. — La famille israélite déchéne moralement, et tombe dans une décadence complète; tel est le cri du journal juif *de Neuzeit*.

De toutes les régions de l'Europe civilisée il se crie, — et ce phénomène est d'hier, — il se crie que les actes du Juif commencent à dénoter une sensible amélioration morale; que le Juif change, qu'il se transforme et se métamorphose! Dans quelle mesure la chose a-t-elle donc quelque réalité? Nous le verrons chemin faisant; mais quel que soit ce changement, que nous enseignera-t-il? Il nous enseignera qu'un changement proportionnel s'est opéré dans la foi du Juif; que les traditions rabbiniques sont tombées dans le discrédit, et qu'un miracle moral donne au monde le plus soudain et le plus inattendu des spectacles, celui de la

*marche* du Juif. Car, au point de vue religieux, et par conséquent moral, le Juif était immobile, sa croyance était immuable ; le dogme talmudique, en un mot, plus solide que la Divinité, se trouvait, d'après la parole des rabbins, au-dessus de Dieu lui-même. Et voici que tout d'un coup, *après dix-huit siècles d'inébranlable fixité*, tout change, tout s'ébranle, tout se meut ; signe éclatant d'une époque nouvelle et présage d'événements grandioses !

Mais ce que nous nous proposons avant toute chose de relever pour le moment, ce ne sont point les conséquences de ce fait inouï, c'est le fait lui-même ; c'est le changement énorme, l'incroyable révolution que quelques brèves années amenèrent dans la croyance du Juif ; c'est la marche qui soudain l'éloigna de la source talmudique où il puisait sa foi ; marche inégale, il est vrai, dans les contrées diverses que peuplent les fils de Jacob ; car, à peine sensible dans les régions de l'Orient, elle est d'une rapidité si prodigieuse dans certaines régions occidentales, que nous ne saurions mieux en comparer l'allure qu'au pas précipité des déroutes.

A nous donc aujourd'hui, puisqu'ils ont marché, de savoir ce que sont et ce que deviennent les Juifs, ces hommes dont la religion, *toute seule* hier encore, constituait la nationalité ; car n'est-ce pas chose étrange, prodigieuse, que de voir en un clin d'œil un tel peuple se décomposer, et, *conservant dans son noyau le plus irréductible son orthodoxie primitive*, se former tout à coup en orthodoxes bâtards, en croyants épris du progrès, en philosophes libres penseurs, c'est-à-dire en membres chez lesquels le lien religieux brisé ne laisse plus subsister d'autre attache que celle de la race, de la parenté, du sang.

Au-dessous de l'indissoluble noyau des purs talmudisants, cette primitive et antique catégorie dont naguère se composait exclusivement le corps judaïque, il nous faut donc aujourd'hui ranger les incroyants de nouvelle école et les nouveaux croyants ; mais d'abord ceux qui, dans les États les plus policés de l'Europe, tiennent à se conserver le nom

d'orthodoxes, malgré la distance, malgré l'abîme qui les sépare des Juifs de la véritable orthodoxie ; ces vaillants des traditions pharisaïques dont nos chapitres ont assez fréquemment déjà reproduit les paroles et les actes. Hier encore, sous nos yeux (1827-1844), ces fidèles talmudisants qui peuplaient nos grandes villes traitaient la femme en être infime ; ils chassaient sans pitié de leur toit le professeur assez irrégulièrement délicat pour refuser d'initier ses jeunes élèves aux monstrueuses obscénités du Talmud ; et ces enfants, dociles aux leçons de leurs pères, attendaient avec impatience l'arrivée du Messie, prêts à livrer au pillage, pour fêter sa bienvenue, les boutiques de la ville de Strasbourg <sup>1</sup> ! Certes, si l'orthodoxie nouvelle et modifiée ne nous semble plus mériter le renom de l'antique orthodoxie, qu'elle en reçoive nos félicitations sincères ! Mais, en la félicitant de ce qu'elle cesse d'être, hâtons-nous de nous former une idée précise de la physionomie sous laquelle elle nous apparaît ; alors nous sera-t-il donné de peser dans d'assez justes balances ses pauvretés et son mérite !

A l'indéfinissable scandale de *l'Univers israélite*, organe de cette orthodoxie mitigée, mais qui conserve ses prétentions à la scrupuleuse pureté des doctrines, l'illustre rabbin Jellinek, qui semble la piquer au vif par cette apostrophe, s'est écrié : « Dans ce seul siècle il n'est presque pas un seul homme, voulant améliorer l'éducation de la jeunesse, relever les formes du service divin, propager la culture de la civilisation, avancer le progrès pour le bien des Juifs, qui n'ait senti les pointes *du fanatisme juif*. Nous avons des lamentations sur les persécutions que les Juifs eurent à supporter de la part d'autres peuples, mais l'élegie racontant comment des membres du judaïsme ont lâchement humilié et cherché à perdre les plus nobles hommes de leur peuple, qui avaient consacré à son éducation et à son élévation toutes leurs forces, cette élégie n'est pas encore

<sup>1</sup> Voir plus bas, chap. *Messie*; 1827.

composée.... La fureur religieuse... se place avec l'épée nue devant la porte de l'instruction et de la conversion, inaccessible comme tout autre fanatisme religieux à toute discussion calme... »

Telles sont les paroles qui blessent au cœur l'antique et la nouvelle orthodoxie et que nous dénonce dans toute l'amertume de son langage *l'Univers israélite*, effrayé du progrès dont le cours menace de l'emporter, et qui, lui-même pourtant, s'est mis en marche <sup>1</sup> !

C'est qu'en vérité les temps changent, et même pour Israël, ô prodige ! Jadis l'autorité talmudique avait triomphé de l'autorité de Moïse, et le Talmud avait effacé la Bible. Maintenant, nous disent avec jactance les hommes du progrès judaïque, voici que les effluves de la liberté chassent devant elles les nuages de l'immobile orthodoxie... Bien mieux, « ceux que l'on appelle réformateurs veulent, d'un seul coup, se débarrasser de toutes les entraves, et le Talmud, qui depuis son apparition avait joui d'une autorité incontestée », se voit « dédaigné et repoussé », rendu responsable des souffrances intérieures... de la nation juive ; enfin c'est à lui que s'applique, en le retournant, le mot célèbre de Sieyès : « Qu'a-t-il été ? Tout ! Que doit-il être ? Rien. » Ah ! c'est trop peu maintenant, en vérité, si l'on ne renie la foi judaïque ; mais aussi quelle mesure observer <sup>2</sup> ?

Aucune, nous dit *la raison* ; car dès qu'un livre nous est proposé *c mme divin*, une seule tache, une seule erreur, et la moindre que l'on y découvre, signale en lui la faiblesse humaine ou le mensonge, et le tue. Il faut qu'il en meure ; et l'organe de l'orthodoxie boiteuse du judaïsme, *l'Univers israélite*, en confiant aux vents tapageurs de la publicité ses lamentations, ne formule que les justes conséquences des énormités aperçues enfin, et montrées du doigt par des fils mêmes d'Israël dans le Talmud. Nul étonnement dès lors

<sup>1</sup> Nous donnons les paroles textuelles ; VI, p. 342 ; 1868.

<sup>2</sup> Lire *Archives israélites*, XII, p. 242 etc. ; 1867.

si, d'après la propre parole des nouveaux orthodoxes, « l'affaiblissement graduel de la conscience religieuse fait disparaître *au dedans* de la communauté toute vie israélite, et fait dire *au dehors* que le judaïsme *n'est plus une religion; mais une simple étude archéologique, une chose vieillie; une chose morte!* »

C'est pourquoi le judaïsme n'est plus qu'un cadavre, et vainement Israël s'efforce-t-il de le ranimer en le réchauffant de son vieil amour. L'ambition l'emporte chez lui sur la foi, et parmi les frères divisés vous entendez celui qui conserve un reste d'orthodoxie reprocher en termes amers aux hommes du progrès que, « *contrairement à la plus simple loyauté, à la plus vulgaire bonne foi, on se fasse nommer chef et prince du judaïsme lorsqu'on montre pour toutes ses lois un dédain éclatant; lorsqu'on foule aux pieds le drapeau de son propre régiment; lorsque enfin, devant être gardien de Jérusalem, on vit dans le camp païen!* »

Le journal protestant *la Croix* se borne donc à mettre au jour une vérité d'évidence lorsqu'il exprime, en pays civilisé, « le peu d'idée qu'on se fait *de l'énergie qu'il faut pour demeurer Israélite orthodoxe* ».

Il est notoire, en effet, que, dans les régions les plus libérales de l'Europe, non seulement « l'antique code de Moïse et le Talmud strictement orthodoxe ne sont plus du goût de la majorité », mais que les simulacres mêmes de l'orthodoxie offusquent des myriades d'Israélites. C'est assez dire; ce me semble, « qu'un grand schisme s'est élevé entre les réformistes et les orthodoxes de toutes nuances »<sup>1</sup>. Il s'en faut toutefois que cette dissidence profonde, et que l'on eût

<sup>1</sup> *Univers israélite*, XII, p. 538-39; 1866; *id. supra*.

<sup>2</sup> La revue judaïque réplique avec un spirituel à-propos « qu'on se fait également peu d'idée de la robuste bonne volonté qu'il faut pour demeurer chrétien tout en niant le Christ! » *Univers israélite*, V, p. 196; 1867. Car, aujourd'hui, la plupart des ministres du protestantisme nient la divinité du Christ!

<sup>3</sup> *Archives israélites*, p. 563; 1866.



jugée un crime impardonnable il y a quelques années, empêche aujourd'hui les deux partis de s'entendre sur d'autres points et de fraterniser. Car les réformistes et les orthodoxes de tout échelon brûlent également du zèle de tenir haut et ferme l'étendard national du judaïsme. C'est pourquoi nous les voyons réunir au besoin leurs moyens et leurs forces dans un intérêt commun, et, par exemple, « pourvoir ensemble avec libéralité aux fonds nécessaires à l'érection d'un temple magnifique à Pesth ». (*Ibid.*) Il est vrai que, sépulcre blanchi, le temple ne renfermera que le vide, que la corruption de la loi divine ; mais la magnificence de ses dehors proclamera la richesse et la force du peuple élu ; et, si Dieu n'est glorifié, du moins resplendira la gloire d'Israël.

Ces deux tronçons palpitants du peuple hébraïque se réunissent donc dans le désir de donner au culte *une apparence* ; et les réformistes de s'emparer de ce désir pour achever la ruine de l'orthodoxie bâtarde dont la présence odieuse blesse à la fois les intérêts nationaux et le bon sens humain. La convocation d'un synode israélite fut en conséquence un des leurres dont ils se servirent pour attirer et réunir à leur bord les orthodoxes nouveaux. Mais le flair de ces champions boiteux du Talmud éventra le piège : A quoi bon votre synode, frères ? « Une fusion serait désirable, certes oui ! *et personne ne vous contestera ce point.* Mais peut-elle se réaliser ? Ici, nous hésitons ; car on pourrait bien arriver à *une confusion*, au lieu d'*une fusion*, et se séparer plus aigris qu'avant la réunion. »

Il se trouve en effet « deux partis extrêmes en présence : d'abord les ultra-avancés, ceux qui rejettent toute *loi* cérémonielle, ... qui traitent de vétilles et de minuties les prescriptions de la Synagogue, et les déclarent bonnes tout au plus pour des nourrissons, pour des enfants à la mamelle ! » Or, « toute réforme, du moment qu'elle ne sera que partielle, ne contentera jamais les premiers, les hommes du progrès, et aliénera toujours les seconds, ceux qui conti-

nent d'opposer encore quelque résistance aux violateurs de l'orthodoxie. Le synode aurait donc tenu ses séances en pure perte ! » Disons le mot, et ne l'oublions plus : ce qui est dans les vœux des réformistes, « c'est *une abolition du judaïsme traditionnel ; abolition décrétée en bonne et due forme* par ses chefs autorisés. Une victoire partielle ne ferait qu'accroître leur ambition, sans satisfaire leurs désirs ; et que l'on ne croie pas que nous exagérons les choses ! »

Nul ne l'ignore, la fusion pour laquelle nos hommes du progrès affectent un si beau zèle « n'est *qu'un piège tendu à la bonne foi du public* ». Mais ce qu'ils veulent, c'est la « suppression des lois alimentaires et des dispositions prohibitives du sabbat..., etc., etc. Qui sait ? peut-être vont-ils jusqu'à se flatter, *in petto*, que la circoncision, *ce cachet divin* que nous portons sur notre chair, selon la poétique expression du Talmud, sera rayée par un trait de plume de MM. les conférenciers. Telles sont les espérances dont se flatte le parti qui pousse au synode, et qui se croit tellement *maître de la situation* qu'il les expose au grand jour <sup>1</sup>. »

Malheur, malheur à Israël ! répliquent à ces paroles les Juifs de la *moyenne réforme*, ceux qui s'efforcent de se tenir dans un certain milieu entre ces frères de la petite orthodoxie et les Juifs libres penseurs ; malheur, puisque notre royaume se divise ! Car « pour les uns nous sommes des niveleurs voués au culte de la libre pensée, et les autres voient en nous *des libéraux incomplets* et inconséquents. Un grand nombre d'Israélites, pour se fusionner davantage avec la société moderne, trouvent importune toute voix qui les entretient de nos intérêts et de nos devoirs ; et *les faux orthodoxes*, qui tirent bénéfice de la défense de l'obscurantisme après avoir débuté par le pourfendre, regrettent de ne pas nous voir relever leurs personnalités injurieuses <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Univers israélite*, VIII, p. 338-59 ; 1868.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XX, p. 915 ; 1867.

Si le Talmud est pour Israël un fléau; l'orthodoxie mitigée, c'est-à-dire fausse ou bâtarde, est non moins que la réforme elle-même une véritable plaie pour le judaïsme. En ce qu'il y a de certain, nous affirme de son côté le Rév. Père Ratisbonne, prêtre de sang israélite, c'est que « les hommes de cette catégorie *diminuent tous les jours*; car ils ne se recrutent guère parmi les jeunes gens; et il y a parmi eux *beaucoup d'ignorance et d'hypocrisie* <sup>1</sup>. »

« Ils se parent lièrement du titre d'orthodoxes, reprennent les *Archives israélites*, et leur unique mérite consiste à suivre aveuglément, et sans réflexion, quelquefois même *sans bonne foi*, les pratiques bonnes ou mauvaises que le moyen-âge nous a léguées : c'est d'eux que le prophète a dit : *Ils ont des yeux et ne voient point* <sup>2</sup> ! »

Les hommes de la bâtarde orthodoxie de l'Occident, née d'hér et décrépite aujourd'hui, sont d'ailleurs les premiers eux-mêmes à s'adresser les uns aux autres de cruelles paroles, et qui les subdivisent en fractions hostiles. Aussi, nous dit *l'Univers israélite*, « et tout le monde le sait, M. le rabbin Hildesheimer est orthodoxe. Mais *comme cette expression est très élastique* et qu'on en fait *beaucoup d'abus*, je crois devoir ajouter : M. Hildesheimer est orthodoxe dans la plus noble acception du mot. C'est un vrai et généreux *philanthrope*; faire le bien est pour lui un besoin... Par là, il se distingue *des orthodoxes de l'école de Presbourg*, qui ne sont et ne restent orthodoxes qu'autant que leur orthodoxie n'entre pas en conflit avec leur *chez moi*; qui, craintivement prudents, mettent diplomatiquement chacune de leurs paroles et chacune de leurs actions sur la balance, pour

<sup>1</sup> *Question juive*, p. 12; 1868.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, X, p. 446; 1867. « Bien moins, ajoute cette feuille, nous occuperons-nous encore de ceux qui se croient réformateurs ou modernes, et qui n'observent d'autre religion que celle de leur plaisir ou de leur convenance; qui n'écoutent que la voix de leurs passions, n'acceptent aucun frein tant que la fortune leur sourit, timides et superstitieux jusqu'à la lâcheté, qui de malheur les atteint, ou quand l'âge et les maladies ont plié leur van orgueil. » *Ibid.*

s'assurer qu'il ne peut en résulter pour eux aucun préjudice<sup>1</sup> ! »

Mais eux-mêmes, et dans une multitude de circonstances qu'il serait fastidieux d'énumérer, les orthodoxes selon le Sanhédrin de Napoléon I<sup>er</sup> ne foulent-ils pas aux pieds la franche orthodoxie ? Reste-t-il orthodoxe, en effet, ce talmudisant qui non seulement cesse de voir une simple et méprisable brute dans l'être à visage humain étranger au sang d'Israël, mais qui le nomme son frère, et qui soutient sans frémir, — comment laisser de telles paroles atteindre les oreilles d'un vrai rabbin : — « que les hommes vertueux de toutes les confessions jouiront du salut éternel<sup>2</sup> ! » Reste-t-il orthodoxe ce talmudisant qui méprise les intérêts de son Dieu, qui renie la tradition pharisaïque, et qui, misérable flatteur de l'incrédulité du siècle, redresse fièrement la tête en se proclamant l'adversaire du prosélytisme<sup>3</sup> ; tandis que le Réformé judaïque, — coupable peut-être de quelque distraction, et s'emparant du rôle que l'orthodoxe abandonne, — s'écrie d'une voix généreuse : « Vos observances surannées empêchent le judaïsme de se faire accepter, et nous font ainsi manquer au prosélytisme que nous devons exercer<sup>4</sup>. » Est-il enfin le représentant d'une orthodoxie avouable, ce talmudisant vaniteux qui donne au monde chrétien le spectacle de l'avidité caractéristique de sa race pour les titres nobiliaires et les distinctions honorifiques ? Écoutez-le donc emboucher les trompettes de la renommée<sup>5</sup> pour attirer l'œil du public sur sa poitrine, bizarrement cha-

<sup>1</sup> *Univers israélite*, IV, p. 176; 1866.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, II, p. 84; 1866; lire aussi *Archives israélites*, III, p. 402; 1868.

<sup>3</sup> Jésus leur dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui parcourez la terre et les mers pour faire un seul prosélyte ; et, lorsque vous l'avez fait, vous le rendez dix fois plus méchant que vous. » S. Matthieu, chap. xxiii, v. 14-15. Lire Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Église*, t. XIX, p. 245; 1831 : « Ils s'efforcent d'attirer les chrétiens à leur secte..., etc. » Le prosélytisme est de l'essence d'une religion qui se croit vraie.

<sup>4</sup> *Archives israélites*, X, p. 448; 1867.

<sup>5</sup> Lire les revues judaïques.

marrée des décorations et *des croix* qui sont le symbole *des mystères du christianisme*, et qui portent le nom de *ses saints* ! Saurait-il nous dire quels préceptes du Talmud lui permettent de se pavaner sous ces emblèmes de la foi chrétienne ?... Et cependant nous ne soulevons là que des questions bien minimes à l'adresse du Juif orthodoxe ! Mais ce que nous voulons signaler à l'observation de tout homme judicieux, ce ne sont point des paroles, — malgré notre habitude de les saisir dans la bouche même du Juif, — ce sont les actes qui nous enseignent de quelle façon les Israélites de l'Occident jugent et accueillent l'orthodoxie bâtarde qui fait appel au tribunal de leur conscience, en même temps que d'une main suppliante elle réclame la faveur de leur suffrage :

La place de grand rabbin de France est vacante ; il s'agit d'y élever un candidat, et deux concurrents qui représentent au plus haut degré l'orthodoxie *occidentale* et la réforme judaïque, se posent devant l'urne du scrutin. Le premier, c'est le grand rabbin de Colmar, Salomon Klein. Qui ne connaît (en Israël) « celui qui fut l'ornement du judaïsme du Haut-Rhin et de toute la France, on pourrait dire de la famille israélite du monde entier <sup>1</sup> » ? Grand rabbin de la capitale de l'empire, et progressiste, le second se nomme Isidor. Lequel de ces deux champions va l'emporter sur son rival ? Lutte décisive, lutte émouvante et qui fait palpiter tous les cœurs, telle est la taille homérique du candidat de l'orthodoxie !

Et, qui parle de ce magnifique athlète pourrait-il assez exalter sa valeur ? Écoutons : « S'agit-il de philosophie ? s'agit-il de théologie ? Klein est talmudiste. S'agit-il de science ? Klein est un savant classique. Aussi combien, par cette raison, ses adversaires eussent-ils aimé le conquérir ! » Et Klein s'élevant par la hauteur de son caractère au-dessus de la plèbe des docteurs, n'est point de ceux qui s'abaisse-

<sup>1</sup> *Univers israélite*, IV, p. 443 ; 1867.

raient à « conformer la Thora (la loi divine) *aux idées du temps* » ; au contraire, il veut conformer « les idées du temps à la Thora. Nous sommes malades du manque de tels hommes <sup>1</sup> ! » Humilions-nous donc à leur aspect, et sentons-nous heureux s'ils daignent agréer nos suffrages.

Nos suffrages ? Arrière de tels hommes ! arrière ! répliquent à l'envi les tenants de la Réforme : « Toute candidature qui *nous ramènerait* à l'ancien système d'étroite casuistique, et qui prétendrait *immobiliser les errements talmudiques, ferait obstacle à l'avenir du judaïsme, et doit être écartée* <sup>2</sup>. »

Ainsi donc, répliquent les orthodoxes le cœur en deuil, la plus grave des objections s'élève, se dresse contre le grand rabbin de Colmar : il est l'homme de l'orthodoxie ; il lui manque le mérite, dominant tout autre mérite, de l'avoir désertée ; et le reproche qui l'exclut sans retour, c'est d'avoir conservé sa fidélité religieuse, « son incorruptibilité ; disons le mot, son fanatisme !.... Il a commis une faute impardonnable : il a refusé de répondre contrairement à sa conscience à M. le colonel Cerfberr (c'est-à-dire au président du consistoire), qui a eu l'incroyable idée *de le catéchiser*, et de l'interroger sur ses principes religieux. Mais tout homme de cœur ne qualifierait-il pas d'hypocrite et de lâche tout rabbin qui, en vue d'une nomination, mentirait à sa foi, et chercherait à plaire par des réponses équivoques ? »

Cependant, malgré cette orthodoxie, dont les novateurs font un crime à celui qui en est le candidat, quelle n'est point l'aménité de mœurs de ce docteur ! Car, parmi les rabbins de sa circonscription, il a certes rencontré des adversaires ; et, toutefois, « par la douceur de son caractère, par son amour de la paix et son extrême tolérance, il est parvenu à s'attacher tous les cœurs ». Mieux encore, « le judaïsme du Haut-Rhin, sous sa forte et sainte direction, est un des plus prospères de la France et du monde entier <sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> *Univers israélite*, V, p. 196 ; 1868.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XII, p. 533 ; 1868.

<sup>3</sup> *Univers israélite*, III, p. 438 ; 1866.

On réfléchira donc avant de voter. On songera donc à l'à-propos, à l'urgence d'élever un tel homme aux fonctions suprêmes ! On y songe en effet : quelques mois s'écoulent, et « l'élection dont se préoccupait depuis dix-huit mois la Synagogue française est aujourd'hui accomplie. Le scrutin a prononcé ; il a prononcé d'une manière éclatante », et quel est son verdict ? Il est celui que « notre numéro du 15 novembre annonçait en termes assez explicites : M. Isidor, grand rabbin de Paris (et réformiste), a été appelé aux fonctions de grand rabbin de France par vingt deux voix sur vingt-cinq votants <sup>1</sup>. » L'orthodoxie bâtarde, fille de la pure orthodoxie déjà repoussée, ne figure donc plus dans les conseils électifs de Juda que dans la proportion de trois à vingt-deux. O désastre !

Voilà, si nous ne nous trompons, de l'histoire toute vivante ! Voilà l'opinion qui se traduit par un acte de palpable éloquence. Oui, tels sont les faits qui s'accomplissent à ciel ouvert dans le cœur même de notre France, en même temps que, dans l'antique capitale de l'empire allemand, à Vienne, une feuille juive, *la Neuzeit*, non contente de critiquer ce culte orthodoxe, attaque avec violence « la vie israélite tout entière, le Talmud, le Schoulchan Arouch, les traditions, les cérémonies religieuses du foyer domestique », etc., etc.

Et, non seulement cet organe juif « livre le judaïsme pratique et les enseignements talmudiques à la risée du public juif et chrétien », mais il insinue « que la famille israélite dégénère moralement, montre un affaiblissement visible du sentiment d'honneur,..... une décadence complète !..... Elle parle comme les missionnaires, les trafiquants d'âmes, qui disent à nos frères : La loi de Moïse vous condamne ; vous ne pouvez l'accomplir, donc vous devez la désertir <sup>2</sup> ! ».

Devant ces divers et nombreux apôtres de la Réforme, c'est-à-dire du progrès, Salomon Klein peut donc avoir toute

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XXII, p. 1017; 1866.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, IV, p. 452; 1866.

la sagesse, toute la science, et bien plus que la moralité du grand roi Salomon son homonyme ; mais qu'importe au judaïsme occidental cette accumulation de mérites ? un fait impardonnable le condamne : le Juif frotté de civilisation voit en lui l'homme de la tradition pharisaïque, l'apôtre du Talmud, le docteur qui, sous le soleil du dix-neuvième siècle, ose se revêtir d'orthodoxie ! Et quoique cette orthodoxie de l'Occident, singulièrement affaissée sur elle-même, ne soit plus que *l'ombre de celle que professait notre siècle à sa naissance*, le judaïsme occidental la repousse. L'orthodoxie ! Ah ! ce mot lui rappelle la cause de ses antiques souffrances ; ce mot lui fait peur et le dégoûte... après nous avoir dégoûtés !

C'est pourquoi, disons-nous, et nous tenons à le redire : Salomon Klein, « l'ornement de la famille israélite *dans le monde entier* », sollicite du judaïsme français le pontificat suprême, et trois voix sur vingt-cinq de s'écrier : Amen, Amen, Amen ! nul plus que vous ne se montre digne de telles fonctions et d'un tel honneur. Mais devant cet hommage empressé, vingt-deux autres voix se mettent au plus éclatant unisson pour lui crier : Arrière ! ô gloire du rabbinat ! nous savons ce que vaut en elle-même et ce que nous valut l'orthodoxie ! Arrière à jamais le rabbin assez rétrograde pour oser se dire orthodoxe !

---

#### DEUXIÈME DIVISION. — LES RÉFORMISTES.

Que veulent les réformistes ? — Unir le présent au passé ; mais comment ? — Ils rejettent le Talmud, et la Bible ne leur est qu'un livre de mythes. — Une religion (*religare*) est, surtout pour eux, une chose qui ne doit point lier l'homme. — Sottise d'attribuer à Moïse et à Jésus ce qui appartient à ceux qui les précédèrent ou les suivirent, au progrès du temps, à l'humanité. — Peut se dire Israélite quiconque adopte l'unité de Dieu, l'immortalité de Dieu et de l'âme, et interprète toute chose à son sens. — De l'ampleur de cette liberté naîtra la religion universelle, sans troubler aucune conscience. — Trois exemples curieux de cette tolérance pratique. — Le troisième est du docteur Sée, professeur à l'École de médecine de Paris, accusé de matéria-



lisme et d'athéisme. — Le consistoire central, conseil suprême des intérêts religieux et sociaux du judaïsme, n'en croit pas moins devoir l'admettre dans son sein. — Curieuses révélations. — Un grand nombre d'Israélites cherchent à dissimuler leur croyance. — Cette sorte d'hommage qu'ils rendent à leur foi plus commode que celle du martyr.

Que les Juifs se peignent dans nos pages, que leurs propres crayons nous apprennent à les connaître, et non point par des portraits de fantaisie, mais par la réalité de leurs traits, voilà l'un des points essentiels de notre plan. C'est pourquoi, continuant de nous mêler à eux et de puiser notre science dans leurs paroles et dans leur vie, nous leur demanderons ce que sont en Israël les gens que nous venons de voir repousser à titre d'insulte le nom d'orthodoxes, et nous saurons de leur bouche ce qui caractérise dans le judaïsme ceux que nous entendons s'intituler les hommes de la Réforme et du progrès. Ces nouveaux venus ne seraient-ils que des faibles d'esprit, que des hommes ardents à s'imaginer qu'une religion *divine* peut et doit progresser et se perfectionner ; qu'elle doit soumettre par conséquent à la sagesse ordonnatrice de l'homme le Dieu qui en est l'auteur ; qu'elle peut, en un mot, durer et grandir en assujettissant ses croyances aux caprices des événements, aux tyranniques et mobiles exigences des intérêts temporels, au commandement de quelques manœuvriers habiles à diriger ses évolutions ? Mais au lieu de nous livrer au courant de folles hypothèses, prêtons une oreille attentive à ceux qu'il nous importe de connaître, et sachons les écouter avant de les juger. — Non, non, s'écrient leurs voix tumultueuses, nous voulons marcher, nous voulons avancer, nous ne saurions être « pour ce *statu quo* béat et inintelligent dont il existe encore des coryphées ! L'immobilité n'est, en ce moment surtout, le droit ni l'*avantage* de personne. Unir le passé au présent, de manière à préparer l'avenir par d'utiles *améliorations* faites à propos, c'est là le secret de la durée pour *une croyance*. Depuis un demi-siècle, on a, malgré les cris et les protestations de ce qui s'intitule l'orthodoxie, réalisé

nombre de changements avantageux taxés à l'origine de subversifs et d'impies. Nous en citerons dix pour un : l'initiation religieuse, *l'instruction des jeunes filles*, la prédication en langue nationale, etc., etc.;..... et l'on n'est pas au bout de cette féconde transformation. Il faut y persévérer, quoi qu'en puissent penser ceux qui disent que la loi religieuse étant au-dessus des rabbins et des consistoires, comme au-dessus de nous tous, ils n'y doivent pas plus qu'aucun de nous rien changer <sup>1</sup>. »

Ici, les réformistes ont grand soin de se taire sur les réformes qui portent un coup mortel à la foi judaïque ; mais déjà nous avons vu le Talmud, la racine de cette foi, n'être plus, à leur sens, qu'une relique archéologique, un vénérable plastron. Or, ce code religieux une fois relégué dans les cabinets de curiosités et placé sous des vitrines d'antiquaire, que reste-t-il à Israël en fait de livre sacré ? — La Bible, ce merveilleux ouvrage dont ils furent jusqu'à nos jours les fidèles et incorruptibles gardiens ! — Non, nous savons le contraire, et d'ailleurs voici leur langage : « Pour nous, Israélites, la Bible n'est ni un livre de science ni même toujours un livre d'histoire. » Ainsi par exemple le récit « d'Adam et d'Ève, de Caïn et d'Hébel, n'est pas nécessairement le récit d'une histoire extérieure qui se soit passée sur notre terre;... ce récit peut bien être une histoire figurée <sup>2</sup>. » La Bible et la vérité deviennent donc deux choses distinctes ! Comment exprimer en termes plus clairs que nul livre sacré, nulle croyance, nulle loi positive ne lie à la parole qu'un Dieu lui aurait révélée le peuple qui se prétend élu ? Nous rendons cependant hommage à cette absence de toute équivoque, et nous remercions nos initiateurs du développement que les lignes suivantes donnent à leur croyance : « Une religion n'est à nos yeux ni un moule inflexible,... ni une matière inerte qui se prête à d'incessantes expériences ; c'est un être vivant, *perfectible*, ayant dans le

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XIX, p. 835 ; 1866.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XIV, p. 613, et mille autres passages ; 1866.

passé des racines qu'il ne faut pas couper, et *se renouvelant* avec une lenteur nécessaire <sup>1</sup>. » Or, *jamais* plus que de nos jours « la pensée religieuse en général n'a exercé dans le monde, *en dépit de certaines apparences contraires, une plus considérable influence*,... et le judaïsme ne saurait se tenir en dehors de ce courant. N'ayant, par un heureux privilège de son organisation, ni mystères <sup>2</sup> ni caste sacerdotale à défendre; basant ses enseignements sur la raison et pouvant invoquer à l'appui de son caractère, hautement moral, les qualités de la race qui l'a pratiquée, la croyance Mosaique doit prendre dans l'activité religieuse de notre époque la place qui lui revient de droit <sup>3</sup>. »

Elle s'emparera donc de cette place, mais sans offenser les religions rivales, et nous dira le seul moyen d'amener la réconciliation entre les cultes hostiles; car on l'ignore, et le voici: c'est « qu'on n'attribue plus à Moïse et à Jésus ce qui appartient aux prédécesseurs, aux successeurs, *aux progrès du temps* ou à l'humanité entière. Il est surtout... indispensable de séparer nettement la morale, qui appartient à tous, des dogmes religieux particuliers à chaque croyance <sup>4</sup>. » Mais quels que soient notre profession de foi, nos paroles et nos actes, « on nous juge toujours au dehors avec les habitudes d'Église établie et officielle dont le christianisme nous offre le modèle. Nous sommes, au contraire, le type le plus absolu de démocratie religieuse, et *chacun de nous est le juge suprême de la foi* <sup>5</sup>. »

En un mot, ce qui suffit pour être et pour se dire de religion israélite, nous espérons le voir adopter à titre de profession de foi par un synode préparatoire composé de rab-

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XX, p. 879; 1866.

<sup>2</sup> Rien de plus faux! mais serait-il *une absurdité* plus énorme que cell d'une religion sans mystères, c'est-à-dire, par conséquent, où il serait donné à l'homme de pénétrer et de comprendre Dieu. Comprendre, c'est contenir; l'homme, c'est-à-dire le fini, contiendrait l'infini, s'il comprenait Dieu, ce qui équivaut à dire que l'écaille d'huitre pourrait contenir l'Océan, et bien au delà!

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XXIII, p. 1039; 1867.

<sup>4</sup> *Archives israélites*, XI, p. 504; 1867.

<sup>5</sup> *Archives israélites*, XV, p. 677; 1867.

bins et de laïques dont *la mission humanitaire et le devoir* seront « de constituer tout progrès en évitant tout schisme » ! Et les points suffisants se réduisent à trois dogmes : « l'unité de Dieu, l'immortalité de Dieu et l'immortalité de l'âme. » Nous déclarerons, en nous appuyant « sur l'esprit de la Bible et sur le texte du Talmud (Horaioth, fol. 8), que qui-conque les admet est de fait Israélite. » Après quoi nous proclamerons « trois principes essentiels issus des lois naturelles : le libre arbitre, la fraternité et la liberté d'interprétation ».

« Au moyen de ce principe, qui est supérieur à la tolérance puisqu'il consacre la diversité d'interprétation dans le même culte ; au moyen de cette liberté, chacun, suivant sa conscience, *conservera* les pratiques du culte rendu au Dieu unique et immatériel, ou les reformera d'après les principes d'un israélitisme *libéral et humanitaire*. » Grâce à l'ampleur de cette « liberté pratique, ... *le progrès jaillira, et la religion universelle* ressortira sans qu'aucune conscience ait été réellement troublée <sup>1</sup> ! »

Il n'est en vérité que trop facile de s'imaginer à quel degré doit s'étendre la tolérance d'une religion <sup>2</sup> qui, loin de *lier* à Dieu et de réunir les uns aux autres ses croyants, les affranchit de tout lien, de toute obligation, si ce n'est celle de se gouverner chacun à son sens, tandis que ce sens de chacun continue de s'appeler la foi commune, en attendant qu'il s'empare du nom plus noble de foi catholique ou universelle !

Mais peut-être cette manière commode et libérale d'entendre une religion en conduit-elle les sectateurs à une tolérance voisine de l'indifférence ou du mépris : pensée que nous nous contenterons d'appuyer sur trois exemples, en la livrant au lecteur.

*Premier exemple. Le président d'une administration synagogale figure tous les ans dans les processions catholiques.*

<sup>1</sup> *Archives israélites*, III, p. 118-9; 1868.

<sup>2</sup> *Religio* vient de *religare*, lier.

Il rend de la sorte un éclatant et public hommage « aux symboles d'un culte étranger », tandis que, pour compléter l'édification de ce spectacle, « le secrétaire de la communauté escorte le dais sous lequel est portée *l'image* de la Trinité (*sic!*) ». Ce fait, tel qu'il est affirmé, paraîtra sans doute assez fort. Mais qui donc, après s'être pénétré de la doctrine des réformistes judaïques, songerait à s'indigner de ces outrages aux sentiments et à la foi d'Israël, si ce n'est un champion de l'orthodoxie<sup>1</sup> ?

*Deuxième exemple.* Le Consistoire de Paris adresse à M. Low, grand rabbin de Szegedin, et d'un savoir éminent, une lettre de félicitations sur les articles qu'il a publiés en faveur de la fusion des rites dans les feuilles du *Ben-chania*. Or, nous dit une voix qui l'accuse : Cet éminent docteur en Israël s'y déclare favorable aux tendances « qui ont ouvert l'abîme sous le judaïsme moderne... Il nie l'obligation de nos usages religieux ; il destitue les plus illustres autorités en Israël que la Synagogue ait reconnues depuis de longs siècles. Sont-ce là les considérations si élevées dont le Consistoire de Paris est vivement touché<sup>2</sup> ? » Oui sans doute, et de quel droit le trouver mauvais si le talent de ce rabbin répand quelque éclat sur ses doctrines ? Car ainsi l'exigent les intérêts du judaïsme réformateur ; et qui s'en étonnera, si ce n'est un champion de l'orthodoxie ?

*Troisième exemple.* Nous lisons dans la feuille même qui pose et pratique à la fois les préceptes de la tolérance réformiste : « On nous accuse de favoriser le matérialisme, le nihilisme, et pourquoi ? » parce que notre coreligionnaire, M. le docteur Sée, — l'un des professeurs de l'École de médecine de Paris, accusé de matérialisme, d'athéisme<sup>3</sup>, et dont les débats parlementaires viennent de livrer le nom

<sup>1</sup> *Univers israélite*, XI, p. 498 ; 1866.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, XII, p. 542 ; 1866.

<sup>3</sup> « Je pardonne bien des choses... mais j'ai horreur de l'athée, du matérialiste. Comment voulez-vous que j'aie quelque chose de commun avec un homme qui croit qu'il est un tas de boue ? » Napoléon I<sup>er</sup>, *Sentiments sur le Christianisme*, p. 77.

aux retentissements de la tribune, — « a été récemment *ad-joint au Consistoire israélite de Paris.* » Ah! vraiment, laissons donc « de côté les doctrines du docteur Sée, qui ne nous regardent point *et n'engagent en rien notre culte*; mais constatons que ce médecin distingué a été appelé non au Consistoire de Paris, mais *au Consistoire CENTRAL.* Cette administration réunit dans son sein des notabilités, mais *y être admis n'implique point qu'on s'occupe du culte, ou qu'on soit versé dans les questions israélites*<sup>1</sup> ! »

Tel est le langage des réformistes *modérés*, que les Juifs d'un libéralisme plus franc appellent des *libéraux incomplets* ! Et cependant le Consistoire central, où s'effectuent ces libérales nominations, est *le conseil suprême chargé de l'administration des intérêts religieux et sociaux du judaïsme* ! N'étant même rien autre chose que cela, les athées et les matérialistes ne lui semblent nullement déplacés dans son sein !

C'est pourquoi mieux vaut un sage ennemi qu'un ami tel que vous, crie le champion de l'orthodoxie à ces champions de la réforme ! Oui certes, la licence est un peu forte ; mais « nous serions les premiers à rire du pavé qui vient d'être jeté à la tête du Consistoire central, si nous n'étions *profondément attristés* du sang-froid avec lequel une publication qui se dit israélite en vient à parler *des devoirs et de la mission de notre première administration religieuse* ! » Nous avons exprimé, pour notre part, « notre sentiment sur une telle nomination, et nous n'avons malheureusement rien à répondre aux journaux catholiques, qui s'étonnent *à juste titre* du choix qu'on vient de faire... » Et quoi ! fils de Jacob, « vous avez cru que le Consistoire central devait s'occuper du culte et des questions religieuses israélites ? Erreur profonde<sup>2</sup>, » et pardonnable tout au plus à des orthodoxes !

<sup>1</sup> *Archives israélites*, IX, p. 389; 1868.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, X, p. 440; 1868. Des catholiques se figureraient-ils les conseils de l'Église composés d'incrédules de profession !

La feuille de l'orthodoxie, malgré cette sortie généreuse, tient cependant à nous apprendre elle-même que M. Sée, le docte professeur de l'École de médecine, vaut un peu mieux que son renom ou ses professions de foi scientifiques ; qu'il n'est, en un mot, ni le matérialiste qu'un certain public applaudit, ni l'antagoniste de la croyance en Dieu ; et pour preuve : « Un rabbin du Haut-Rhin, affirme-t-elle, nous adresse des renseignements qui constatent selon lui, *les sentiments de piété* de M. Sée, sa foi en l'immortalité de l'âme », et, ce qui va dépasser toute croyance, « à l'efficacité des prières » ; mais qui mieux est, « des prières de la Synagogue » ! et bien plus encore de celles mêmes qui d'élèvent *en faveur des morts* !

Notre langage est sérieux ; car « depuis bientôt deux ans qu'il a eu le malheur de perdre sa fille, ledit rabbin est chargé par lui de prier pour le repos de l'âme de la défunte, de réciter le *Kadisch der abananan* ; et, déjà avant ce triste événement, M. le rabbin a souvent rencontré l'éminent docteur au cimetière de Schelestadt, visitant les tombes de ses pieux parents, et récitant les prières d'usage avec une vive émotion et un saint recueillement <sup>1</sup>. »

S'il en est ainsi, que voulez-vous ? la tolérance décrite par les *Archives israélites* permet à chaque conscience judaïque d'interpréter sa religion et ses devoirs à sa guise. Libre donc à chacun, dans cette voie, de renier en public ou de cacher aux yeux indiscrets sa croyance, de tirer un ideau sur sa foi, mais sans cesser, pour si peu, de se croire et d'être Israélite. Ces nouvelles mœurs religieuses ont d'ailleurs le précieux avantage d'unir en un faisceau les esprits les plus dissidents, ce qui les popularise en Israël ; car la feuille réformiste s'empresse de nous apprendre que, de nos jours, « un grand nombre d'Israélites cherchent à dissimuler ou à laisser ignorer la croyance dans laquelle ils sont nés <sup>2</sup> »

<sup>1</sup> *Ib.*, *Univers israélite*, X, p. 476 ; 1868.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XV, p. 675 ; 1867.

Nous ne leur saurons, pour notre part, aucun mauvais gré de rendre cette sorte d'hommage à leur foi. Peut-être cependant, gâtés que nous sommes par la lecture de la Vie des saints, serions-nous tentés de nous écrier : Mais en vérité, qu'est-ce donc qu'une religion qui rougit d'elle-même ? qu'est-ce qu'une réforme qui se manifeste au monde non par l'affirmation, mais par la négation de ses croyances, par le contraire d'une profession de foi patente et du courage affirmatif du martyr ?

Entre les hommes de l'orthodoxie que nous avons nommée bâtarde, parce qu'elle est à la fois le commencement et la négation de la réforme, et les singuliers champions d'une réforme qui déforme le judaïsme en portant la main sur ses dogmes, choisisse qui l'ose ; et si le progrès en laisse le temps !

---

#### TROISIÈME DIVISION. — LE JUIF LIBRE-PENSEUR.

Passage du Juif réformiste au Juif libre penseur. — Baisers de Lamourette entre les trois filles de la Bible mises face à face par l'Israélite Hippolyte Rodrigue. — Un même temple contiendra tous les cultes fusionnés, sous les bannières de la Raison et de la Philosophie du dix-huitième siècle. — Ce temple est l'Alliance-israélite-universelle, ouverte au genre humain tout entier, sous la haute direction d'Israël. — Fait accompli, elle anéantit le fanatisme et fonde la grande fraternité. — Ce qu'est cette alliance. — Paroles de M. Crémieux, son président, l'une des illustrations de la franc-maçonnerie et du judaïsme. — Elle prépare le Messianisme des nouveaux jours ; une « Jérusalem de nouvel ordre substituée à la double cité des Césars et des Papes » ; car « Israël est la grandeur de Dieu ». Elle est le protecteur de tous les cultes, fût-ce « contre les lois encore en vigueur ». Les peuples tendent la main à Israël, et lui demandent pardon du passé. — Il n'avait plus de centre, mais tout est changé. — Épisode. — Exemple frappant et à peine croyable de libéralisme religieux chez les Juifs. — Un grand rabbin défenseur intrépide de la libre pensée. — Récit. — On peut « devenir libre penseur et rester israélite ». — Même foi, mêmes aspirations animant le Juif, le franc-maçon et le libre penseur ou le solidaire. — Quiconque entre dans les sociétés occultes est l'allié du Juif. — Son amour nouveau-né pour la liberté ne méconnaît que le culte catholique. — Mot d'Eckert.

Les prodigieux préceptes de la réforme judaïque nous conduisent par une entraînante et irrésistible déclivité, non



plus aux préceptes d'une religion quelconque, ou plutôt d'un simulacre de religion, mais à la philosophie sceptique et avouée du dix-huitième siècle, que nous voyons effectivement aujourd'hui s'établir de plain-pied dans le judaïsme. A la lueur que projettent ces doctrines, nous témoignons que tout contempteur d'une religion positive rencontre chez le Juif réformiste un allié naturel, un auxiliaire, un frère, un autre lui-même. Et, si nous prenons la peine de gravir, en nous élevant dans le vide, un nouvel échelon de l'échelle dont la base repose dans notre Occident sur le faux et pulvérisé granit de l'orthodoxie judaïque, un simple coup d'œil nous révélera sous un jour plus clair encore le point extrême où toute foi périclète en Israël. Mais ne progressons qu'avec une sage lenteur et contemplons à notre aise l'étendue et la variété de ce spectacle.

« Convaincu qu'en matière religieuse l'esprit est tout et la forme peu de chose, — l'Israélite Hippolyte Rodrigue — s'adresse successivement aux trois filles de la Bible : au judaïsme, au christianisme et à l'islamisme. » De sa voix la plus pathétique, il les exhorte et les conjure de mettre de côté les formes extérieures du culte qui les séparent <sup>1</sup>, et de s'unir sur le terrain qui leur est commun, de l'unité de Dieu et de la fraternité universelle.

« Que partout des temples s'élèvent, recevant dans leur enceinte tous les hommes, sans distinction d'origine religieuse ! Que tous les cœurs remplis des mêmes sentiments d'amour, s'épanchent devant le même Dieu, père de tous les êtres. Que tous soient nourris des mêmes principes de vertu, de morale et de religion, et les haines de sectes disparaîtront, et l'harmonie règnera sur la terre, et les *temps Messianiques*, prédits par les prophètes d'Israël *seront réalisés*. »

Dans ces retentissants appels du sentimentalisme religieux, la Revue du judaïsme réformiste admire « une gran-

<sup>1</sup> Les mystères et les sacrements seront des formes pour ce docteur en Israël !

deur, une élévation et une générosité d'idées d'autant plus admirables et contagieuses que l'auteur les expose avec une chaleur, *une conviction* et un enthousiasme qui transportent et enlèvent le lecteur<sup>1</sup> ». Et, comme les temps sont enfin venus où les faits s'empressent de répondre aux paroles, le plus vaste, le plus merveilleux des temples, un temple dont les pierres sont vivantes et douées de la pensée, s'élève pour recevoir dans son élastique enceinte, sous la bannière à jamais sacrée de la raison et de la philosophie, tout ce que le genre humain renferme dans son sein de généreux, d'hostile au mystère et à l'ignorance, de vrais fils de la lumière et de la liberté. Ce temple abritera donc la religion juive, qui survit à tout et que rien n'ébranle; religion élargie et digne de l'humanité tout entière, s'écrie aux tumultueux applaudissements de ses frères l'un des princes d'Israël. Et ce n'est pas du sein du judaïsme, c'est de la France, notre patrie, que part l'idée libératrice, l'idée qui fusionne toutes les croyances et tous les cultes; c'est de notre France adorée « qui régénéra le monde, et reçut avec bonheur *les saintes et généreuses maximes de la philosophie du dix-huitième siècle* ».

Mais quittons toute figure de discours. Ce temple composé de pierres vivantes, quel est-il, si ce n'est la plus vaste association qui jamais doive étonner l'humanité par le nombre et la prodigieuse diversité de ses membres ! Née d'hier, cette association a pour date l'année 1860, pour titre *l'Alliance-israélite-universelle*; pour dogmes, ceux que la grande association de la Franc-Maçonnerie et les plus actives Sociétés de l'occultisme n'enseignèrent jusqu'ici que dans l'ombre. Ouverte au genre humain tout entier,

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XIV, p. 628-9; 1866.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XXIV, p. 1074; 1866. Philosophie cosmopolite, qui renonce à tout patriotisme, à tout devoir, à toute affection particulière ou positive, pour se dévouer à *l'amour de l'humanité*, et qui dit à la religion du Christ, après qu'elle a civilisé le monde : Tu n'es que mensonge et que ténèbres !

*sous la haute direction d'Israël, « elle attire nos regards par ses services distingués en faveur de l'égalité et du progrès moral de nos coreligionnaires. » Et déjà ses œuvres retentissent d'un bout à l'autre de la terre; « car le programme de l'Alliance ne consiste pas en phrases creuses. Il est la grande œuvre de l'humanité, l'anéantissement de l'erreur et du fanatisme, l'union de la société humaine dans une fraternité solide et fidèle; et ce programme est devenu un fait accompli au Maroc et en Perse, en Syrie et en Grèce, dans les principautés danubiennes et en Suède, c'est-à-dire au nord et au sud, » dans les zones glaciales et dans celles où sévissent les feux d'un soleil dévorant <sup>1</sup>.*

Nous l'entendons, et qui le croirait? ce langage qui range Israël sous la bannière de l'incrédulité philosophique du dix-huitième siècle, est offert à notre admiration par la feuille judaïque qui se donne pour l'un des boulevards de l'orthodoxie! Mais fermons l'oreille à ses paroles pour les ouvrir à celles de la grande Alliance, empressée de nous exposer ses titres par la bouche même de son illustre président, l'une des gloires du judaïsme moderne, et, par une conséquence presque rigoureuse, l'un des coryphés de l'association maçonnique :

« Notre siècle se rend volontiers cette justice, que le fanatisme religieux a disparu parmi nous. » Mais..., « ayons le courage de l'avouer, ce qui domine... c'est, — en dehors d'un amour excessif pour le bien-être matériel, — *l'indifférence!* Il y a comme un poison lent qui s'est infiltré jusque dans le cœur de nos cœurs : *indifférence religieuse, indifférence morale, indifférence pour tout ce qui fait vibrer les cordes élevées de notre nature.* Tout cela est recouvert d'une espèce d'*hypocrisie officielle* qui n'ose s'avouer à elle-même. » ...

Cependant, tel, Jésus « s'est substitué d'autorité aux dieux

<sup>1</sup> *Univers israélite*, VIII, p. 337; 1867.

établis et a trouvé sa plus haute manifestation dans le sein de Rome ; tel, *un Messianisme des nouveaux jours doit éclore* et se développer ; telle, une Jérusalem de nouvel ordre, saintement assise entre l'Orient et l'Occident, doit *se substituer à la double cité des Césars et des Papes*<sup>1</sup>. Or, je ne m'en cache pas, depuis une longue suite d'années je n'ai nourri d'autre pensée que l'avenir de cette œuvre. Autant que mes forces ont pu le permettre j'en ai dressé le drapeau ; il ne tardera pas à flotter avec efficacité entre des mains plus jeunes que les miennes<sup>2</sup>. »

« *L'Alliance-israélite-universelle* commence à peine, et déjà son influence salutaire se fait sentir au loin... Elle ne s'arrête pas à notre culte seul, elle s'adresse à tous les cultes. *Elle veut pénétrer dans toutes les religions* comme elle pénètre dans toutes les contrées. Que de nations disparaissent ici-bas !... Que de religions s'évanouissent à leur tour ! *Israël ne finira pas*. Cette petite peuplade, *c'est la grandeur de Dieu !* La religion d'Israël ne périra pas ; cette religion, c'est l'unité de Dieu<sup>3</sup> ! »

« La voilà, cette loi *qui sera* un jour la loi de l'univers. Toutes les religions révélées l'ont prise de ce petit peuple... la Bible est partout. Sa morale devient la morale de tous les peuples. La religion juive est la mère des religions qui répandent la civilisation. Aussi, *à mesure que la philosophie émancipe l'esprit humain*, les aversions religieuses contre le peuple juif s'effacent. On se demande pourquoi cette odieuse persécution<sup>4</sup> !... Eh bien ! Messieurs, continuons notre mission glorieuse. Que les hommes éclairés, *sans distinction de culte, s'unissent dans cette Association-israélite-universelle* dont le but est si noble, si largement civilisa-

<sup>1</sup> Un nouveau pouvoir dont Israël serait l'âme et le chef, dont la mission serait de renverser toute puissance politique et religieuse antérieure à lui même. Or, ce chef, ce Messie, à quelle idée répond-il ?

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XXV, p. 600, 651 ; 1861.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 514-5.

<sup>4</sup> Pourquoi ? C'est que les traditions talmudiques, et non la Bible, étaient la loi, la conscience du Juif.

teur. Détruire chez les Juifs les préjugés dont ils se sont imbus dans la persécution, qui engendre l'ignorance ; fonder au nord, au midi, au levant, au couchant, des écoles nombreuses ; mettre en rapport avec les autorités de tous les pays ces populations juives si délaissées, quand elles ne sont pas traitées en ennemies ; à la première nouvelle *d'une attaque contre un culte*, d'une violence excitée par des haines religieuses, *nous lever comme un seul homme*, et réclamer l'appui de tous ; faire entendre notre voix dans les cabinets des ministres, et jusqu'aux oreilles des princes, quelle que soit la religion qui est méconnue, persécutée et atteinte, *fût ce même par des mesures écrites dans des lois encore en vigueur*, mais repoussées par les lumières de notre temps ; *nous joindre à tous ceux qui protestent*, et agir de tous nos efforts ; donner une main amie à tous ces hommes qui, nés dans une autre religion que la nôtre, nous tendent leur main fraternelle, reconnaissant que toutes les religions dont la morale est la base<sup>1</sup>, dont Dieu est le sommet, sont sœurs et doivent être amies entre elles ; faire tomber les barrières qui séparent *ce qui doit se réunir un jour* : voilà, Messieurs, la belle, la grande mission de *notre Alliance-israélite-universelle...* Marchons fermes et résolus dans la voie qui nous est tracée. *J'appelle à NOTRE ASSOCIATION nos frères de tous les cultes* ; qu'ils viennent à nous ; ... avec quel empressement nous irons vers eux ! On nous tend une main fraternelle. *On nous demande pardon du passé* ; le moment est venu de fonder sur une base indestructible une immortelle association<sup>2</sup>. »

De longs applaudissements succèdent à ces paroles, qui doivent sembler étonnantes à quiconque ne connaît la

<sup>1</sup> Quelle morale ? celle du Talmud ? du Coran ? etc., etc. Et l'Alliance israélite donne-t-elle signe de vie, aujourd'hui, en Italie, en Russie, en Espagne, contre les gens qui, par décrets, démolissent les églises, et au nom de la liberté religieuse, chassent les religieux, abolissent les sociétés charitables de Saint-Vincent-de-Paul, aux applaudissements des écrivains libéraux et des feuilles politiques amies des Juifs ? ... etc., etc.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 514 à 520.

marche actuelle du monde que par des relations circonscrites. Mais il était naturel que le peuple israélite témoignât hautement sa faveur à « l'institution qui porte si haut le drapeau d'Israël » et qui, *lui rappelant dans l'idiome consacré par le libéralisme ses prophétiques destinées*, « est devenue en peu de temps, selon ses propres expressions, le phare de salut de ses frères opprimés.

Tout à l'heure, « Israël dispersé depuis dix-huit siècles sur la surface du globe, *n'avait plus de centre*, plus de représentants, plus de défenseurs des intérêts communs. *Maintenant tout est changé!* Une société florissante, et qui trouve accès auprès des trônes les plus puissants, est là, toujours prête à revendiquer nos droits, à combattre ces hommes qui sont tout à la fois les ennemis de notre race et ceux de la lumière et de la liberté<sup>1</sup>! »

Ainsi parle le président de l'Alliance! Et, parmi les approbateurs et les échos de ses paroles, les uns veulent se croire orthodoxes, tandis que les autres se raillent de l'orthodoxie; mais, tous ensemble, ces sectateurs de la religion la plus atrocement exclusive que nous ait signalée l'histoire, tous ensemble ces talmudistes d'hier se proclament amoureuxment les fils de la philosophie du dix-huitième siècle! Et voyez-les battre des mains aux révolutions qui bouleversent les croyances, les empires; voyez-les tresser des couronnes aux Voltaire, aux Volney, aux Grégoire, aux Joseph II, aux Garibaldi, aux Michelet<sup>2</sup>. Leur langage est assez explicite, sans doute! et porte avec soi la lumière; il n'a point égalé cependant les paroles saisissantes qui sortent de la bouche de M. le *grand rabbin de Belgique*. On ne saurait, en vérité, donner plus de vie que ne l'a fait *ce pasteur en Israël* au tableau qui représente la sincérité *philosophique* d'un judaïsme devenu, *l'éclipse de sa foi*, le refuge de ceux qui renient leur culte et leur foi.

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XIV, p. 655; 1867.

<sup>2</sup> Voir, directement ou indirectement, *tout le long* des revues citées, et par exemple, *Archives israélites*, X, p. 463; 1867.

Mais préparons par quelques lignes encore l'esprit du lecteur à cette surprise :

Le journaliste juif et libre penseur Michel Bérend vient de fermer les yeux sur le sol belge, et de les ouvrir à la lumière de l'autre monde. Chargé par un journal, auquel il prêtait le concours de sa plume de lui donner, sous forme de parodie, le compte rendu d'une procession jubilaire de Notre-Dame, Bérend avait laissé librement jaillir sa verve sarcastique et sacrilège; mais quelques instants après ces insultes au catholicisme, le choléra le surprenait au théâtre et lui faisait ressentir ses foudroyantes atteintes..... Il expirait.

L'heure des funérailles ayant sonné, ses coreligionnaires de la *libre pensée* le portèrent au cimetière israélite, où, tournant le dos aux pompeuses et libérales maximes du respect pour tous les cultes que proclame l'Alliance israélite universelle, M. le grand rabbin de Belgique Aristide Astruc prononça sur sa tombe béante le panégyrique de cet insulteur de la religion que professent les Belges. Le journal du *judaïsme orthodoxe*, auquel nous empruntons le récit de ce fait, s'attache à faire valoir par des citations étrangères les mérites éminents du libre penseur, que sa prudence ne lui permet point de louer en termes directs, et rapporte le texte de ce discours sans y ajouter un mot de critique :

« Mes frères, s'écrie le grand rabbin douloureusement affecté..., je ne puis laisser se fermer cette tombe prématurément ouverte, sans y déposer un *juste tribut* de regret et d'*estime* ; et permettez-moi de vous dire qu'à la douleur que j'éprouve il se mêle un sentiment de profonde tristesse personnelle ; car Michel Bérend, dont je vais, *au nom de la religion*, bénir la sortie de ce monde, saluait il y a quelques jours à peine... mon entrée dans le sein de cette grande cité.

« Vous avez tous connu l'énergie de ses convictions, et la force indomptable qu'il mettait à assurer leur triomphe.

*Amant passionné de la liberté*, Bérend a toujours combattu pour cette noble et sainte cause. Fils d'une vieille race de persécutés, il mettait son honneur en toute occasion à relever le drapeau d'Israël, *qui est celui de la liberté religieuse*. Adieu donc, Bérend ; sois béni ! *Comme un héros de la Bible, tu es mort en combattant*<sup>1</sup>. »

Mais ce langage est incomplet, et nous nous devons de le compléter. *Le Moniteur des solidaires*, journal du libre examen, effarouché de cet appareil religieux, traita de méprise ou d'inconséquence l'intervention *d'un culte quelconque* sur la tombe d'un libre penseur. Or, *isoler du judaïsme la libre pensée*, c'était offenser la religion du grand rabbin, qui, sur-le-champ, répliqua : « Vous affirmez que l'intervention du culte *que je représente* n'a été dans cette triste occasion qu'une méprise... Permettez-moi de vous dire, monsieur, que vous vous trompez... Bérend était membre de *la libre pensée*, nous le savions. Le judaïsme n'exclut personne de ses temples pendant la vie, ni de ses cimetières après la mort. Non seulement il admet dans les uns et dans les autres les Israélites qui ont cessé de pratiquer ses rites, mais encore il y reçoit les étrangers, sans leur demander sur le seuil aucune formule de confession. Il les appelle tous, sans distinction, à la fraternité ici-bas, et à l'immortalité dans la vie à venir.

« Voilà pourquoi Bérend a pu *devenir libre penseur en restant Israélite*... Voilà pourquoi, enfin, *la franc-maçonnerie*, et aussi la libre pensée, ont pu intervenir sans obstacle à côté du judaïsme sur le tombeau d'un frère, d'un ami, *d'un coreligionnaire* que tous, *Israélites, francs-maçons et libres penseurs regrettent également*<sup>2</sup>. »

L'intime union, l'égalité, la parité, règnent donc de nos

<sup>1</sup> *Univers israélite*, II, p. 85-6 ; 1866. Oser dire que le drapeau de ceux dont le Talmud est le code est le drapeau de la liberté religieuse, et faire de cette liberté celle du libre penseur, de combien n'est-ce point dépasser les bornes de l'audace !

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XXI, p. 927-928 ; 1866. Ce discours est, *d'un bout à l'autre*, le reniement du Talmud, du vrai judaïsme.



jours, au sens de la théologie rabbinique, entre ces trois expressions d'une même foi, d'une identique aspiration : le Juif, le franc-maçon et le libre penseur, auquel la Belgique donne le nom de solidaire. En d'autres termes, la théologie du judaïsme *libéral* commence, ouvertement, à n'être plus que la philosophie des sectes révolutionnaires !

Depuis longtemps nous savions en effet, nous dit le docte *protestant* Eckert, que dans les symboles de ses loges, la franc-maçonnerie, qui renferme parmi ses initiés la plus grande partie du clergé protestant, « consacre le culte du matérialisme, et qu'elle y prêche une doctrine abominable, monstrueux mélange *de philosophie, de judaïsme* et de christianisme, qui se résout, en dernière analyse, au déisme le plus grossier <sup>1</sup>. »

Une grande partie des sectes du protestantisme, enrôlées dans les rangs de la philosophie du dix-huitième siècle et des sociétés occultes, ne forment guère en effet avec les membres de l'occultisme qu'une seule et unique famille. **Mais cette famille** ne devient complète qu'en se confondant de fait et souvent de cœur avec le Judaïsme, et surtout avec les membres de ce culte qu'Israël appelle ses réformistes et ses libres penseurs, c'est-à-dire avec la majorité des Juifs occidentaux. Et, spectacle curieux, nous voyons les tenants de l'orthodoxie bâtarde dont se compose, dans ces régions, la minorité des fils de Jacob, partager avec ardeur sinon les opinions, du moins les sentiments de ce péle-mêle à mille noms des représentants de la libre pensée.

En d'autres termes, si nos yeux s'arrêtent sur les philosophes du dix-huitième siècle, sur les hommes du protestantisme, d'où le souffle aride de la philosophie moderne achève de chasser toute idée religieuse, et sur les adeptes des sociétés de l'occultisme issus des humeurs corrompues du sang chrétien, la simple observation des choses nous fait reconnaître, en dehors de toute donnée maçonnique, un

<sup>1</sup> Ed. Eckert, avocat à Dresde, *la Franc-maçonnerie, etc., etc.*, t. I<sup>er</sup>, p. 123, etc.; Liège, 1854; livre qui devient rare.

seul et même esprit qui les prédestine, en les pénétrant, à être les auxiliaires honteux ou patents du Juif poussé comme eux à devenir libre penseur depuis qu'il est devenu citoyen, et réduit pour conserver ce titre, soit à mutiler, soit à renier les doctrines du Talmud.

## CHAPITRE NEUVIÈME

### PREMIÈRE DIVISION. — NOUVELLE MORALE, NOUVELLES MŒURS.

Qualités sociales du Juif à demi dégagé du Talmud, et jugé d'après les représentants de la presse judaïque. — Observations limitées à ces deux points : véracité, bienveillance envers le chrétien. — La simple destruction de l'orthodoxie talmudique suffit-elle à la régénération sociale du Juif ? — Quels sont aujourd'hui les sentiments des Juifs pour le chrétien ? — Protection que leur accordèrent les empereurs, les Papes et les hautes classes. — Ingratitude universelle. — Cette ingratitude serait-elle encore la même, et quoique le Juif se délalmudise ? — Exemple. — Cri de mort du Juif contre Rome, qui fut de tout temps son plus inviolable asile. — Prétexe et mot d'ordre universel. — L'affaire Mortara. — Un mot sur cette affaire et comparaisons. — Raison de la fureur jouée des Juifs. — Leur propre exemple. — Intolérance excessive, mensonges haineux et calomnies contre l'archevêque d'Alger. — La lettre admirable de ce prélat, et le Juif. — Faits énormes. — Les *textes*. — Traces profondes de la croyance dans les actes, après même que la croyance a disparu. — *Notes*. — Pie IX et la diplomatie européenne militant en faveur du Juif. — M. Mirès aux Israélites ses coreligionnaires. — La Russie et les Juifs.

Le spectacle des mœurs talmudiques a tout à l'heure étonné nos regards ; un spectacle non moins intéressant, et plus varié, serait celui des mœurs du Juif pour qui le Talmud n'est plus qu'une lettre morte ou mourante, un linceul dont Israël doit achever de dégager ses membres s'il ne veut être tour à tour l'horreur et la risée des peuples. Les yeux fixés sur ces Juifs dont la marche va dans un instant provoquer notre attention, et dont la multitude confuse occupe depuis les plus hauts jusqu'aux plus bas degrés de l'échelle du progrès moral, nous nous bornerons à les considérer dans leurs rapports avec les chrétiens au simple point de

vue de ces deux qualités sociales : la reconnaissance et la véracité, car nous ne voulons pas étendre sans limites le champ de nos observations. Nous apprendrons de la sorte si l'éloignement qui s'est tout à coup manifesté chez le Juif occidental pour l'orthodoxie talmudique suffit à la régénération de ce Juif, qui continue de faire corps avec les fidèles talmudisants ; et, peut-être, de ce nouvel aperçu de l'une des faces du judaïsme découlera pour nous quelque utile leçon. Il nous convient d'ailleurs plus que jamais d'admettre sur ce terrain les exceptions heureuses, et de les admettre *dans la plus large mesure*.

Eh bien ! ces Juifs que nous voyons s'éloigner à des degrés si différents l'un de l'autre des préceptes absurdes ou haineux du Talmud, se sentent-ils enfin capables de quelque reconnaissance pour les services que leur rend le monde chrétien, pour les bienfaits dont il les comble ? Et, sans se rendre coupable d'un excès de candeur, la société chrétienne devra-t-elle se fier désormais au langage qui s'échappe de la bouche d'Israël, ou qui semble être quelquefois un débordement de son cœur ! Ce langage fut à certaines époques rempli de tendresse et d'effusion pour l'Église ; Israël aurait donc, à son égard, contracté de temps en temps quelque dette sacrée ? Consultons à ce propos deux ou trois pages de l'histoire.

Un aréopage moderne, et qui traite avec une rare et délicate bienveillance les questions judaïques, nous a dit : « En général, quoique les Juifs se soient toujours montrés *extrêmement hostiles* au christianisme, jamais, à partir du jour où l'Évangile établit son empire dans le monde, jamais ni l'Église ni les gouvernements chrétiens ne traitèrent les Juifs avec la même sévérité que l'avaient fait les païens<sup>1</sup> !... » Les empereurs et les Papes protégèrent leurs synagogues, défendirent qu'on les troublât dans l'exercice de leur culte et la célébration de leurs fêtes, qu'on les inquiétât dans

<sup>1</sup> Cf. J. H. Bœhmer, *Jus eccles. protest.* ad. tit. *De Judæis*, lib. V tit. IV, 41.

leurs propriétés et leurs personnes, et *jamais ils ne consentirent à ce qu'on les baptisât contre leur gré!*

Les Juifs, et il nous importe de le bien savoir, tant l'histoire fut défigurée par les historiens d'origine ou de tendance juïaïque, « les Juifs étaient protégés *par les hautes classes*; et les émeutes qui éclatèrent contre eux, tout comme celles qui eurent lieu à l'origine des croisades, étaient de brutales violences d'hommes pervers et de bas étage, que *les autorités et le clergé désapprouvaient et arrêtaient de tout leur pouvoir*<sup>1</sup>. »

Telle est la vérité générale, que valident en toute rencontre les exceptions dont le propre est de confirmer la règle, mais que les gens perfides ou que les esprits faux exploitent avec un succès trop souvent regrettable. Les Juifs, cependant, ces implacables ennemis de la loi du Christ malgré leur singulière avidité pour les distinctions marquées au signe du Sauveur<sup>2</sup>, se montrèrent partout ennemis des hautes classes et du clergé, c'est-à-dire de ceux que leur position rendait les instruments et les colonnes de la civilisation. Tout sentiment de reconnaissance et de respect pour la vérité se glaçait donc et mourait dans le cœur du Juif, dès que la justice le réclamait en faveur du chrétien. Mais laissons la parole céder sur ce point la place aux faits; et, puisqu'il s'agit pour nous de juger en Israël ceux dont l'orthodoxie s'est laissé vaincre, ne prenons à témoin de cette vérité, mille fois répétée par l'histoire, que les faits de l'époque actuelle, celle où le Juif se détalmudise.

Aujourd'hui l'esprit des révolutions déchaîne et soulève de tous côtés à la fois ses flots et son écume contre les murs

<sup>1</sup> *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, par les plus savants professeurs et docteurs en théologie de l'Allemagne, traduit par Goshler, t. XII, p. 445-450, in-8°; Paris, 1861. Lire aussi le grand *Traité de la police*, Delamare, t. I<sup>er</sup>, p. 279, etc.; 1705.

<sup>2</sup> Croix, ordres et distinctions honorifiques et nobiliaires. En parcourant les revues juïaïques de deux ou trois années, on voit avec quelle fureur de vanité, malgré leur horreur du Crucifié, les Juifs se parent de *nos croix* et des Ordres qui portent le nom de *nos saints* et de *nos mystères*.

de la Ville éternelle, contre le siège de la puissance apostolique, qu'assaillent à la fois les plus brutales et les plus hypocrites fureurs : magnifique occasion pour le judaïsme, âme primitive des hérésies, âme éternelle des révoltes contre les principes de la société chrétienne, de se soulever contre la tiare, si le judaïsme est ingrat... Ah ! oui, périsse enfin, périsse Rome à jamais ! Ce cri forcené se répète de bouche en bouche comme le cri de mort du Calvaire ; mais il fallait à Israël un motif, et n'importe lequel, à ce nouvel éclat.

Le motif, ce fut un acte qu'Israël, gonflé de ses vieilles et implacables colères, dénonça tout à coup aux quatre vents du ciel, sous le titre d'attentat à la liberté des consciences. Ainsi le criaient ses publicistes qui, forts des erreurs et des préjugés répandus et nourris au sein même des États chrétiens par les Juifs et les alliés de la nation juive, ne laissèrent plus s'écouler un jour sans fatiguer de cette écœurante répétition les échos du monde entier<sup>1</sup>. Il s'agit donc pour nous de savoir ce qui ne fut guère dit que par des bouches hostiles, et nous le redirons d'un mot rapide.

Une chrétienne était servante dans une maison juive ; et, dans sa sagesse, la loi romaine défend *en termes formels* au Juif, qui ne peut la violer qu'à ses risques et périls, d'avoir pour serviteur un chrétien<sup>2</sup>. La servante crut, à tort ou à raison, devoir baptiser à l'article de la mort l'enfant de ce Juif, dont le nom est Mortara. Or, *nul n'ignore à Rome* que tout enfant baptisé tombe, pour le maintien des vœux du baptême, sous la tutelle des lois romaines. Voilà *le fait* ; et la pure courtoisie nous engage à laisser au judaïsme liberté plénière de lui donner les plus fantasques accompagnements. Placés que nous sommes au point de vue *exclusive-ment profane de la légalité*, nous nous bornerons à dire au

<sup>1</sup> Lire les Revues juédiques, et voir la note à la fin de cette première division de chapitre.

<sup>2</sup> Cette interdiction était jadis universelle dans la catholicité. Voir le grand *Traité de la police*, t. 1<sup>er</sup>, p. 279, etc.; Paris, 1708.

uif : La loi, cette loi, que vous aviez acceptée en votre qualité d'habitant de Rome, dure ou non (*dura lex, sed lex*), n'était point perfide. Elle vous avertissait ; et, cependant, il vous plut de la braver ; la conséquence du délit est donc votre œuvre. A vous, *étranger d'origine*, et que Rome sait être l'implacable ennemi de son culte. Rome voulut bien ouvrir son sein chaque fois qu'ailleurs on vous repoussa ; mais ce ne fut point sans poser à cet accueil ses conditions précises. De quel droit exhaler contre elle vos lugubres doléances parce qu'il vous a plu de les accepter et de les enfreindre ? Et quel État au monde permettrait à l'étranger la violation du pacte en vertu duquel il le tolère, l'adopte et le protège ?

De temps en temps il échappe au Juif de nous apprendre que des milliers de faits, non pas semblables, mais bien autrement cruels, s'accomplissent au préjudice de sa foi, soit dans l'immense et silencieux empire des Russies<sup>1</sup>, soit dans les États hérétiques. Ses propres feuilles ne peuvent s'ouvrir sans multiplier les preuves que, jusque dans ces derniers temps, les chrétiens et les convertis de sa nation lui reprochent des actes de prosélytisme et d'intolérance plus nombreux et plus graves que ceux qu'il ose reprocher à Rome ; et l'histoire des persécutions *vraiment incroyables de l'Église dans les États protestants*<sup>2</sup> témoigne quelle est, au

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XXIV, p. 1121 ; 15 décembre 1867.

<sup>2</sup> Suède, Allemagne, Grande-Bretagne, etc... Lire, à titre de prodigieux échantillon, *l'Irlande politique, sociale et religieuse*, de M. Gustave de Beaumont, ancien député, collaborateur de M. de Tocqueville, petit-fils du général Lafayette.

Les clameurs des libéraux de Vienne, au sujet de quelques Juives réfugiées dans des couvents, donnent lieu à la *Gazeta Narodowa* de Lemberg de publier les renseignements suivants (octobre 1867) :

« Dans tous leurs discours, les libéraux allemands insistent spécialement sur la liberté de conscience, et dans toute loi ils introduisent le paragraphe que tout le monde est libre de changer de religion. Mais si une Juive veut faire usage de ce droit, ils qualifient cela d'acte de violence, parce que, comme dans les cas présentés au Reichstag, les personnes en question avaient préféré le baptême catholique au baptême protestant et s'étaient réfugiées dans des couvents catholiques. Les libéraux allemands ne paraissent pas savoir pourquoi les Juives

point de vue même que choisit Israël, la bénignité relative de Rome à l'égard des Juifs. Mais admettons, s'il le faut pour plaire au Juif, une certaine intolérance de la part de la papauté; accordons-lui que le fait Mortara, tel que le peignent ses infidèles pinceaux, est un fruit que produisent toutes les religions et toutes les latitudes. Eh bien ! les statistiques ne nous disent-elles point en ce cas que Rome, si nous la supposons coupable, l'est mille fois moins que les régions où dominant le Talmud, l'hérésie ou le schisme<sup>1</sup> ? Pourquoi, cependant, la coupe des fureurs du Juif s'épanche-t-elle presque sans partage sur le seul État pour lequel, à certaines heures si facilement effacées de ses souvenirs, il a cru devoir professer une gratitude si vive ? — Ah ! Rome est le siège du catholicisme, dont l'existence exaspère Juda ; plus que jamais Rome est faible ; plus que jamais elle est entourée de conjurés implacables qui n'attendent que le dernier moment de son agonie. L'énigme dont nous cherchons le mot ouvre donc ses profondeurs à la lumière, et la cité des vicaires du Christ n'est accusée par les Juifs que parce qu'ils veulent se donner le droit d'encourager et d'ex-citer de leurs cris ceux qui demandent sa mort.

Plus vivement que d'autres, peut-être, les Juifs sentent-ils aujourd'hui même la nécessité de faire sortir des vices de l'ignorance religieuse les enfants que leurs parents veulent

veulent se faire baptiser et se réfugier dans les couvents. Nous voulons bien le leur dire.

« Il est arrivé très souvent chez nous que des Juives âgées, qui voulaient échanger de religion et croyaient se cacher dans quelque établissement bien fermé, ont été prises de force par des Juifs fanatisés et ont à jamais disparu. Il y a deux ans qu'au retour d'un pèlerinage, une Juive du cercle de Czartkow, qui voulait se convertir, fut attaquée et enlevée par les Juifs ; on la transporta dans une auberge juive du voisinage, où elle fut étranglée avant qu'on eût pu faire sauter la porte de la pièce où les meurtriers s'étaient enfermés avec elle. Pourquoi le docteur Mühlfeld n'a-t-il pas interpellé alors le ministre sur l'enquête ouverte à ce sujet et sur la punition des coupables ?

« Chez nous, en Galicie, il n'est pas nécessaire d'engager les Juives à se faire baptiser. La position de la femme dans la société juive, surtout chez les Juifs orthodoxes de la Galicie, suffit pour les décider à adopter le christianisme... »

<sup>1</sup> Voir la note A, à la fin de cette division.

y laisser croupir. Leur zèle est souvent, à cet égard, celui qu'ils reprochent aux chrétiens les plus zélés, et l'esprit de prosélytisme qui caractérisait les Pharisiens leurs pères<sup>1</sup> perce à chaque page le couvert des mots dans le texte de leurs Revues; il est difficile, en tout cas, d'y étaler et d'y proclamer les droits du Juif sur les hommes de son sang avec une hardiesse de zèle plus vaillante. Nous citerons à ce propos une ville où, d'après leur langage, « il faut voir de vrais miracles » opérés de leurs mains, et cette ville c'est Venise. Presque tous les Juifs y appartiennent aux dernières classes sociales : or ceux-ci se font remarquer par une invincible oisiveté et par une dégoûtante ignorance unie à la plus inqualifiable effronterie. Ici donc, nous dit Israël, « il ne s'agissait pas seulement de secourir,... il fallait instruire les enfants *et les voler pour ainsi dire à leurs parents*, afin de les acheminer vers d'autres voies.... Que de luttes à soutenir pour cela ! que d'obstacles à vaincre ! Et néanmoins *on a su tout surmonter*<sup>2</sup> ! »

Ces mots disent quelque chose, à coup sûr, mais surtout dans la bouche du Juif. Et si le Juif, dont il nous importe d'apprécier à la pierre de touche la véracité ; si le Juif, qui déchire sa gorge à faire retentir le monde de ses récits Mortara, donne l'exemple de sévir jusqu'au crime contre ceux qui partagent sa foi, lorsque le cri de sa conscience leur signifie d'en changer ; si le Juif se fait un devoir d'enlever, « de voler pour ainsi dire aux pères leurs enfants », afin de les sortir de leur ignorance, et surtout de leur ignorance religieuse, de quel front ce même Juif<sup>3</sup> ose-t-il, défigurant toute vérité, insultant à toute évidence, lancer le reproche de ravir les orphelins de l'Algérie, toute couverte encore des cadavres de leurs mères, à la face de cet archevêque qui ne les vole point, lui, qui ne les violente point, lui, qui n'use d'aucun art pour les attirer dans ses bras, lui, mais

<sup>1</sup> S. Matth., Evang., chap. xxiii, v. 15.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, XI, p. 530; 1867.

<sup>3</sup> Ce même Juif est l'écrivain des mêmes revues.



qui se borne à les arracher à la prostitution et à la mort ? Eh quoi ! ces enfants sauvés, ce sont des victimes ! vous les appelez des Mortara ! Votre compassion les noie de ses larmes ! Mais quelle est donc la cause de vos doléances ? Quelle est la raison de vos désespoirs ? Serait-ce parce qu'au milieu du peuple français, dont la civilisation chrétienne protège le Juif, ces orphelins courent le risque de ne point grossir le nombre des musulmans qui, pourtant, hier encore, traitaient le Juif, jusque dans notre Algérie, comme on y traite les animaux les plus vils<sup>1</sup> ? Serait-ce parce que ces enfants, dont nul ne s'avisera de faire des Juifs, risquent de grossir le nombre des chrétiens ? Cependant, arrière tout semblant de déclamation, et prêtons l'oreille au langage sorti de la bouche du Juif, car il constate, outre son amour pour la vérité, son respect et sa reconnaissance pour ces chrétiens auxquels il doit et ce qu'il est et ce qu'il a ; c'est là ce que notre dix-neuvième siècle ignore d'une ignorance que l'on pourrait appeler merveilleuse ! Le Juif parle, silence :

Ainsi, monseigneur l'archevêque, « parce que vous avez donné aux orphelins *un morceau de pain*, leurs âmes vous appartiennent comme s'ils les avaient vendues au prince des ténèbres, à l'heure de minuit, pour une pièce d'or !... » Oui, l'archevêque d'Alger, Mgr de Lavigerie, a écrit au maréchal gouverneur de l'Algérie, et, « ne mettant plus aucun frein à son *intolérance déchainée*, il reproche au gouvernement d'aider à élever des mosquées, d'accorder des subventions à des écoles arabes, de tolérer des réunions religieuses, de faciliter les pèlerinages de la Mecque, de donner, *chose vraiment incroyable*, au nom de la France, *l'enseignement du Coran* à la jeunesse algérienne, etc.... Mais ces *déplorables déclamations, qui révèlent la haine religieuse la plus ardente*, le fougueux apôtre, s'il ne les a pas encore sur les lèvres et sous la plume, les a sans doute

<sup>1</sup> Nos colons et nos soldats se rappellent le temps où le musulman frappait du pied le Juif, ou crachait sur sa personne, à sa fantaisie, lorsqu'il le rencontrait sur son chemin.

aussi dans son cœur contre les Juifs et les protestants, coupables des mêmes crimes, lui, le *fonctionnaire* public, qui prête serment de soumission et de fidélité à la loi de l'État proclamant la liberté religieuse et l'égalité des cultes. — Ah ! que le ciel et la bonne étoile de la France nous préservent à tout jamais de la domination de ces gens-là ! »

Ainsi parle au milieu de nous le judaïsme, et tel est son style ! Plaçons, pour toute réponse, à côté de son texte le *texte de l'Évêque*, et que l'œil de chacun voie si la véracité judaïque en respecte ou en outrage l'esprit et la lettre<sup>2</sup>.

Et d'abord, qu'en présence de ce rapide épisode, aucun de nos lecteurs se garde bien de s'écrier : O mon Dieu ! que saurait donc avoir de commun avec l'étude du Juif ce lambeau de la question religieuse algérienne ! Car nul incident peut-être ne donne une notion plus vive de l'esprit qui, de nos jours encore, et sur le sol même que nous lui offrons à fouler, anime le Juif contre les principes de la civilisation chrétienne. Hâtons-nous donc de rentrer dans cette terre d'Afrique, sur le terrain où, dans leur pêle-mêle de croyants et d'incrédulés, les hommes de Juda se font les auxiliaires avoués du Coran contre le Christ.

Monseigneur l'archevêque d'Alger s'adresse à M. le maréchal gouverneur de l'Algérie ; Alger, 23 avril 1868. — Monsieur le Maréchal, *les actes*, ici, donnent à mes paroles un commentaire autrement éloquent que tous les discours. Dites-moi, monsieur le Maréchal, en ce moment, qui attire les Arabes près de lui, malgré les dangers de leur voisinage ! Qui les

<sup>1</sup> *Univers israélite*, p. 436-7 ; 1868. — Le rabbin juif, *salaré par l'État*, peut se dire fonctionnaire public ; mais le clergé chrétien n'a point ce *privilege du salaire* ; il ne reçoit de l'État que ce qu'en reçoit un rentier l'intérêt d'un capital ; c'est-à-dire, en vertu du Concordat, une minime indemnité de ses biens, dont il plut à l'État de s'emparer.

Un député de la gauche, M. Ollivier, eut la droiture de faire valoir cette observation vers la fin de la session du Corps législatif, séance de 10 juillet 1868.

<sup>2</sup> Cette lettre, digne des Pères de l'Église, est trop longue pour que nous ne nous bornions pas à des extraits. *Le Monde* l'a reproduite le 15 mai 1868.

accueille dans ses séminaires, dans ses asiles, dans sa propre maison? Qui les soigne? Qui donne un refuge à leurs veuves, à leurs enfants? Qui *sacrifie* pour eux la vie de ses prêtres, de ses religieuses<sup>1</sup>? Et, au contraire, qui les refoule comme des troupeaux humains?... Vous le savez, et je le sais aussi!...

« Mieux que personne, *vous savez ce que valent ces odieuses insinuations*, que Votre Excellence ne craint pas de renouveler à la suite d'une presse antichrétienne : que je veux faire payer par le sacrifice de leur religion, à ces pauvres Arabes, le pain que leur distribue par mes mains la charité catholique. Non, *il n'en va pas, il n'en ira pas ainsi de la part d'un évêque!* Je n'ai pas dit, *ni laissé dire* un mot dans ce sens aux Arabes que je secours. Je n'ai pas voulu, *et je l'ai déclaré hautement*, qu'un seul des douze cents enfants recueillis par moi fût baptisé autrement qu'au moment de la mort; et encore, au moment de la mort, je ne l'ai permis que pour ceux-là qui n'avaient pas l'âge de raison. J'ai voulu, je veux qu'ils conservent à cet égard *toute leur liberté*; et, s'ils préfèrent rester mahométans lorsqu'ils seront en âge de prendre une décision raisonnée, *je ne leur en continuerai pas moins mon dévouement et mon appui paternels*.

« Je leur apprendrai, il est vrai, qu'il est mieux de s'aider soi-même par le travail contre les coups de la fortune que de s'endormir dans la mort en invoquant le destin; qu'il est mieux d'avoir une famille que de vivre, sous prétexte de divorce ou de polygamie, dans une perpétuelle et honteuse débauche; qu'il est mieux d'aimer et d'aider tous les hommes, *à quelque race qu'ils appartiennent*, que de tuer les chiens de chrétiens. Voilà ce que je leur apprendrai. Quel est celui qui oserait y trouver à redire?

« Mieux que personne enfin, monsieur le Maréchal, vous savez que je vis dans la solitude, dans la retraite la plus

<sup>1</sup> Bonus pastor vitam dat pro ovibus suis.

profonde, fuyant le monde, ne m'occupant que de mes devoirs et de mes œuvres d'évêque. Si donc, comme vous me l'apprenez, *la population algérienne se serre encore davantage autour de moi*, c'est qu'elle considère les idées et les principes que je soutiens *comme son port de salut après tant de tempêtes!*

« C'est mon troupeau, monsieur le Maréchal; ce sont les âmes dont je suis le pasteur; et vous leur reprochez leur confiance en moi! et vous me reprochez de les aimer, de chercher à les sauver! et vous me faites entendre que, si je ne me sépare pas d'eux, je ne suis pas l'ami de César! . . .

. . . . .  
 « Je connais l'Empereur!... Le devoir de tout honnête homme, en présence de la crise qui illumine nos questions algériennes d'un jour sinistre, c'est de lui dire avec autant de respect que de courage qu'on l'a trompé. On a trompé Votre Excellence elle-même <sup>1</sup>.... . . . . .

. . . . .  
 et c'est à l'origine même de la conquête que remonte le système dont je parle. »... Car Mgr Pavy, le successeur de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, « n'a pas été plus heureux... Le vénérable supérieur de son grand séminaire a été publiquement menacé de la prison et *des galères mêmes*, pour avoir recueilli dans les boues d'Alger quelques petits *orphelins* indigènes dont il voulait faire des hommes!

« Et pendant qu'on leur refusait ainsi toute liberté d'apostolat, mes deux vénérables prédécesseurs avaient la douleur *de voir élever à grands frais des mosquées, le plus souvent inutiles*; de voir encourager par des subventions les écoles, les réunions religieuses *où s'exaltait le fanatisme des indigènes*<sup>2</sup>; de voir le pèlerinage de la Mecque<sup>3</sup> facilité, *accompli aux frais de l'État pcr les musulmans* de l'Algérie; de

<sup>1</sup> Monseigneur d'Alger témoigne hautement d'ailleurs, *et avec raison*, de quelle sincère estime est digne M. le maréchal.

<sup>2</sup> Qui aboutit à la révolte des Arabes, et au massacre des chrétiens!

<sup>3</sup> Auquel le monde dut une des plus longues et cruelles reprises du choléra asiatique

voir enfin donner, *au nom de la France, chose vraiment incroyable!* l'enseignement du Coran à ceux mêmes qui ne l'avaient jamais connu, comme les habitants de la Kabylie. Je devais voir se continuer les mêmes épreuves... »

Aussi, « malgré l'autorisation que j'en avais obtenue d'une auguste bienveillance, je n'ai pu parvenir, à cause de la résistance obstinée qui m'a été opposée, à établir à mes frais, en Kabylie, même *de simples maisons de Sœurs*, pour distribuer aux indigènes, qui le DEMANDAIENT, des médicaments et des aumônes<sup>1</sup> !

« Lorsque l'épouvantable famine qui vient de couvrir l'Algérie de cadavres<sup>2</sup> étendit ses ravages, je voulus user de mon droit et accomplir mon devoir d'évêque en recueillant les orphelins indigènes. Je l'ai fait, mais bientôt j'ai entendu autour de moi des paroles inquiétantes pour l'avenir de mon œuvre. Le silence gardé par vous au Sénat sur mon œuvre, qui assurait à la seule province d'Alger, pour les veuves et les orphelins arabes, un secours quatre ou cinq fois plus considérable que celui de l'État, a bientôt confirmé mes inquiétudes. Mais tout doute a cessé pour moi lorsque j'ai su que vous aviez dit, à l'époque de l'installation des Frères à Ben-Aknoun, que leur œuvre ne serait que transitoire, que les orphelins seraient réclamés après la moisson par leurs tribus respectives, et qu'on ne pourrait les leur refuser; ajoutant que, dans quelques mois l'orphelinat serait ainsi fermé.

« C'est-à-dire, monsieur le Maréchal, que ces enfants sans père, sans mère, abandonnés tous et livrés à la mort, mais recueillis par moi, grâce à la charité des évêques, des prêtres, des chrétiens de France, veillés, soignés aux périls de leurs jours par nos Religieuses, dont plus de vingt ont pris le typhus auprès d'eux, dont plusieurs ont déjà succombé

<sup>1</sup> Tolérance! liberté des cultes! liberté religieuse!

<sup>2</sup> Cette famine tua deux cent dix-sept mille Arabes, et fit périr quatre millions et demi de têtes de bétail. Discours de M. Le Hon, après la grande enquête en Algérie, séance du 13 avril 1869, au Corps législatif.

victimes de leur charité, nous ne les aurions sauvés, et sauvés à ce prix, que pour les livrer après quelques mois, *sans protection, sans défense, sans parents, garçons et filles*, aux passions *bestiales* de leurs coreligionnaires! Mieux aurait valu mille fois les laisser périr !...

« A leurs pères, à leurs mères, je les eusse rendus sans difficulté; mais je suis le père et le protecteur de tous ceux de ces enfants dont les pères, dont les mères n'existent plus. Ils m'appartiennent, parce que la vie qui les anime encore c'est moi qui la leur ai conservée. C'est la force seule qui les arrachera de leur asile; et, si elle les en arrache, je trouverai dans mon cœur d'évêque de tels accents, qu'ils soulèveront *contre les auteurs de pareils attentats* tous ceux qui méritent encore sur la terre le *nom d'hommes* et celui de chrétiens. »

Voilà donc, si nous répétons les paroles textuelles de *l'Univers israélite* à Mgr d'Alger, — paroles qui semblent jetées à l'adresse *d'un prince du sabbat des sorcières*, — voilà « le morceau de pain » au prix duquel les « âmes des orphelins appartiennent (à l'évêque) comme s'ils les avaient vendues au prince des ténèbres, à l'heure de minuit, pour une pièce d'or ! » Ce père des orphelins arrachés par lui à la mort, et qui, s'il leur plaît de rester disciples du Coran entre ses mains, « ne leur en continuera pas moins son dévouement et ses soins paternels », quel est-il, d'après le texte judaïque? Il est « le fougueux apôtre qui ne met plus aucun frein à son intolérance déchaînée »; et les paroles dictées par l'esprit de conseil, de sagesse et de force, les paroles de cet évêque autour duquel, d'après la parole de **M.** le maréchal, se presse *la colonie tout entière*, voilà « les déclamations qui révèlent la haine religieuse la plus ardente »! Mais ce fougueux apôtre, ce monstre chrétien, ne serait-ce pas le Christ agissant sous les traits d'un évêque?... Oui, sans doute, et le judaïsme l'a reconnu, c'est le Christ, c'est lui-même; car cet infatigable cri du Juif retentit à sa vue: Que cet homme ne règne point sur nous!

Ah ! « que le ciel et la bonne étoile de la France nous préservent à jamais de la domination de ces gens-là <sup>1</sup> ». Enfin les enleveurs de petits Mortara, selon l'expression judaïque, seraient-ils ici l'évêque que maudit la voix de nos Juifs, le pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, *blanches ou noires*, ou bien les ravisseurs auxquels Israël l'associe, ceux qui viendraient arracher des mains de l'apôtre les abandonnés qu'il a conquis sur la mort et sur la débauche au prix du sang de ses prêtres ? Cette question se pose devant nous dans sa simplicité ; et, puisque nous étudions les qualités morales d'Israël, nous prions tout autre qu'un Juif de la résoudre en y ajoutant ce qu'il pense de la *véracité*, de la bienveillance et de la *gratitude* judaïques.

Chaque croyance religieuse se reconnaît donc à ses œuvres, *qui la caractérisent*. En d'autres termes, et nous le répéterons sans cesse, une des vérités les plus importantes en ce monde, mais que l'on oublie toujours, est celle-ci : L'homme agit d'après ce qu'il croit.

Appuyée sur le sabre, la religion de Mahomet, malgré les splendides maximes dont le Coran se pare, est la religion de l'orgueil et du libertinage ! Envisagée dans ses fruits, que nous montre-t-elle ? Une licence de mœurs effrénée, un fatalisme homicide qui sape les lois du bon sens et du progrès social ; un despotisme farouche, un mépris sauvage de la vie de l'homme : mépris pour le sujet, mépris pour le faible, mépris pour celui dont elle fait un esclave ; mépris surtout pour l'infidèle, pour ce chien à visage humain, Juif, idolâtre ou chrétien, qui refuse de plier sa vie à la loi du prophète ; extermination de ce chien partout où se trouve profit à le faire (Voir note B à la fin de cette division), partout où sa domination menace celle de l'enfant du prophète ; mépris encore pour la femme, être sans âme, et non point la compagne mais la servante de l'homme, un de ses instruments

<sup>1</sup> *Nolumus hunc regnare super nos.* — *Univers israélite*, X, p. 436-7, juin 1868.

de débauche ! civilisation impossible, en un mot, barbarie doctrinale et pratique !

Or, même spectacle chez le Juif de la franche orthodoxie talmudique. Sa loi religieuse est une loi d'exclusion et de haine ; mais il ne vous fuira point, lui ; non, car il vit de vous. Son œil vous absorbe et sa sagesse vous dévore ; vous êtes sa graisse. Le vol, l'usure, la spoliation, sont *un de ses droits religieux* sur le chrétien ; car le non-Juif n'est devant sa face qu'une simple brute inhabile à posséder ; et, pour le Juif, la propriété que détient cette brute c'est le vol. Aucune loi ne lui impose le respect des biens, aucune le respect de la vie de cet infidèle, et souvent même c'est le contraire<sup>1</sup>. Que vous l'appeliez ou que vous le repoussiez, comptez bien l'avoir toujours pour voisin ; mais que vous le persécutiez ou qu'il plie sous le poids de vos bienfaits, vous ne l'aurez jamais pour prochain ; jamais il ne vous tiendra pour son semblable ! En un mot, la doctrine antisociale du talmudisant est la mort de la civilisation chrétienne, et ces pages ne montrent que trop clairement dans quelle mesure insuffisante encore le fils de celui qui talmudisa diffère, dans ses affections et ses sympathies, de son père ! Telle est la profondeur des traces que laissent dans la nature des peuples les habitudes de leur foi religieuse.

La loi du chrétien, tout au contraire, est une loi d'union, d'amour et de fraternité. Elle lui fait de l'orgueil un crime, de la haine un crime ; et l'humilité, l'une de ses vertus capitales, tient *celui qu'elle pénètre* à la portée du dernier des hommes. Tout homme, n'importe ce qu'il croie, n'importe ce qu'il soit, est son prochain, ce qui veut dire son frère ; et sa vie religieuse est une vie de dévouement qui place au service de tous ses biens, sa science, son intelligence, son cœur et sa vie.

Tout chrétien sincère, il est vrai, n'a point la perfection de sa loi, de sa règle de vie, de mémé que tout Juif ortho-

<sup>1</sup> Voir *suprà* et *infra*.



doxe, et tant s'en faut, ne charge point ses actes des énormités du Talmud ; mais tout chrétien sérieux s'applique chaque jour à rapprocher ses déviations quotidiennes de la suprême rectitude de sa règle de foi ; et les grands hommes du christianisme, ses saints, héros de dévouement pour la plupart, sont un véritable prodige de beauté morale, l'unique merveille que le Ciel puisse envier à la terre. Leur foi les fait ce qu'ils sont, et rien ne doit sembler plus naturel, car nul ne saurait imaginer un principe de civilisation qui n'émane de la loi chrétienne, héritière de la loi de Moïse.

Mais, après nous être permis de suivre pendant quelques pas les réflexions qui sortent de notre sujet, hâtons-nous d'y rentrer.

---

#### NOTE

Les Juifs nous donnent eux-mêmes des documents qui deviendraient précieux dans une enquête sérieuse. Ainsi lisons-nous ces mots dans une de leurs revues, à propos de Mortara père, *accusé de s'être fait chrétien* :

Comment ! M. Mortara, — « celui qui a fait appel à la protection, à la sympathie du *judaisme universel*, et s'est rendu à Paris, à Londres, où il a obtenu de la part de nobles et généreux coreligionnaires *des sommes considérables*, afin qu'il pût rétablir ses affaires, ruinées par le crime de Bologne ; M. Mortara, après avoir ainsi, au nom de son malheur, *exploité la charité et la sainte fraternité israélites*, aurait commis une honteuse trahison ? Non, nous ne le croyons pas, nous ne voulons pas le croire ! La perversité humaine n'est pas encore arrivée jusque-là ! » *Univers israélite*, VII, p. 294-5 ; 1867.

« L'Alliance israélite universelle, nous disent les *Archives israélites*, a reçu un legs de 25,000 fr. de Sir Scott, dont l'exécuteur testamentaire est le baron Arthur de Rothschild, à Londres. » Or, ce seigneur, ce *gentilhomme*, était un pseudonyme, c'était tout simplement un Juif du nom de Blumenthal, qui « combattit sous Garibaldi, reçut une blessure, laquelle lui valut le grade d'officier, avec la décoration de l'ordre italien » (croix de Saint-Maurice, etc.) ; c'était un Israélite zélé, *ardent défenseur de notre cause*. Lors de l'expédition de Garibaldi, en 1860, il avait demandé au général la permission d'aller à Rome, avec quelques compagnons déguisés en capucins, pour enlever le jeune Mortara. C'est par suite d'un départ imprévu que cette tentative ne put avoir lieu. Sir Scott (ce Juif) aimait à faire le bien sous le voile de l'anonyme... Rarement de nos jours on n'épale pas son nom dans de telles cir-

constances. » (*Sic*, car nous ne corrigeons point ce style!) *Archives israélites*, p. 391-2, 1<sup>er</sup> mai 1867. — Voir en mille endroits les cris de haine du Juif contre Rome. *Ib.*, *Arch. isr.*, p. 9, 14, 15, etc. 1<sup>er</sup> janvier 1869.

---

#### NOTE

« Je me résume, Monsieur le Maréchal. Au fond, Votre Excellence m'adresse deux accusations, et toutes deux seront le plus grand honneur de ma vie. L'une est d'avoir soulevé le premier, et un peu trop, selon vous, le voile funèbre qui cachait aux yeux de la France les malheurs de l'Algérie. Si c'est un crime, il est le mien, etc. » — Lire la suite, et ce que nous avons omis de cette *admirable lettre*. Le système suivi jusqu'à ce jour, et qui fut si favorable au Coran, eut-il un résultat politique? Réponse : « Vous me disiez qu'en cas de guerre européenne on ne pourrait pas compter ici sur la fidélité de vingt indigènes, en présence d'une insurrection. » Que penser de ce résultat? — « Moralement, ils ont pris nos vices, sans acquérir aucune de nos qualités, etc., etc. »

Mgr de Lavigerie écrivait en outre à la *Gazette du Midi*, le 11 mai, une lettre rendue publique, où nous lisons entre autres cette phrase : « Comme homme et comme Français, je crois pouvoir dire que je m'associe aux vœux unanimes des colons de mon diocèse, et que je désire avec eux la modification d'un système qui étouffe toute vie en supprimant toute initiative et toute liberté. » — A la suite de cette lettre, nous lisons dans la *Gazette du Midi* : « Il est temps de savoir qui commande dans notre colonie? Est-ce la puissance publique, ou bien une puissance occulte? Est-ce le chef de l'État?... ou bien est-ce cette déplorable centralisation peuplée de ci-devant saint-simoniens <sup>1</sup>, et de Turcs déguisés en Français, ayant à leur tête, comme influence ténébreuse, mais prépondérante, un homme qui s'était fait musulman, et que la presse algérienne désigne sous le nom du *Renégat*. On sait trop bien en Algérie tout ce que cette influence active et multiple... a fait pour paralyser les résultats espérés du dernier voyage de l'Empereur, etc. » E. Roux, et *Monde*, 15 mai 1868.

<sup>1</sup> Parmi lesquels des Juifs bien connus.

---

#### NOTE

Si nous ajoutons quelque foi à la parole d'un Pape, qui s'énonce en plein jour, au milieu de tout un peuple témoin de ses actes, nous jugerons par l'allocution suivante de ce que Pie IX eut à souffrir des ingérences de la diplomatie de certains gouvernements entraînés par les Juifs. Et que diraient ces gouvernements si le Pape, au nom de la justice, et non plus d'un libéralisme arbitraire, se plaçait dans leurs

États, par l'entremise de ses diplomates, à la tête des réformes les plus légitimes ?

Il s'agit d'une circonstance où le jeune Edgard Mortara lui-même s'avance à la tête de ses camarades du séminaire, qui l'ont délégué pour offrir à Pie IX l'hommage d'un léger présent. Le Pape l'accueille, et, sans se livrer à la moindre allusion contre les Juifs, excitateurs de tout le tapage diplomatique qu'il va signaler, il rappelle au jeune baptisé lui-même les incessantes calomnies dont son éducation chrétienne devint le prétexte : « Vous m'êtes bien cher, mon fils, parce que je vous ai acquis pour le Christ à un très grand prix. — Vous m'avez coûté une bonne rançon ! — A cause de vous, un déchaînement universel a éclaté contre moi et contre ce Siège apostolique. Des gouvernements et des peuples, des puissants de ce monde et des journalistes, *qui sont aussi les forts de nos jours*, m'ont déclaré la guerre. Des rois mêmes se sont mis à la tête de cette campagne, et ont fait écrire par leurs ministres des notes diplomatiques. Tout cela à cause de vous. Je passe sous silence les rois. Je ne veux rappeler que *les outrages, les calomnies et les malédictions* prononcés par une foule innombrable de simples particuliers qui paraissaient indignés de ce que le bon Dieu vous a fait le don de sa vraie foi en vous tirant des ténèbres de la mort, où votre famille est encore plongée. — On s'est plaint surtout du sort qui aurait été fait à vos parents parce que vous aviez été régénéré par le saint Baptême, et que vous avez reçu une instruction telle qu'il a plu à Dieu de vous l'accorder. — Et personne cependant ne me plaint, moi, *le Père* de tous les fidèles, à qui le schisme *arrache des milliers d'enfants* en Pologne, *ou cherche à les corrompre* par son enseignement pernicieux. — Les peuples ainsi que les gouvernements, se taisent au moment où je crie en gémissant sur le sort de cette partie du troupeau de Jésus-Christ, *ravagée par les voleurs en plein jour*. — Personne ne bouge pour courir au secours du père et de ses enfants ! » (A Sainte-Agnès, 12 avril 1867.)

Plus prévoyant, plus loyal que ses aveugles coreligionnaires, le célèbre financier Mirès donnait aux Israélites, ses frères, un conseil que lui avaient dicté la sagesse et le génie. C'était de se déclarer hautement, non point les accusateurs injustes et implacables, mais les *reconnais-sants* et généreux défenseurs du Souverain Pontife, réduit à hisser sur le vaisseau de l'Église le pavillon d'alarme et de détresse. « A mon avis, leur criait-il, l'émancipation des Juifs en France leur crée des devoirs qu'ils ne peuvent enfreindre sans porter atteinte à *leur propre sécurité* ; ces devoirs, le patriotisme les dicte, car ce patriotisme correspond à l'intérêt général <sup>1</sup>. »

« Les républicains de 1848 avaient parfaitement compris qu'étendu à tout le monde, *le pouvoir politique devenait la propriété du prolétariat*. Pour moi, le suffrage universel en permanence, c'est la force légalisée ; et je ne puis oublier que, le jour où la force commande, *le droit a péri*. C'est ce sentiment dominant dans mon esprit qui m'a attaché à *la puis-*

<sup>1</sup> *Archives israél.*, IX, p. 390, 4<sup>or</sup> mai 1868.

*sance temporelle du Pape, quoique appartenant à la communauté juive.* Aussi, en défendant le droit, représenté par le pouvoir temporel des Papes, ai-je la prétention de défendre en même temps *la société et mes coreligionnaires* <sup>1</sup> ! »

« Je considère ce pouvoir comme *le dernier rempart des sociétés modernes.* Et si, par la *volonté* du prolétariat, décorée de ce grand nom de suffrage universel, il devient licite d'arracher à la papauté ses possessions dix fois séculaires, ce même droit, cette même légalité, *s'étendra nécessairement à toutes propriétés*, dès que l'intérêt du plus grand nombre l'exigera, *c'est-à-dire dès qu'on prétendra qu'il l'exige.* Malheur alors aux minorités ! Que ces minorités soient civiles ou religieuses..... elles succomberont toutes <sup>2</sup>. »

Et les Juifs sont partout une minorité.

Le despotisme à dix mille têtes les traitera comme les traite ailleurs le despotisme à une tête. Citons un exemple, entre mille, de ce dernier.

On écrit à *la Nouvelle Presse libre*, à la date du 20 juillet 1868 : « Le gouvernement russe ne cesse de travailler dans la Lithuanie, et même en Pologne, à l'extirpation du catholicisme. Il a été formé à cet effet des commissions destinées à transformer les églises catholiques en églises schismatiques, et à convertir la population avec le knout, au besoin. Toutefois, la presse russe ne se contente pas de la persécution d'une seule confession, et elle attaque à présent une autre religion *largement représentée dans le pays*, c'est-à-dire la religion juive. Tous les journaux russes sont remplis d'invectives des plus violentes, dont voici le sens : « Dans la Russie tout entière, il faut que tous les habitants soient de vrais Russes. Un vrai Russe ne peut être que schismatique. Abstraction faite de ce que les Juifs se distinguent des Russes par leur religion *détestable et impie*, ils doivent, *pour d'autres motifs*, être considérés comme des ennemis de la Russie.....

« D'un autre côté, les Juifs sont pour nous très dangereux en Pologne, et même plus dangereux que les Polonais, parce qu'ils possèdent la plus grande partie des capitaux, *parce qu'ils tiennent dans leurs mains le développement économique futur du pays*, et enfin parce qu'ils montrent plus d'attachement pour les Polonais que pour nous. Qu'on les chasse donc de la Pologne ! *Il faut que l'on relègue les Juifs dans les provinces les plus éloignées*, au milieu des contrées russes pures de l'empire, au delà de Moscou, de Kasan, par exemple, et que l'on attire en Pologne et en Lithuanie des négociants russes à la place des Juifs. Dans le cas où cela serait difficile, ou impossible, *on devrait alors forcer les Juifs à renoncer au commerce, et les transformer en ouvriers et en laboureurs.* Le journal russe de Saint-Petersbourg, *Wiedomosti*, est le plus modéré entre tous, et il s'exprime ainsi : « Nous pouvons et nous devons haïr et mépriser les Juifs. Il faut que nous écartions cette engeance du monde, mais comment ? »

<sup>1</sup> M. Mirès n'est pas le seul Israélite de son avis, mais malheur à qui l'imité ! Lire *l'Univers israélite*, VI, p. 286. février 1867.

<sup>2</sup> Lettre de M. Mirès à M. Cuheval-Clarigny, rédacteur en chef de *la Presse*, 9 novembre 1866.

« En attendant, les Juifs de Wilna sont tombés dans une telle pauvreté qu'il n'est pas rare d'en voir mourir de faim. Tous les journaux russes (*Wiedomosti, Wiestnik, Golos, etc.*) se réjouissent de tels faits et s'écrient : « Les Juifs se perdront tout seuls, si, peu à peu, on leur enlève leurs biens et leur avoir. Il faut en faire des mendiants; de cette façon on est certain qu'ils se russifieront d'eux-mêmes.

« Voilà les vraies visées des Mongols. Nous nous arrêterons là; ce que nous en avons dit suffit pour édifier le monde sur la tolérance russe. »

— Les Juifs ne trouvent-ils pas dans ces lignes une leçon de tolérance et de justice ?

#### DEUXIÈME DIVISION. — NOUVELLE MORALE, NOUVELLES MŒURS.

Suite. — Qualités sociales du Juif. — Reconnaissance. — M. Mirès; son conseil aux Juifs de ne point toucher à l'or de l'Église, et de lui témoigner quelque gratitude. — Réponse astucieuse, et fureurs. — Reproches amers à propos de l'épouvantable tyrannie qui les martyrise dans les *ghetto*. — Œuvre ayant pour but de transporter tous les Juifs hors de l'abominable ville de Rome; résultats. — Qu'est-ce donc que le Ghetto? — Réfutation du Juif par les descriptions ou la parole de M. Thiers, ancien ministre; — de M. Sauzet, ancien président de la Chambre des Députés; — de l'anticatholique M. Renan, de l'Institut; — de M. Bail, patron de la cause juive. — Réfutation du Juif par la déclaration si remarquable de leur plus grande assemblée dans les temps modernes. — Ce que le Juif doit à l'Église; curieux et admirable morceau. — Aisance du Juif, même dégagé des entraves du Talmud, à renier la parole de ses représentants. — Cette parole n'était pour lui qu'une ruse de guerre, il ne doit que haine à l'Église et à la papauté. — Actes des Papes et du clergé romain, défenseurs et protecteurs désintéressés du Juif; ils lui assurent pour son culte une liberté que tant de gouvernements refusent aujourd'hui même au catholique. — Le plus implacable ennemi du Juif nous peindra-t-il mieux qu'il ne le fait lui-même de nos jours son horreur pour toute vérité qui le blesse, sa haine héréditaire pour le chrétien? — Le Juif qui se peint dans ses pages, telles que nous les citons, est il un homme que la civilisation puisse avouer? — Exceptions. — Notes. — Le Ghetto d'Avignon. — Les ghetto (tre ghetti); celui de Rome.

Nous venons d'exposer sans mise en scène et sans étalage de phrases, c'est-à-dire en toute simplicité, quelle est, en l'an 1868, la tenue du Juif devant l'évidence historique : sa physionomie, sa contenance, sa parole devant les splendeurs de la vertu chrétienne; prions maintenant le lecteur, devenu peut-être un peu moins naïf, un peu moins libéral à l'endroit du Juif, de nous déclarer dans quelle mesure approximative

de temps il juge que l'esprit de gratitude naturel aux peuples civilisés doit finir par échauffer et ranimer le cœur de cet homme. Mais, afin de faciliter le coup d'œil de l'observateur, concentrons ses regards vers le mur du Ghetto romain, et rappelons d'abord un fait :

Après avoir offert aux Juifs le conseil que lui inspirait sa haute intelligence, de se faire non plus les aveugles destructeurs, mais les conservateurs du pouvoir papal, M. Mirès, continuant à plaider la cause de la reconnaissance et de la prudence, conjurait la banque judaïque de mettre un frein à ses fougueuses convoitises, et de refuser aux spoliateurs du clergé de l'Italie le secours de son industrie financière et de sa puissance..... Respectez-vous ; respectez votre nation ; ne salissez point vos mains de cet or....

De cet or ? Eh quoi ! Nous ? nous ? répliquait avec emportement le judaïsme, salir nos mains en les portant sur l'or du sacerdoce chrétien, sur l'or de l'Église ? Ainsi, « d'après ce champion inattendu de la sécurité d'Israël, ... tout *Israélite* serait tenu de rester étranger à toute opération financière concernant un gouvernement que Rome papale traite en ennemi..... » M. Mirès défendrait... contre les banquiers israélites les intérêts des Juifs, « leur rappeler l'injuste et séculaire réprobation dont nous avons été victimes, pour les engager à *n'y pas donner prise de nouveau !* Il y a là quelque chose de bouffon..... La reconnaissance, dit M. Mirès, nous enchaîne aux Papes, à Pie IX, qui a supprimé le Ghetto. C'est là ce qu'on ne craint pas de dire après le scandale de l'affaire Mortara<sup>1</sup> !... »

De la reconnaissance ? oh ! oh ! ceux qui tiennent ce langage oublient « que les bienfaits ont été contre-balancés par les persécutions ; ils parlent du Ghetto, mais le Ghetto n'existe-t-il pas encore à Rome<sup>2</sup> ?... »

Se livrant à sa verve sarcastique contre l'Israélite qui ose arrêter la main de ses compatriotes devant l'or de l'Église

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XI, p. 489, 1<sup>er</sup> juin 1867.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, II, p. 54, 15 janvier 1867.

que lui tend la Révolution, et proclamer à haute voix la dette de reconnaissance envers les Souverains Pontifes, la *Revue judaïque* jette devant elle ce cri d'alarme et d'horreur : L'entendez-vous ? « Un Israélite plaide la cause de *nos plus mortels ennemis !* » Ah ! ce que veut M. Mirès, « appartenant à la communauté juive, c'est le maintien perpétuel du Ghetto de Rome, la tyrannie *épouvantable* exercée sur nos pauvres frères, *leurs souffrances indicibles*, leur humiliation, *leur martyre*. Voilà ce qu'une plume israélite ose défendre à la face d'Israël et du monde civilisé ! Ah ! M. Mirès, si on vous traitait à Paris comme les nôtres sont traités sous la domination des prêtres romains !... si, au lieu d'une maison splendide, on vous donnait pour habitation un réduit misérable et délétère, sans soleil et sans air, sur les bords infects et maudits du Tibre... si on faisait de vos enfants *des cadavres vivants*, voués dès leur naissance au malheur et à la dégradation, vous chanteriez peut-être moins la gloire *des persécuteurs de vos frères* <sup>1</sup>. »

Déserteur Rome, fuir cette Babylone qui le dévore, voilà donc, voilà désormais, s'il nous fallait ajouter foi à la parole du Juif, voilà l'unique espoir, voilà l'impérieuse préoccupation du judaïsme haletant ; et de sa voix la plus stridente, il la dénonce à tous les vents ; il étonne de ses doléances, il en étourdit tous les échos de l'Europe ; il va plus loin : le soin, le devoir de s'arracher à cet odieux séjour devient son rêve ; son œuvre, et cette œuvre qui ne pouvait être viable *parce qu'elle eût été le désespoir et la désolation du Juif romain*, naît au milieu d'une agitation aussi violente que factice. Mais écoutons le Juif lui-même, et que la connaissance des choses précède notre jugement :

« Notre projet de réunir les ressources nécessaires pour que les Israélites de Rome puissent quitter cette terre *abominable* a été *favorablement accueilli partout*. Des souscriptions isolées, ouvertes par les journaux, ne produiraient

<sup>1</sup> *Univers israélite*, IV, p. 149-150; 1836.

que peu de résultats ; *les grandes choses doivent être faites grandement*. Mais que *l'Alliance-israélite-universelle* se mette à l'œuvre, et le succès n'est pas douteux. Seulement, il faudra envoyer deux hommes compétents à Rome pour étudier la situation, établir la statistique et les calculs, arrêter les voies et moyens, et *s'assurer* qu'à l'heure venue tous nos coreligionnaires romains *sans exception* sortiront de cette ville sinistre *sans regretter les poissons du Tibre* ! Ce sera l'événement le plus glorieux de l'histoire israélite moderne<sup>1</sup>. »

Et tandis qu'ainsi parlait la feuille conservatrice du judaïsme, celle du progrès nous tenait ce langage : « La proposition que nous avons faite dans notre numéro du 15 septembre, pour mettre un terme à la situation *vraiment intolérable* des Israélites encore sujets pontificaux, a trouvé de l'écho dans les cœurs généreux. Elle nous a valu des lettres et des observations... » telles que la suivante : « J'approuve complètement votre idée *d'une souscription universelle pour l'expatriation en masse...* »

Sortir Israël du Ghetto, de la geôle pontificale, du cloaque romain, voilà le mot ; voilà, diraient ceux que la vertu du Juif ne laisse pas sans défiance, le coup monté pour étonner les simples et faire éclat contre le Saint-Siège... Mais « cet événement, le plus glorieux de l'histoire israélite moderne, » devait aboutir à l'avortement... On le savait, on le voulait ainsi dans le camp judaïque, et les *Archives israélites* du 15 septembre 1864 nous disaient : « La récente convention dont toute l'Europe se préoccupe à l'heure qu'il est (c'est-à-dire la remise de Rome à la révolution triomphante) rendra sans doute inutile l'exécution du projet que nous avons conçu. Nous nous en féliciterons ; mais il faut attendre avant de se prononcer<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *L'Univers israélite*, XX<sup>e</sup> année, p. 55 ; septembre 1864. — Ces paroles nous disent déjà quelle machine à effet est cette œuvre, et ce qui sortira de cette bouffissure.

<sup>2</sup> P. 858-9. — Et déjà, le mois suivant, cette souscription urgente, *universelle*, entreprise « pour faire grandement les choses », s'élevait



Israël restera donc dans cette Rome que sa bouche maudit, qui n'inspire que colères et blasphèmes aux plumes judaïques, mais dont ce serait sa terreur et sa désolation de s'entendre proscrire. Il restera dans le Ghetto, s'il ne préfère *un autre quartier de la ville* à cette enceinte, moralement et légalement supprimée, bien que son mur continue, comme Rome elle-même, à se tenir debout. Mais qu'est-ce, après tout, que le Ghetto, ce lieu de malédiction et de mort ; ce nom devant lequel Israël, enflant sa voix, veut faire reculer de honte l'Israélite qui réclame en faveur des Pontifes romains la reconnaissance de ses frères ?

Un mot le dit : le Ghetto c'est un quartier de Rome, et sa destination toute spéciale est d'être habité par les Juifs. Nul chrétien *n'a le droit* d'y fixer son séjour, et nul Juif n'avait autrefois, à Rome, le droit de s'établir ailleurs.

C'était, en définitive, une sorte de place forte féodale, *ou plutôt d'enceinte* affectée à l'étranger de race juive habitant la ville de Rome, c'est-à-dire au Juif romain. Chaque soir, et chaque fois qu'une sédition semblait être à redouter, la porte de ce lieu se fermait et protégeait le Juif contre la colère souvent très juste du chrétien, en même temps qu'elle protégeait le chrétien contre ses incursions et ses industries nocturnes. Tel est le mystère du Ghetto ; et c'était à la condition d'accepter pour résidence ce quartier clos, soumis à quelques-unes des servitudes de nos places de guerre, que les étrangers de race judaïque obtenaient droit de séjour dans les États où l'intérêt du chrétien, où l'intérêt du Juif et de l'ordre public commandaient au gouvernement l'établissement de ces enceintes !

Mais le Juif émancipé ne se contente point de briser du pied la muraille du Ghetto. Une fois l'égal du chrétien, il veut, et nous le verrons, atteindre l'objet de ses désirs, devenir son juge, son législateur, monter, s'asseoir aux plus

au chiffre rédempteur de trois cent quarante-trois francs... de quoi transporter et appatrir ailleurs quelque chose comme un quart de Juif !  
P. 943.

hauts sommets du pouvoir ; et lorsque, déjà victorieux, il se met en marche vers de nouvelles conquêtes, malheur à l'homme d'État qui, pour arrêter son élan, repousse la parole judaïque par le langage de l'expérience et par la parole de l'histoire. Que si notre témoignage est récusé, taisons-nous, et, fidèle à notre habitude de laisser les gens se faire connaître par eux-mêmes, appelons à notre secours la bouche frémissante du Juif. Empressée de s'ouvrir, elle nous dit :

« M. Thiers parlait aussi de la liberté des cultes dans les États romains, en disant qu'il y a une synagogue à Rome. Comment un homme de bonne foi, un historien, *un homme qui a passé une partie de sa vie en Italie, et qui a vu l'épouvantable sort des martyrs du Ghetto*, peut-il produire un si triste argument, contre lequel sa conscience aurait dû se soulever d'indignation !

« On a regretté au milieu de nous *l'absence au Sénat d'un Israélite* qui eût pu répondre aux affirmations incroyables de plusieurs prélats relativement aux malheureux Israélites de Rome. Mais il y a plusieurs des nôtres au Corps législatif ; qu'ont-ils répondu à M. Thiers ? » — Rien ! c'est-à-dire tout ce qu'il y avait à répondre dans une assemblée dont plusieurs membres ont, comme il est dit de M. Thiers, « *passé une partie de leur vie en Italie* » et sans y voir ce qu'y voient les Juifs. Mais l'un des anciens *présidents* de nos assemblées législatives, un de ces jurisconsultes célèbres qui firent de Rome à la fois une seconde patrie et l'objet tout spécial de leurs études comparatives, succède à l'historien législateur ; écoutons :

« On s'est plaint d'une police tracassière et inquisitoriale ; c'est sa mollesse, et quelquefois son inertie, qu'on pourrait accuser. Il faut s'étonner surtout de la longanimité avec laquelle elle a souffert les menées et les scandaleux embau-chages des émissaires piémontais, s'abritant sous des pro-

<sup>1</sup> *Univers israélite*, p. 416 ; novembre 1864.

jections diplomatiques pour exciter ouvertement les sujets du Pape à la révolte et ses soldats à la désertion.

« On a accusé le gouvernement romain d'intolérance ; et la tolérance véritable, éclairée, pratique, celle qui professe non l'insouciance pour les principes, mais la bienveillance pour les personnes, est poussée à Rome *jusqu'à ses dernières limites*. Chacun suit librement sa croyance et exerce en paix son culte ; Rome fut *de tout temps le refuge des Juifs*, et ils la nommèrent eux-mêmes leur paradis, au moyen âge, alors que les barbaries de l'ignorance les persécutaient impitoyablement par toute l'Europe. Rome offre encore aujourd'hui *un abri protecteur* au peuple ennemi de sa foi. *Ce peuple a, dans Rome même, une synagogue et un quartier où il peut forcer les propriétaires des maisons à le recevoir ; et cependant il a la liberté d'en sortir pour habiter le reste de la ville*. Il n'est tenu alors qu'à observer les règles générales de la police religieuse de la cité, dont il est affranchi tant qu'il reste dans le faubourg qui forme son domaine. C'est un des nombreux bienfaits de Pie IX que l'abolition de plusieurs entraves, moins lourdes cependant que celles qui pesaient encore sur les Juifs au commencement de ce siècle, *au centre des civilisations protestantes*. S'il a pu rester au fond de certaines lois quelques vestiges d'ancienne sévérité, qui survivent toujours un certain temps aux textes mêmes qu'on a détruits, on peut compter sur la bienveillante sagesse qui a fait l'œuvre pour la compléter généreusement. Rien ne sera refusé de ce qui conciliera les droits de la liberté civile avec le respect indéfectible et vital de la foi catholique <sup>1</sup>. »

Que dire, entre ces hurlements lugubres du Juif contre *l'épouvantable tyrannie* que Rome exerce sur ses frères, les *martyrs du Ghetto*, livrés à d'indicibles souffrances, et ces

<sup>1</sup> « Les protestants peuvent aussi se louer de la politique éclairée de la cour romaine. »..... *Rome devant l'Europe*, par M. Paul Sauzet, ancien président de la Chambre des Députés, p. 304 à 306, 3<sup>e</sup> édit. In-12, J. Lecoffre ; Paris, 1866.

affirmations calmes, sérieuses, plus explicites encore que celles de M. Thiers, et que ne craint point de développer à la face du monde l'un des hommes les plus indépendants de la France, l'un des hommes les plus considérés de l'Europe au double point de vue du mérite intellectuel et moral ! Que dire ? Nous taire, nous qui connaissons aussi cette ville de Rome que tout le monde aujourd'hui connaît, et laisser parler, après M. Thiers et M. Sauzet, l'un des plus vaillants auxiliaires du Juif, l'un de ces écrivains dont le Juif s'est déclaré l'admirateur, par la raison bien naturelle que sa plume déicide s'attaque à la divinité même du Christ :

« Étranger partout, dit avec raison M. Renan, *sans patrie, sans autre intérêt que ceux de sa secte*, le Juif talmudiste (c'est-à-dire orthodoxe) a souvent été *un fléau* pour les pays où le sort l'a porté. » Et si l'on veut le connaître, « qu'on songe au Juif d'Orient, etc., méchant quand il est persécuté, arrogant et insolent dès qu'il se sent protégé !... Sans doute la détestable organisation sociale de l'Orient, depuis la seconde moitié du moyen âge, est la première cause de ce mal ; mais *l'esprit*, que j'appellerais volontiers *talmudique*, y est aussi pour beaucoup. Le régime du Ghetto est toujours funeste. Or, *les pratiques du pharisaïsme et du talmudisme* faisaient de ce régime de réclusion *une nécessité pour le peuple juif* ! »

Un des avocats de la cause judaïque, M. Bail, dont l'école est si différente de la nôtre, eût donc, il n'y a que peu d'années encore, manqué de sincérité, si, dans son livre écrit en faveur des Juifs, il n'eût tenu ce langage : « Rome moderne offre un spectacle remarquable... Elle donne l'exemple de *la douceur* et de *l'équité*, et les Juifs d'Italie réclament eux-mêmes sa médiation *avec la plus grande confiance*. Dans tous les temps, les États romains furent leur asile, et les Pon-

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XII, p. 534, 15 juin 1868. Les *Archives* citent ce passage tout en le combattant, bien entendu !

tifes ont les premiers enseigné la tolérance dont ils sont les apôtres<sup>1</sup>. »

Déjà peut-être abusons-nous cruellement de l'évidence? Un mot cependant nous reste à dire; car, lorsqu'il s'agit de la reconnaissance que les Juifs doivent au Pontife romain, qu'ils chargent de leurs plus sanglantes et grossières calomnies depuis quele malheur accable Rome, nulle parole ne saurait équivaloir à celle que la plus grande assemblée judaïque des temps modernes adressait en termes officiels non seulement à la papauté, mais au sacerdoce chrétien. Ce que les Juifs eux-mêmes vont nous affirmer, ils ne le nieront point sans doute! Et cependant, qui sait?... Mais, ils ouvrent la bouche; à nous de nous taire et de recueillir la parole des représentants du judaïsme:

« Les députés de l'empire de France et du royaume d'Italie au synode hébraïque décrété le 30 mai 1806, pénétrés de gratitude pour les bienfaits successifs du clergé chrétien, dans les siècles passés, en faveur des Israélites des divers États de l'Europe; pleins de reconnaissance pour l'accueil que divers Pontifes (Papes) et plusieurs autres ecclésiastiques ont fait dans différents temps aux Israélites de divers pays, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis persécutaient et expulsaient les Juifs du sein des sociétés; arrêtent que l'expression de ces sentiments sera consignée dans le procès-verbal de ce jour, pour qu'il demeure à jamais comme un témoignage authentique de la gratitude des Israélites de cette assemblée pour les bienfaits que les générations qui les ont précédés ont reçus des ecclésiastiques de divers pays de l'Europe. Arrêtent, en outre, que copie de ces sentiments sera envoyée à Son Excellence le ministre des cultes<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Des Juifs au dix-neuvième siècle*, p. 125, ou *Considérations sur leur état civil*, 2<sup>e</sup> édit.; Paris, 1816. Voir la note à la fin du chapitre, page 330.

<sup>2</sup> Extrait du procès-verbal de la séance du 5 février 1807. — Voyez le procès-verbal des séances de l'assemblée des députés français professant la religion juive, p. 169 et suiv. Chez Desenne, 1 vol. in-8°; Paris, 1806.

Cet arrêt fut adopté à la suite d'un discours fort remarquable de M. Avigdor (Isaac Samuel), député à l'assemblée israélite par les Alpes-Maritimes. Nous en extrayons le passage suivant : « Les plus célèbres moralistes chrétiens ont défendu les persécutions, professé la tolérance et prêché la charité fraternelle. Saint Athanase, livre I<sup>er</sup>, dit : « C'est une exécrable hérésie de vouloir tirer à soi par la force, par les coups, par les emprisonnements, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. » — « Rien n'est plus contraire à la religion, dit saint Justin martyr, que la contrainte. » (Livre V.) Etc., etc., etc. . . . .

« C'est par suite de ces principes sacrés de morale que, dans différents temps, LES PONTIFES ROMAINS ONT PROTÉGÉ ET ACCUEILLI DANS LEURS ÉTATS les *Juifs persécutés et expulsés de diverses parties de l'Europe*, et que les ecclésiastiques de tous les pays les ont défendus dans plusieurs États de cette partie du monde. Vers le milieu du septième siècle, saint Grégoire défendit les Juifs, et les protégea dans tout le monde chrétien. Au dixième siècle, les évêques d'Espagne opposèrent la plus grande énergie au peuple qui voulait les massacrer. Le pontife Alexandre II écrivit à ses évêques une lettre pleine de félicitations pour la conduite sage qu'ils avaient tenue à ce sujet ; et, dans le onzième siècle, les Juifs, en très grand nombre dans les diocèses d'Uzès et de Clermont, furent puissamment protégés par les évêques. Saint Bernard les défendit, dans le douzième siècle, de la fureur des croisés. Innocent II et Alexandre III les protégèrent également. Dans le treizième siècle, Grégoire II les préserva, tant en Angleterre qu'en France et en Espagne, des grands malheurs dont on les menaçait : il défendit, sous peine d'excommunication, de contraindre leur conscience et de troubler leurs fêtes. Clément V fit plus que les protéger, il leur facilita encore les moyens d'instruction, et Clément VII leur accorda un asile à Avignon, alors qu'on les persécutait dans tout le reste de l'Europe.

« Mais le peuple d'Israël, toujours malheureux et presque

toujours opprimé, n'a jamais eu le *moyen ni l'occasion* de manifester sa reconnaissance **POUR TANT DE BIENFAITS**; reconnaissance *d'autant plus douce à témoigner*, qu'il la doit à des hommes désintéressés, et doublement respectables. Depuis dix-huit siècles, la circonstance où nous nous trouvons est *la seule qui se soit présentée* pour faire connaître les sentiments dont nos cœurs sont pénétrés. Cette grande et heureuse circonstance, que nous devons à notre auguste et immortel Empereur, est aussi la plus convenable, la plus belle, comme la plus glorieuse, pour exprimer aux philanthropes de tous les pays, *et notamment aux ecclésiastiques*, notre *entière gratitude envers eux et envers leurs prédécesseurs*. Empressons-nous donc, Messieurs, de profiter de cette époque mémorable; et payons-leur ce juste tribut de reconnaissance que nous leur devons; faisons retentir *dans cette enceinte* l'expression de notre gratitude, et témoignons-leur **AVEC SOLENNITÉ** nos *sincères remerciements pour les bienfaits successifs dont ils ont comblé les générations qui nous ont précédés.* »

Ainsi parle le très honorable orateur, et le procès-verbal se termine par ces paroles : « *L'assemblée a applaudi* au discours de M. Avigdor : elle en a délibéré l'insertion en entier dans le procès-verbal, ainsi que l'impression, et a adopté l'arrêté qui le suit : Telle est l'expression de l'assemblée, *organe officiel de la nation juive.* » Séance du 5 février 1807.

Voici donc un langage aussi noble et clair qu'authentique. Honneur aux hommes loyaux et nombreux, sans doute, qui le tinrent, honneur à ceux qui le maintiennent ! Or, ce que ces Israélites d'hier nous affirment d'une voix si généreuse, les principaux organes de notre judaïsme oseront-ils le nier aujourd'hui ? Pourquoi pas ? et qui sait ? disions-nous il n'y a qu'un instant. Si cependant quelqu'un s'imagine que nous sommes excessif, laissons à l'Israélite Bédarride le soin d'éclaircir le point nuageux.

« ... Lorsque l'Europe entière était intolérante, Rome

prêchait la charité et donnait des exemples de douceur envers ceux qui se trouvaient hors du giron de l'Église. Ce n'est pas que le Saint-Siège ait jamais proclamé la liberté des cultes. Les Papes accueillaient les Juifs dans leurs États, mais c'était toujours avec l'arrière-pensée de les convertir au christianisme. A cet égard, Rome est aujourd'hui ce qu'elle était dans le moyen âge ; elle tolère les Juifs dans son sein, mais *ce n'est que pour qu'ils puissent servir de preuve vivante de la vérité du christianisme*<sup>1</sup> ; ce qui amenait à dire que, si les Papes veulent convertir les Juifs, ils ont intérêt à en laisser subsister quelques-uns<sup>2</sup>. »

Laisser subsister quelques *Juifs*, et se conserver un *échantillon* de la nation juive, tel fut, d'après le langage d'Israël, le but de la bienfaisance apparente de l'Église ; et les bienfaits de ces Papes, que tout à l'heure la solennelle assemblée du sanhédrin remerciait en termes si vifs, ne s'étendaient point au delà des limites de cet égoïsme religieux ! Nous voyons avec quelle facilité se dédit la reconnaissance chez le Juif même qui s'est dégagé des liens de l'orthodoxie tal-mudique ; nous voyons avec quelle aisance il renie sa propre parole : la parole officielle de ceux dont il affirme *au besoin* que la bouche exprime sa pensée, le vœu de son cœur ! Voilà de quelle sorte, en un mot, l'un des hommes éminents du judaïsme mesure sur son propre cœur le cœur et la charité des Papes.

Mais ne nous imaginons point en être quittes, avec de tels appréciateurs, pour des paroles d'une si cruelle sécheresse ; ne nous figurons point que ce langage soit le seul qui fasse retentir contre l'Église les calculs de l'ingratitude : non, et de toutes parts éclatent en Israël ces sentiments haineux

<sup>1</sup> Là serait donc une preuve de cette vérité, aux yeux mêmes des Juifs !

<sup>2</sup> *Les Juifs en France, en Italie, etc.*, p. 423, 2<sup>e</sup> édit ; Paris, 1861. J. Bédarride, ancien bâtonnier des avocats, cour impériale de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, maire d'Aix, etc. Voir son éloge par M. Borelly, ancien procureur général à la cour d'Aix, son compatriote, Israélite ; et l'éloge de M. G. Bédarride, avocat général en cour de cassation, Israélite. *Arch. israélites*, p. 21, 1<sup>er</sup> janv. 1869, etc.



contre les représentants *du Sauveur des hommes*, contre ces chefs du sacerdoce chrétien qui furent dans le cours des âges les protecteurs et les *sauveurs* de la nation juive. L'un des organes français de cette nation revient à la charge sur le même point, et nous le suivrons d'une attention soutenue, car chacun de ses traits est *un trait du caractère* judaïque.

On dit « qu'Israël doit de la reconnaissance à la Papauté pour l'avoir accueilli lorsque tant de peuples l'avaient banni. *Nous nions cette reconnaissance.* Les Papes toléraient, désiraient les Juifs à Rome, pour avoir en eux des trophées vivants et éternels, pour montrer, dans leur abjection et leurs malheurs, *une preuve éclatante du christianisme triomphant*; pour enseigner aussi aux princes et aux peuples *qu'on n'a pas besoin de traiter les Juifs comme les autres hommes*, et que la divine loi : *Aime ton prochain comme toi-même*, ne leur est pas applicable. Car si les Papes avaient agi par humanité, par devoir religieux ou social, auraient-ils *traité ou laissé traiter* les Juifs avec tant de cruauté et de violence ?

« Les Juifs ne doivent pas plus de reconnaissance à la Papauté, *que le prisonnier n'en doit à son geôlier.* Sans doute, la réunion des notables israélites à Paris, en 1807, a fait une manifestation à l'éloge de plusieurs Papes, et rappelé leur bienveillance pour les Juifs; mais *n'était-ce pas UNIQUEMENT* pour déterminer les catholiques du monde entier à cesser d'opprimer nos frères, *et non pour proclamer des faits dont l'authenticité est si discutable ?*

« La manifestation des notables était *un acte politique d'une grande habileté*<sup>1</sup> !... »

Eh quoi ! ce sont les Juifs eux-mêmes qui veulent nous contraindre à ne voir dans l'acte de justice et de reconnaissance dont nous faisons honneur aux représentants de leur nation qu'un acte de ruse et de fourberie ! Leur parole n'est

<sup>1</sup> *Univers israélite*, VII, p. 293-4; 1867.

pas douteuse, à coup sûr. Eh bien ! après leur avoir prêté l'oreille, laissons deux actes de la Papauté nous dire avec quelques développements s'il y a plus de justesse dans la triste et ignominieuse interprétation de ces Juifs que dans la simple et noble déclaration du synode hébraïque. Nous choisirons, afin de faire la partie belle aux amis de la nation juive, deux époques réputées barbares.

Les Juifs, lors des trois premières croisades, « avaient eu à craindre ou à souffrir ; dans la quatrième, ils furent tranquilles. Le pape Innocent III fit, à leur égard, en l'année 1216, une ordonnance... qui nous fait voir sa conviction sur les véritables rapports des Juifs et des chrétiens. « Ils sont en effet, dit-il, les témoins vivants de la véritable foi chrétienne. Mais le chrétien ne doit pas les exterminer, ni même les opprimer, pour qu'il ne perde pas lui-même la connaissance de la loi... Quoiqu'ils aiment mieux persister dans l'endurcissement de leur cœur, que de chercher à comprendre les secrets de leur loi, et à parvenir à la connaissance du Christ, *ils n'en ont pas moins droit à notre protection*. Ainsi, comme *ils réclament* notre secours, nous les prenons sous l'égide de notre protection... Et, *suivant les traces de nos prédécesseurs* d'heureuse mémoire : de Calixte, d'Eugène, d'Alexandre, de Clément et de Célestin, nous défendons à qui que ce soit de forcer un Juif au baptême, car celui qui y est forcé n'est pas censé avoir la foi.

« Mais, s'il consent à le recevoir, que personne n'y mette obstacle. Aucun chrétien ne doit se permettre des voies de fait à leur égard, ni de s'emparer de leurs biens, ou de *changer leurs coutumes* sans jugement *légal*. Que personne ne les trouble dans leurs jours de fêtes, soit en les frappant, soit en leur jetant des pierres ; et que personne ne leur impose pendant ces jours *des ouvrages qu'ils peuvent faire en d'autres temps*<sup>1</sup>. Ceux qui

<sup>1</sup> L'Église respecte donc leurs jours religieux plus qu'ils ne le font eux-mêmes, car ils n'observent même plus le jour du sabbat. Les chrétiens qui insultaient ainsi les Juifs ne faisaient d'ailleurs que leur

contreviendraient à ces défenses seront excommuniés<sup>1</sup> ! »

Plus d'un siècle et demi s'écoule, et le plus affreux des fléaux, la peste et son désolant cortège de maux, s'est abattu sur le monde. La peste est l'effet du poison ; l'air est empoisonné, les eaux sont empoisonnées, et les empoisonneurs ce sont les Juifs ! ce sont ces implacables ennemis des chrétiens : voilà le cri de la fureur aveugle, le cri du désespoir homicide ; et les Juifs sont immolés par milliers. Mais au-dessus des têtes sacrées qui gourmandent vainement cette odieuse tempête, il en est une qui la domine ; et cette tête, cette voix puissante qui l'apaise, c'est la tête,

rendre la pareille. Lire à titre d'échantillon ce qui suit : lorsque les Juifs « rencontraient ceux d'entre eux qui s'étaient convertis, ils les insultaient, et souvent même les poursuivaient à coups de pierres pour les assassiner. » Constantin, l. 1, Cod. Th. *De Judæis*. — « ... Défense aux Juifs de rien mêler dans leurs fêtes et dans leurs divertissements qui fût injurieux à la religion chrétienne.... et surtout de brûler une croix à leur fête de Mardochee. » Loi de 408, Honorius et Théodose. — Défense « aux Juifs de paraître en public, ni d'ouvrir les portes et fenêtres de leurs maisons le Vendredi saint et dans le temps de Pâques, parce qu'ils avaient coutume, en ces jours, d'insulter à la piété des chrétiens. » Les gains de l'usure les avaient « rendus insolents. Ils affectaient, pour insulter aux chrétiens, de paraître, la semaine sainte, plus magnifiquement vêtus que d'ordinaire, et de la passer en réjouissances ; et ils paraissaient au contraire tristes et en deuil dans le temps de Pâques. Chiltebert, fils du grand Clovis, fit cesser ce scandale par un édit de l'an 533, qui défendit aux Juifs de paraître en public pendant le saint temps de la Passion et à Pâques. Il leur défendit aussi d'avoir aucun domestique ou esclave chrétien... »

Le pape Innocent III écrit « qu'il était informé que l'on souffrait en France que les Juifs fissent nourrir leurs enfants par des femmes chrétiennes, et que ces malheureux en prenaient occasion de commettre un crime énorme contre notre sainte religion. Que toutes les fois que ces femmes recevaient le corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, à Pâques, ils les obligeaient durant les jours qui suivaient les fêtes à tirer leur lait dans les latrines avant de donner à têter à leurs enfants. Qu'ils commettaient plusieurs autres abominations qu'il était important de faire cesser. Il conclut enfin sa lettre par des défenses très-expreses aux femmes chrétiennes de servir les Juifs, soit comme nourrices de leurs enfants, ou autrement, à peine d'excommunication. »

Extrait de « cette excellente lettre de 1212, qui a mérité d'être mise au nombre des lois que nous lisons dans le Droit canon. » *Grand Traité de la police*, t. 1<sup>er</sup>, p. 279-280 ; Paris, 1705.

<sup>1</sup> Innocent, III. épist. 302, Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XVII, p. 137 ; Paris, 1851.

c'est la voix du Souverain Pontife : « Défense, s'écrie Clément VI, défense à tout chrétien *d'imputer* aux Juifs des crimes dont ils ne sont pas coupables ; défense d'attenter à leur vie ; défense d'attenter à leurs biens ; défense d'exercer contre eux aucune violence *sans l'ordre et la sentence des juges légitimes* ; défense de les forcer à recevoir le baptême. »

La fureur de la populace, un instant calmée, se rallume avec le fléau ; mais Clément, une seconde fois, se lève <sup>1</sup> : Non ! les coupables ce ne sont point les Juifs ; rien ne prouve leur crime, mais vos meurtres sont détestables. Si vous les surprenez en faute, que vos tribunaux rendent justice ; sinon, *que tout évêque se dresse*, et, qu'au nom du Saint-Siège il lance les foudres de l'excommunication contre quiconque ose inquiéter un Juif.

Ainsi parla l'Église ; mais telles étaient les exaspérations du mal, et telles avaient été les mœurs sauvages d'Israël, que, hors des États où le pouvoir *temporel* permettait au Pape de parler en souverain, c'est-à-dire hors d'Avignon et du comtat Venaissin, les fureurs homicides et vengeresses des peuples ne suivirent que trop longtemps leur cours <sup>2</sup>.

Bravant le flot de toutes les menaces, les Papes, on le voit *par leurs paroles et par leurs actes*, ne se bornent pas à vouloir conserver sain et sauf un échantillon du judaïsme. Il ne leur suffit même point de rencontrer dans la nation juive tout entière un témoin vivant de la vérité des Écritures catholiques, dont Israël s'épouvante en se considérant lui-même ! Non, ce qu'ils veulent, ainsi que le voulut et le voudra toujours l'Église, c'est que, *tout en respectant les lois de chaque État* chrétien qui les accueille, les Juifs, affranchis de toute inquiétude, jouissent en paix de la protection la plus ample, et de la sereine plénitude de leur liberté religieuse ; cette liberté *qu'aujourd'hui même* la

<sup>1</sup> Bulles, 1<sup>re</sup>, 4 juillet ; 2<sup>e</sup>, 26 septembre 1348.

<sup>2</sup> Lire le grand *Traité de police*, *ib.*, t. I, p. 280, etc. — *Id.* Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. XX, p. 350, etc., 1831.

plupart des gouvernements chrétiens *refusent*, au nom des principes du libéralisme à leurs sujets catholiques.

Mais le Juif a posé devant nous ; il s'est peint dans sa parole ; il n'a craint ni de nous ouvrir ni de nous développer son âme ; il nous a, de sa main, donné la mesure de ses qualités sociales. Nous nous garderons de l'insulter, de le qualifier, et, simple historien, il nous suffit de poser cette question : Ses plus implacables ennemis sauraient-ils trouver, pour nous décrire son mépris brutal des vérités qui le blessent, sa guerre audacieuse aux vérités mêmes qu'il a reconnues, et son ingratitude envers ses bienfaiteurs, des paroles qui retombent sur sa chair en traits plus aigus et plus cruellement trempés que celles qui viennent de se former dans sa bouche et de se tremper dans sa salive<sup>1</sup>.

En un mot, le Juif du dix-neuvième siècle, celui qui ne respecte plus qu'à demi le Talmud, ou celui qui vient de lui tourner le dos, mais qui subit encore le joug des habitudes nationales puisées dans ses doctrines, est-il un homme que la civilisation puisse avouer ? Les sentiments qui l'animent en présence des vérités historiques les plus évidentes, ou sous l'influence des bienfaits dont il est comblé, sont-ils ceux d'un être dont la civilisation ait dilaté l'âme et amolli le cœur ?

D'autres répondront, si bon leur semble, à ces questions que les faits ont posées. Qu'une part soit faite cependant, et la plus large possible, aux exceptions, mais surtout dans

<sup>1</sup> « Quand le vent du siècle tourne à l'incrédulité, à la persécution de l'Église, comme de nos jours, le Juif, oubliant l'oppression sous laquelle il a vécu si longtemps, et la main généreuse que lui a tendue l'Église, devient arrogant, insolent, haineux ; il remplit le monde de ses doléances ; il s'associe à toutes les menées hostiles à l'Église, et devient par son intolérance révolutionnaire le plus inconséquent des sectaires. » (Goschler, Juif d'origine, *Dict. encycl. allemand, supra*, — p. 453 ; 1861.) Chaque fois que l'Église a son dimanche des Rameaux, laissons-le donc jeter ses vêtements sous les pas du triomphateur et faire retentir les échos de son hosanna. Mais chaque fois qu'elle prend le chemin du Calvaire, soyons sur nos gardes, et ne nous étonnons point s'il lui crache au visage, s'il le frappe à la tête, s'il le charge de sa croix, et s'il lui préfère *Barabbas* ou *Garibaldi*. — Lire les *Revue*s *judaiques* sur *Garibaldi* etc.

nos contrées ; telle est notre invariable règle, et nulle habitude ne nous est plus douce.

---

#### NOTE SUR LES GHETTO.

L'Église a énergiquement condamné, par l'organe des Pontifes les fureurs de ces inimitiés cruelles, alors même qu'elles étaient des représailles. Elle a couvert de son égide les Juifs tremblants elle ne s'est pas bornée à les arracher aux passions populaires : elle leur a ouvert des asiles inviolables où ils trouvaient la sécurité. C'est Rome qui a donné l'exemple de cette charité protectrice ; elle a concédé aux Juifs un quartier à part, et plusieurs autres villes ont imité l'initiative des Pontifes romains. Grâce aux lieux de refuge, les Juifs vivaient ensemble autour de leur Synagogue, conformément à leurs lois, sous l'autorité de leurs chefs spirituels, et ils avaient la jouissance pleine et entière de leur culte. De là les *Ghetto*, dont l'origine se rattache à une pensée trop hospitalière trop oubliée, trop calomniée de nos jours. La philanthropie en fait de sombres tableaux, et en déplore à juste titre la vétusté et la malpropreté. Mais on oublie qu'ils datent d'un temps où généralement toutes les villes avaient le même aspect. Au moyen âge, la civilisation chrétienne ne mettait pas son orgueil à transformer en palais les fragiles demeures de ce monde..... Si, avec les progrès du siècle, on a singulièrement embelli les cités de l'exil terrestre, il ne faut pas s'étonner que les Juifs n'aient pas suivi les mouvements. Les Ghetto sont restés stationnaires comme les populations qui y demeuraient. *Ce sont les Juifs qui les ont maintenus dans l'état où ils se trouvent* ; il paraît même que des habitations délabrées ne leur déplaisent point ; *car, aujourd'hui encore ils les préfèrent à d'autres*. Depuis le commencement de son règne, Pie IX a mis tous les quartiers de Rome à leur disposition, et cependant, *ils s'obstinent à ne pas quitter le Ghetto*, et ils y restent volontairement attachés. Les Israélites commettent évidemment une injustice et une ingratitude quand ils s'insurgent aujourd'hui contre une institution qui les a sauvés autrefois <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Question juive*, par le R. P. Ratisbonne, Israélite converti, p. 16-17 ; Paris, 1868, 32 pages.

**TROISIÈME DIVISION. — NOUVELLE MORALE, NOUVELLES MŒURS.**

Suite. — Tolérance du Juif ; ses présomptions nées des défaillances de la foi chrétienne et de la foi talmudique. — Grandeurs de son orgueil lorsqu'il compare ce qu'il est depuis qu'il cesse de croire, à ce que deviennent les peuples chrétiens depuis qu'ils perdent la foi. — Il se sent pour insulté par les libertés du culte chrétien. — Curieux exemples. Appels aux principes de notre Révolution. — Ses poids et mesures toujours autres pour lui que pour autrui. — Sa manière atroce d'entendre la liberté des cultes. — Sa mission. — Pour lui, la liberté du culte c'est la destruction du culte chrétien. — Loyales protestations de quelques Israélites contre ce fanatisme. — Cri de l'Allemagne contre le despotisme sauvage du Juif. — L'égalité ne lui suffit plus ; il domine, et veut des égards exceptionnels. — Exemple curieux et inouï ! — Autre exemple : Insolence d'Israël contre l'Empereur lui-même, qu'un instant avant il appelait son ange, et pourquoi. — Autre exemple : les chrétiens menacés jusque dans le for de leurs solennités antiques. — Le même droit lui permettrait de demander la clôture des églises, et la suppression du nom chrétien. — Ce qu'est le Juif, et ce qu'il était hier ; progrès immense : mot de M. Crémieux. — Devoir de l'Israélite de tourner contre l'Eglise l'étude même de la théologie, et de la mettre d'accord avec la philosophie judaïque, qui est celle du dix-huitième siècle. — Homme ou idée, le Messie judaïque est proche, il faut que les peuples tombent à ses pieds. — « Jérusalem ville de l'avenir. » — Le rationaliste Kluber sur le Juif, dans son livre *Du droit de la Confédération germanique*. — Les théologiens de l'Allemagne sur le Juif. — Résumé du chapitre, et conclusion.

Au moment où baisse et semble défaillir la morale caractéristique que le chrétien puisait dans sa foi, lorsque la foi chrétienne était florissante, le Juif sent croître en lui le sentiment de sa valeur sociale, qui monte, cherche le jour, et se développe à mesure que s'éteint en lui la foi talmudique, source d'une morale antisociale. C'est pourquoi nous voyons son orgueil grandir et dépasser toutes limites lorsqu'il se prend à comparer ce qu'il est, depuis qu'il a cessé de croire, à ce que deviennent les populations catholiques depuis qu'elles perdent la foi ; depuis que, par une juste conséquence de cette perte, elles élèvent à leur niveau cet homme qui, de jour en jour, se fait moralement leur égal. Ce sentiment de complaisance en lui-même, qui décuple les forces du Juif, ne s'affirme et ne s'affiche au milieu de nous

que d'une manière trop sensible ; et, si peu que nous suivions de l'œil cet être dont rien ne lasse la persévérance et dont l'audace est indomptable, nous voyons le flot montant de ses prétentions s'élever, grossir, déferler et frapper, en l'ébranlant sur tous ses rivages, le roc antique de la civilisation chrétienne.

Un groupe de quelques exemples pris au hasard sera pour nous le thermomètre des exigences déjà brutales qui commencent à se dessiner et à s'accroître dans le camp juif, et qui bientôt nous étonneront trop tard ! Hier encore le Juif, humble et rampant, feignait de trembler pour la liberté de son culte, si largement respecté dans notre royaume ; aujourd'hui ce même Juif, le parvenu du jour, se tient pour insulté par la liberté du nôtre. Ainsi, par exemple, les processions de la Fête-Dieu continuent, comme dans les temps passés, à suivre leur cours ordinaire dans la ville de Marseille : ces processions chrétiennes que le sultan laisse libres de développer leurs files pieuses dans les rues de Constantinople. Et, tout à coup, voici que devant leurs pacifiques bannières, le Juif se sent menacé, se dresse, s'insurge, et d'une voix tonnante s'écrie : Halte-là ! chrétien ! « ces cérémonies extérieures du catholicisme violent à notre détriment la loi ; elles outragent souvent et les sentiments et même les personnes des citoyens appartenant à d'autres cultes. » Rentre chez toi ; va, cherche l'ombre de ses églises, et laisse libre au Juif la largeur entière de la voie publique, le pavé de tes anciens rois très chrétiens. Arrière !<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La loi du 18 germinal an X ne permet à l'autorité locale d'interdire aux catholiques les cérémonies extérieures du culte que si quelque perturbation de l'ordre public en est la conséquence probable. — Exception, exemple contraire : Le dimanche 6 juin 1869, à Paris, lors de la procession de la Madeleine, au lever-Dieu, l'un des assistants bravant le public dont l'indignation se maîtrisait à peine, se tint debout, tête couverte, et refusa de s'éloigner. Un vigoureux coup de poing lui fit tout à coup sauter deux dents ; quel était donc ce champion du Saint-Sacrement ? Un Juif, que la brutalité de ce provocateur avait exaspéré. Nous admirons non point la vivacité de l'acte, mais le noble



La loi de Moïse punit de mort quiconque viole le saint jour du sabbat<sup>1</sup>, c'est-à-dire quiconque ose voler à Dieu le jour qu'il s'est réservé, convertir en un jour de travail le jour du Seigneur. Eh bien ! ce Juif que nous venons de faire citoyen, de rendre notre égal, notre pair, ce Juif daignera-t-il nous permettre l'observation de ce jour qui lui doit être si sacré, *si la loi de Moïse est sa loi* ? Permettra-t-il au chrétien de respecter ce jour, que des populations libérales et protestantes entourent d'un si profond respect ? Malheur, par exemple, malheur, sur le sol libre de l'Angleterre, à l'audacieux, fût-il prince, qui, bravant l'œil du public, oserait profaner par le travail *extérieur* ou par des réjouissances mondaines le repos du dimanche ! Le peuple, insulté dans sa foi par un tel acte, s'y rendrait sur-le-champ justice. Mais en France, la loi si dérisoirement observée qui prohibe le scandale de ce travail, est un scandale pour le Juif ; elle doit être conspuée et chassée de nos Codes si l'on veut que le Juif se taise. Trente-huit millions de citoyens dont se compose la population française comptent dans leur sein soixante-quatorze mille Juifs environ, dont un quart à peine se soucie de l'observation de la loi judaïque<sup>2</sup>. Eh bien, devant cette poignée d'hommes il faut que la loi chrétienne et française s'humilie ! Au pilon, au pilori cette loi du dimanche ! s'écrie Juda du haut de ses tribunes ; car « nos droits les plus inviolables, ceux de notre conscience et de notre libre arbitre comme minorité religieuse, » sont violés si cette loi subsiste<sup>3</sup> !

mouvement qui l'inspira, et la liberté des cultes eut en ce jour un défenseur inattendu<sup>1</sup> ! Lire *le Monde et le Droit*, etc., etc..., 10 juin 1869.

<sup>1</sup> *Exode*, xxxv, v. 2, etc.

<sup>2</sup> Lire les *Revue*s judaïques.

<sup>3</sup> *Arch. israél.*, XVI, p. 733 ; 1867. — *Ib.*, XV, p. 717 ; 1867. — *Id.*, à bas les crucifix dans les tribunaux, *ib.*, XIX, p. 584 ; 1879.

<sup>1</sup> Depuis l'apparition de la première édition de ce livre les temps ont marché avec une rapidité foudroyante. Aujourd'hui il n'est plus une grande ville de France qui puisse célébrer la procession de la Fête-Dieu ; la procession est interdite même dans beaucoup de campagnes. Le mot d'ordre des Juifs et des francs-maçons a été partout donné, partout obéi et le prétexte d'encombrement de la voie publique sert à empêcher le Dieu de l'Eucharistie de venir bénir les cités en parcourant triomphalement nos rues et nos places publiques. (*Note de la deuxième édition*)

Sommes-nous ou non *citoyens français*, nous, membres et *citoyens de la nation juive* ? Oui, sans doute ! Or, « si les conditions de liberté dans lesquelles vivent les citoyens aujourd'hui..... sont pleines et entières, comment concilier avec elles l'existence d'une loi qui est leur vivante négation ? » Et que nul ne vienne nous dire : Mais on usera de cette loi « avec toute la mesure et la modération imaginables.... » — Non : « il n'y a là *ni transaction ni conciliation possibles*. Si on laisse cette loi encore debout, il est permis de dire que les immortels principes qui brillent au frontispice de *notre révolution* subissent une dérogation, tant sous le rapport de la liberté de conscience que sous celui du principe d'égalité<sup>1</sup>. »

Tel est le langage de l'homme qui rampait hier à nos pieds. Maintenant, au nom du principe des lois modernes, il faut que la loi chrétienne disparaisse. Le Juif le veut, il l'exige, parce qu'il se prend à y voir une offense à sa loi religieuse, celle même, ne craint-il pas de nous dire, que Dieu lui donna par les mains de Moïse. A nous donc de jeter un coup d'œil sur ce jour de repos chez les Hébreux ; à nous de voir si le Juif est en droit de maudire notre législation ; à nous de voir ce qu'il ose au milieu de nous, et, d'abord, s'il trouverait bon que le peuple chez lequel il reçoit des bienfaits du droit de cité se permît à son égard ce que lui, Juif, regardait comme un devoir de se permettre dans sa patrie judaïque soit contre l'homme de sa race, soit contre l'hôte accueilli dans la cité de Moïse.

Le septième jour de la semaine, nous dit le législateur hébraïque, et nous avons eu soin de le rappeler tout à l'heure, « est le jour du sabbat de ton Dieu. Tu ne feras en ce jour *aucun ouvrage*, ni toi, ni ton fils ou ta fille, ni ton serviteur

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XVI, p. 708-9 ; 1866. Aujourd'hui la crainte manifestée par l'auteur est réalisée, l'abrogation de la loi sur l'observation du dimanche est un fait accompli par la République et nous voyons travailler le septième jour de la semaine dans les chantiers de l'État ou des grandes villes. Le peuple en est-il plus moral parce qu'il remplace le repos du dimanche par le repos du lundi ? (*Note de la 2<sup>e</sup> édition.*)

ou tes bêtes de service, *ni l'étranger (advena)* qui sera dans l'enceinte de tes villes. Observez mon sabbat, puisqu'il vous doit être saint... ; vous travaillerez pendant six jours ; mais le septième jour est le sabbat, et le repos consacré au Seigneur. *Quiconque* (omnis) travaillera ce jour-là, *sera puni de mort*<sup>1</sup>. »

Peine de mort au travail du septième jour, telle est votre foi, telle est, *dites-vous*, votre loi, qui « n'est susceptible, — et vous l'ajoutez aujourd'hui même, — ni de conversion ni de réforme<sup>2</sup>. » Et, chez les chrétiens, c'est vous, hommes du talion, c'est vous qui venez crier mort à la loi mourante et si douce dont le texte n'est plus aujourd'hui qu'un monument historique du respect que le public portait hier encore au jour du Seigneur votre Dieu<sup>3</sup> ! Que dire devant ces énormités, si ce n'est que le Juif entend chaque chose à sa façon *très particulière* ! Écoutons-le donc nous exprimer dans toute la candeur de son langage, ce que doivent être, lorsqu'il ne s'agit que du chrétien, la tolérance et la liberté du culte :

« On ne se borne pas, en Italie, à *pratiquer la liberté des cultes* par des faits isolés, sauf à la fouler aux pieds si le caprice ou l'intérêt l'exige ; on la proclame hautement ; on en constitue *la base du gouvernement*. Les premières lois que le prince régent a publiées dans *les provinces délivrées* ont été le statut, *la suppression des corporations religieuses*, *l'abolition du Concordat*, la déclaration de la complète égalité des citoyens de tous les cultes... A la suite *de pareilles améliorations*, il est facile de prévoir ce que pourront faire

<sup>1</sup> Bible, *Exode*, xx, 10 ; *ib.*, xxxi, 14-15, etc., etc.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XVII, p. 801 ; 1867.

<sup>3</sup> Ajoutons que le Juif n'observe plus, pour ainsi dire, ni les lois alimentaires, ni la loi du sabbat, ni tant d'autres lois religieuses sans l'observation desquelles il n'y a plus de Juif. Voir, en cet ouvrage, l'exemple de la violation donné par ceux qui devraient veiller à la conservation de ses lois : « Le nombre des observateurs du sabbat est si minime ! » *Univers israélite*, IV, p. 187, etc. ; 1866. — Aussi quelques-uns ont-ils cherché en Israël à imiter l'œuvre, malheureusement si nécessaire chez les chrétiens, de l'observation *du jour du Seigneur*. *Univers israélite*, IX, p. 388 ; 1867. Lire *Id.*, II, 1866 ; *id.*, p. 68 à 72, etc., etc., etc.

nos coreligionnaires de la Vénétie... Ils sont à même de se montrer, tout de suite, à *la hauteur des temps nouveaux*, et ils apportent un précieux contingent à *l'israélitisme du royaume*<sup>1</sup>. »

Se tournant ensuite vers l'Angleterre, l'organe du libéralisme juдаique s'écrie : « Vous dites que l'humanité est arrivée à son âge viril ? » cependant « nous n'avons pas appris que Londres « qui aime les *meetings*, ait demandé l'abolition de la Société biblique<sup>2</sup> » !...

Et vous, France, à quoi donc s'use votre courage ? car « l'établissement de *renégats* (c'est-à-dire de Juifs convertis) dirigé à Paris même par des abbés Ratisbonne et autres *ejusdem farinae*, n'a pas encore été *exproprié pour cause d'utilité publique*. » Comment donc ! laisser debout dans un pays libre des institutions que le libéralisme ne peut avouer, et qui lui font horreur ! Eh bien ! nous, « tant que le soleil ne brille pas, nous ne pouvons éteindre notre flambeau... *la mission confiée par Dieu à Israël est loin d'être terminée*<sup>3</sup>. »

Devant des textes juдаiques si précis, une même question sort de mille bouches, et, de mille côtés à la fois, on se dit : La liberté du culte, pour le Juif, dans les pays qui l'accueillent, c'est donc la destruction du culte chrétien ? c'est donc l'assujettissement des populations aux lois de cette Révolution que, dans tous les royaumes, son génie dominateur inspire et dirige contre la civilisation chrétienne ? Des maisons d'agiotage et d'usure ; des maisons de débauche et d'orgie, soit ! et qu'il s'en élève en tous lieux ; les spécu-

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XX, p. 905-906 ; 1866. Au lieu de dire à l'israélitisme, disons à *la judaïsation* du royaume : sorte de civilisation qu'ont entreprise les Sociétés secrètes, qui ne sont que l'instrument du Juif. La preuve morale en ressort de ce fait qu'elles ne pensent et ne veulent que ce qu'il pense et ce qu'il veut.

<sup>2</sup> Si la loi de Moïse était votre loi, feriez-vous la guerre aux missionnaires de cette loi ?

<sup>3</sup> *Archives israélites*, VIII, p. 363 ; 1867. Répétons que nos citations entre guillemets sont littérales ; ce qui se trouve en dehors est, ou l'extrait de passage trop long, ou ce qui relie le tout conformément à notre sens général.

lateurs ne manqueront ni pour les tenir, ni pour en assurer les fonds ; mais, de corporations religieuses, point ! Non, plus de maisons de retraite ouvertes aux existences brisées, aux cœurs navrés, désolés ; plus de maisons destinées au défrichement des terres, à la culture opiniâtre des sciences, aux études approfondies de la théologie, et à la perfection de la vie chrétienne. Les chrétiens dehors ! les chrétiens de toutes sectes à la porte de l'édifice sacré de leurs institutions, et que cet édifice s'écroule sur leur tête ! Les textes *sont précis*, et ne sont point rares ! Voilà donc la liberté que, chez les peuples chrétiens qui se l'assimilent, daigne leur accorder le Juif, ce faux fils de la liberté, dont ils ont eu l'audace de faire leur égal.

Ces flambeaux que le Juif menace de n'éteindre que lorsque brillera *le soleil*, ou *la lumière*, — termes mystiques à l'usage du monde occulte, et qui signifient la doctrine des révolutions, — ne sont-ce point là les flambeaux redoutables que brandit la philosophie régénératrice d'Israël ? N'est-ce point là ce qui, de la bouche même de sages et loyaux Israélites, arrache contre Israël le cri retentissant de fanatisme<sup>1</sup> ? N'est-ce point là l'épouvantail qui force à reculer et à se retirer de la direction des œuvres israélites d'honorables membres semblables au savant dont nous enregistrons les paroles : « Je n'hésite pas à reconnaître avec peine que les sentiments de la tolérance n'ont pas encore pénétré parmi nos coreligionnaires autant qu'il le serait désirable : je crois donc qu'il est dans l'intérêt de notre œuvre, comme dans celui de ma dignité, *de me retirer*. — L. S. KOENIGSWATER, membre correspondant de l'Institut<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Univers israélites*, VII, p. 292, et alias ; 1868.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XIII, p. 1055, 1<sup>er</sup> décembre 1866. « Cette intolérance perce et se manifeste avec un certain éclat dans le style de quelques-uns de ces Messieurs, et jusque dans les écrits où ils s'érigent en professeurs de bon ton. Exemple : Le chef du consistoire central a levé le bâton, etc., etc., sur la tête de l'un de ces Israélites. *Le rencontrant dans la rue, il a marché sur lui le regard chargé d'étincelles de haine, et lui adressant d'ignobles menaces... formulées en termes hideux*. Ce sont les termes mêmes du plaignant que

Mais jetons nos regards autour de nous ; est-ce que ces réformateurs de la civilisation chrétienne ne sont point ceux qui déjà terrorisent l'Autriche, et dont le farouche entrain inspire aux *Feuilles historiques et politiques* de l'Allemagne cette page que *l'Univers israélite* reproduit en la couvrant de ses insultes : « Il est bien difficile de se faire une idée du manège actuel des Juifs à Vienne. Si tous les Juifs sanguinaires qui entouraient jadis la maison de Pilate en criant : « Crucifiez-le ! crucifiez-le ! étaient tout à coup changés en journalistes, tout en conservant leur caractère de férocité primitive, ils ne pourraient manifester une haine plus sauvage contre le Christ que ne le fait actuellement la bande de Juifs qui domine l'opinion publique en la terrorisant.....

« Depuis la fameuse réponse de l'Empereur aux évêques, une véritable fureur s'est déclarée parmi les Juifs du journalisme et de la terreur. Des caricatures infâmes représentant les évêques, et spécialement le cardinal de Vienne, sont exposées à toutes les vitrines. On excite la populace d'une telle manière contre le clergé, que l'exaltation provoquée en 1793, à Paris, par les Voltairiens contre le clergé français, paraît presque un jeu d'enfant. *Le Juif règne à Vienne*, et il le montre en déversant sa coupe toute pleine de colère et de fureur sur l'Église, sur les évêques et le clergé. Grâce à ces journaux, le peuple égaré est tellement excité, qu'on l'entend proférer dans les rues les invectives les plus révoltantes contre le prêtre qui passe.....

« L'égalité qu'il vient d'acquérir ne suffit plus au Juif : il

nous rapportons. *Univers israélite*, V, p. 196-7; 1867. Et le mois suivant, il ajoute :

«..... On nous dit qu'une feuille, connue par son extrême outrecuidance, faisant allusion au scandale du 5 décembre, parle de *boue* (sic). Cela est tout naturel ; il y en a tant sur les tartines de son rédacteur en chef ! C'est même un des éléments féconds de ses travaux. Certaines têtes, comme des champs stériles, ne peuvent rien produire sans fumier.... Mais nous, *qui écrivons avec une plume, et non pas avec un balai d'écurie*, nous ne voulons pas salir nos mains pour renvoyer à ladite feuille ce qui lui appartient naturellement. » *Univ. israél.*, VI, p. 279 ; 1867.

veut être préféré, dominer. Il n'y a point jusqu'aux hommes de talent et d'esprit, parmi les Juifs, qui ne manifestent ce désir ; et, du plus grand sérieux, ils demandent des égards exceptionnels pour leur peuple. Lorsqu'on tire le plus petit Juif un peu par le bout de l'oreille, *tous les Juifs du globe* poussent des cris au sujet de ce traitement, de cet attentat brutal. Lorsqu'on se permet l'observation que peut-être le petit Juif n'a eu que ce qu'il avait mérité, on est traité de réactionnaire et d'obscurantiste. L'histoire des Juifs peut se résumer dans ces mots : Pendant quinze siècles, les chrétiens ont maltraité les Juifs <sup>1</sup> ; aujourd'hui, les Juifs nous maltraitent <sup>2</sup>. »

Les Juifs, qui forment un corps compact, une association nationale, une famille dont les membres se soutiennent l'un l'autre à tort et à travers contre tout chrétien, les Juifs, qui possèdent or, presse, talent, génie, et dont *quelques-unes des fortes têtes* exercent un si mystérieux empire sur les affiliations maçonniques ; les Juifs possèdent par cela même au plus haut degré le don de se faire compter, de se faire redouter, de se faire aduler et combler par les puissants de la terre, et nous les voyons sans cesse user et abuser de ce don. Places, fonctions, privilèges, honneurs, tombent donc de tous côtés sur la tête d'Israël ; et si nous doutions de la veine prospère qui semble le poursuivre, nos yeux, en se promenant sur les feuilles publiques signées de son nom, devraient en saluer l'évidence. Le Juif lui-même est donc loin de la nier, sauf aux heures où ses audacieuses exigences font entendre le cri d'une ambition sans bornes et d'une insatiable convoitise. « Remercions le Tout-Puissant, — s'est-il écrié dans ce noble pays, — d'avoir mis sur le trône un prince qui le premier, dans ses rapports diplomatiques, a déclaré à l'étranger que la France ne renfermait que des Français <sup>3</sup>. On dirait, en vérité, que Napo-

<sup>1</sup> Pourquoi ? Voyez dans nos chapitres.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, p. 293-4 ; 1868.

<sup>3</sup> *Arch. israélites.*, VII, p. 300 ; 1867.

l'éon III s'est imposé la tâche généreuse de consoler la race juive des souffrances indicibles qu'elle a endurées dans le passé, et qu'elle endure encore dans beaucoup de contrées prétendues civilisées <sup>1</sup> ! » Ah ! gloire et honneur « à notre grand et puissant souverain, qui se place, comme l'Ange au glaive flamboyant, entre la barbarie homicide et nos pauvres frères ». Ailleurs, au contraire, « on voit, à la honte de notre temps, les persécuteurs, les pillards, des bêtes féroces habillées en chrétiens et en Européens, monter en grade et conserver des portefeuilles ministériels <sup>2</sup> ».

« Rendons aussi grâce à l'administration supérieure, qui, s'inspirant de si nobles pensées, n'a cessé de nous donner des preuves de son bienveillant intérêt <sup>3</sup> » ; et, puisque la circonstance s'y prête, cédon avec empressement à la voix du devoir qui nous appelle à reconnaître un trait véritablement suave et touchant de cette délicate sollicitude, de cette haute et vigilante protection :

Un jeune homme de sang judaïque fut molesté dans un collège « par un de ses camarades, qui ne cessait *de le traiter de Juif* à toute occasion. Le père alla se plaindre au ministre de l'Instruction publique et demanda protection. Le *ministre* se rendit *immédiatement* dans ledit collège ; il fit *une verte sermonce* au professeur de la classe, qui n'avait pas voulu intervenir, et le professeur dut écrire une lettre d'excuse au père de famille, blessé dans sa religion <sup>4</sup> ».

... Ainsi donc, une de ces querelles de bambins qui, d'insultant à insulté, se terminent de toute autre façon entre élèves de sang français ; une de ces taquineries d'écoliers où les supérieurs ne verraient que maladresse dans leur intervention, et laissent à la générosité des camarades le soin de la justice finale, voilà qui, sur-le-champ, s'élève aux proportions d'une *affaire d'État* ; voilà qui motive la fas-

<sup>1</sup> *Univers israélite*, V, p. 493 ; 1857.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, X, p. 433 ; 1868.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, VII, p. 300 ; 1867.

<sup>4</sup> *Archives israélites*, XXII, p. 991 ; 1866.



tueuse et immédiate intervention du plus haut représentant du pouvoir public, lorsqu'il s'agit... du fils d'un roi? — non, du fils d'un Juif, qu'un de ses camarades ose appeler un Juif, et qui prend les quatre lettres de son nom pour la plus intolérable des insultes <sup>1</sup> !

D'autres lèveront les épaules devant le ridicule qui se condense dans ce misérable incident ; quant à nous, nous y trouvons le mérite immense de caractériser la haute et solide position du Juif au milieu des simples citoyens de l'Empire ; nous y admirons l'importance, la puissance de ce persécuté ! Comment donc enfin ne battrions-nous pas des mains à cette insigne démonstration, à cette humble génuflexion devant Israël, puisqu'elle nous apprend que les audacieuses exigences du Juif ne savent plus accepter de frein, puisqu'elle nous révèle que son irrésistible grandeur se développe en raison directe de l'empressement des forts à le satisfaire ! Et craignons-nous d'avoir trop dit lorsque nous le voyons prétendre que l'État lui-même, que la personne même de son chef, celui qu'il vient d'appeler son consolateur et son ange, s'incline, s'humilie devant lui, et rétracte comme une insulte sa parole d'impérial littérateur, si, dans les hasards de son langage, se rencontre un mot qui, s'adressant à un peuple chrétien, semble témoigner d'une croyance chrétienne... Quelqu'un va s'écrier peut-être : Mais vous rêvez ! et quelque malsaine vision hânte vos yeux ! Eh bien ! l'honorable Israélite Crémieux consent à nous ôter la parole et à la prendre ; écoutons :

<sup>1</sup> Aussi la tendresse des Juifs pour M. Duruy est-elle sans limite ; elle ne s'arrête d'ailleurs pas à cette cause unique. Deux lignes, dont nous nous garderons bien de gâter le style, nous permettront d'en juger :

« Voyez plutôt cette ardeur, cette activité, ce remuement de MM. les évêques et archevêques français.... Témoin la guerre acharnée qu'ils font à M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, à l'occasion de sa remarquable circulaire relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles ; au ministre que *la postérité bénira*, comme l'admirent déjà tous les hommes de progrès et *amis des lumières* pour tout ce qu'il a fait de bien et de grand dans le domaine de l'enseignement public ! » *Archiv. israél.*, II, p. 68 ; 1868. — La postérité du Juif le bénira sans doute, puisque les *Archives israélites* s'y engagent !

« Mon cher Guérault, je viens de lire la préface que Napoléon III met en tête de la *Vie de Jules César*. D'une part, un système de fanatisme, assez mitigé pourtant; d'autre part, le devoir pour les peuples, assez grandement présenté d'ailleurs, d'admettre, selon les époques, les idées de *César*, de *Charlemagne*, de *Napoléon I<sup>er</sup>*, avaient éveillé toute mon attention, lorsqu'en poursuivant ma lecture j'arrivai à ces mots : « Heureux les peuples qui les comprennent ! Malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent ! ILS FONT COMME LES JUIFS, ILS CRUCIFIENT LEUR MESSIE. » Comment Napoléon III a-t-il écrit cette phrase ? Où donc l'historien a-t-il trouvé la preuve historique de cette énonciation qu'il formule si nettement ? « *Les Juifs ont crucifié leur Messie !* » La religion juive, qui, dans les contrées où ses sectateurs jouissent des droits civils et politiques, marche l'égale des autres religions ; qui, dans les contrées où ses sectateurs subissent encore d'indignes mépris ou d'odieuses persécutions, maintient avec tant de courage son immortelle vitalité,

« *La religion juive attend son Messie.*

« LA RELIGION CATHOLIQUE, SEULE, VEUT que ce Messie, méconnu par les Juifs, ait été crucifié par eux.

« Mais écrire au point de vue catholique la préface de Jules César ! présenter une prétention religieuse comme un axiome historique ! que nous sommes loin de cette large pensée de Napoléon I<sup>er</sup> affirmant la religion juive par la convocation du grand Sanhédrin, et par l'organisation du culte israélite !

« Nous vivons dans un temps, dans un pays où la religion et le culte doivent se renfermer dans les consciences et se mouvoir dans le temple. Qu'un prêtre dans une église, du haut de la chaire, soutienne l'avènement du Messie et l'aveuglement des Juifs qui l'ont méconnu et crucifié, je comprends cette expression de la foi catholique, dont le rabbin, dans la synagogue, du haut d'une autre chaire, prouvera l'inanité. Mais que le chef d'un vaste empire jette dans une page d'histoire une parole si dangereuse ; qu'il dénonce de nouveau

à l'univers, dans un livre qu'on fait traduire dans toutes les langues, qu'il dénonce surtout à la France, où il concentre dans ses mains le pouvoir suprême, *l'aveuglement des Juifs coupables d'avoir crucifié leur Messie*, QUAND CE MESSIE EST JÉSUS-CHRIST; qu'il ravive cette terrible et douloureuse accusation, que les flots de sang juif qu'elle a fait répandre semblaient avoir étouffée au sein des nations éclairées par le flambeau de la philosophie, c'est une bien malheureuse inspiration!

« Veuillez, mon cher Guérout, faire place à mes protestations dans votre journal (*l'Opinion nationale*). Je vous envoie l'expression de ma vieille amitié. Paris, 27 février 1865, — AD. CRÉMIEUX. »

« Une chose, observe M. Lechêne, nous a frappé tout d'abord dans ce défi audacieux jeté à la tête de l'Empereur et à la face de deux cent millions de catholiques, c'est le chemin que les Juifs ont fait dans le monde depuis le jour où les sociétés chrétiennes les ont admis dans leur sein et leur ont accordé une généreuse participation aux droits civils et politiques. Et puisque M. Crémieux cite le Sanhédrin réuni en 1807 par Napoléon I<sup>er</sup>, qu'il prenne la peine de relire les procès-verbaux de cette assemblée hébraïque, et qu'il compare *l'humilité, la reconnaissance des Juifs d'alors* avec les prétentions inouïes du judaïsme contemporain <sup>1</sup>. »

Cependant le flot de ces prétentions énormes, devant

<sup>1</sup> « Certes, quand Napoléon I<sup>er</sup> disait au général Bertrand : Je me connais en hommes, et je te dis que Jésus-Christ n'était pas un homme; » quand il prononça, avec l'accent de la conviction, cette parole profonde, il était loin de prévoir qu'un jour les Juifs, réhabilités par lui, seraient un crime à son successeur d'affirmer cette même vérité. O puissance de l'or!

« M. Crémieux, émancipé depuis cinquante ans, exige aujourd'hui que les catholiques, que l'Empereur lui-même, renferment leur foi au fond de leurs consciences; il défend qu'on manifeste cette foi en dehors du temple... Au train dont vont les Juifs, que sera-ce donc de la société chrétienne à la fin du siècle!

« M. Crémieux, pour le succès de sa cause, va même jusqu'à donner un démenti à l'histoire. Il avance que les catholiques seuls reconnaissent

lesquelles il faut que le christianisme recule, ce flot grossit et menace de nous atteindre, non plus même au dehors de nos temples, mais jusque sous le couvert de nos réunions chrétiennes, jusque dans le for de nos solennités antiques. Un pas de plus, et, demain même, défense sera faite au prédicateur de prêcher la Passion du Christ ; mais, sous prétexte d'ordre public, et dès aujourd'hui le Juif nous interdit, selon la mesure de ses forces, d'en représenter les mystères.

Que si nos paroles, après ce que nous venons d'exposer, pouvaient encore sembler excessives, ouvrons les yeux, lisons et jugeons : « En présence de la *haute bienveillance* que nous montre le gouvernement de l'Empereur,.... nous SOMMES ÉTONNÉS que l'autorité supérieure ait *toléré* dernièrement certains spectacles dans les deux départements de l'Alsace. Les journaux de cette province ont annoncé que la Société bavaroise de la Vie et de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, a donné une longue série de représentations devant un public toujours très nombreux, dans la ville de Strasbourg, où elle fut même honorée par la présence des plus hauts dignitaires de l'Église, aussi bien que par le *préfet* du Bas-Rhin, le *maire*, et *autres*. Cette Société a donné aussi des représentations à Colmar. Un tel spectacle n'est-il pas de nature à réveiller l'intolérance religieuse, peut-être l'antique fanatisme *des populations les moins éclairées contre les Juifs, qu'on leur montre comme les auteurs de la mort du Dieu des chrétiens ? Nous avons droit de nous défier de ce genre d'exhibitions* <sup>1</sup>. »

Jésus-Christ pour leur Messie. Ignore-t-il qu'en ce point les protestants ne diffèrent pas des catholiques ?

(Suivent des textes sacrés.)

« Faut-il d'autres textes pour convaincre M. Crémieux que les Juifs, aveugles et coupables, ont crucifié leur Messie ?

« Paris, 2 mars 1865, publié le 5 *id.* ADOLPHE LECHÈNE. »

<sup>1</sup> *Univers israélite*, VIII, p. 343-4 ; 1863. Strasbourg entend ces paroles de tolérance ! la ville où les disciples de Drach, notre vieille connaissance, attendaient la venue du Messie pour tomber sur les chrétiens et les piller. Deuxième lettre d'un rabbin converti, p. 349 ; Paris, 1827.

Très clairement dit, à coup sûr ! Mais ce genre d'exhibitions chrétiennes, que le Juif prétend interdire en pays chrétien, se répète en tous lieux avec la plus solennelle publicité chaque fois que nous est prêchée la Passion du Christ ; chaque fois que les cérémonies de la semaine sainte ramènent l'adoration publique de la croix ; chaque fois que renaissent les augustes solennités du Tombeau, où chaque année le peuple entier se prosterne devant le corps du Messie que les Juifs ont percé de leurs coups. Et depuis des siècles, dans les jours où ce deuil religieux remue les multitudes, chaque fidèle s'associe aux prières de l'Église contre ceux qu'elle appelle publiquement alors *les perfides ennemis du Sauveur (pro perfidis Judæis)*. Quelle insulte plus grande au judaïsme ! Comment donc, après l'éclat de ces prodigieuses doléances, comment, le Juif s'abstiendrait-il de requérir, au nom de l'ordre et du respect que la Synagogue est en droit d'exiger de nous, la clôture de nos églises, la réforme de nos liturgies, la suppression *du culte public* et l'abolition *du nom chrétien* ! Car celui qui ose se nommer chrétien ne peut être pour le Juif que le complice d'un scélérat, que l'adorateur d'un infâme qui le rend infâme lui-même si l'innocence du Christ est proclamée, et si le Juif s'associe à la condamnation que ses pères ont portée contre ce coupable. C'est là, nous dit-il à propos de la représentation de nos mystères, ce qu'il ne saurait souffrir s'il est notre égal ; c'est là ce qu'il ne souffrira pas, c'est là ce qu'il commence à ne plus souffrir.

Certes, M. Crémieux, l'illustre président de l'*Alliance israélite universelle*, et l'un des hauts dignitaires de la maçonnerie, n'ignore nullement *ce progrès judaïque*, cette marche des choses qui déjà tend à rendre celui qui porte le nom de chrétien, fût-il ministre d'un empire et fût-il empereur, si souple, si prévenant devant le Juif ! Loin de l'ignorer, il le proclame, il s'en glorifie, et nous tenons à répéter ses paroles, car elles deviennent un monument de l'histoire : « Comme tout est changé pour nous, Messieurs, *en si peu*

*de temps ! Quand j'étais enfant... je ne pouvais pas traverser les rues de ma ville natale sans recueillir quelque injure. Que de luttes j'ai soutenues avec mes poings ! Oui, je vous le dis, Messieurs, je suis orgueilleux des Juifs, et il faut qu'on me passe ce sentiment de vanité ; car lorsque j'étais enfant, ils ne comptaient pour rien <sup>1</sup>... »*

Le Juif ne comptait pour rien ; tandis qu'il faut aujourd'hui que les États, que les puissances de ce monde, que les souverains comptent, et comptent humblement avec lui. Mais d'où nous vient cette sinistre merveille ? — Elle nous vient des défaillances de la foi chrétienne. Le chrétien relâché se figure un peu vite que le Juif, parce qu'il renie les croyances de ses pères, n'est plus un Juif. Elle nous vient encore ou plutôt, cette sinistre merveille du progrès des sociétés occultes remplies de ces chrétiens apostats qui veulent ce que veut le Juif, c'est-à-dire la civilisation judaïque, celle que nous donne notre précepteur et notre maître, le Juif philosophe, le Juif de l'*Alliance universelle*. Cette civilisation judaïque commence donc à prendre ouvertement la place de la civilisation chrétienne, et le Juif, en conséquence, de nous crier : Place au maître ! place à celui dont vous suivez les doctrines et qui vous a délivrés des imbécillités de la foi chrétienne ; arrière la foi qui fit son temps !

Oui, déjà, « dans le domaine de la science, la lumière commence à se faire. » Il ne reste plus guère aux enfants du progrès qu'à pousser du pied une religion vermoulue, et le jour de sa chute se fait pressentir. — Inaugurée par la savante et spéculative Allemagne, la rénovation des études théologiques s'acclimate en France, qui, grâce à son esprit généralisateur et expansif, peut être appelée à faire pour la synthèse religieuse ce qu'elle fit un jour pour la reconstitution civile et politique du monde. Et tout Israélite *doit éprouver le désir de coopérer à cette œuvre*, où sont engagés ses intérêts les plus sacrés<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>. *Archives israélites*, I, p. 43 ; 1867.

<sup>2</sup> *Univers israélite*, V, p. 223 ; 1867. L'esprit judaïque, ou antichré-

Il faut, *on le voit*, que, refondue comme le furent par la Révolution le droit et l'histoire, la théologie romaine s'accorde avec la philosophie judaïque ; il faut que la parole chrétienne se taise ; il faut que ceux qui doivent aux leçons du judaïsme tant de lumières, cessent d'insulter le Juif en donnant au Christ, ignoble et vulgaire supplicié, le nom sacré du Messie ; il faut que, sur un sol où le respect est dû aux fils de Jacob comme à des égaux, le spectacle de la croix du Calvaire disparaisse ; il faut que la raison de chaque individu donne au monde un Dieu jugé par elle raisonnable ; il faut que le langage proscrive la sottise d'un Dieu incarné, d'un Dieu rédempteur mort sur un gibet ; il faut que, d'un bout à l'autre de la terre, non plus une foi stupide, mais une croyance hostile au surnaturel, c'est-à-dire vraiment antichrétienne, et digne des clartés de la science qui affecte de s'appeler moderne<sup>1</sup>, lie et cimente les uns aux autres les membres de la grande famille humaine ! *Homme* ou *idée*, le Messie que le Juif attend, ce glorieux ennemi du Sauveur des chrétiens, n'est point venu, mais il arrive, son jour approche et déjà commencent à s'incliner devant Israël les peuples conduits à ses pieds par les Sociétés régénératrices du progrès et de la lumière !... Que l'humanité tout entière, docile à la philosophie de l'*Alliance universelle israélite*, suive donc sans hésitation le Juif, ce peuple véritablement *cosmopolite*, le seul qui le soit et le puisse être<sup>2</sup>, et qui dès aujourd'hui gouverne l'intelligence et les intérêts des nations les plus progressives ; que cette humanité tourne enfin les yeux vers la métropole du monde régénéré ; et que cette métropole ne soit ni Londres, ni Paris, ni Rome, mais Jérusalem relevée de ses ruines, une Jérusalem nouvelle « appelée à de grandes destinées »,

tien, s'est introduit dans la science moderne, et en a souvent vicié les découvertes admirables, mais sans faire pâlir une seule des vérités du catholicisme ; voilà ce que savent les vrais savants.

<sup>1</sup> Nous ne connaissons que la science réelle sans acception de date.

<sup>2</sup> Voir plus bas, *id.*, pour le Messie.

et qui se trouve être « à la fois la ville du passé et de l'avenir <sup>1</sup> ».

## RÉSUMÉ ET CONCLUSION

des deux chapitres : *La Marche du Juif*, et *Mœurs nouvelles*.

Telle est, depuis quelque temps déjà, la parole que fait retentir le Juif, et la plupart des détails du tableau que ce chapitre et le précédent viennent d'offrir aux regards se résument à peu de chose près dans la page que nous allons emprunter à de maîtres écrivains, avant de nous résumer nous-même.

Un pénétrant observateur, le rationaliste Kluber, nous faisait remarquer, dans son livre *Du droit de la Confédération germanique*, « que, depuis quelque temps, en face du judaïsme rabbinique ou du talmudisme, il se formait, parmi un petit nombre relativement encore de Juifs, un *judaïsme réformé* ou non rabbinique préparé par Moïse Mendelssohn, qui professait la croyance en Dieu et la *morale naturelle*, mais s'affranchissait du joug du culte cérémonial, des lois alimentaires du judaïsme, et de la stricte observation du sabbat. — Ce *judaïsme* se transformera, selon toute vraisemblance, disait Kluber, en un pur déisme ou en une religion naturelle, dont les partisans n'auront pas besoin d'appartenir à la race judaïque<sup>2</sup> ! »

Si, quelque temps après ces paroles de Kluber, nos yeux s'arrêtent sur les Juifs de France et d'Allemagne, déjà nous les voyons, en effet, se décomposer en trois groupes essentiellement distincts : les talmudistes, les réformés ou protestants du judaïsme, et les indifférents.

Les talmudistes, nous disent les plus doctes professeurs de la faculté théologique de l'Allemagne, dont le saint prêtre Goschler, d'origine israélite, a réuni les lumières en faisceau, « les talmudistes, composés de la *vieille génération*, des

<sup>1</sup> Isidore, grand rabbin de France. *Archives israélites*, **XI**, p. 495; 1868.

<sup>2</sup> Kluber, 4<sup>e</sup> édit., § 516, note 4, *Droit germanique*.



gens de la campagne et de ceux de la plus basse classe des villes, reconnaissent l'autorité religieuse des rabbins, l'autorité législative du Talmud, observent scrupuleusement *non pas la loi mosaïque*, mais la loi rabbinique, ne se mêlent aux chrétiens que pour leurs affaires d'intérêt, et continuent à être les ennemis traditionnels de l'Église.

« C'EST LE NOYAU INDESTRUCTIBLE DE LA NATION qui subsistera jusqu'à la fin dans son entêtement et dans sa fidélité à conserver les Écritures.

« Les réformés, éclairés, riches, *bien élevés*, ont secoué le joug des rabbins, les formes surannées de la Synagogue et les *mœurs nationales* de leurs ancêtres. Mais n'ayant pas la foi chrétienne, voulant toutefois conserver leur nom historique et leurs dogmes fondamentaux, sentant la *nécessité d'un culte et le vide des rites purement rabbiniques*, ils ont inventé un culte réformé dont la langue est toujours l'hébreu et dont les cérémonies sont celles de la tradition, mais où ils ont introduit de l'ordre, de la décence, un chant plus régulier, l'usage de l'orgue, de la prédication et d'un *luminaire brillant*, etc., etc. Hors des réunions religieuses, où les zélés se rendent au jour du sabbat et aux grands jours de fête, *le plus grand nombre une seule fois par an*, ils ne pratiquent *absolument aucun rite judaïque*, et vivent *tant qu'ils peuvent et de préférence avec les chrétiens*. »

Les indifférents, dont les rangs commencent à se confondre avec ceux des libres penseurs, semblables à ceux « de toutes les religions, ne s'inquiètent ni de la tradition, ni de la réforme, ni des rabbins, ni des synagogues, ni de Moïse, ni du Consistoire, à peine de la circoncision ! Ils ne conservent le nom de Juifs que par un respect humain honorable... Quand l'occasion s'en présente, ils épousent volontiers des chrétiennes, font sans hésitation baptiser leurs enfants, et, « progrès remarquable », pratiquent, dans ce cas, à l'égard des croyances religieuses de leur famille, une tolérance qui pourrait servir d'exemple à maints catholiques de nom.

« L'émancipation complète des Juifs de France, en les mêlant à tous les rangs de la société, en les faisant participer à *leur insu à tous les bienfaits du christianisme*, soit que les enfants reçoivent l'éducation dans les institutions publiques, soit que les plus intelligents et les plus studieux remplissent des fonctions administratives, judiciaires, industrielles, siègent dans les conseils municipaux, dans les assemblées législatives, dans les sociétés savantes, ou servent dans les rangs de l'armée; cette émancipation civile et politique, disons-nous, a plus fait pour la conversion religieuse des Juifs, depuis cinquante ans, que les persécutions et les exclusions du dix-huitième siècle! L'Église a certainement reçu dans son sein depuis un demi-siècle, en France, plus d'enfants d'Israël qu'elle n'en a jamais vu embrasser la foi depuis son établissement dans les Gaules <sup>1</sup> ! »

Un peu plus tard, un Révérend Père de sang israélite nous tient ce même langage et nous dit : « La Synagogue n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt ou trente ans!... Renonçant à ses rites *séculaires*, elle a couvert sa nudité en empruntant quelques lambeaux aux divers cultes chrétiens. Les observances de la loi sont tombées en désuétude; les traductions talmudiques sont inconnues à la génération nouvelle; l'administration du judaïsme, *calquée sur celle du protestantisme*, n'est plus qu'une *constitution civile qui varie et se transforme au gré des gouvernements!* » Et si nous comparons « cet étrange mouvement du judaïsme moderne avec l'*immobilité où il est demeuré depuis plus de dix-huit siècles*, ne pouvons-nous pas constater quelque dessein providentiel sur les restes de Jacob <sup>2</sup> ? »

Ainsi donc, l'Israélite orthodoxe rend une complète et

<sup>1</sup> *Dictionn. encycl. de la théolog. cathol.*, par les plus savants professeurs et docteurs de l'Allemagne, Goshler, t. XII, p. 453; 1861.

<sup>2</sup> Notice sur la congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion; p. 11-12; 1862. — Même pensée dans *Question juive*, p. 3, etc., 1868; brochure importante de 31 pages du R. P. Ratisbonne, de sang israélite.

aveugle obéissance au Talmud, et ce talmudisant forme et formera dans le monde judaïque l'*indestructible noyau de la nation* <sup>1</sup>. Mais dans notre Occident, partout où la civilisation chrétienne, partout même où la civilisation abâtardie des peuples qui sont en voie de se déchristianiser atteint le Juif, elle le contraint, jour à jour, à repousser les obscénités, les absurdités et les horreurs doctrinales de ce code *traditionnel et suprême* de la foi. Si donc l'orthodoxie judaïque trouve quelque intérêt encore à conserver *son nom* dans les royaumes occidentaux, elle y perd à peu près, et sauf au bout de l'Europe, sa substance pharisaïque, son antique et rébarbative physionomie, le principe essentiel de sa vie. Elle n'y est plus qu'une contrefaçon de l'orthodoxie, ou plutôt qu'un cadavre dont la tiédeur s'éteint, que réchauffent et que cherchent vainement à ranimer quelques piteux vieillards, objets de l'insultante compassion de leurs fils.

En conséquence de cet abandon du Talmud et de l'opiniâtre aveuglement du Juif, le protestantisme, ce fléau du bon sens qu'Israël ignorait hier encore et qu'il salue naïvement du nom de réforme, a vu se lever dans la Synagogue son aurore... et déjà touche à son couchant ; car la marche du réformiste est de nos jours celle du géant ! Simple relique archéologique, le Talmud reçoit encore, il est vrai, son coup de chapeau, mais pour recevoir aussitôt après le coup de pied qui lui signifie sa déchéance et l'ère naissante de ses humiliations. La Bible déjà n'était plus à ses yeux qu'un livre de symboles ou de fables, et voici maintenant que sa religion, quittant les célestes hauteurs, est réduite à s'intituler banalement le progrès, la marche en avant dans les voies de la raison ! Au nom de la *liberté* et de l'*égalité*, *chacun*, dès lors, s'approprie *également* cette raison, prétend l'héberger en lui tout entière, devient l'*interprète suprême de la foi*, et de quelque façon que *ce chacun* rai-

<sup>1</sup> Jusqu'au jour de sa conversion au christianisme.

sonne ou déraisonne, cet ensemble confus, ce chaos forme la *foi commune*, s'il en reste une en Israël ! La *libre pensée* se confond en conséquence chez le Juif avec la religion, ce qui équivaut, en bon français, à cette absurdité : que la liberté de la pensée se confond avec la pensée soumise à la foi.

Et quiconque est libre penseur, c'est-à-dire quiconque pense ce qu'il veut, fût-ce vingt-quatre fois le contraire en vingt-quatre heures, peut se dire ou rester Israélite ; il est reconnu membre de la grande fraternité, digne d'adorer dans les temples d'Israël et de reposer dans sa terre sainte ! Ainsi l'a proclamé dogmatiquement le grand rabbin de l'un des royaumes de l'Europe.

Voilà donc Israël, ce peuple, hier encore partout si semblable à lui-même, réduit, dès qu'il s'éloigne du Talmud sans se réfugier dans l'église du Christ, à se proclamer libéral, philosophe, libre penseur et religieux à la fois. O miracle des temps ! le voilà réduit à se donner pour centre, sous le nom d'*Alliance israélite universelle*, une association dans laquelle tout homme de toute religion est en droit d'apporter, pour en former un fonds commun, toutes les croyances et toutes les incrédulités dont il s'éprend !

Il est vrai que ce centre où sa religion se noie le rend *maître* d'un monde où sa croyance, et par conséquent ses mœurs, ont désormais perdu toute fixité, toute boussole, et que ses machinations antichrétiennes ont formé de longue date à son image. Or, ce monde que nous voyons aujourd'hui le Juif sommer avec arrogance de se dépouiller des derniers restes de sa foi, de se jeter dans ses bras et de lui témoigner son admiration, ses sympathies et ses respects ; ce monde, qui, loin de s'indigner de ses prétentions, répond docilement à sa voix, est celui de la grande Révolution mise au jour par la philosophie du dix-huitième siècle, dont nous venons de voir le Juif revendiquer la gloire ; c'est le monde de la grande idée messianique, le monde qui, sapant les

institutions chrétiennes, appelle les peuples à fonder en commun une religion humanitaire, où l'homme, débarrassé d'un Dieu qu'il ne peut comprendre et auquel il refuse d'obéir, devient à lui-même son propre Messie.

---

NOTE se rapportant à la page 298 de ce chapitre.

Voici ce que, l'an 1771, nous disent du Ghetto d'Avignon, ville papale, les *Essais historiques et critiques sur les Juifs anciens et modernes* : « Les Juifs ne sont tolérés que dans une partie de la France, mais ils vivent tranquillement dans tout le comtat Venaissin (appartenant à Rome). La juiverie d'Avignon est un quartier affecté aux Juifs, qui y font leur demeure, et qui y sont séparés des autres habitants. Le nombre de ces Juifs, hommes ou femmes, monte à six cents personnes environ, tous malpropres et dégoûtants. Autrefois, ils ne faisaient presque pas d'autre commerce que celui de la friperie ; mais, depuis quelque temps, ils ont étendu leurs vues sur des objets plus propres à favoriser leur amour pour la richesse. Sous l'apparence de faire le maquignonnage et de commercer en étoffes et en toiles, ils sont venus à bout de mettre dans leur dépendance une infinité d'honnêtes gens qui ont eu le malheur de trouver chez eux les premières ressources, et ils exercent impunément sur ceux qui leur sont redevables une tyrannie d'autant plus affreuse qu'ils sont plus habiles à imposer le joug par degrés.

« Les habitants d'Avignon et ceux du comtat Venaissin ne sont pas les seules victimes des Juifs. Ceux des provinces voisines, et surtout de Provence, en augmentent le nombre. Il faut cependant que les Juifs soient bien entreprenants pour oser établir leur empire en Provence, car les arrêtés des réglemens du Parlement d'Aix des 12 et 20 mai 1660, 8 mai et 28 septembre 1696, et 11 septembre 1697, leur défendent *expressément* de fréquenter cette province à peine du fouet<sup>1</sup>... »

Lorsque du fond de leur juiverie, ou de leur Ghetto, une poignée de Juifs infimes peuvent exercer un si cruel despotisme sur la population de plusieurs provinces, et braver impunément les peines les plus ignominieuses, de quel côté se trouve la tyrannie, de quel côté les martyrs ? Mais plus ces Juifs garrottent et pressurent les chrétiens, plus leurs cris contre l'oppression chrétienne déchirent l'air. — Vite donc, des places au Sénat, des places au Parlement pour ces opprimés !

---

<sup>1</sup> T. I, première partie, p. 204-205 ; Lyon, 1771.

## CHAPITRE DIXIÈME

### PREMIÈRE DIVISION. — ACTION DU JUIF SUR LA MARCHÉ DES CHOSSES, ORGANISATION DU JUDAÏSME DANS LE MONDE, SES EFFETS.

Le mot du *concile* ou synode juédaique de 1869. — La constitution naturelle du Judaïsme. — Ce que peut, veut et ose le Juif. — Grâce aux sociétés secrètes formées à son image, et dont il est l'âme, chacun des siens est une maille vivante de l'immense réseau qui enserre le monde. — Rôle des affiliés de leur commerce qui'embrasse le globe. — Cette organisation née d'elle-même. — Nécessité d'y suppléer plus tard par des associations artificielles. — Société demi-patente, l'*Alliance israélite universelle* offre aux Juifs un lien qui les unit en tous lieux ; société *occulte*, la franc-maçonnerie joue parallèlement le même rôle. — Rien n'échappe dans le monde social à ce multiple réseau dont les hauts *cabalistes* du Judaïsme sont les maîtres. — Noyau peu nombreux des vrais initiés. — La constitution juédaique de la franc-maçonnerie place en majorité dans ses hauts conseils des Juifs initiés et initiateurs. — Ces sociétés n'ont d'autre but que le triomphe des idées juédaiques, qui sont les idées modernes. — Dehors séduisants de ces sociétés. — Trahisons et indiscretions qui démasquent le Juif. — Le Juif et les loges. — Loges juédaiques ; c'est là que se réunissent tous les fils de tous les événements révolutionnaires qui couvent dans les loges chrétiennes. — Instructions. — Aveux précieux. — Même action juédaique-maçonnique dans le nouveau monde. — Le *mystère* maçonnique est indispensable à la Synagogue au sein même des républiques les plus libres. — Mot de Kluber. — Antagonisme inévitable entre le Judaïsme et les États chrétiens. — Le triomphe du Juif sur la civilisation chrétienne est l'inévitable résultat de cette lutte.

Le 29 juin 1869, c'est-à-dire l'année même du concile œcuménique convoqué par le Chef de la *chrétienté*, le premier concile du *judaïsme* s'est ouvert à Leipzig, sous le titre de synode israélite. Il a siégé plusieurs jours, sous la présidence du *professeur* Lazarus, de Berlin, et de deux vice-présidents : le rabbin Geiger, de Francfort, et le chevalier Joseph de Wertheimer, de Vienne. Deux grandes fractions, les Juifs réformistes et les orthodoxes, tenaient la balance dans ce concile, où figuraient les représentants de l'Allemagne, de la Russie, de la Turquie, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas, etc., etc.

Nous donnons pour épigraphe à ce chapitre les paroles suivantes, auxquelles nous ramènerons souvent l'esprit du

lecteur. Elles font partie d'une proposition qu'y fit le docteur Philippon, de Bonn, que recommanda M. le grand rabbin de Belgique Astruc, et qui fut adoptée du concile *par acclamation* :

« Le synode reconnaît que *le développement* et la réalisation des principes *modernes* sont *les plus sûres garanties* du présent *et de l'avenir* du judaïsme et de ses membres. Ils sont les conditions *les plus énergiquement vitales* pour l'existence *expansive* et *le plus haut développement* du judaïsme. »

Les principes *modernes*, dans la politique et dans la science, sont ceux de la libre pensée révolutionnaire et maçonnique, dont l'*Alliance israélite universelle* et M. le grand rabbin Astruc viennent de se déclarer devant nous les patrons parce qu'ils judaïsant le monde, parce qu'ils préparent la venue du judaïsme, c'est-à-dire l'époque Messianique que nous promet l'*Alliance universelle* et que nous ne tarderons guère à décrire. M. Kuhn, le publiciste, a donc raison de s'écrier : « Cette revendication des principes modernes en faveur du judaïsme est des plus humiliantes pour nos démocrates, en face desquels les Juifs se dressent maintenant comme *les véritables chefs de file du progrès*. La domination des financiers juifs sur les hommes du progrès se trouve ainsi expliquée et justifiée. » Kuhn, 22 juillet 1869.

Ces choses dites, laissons parler notre chapitre.

Si le Juif, tout en se libérant de sa foi, conserve et maintient avec un soin jaloux la bannière de sa religion, ce dernier refuge de sa nationalité; s'il étend par anticipation sa main sur le monde; s'il continue de croire, — et ses principaux organes nous l'affirment, — à des temps Messianiques qui le rendront un jour le peuple souverain et *l'arbitre des peuples*, un intérêt énorme s'attache à savoir quelles sont, au milieu des nations chrétiennes, la nature et la variété des moyens d'action que possède le Juif sur la

marche des choses, sur le maintien ou la transformation de l'ordre social européen, que, pour le moment encore, nous trouvons partiellement assis sur les antiques et solides croyances de nos pères.

Voilà donc ce que nous allons, page à page, demander à ce chapitre, et peut-être nous dira-t-il ce que le Juif *peut, veut et ose*, grâce à la force dont jouit Israël en formant des membres épars de sa communauté *un État particulier* dans le sein de chacun des États de ce monde ; grâce au secours que lui prêtent des *associations* composées d'hommes de toutes croyances, ou plutôt de toutes les incroyances imaginables ; grâce à l'empire qu'il exerce sur des sociétés dont quelques-uns de ses chefs sont l'âme secrète, et dont l'origine remonte aux traditions les plus intimes de l'occultisme ; grâce à l'art, où nul ne l'égale, de faire travailler ces sociétés à son profit ; grâce à l'immensité, *sans cesse croissante* de ses richesses ; grâce à l'instinctive habileté qui le caractérise de savoir soulager de leur or tous les peuples ; grâce aux leviers qu'il se forge de cet or pour soulever et mouvoir l'opinion<sup>1</sup> ; grâce encore à la prodigieuse flexibilité de ses aptitudes, grâce à l'inflexibilité de son vouloir, à l'imperturbable tenue de son esprit, à la supériorité de son intelligence partout où les questions religieuses ne font point de cet Argus un être à part dont les yeux ont la propriété de tuer la lumière ; grâce enfin aux singuliers et merveilleux privilèges de sa nature physique, qui fait de cet homme l'homme unique, formé pour braver impunément les climats les plus opposés de la terre, et se créer de tout sol une patrie : c'est-à-dire pour donner dans sa personne *l'unique échantillon* de l'espèce humaine qui puisse, sans mentir à la vérité scientifique, s'intituler cosmopolite, ou citoyen du monde entier<sup>2</sup>.

Un souffle irrésistible et mystérieux pénètre aujourd'hui l'éducation de l'homme que nous appelons libéral ; et ce

<sup>1</sup> Si souvent la reine des sots !

<sup>2</sup> Voir en ce chapitre plus bas.



souffle, ce n'est déjà plus celui du ministre de la religion à qui le fondateur, le restaurateur de la civilisation, le Christ <sup>1</sup>, a dit : Allez et enseignez tous les peuples. Non ! loin de là ; ce souffle est l'esprit de ceux qui, fauteurs ou flatteurs des révolutions, s'intitulent de leur propre bouche le sacerdoce de la presse ; dociles instruments, ou directeurs pour la plupart, et dans la plupart des États de l'Europe, du conseil des sociétés secrètes, dont un conciliabule, où le Juif domine, est l'inspirateur secret et suprême !

Or, l'éducation qui *transforme le chrétien* en fidèle de la grande communauté révolutionnaire, — et peut-être le chapitre qui précède nous permettrait-il de dire judaïque, — commence par lui inculquer des principes auxquels les moyens de communication moderne ont donné la plus incroyable force d'expansion.

L'égalité, nous disent ces principes, est la loi suprême des êtres intelligents ; elle est la seule que le juste sentiment de leur dignité leur permette d'accepter sans déchéance. Tous les hommes ne sont, en définitive, que des égaux ; tous se valent les uns les autres, et, par conséquent, un Anglais ne doit être pour un Français que l'équivalent de tout autre Français, un membre de la même famille humaine, un frère auquel ni la loi de nature ni les lois de la raison ne l'autorisent à préférer un compatriote. Ainsi sera-t-il de l'Allemand, ou du Russe, ainsi de l'Asiatique ou du Juif. Car, aimer son voisin du même pays, aimer son prochain du même toit, aimer sa province ou sa patrie d'un amour privilégié, c'était là le fait d'une âme étroite, d'un esprit illibéral et sans grandeur. L'homme véritablement digne du nom d'homme cesse aujourd'hui de voir sa patrie dans une bande de terre limitée ; il la voit dans l'espace sans bornes du monde habitable ; et ceux qu'il appelle ses frères, ce ne sont point les simples rejetons d'un simple rameau de la race humaine, ce sont les hommes de l'huma-

<sup>1</sup> Instaurare omnia in Christo.

nité tout entière. Tout pays, toute famille, tout peuple, aura sur son cœur un même droit, et le seul nom dont il ait à se glorifier, le seul qui doive flatter sa raison est celui de cosmopolite, c'est-à-dire de citoyen du monde entier<sup>1</sup> !

Telle est ou devient la dominante de la pensée moderne, au milieu du concert des voix libérales. Et si l'homme, ainsi que le répètent de tous côtés les organes de la Révolution, doit être *cosmopolite* ; si les peuples réunis d'abord en corps de nation, doivent s'unifier ensuite et ne plus former qu'une famille, une république universelle et unique, empressons-nous de signaler une conséquence rigoureuse qui naît, qui découle de ces prémisses, et qui nous suit pas à pas : c'est que l'homme est, ou que tôt ou tard il doit être et sera le subordonné, le sujet du Juif.

Et pourquoi le sujet ? Ah ! si ce mot interrogatif nous est adressé, les yeux de celui qui nous interroge ne sont pas encore ouverts, et, dès lors, ne craignons pas d'étonner le lecteur en affirmant ce que nous ne démontrerons que tout à l'heure : c'est que, seul entre tous les peuples, le Juif est citoyen du monde entier ; c'est que, seul, il inscrit en tous lieux sa naissance sans que la terre ait une latitude à laquelle il lui soit permis d'être marâtre ; c'est que, seul, il se mêle à tous les peuples et sans jamais s'y confondre ; c'est que, seul, par conséquent, il représente un peuple *toujours le même* dans le sein des autres peuples ; c'est, en un mot, que la nation juive, s'il lui plaisait de tirer des délégués judaïques de tous les points de l'horizon, et de former de ces élus un vaste congrès, pourrait, *à elle seule*, représenter tous les intérêts, tous les idiomes, et toutes les nationalités de la terre ! Et, dans ce sens, parfait représentant du globe entier, elle ferait voir dans chacun des siens une

<sup>1</sup> Si tous les hommes sont frères, comme le dit dans un sens conforme aux intérêts de l'ordre social l'Écriture sacrée, il n'existe sur terre qu'une race unique, provenant d'un même père. Or, l'école libérale presque tout entière soutient le contraire, dans son inconséquence, afin d'attaquer ce qu'établit la parole biblique ou divine, c'est-à-dire l'unité de la race humaine !

maille vivante de l'immense réseau qui doit, en réalisant ses espérances, enserrer un jour tous les hommes.

Couverte par une invisible protection, que l'Église et la Synagogue ont chacune à leur point de vue nommée miraculeuse, la nation juive se trouva préservée du naufrage qui devait l'engloutir dans les flots sans cesse tourmentés de cette mer qui forme la multitude des peuples. L'éternel mouvement qui l'y ballottait l'y soutint au milieu des populations exaspérées contre ses mœurs nationales partout où le Talmud resta sa loi. Courbés dix-huit siècles durant sous le poids de la haine et du mépris, ces fils de la dispersion se formèrent donc, comme par la force des choses, en une immense et compacte société que le soin de son salut, et que des espérances inhérentes à sa foi, disciplinèrent sous la loi rigoureuse du secret. Entretenant du sein de cet océan des peuples, au milieu duquel apparaissaient leurs têtes éparées, des rapports de religion, d'affaires et de nationalité, qui de chacun des divers pays habités par eux, les liaient les uns aux autres, ces frères, qui eussent perdu le titre de citoyens juifs s'ils se fussent écartés de leur foi judaïque, épiaient d'un œil sagace et tendu tout incident propre à servir leurs farouches instincts, tout événement apte à soutenir la longue, l'infatigable attente de leur race. La grandeur et l'ubiquité de leur commerce, la dévorante et la secrète activité de ses affidés, devenus pour eux le seul et infaillible moyen de se concerter et d'agir, portaient des uns aux autres, avec le silence et la rapidité de l'oiseau nocturne, le mot d'ordre dont la magique puissance établissait à la fois sur tous les points du monde la pensée commune et l'action d'ensemble<sup>1</sup>. Ainsi donc, au milieu des peuples qui l'abhorraient, Israël gémissant de la faiblesse apparente que lui causait sa dispersion, couvrait-il la face entière du globe *d'une famille de frères*, d'une affiliation

<sup>1</sup> Le récit de l'enlèvement des enfants de Drach, opéré de nos jours, et que nous avons rapporté, suffit à donner une idée de cette organisation naturelle et mystérieuse d'Israël.

sacrée dont chaque membre, serviteur de tout autre membre, puisait sa force sur le tronc commun ; image grandiose de ce polype géant qui, dans le sein des mers, livre aux courants dont le flot *l'agite et le nourrit*, ses innombrables tentacules et ses inévitables suçoirs.

Cette organisation du judaïsme naquit en quelque sorte d'elle-même ; elle fut de tous les siècles, et parut suffisante aux intéressés jusqu'au jour où les liens religieux, en se relâchant, entraînèrent le relâchement des liens de la nationalité judaïque. Ce fut alors que les moyens artificiels, créés pour venir en aide à ceux qui s'étaient formés de la nature des choses, réclamèrent l'attention sérieuse des chefs ou des grands meneurs de la nation ; et les sociétés de l'occultisme, au sein desquelles nous allons apercevoir dans un instant l'influence et l'action du Juif, furent le moyen par excellence. L'une d'elles s'organisait à ciel demi ouvert, et formait le plus universel des liens, c'est-à-dire une société de défense, d'attaque et de propagande dont nous avons entrevu tout à l'heure, sous le nom d'*Alliance israélite*, l'insidieuse texture. Douée d'une constitution plus active et plus militante que celle d'un peuple dispersé, cette alliance semble au premier coup d'œil n'en être qu'une inutile variante, qu'une doublure insignifiante. Mais, ouverte aux rêveurs, aux transfuges et aux contempteurs de tous les cultes, elle a le mérite de se prêter à des combinaisons plus vastes, et d'offrir *aux éléments étrangers* dont elle prépare et réalise l'assimilation, des cadres d'une élasticité sans bornes. Elle aide les hommes progressifs d'Israël, habiles à parer leur visage des engageants sourires d'un libéralisme politique et religieux, à se concilier les masses naïves ; et, sous prétexte de servir à la fois *les intérêts et les consciences*, elle pose doucement à leur tête les hauts directeurs de Juda. Elle rapproche enfin quiconque est de sang judaïque de ces chrétiens de naissance qui sont, mais *à leur insu pour la plupart*, les alliés et les sujets du Juif, et qu'elle façonne dans ses rangs à mêler fraternellement leurs

sympathies et leurs haines à celles des fils de Jacob, dont naguère le nom même était pour eux l'expression du mépris suprême.

C'est ce pêle-mêle d'hommes de nuances et de positions diverses, nourris de préjugés antisociaux, indifférents à toute croyance ou animés de sourdes haines contre le christianisme, que la franc-maçonnerie, reine *pour le moment* des sociétés de l'occultisme, appelle ou déjà compte et réunit dans son sein : la Maçonnerie, cette immense association dont *les rares initiés*, c'est-à-dire dont les chefs réels, qu'il faut se garder de confondre avec les chefs nominaux, vivent dans une étroite et intime alliance avec les membres militants du judaïsme, princes et initiateurs de la haute Cabale<sup>1</sup> ! Car il importe de le répéter, cette élite de l'Ordre, ces chefs *réels* que *si peu d'initiés* connaissent, et qu'ils ne connaissent pour la plupart que sous des noms de guerre<sup>2</sup>, fonctionnent dans la profitable et secrète dépen-

<sup>1</sup> Lire plus bas le chapitre *Cabale*.

La plus importante des associations occultes, celle qui, avant de s'être laissé pénétrer, commit tant de ravages dans le monde, et que le sceau du judaïsme marque de signes impossibles à nier, un savant adepte nous le dit : c'est la « grande association cabalistique connue de nos jours en Europe sous le nom de Maçonnerie ». Avant de porter ce nom *tout moderne*, elle « apparaît tout à coup dans le monde au moment où la grande protestation du seizième siècle contre l'Église vient démembrer l'unité chrétienne ». Elle tolère toutes les croyances parce qu'elle n'en reconnaît aucune, « et ne professe qu'une seule philosophie » (Eliphas Lévi, *Hist. de la magie, ibid.*, p. 399-400), celle du protestantisme transcendant. Cette philosophie, de la raison révoltée, qui fut dès l'origine celle des hauts initiés de la Cabale, est celle même que professe de nos jours, *à ciel ouvert, l'Alliance israélite universelle*, ouverte aux mécontents de tous les cultes.

Quiconque daignera scruter avec quelque soin la « grande association cabalistique » de la Maçonnerie, quiconque étudiera *aux sources historiques* son origine et ses principes, son organisation et son but, ne verra guère en elle qu'une œuvre audacieuse du judaïsme, *une juiverie artificielle* recrutée d'hommes étrangers à la race juive, et surtout de chrétiens ! La plupart de ces chrétiens lui supposent un but innocent ; mais ceux-ci ne sont point les initiés, ce sont les appeaux. — La Maçonnerie *cabalistique* a encore un de ses centres, et peut-être son centre primitif, dans la Chaldée, pays natal de la Cabale ; elle a un de ses grands chefs-lieux chez les Druses. — Nous avons traité ailleurs ces questions... Voir plus bas, chapitre *Cabale*.

<sup>2</sup> Tels que Nubius et le juif Piccolo-Tigre.

dance des cabalistes israélites. Et ce phénomène s'accomplit grâce aux habitudes de rigoureuse discrétion auxquelles les assujettissent des serments et des menaces terribles ; grâce encore à *la majorité* de membres juifs que la mystérieuse constitution de la Maçonnerie asseoit dans son conseil souverain.

Que si quelque chose de malsonnant offense l'oreille dans nos paroles, peu de lignes suffiront à rasséréner les esprits, et surtout l'esprit de quiconque se donnera la peine d'observer que ces sociétés de l'occultisme n'ont en définitive *d'autre but sérieux que celui des associations judaïques* dont elles ne sont que des variantes à physionomie quasi-chrétienne ; car la pensée qui les dirige est la même, et nous le savions avant qu'un accident eût mis au jour la correspondance des Nubius et des Piccolo-Tigre ; car tout leur labour se borne, car toute leur activité s'applique et s'use à la propagation, à l'éclosion des idées et des faits qui doivent être l'anéantissement de la doctrine du Christ dans les sociétés chrétiennes. En d'autres termes, le but unique de leurs efforts est la réalisation du triomphe des idées judaïques, proclamées sous le nom de *principes modernes* par Israël lui-même (*en tête de ce chapitre*), et dont la conséquence est l'ère Messianique que ses vœux appellent. (Voir plus bas.)

La flexibilité caractéristique des adeptes de l'occultisme leur permet de se faire tout à tous ; l'élasticité de leurs doctrines s'étend jusqu'au prodige, et leur insidieuse phraséologie sait aussi doucement caresser ici le Christ, objet de leurs sourdes et implacables hostilités, que le conspuer là-bas. En un mot, les actes des sociétés secrètes dont les chefs apparents portent des noms chrétiens, se glissent par cette raison, et sont reçus dans notre milieu social avec une faveur qui, sous le nom du Juif, se tournerait en méfiance. Et, sous le couvert de ces noms honorables, les yeux rassurés du vulgaire, loin de saisir l'antichrétienne réalité des aspirations et des œuvres, se laissent éblouir par les tapa-

geuses apparences d'une philanthropie réelle et sincère chez *l'immense majorité de ses membres*, mais aussi fausse que trompeuse chez ses grands et *véritables initiés*, chez ses mystérieux directeurs.

Quelques maladresses commises sous des yeux qui commençaient à s'entr'ouvrir, et au moment où la certitude de succès entrevus poussait de téméraires adeptes à se démasquer ; de nombreuses indiscretions échappées à l'ivresse d'un triomphe prochain, et dont les lugubres splendeurs laissaient percer déjà quelques-uns de leurs rayons ; des aveux clairs, des révélations positives, voilà ce qui nous permet, en dehors de nos données personnelles, d'asseoir un jugement certain sur le mode et la puissance d'action de ces hautes sociétés de l'occultisme, où les chrétiens viennent se ranger en troupes sous la main du Juif. Assez d'avis jetés du haut des toits ; assez de documents épars dans cet ouvrage même, auront éveillé l'œil et l'oreille du public pour que nous nous bornions à ne reproduire en ce moment que quelques rares et brèves confirmations de nos pages.....

Dans cette Allemagne, où les Juifs et les sociétés auxiliaires des Juifs se sont depuis longtemps mis en tête *d'unifier les peuples* et de les constituer en empire, afin de substituer plus tard avec aisance, et d'un seul mouvement, à cette forme de gouvernement celle de la république cosmopolite, les feuilles historiques et politiques de Munich<sup>1</sup> publièrent en l'an de grâce 1862, et à l'occasion de la brochure d'Alban Stolz sur la franc-maçonnerie, les doléances d'un maçon de Berlin. Ces pages, y affirme-t-on, passèrent sous les yeux du roi Guillaume ;..... et l'auteur, tout attaché qu'il est au culte protestant, y signale comme le danger le plus imminent pour le trône et pour l'autel « la puissance que les Juifs *ont su* acquérir par le moyen de la franc-maçonnerie, puissance qui aurait atteint *aujourd'hui* son zénith ».

<sup>1</sup> Reproduites dans le *Journal de Bruxelles* ; *id.*, dans le *Monde*, le 5 novembre 1862.

Il existe en Allemagne, nous dit-il, — et nous laissons à chacun la pleine responsabilité de ses paroles, — « il existe une société secrète à formes maçonniques, qui est soumise à des chefs inconnus. Les membres de cette association sont pour la plupart Israélites ; leurs grades et leurs systèmes n'ont de rites et de symboles chrétiens que pour la forme, et servent par là d'autant mieux à couvrir leur action. Les Juifs n'y font usage de christianisme que par moquerie ou pour masquer encore l'obscurité de leurs projets et de leurs intrigues.

« Il ne s'agit nullement ici de calomnies ridicules auxquelles la sottise est seule encore à ajouter foi.... Non, et les criminels ne restent plus dans l'ombre ; ils se produisent, paraissent comme s'ils étaient nos frères, et se vantent de la protection, de l'alliance même de princes allemands. » Ajoutons « que, dans les derniers temps, les Juifs ont été exclus d'un certain nombre de loges ; mais que, maintenant ils sont reçus universellement dans toutes les loges du monde. A Berlin, les Juifs sont parvenus, depuis la mort du pieux roi Frédéric-Guillaume IV, à se faufiler dans les loges par les portes de derrière. Pour cela ils se faisaient admettre ailleurs, et on leur accordait alors ici l'entrée. Maintenant que plus une seule loge ne leur est inaccessible, il existe d'autres loges composées exclusivement de Juifs, dans lesquelles les non-Juifs n'ont pas d'accès. A Londres, où se trouve, comme on sait, le foyer de la révolution, sous le grand maître Palmerston, il existe deux loges juives qui ne virent jamais de chrétiens passer leur seuil. C'est là que se réunissent tous les fils de tous les éléments révolutionnaires qui couvent dans les loges chrétiennes<sup>1</sup>. »

Ces paroles révélatrices, sans répéter exactement nos paroles, sont loin, ce nous semble, d'en diminuer la valeur.

En Italie, les membres de la Vente suprême n'étaient

<sup>1</sup> Reproduites dans le *Journal de Bruxelles* ; *id.*, dans le *Monde*, le 5 novembre 1862.



connus du petit nombre d'adeptes supérieurs auxquels ils dictaient leurs ordres, que par des noms de guerre. L'un des plus célèbres, le compagnon du fameux Nubius, portait le nom de Petit-Tigre (*Piccolo-Tigre*). Redoutable et atroce champion de l'occultisme, ce potentat des Ventes *était un Juif*<sup>1</sup>; et dans les instructions que transmettait sa plume *aux agents supérieurs* de la Vente piémontaise, nous lisons ces lignes, à la date du 18 janvier 1822 :

« *L'essentiel, c'est d'isoler l'homme de sa famille, et de lui en faire perdre les mœurs..... Il aime les longues causeries du café, l'oisiveté des spectacles*<sup>2</sup>. *Entraînez-le, soutirez-le, donnez-lui une importance quelconque, apprenez-lui discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers, et, par ce manège.... après lui avoir montré combien sont pénibles tous les devoirs, vous lui inculquez le désir d'une autre existence. L'homme est né rebelle. Attisez ce désir de rébellion jusqu'à l'incendie, mais que l'incendie n'éclate pas ! C'est une préparation à la grande œuvre que vous devez commencer. Quand vous aurez insinué dans quelques âmes le dégoût de la famille et de la religion, laissez tomber certains mots qui provoquent le désir d'être affilié à la loge la plus voisine. Cette vanité du citadin ou du bourgeois de s'identifier à la franc-maçonnerie a quelque chose de si banal et de si universel, que je suis toujours en admiration devant la stupidité humaine. Je m'étonne de ne pas voir le monde entier frapper à la porte de tous les Vénérables, et demander à ces messieurs l'honneur d'être l'un des ouvriers*

<sup>1</sup> Le pseudonyme et sycophante Nubius fréquentait à Rome quelques-uns de nos amis, à l'époque où nous visitâmes cette ville. Ce scélérat consommé, qui avait la confiance de M. le prince de Metternich, premier ministre de l'empereur d'Autriche, et pompait ainsi les secrets d'État, fut empoisonné par les siens après avoir fait des merveilles en faveur de la révolution antichrétienne.

<sup>2</sup> Et les cercles ! la vie facile, les connaissances des cercles, où de si nombreux affilés, placés sous l'habile direction des chefs de l'occultisme, déroutent, tout en les coudoyant, les plus fins limiers de la police. Ah ! si les mères de famille savaient ! Mais, être membre de tel ou tel cercle, où tant de clinquant se mêle à tant d'or pur, cela relève si bien un jeune homme !

choisis pour la reconstruction du temple de Salomon<sup>1</sup> ! »

Une loge semblable à celle que nous venons de signaler à Londres, c'est-à-dire *entièrement composée de Juifs*, et où *se réunissent tous les fils des trames révolutionnaires ourdies dans les loges chrétiennes*, existe à Rome, où elle est « *le suprême tribunal de la Révolution. De là sont dirigées les autres loges comme par des chefs secrets*, de sorte que *la plupart des révolutionnaires chrétiens ne sont que des marionnettes aveugles mises en mouvement par des Juifs au moyen du mystère.*

« A Leipzig<sup>2</sup>, à l'occasion de la foire qui fait arriver en cette ville une partie des hauts négociants juifs et chrétiens de l'Europe entière, *la loge juive secrète est chaque fois permanente, et jamais maçon chrétien n'y est reçu*; voilà ce qui fait ouvrir les yeux à plus d'un d'entre nous..... Dans les loges juives de Hambourg et de Francfort, il n'y a que des émissaires qui aient accès. Le nom de cette dernière, *Absalon aux trois orties*, fait entrevoir sa nature politique brûlante (*nomen et omen*).

« Daigne le Tout-Puissant adoucir les épreuves qui fondent sur les grands par suite de leur insouciance, et leur faire comprendre *ce que veulent les travaux de la maçonnerie pour révolutionner et républicaniser les peuples dans l'intérêt du judaïsme!* Puissent-ils se rappeler efficacement la prédiction de Napoléon I<sup>er</sup> : Dans cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque..... Et cette autre de Burke : Un temps viendra où les princes devront devenir des tyrans, parce que les sujets seront devenus des rebelles par principe<sup>3</sup> ! »

Si ce langage n'était celui de nombreux fidèles du protes-

<sup>1</sup> Ce terme symbolique, et dont le vrai sens est connu seulement de la haute et invisible hiérarchie du Temple et de la Maçonnerie, composée de cabalistes juifs, signifie la reconstitution de la puissance judaïque sur les ruines du christianisme.

<sup>2</sup> Où s'est tenu le concile œcuménique judaïque de 1869. Voir en tête de ce chapitre.

<sup>3</sup> Feuilles historiques, *ut supra dict.*, excepté deux alinéas qui regardent la circulaire du Juif le Petit-Tigre.

tantisme, sans doute nous serait-il quelque peu suspect, mais frappée qu'elle fut des anathèmes de l'Église, la Maçonnerie compte dans son sein l'immense majorité des ministres de la réforme ; les témoignages qui nous arrivent de ce côté portent donc un caractère d'impartialité vraiment remarquable.

Excité, facilité par Israël, le mouvement révolutionnaire auquel ce peuple entreprenant dut la conquête de ses droits de cité ne cesse et n'a jamais cessé de trouver dans *la partie remuante du judaïsme* les agents les plus dévoués, les propagateurs les plus audacieux et de l'habileté la plus rare. Être en pays chrétien l'égal du chrétien, c'est quelque chose déjà pour le Juif ; mais cela ne saurait rassasier l'insatiable ambition de cet admirable machinateur ; et trop bien sait-il devoir ses plus incroyables succès au jeu constant des associations mystérieuses dont sa main couvre le monde comme un réseau, pour s'arrêter et s'endormir à cette première étape de son triomphe.

Certes, nous disait-il de sa propre bouche, un instant avant de répéter avec une audace croissante sa profession de foi dans son concile de 1869, « l'Israélite se montrerait *bien ingrat* s'il ne reconnaissait pas tout ce qu'il doit au mouvement qui, depuis trois siècles, » c'est-à-dire *depuis Luther*, « a ébranlé, et depuis quatre-vingts ans, » c'est-à-dire depuis la proclamation des théories de 1789, « a renversé l'ancienne organisation de la société. L'âpre souffle de la persécution ne nous oblige plus à nous serrer les uns contre les autres ; nous pouvons marcher isolément, sans crainte d'attaques hostiles contre nos personnes ou notre foi.... Nous avons observé ces tendances de la société moderne ; nous avons sérieusement médité sur les conséquences qu'elles devaient avoir pour notre culte, » indissolublement lié aux intérêts de la nationalité judaïque, « et, loin d'y avoir rien trouvé qui nous démontrât la nécessité de relâcher *le lien de la communauté*, nous y avons, au contraire, puisé de nouvelles raisons pour le maintenir et

*le fortifier*<sup>1</sup>. Or, l'un des plus sûrs moyens de le fortifier consiste dans l'adjonction et la multiplication de communautés auxiliaires, de sociétés parallèles, entées sur celles du judaïsme et de la manière dont les bois parallèles destinés à fortifier les grosses poutres sont appliqués et rivés à leurs flancs.

Car ce n'est pas au moment de la victoire que le conquérant se relâche de ses efforts et renonce à la fois aux moyens et aux bénéfices de la conquête! Partout où s'étend le sol de la terre habitable, partout où son appui se prête aux pieds du chrétien, et sous quelque variété de formes que les gouvernements s'y produisent, le Juif, plus que jamais, doit donc consolider les liens qui lient l'un à l'autre les membres *de sa communauté*; le Juif, plus que jamais, doit en outre resserrer les nœuds des associations secrètes que sa communauté traite en filles obéissantes, et qui fonctionnent à son profit!

Et le continent américain ne devait point échapper lui-même à ce plan, disons mieux, à ces habitudes instinctives d'Israël; aussi lisons-nous sans surprise les lignes suivantes dans l'un des organes les plus accrédités du judaïsme:

« Il a été fréquemment question de *l'ordre israélite de Beni-Berith*, c'est-à-dire *des fils de l'alliance*, qui s'est créé aux États-Unis. Comme l'importance de cet ordre *s'accroît incessamment*, et qu'il est *fort peu connu*, il nous paraît utile d'analyser, d'après les feuilles américaines, le dernier message du grand maître de l'Ordre, Mr B. F. Peixolto.

« L'ordre des Beni-Berith a envoyé aux victimes israélites du choléra, en Orient, près de 5,000 dollars (25,000 fr.). Le grand maître visite aussi souvent que possible *les loges affiliées*. Cette année, il a visité celles de onze villes considérables. Il y a ouvert des conférences et prononcé des allocutions pour les instruire sur leurs devoirs comme fils du *covenant*, pour fortifier en eux le sentiment et l'amour

<sup>1</sup> *Univers israélite*, III, p. 129; 1866.

des objets supérieurs que poursuit l'Ordre, à savoir : l'avancement moral et intellectuel de *la famille d'Israël, et l'union la plus parfaite entre ses membres*. Cette tâche est d'autant plus urgente que la population israélite de l'Amérique s'étant formée de races et de nationalités diverses, il a dû s'y produire des divergences et des antipathies qu'il faut amortir<sup>1</sup>. »

Les loges maçonniques, que maudit l'Église chrétienne, deviennent donc pour Israël les suppléantes indispensables de la Synagogue; et, jusque dans le sein des républiques *les plus libres*, le judaïsme cède au besoin de ne répandre *qu'à l'ombre du mystère*, et dans le fond des loges, ce qu'il appelle l'éducation intellectuelle et morale des siens, « l'amour des objets supérieurs que poursuit l'Ordre », et le mot de ralliement qui fait marcher les frères adoptifs du même pas que les frères du même sang.

Aidés dans tous les royaumes de la terre par le secours mutuel que s'entre-présent avec ardeur les membres de *leur communauté*; aidés par les secours qu'ils puisent dans des associations *mixtes et patentes*; aidés par les secours et la protection que leur doivent et leur prodiguent les sociétés *secrètes*, où leur poste est le poste suprême, et dont la puissance égale ou domine aujourd'hui toute puissance; citoyens de leur propre nation et citoyens de la nation qui les adopte, c'est-à-dire deux fois citoyens, et deux fois splendidement protégés dans la patrie où chaque chrétien ne l'est qu'une seule, les Juifs, dont l'astuce, dont l'audace et le savoir-faire ont été de tout temps chose proverbiale, ont, sur tout indigène des États chrétiens, le plus incontestable des avantages et s'en prévalent avec une habileté singulière pour accroître une influence déjà si grande. Simple observateur du fait, dont il ne semblait point démêler la cause, un homme d'esprit de race israélite écrivait donc, il y a déjà quelque temps, avec vérité: Les Juifs « remplissent, proportion gardée, et grâce à leur insis-

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XX, p. 885-6 : 4866.

tance, *plus d'emplois* que les autres communions catholiques et protestantes. *Leur désastreuse influence* se fait sentir surtout dans les affaires qui pèsent le plus sur la fortune du pays ; il n'est point d'entreprise dont les Juifs n'aient leur large part, point d'emprunt public qu'ils n'accaparent, *point de désastre qu'ils n'aient préparé* et dont ils ne profitent ; ils sont donc mal venus à se plaindre, *ainsi qu'ils le font toujours, eux qui ont toutes les faveurs et qui font tous les bénéfices* <sup>1</sup> ! »

En un mot, forts contre chacun de nous des forces que leur prêtent les lois des États ; forts de celles que leur donne au milieu de la masse des peuples l'organisation naturelle de la communauté judaïque ; forts de celles qu'ils empruntent aux sociétés de l'occultisme et aux alliances créées selon le besoin des temps et des lieux par ces sociétés, les Juifs, ainsi que nous le fait observer Kluber, forment, au sein des royaumes chrétiens, un État dans l'État. « De là vient, *s'il arrive que la société chrétienne reste digne de son nom et fidèle à la défense de ses droits*, qu'un antagonisme *permanent* entre l'État et le judaïsme devient inévitable <sup>2</sup>, » et que le triomphe du Juif, c'est-à-dire le bouleversement des États chrétiens, ou de la civilisation chrétienne, est la conséquence inévitable de cette lutte.

---

DEUXIÈME DIVISION. — MOYENS D'INFLUENCE, AUXILIAIRES :  
L'OR.

L'or est le maître du monde ; l'or nous possède, et le Juif possède l'or. — Enormité de la puissance que le Juif doit à son or, à son génie pour le faire suer. — Jamais autant que de nos jours l'or ne fut le nerf de la guerre et de la paix, le désiré des familles, l'assaisonnement de tout honneur, le couronnement de toute gloire et de toute noblesse. — Les hommes d'État de l'Europe à genoux devant le Juif. — Rien sans l'aveu du Juif ; comment il trône sous les espèces ou apparences de rois chrétiens. — Par l'or, il gouverne les sociétés

<sup>1</sup> Cerfberr de Medelsheim, *les Juifs*, p. 9 ; Paris, 1847.

<sup>2</sup> *Coup d'œil des délibérations diplomatiques du congrès de Vienne*, t. III, p. 390 ; Kluber.

occultes, qui gouvernent le monde. — Puissance sans limite de la finance dans un monde où toute croyance religieuse s'éteint, conspuée par le Juif et par ses auxiliaires. — Un seul remède à ce mal immense. — Ces faits, cette puissance nous étonnent; étonnement qu'en éprouve l'un des premiers ministres de la Grande-Bretagne, et son mot qu'il y aurait folie à oublier. — Note finale sur l'un des potentats du Judaïsme.

Entre les auxiliaires de la puissance du Juif, basée sur l'organisation des sociétés de l'occultisme dont nous avons vu que celle de sa nation est le type, nous nous garderons bien d'oublier l'or : l'or que le paganisme accusait de changer et de corrompre les mœurs; l'or que le Christ a maudit, parce qu'il amollit l'âme et durcit le cœur; l'or, le tentateur de toutes les consciences, et, dans son froid mutisme, le plus irrésistible des orateurs; l'or, le souverain de multitudes dont le dénombrement est au-dessus de tout calcul! simple métal pourtant, mais à qui tout ce qui peut être acheté se vend ou se rend. Et qui nous dira la chose ou l'homme qui n'ait point son tarif de vente, en dehors de l'atmosphère qui enveloppe et protège l'homme sincèrement religieux?

Ville vénale! s'écriait dans sa fureur Jugurtha franchissant le seuil de Rome, cette République si fière dont les sénateurs et les généraux, habitués au pillage de toutes les provinces, avaient si souvent abaissé leur âme devant l'or que leur avait tendu ce chef redoutable; ville vénale! que ne se trouve-t-il un marchand assez riche pour t'acheter! Aujourd'hui ce marchand existe; il est partout.

Souverain maître et seigneur de l'or, le Juif, qui jamais n'eut à gémir de cette insuffisance, est donc le seigneur et le maître des puissances de la terre. En d'autres termes, l'or possède le monde, et le Juif possède l'or!

Mais ne jetons qu'un rapide coup d'œil sur quelques-uns des points relatifs à ce chapitre de l'or; n'envisageons rien au delà de ce qui suffit à nous découvrir l'immensité, l'énor-

mité de la puissance que le Juif doit à son métal, à son art inimitable de le faire suer, à l'instinct, au talent, au génie dont il est doué d'élever au-dessus de toute hauteur son crédit, et de l'équilibrer de telle sorte que l'ébranler ce soit ébranler le monde ! Laissons d'ailleurs, selon notre habitude, à chacun la responsabilité de sa parole, et faisons observer en produisant les écrivains qui eurent la rare générosité de se prendre corps à corps avec le colosse judaïque, que si l'hyperbole se glisse par hasard dans certains menus détails de leurs pages, leurs prodigieuses affirmations ne méritent en général d'autre reproche que celui d'exposer avec insuffisance les vérités dont ils se font les révéléurs. Disons enfin que si les Juifs sont avant tout, que s'ils furent de tout temps les rois de la finance, jamais autant que de nos jours la finance ne fut le nerf de la guerre et de la paix, la vie, l'âme de la politique et de l'industrie, du commerce et de toutes les transactions humaines, le bonheur et le relief des familles, *l'assaisonnement* de toute distinction, de toute dignité, *de tout honneur*, le *couronnement de toute gloire et de toute noblesse*. Répétons en même temps que jamais cette puissance, qui dans tous les siècles eut pour domicile ou pour citadelle le coffre-fort du Juif, ne s'y concentra d'une manière aussi prodigieuse et formidable que de nos jours.

En Allemagne, « à la suite de la sécularisation des biens et des principautés ecclésiastiques, des embarras financiers de la noblesse et des emprunts contractés avec les gouvernements, les Juifs du dix-neuvième siècle sont devenus une puissance devant laquelle *s'inclinent les plus grands hommes d'État*, et qui, de temps à autre, a ébranlé jusqu'aux trônes. Cette influence, acquise par la force des choses, par les efforts de l'école des publicistes philosophes qui depuis le milieu du dix-huitième siècle se sont servis de tous les leviers pour renverser la religion et la société chrétiennes, a fait de l'émancipation des Juifs, c'est-à-dire de l'égalité des droits civils et politiques des Juifs et des



chrétiens, une véritable *question vitale* de la politique européenne <sup>1</sup>. »

Que si, détournant nos yeux de l'Allemagne, nous les portons vers deux des pays les plus opulents de l'Europe, un écrivain fort anticatholique, les y arrêtant d'un signe de sa main, viendra nous dire, en 1847, avec une rare fermeté de parole : « Les *travailleurs* qui s'éteignent et meurent à la peine, sur les trois quarts de la superficie du globe, travaillent pour enrichir quelques milliers de nababs fainéants de Juda, d'Amsterdam et de Londres <sup>2</sup> ! »

Tout effrayé du pouvoir sans limites, qui, sous les auspices de la philosophie voltairienne, s'attachait à la finance, le même économiste, ramenant vers la France nos regards, ajoutait, sous le règne de Louis-Philippe d'Orléans : « Le Roi peut bien nommer aux fonctions d'officier et de juge, à des emplois dont les titulaires jouissent d'un traitement de douze cents à trois mille francs ; mais tous les emplois élevés ou lucratifs de France, voire ceux de la magistrature, sont à la nomination du Juif. C'est le Juif qui distribue les recettes générales à ses pieux serviteurs, et destitue les receveurs généraux qui le gênent. Le Juif, possesseur exclusif de l'administration des transports par tout le royaume, aura bientôt, à lui seul, plus d'employés que l'État.

« Une influence énorme, un pouvoir déjà redoutable émane des Juifs et se fait sentir au loin. Le Roi lui-même, sans leur concours, ne fait pas les traités. Je défie le Roi et les *Chambres* de faire un traité d'alliance douanière, un traité

<sup>1</sup> Goschler, d'origine judaïque, *Dictionnaire encyc. allemand*, par les plus savants professeurs et docteurs en théologie de l'Allemagne, t. XII, p. 451 ; 1861.

<sup>2</sup> Toussenel, *les Juifs rois de l'époque*, préf., p. v ; 1847. — L'Angleterre, ce pays où, lorsqu'il arrive au banquier d'Israël de marier une de ses filles, la presse judaïque se hâte, dans l'épanouissement de son orgueil, de nous faire observer que les splendeurs de ce mariage *égaleront* ou même « surpassent les magnificences royales » ! *Univers israélite*, V, p. 239 ; 1867.

de coton, de houille, de fer, dont les Juifs ne veulent pas ! Anzin n'a pas voulu de la réunion de la Belgique à la France, et cette réunion n'a pas eu lieu... Avant que la loi eût concédé les chemins de fer au Juif, tout voyageur pouvait circuler librement sur la grande route, *sur le pavé du Roi*<sup>1</sup>. Depuis que toute voie de communication, railways, canaux, rivières, sont au Juif, nul ne peut plus y passer sans lui payer tribut. »

O vous, passant, sauriez-vous nous dire « qui tient le monopole de la banque et celui des transports, les deux bras du commerce ? — Le Juif. — Qui a le monopole de l'or et du mercure ? — Le Juif. — Qui, bientôt, aura le monopole de la houille, des sels et des tabacs ? — Le Juif. — Qui a le monopole des annonces ? — Le saint-simoniens, *valet du Juif*<sup>2</sup>... Si l'air pouvait s'accaparer et se vendre, il y aurait un Juif pour l'accaparer et l'acheter... »

« Pourquoi, dans la question des sucres, avoir écrasé notre commerce maritime et nos colonies<sup>3</sup> ? Parce que, dans la question des sucres, *tous les intérêts nationaux sont en opposition directe avec les intérêts de la coterie des raffineurs, etc., etc., etc.*, — *qui tiennent à la haute banque*, et que les Chambres et le Pouvoir ne surent se préoccuper que d'une chose : bien mériter des puissances financières. » Car la toute-puissance est à l'or ; l'or est le suzerain des rois, et ce suzerain est l'instrument, la propriété du Juif. Il commande au monde, et le Juif le possède<sup>4</sup> ! Et d'ailleurs un conseil où des Juifs doivent s'asseoir en majorité ne solde-t-il pas, avec l'or que les cotisations révolutionnaires font affluer dans ses coffres, les agents suprêmes

<sup>1</sup> Voir la note à la fin de cette division.

<sup>2</sup> La secte immorale et malsaine des saint-simoniens, à qui nous devons le libre échange, prélude de l'unification des peuples, comptait un grand nombre de Juifs dans son aristocratie.

<sup>3</sup> Lire ce curieux passage, et tant d'autres des *Juifs rois de l'époque*, Toussenel, t. I<sup>er</sup>, p. 49, etc.

<sup>4</sup> Toussenel, t. I<sup>er</sup>, p. 40-49-20 ; 1847. — *Id.*, Cerfberr, *les Juifs*, p. 4 ; 1847.

de l'occultisme? Ne tient-il pas entre ses mains les fils de toutes ces sociétés secrètes qui gouvernent aujourd'hui les plus puissants États de la terre? Rien n'ôtera donc à M. Cerfberr, écrivain de race judaïque, le mérite d'avoir « un des premiers dessillé les yeux sur un pouvoir qui frappe de terreur les hommes dont les regards se tournent vers l'avenir » !

Car les temps ont leurs signes auxquels il n'est pas aisé de se tromper. Aussi, dans la scène où il plaît à M. About de traîner ignominieusement devant le public un Religieux qui venait tendre à un baron juif sa main charitable, aurons-nous remarqué ces paroles de haute insolence et de sinistre vérité, dont *l'Univers israélite* réjouit l'œil de ses lecteurs : « Personne ne serait assez fort pour demander l'expulsion des Juifs, tandis que les chrétiens pétitionnent aujourd'hui pour obtenir la vôtre <sup>2</sup>, » et vous chassent, ajouterons-nous, *au nom même de la liberté*, partout où domine la Révolution, dont les principes sont ceux que professe le Juif (Synode juif de 1869)!

En somme donc, le nerf de la guerre et de la paix, le nerf de tout service public, de toute entreprise et de toute association, le nerf de toute puissance et de toute jouissance, soit, en d'autres termes, la force d'un monde où toute croyance religieuse s'éteint, c'est la finance, c'est l'or, ce n'est et ce ne peut être que l'or; l'or qui commande et commandite l'idée, l'or qui forge et qui paye le fer, épée ou machine, destiné à la réalisation de l'idée; l'or qui règne en souverain, et qui s'exprime en despote; l'or qui met humblement aux pieds de celui dont la main le répand rois et nobles, ministres et sujets, philosophes et femmes, sciences et arts, lois et mœurs! Chaque jour qui s'écoule, hélas! rend l'éclat de cette vérité plus terrible, et nous fait voir, en définitive, que l'or c'est le Juif!

<sup>1</sup> Cerfberr, *les Juifs*, p. 1; 1847.

<sup>2</sup> *L'Univers israélite*, p. 420, septembre 1864.

Oui, nommer l'or, ou la finance ; nommer une valeur quelconque, ou le crédit ; c'est d'un bout à l'autre de notre globe, nommer le Juif, *qui nous possède en le possédant*. Souveraineté colossale, exorbitante, implacable, sans cesse croissante, et sans autre contrôle imaginable que celui des lois chrétiennes, conspuées aujourd'hui par le Juif, notre suprême instituteur et par ses auxiliaires.

A l'un de ces Juifs, roi de finance, *un personnage* nous rapporte qu'il échappa de dire, en nommant un de ses rivaux judaïques: Ah ! si cet homme et moi nous pouvions nous entendre, resterait-il bientôt aux chrétiens autre chose que leurs yeux pour pleurer ? Tenons ce mot pour un conte.

Mais de fait, quel monarque déjà, quel État peut aujourd'hui lever des armées, construire ses flottes et ses chemins, creuser ses canaux, distribuer ses emplois, ses dignités, dormir en paix, armer en guerre, remuer, fonctionner, broncher, respirer librement en un mot, s'il n'a pour lui le contre-seing, l'agrément, le bon plaisir de *son maître*, le Juif ?

Le Juif nous tient, il est notre maître, non seulement parce que nous ne possédons plus l'or, mais, répétons-le sans cesse, parce que c'est l'or qui nous possède ; parce que l'orgueil, le luxe, la luxure, la soif, la rage de toute puissance et de toute jouissance, se sont emparés de nos âmes. Il ne lâchera prise que devant la résurrection de *l'éducation chrétienne* qui inspire à l'homme humilité, modération, honnêteté, sobriété, dévouement, égards et respect pour le faible et le pauvre. Jusque là donc, il nous faut durement rester sur les paroles que fait retentir un saint prêtre issu de sang israélite, et qui résumant nos dernières pages :

« Naturellement habiles, ingénieux, et *possédés par l'instinct de la domination*, les Juifs ont envahi graduellement toutes les avenues qui conduisent aux richesses, aux dignités et au pouvoir. Leur esprit s'est peu à peu infiltré dans

la civilisation moderne. Ils *dirigent* la Bourse, la presse, le théâtre, la littérature, les administrations, les grandes voies de communication sur terre et sur mer; et, par l'ascendant de leur fortune et de leur génie, ils tiennent ensermée, à l'heure qu'il est, *comme dans un réseau, toute la société chrétienne* <sup>1</sup>. »

Avons-nous entendu ces paroles? les avons-nous comprises? Non! pas encore! Elles semblent nous étonner, et notre étonnement fait sourire de pitié le premier ministre du royaume de la Grande-Bretagne, un des princes de la politique moderne, un des vaillants soutiens du protestantisme anglican, un des fils de la race juive, et qui, dans l'épanouissement de l'orgueil judaïque, s'écrie : « En vérité, le monde est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil ne plonge point derrière la coulisse <sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> Le R. P. Ratisbonne, *Question juive*, p. 9; Paris, 1868.

<sup>2</sup> The world is governed by very different personages to what is imagined by those who are not behind the scene. — Disraeli, dans *Coningsby*, livre où cet homme d'État met en relief la valeur des Juifs, p. 184; Paris, 1844, in 8.

---

#### NOTE

M. le baron de Rothschild, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de etc., etc., consul d'Autriche..... laisse en mourant quatre fils et quelque chose, se dit-il, comme huit cents millions de fortune. Au taux légal de cinq pour cent, huit cents millions produisent par an huit cents fois cinquante mille francs, c'est-à-dire *quarante millions*. Quelle puissance aux mains du possesseur d'un tel revenu !

Ajoutons que le taux de cinq pour cent n'est qu'un intérêt platement bourgeois, et qu'il nous est impossible de savoir à quel degré s'élève la fécondité des écus sous la main d'un banquier, mais surtout sous la main des hauts seigneurs et des princes de la Banque. *Ce que tout le monde sait, à Paris*, et cela nous dispense de tout détail, c'est que, chez certaines classes de gens de finance que le langage ordinaire ne qualifie nullement d'usuriers, la moyenne du produit, nous ne disons point de l'intérêt de l'argent, est de vingt-cinq pour cent. Chez ces financiers, huit cents millions donneraient un revenu de deux cents millions !

On affirme qu'en 1812 M. de Rothschild ne possédait qu'un unique million et l'on dit que ce banquier donne à son fils aîné, en préciput et hors part, sa magnifique terre de Ferrières, en Seine-et-Marne, outre la somme de deux cents millions. *Quelle que soit sa fortune, M. de Rothschild n'étant pas Français, si nous ne nous trompons, a le privilège, en France, d'être le propriétaire sérieux de sa fortune.* L'État ne peut en conséquence se permettre de tester pour lui, comme il le fait pour nous, en faisant la part de nos enfants. M. de Rothschild fait donc ses parts à son gré, dans l'intérêt de sa maison. La France peut ainsi se couvrir de hauts et puissants seigneurs, de potentats qui, parce qu'ils sont étrangers, se donneront sur notre sol, et à leur gré, la puissance à laquelle nous ne pouvons prétendre parce que nous n'y sommes que Français. En d'autres termes, un Français, pour acquérir le privilège d'être le propriétaire véritable de ses propriétés, doit renoncer à sa qualité de Français et se faire étranger <sup>1</sup>.

« Un célèbre financier vient de mourir, nous dit l'un de nos grands et véritables économistes, M. Coquille. Les uns portent sa fortune à huit cents millions, d'autres au chiffre *fabuleux* de deux milliards (soit cinq cents millions de rente au *produit* de vingt-cinq pour cent). Plusieurs journaux saisissent l'occasion de vanter le désintéressement de M. de Rothschild, et les services qu'il a rendus à la France. Il eût mieux valu que la France n'eût pas besoin de ses services, car il est trop évident que la fortune de M. de Rothschild ne s'est accrue que par nos désastres financiers. N'est-il pas *honteux* que les sociétés modernes soient toujours à court d'argent ? Rien n'indique plus la faiblesse d'esprit de nos gouvernants <sup>2</sup>. »

Et voilà comment les Juifs, même les plus honnêtes, sont le sucoir et la ruine des peuples que la folie destine à tomber sous leur sceptre. Car les gouvernements dissipateurs sont faits à l'image de certains fils de famille empressés de jouir. Les Juifs sont là pour leur faire les plus gracieuses avances ; la facilité des emprunts tente ces imprudents ; ils y succombent et se perdent ! Et puis, la fortune que les Juifs ont acquise, et peut-être par des voies légales ou admises que nous nous abstenons de dire légitimes, leur met en main les moyens d'action sur le monde civilisé, dont l'étude nous apprend l'usage ! — On dit énormes, monstrueux, les gains que doit valoir à la Banque juive la révolution italienne, dont le caractère anticatholique est assez saillant. Heureuse est l'Italie révolutionnaire de rencontrer de tels financiers.... sinon !

Nous ne connaissons ni les opérations de banque de M. de Rothschild, ni les vues politiques de ce potentat ; mais nous n'avons entendu dire

<sup>1</sup> Lire le bel ouvrage de M. le Play, sénateur, sur ces questions, etc. : *La Réforme sociale en France* ; Paris, Plon, 1864.

<sup>2</sup> *Le Monde*, 23 novembre et 24 novembre : *id.*, 1863. — « La Providence, disent les *Archives israélites*, a comblé cette famille d'une fortune plus que princière. » VII, p. 213 ; 1869.

## LES JUIFS.

que du bien de l'homme privé, et nous portons témoignage de ses nombreuses charités, non-seulement à ses coreligionnaires, mais à des chrétiens. — Lorsque nous visitâmes son royal château de Ferrières, une chose nous frappa : ce fut de ne voir parmi les objets d'art aucune sculpture, aucun tableau dont la pudeur eût à souffrir. Combien de demeures chrétiennes peuvent lui envier cette gloire !

---

### TROISIÈME DIVISION. — LA PAROLE PUBLIQUE ET ENSEIGNANTE, LA PRESSE.

Autre puissance dont le Juif se fait un auxiliaire; ses représentants honorables, et non. — Service que le Juif avoue lui devoir. — Ellen'a pas encore achevé de judaïser le monde, mais patience !—Les diverses catégories des hommes de la presse. — Despotisme sans bornes du maître d'un journal. — Dans nombre de journaux, quel est ce despote ? — Mystère ! — Caractère de sa position. — Son mérite est la sûreté de sa main dans le choix de ses intentants ou de ses ouvriers littéraires. — Place où foisonnent ces gens de haute et de basse paye. — Semblable à toute propriété, tout journal change sans cesse de maîtres, de locataires, et par conséquent d'esprit. — Le Juif achète, exploite ou fait exploiter la plupart des feuilles importantes. — Son influence sur l'opinion, sur les idées religieuses, sur les entreprises commerciales, industrielles, politiques : le Juif par elles trompe et entraîne gouvernements et gouvernés. — Malgré le grand nombre des écrivains honnêtes, la presse est, de sa nature, essentiellement vénale ; nul n'est plus intéressé que le Juif à l'acheter, et nul n'a plus d'or pour la payer.—Mais la presse a-t-elle une valeur sérieuse ? — Exemple aussi éclatant que piquant. — Un gouvernement et un grand journal, organe de la féodalité financière. — Quelle que soit la puissance des journaux, le Juif presque partout en est ou en devient le maître, mais sans apparaître. — Plus qu'un autre pays, l'Allemagne nous montre cette puissance du Juif. — Les événements de l'Europe dépendent d'une dizaine d'hommes, Juifs ou auxiliaires du Juif. — Mot effrayant et prodigieux de l'ex-premier ministre de la Grande-Bretagne, de sang juïaïque, Disraeli. — Ce mot et celui de M. le prince de Metternich confirment nos pages. — Appendice. — Prodigieuse dépravation du clergé autrichien, naguère ; elle fut l'œuvre du Jansénisme et du Juif. — Prodigieuse dépravation des sentiments de l'honneur et du patriotisme, et par qui.

Une seconde puissance figure en tête de celles qui se sont faites les auxiliaires du Juif, et cette puissance c'est la presse; mais peut-être, au lieu d'employer ce terme, devrions-nous dire la parole publique, la parole vibrante de l'orateur ; la parole du professeur des grandes chaires qui, dans le sein de l'Allemagne, par exemple, sont des tribunes d'un retentissement étrange ; la parole plus grave, mais

sourde, de l'écrivain politique ou religieux, qui n'atteint guère que par des échos affaiblis l'oreille préoccupée de la foule ; la parole enfin du journaliste dont la tâche quotidienne est de donner un bruyant écho à chacune de ces autres paroles, de les commenter, de les défigurer, de les embellir, d'en éteindre l'éclat ou de les couronner de gloire en les aidant à jeter sur leur passage les splendeurs d'un radieux météore.

La presse, et nous nous hâtons de le proclamer, compte dans notre France et dans le sein de l'Europe de *nombreux et très honorables représentants* ; mais cette réserve faite, et la justice l'exige, nous ne saurions hésiter à reconnaître que sa vertu trop souvent n'est qu'une vertu suspecte, et tel est le terme dont ne craignent guère d'user les gens les plus polis dans leur langage. Car, d'un bout à l'autre de l'Europe l'or et la presse ne sont que trop fortement accusés d'entretenir l'un avec l'autre de secrets et fort illégitimes rapports ; et si déjà le Juif tient « dans un réseau la société chrétienne tout entière », le crime en est le plus souvent aux séductions que sa main fait briller aux yeux de la presse, devenue l'un des plus irrésistibles agents de son génie dominateur. Mais la presse, — pour résumer en elle toute la question de la parole publique, — est-elle au Juif de quelque utilité sérieuse ? Se vendrait-elle au Juif ? Le Juif, en un mot, pourrait-il acheter, saurait-il construire ou manœuvrer, au profit de ses intérêts et de ses doctrines, les doctrines, les grandes machines de guerre de la presse ?...

Les services que le Juif doit à la presse se peignent dans les paroles mêmes dont les *Archives israélites* chatouillent les oreilles réjouies d'Israël, et ces paroles sont assez claires pour que chacun de nous en saisisse le sens et la portée. Car ce que le Juif appelle intolérance et préjugé, fanatisme et barbarie, ce sont les principes mêmes de la croyance et de la civilisation chrétiennes ; nous le savons, et nous ne pouvons nous y laisser décevoir : « Si les préjugés diminuent, nous dit une des grandes revues juïques, c'est que



nos paroles et nos écrits se répandent ; c'est que les livres et les journaux israélites agissent de proche en proche. » Rien, en effet, n'est plus efficace, « pour nous garantir contre le retour des excès, que le développement de nos travaux littéraires <sup>1</sup> ». Il n'y a plus, il est vrai, « que de rares contrées où les *droits* de nos frères soient méconnus. On peut dire que l'intolérance et le fanatisme sont vaincus, mais les préjugés ne le sont pas, ils subsistent toujours. On les trouve dans tous les pays, dans les plus avancés comme dans les plus arriérés, et dans toutes les classes, dans les plus éclairées comme dans les plus illettrées <sup>2</sup>. »

En un mot, le mal dont le Juif se plaint de souffrir a conservé dans le sol quelques racines ; c'est-à-dire que les principes civilisateurs du christianisme ont encore quelque vie ; c'est-à-dire que la presse judaïsante, malgré l'éclat et l'immensité des succès qu'elle avoue, ne nous a point assez judaïsés encore ! Cependant, aujourd'hui, peu de gens *informés*, et nous devons accentuer ici les assertions dont le public sera le juge suprême, ignorent que, dans notre Europe, la presse a laissé passer entre les mains du Juif la partie la plus considérable de sa puissance.....

Eh quoi ! la presse se plier au joug des fils de Juda ? O blasphème ! Et quel langage nous expliquerait le phénomène de servilisme d'une puissance que nous savons être si fière ? Comment ! les champions les plus tapageurs de la liberté, les représentants les plus libéraux de la presse européenne, ne gouverneraient le monde, — s'il est vrai que les Juifs soient leurs souverains, — que sous les gages et la verge d'un monarque qui se dit paria ?

Le mot de l'énigme est assez simple ; il nous suffira

<sup>1</sup> Nul à peu près, et même parmi les plus intéressés à les connaître, ne lit de livres et de journaux ostensiblement juifs ; le public *en sait à peine l'existence*. Il est donc clair que ces livres et ces journaux israélites sont ceux qu'inspire, afin de nous former l'esprit et le cœur, le comité directeur du judaïsme, celui qui, dans son concile œcuménique de 1869, nous dit quels principes font les affaires du Juif. Ci-dessus premières pages de ce chapitre X.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XIV, p. 607 ; 1866 ; *ib.*, XVII, p. 730.

d'ajouter peu de chose à sa transparence, et peut-être alors apparaîtra-t-il quelque raison passable de conclure que les rois de la finance sont les souverains d'une immense région dans le domaine de la presse.

Quelques lignes, et dont aucun honnête homme ne se blessera, doivent rappeler ici que, parmi les écrivains de la presse, les uns sont des gens de parti, mais emportés par des passions ardentes et souvent généreuses, dont l'essor les élève au-dessus des bassesses de l'écrivain qui se vend; ceux-ci, nous les plaignons, et nous sommes loin de les mépriser; nombre d'entre eux ont conquis notre estime, et notre espoir est que leurs préjugés se noieront un jour dans les flots de la lumière. D'autres, plus réfléchis et surtout plus éclairés, sont des hommes de conscience et de dévouement : le camp des *catholiques en fourmille*; d'autres encore se rangent au nombre des hommes viciés, corrompus, créés pour l'adoration et le service du mal : les beautés de la religion du Christ leur sont un objet d'horreur ! D'autres enfin, simplement plats et vils, se sont faits, sous l'inspiration de leurs besoins ou de leurs sens, valets de plume. Et qui n'a vu, maintes fois, avec nous, tantôt celui-ci, tantôt celui-là, soldat, le matin, d'une dynastie déchue, protectionniste accentué, champion valeureux d'une idée quelconque, se trouver, le soir même, l'homme du gouvernement en pied, l'avocat éloquent du libre échange, le patron, le protecteur ardent d'une idée, d'un intérêt tout contraire à ceux pour lesquels, au lever de l'aurore, il versait son encre ? C'est que, dans le domaine de la presse, le simple écrivain, difficile à distinguer de l'homme à convictions sérieuses, n'est que trop souvent, hélas ! le souple et très humble serviteur d'un maître qui, d'une voix exempte de douceur et d'égards, lui commande militairement son service. Il reste alors à ce malheureux la liberté d'obéir ou de mourir de faim !

Mais quel tout-puissant et invisible despote plane donc au plus haut des cieux dans les sphères sublimes du journal ? Quel en est le mystérieux inspirateur, le moteur, l'âme, le

dieu ? — Certes, bien audacieux serait l'homme de peine qui vend les sueurs de sa verve à ce maître suprême, si jamais il prétendait le contempler face à face ou faire articuler à ses lèvres les lettres dont se compose son nom. Eh quoi ! le caissier de la feuille lui compte à juste échéance le prix de sa prose à tant la tâche, à tant le mètre, et sa curiosité n'est pas assouvie ! Ah ! qu'il écrive, qu'il traîne ou fasse voler sa plume, mais qu'il ait le tact de se taire, s'il ne renonce à toucher ses gages !

L'homme véritable de la presse, et celui-là seul la représente, qu'il écrive ou qu'il ne sache tenir une plume, qu'il soit seul ou qu'il se nomme société, compagnie, légion, car le nom ne fait rien à la chose, cet homme est, dans chaque feuille, celui qui peut dire du journal : Ceci, est mon bien, c'est ma personne, c'est moi. Ces paroles sont un avis assez clair à quiconque, si cette feuille est disponible, prétend se la donner pour auxiliaire ou pour organe. Il sait que désormais il doit financer et *contracter avec le maître d'icelle* : sinon, lui plaire ou le convaincre. De ces deux partis, le premier passe pour être le plus général et le plus sûr <sup>1</sup>.

Or, le propriétaire, le maître de cette machine à remuer l'opinion, ce spéculateur latent, qui le plus souvent et dans la plupart des États de l'Europe est de race juïque ou tend la main aux faveurs du Juif, n'a jamais quelquefois ni fabriqué ni limé la moindre phrase. Mais l'un de ses mérites

<sup>1</sup> *La-Finance* est une feuille française, mais qui s'imprime en Belgique parce qu'elle tient à vivre et à conserver la liberté de ses allures. Elle a pour rédacteur en chef M. Crampon, piquant et habile écrivain. Nul peut-être, dans cette double et scabreuse spécialité de journaliste et de docteur ès-finances, ne fait ressortir avec plus de talent et de courage le mercantilisme et la vénalité de la presse, M. Crampon dirige au grand jour ses attaques, et sa tactique est de produire *des faits*, à côté desquels il faut avouer que ses arguments deviennent quelquefois un véritable luxe. Nous avons remarqué, entre ses différents numéros, celui du 27 février 1868. Lire dans cette feuille, par exemple, l'article sur *Le mercantilisme de la presse est-il arrivé à son apogée ?*

Nous ne connaissons point M. Crampon, et nous n'avons aucune relation avec son journal, qui est la terreur de ceux auxquels on aime à ne point ressembler.

est d'avoir la main sûre dans le choix de ses subordonnés, de ses entrepreneurs littéraires, habiles eux-mêmes à se pourvoir de ces artistes en style dont le nombre, immense déjà, s'accroît chaque jour, grâce à l'impolitique et cruelle sorte d'éducation qui se prodigue sans relâche aux classes nécessiteuses. Dressés que sont ces mercenaires à l'art de tourner une phrase, et fatalement étrangers ou hostiles pour la plupart à toute doctrine sociale, à tout principe de fixité, vous les voyez se faire de leur talent un métier qui ne saurait admettre de chômage, et se disputer sans ménagement la main qui daigne leur tendre un salaire.

Tels sont, dans une grande partie de l'Europe, les gens de haute et de basse paye qui foisonnent sur les places où se fournit une certaine presse; artisans empressés que nous voyons en foule innombrable accourir, offrir leurs services, et, sans sourciller, se faire, aux ordres *du chef d'atelier* qui les engage, les joyeux démolisseurs de l'ordre social des pays chrétiens. Or, ces valets de plume, et nous voulons éviter un terme plus fort qu'employa Lamartine, ne sont la plupart du temps, et presque toujours à leur insu, que les exécuteurs des œuvres du Juif, exact à payer ce qui fut promis, et doué d'une habileté rare à cacher la main qui trace les plans et qui solde l'ouvrage.

Nous tenions à ne point dire un mot au delà du nécessaire le plus strict sur le personnel *visible et invisible* de ces *organes de l'opinion publique*. Et, tous, nous savons que chaque feuille périodique, que chaque journal est une propriété; que semblable à tout objet, à tout édifice capable de tenter un acquéreur, il change de maître chaque fois que la mort ou des convenances l'exigent. Nous savons qu'il se vend alors aux enchères, et que l'acheteur est libre d'en congédier le locataire, c'est-à-dire l'esprit qui l'habite, pour y loger et y installer le sien. Grâce donc à la surabondance de son or, le Juif est, tantôt ouvertement et tantôt sous un nom d'emprunt, l'acheteur de cette mobile propriété qui penche et verse sans cesse sur son terrain.

Ajoutons à ces notions générales une réflexion : c'est que l'influence des idées religieuses s'étend aujourd'hui surtout, fort au delà des limites que leur assigne le vulgaire. Elles gouvernent, en mille circonstances, la politique des peuples ; et des allures de cette politique dépendent ou la marche ou le sommeil des entreprises dans les voies du commerce *et de l'industrie*. Or, mieux que tout autre agent, ce sont les feuilles publiques qui donnent l'essor à ces idées dirigeantes et qui les compriment au besoin, qui les pétrissent, et forment l'opinion d'après les vœux de leur maître ; ce sont elles, plus souvent encore, qui trompent gouvernements et gouvernés en se donnant pour les représentants de cette opinion dont elles usurpent audacieusement la place. Ce fait malheureux, et qui ne saurait échapper aux regards de l'observateur, nous dit assez quels instruments indispensables sont devenues ces feuilles pour les intérêts et les machinations du Juif, le prince de tous les commerçants de la terre, et, le politique le plus machiavélique de ce monde dans les intérêts de son commerce et de sa foi.

Plein de confiance que nous sommes dans la pénétration de nos lecteurs, nous indiquons ces choses du bout de la plume, et nous disons, sans la moindre crainte de blesser le nombre considérable des écrivains fidèles aux lois de l'honneur, que la presse est, par la nature même de sa constitution et des usages auxquels elle consent à se prêter, essentiellement vénale. A ce titre, elle appartient au plus offrant ; le plus offrant, quand il le veut, c'est le Juif, et ce chapitre ne sera point terminé que la bouche d'Israël elle-même ne s'ouvre pour donner à nos paroles une preuve sans réplique, et légitimer des conclusions qui de prime abord auraient semblé téméraires<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Aujourd'hui une grande partie de la presse est au pouvoir des Juifs. Beaucoup de journaux même voilés sous l'étiquette conservatrice sont dirigés par les Juifs. Le livre de M. Drumont « *La France juive* » nous donne sur ce sujet des détails précis qui sortent malheureusement du cadre tout à fait impersonnel du présent travail (note de la 2<sup>e</sup> édition).

Mais avant de passer outre, il nous importe de savoir, autrement que par des paroles, si la presse, cette forme orgueilleuse de l'opinion qui s'intitule la reine du monde, a réellement quelque valeur, et si la puissance prétendue de ce levier que manie le bras du Juif est ou n'est pas une puissance surfaite.

Elle est peu de chose en vérité, nous disent les uns, moins que rien, une sorte de néant ; car ses deux pôles opposés se font équilibre l'un à l'autre.— Ah ! laissez donc ! c'est bien tout le contraire, reprennent les autres ; elle est tout à elle seule ! Elle est la force des forces, et la plus ferme des puissances ne saurait se tenir debout devant elle. De ces deux affirmations, en est-il une qui soit acceptable et solide ?

Nous nous contenterons de donner pour réponse un exemple de la valeur qu'un gouvernement fondé par des journalistes, juste appréciateur des services de la presse et maître d'un nombre considérable de journaux, attachait à la plus éminente de ces feuilles. Mais cette feuille était-elle vénale ? Mettait-elle au bénéfice du premier venu tel ou tel prix à ses faveurs ? Prostituaient-elle à des inconnus ses folles tendresses et ses amours ? Ou plutôt, et sans lui prêter de telles bassesses, était-elle de celles que les gouvernements indemnisent par des subventions et des grâces, des peines qu'elles se donnent à les servir et des pertes dont les sympathies qu'elles leur témoignent deviennent pour elles une inévitable source ? Ainsi l'établit, en nommant cette formidable feuille des *Débats*, M. Toussenel, l'un de nos plus spirituels investigateurs. L'hyperbole et l'injustice se mêlent-elles à sa parole, dont il assumait fièrement devant le public la responsabilité ? Trop ignorant sommes-nous des faits dont il a rassasié ses pages, pour ne nous point abstenir de placer à côté de son jugement le nôtre. Mais le personnel des *Débats*, fût-il resté ce qu'il était alors, ce sera justice de faire observer à qui nous lit que nulle affirmation de M. Toussenel, — et nous sommes loin de les reproduire

dans leur intégrité, — ne dépasse le millésime de son livre (Paris, 1847).

Sous un prince protecteur et admirateur des Juifs<sup>1</sup>, et dont cette feuille était l'organe le plus accrédité, éclate le cri de M. Toussenel : Les Juifs ! les Juifs sont les rois de l'époque ! Ce cri devient le titre de son livre, et nous y lisons ces paroles : « *La féodalité financière* a, pour faire connaître son bon plaisir aux hommes *du gouvernement nominal*, son journal officiel, le *Journal des Débats* ! »

« On a osé imprimer que tout ministère était tenu de payer au *Journal des Débats* une énorme contribution de guerre. — Le fait est-il vrai ? — Il y eut de grands ministres qui ont essayé de s'affranchir de ce protectorat onéreux, M. de Villèle entre autres. Mais M. de Villèle fut renversé par une coalition dans laquelle les *Débats* figurent glorieusement, et le ministère Martignac fut obligé de rembourser au *Journal des Débats* les trois années de l'arriéré... M. Thiers eut aussi, un jour, à ce qu'on assure, la velléité de se révolter contre le despotisme des *Débats*. Mais le vieux Entelle terrassa d'un seul revers d'article le présomptueux Darès, qui mit aussitôt les pouces, demanda pardon, et se hâta de conclure la paix avec le caissier du journal. L'acte de contrition fut accepté...

« M. Guizot et M. Duchâtel s'honorent de leur empressement à exécuter les moindres ordres du *Journal des Débats* : « Si c'est possible c'est fait ; si c'est impossible on le fera ! » Ils lui servent sa subvention à genoux, et sur un plat d'or. La dévotion de M. de Montalivet au *Journal des Débats* dépasse les bornes de la servilité ; c'est, à proprement parler, le *Journal des Débats* qui règne à l'intérieur quand M. de Montalivet est ministre. M. de Montalivet a dû causer un tort immense à la dynastie de Juillet, plus encore par son entourage que par ses actes ; non pas seulement parce qu'il a encombré tous les offices publics des pires écrivains

<sup>1</sup> *Ut supra*, Bédarride, p. 430 ; 2<sup>e</sup> édit., 1861.

**des Débats**, mais parce qu'il a habitué l'opinion à faire intervenir le nom du Roi dans tous les tripotages de la presse ministérielle, et à considérer le *Journal des Débats* comme l'organe du château, du parti de la cour. Et comment aurait-on douté dans le public de l'intimité qui régnait entre la royauté de la rue des Prêtres et celle des Tuileries, quand on voyait figurer sur la liste des rédacteurs du journal tous les noms des précepteurs des princes ?

« J'ai pu habiter aussi longtemps que je l'ai voulu, sous le 15 avril, la région des faveurs, des sinécures et des gratifications. Je ne sais pourquoi, malgré mes affections pour le pouvoir, je n'ai jamais pu séjourner dans cette région plus d'un mois. Il faut qu'il s'exhale de ce milieu officiel une senteur de rachitisme moral et d'âpreté argentièrre qui suffoque l'homme de cœur ! »

Ces paroles de M. Toussenel ne sont point ambiguës ; mais ne nous importerait-il pas de savoir ce qu'est en lui même le journal qui, par les faveurs dont on le comble, nous donne un échantillon de l'importance de quelques-unes des feuilles de la presse ? Eh bien ! cela se dit du ton le plus ferme : le *Journal des Débats* est d'abord « l'organe officiel de la haute banque, et non pas du château. Il protégera la cour tant que la cour se montrera docile aux volontés des puissants seigneurs de la rue Bergère et de la rue Laffitte ; sinon, non ; et son dévouement à la dynastie n'ira pas plus loin. Le *Journal des Débats* a enterré beaucoup de dynasties dans sa vie, et il y a longtemps qu'il a juré de ne plus s'attacher à des institutions si fragiles<sup>1</sup>. »

Ce journal de la haute banque, dont les seigneurs judaïques de la rue Bergère et de la rue Laffitte seraient les princes, « est donc une véritable puissance, presque officiellement reconnue en Europe ? » Et de fait, il « s'amuse quelquefois à piquer aux naseaux l'empereur de Russie. Il n'y a pas de couronnement d'empereur d'Autriche ou de reine d'Angle-

<sup>1</sup> *Ib.*, p. 6 à 9, t. II.



terre sans un envoyé extraordinaire du *Journal des Débats*. Mais cette feuille est surtout la grande feuille des bénéfices, le livre rouge du règne actuel. Je vous défie d'entrer dans une bibliothèque publique, dans un amphithéâtre du Collège de France ou de la Sorbonne, sans vous cogner la tête à un rédacteur des *Débats*. La Cour de cassation, la Cour des comptes, le Conseil d'État, les ambassades, le Conseil royal de l'instruction publique, tout est de son ressort!..... M. de Broglie avait eu l'excellente pensée de rendre une ordonnance qui réservait les consulats aux élèves de l'*École des consuls*. L'ordonnance de M. de Broglie n'a jamais eu de signification; la véritable école, l'unique école des consuls, est le *Journal des Débats*. Le *Journal des Débats* a son consul général à Bagdad (un Juif), un autre à Alexandrie, un autre à Jérusalem, un autre à Gênes, sans compter un ambassadeur à Constantinople. M. Adolphe Guérout, un ex-saint-simonien, rédacteur alors des *Débats*, homme d'esprit, s'ennuyait en Europe; M. Guizot, pour le tirer de peine, lui a trouvé un consulat... Le *Journal des Débats* peut tout, même le bien! mais il n'en abuse pas; il lui sera cependant pardonné beaucoup, pour avoir publié les *Mystères de Paris*!

« L'Académie française et le théâtre relèvent du feuilleton des *Débats*, comme les ministères, les ambassades, les consulats et le reste relèvent du premier-Paris..... » En somme, le *Journal des Débats*, ce « journal de la féodalité financière », dont les Juifs sont les princes, « est l'arbitre suprême des destinées de la nation <sup>1</sup> »!

Nous nous arrêterons à ce point, et, laissant à l'appréciation du lecteur une série de pages d'un singulier mordant, nous prions quiconque jette les yeux sur cet échantillon de la presse française, sur « cet organe officiel de la haute banque », dont les coryphées sont des Juifs, de nous dire si le journalisme est *un rien*? Si, tantôt pris en bloc et tantôt membre à membre, il est une puissance? S'il est une

<sup>1</sup> Toussenel, *les Juifs rois de l'époque*, t. II, p. 12, 13, 6, 10.

puissance aussi grande par l'éclat de ses services, lorsqu'on se réduit à la nécessité de les acquérir, que redoutable par ses hostilités lorsqu'on n'a point su se donner la force de les rendre méprisables ? Mais, dans quelque sens que se prononce la sentence, ce que mille bouches se joindront de mille côtés différents à la nôtre pour affirmer, c'est que, sur notre continent, l'immense majorité des organes de la presse vit dans la dépendance du Juif ; c'est que les fondateurs du plus grand nombre de ces feuilles, et quelquefois même les écrivains qui les rédigent, sont de race judaïque ; c'est que, plutôt encore, propriétaire ou suprême directeur de ces journaux, Israël y tient à ses gages, et derrière le rideau, un assortiment de littérateurs *religieux* et politiques, d'hommes de science et de roman, dont la plupart, ainsi que dans les rangs de la hiérarchie maçonnique à laquelle appartient cette presse, ne savent ni quel est leur véritable maître, ni quels sont le plan et le but de l'œuvre complexe dont un délégué de ce maître leur fait exécuter les détails <sup>1</sup>.

Ces choses dites, nous croyons que l'Allemagne est, pour le moment, la région de l'Europe qui place dans leur plus saillant relief ces deux faits : 1<sup>o</sup> la puissance de la parole publique, de la parole enseignante jetée du haut des chaires, et surtout de celle qui se donne la presse pour organe ; 2<sup>o</sup> la part de lion que le Juif s'est faite dans la possession et dans l'usage de cette puissance.

Homme d'État au service de la grande puissance germanique, et aussi clairvoyant que sagace, un de nos amis, — un de ces rares protestants qui sont restés fidèles à la divinité du Christ, — nous écrivait au mois de décembre 1865 : « Pour les temps présents, je crois les Juifs très actifs à *ruiner les fondements* de notre société et à *préparer les révolutions*. Ils appartiennent à une race *admirablement bien douée*, qui produit *des génies dans tous les domaines et dans toutes les tendances* ; je veux dire des hommes originaux,

<sup>1</sup> Ces choses ne sont ni seulement ni surtout pour la France.

d'une *haute intelligence* et d'une *grande puissance d'action*. En Hollande, par exemple, deux des protestants évangéliques les plus influents ont été deux Juifs convertis, d'Acosta et Cappadose ; en Allemagne, le grand historien de l'Église, Néandre, était pareillement né d'une famille israélite ; à Neuchâtel, dans le camp opposé, le propagateur le plus infatigable et le plus heureux de l'athéisme est un Juif, un banni d'Allemagne, qui a su se faire une magnifique position dans ce pays ; l'État lui fait un gros traitement et lui a bâti un observatoire. Depuis la recrudescence révolutionnaire de 1848, je me suis trouvé en relations avec un Juif qui, par vanité, trahissait le secret des sociétés secrètes auxquelles il s'était associé, et qui m'avertissait huit à dix jours d'avance de toutes les révolutions qui allaient éclater sur un point quelconque de l'Europe.

« Je lui dois l'*inébranlable conviction* que tous ces grands mouvements *des peuples opprimés*, etc., etc., sont combinés par *une demi-douzaine d'individus* qui donnent leurs ordres aux sociétés secrètes de l'Europe entière !

« Le sol est tout à fait miné sous nos pieds, et les Juifs fournissent un large contingent à ces mineurs... Les banquiers juifs seront bientôt, par leurs prodigieuses fortunes, nos maîtres et seigneurs. » On m'affirme enfin « que tous les grands journaux radicaux de l'Allemagne sont entre les mains des Juifs..... » Les premières lignes de cette lettre nous ont dit quelle y est leur tâche<sup>1</sup>.

Quelques mois s'étaient écoulés à peine depuis que nous l'avions reçue, et, sous les coups foudroyants de la Prusse, l'un des plus puissants empires du monde s'affaissait sur lui-même, et tombait avec un tel fracas de ruines, avec une si effrayante soudaineté, que l'Europe en tressaille encore. Leçon terrible et peut-être inutile, mais qui nous apprend, lorsque dans le domaine de la pensée chaque agent destruc-

<sup>1</sup> Voir dans *la France juive* de M. Drumont la longue liste de la presse juive française actuelle.

teur a rempli sa tâche, avec quelle vélocité de foudre, — dans le siècle de la vapeur et de l'électricité, c'est-à-dire dans un siècle de miraculeux raccourcissements de temps et d'espace, — viendront fondre sur nous les événements les plus gros de surprises ; événements qui ne cesseront de paraître aussi lointains aux yeux de ceux qui ne savent ni croire ni voir, que le semblait aux contemporains de Noé le déluge universel, la veille même du jour où ce cataclysme, si longtemps prophétisé, bouleversa la terre.

Or, le secret du vaste ensemble de machinations et de trahisons au centre duquel s'accomplissait ce tragique changement à vue, ce secret se trouvait avoir été celui du public, qui tout à coup, se le rappelant, commençait à en saisir le sens. Chose étonnante et « fait incroyable, quoique signalé depuis longtemps », s'écriait-on, c'est que : *toute la presse de l'Empire* entrave, arrête, neutralise les efforts du pouvoir, et semble militer bien autrement dans les intérêts des ennemis de l'Autriche que de l'Autriche elle-même ; c'est que : toute parole de haut enseignement sort d'une bouche judaïque ; « c'est que : *toute la presse est entre les mains des Juifs!* » c'est que les Juifs, là comme ailleurs, sont les instituteurs de toute la jeunesse de l'Empire, les chefs invisibles et suprêmes des sociétés secrètes, qui, toutes ensemble, sont en voie d'achever et de parfaire la ruine de toute puissance chrétienne <sup>1</sup>.

Et, de fait, qui le croirait si les yeux n'en portaient témoignage ? les journaux mêmes de l'Autriche « qui défendent la monarchie et l'Église catholique sont commandités par des Israélites ». Là comme ailleurs, le judaïsme s'est fait le maître, afin de l'être partout ; « et la noblesse autrichienne n'a pu trouver en elle-même ni le talent ni le dévouement nécessaires pour fonder des journaux ! Aussi cherche-t-on vainement dans les feuilles allemandes une défense sérieuse des droits et des intérêts de l'Empire. Quelques personnes

<sup>1</sup> Voir à la fin de cette division, les notes.

*catholiques*, en France, ont seules soutenu avec persévérance la cause de l'Autriche, » tandis que les journaux français de la Révolution, où domine l'influence judaïque, travaillaient contre l'intérêt vital de leur patrie à fonder la puissance de la Prusse. Ils se servaient, comme en Italie, de la force unitaire d'un Roi, non dans le dessein de le grandir, mais avec la pensée de réaliser un peu plus tard, à l'aide des États agglomérés sous sa main, cette unification républicaine de l'Allemagne que doit suivre de si près l'unification républicaine de l'Europe entière.

Depuis longtemps, hélas ! la dissolution de l'Empire était préparée par les plus judaïques doctrines ; « le rationalisme, lèpre hideuse, rongeaient presque tous les corps de l'État ; l'athéisme était publiquement professé dans les universités ; une presse impie versait à flots chaque matin le poison des plus mortelles doctrines, et ne parlons ni de la corruption des villes, ni des mœurs licencieuses de l'armée et des officiers surtout, ni de la vénalité sordide et presque proverbiale de ses administrations, ni de l'oblitération du sens moral dans les hautes classes de la société, où l'adultère était excusé, le duel glorifié, le suicide légitimé ! » De tous côtés donc la machine vermoulue craquait, croulait, tombait en ruine ; et malgré la vaillance, et malgré l'héroïsme de l'armée presque tout entière, d'odieuses trahisons, au moment critique, livraient à l'ennemi... quoi ? — dirons-nous la patrie ? non ! mais l'empire ! — car la patrie, commençaient à dire un grand nombre des citoyens de l'Autriche, c'est l'Allemagne, que représente la Prusse !

Là voilà donc cette puissance à demi brisée et sur laquelle la révolution avait lancé ses anathèmes parce qu'elle avait été, parce qu'elle pouvait redevenir un des boulevards du catholicisme : *le Saint-Empire !* Et, sous quelque face que l'on envisage ses peuples, si le désordre y est si profond, si la misère y est si grande, il ne faut l'attribuer qu'au savoir-faire du monde occulte et de son prince, le Juif. Voilà ce qui se dit et se répète à haute voix sur tous les points de

l'Empire. Oui, « le plus grand fléau de l'Allemagne, nous disait naguère un homme d'État prussien, c'est le judaïsme, » et le plus redoutable des instruments du judaïsme, c'est la parole du professeur des hautes chaires, c'est le dissolvant quotidien de la presse<sup>1</sup> !

Mais Israël lui-même est loin de cacher son triomphe, encore inachevé ; et dans le pays qui donnait naguère à la franc-maçonnerie pour grand-maître universel son premier ministre, lord Palmerston, un autre premier ministre, le fils d'un Juif et d'une Juive, M. Disraeli, revendique en toutes lettres pour le Juif l'honneur d'avoir fait de l'Allemagne catholique l'Allemagne josphiste et maçonnique, c'est-à-dire l'Allemagne révolutionnée que nous voyons repousser à titre d'insulte et de danger public une alliance avec la religion du Christ, un concordat avec Rome ! Écoutons, et que nos oreilles ne laissent se perdre aucune syllabe de ces précieuses paroles :

« *La puissante révolution* qui se prépare et se brasse en Allemagne (1844), où de fait elle sera *bientôt* UNE SECONDE RÉFORME PLUS CONSIDÉRABLE QUE LA PREMIÈRE ; cette révolution dont un soupçon de jour permet à peine aux yeux de la Grande-Bretagne de pénétrer les mystères, eh bien ! sous quels auspices prend-elle la plénitude de ses développements ? Sous les auspices du Juif à qui, dans l'Allemagne, est échu le monopole presque complet de toutes les chaires professorales<sup>2</sup> » et de tous les organes de la presse : vérité d'évidence et de notoriété publique !

Ce que disait en termes si clairs le ministre triomphant de la Grande-Bretagne, M. Disraeli, l'un des fils et des initiés d'Israël, et ce qu'il savait en quelque sorte par droit de

<sup>1</sup> Pour les entre-guilletmets, la correspondance du *Monde* 4 septembre 1866 ; l'auteur de cette correspondance est un homme éminent, qui connaît à fond l'Allemagne ; il est Allemand, et l'homme d'État dont il parle n'est pas celui dont nous reproduisons une lettre, et que nous appelons notre ami.

<sup>2</sup> Entirely developing (itself) under the auspices of the Jews... Combien ces paroles n'ont-elles pas gagné en évidence depuis leur date ! 1844, Disraeli pour l'entre-guilletmets, *Coningsby*, p. 183-4.

naissance, le premier ministre de l'Autriche, M. le prince de Metternich, eût dû le savoir par le fait de l'observation, lui, cet homme d'État tout-puissant qui se doutait si peu qu'un des hommes investis de toute sa confiance, et par conséquent dépositaire de la plupart des secrets politiques de l'Europe, était le pseudonyme Nubius, c'est-à-dire le chef le plus redoutable de l'occultisme et le collègue du Juif Piccolo-Tigre ! Ses yeux, ainsi que les yeux de la plupart des souverains, refusaient le jour d'une lumière trop vive. Vaincu cependant qu'il était par des indices d'une importunité fatigante, un beau jour il laissa s'échapper de sa poitrine ce cri, où, dans l'expression du langage familier, la prophétie se mêlait à l'histoire :

« Il y a dans l'empire d'Allemagne des éléments révolutionnaires qui n'ont pas encore servi, et qui sont redoutables ; *l'élément juif, par exemple...* En Allemagne, les Juifs occupent le premier rôle, et sont des révolutionnaires de première volée. Ils ont *des écrivains, des philosophes, des poètes, des orateurs, des publicistes, des banquiers*, et sur la tête et dans le cœur tout le poids de l'ancienne ignominie ! Ils auront un jour redoutable pour l'Allemagne... *probablement suivi d'un lendemain redoutable pour eux !* »

L'organisation particulière à la nation juive, ses doctrines antichrétiennes, qui sont celles des sociétés occultes dont le Juif est l'âme et le prince, et dont l'organisation répète celle de sa race au milieu des peuples ; l'or qu'il possède et qui nous possède ; la parole enseignante et la parole de la presse<sup>2</sup> qui deviennent *sa propre parole*, voilà ce qui fit du Juif ce qu'il est : notre maître latent ; voilà ce qui, dans un avenir prochain, fera du Juif notre maître patent, ou du moins le principal instrument du plus inimaginable despotisme.

<sup>1</sup> Rougeyron, *Antéchr.*, p. 28-9 ; Paris, 1861 ; paroles prononcées en 1849.

<sup>2</sup> Lire sur la presse ; l. I, la Grande presse ; l. II, la Petite presse, Louis Veuillot, *Odeurs de Paris*, 7<sup>e</sup> édit., 1867.

## PREMIER APPENDICE

Comment et par quelles voies ce travail de décomposition d'une société chrétienne que nous venons d'indiquer fut-il si malheureusement préparé dans l'empire d'Allemagne ? Quelle en fut la cause antérieure, et l'influence judaïque fut-elle étrangère aux origines de ce mal ? — Peut-être notre réponse étonnera-t-elle plus d'une oreille ; car, nous le dirons d'un mot et sans hésiter : Il faut chercher dans l'hérésie...., il faut chercher dans *le haut jansénisme*, la cause immédiate de cette décomposition sociale. Nous y verrons aussitôt, d'une vue claire, que *ce jansénisme, intime allié des sociétés occultes*, a professé les doctrines des Gnostiques ; que les Gnostiques, ainsi que tous les premiers hérésiarques, ont eu pour pères les Juifs ; et nous nous rappellerons alors, pour le répéter sans cesse, que les Juifs, *les instituteurs actuels de l'Europe*, sont les chefs *primordiaux et permanents* des sociétés de l'occultisme, dont les principes rongent et dévorent les entrailles des sociétés de la vieille Europe. Déjà peut-être est-ce dire en termes assez clairs que l'influence judaïque dut s'infuser en Autriche d'une manière aussi profonde que sensible sous la main audacieuse du jansénisme, dont les exploits forment une série d'incomparables merveilles. Car, dès que cette hérésie se prend à respirer l'air libre dans le saint-empire, l'esprit qui souffle d'un bout à l'autre de ces États chrétiens y rend le clergé lui-même, et jusqu'aux évêques, l'objet d'un scandale dont nulle plume ne nous trace une plus vive et navrante peinture que celle d'un très docte et puissant investigateur, M. l'abbé Davin.

M. l'abbé Davin ? l'un de ces prêtres qui se passionnent, s'aigrissent, et dont l'esprit se lance avec intrépidité dans la voie détestable des exagérations ! — Ah ! quelques-uns le disent, et nous ignorons s'il y a quelque vérité dans ces paroles. Ce que nous savons, c'est que les recherches de ce docteur ont un intérêt saisissant ; c'est qu'il prodigue une énorme richesse de faits et de détails que font affluer sous sa main des autorités qui nous semblent graves, et parmi lesquelles se distingue un de nos plus vénérables cardinaux. Nous ne les avons pas discutées, il est vrai, ces autorités, car le lecteur pourra s'imposer cette tâche. Mais ce que nous devons énoncer, c'est que nulle part nous ne trouvons l'histoire de l'Église en désaccord avec les faits et les conclusions que ce docte écrivain établit, et qui, chose remarquable entre toutes, semble n'être que le développement du mot par lequel un Israélite de naissance, le premier ministre de la Grande-Bretagne, nous décrit avec orgueil l'action désastreuse et irrésistible de la propagande judaïque au sein du vaste empire d'Allemagne.

Mais les indiscretions de ce prêtre mettent à nu les plaies douloureuses de l'Église ? Grand sujet de scandale pour les fidèles, et de triomphe pour ses ennemis !

Serait-il plus sage de les cacher ? Pourquoi donc alors l'Église, dans



ses Évangiles et dans son histoire, se garde-t-elle si fort de ne point nommer ses Judas ? Est-ce que jamais elle a voilé ses plaies, les stigmates qui prolongent dans son corps la Passion de son divin Chef ? Est-ce que sa gloire n'a pas toujours été de vivre dans le grand jour de la vérité ? Moyen admirable de prouver, aussi bien par les faiblesses et les trahisons que par la sainteté de ses serviteurs, la divinité de son caractère.

Ces choses dites, nous nous hâtons de soumettre à l'appréciation du lecteur, et en simple note, un extrait de la pièce importante dont M. l'abbé Davin ne craignit point d'assumer devant le public la responsabilité : nous y ajoutons peu de chose.

L'illustre et très chrétienne impératrice Marie-Thérèse crut devoir introduire dans ses États deux médecins célèbres, mais que, fidèles à leurs plans destructeurs, les habiles initiés qui poursuivent le Christ de leurs haines mortelles avaient à son insu choisis dans la Hollande parmi les hommes les plus dangereux pour la paix de l'Église : Van Swieten et de Haën. A peine ces deux savants ont-ils pris pied dans l'empire, que « le jansénisme, c'est-à-dire la Révolution, » jette un bandeau sur les yeux de l'Impératrice et des futurs Empereurs, s'empare « du ministère de l'instruction publique, et marche à pas de géant ».... « Trente ans après, elle sera maîtresse de tout. LE SANHÉDRIN JANSÉNISTE aura partout ses *synagogues*, sous le nom de *loges maçonniques*; elles dirigeront tous les cabinets, et elles occuperont presque tous les temples <sup>1</sup>. »

Van Swieten meurt en 1772, et son fils, qui s'est lié lors de son séjour à Paris avec les apôtres de la nouvelle philosophie, se fait l'instrument d'un parti si puissant que sur le *terrain religieux*, il règne absolument, et durant vingt ans, sous les noms de Marie-Thérèse, de Joseph II<sup>2</sup> ce misérable empereur à qui la chrétienté, l'humanité devront tant de maux, et de Léopold II.... »

« La destruction totale de l'Église, dit le P. Theiner, était réservée à

<sup>1</sup> Observons l'alliance étroite que le perspicace investigateur établit, par les seuls mots *Sanhédrin* et *Synagogue*, entre le *judaisme* et l'*hérésie* représentée par le haut jansénisme transcendant. Voyons encore le jansénisme transcendant se confondre, par ses convulsionnaires, avec les *illuminés*, c'est-à-dire avec les conspirateurs de l'ordre *spirite*, adeptes de la *Cabale maçonnique*. Car la Cabale, nous dit l'initié Ragon, est « la mère des sciences occultes » (*Maçonnerie occulte*, p. 78 ; Paris, 1853), et nous savons qu'elle est l'âme du Talmud et du Zohar ! Ne perdons de vue aucune de ces expressions, aucun de ces points de repère.

<sup>2</sup> Joseph II, ce singe du grand Frédéric, à qui les Juifs n'ont pas ménagé la louange, et que ce monarque appelait « mon frère le sacristain », était incapable de gouverner ses États ; mais, possédé de la manie des réformes, il y agit en despote, il y usurpa le pouvoir papal, régenta, bouleversa, désola l'Église, et prépara par ses prodigieuses inepties la ruine de l'Autriche. Bien plus méchant, il fut pour la chrétienté un fléau dont l'action ne cessa point avec sa vie ! Lire dans l'*Histoire de l'Église* de Rohrbacher, t. XXVII, p. 231 ; 1852, etc., un résumé des actes de ce triste et implacable novateur (élève de l'abbé janséniste de Terme, etc. *Cours d'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 436 ; 1867, par M. l'abbé J. J. Blanc ; très savant ouvrage).

un seul homme. Cet homme était le janséniste baron Van Swieten, qui par son hypocrisie sans égale, et par le crédit qu'il s'était acquis grâce à ses relations avec les philosophes français et allemands, mais surtout avec ceux de Berlin, sut amener l'Empereur à le nommer directeur de l'instruction publique en Autriche. » Nous comptons au nombre de ses appuis, Sonnenfels, Born et Eybel, c'est-à-dire « les propagateurs les plus zélés de l'illuminisme » !

Tel fut en conséquence, l'homme dont les Illuminés qui se révélèrent en France par les exploits auxquels se rattache le nom de saint Médard, se servirent pour « décapuciner et déniaiser les Autrichiens ». Van Swieten, afin de faciliter cette œuvre, « ne donna de places qu'à des hommes dépourvus de conscience et de religion, de vertus, de piété, de mœurs et de dignité ». La véritable science n'entrait jamais chez lui en considération. Je dirai même plus, partout où elle se trouvait, elle était repoussée, *parce qu'on la craignait*. Il fallait être philosophe ou Illuminé, pour obtenir une chaire en théologie. — Les charlatans les plus impies étaient ceux qui obtenaient le plus de facilité pour l'avancement. Enfin, l'esprit immonde a jeté son masque ; il s'est fait cynique, il a installé l'orgie en plein soleil et en plein sanctuaire ; c'est à peine si l'on ose en croire ici l'histoire la plus authentique et surtout la citer. »

Il serait trop long, écrivait le 17 septembre 1788 un vertueux français, professeur à l'académie de Rattenberg, de vous faire part de tout ce que j'ai éprouvé à Vienne. Sachez, en tous cas, « et soyez convaincu que je ne parle point par hyperbole. » J'ai vu, dans cette université jadis si florissante, le renversement de toutes choses, et « une si effroyable immoralité que, si je ne l'avais vue de mes propres yeux, je n'ajouterais pas foi à ce que d'autres m'en diraient. »

On compte dans le séminaire général quatre-vingts séminaristes, « mais le nombre de filles de joie à qui les directeurs accordent la libre entrée, dans le but d'ôter à ces jeunes gens tout sentiment de honte, est beaucoup plus considérable. Et que dirai-je des thèses que l'on y soutient ! Les écrivains les plus dangereux se trouvent dans toutes les mains, et plusieurs professeurs complètent dans leurs explications ce qui manque à ces ouvrages en impiétés et en infamies. » D'ailleurs, « ce que je vous dis du séminaire général de Vienne est plus ou moins vrai de toutes les institutions du même genre à Gratz en Styrie, à Olmutz en Moravie, à Prague en Bohême, à Pavie dans le Milanais, à Inspruck dans le Tyrol.... Le janséniste Tamburini, après avoir été chassé de l'État vénitien pour ses blasphèmes et ses propositions scandaleuses, et s'être réfugié à Pavie, y a été nommé recteur du séminaire général. Le recteur du séminaire d'Inspruck est l'*incrédule* et *franco-maçon* Albertini. »

..... Prêtre et professeur de théologie au séminaire de Rattenberg,

« Ce même travail, ce même crime, est en voie de s'accomplir dans un très grand nombre d'États ; et par ces efforts, la Révolution exerce des ravages autrement redoutables que la terreur. »

Jean Kolb se livrait à tous les vices ; et digne imitateur des anciens Gnostiques, « il attaquait ouvertement la religion et la morale en présence des séminaristes et des laïques. Il menait ses élèves le vendredi dans les plus mauvais cabarets, buvait et mangeait avec eux, et les excitait à faire usage en public des viandes défendues par l'Église. Il leur enseignait sans détour que la simple fornication, loin d'être un péché, était permise, et même nécessaire. Pour leur rendre compréhensibles ces principes de morale (gnostique), il les conduisait lui-même dans les fossés de la ville aux heures où les soldats ont coutume de s'y livrer à leurs orgies ; il repaissoit ses yeux de ce spectacle, et exhortait ses séminaristes à imiter en toute tranquillité de conscience ces abominables exemples. Kolb devint enfin un objet de scandale pour toute la ville ; on protesta hautement contre lui à Vienne, mais en vain ; Van Swieten le protégeait, et Kolb demeura cinq années entières à Rattenberg. La mort seule put retirer ce monstre du théâtre de ses crimes. »

Une circonstance permit sans doute « au ministre de l'instruction publique à Vienne de si affreuses audaces : c'est qu'il avait pour complice le premier prélat de l'empire, l'archevêque électeur de Mayence, C<sup>\*\*\*</sup> F<sup>\*\*\*</sup> J<sup>\*\*\*</sup> d'E<sup>\*\*\*</sup>, et toute une troupe de Judas avec lui.... » Ce prélat était parvenu d'ailleurs à se donner pour coadjuteur son parent, le baron de D<sup>\*\*\*</sup>, traître à sa patrie, et qui ne craignit point de livrer l'Église aux francs-maçons, ses frères<sup>1</sup>.

Lors de la chute des principautés ecclésiastiques de l'Allemagne, lui seul gardera la sienne : Napoléon, en lui laissant le domaine temporel de quelques États, lui permit de prendre le titre de primat, ce qui indiquait assez quels projets il basait sur ce prélat ! Mais la divine Providence fit avorter ce calcul.

« Ainsi parle le cardinal Pacca ; et le cardinal Consalvi nous montre, le jour du sacre de Napoléon, Mgr D<sup>\*\*\*</sup> assis à la table impériale avant le Pape<sup>2</sup>. » Enfin de progrès en progrès, « le ministre de l'instruction publique et l'archevêque de Mayence en étaient venus à réformer à peu près tout l'épiscopat à leur image. Des loups ! on ne voyait que des loups à la tête des brebis de Dieu ! »

Mais où donc s'étaient réfugiés les évêques ? Hélas ! cette terrible chute de notre sainte Église, écrit un digne religieux, « aurait pu facilement être prévenue par nos évêques ; mais, ô douleur ! presque tous y ont prêté la main, et ont préféré rendre hommage aux princes de la terre que de glorifier le Dieu du ciel ». Trois de ces prélats exceptés, « les autres purent, à juste titre, être appelés les devastateurs plutôt que les gardiens de leurs troupeaux. Je ne veux pas, de peur de vous affliger, vous rappeler le triste souvenir de C<sup>\*\*\*</sup>, primat d'Allemagne et archevêque de Salzbourg, ni celui de l'infâme K<sup>\*\*\*</sup>, évêque de Saint-Polten et conseiller privé de l'Empereur, car il est trop connu... »

<sup>1</sup> Voir, même pièce, ce que dit le cardinal Pacca de cet Illuminé, dont la secte dirigeait alors plus ou moins tous les cabinets de l'Allemagne.

<sup>2</sup> Voir les autorités, même pièce.

C<sup>'''</sup>, « rival d'E<sup>'''</sup> en fourberie schismatique, était franc-maçon, comme D<sup>'''</sup>, comme *tous les meneurs* du mouvement qui changeait alors la face de l'Allemagne. » La franc-maçonnerie, dont les Juifs forment l'état-major, » et qui n'est que le Jansénisme doublé du philosophisme son adversaire en apparence, mais foncièrement son ami, *la franc-maçonnerie occupait tous les grands sièges épiscopaux*, ou par les titulaires ou par leurs subordonnés. »

« Ainsi les prélats trompaient l'Église, ainsi on les trompait eux-mêmes; ainsi les scandales n'avaient plus de limites... Que devaient donc être les peuples, avec un tel clergé et de telles manières diaboliques? Les mœurs s'écroulaient dans les villes, elles étaient bouleversées dans les campagnes; mais nulle part elles ne présentaient un aussi triste spectacle qu'à Vienne, où le gouvernement avait comme pris à tâche de corrompre, pour régner à la place de l'Église. » Il prétendait accroître de la sorte son très légitime pouvoir du pouvoir tout spécial qui ne saurait appartenir qu'aux ministres de la puissance spirituelle.

Et cependant, dans les masses, la foi résistait encore, « tant elle était antique et solide, et tant la grâce de Dieu la soutenait. Quant à la religion, dit le cardinal Pacca, malgré tous les efforts *des sectes et des sociétés secrètes* pour la déraciner du cœur des bons Allemands, je puis dire qu'elle y était encore pleine de vie dans la plupart des catholiques et, cette conservation, on peut le dire, était un véritable prodige <sup>1</sup> »

Ainsi, lorsque sonnera l'heure des dernières et *des plus redoutables persécutions* de l'Église, Dieu protégera-t-il les fidèles, jetés bien plus avant encore que nous venons de le voir au milieu des dangers ou le vertige s'emparerait de la foi la plus robuste, si le Ciel lui-même ne se hâtait d'intervenir. Mais gardons-nous d'agrandir l'ampleur de notre horizon, et bornons-nous, pour le moment, à répéter une phrase de ce précieux texte, car elle le résume tout entier.

« Le jansénisme, c'est-à-dire la Révolution », tenant le « *ministère de l'instruction publique* », va marcher en Allemagne « à pas de géant. Trente ans encore, et elle sera *maîtresse de tout* <sup>2</sup>. Le *Sanhédrin janséniste* aura partout ses *synagogues* sous le nom de *loges maçonniques*. Elles dirigeront *tous les cabinets*, et elles occuperont presque tous les temples <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> T. II, p. 81. Cette pièce importante, munie de toutes les autorités à l'appui, fut publiée dans *le Monde*, le 13 août 1868.

<sup>2</sup> Enemie implacable et surtout hypocrite de toute liberté, la Révolution, dont le jansénisme n'est qu'une face, vent sous prétexte de progrès, imposer aux familles, dans tous les États, le joug de l'instruction obligatoire; et pourquoi? — Parce qu'elle veut faire de nos enfants les siens, en les modelant à son image; parce qu'elle veut comme en Autriche, transformer un peuple chrétien en un peuple imbu de toutes les doctrines subversives de la civilisation chrétienne, c'est-à-dire en un peuple imbu des doctrines du judaïsme. Lire les passages que nous avons cités des discours de *l'Alliance israélite universelle*.

<sup>3</sup> La prophétie est aujourd'hui réalisé! La franc-maçonnerie accepte *tous les cabinets européens!* (Note de la 2<sup>e</sup> édition.)

Lorsque nous reproduisimes ces lignes, qui semblent amalgamer, pour en former sans raison un seul et même tout, quatre choses en apparence distinctes : l'hérésie (janséniste) et la Révolution, la franc-maçonnerie et le judaïsme (Sanhédrin), quelques lecteurs ont pu croire, quelques critiques ont pu s'imaginer, et nous eûmes soin d'en formuler la remarque, que l'auteur cité par nous abusait de l'hyperbole et confondait l'une avec l'autre des choses qui n'ont entre elles que d'insensible et de lointains rapports. Mais l'histoire, interrogée à sa source, compulsée dans ses archives, aidée des aveux du judaïsme, démontre le contraire, et, pour notre part, nous admirons la science de l'écrivain et la justesse de son jugement, tout en regrettant dans l'intérêt du public la trop nerveuse concision de sa parole.

Rien donc de plus clair et de mieux avoué : le judaïsme, aidé de la presse, est l'âme infatigable de toutes les sociétés cabalistiques et secrètes et de toutes les menées impies qui, soit dans le for intérieur de l'hérésie, soit dans les développements du philosophisme qu'elle enfante, s'attachant à la ruine du monde chrétien dont M. Disraeli semble jeter au milieu de nous la menace.

## DEUXIÈME APPENDICE

Méconnaissant les intérêts les plus évidents de la France, la presse révolutionnaire presque tout entière s'est portée avec un désastreux entrain à produire les deux grandes unifications de l'Italie et de l'Allemagne, qui sont la ruine de notre prépondérance, et qui déjà nous réduisent à la cruelle et impérieuse nécessité de ruiner nos finances, notre agriculture et notre industrie, en faisant de tout Français un soldat. Entre mille preuves de ce déplorable esprit, nous ne citerons que l'un des mille passages du journal *l'Étendard*, dont les premiers succès furent dus à cette annonce : qu'il s'abstiendrait de toute appréciation politique, parole qui nous trompa. Sa spécialité devait être la relation des événements de la guerre entre la Prusse et l'Autriche. Mais ce qui frappa le public, et ce qu'on vit s'épanouir avec une complaisante naïveté dans cette feuille, ce sont les sentiments d'horreur qu'inspire à la Révolution tout État coupable d'une tendance catholique, l'existence et la prospérité de cet État fussent-elles nécessaires à la puissance et à la prospérité de la patrie. Il est donc question de l'Autriche, où les principaux organes de l'opinion sont la bouche et la plume du Juif.

« Pendant la guerre, nous dit le journal *l'Étendard*, tout a servi la Prusse, tout a desservi l'Autriche... » Et d'où vient ce singulier phénomène ? Ah ! ah ! vous en iriez chercher trop loin les causes, et vous y perdriez trop de temps, lecteur non stylé ! Qu'il nous soit donné de vous épargner cette peine. La cause de toutes ces catastrophes, *l'Étendard* vous la dit : « L'Autriche a un pacte funeste qui absorbe, détourne, paralyse toutes ses forces vives » ; et ce pacte..... c'est un concordat

*avec Rome !* Donc, et puisque ce n'est point un concordat avec la Révolution, « les citoyens se défient les uns des autres ; et, tous ensemble, du pouvoir ! Le magistrat *tremble* devant le prêtre, le marchand devant le solat. Toutes les relations sont faussées et forcées... »

« *Il n'en saurait être autrement !* L'Autriche ne s'appartient pas ; toute sa vie nationale est aux mains de son clergé, lui-même à la merci de qui le mène !.... Il n'est pas une des branches de l'activité sociale sur laquelle le concordat de 1835 ne donne au clergé autrichien *une souveraineté complète*..... Qu'on s'étonne, après cela, de voir à Vienne tant de sourds mécontentements se répandre, et, dans toute l'Allemagne, se rallier à la Prusse <sup>1</sup>..... Nous pouvons donc dire de l'Autriche ce que nous avons dit de l'Espagne : il s'y forme fatalement deux sociétés dans la société, deux États dans l'État... Voilà le mal, et ce mal est tout entier dans le concordat de 1835, dont le Reichsrath n'a cessé de demander la révision. »

..... « En donnant sa démission en masse » lorsque l'ennemi vainqueur est sur le territoire de l'empire, le conseil municipal de Vienne aura-t-il fait un acte utile ? Cette leçon ouvrira-t-elle les yeux du pouvoir ? « Nous voudrions le croire, nous n'osons l'espérer. Mais il faut que la situation soit bien grave, le mécontentement bien vif, la compression bien lourde, pour que la ville de Vienne se soit vue obligée d'élever la voix dans d'aussi douloureuses circonstances <sup>2</sup>.

« C'est qu'en effet un prince qui fait de pareilles concessions et qui laisse ainsi amoindrir la couronne, devient par son exemple un danger public, non seulement pour ses peuples, mais pour tous les États <sup>3</sup> ! »

O singulier patriotisme, et dont le premier ministre de la Grande-Bretagne, l'Israélite Disraeli, vient de nous donner le mot ! On croit rêver en lisant ces lignes ! Non, notre tâche ne saurait être de dire ce qu'il y eut de lâchetés et de trahisons dans l'Empire devant l'invasion prussienne, d'autres l'ont fait ! Il nous suffit d'indiquer le rôle de ceux qui crurent devoir se faire au dehors les auxiliaires des vainqueurs, dans la campagne contre le concordat. Eh quoi ! un État, un prince, oser se reconnaître catholique aux dix-neuvième siècle ! Oser donner ce dangereux exemple au moment où l'anticatholique M. Toussenel a jeté ce cri de terreur : Les Juifs ! les Juifs sont les rois de l'époque ! Un État, un prince, oser traiter avec Rome, oser régler d'exemple de Napoléon I<sup>er</sup> l'accord, la concordance des droits de la Religion avec les droits de l'État ! Un prince, enfin, oser se soustraire à la Révolution qui concentre sur le Christ toutes les haines ! un prince oser ne céder que pied à pied aux sociétés secrètes, cette milice cosmopolite que disséminent et gouvernent quelques-unes des plus fortes têtes d'Israël. Ah ! périsse cet État ou le judaïsme ! la même terre ne saurait porter à-la fois ces deux puissances.

<sup>1</sup> Échantillon du patriotisme judaïco-maçonnique.

<sup>2</sup> Profiter de l'agonie de la patrie pour arriver à de telles fins : *Prok pudor !* On sait comment était composé ce conseil.

<sup>3</sup> Les entre-guillemets sont de l'*Étendard*, 30 juillet 1866.

Un mot encore, et que des plumes allemandes nous peignent les sentiments qui, la presse aidant, s'affichent dans cette Allemagne que M. Disraeli s'approuve de voir si profondément judaïsée; mais vraiment, un spectacle plus navrant, plus dégoûtant, serait difficile à imaginer :

« A différentes reprises nous avons signalé les sympathies prussiennes beaucoup trop vives des journaux libéraux, des étudiants et de certaines associations de Vienne et de l'Autriche. Une nouvelle association de ce genre vient de se constituer à Gratz, sous la direction de MM. de Hausegger, *Obmann* (président de la commission du cercle), du comte Attems, Sailer, et des docteurs Strohal et Mack. L'association se qualifie de *Nationale-Allemande*. Sa tâche est de faire une guerre implacable à l'Église catholique et à tous ceux qui s'opposent à l'unification prussienne de l'Allemagne. Voici un extrait de l'appel qu'elle a adressé aux Allemands autrichiens :

« Aujourd'hui 30 millions d'Allemands sont unis dans la Confédération du Nord; le nom allemand a acquis une considération et une autorité que, depuis les beaux temps de l'Empire, il ne possédait plus. Par ce fait, la conscience nationale non seulement remplit chaque Allemand de fierté et d'heureuse espérance, mais lui donne encore la conviction certaine que, selon les lois de la gravitation, qui s'exercent aussi dans la vie des peuples, l'annexion du sud de l'Allemagne à l'État fédéral du Nord n'est plus qu'une question de temps. »

« Notre sentiment, quant à nous, est que, pour l'État auquel nous-mêmes nous appartenons, ce n'est pas seulement une tâche à remplir, mais une question vitale, que de n'opposer aucun obstacle à cet irrésistible besoin d'unité qui pousse l'Allemagne dans la voie de son développement national. Séparés de la patrie allemande par les événements de 1866, nous, *Allemands-Autrichiens*, n'en avons pas moins le devoir de laisser s'accomplir, il est vrai sans y coopérer directement, mais non pas sans *une chaleureuse participation de cœur*, la réunion de nos frères d'Allemagne en un seul grand État. Et si quelque tentative hostile avait lieu contre ce progrès unitaire qui se poursuit dans l'Allemagne non autrichienne, nous devrions voir là une trahison envers la cause allemande et nous y opposer avec toutes les armes légales... » Il y aura donc trahison pour un Autrichien à ne plus trahir l'Autriche !

Et tout marche de front. Les tribunaux, jusqu'ici assez fermes sur les principes, reprend M. Khun à qui nous devons cet extrait, commencent à se mettre à la hauteur du progrès libéral le plus moderne. Le tribunal supérieur (*Oberlandesgericht*) a statué que les chansons indécentes et obscènes ne peuvent être punies par les tribunaux. Cette décision assure donc une impunité complète à toutes les brasseries de Vienne; on ne chante que des chansons si infâmes que les journaux libéraux eux-mêmes s'en effrayent et protestent. — Hermann Khun, *Monde*, 27 avril 1869.

Au moment où la Prusse, aidée de toutes les sociétés secrètes de l'Europe, vient de briser l'Autriche, coupable d'avoir osé signer un concordat avec Rome, ne voyons-nous point que l'esprit qui règne dans cet empire où les Juifs sont aujourd'hui les maîtres de l'or, de la plume

et de la parole, est celui que lui ont inspiré les alliés du judaïsme, les disciples de Van Swieten, les membres du *Sanhédrin révolutionnaire* qu'une plume savante vient de nous décrire ; ces adeptes, en un mot, dont l'audacieuse habileté prépare avec les Juifs leurs maîtres, selon les paroles du premier ministre Disraeli, le dernier acte du bouleversement social !

---

**QUATRIÈME DIVISION. — SUPÉRIORITÉ INTELLECTUELLE DU JUIF SUR LE CHRÉTIEN ; UN MOT SUR LA SUPÉRIORITÉ MORALE.**

Le Juif, armé de ses moyens d'influence, est aujourd'hui l'homme qui prime et qui dirige ; une force irrésistible, et qu'il ajoute aux forces que déjà nous lui connaissons, est l'incomparable supériorité de son intelligence. — Exception. — Culture acharnée de cette supériorité ; pourquoi et comment elle s'affirme dans toutes les carrières. — Elle est la preuve de son impérissable vitalité. — Cette supériorité de nature éclate jusque dans le sein des classes infimes ; description pittoresque. — Le Juif, si prompt à grandir, n'est cependant point un parvenu ; il est un gentilhomme déchu qui rentre dans ses droits de noblesse. — Autre peinture, complaisante et vraie, des étonnantes supériorités du Juif, par le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Disraeli. — Comment cette supériorité prépare au Juif l'empire du monde, qu'il convoite, et que déjà il exerce en partie. — La supériorité intellectuelle du Juif sur le chrétien est-elle accompagnée de la supériorité morale ?

Armé des moyens de défense et d'attaque qu'il s'est patiemment, laborieusement créés dans le cours des siècles, cet homme tout pétri de ruse, d'industrie et d'audace, le Juif... dans un certain nombre des États de l'Europe, peut aujourd'hui se dire sinon le maître patent de la société, du moins l'homme-prince, celui qui prime *en réalité*, celui qui dirige, et dont l'influence est dominatrice !

Telle est cependant encore l'auréole de mépris dont les siècles l'ont entouré, que, pour exercer son empire, ce maître doit le plus souvent abaisser le voile sur son origine, et ne découvrir qu'avec une réserve extrême les moyens de supériorité qui distinguent sa personne et convergent dans sa main. Le nombre en est infini ; loin de nous est donc l'idée de les énumérer. Mais à la force que prête au Juif la constitution naturelle de son peuple au milieu des autres peuples, c'est-à-dire l'inappréciable avantage d'être à la



fois, en tous royaumes, un État dans l'État, et par cela même, d'un bout à l'autre de la terre, une société presque aussi facilement secrète que patente ; à la force que prête au Juif son habileté séculaire et suprême à tenir sous sa mystérieuse direction les sociétés de l'occultisme, dont l'esprit est l'esprit même qui l'anime ; à la force que prête au Juif l'or sur lequel il exerce l'action fatale de l'aimant sur le fer ; à la force encore que lui assure la presse, dont l'or est l'un des plus énergiques moteurs, il faut ajouter une force à laquelle toute autre obéit ; et le noyau de la nation la possède à un rare degré sans que presque aucun frein le gêne<sup>1</sup>. Or, cette force qui sans cesse, dans le monde, nous oblige à plier devant elle, c'est la supériorité de son intelligence, c'est la richesse et l'excellence de sa nature : avantage qu'il est difficile de contester au Juif, si ce n'est dans les sciences philosophiques, ces régions d'escarpements où tombe et se brise dans des chutes mortelles quiconque prétend en gravir les hauteurs, si *la vérité religieuse* n'a jeté devant ses pas d'indispensables lumières. De ce côté, le Juif n'est donc qu'un infirme, et pareil est-il à ces hommes que, dans un de ses bons jours, nous a dépeints le poète Hugo : lugubres railleurs qui s'asseoient sous les feux du soleil pour le nier et lancer l'ironie au visage du public dont les yeux en affirment les rayons ; railleurs dignes de toutes railleries, car ils s'enorgueillissent des infirmités et des négations de leur vue comme de la précision suprême dans la faculté de voir !

Frappée autant qu'elle peut l'être de cette supériorité générale du Juif, la feuille protestante qui s'intitule *la Gazette de la Croix* ne craint donc nullement de proclamer que « *partout* les Israélites sont supérieurs aux chrétiens

<sup>1</sup> Car la morale talmudique l'affranchit de toute règle de mœurs dans ses rapports avec le chrétien. Nous admettons, ici comme ailleurs et toujours, de nombreuses exceptions. Quant au Juif non-orthodoxe, il agit selon ce qu'il croit, et si sa croyance n'est point judaïque, notre parole ne l'atteint jamais.

ou bien près de les égaier, sauf sur un point seul, le dévouement du missionnaire ». Et plus que jamais de nos jours voyons-nous Israël prodiguer la culture à cette supériorité générale ; car sa pensée dominante, son ambition, d'après sa propre parole, c'est « de prendre une éclatante revanche, et d'exciter une admiration égale au mépris dont il a été, pendant des siècles, la victime <sup>1</sup>. »

Il n'est point de siècle, pourtant, qui n'ait vu les Juifs se distinguer dans les diverses carrières où l'intelligence humaine brille de ses qualités transcendantes <sup>2</sup>. Mais de nos jours on renoncerait à nombrer, dans les différents États de l'Europe et du monde, ceux des fils de Jacob qui encombrant et parcourent avec distinction les carrières libérales et scientifiques ; ceux qui s'asseoient non point sur les fleurs de lis, — jamais ils n'ont eu cet honneur, — mais sur les hauts sièges de notre magistrature ; ceux qui figurent et se distinguent par leur habileté dans les postes administratifs, ou qui portent avec honneur l'épaulette <sup>3</sup> ; ceux qui, grâce au vote de l'électeur, franchissent le seuil de nos Chambres et deviennent, — ô merveille ! — les législateurs des nations chrétiennes ; ceux que de remarquables talents élèvent au rang de membres des grands Conseils, d'hommes d'État, de ministres, ou, disons le mot, de directeurs des plus puissants royaumes ou des plus puissants souverains de la terre. Et nous ne dirions point assez si nous n'ajoutions que le Juif est, en outre, non point purement et simplement le roi, mais le génie même de la finance.

<sup>1</sup> *Univers israélite*, V, p. 193 ; 1867.

<sup>2</sup> Lire *Archives israélites*, IX, p. 371 à 377 ; 1867.

<sup>3</sup> Vaillants successeurs des guerriers qui combattirent avec le courage du lion sous les Machabées, avec la rage du tigre sous les chefs de révolte qui, depuis la mort du Christ, provoquèrent dans les contrées orientales l'extermination presque totale de leur race. En France, les *Archives israélites* comptent un Juif sur trois cent soixante habitants et un nombre d'officiers trois fois plus fort que la proportion de un à trois cent soixante ! Ajoutez que les grades d'officiers ne sont accessibles aux Juifs que depuis la révolution de 1830. *Archives israélites*, XVI, p. 746 ; 1867.

Ses qualités éminentes, la supériorité de son intelligence primesautière et de son génie méditatif et calculateur, éclatent non seulement dans le nombre infini des carrières qu'il parcourt avec une haute et rare distinction, mais elle se manifeste dès la tendre jeunesse, et nous les voyons percer dans les concours généraux de nos lycées, où ses fils paraissent se faire un jeu d'arracher aux nôtres les lauriers dont se couronne le mérite naissant<sup>1</sup>. Ainsi ses facultés transcendantes se sont-elles manifestées sous mille formes dans les mille régions de l'industrie; le Catalogue des Exposants, et la feuille des récompenses décernées en 1867 au grand concours de l'Exposition universelle, portèrent d'un bout à l'autre du monde le témoignage de ces glorieux travaux et de ces éclatants succès<sup>2</sup>.

En un mot, si partout où la comparaison se rend possible nous tenons compte du nombre des têtes, Israël est notre vainqueur; ses aptitudes surpassent celles que nous lui opposons; son intelligence nous réduit à reconnaître l'infériorité de la nôtre, et nous pouvons, en signalant ce fait, répéter ses propres paroles: N'est-ce pas, au milieu de la foule des peuples, « un spectacle étrange que celui d'une minorité numériquement si mince occupant une place relativement si considérable dans les préoccupations publiques, et n'est-ce point là l'éclatante marque d'une vitalité impérissable s'affirmant en dépit de tous les obstacles<sup>3</sup> » ?

L'intelligence des fils de Jacob perce et se manifeste avec une rapidité singulière jusque dans le sein des classes infimes qui forment le gros d'Israël, et ce phénomène nous est décrit par un écrivain de sang judaïque dans un style dont l'allure légère et semi-bouffonne est loin d'altérer la vérité descriptive.

<sup>1</sup> *Univers israélite*, I, p. 1; 1866. — *Archives israélites*, IX, p. 403 à 411; 1866. *Id.*, VIII, p. 371 à 377; 1857. — *Univers israélite*, VIII, p. 339; 1867, etc., etc.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XII, p. 549; 1867. *Id.*, XIII, p. 610. — *Univers israélite*, XII, p. 584; 1867. *Id.*, I, p. 9; 1867.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XV, p. 675; 1867.

Nous avons dit qu'Israël « est intelligent ; prenez, en effet, le Juif le plus dégoûtant, de l'ignorance la plus crasse, de l'accoutrement le plus déguenillé, de la tournure la plus meshaignante, comme dirait le pantagruéliste Rabelais ; faites-le laver, peigner et barbifier ; emboîtez ses jambes dans des bottes non encore éculées ; revêtez ses membres d'habits quasi-neufs ; au linge blanc de sa chemise attachez des boutons en faux à trente-neuf sous ; faites servir sa tête de champignon à un chapeau retapé ; recouvrez ses mains galeuses de gants beurre frais ; armez-les d'un bâton de sapin peint en jonc, surmonté d'une pomme en melchior ; glissez dans sa poche quelques écus, et aussitôt vous verrez cette espèce de Quasimodo se redresser et se fendre ; il aura l'air superbe, le regard assuré, le geste vif, la parole arrogante et saccadée ; il se promènera en dandy sur le boulevard de Gand ; et grâce à son baragouin alsacien, à son accent étranger, il se donnera pour un baron allemand, et dînera le même soir au Café de Paris aux dépens de sa dupe <sup>1</sup>. »

Le Juif est né, ne semble-t-il point, pour le rôle de parvenu ? — Non, pourtant ! et ce que nous dirons, nous, c'est le contraire ! Le Juif est un seigneur que la misère accabla, qu'elle avilit, qui dérogea de mille manières, et qui de sa crasse se fit un masque, mais qui sent la valeur de son sang, et que le moindre souffle relève. Vous le voyez donc rentrer dans les droits de sa noblesse avec autant d'aisance et de nonchaloir que l'homme qui, s'étant couvert pendant une nuit glaciale de la dégoûtante couverture d'une auberge, lave son corps au point du jour et rentre dans ses vêtements de la veille.

Mais ce que nous avançons est-il paradoxe ? Il sera facile au public de s'en rendre juge. Faisons dans la foule un tri quelque peu soigné ; choisissons dans le rebut de nos populations européennes un assortiment *des mêmes types* d'igno-

<sup>1</sup> A. Cerfberr, *les Juifs touristes*, p. 40 ; Paris, 1847.

rance et de grossièreté, de crasse et de misère. Le voilà fait, ce choix ; voici nos hommes : eh bien ! de quelques coups de peigne et de brosse que nous caressions leurs habits et leurs têtes ; de quelques flots de lessive ou de savon noir que nous leur inondions le corps ; de quelque luxe de linge fin, et de quelque coupe élégante de vêtements qu'il nous plaise de les ébahir et de les couvrir, arriverons-nous jamais à ce résultat subit et prodigieux de haute contrefaçon baroniale ? Non ; notre canaille, malgré la trompeuse similitude des apparences, restera de cent piques au-dessous de la leur ; ou plutôt, la canaille, au point de vue intellectuel, n'existe point chez ce peuple d'élite. Grattez son répugnant épiderme ; il n'est chez lui qu'un effet de peinture, un trompe-l'œil, et sans cesse aurez-vous la surprise de voir apparaître l'homme dont aucune nation n'aurait à rougir.

Que si l'on se prend à comparer en Israël les premiers aux derniers, ces gens quelquefois si rapprochés l'un de l'autre ! ou, pour mieux dire, si l'on étudie l'ensemble de cette population chez laquelle, esprit et corps, *tout est prodige de vie*, bien vite s'apercevra-t-on que nous avons parlé sans hyperbole. Et comment, dans les temps nouveaux que le dix-neuvième siècle inaugure, échapper devant la nation juive à un étrange sentiment où se mêle, à la crainte et au dégoût, une singulière admiration ? Comment dès lors se figurer que les merveilleuses facultés et l'influence si rapidement progressive de ce peuple, « qui commence à se distinguer partout et sous tous les rapports, avec une tendance de *supériorité visible* devant laquelle toutes les nations semblent s'incliner, » ne seraient pas « *l'instrument principal* de son rétablissement<sup>1</sup> » au milieu des peuples et de sa gloire prochaine ?

Mais laissons Israël lui-même nous tenir un langage d'autant plus vrai, si d'ailleurs il est peu modeste, que la date de ses paroles est celle de l'année 1844, et que les

<sup>1</sup> J. de Félicité, pseudonyme (F. Vercauysse), *les Douze tribus*, p. 67-68 ; Paris, 1860.

qualités qui font marcher l'Israélite à la conquête de sa position future se sont développées depuis cette époque avec une vertigineuse rapidité. L'œuvre que nous prenons la liberté de traduire porte le seing de ce premier ministre de la Grande-Bretagne auquel, dans le chapitre précédent, nous venons de faire un bref et décisif emprunt. Cet homme d'État est de race judaïque, et sa plume expose avec une indicible complaisance aux yeux de notre monde judaïsé, c'est-à-dire livré sans réserve aux instincts cupides et sensuels que le christianisme réprouve, la supériorité constante, mais surtout la supériorité croissante de la race juive, dont les merveilleuses facultés et l'audace progressent du même pas que ses immenses richesses.

« A la suite de luttes mille fois répétées, signalées par des traits d'héroïsme que jamais Romain n'égala : luttes fécondes en actes de patriotisme qu'Athènes, Sparte et Carthage eussent déclarés inimitables, le poids de quinze cents ans de servitude *supernaturelle*<sup>1</sup> s'est abattu sur nos têtes ! Mais loin d'être brisés sous ce fardeau d'oppression et d'ignominies, nous nous sommes joués des efforts de l'invention humaine, qui s'épuisait vainement à nous avilir et à nous perdre. Oui, le fils du Juif n'a grandi que pour apprendre qu'il était le paria de cette ingrate Europe qui lui doit la plus belle partie de ses lois, le côté le plus exquis de sa littérature et sa religion tout entière ! »

« Les Juifs ! les Juifs ! est-ce que jamais vous verrez se prononcer en Europe *un mouvement intellectuel de quelque importance* sans que les Juifs y figurent pour leur large part ? Qui seront les premiers Jésuites ? des Juifs. — Cette diplomatie russe *si pleine de mystères*<sup>2</sup>, et devant laquelle

<sup>1</sup> Fifteen hundred years of supernatural slavery.

<sup>2</sup> Cette politique russe qui renouvelle, au dix-neuvième siècle, les plus atroces et hypocrites persécutions du christianisme par les Césars, et qui, *sur le sol de la Russie*, persécute au besoin les Juifs eux-mêmes, ô mystère ! — « Le Czar et la Révolution *font souvent cause commune*, ce n'est pas la première fois que nous le remarquons, et cette coïncidence n'est pas sans jeter quelque jour sur la politique moderne. » M. Coquille, 23 août 1869.

*pâlit l'Europe occidentale tout entière, qui l'organise et la dirige ? des Juifs ; ce sont des Juifs encore ! — La puissante révolution qui se prépare et se brasse en Allemagne, où, de fait, elle sera bientôt UNE SECONDE RÉFORME, PLUS CONSIDÉRABLE QUE LA PREMIÈRE ; cette révolution dont un soupçon de jour permet à peine aux yeux de la Grande-Bretagne de pénétrer les mystères<sup>1</sup>, eh bien, sous quels auspices prend-elle la plénitude de ses développements ? sous les auspices du Juif, — *under the auspices of the Jews !* — A qui, dans l'Allemagne, est échu le monopole presque complet de toutes les chaires professorales ? Néandre, le fondateur du catholicisme spirituel, et Régius, le professeur de théologie de l'université de Berlin, ne sont-ce pas deux Juifs ? Bénary, cette illustration de la même université, c'est bien un Juif, n'est-ce pas ? et c'est un Juif encore que Wehl, le professeur d'Heidelberg !...*

« En Palestine, il y a quelques années, je rencontraï un étudiant allemand qui, s'inspirant du génie de la localité, n'avait de vie que pour colliger les matériaux destinés à l'histoire du christianisme. Le modeste étudiant, quel était-il ? c'était un Juif, un inconnu ! c'était Wehl, l'homme aujourd'hui le plus savant dans les lettres arabes, et l'auteur de la vie de Mahomet ! En un mot, quel est le nom des professeurs allemands de race judaïque ? ce nom, c'EST LÉGION ! la ville de Berlin à elle seule en compte plus de dix<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Nous répétons ces cinq ou six lignes afin de ne point détruire l'effet du tableau. Cette révolution est celle dont la Prusse, en tant que protestante et chef-lieu des sociétés occultes, fut déclarée, avant Sadowa, l'exécuteur et le bénéficiaire provisoire contre l'Autriche, la France et l'Espagne. Son but est de frapper et d'atteindre, en atteignant ces royaumes, les derniers boulevards du catholicisme, c'est-à-dire de préparer la grande république universelle à laquelle travaillent, contre leur patrie, les révolutionnaires cosmopolites de l'occultisme, dont les chefs sont des Juifs.

<sup>2</sup> Les instituteurs de l'Allemagne moderne sont donc des Juifs ! Et c'est dans le sein de cette Allemagne judaïsée que les philosophes de l'Europe vont chercher la lumière et le progrès, depuis que l'Europe tourne le dos à Rome, à la philosophie chrétienne. Aie donc quelque respect pour le Juif ton maître, ô chrétien !

... « Lors de mon arrivée à Saint-Pétersbourg, j'eus une entrevue avec le ministre des finances de Russie, le comte Cancrim ; c'était le fils d'un Juif de Lithuanie. En Espagne, j'avais obtenu du ministre Mendizabal une audience ; Mendizabal est ce que je suis moi-même, le fils d'un Juif, d'un converti de la province d'Aragon. A Paris, je voulus prendre avis du président du conseil, et j'eus devant les yeux un héros, un maréchal de l'Empire (celui qui faillit un jour *s'asseoir sur le trône* de Portugal), en un mot, le fils d'un Juif français, Soult. Eh quoi ! Soult un Juif ? Oui, sans doute, ainsi que *plusieurs autres* maréchaux de l'Empire, en tête desquels Masséna, qui, chez nous, se nomme Manasseh... Je quittai Paris pour Berlin, et le ministre que j'eus à visiter, le comte Arnim, n'était autre qu'un Juif prussien... »

En vérité vous le voyez, « *ce monde est gouverné par de tout autres personnages que ne se le figurent ceux qui ne voient pas ce qui se passe derrière les coulisses*<sup>1</sup> » !

En d'autres termes, la main *toute-puissante* mais si souvent encore invisible du Juif est partout ! Partout, et jusque dans le domaine des beaux-arts, le Juif règne en souverain. « Au moment où je vous parle, l'Europe musicale tout entière, c'est nous-mêmes ! Est-il *dans une capitale quelconque* une troupe de virtuoses, un théâtre, un orchestre où ne foisonnent les enfants du Juif sous *les faux noms* (the feigned names) dont ils se couvrent pour échapper à la haine ignoble dont vos descendants ne tarderont guère à rougir de nous avoir accablés ? A peine nommeriez-vous un compositeur éminent, à peine un musicien savant, un gosier ravissant, une voix d'ange que ne réclame une de nos tribus ! Trop longue en serait la liste pour la dérouler, et trop glorieuse pour que nous tentions de l'allonger en inscrivant les talents secondaires quelle que soit la vivacité de leur éclat. Assez sera-t-il de nommer les trois grands

<sup>1</sup> The world is governed by very different personages to what is imagined by those who are not behind the scenes. Disraeli, *Comingsby*, p. 183-4 ; 1844.



génies créateurs devant lesquels aujourd'hui toute nation s'incline : Rossini, Meyerbeer, Mendelssohn. Et je doute que chez vous, les arbitres et les régulateurs de la vogue, les muscadins de Paris — *your muscadins of Paris* — et les dandies de Londres soupçonnent, lorsqu'ils se pâment aux mélodieux accents de la Pasta ou de la Grisi, que leurs hommages tombent aux pieds des enchanteresses d'Israël<sup>1</sup>. »

Mais pour conclure, et sans nous égarer dans les champs de l'histoire et de la politique, de la science ou des arts, voici notre mot : « Aucune loi pénale, aucune torture physique ne fera jamais qu'une race supérieure soit absorbée par une race inférieure. La race bâtarde (*mixed*) et persécutrice disparaît ; mais la race pur sang et persécutée tient et subsiste ! Vainement donc s'écroulent sur nous, en nous salissant, en nous aplatissant sous leurs débris, des siècles et des décades de siècles, l'esprit du Juif se relève, reprend vie, marche, et, de nos jours enfin, exerce sur les affaires de l'Europe une influence dont le prodige est saisissant. Je ne veux, toutefois, faire allusion ni à leurs lois, qui sont celles sous lesquelles vous vous courbez encore (*which you still obey*), ni à leur littérature dont vos esprits se rassasient ; non, je n'entends parler ici que de l'intelligence du Juif actuel : *of the living hebrew intellect* <sup>2</sup> ! »

Mais chaque fois qu'une race active s'enrichit et se développe dans un pays où il y a plusieurs races en présence, il semble que les moins actives « se vengent de leur infériorité par la calomnie. On déprécie ceux qu'on n'a pu égaler, et le grief qui se pardonne le moins, c'est le succès <sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> Disraeli, *ibid.*, p. 185 ; 1844. As they thrill into raptures at the notes of a Pasta, or a Grisi, little do they suspect that they are offering their homage to the sweet singers of d'Israël. — N'allons point au delà ; ne parlons ni des Rachel, etc., etc.

<sup>2</sup> *Ib.*, p. 183. On voit que si nous donnons à notre traduction quelque liberté d'allure, ce n'est jamais au détriment d'une rigoureuse exactitude. Ce véridique et insolent morceau de l'homme d'Etat anglais a trop d'importance pour ne point mériter un certain respect ! Ce qui n'est point entre guillemets est de nous, comme souvent, mais conforme au sens du texte.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XVI, p. 726 ; 1866.

Que si déjà tel est le succès pour le Juif à peine émancipé, que sera-ce donc tout à l'heure et dès que son émancipation sera complète? Un prochain avenir s'apprête à nous le dire, et nous aiderons quelque peu nous-même à la lettre. Nous demanderons, en attendant, si la supériorité intellectuelle du Juif sur le chrétien est accompagnée, comme il serait naturel qu'elle le fût, de la supériorité morale? Grande question que nous ne traitons point, mais à laquelle voici pourtant un mot de réponse.

Si les types sur lesquels s'arrête notre choix sont le chrétien orthodoxe et le Juif de l'orthodoxie talmudique, non; la supériorité ne sera point du côté d'Israël; cela ne peut être; et pourquoi? Parce que la supériorité morale dérive de la supériorité de la religion, qui, chez le Juif orthodoxe, est monstrueuse, de même que chez le Juif de la réforme elle est bâtarde, d'une instabilité pareille à celle des sectes ou des vents, absurde!

On ne le répètera jamais assez; la corruption des hommes qui furent les meilleurs, et celle des meilleures choses, est de toutes la plus détestable: *Corruptio optimi pessima*. C'est pourquoi le Juif qui corrompt sa foi, c'est-à-dire le principe de sa morale, qui est la règle de ses mœurs; le Juif talmudisant, qui, rebelle aux enseignements de la Synagogue antique, repoussa la perfection que venait imprimer à sa loi religieuse la main divine du Christ; ce Juif est le plus immoral et le dernier des sectaires, *car il agit d'après sa croyance*. De même, et *par la même raison*, le catholique franchement orthodoxe est-il le plus philosophe, le plus moral et le moins imparfait des hommes.

Mais de ces deux purs échantillons le nombre se restreint chaque jour; et, lorsque nous leur voyons franchir le seuil de l'orthodoxie, nous ne daignons plus accorder à ces croyants déchus d'autre nom, s'il s'agit du chrétien, que celui de circoncis. N'appartenant plus à leur Église que par un signe caractéristique, le circoncis et le baptisé sont alors, chacun dans leur espèce, plus ou moins protestants ou fantaisistes,

puisque chacun ne reconnaît d'autre règle et d'autre mesure de sa foi que celle de sa fantaisie, nommée par lui sa raison.

Ils ne peuvent, en conséquence, avoir l'un sur l'autre de supériorité morale que celle qui dérive de la règle de leurs mœurs, c'est-à-dire de la croyance dont il leur plait, — s'ils croient à quelque chose en ce monde, — de se faire heure à heure une religion. Savoir ce qu'ils croient, lorsqu'il est impossible de les voir à l'œuvre, serait donc la première et la plus essentielle des conditions pour leur assigner un rang dans l'échelle des êtres moraux ; mais rarement le savent-ils eux-mêmes, et plus rarement encore se montrent-ils stables et conséquents dans leur foi. Réduits que nous sommes alors à n'opérer que dans les ténèbres et à ne juger que d'instinct, nous avouons que nos préférences nous portent vers le circoncis ; car, élevé qu'il fut dans les grossièretés absurdes de l'erreur, il est incontestablement moins déchu, moins dégradé que l'être élevé selon les lois de la raison, qui se laissa tomber de gaieté de cœur des hauteurs de la doctrine chrétienne dans l'abîme de la libre pensée, mère de la libre morale, c'est-à-dire de la morale sans règle et sans frein.

Le circoncis peut donc, à notre sens, regarder en face, souvent même avec avantage et de haut en bas, celui qui ne conserve du chrétien que le signe indélébile du baptême, et qui, grâce aux doctrines et aux affiliations de l'occultisme, n'est en général que le disciple et souvent que le valet du Juif !

---

CINQUIÈME DIVISION. — SUPÉRIORITÉ PHYSIQUE DU JUIF,  
SA CONSTITUTION.

Sa constitution tout exceptionnelle et privilégiée; immunité d'infirmités et de maladies qui frappent toute autre famille humaine. — Conséquence : le Juif, le peuple *de la dispersion*, est le seul peuple vraiment cosmopolite, c'est-à-dire dont chaque individu peut habiter impunément tout lieu quelconque de la terre. — Causes de ce privilège insigne, d'après certains explicateurs imperturbables. — Second privilège; le Juif n'a jamais cultivé les arts qui fortifient le corps; ses membres sont généralement grêles et faibles; et pourtant ses forces vitales, sa longévité, l'emportent sur celles des autres peuples. — Exemples, statistiques, autorités diverses. — Mais, outre le phénomène de cette railleuse vitalité qui se produit en sens inverse de la vigueur des corps, et celui de ses immunités, un nouveau phénomène signale cet unique cosmopolite. — Quel est-il? Une fécondité *subite*, que la science ne peut expliquer, et qui rappelle celle d'Israël en Égypte à l'époque des miracles de l'Exode. — Exemples. — Cette constitution qui a fait du Juif errant et dispersé l'homme le plus indestructible, le plus tenace missionnaire du mal, l'apôtre universel de l'occultisme, le prédispose-t-elle ou non à être le plus universel, le plus tenace et le mieux doué des missionnaires de l'Évangile?... — Tableaux statistiques de l'élément juif répandu dans le monde, et résumé des supériorités de ce peuple; ce qu'il pourrait oser et faire dans un moment donné. — Exemple au chapitre suivant.

A cette supériorité intellectuelle du Juif que vient de signaler notre plume, et qui, dans l'état où se trouve notre monde, nous présage la suprématie prochaine des fils de Jacob, nous devons ajouter une supériorité physique *étrange*, et que jusqu'à ce jour aucune raison *tirée de l'ordre naturel* n'explique d'une manière acceptable. Cette supériorité ressort d'un *privilège* de constitution que nous devons appeler unique; et, pour conséquence, elle engendre une immunité *singulière* des infirmités et des maladies qui frappent et moissonnent chaque famille humaine, lorsque, s'éloignant du berceau de ses pères, cette famille s'implante sous un climat nouveau. Mais une question préalable et intéressante, celle du cosmopolitisme, doit jeter sur la route de celle-ci quelques lumières.

L'homme est-il un être cosmopolite, ainsi que l'a répété jusqu'à ce jour la langue du vulgaire? — Issue d'un couple

unique, ainsi que l'enseignent au Juif et au catholique les livres de Moïse, *que sont loin de contredire* les données de la science, la race humaine, créée pour habiter ce monde et pour y exercer son empire, l'a couvert tout entier du flot de ses générations. En ce sens, l'histoire la déclare cosmopolite. Mais l'expérience affirme-t-elle le cosmopolitisme de l'homme en cet autre sens que toute famille humaine puisse impunément transporter sa demeure dans des climats où une longue suite d'années n'a point naturalisé ses pères ? En d'autres termes, l'homme qui change les conditions de son milieu natal retrouve-t-il un domicile naturel dans tous les lieux de la terre ? Sa vie y a-t-elle même activité, même plénitude, même longueur, et sa race y pousse-t-elle des rejetons aussi nombreux et aussi viables que sur le sol où fut son berceau ?

Non, l'expérience a démontré le contraire ; et, dans ce sens, l'homme est loin d'être cosmopolite. Au Juif seul le privilège de l'exception ; et la science interrogée nous dit que sa race obéit « à des lois statistiques de naissance, de maladie et de mortalité, *complètement différentes* de celles auxquelles sont soumis les peuples au milieu desquels il vit ». Elle nous dit, cette même science, que « seule *entre toutes*, la race juive *s'acclimata et se perpétue* dans tous les climats<sup>1</sup> ; qu'elle s'y perpétue sans lutte, d'elle-même, et

<sup>1</sup> *Du non-cosmopolitisme des races humaines*, par M. le docteur Boudin, p. 392 ; extrait du t. I<sup>er</sup> des *Mémoires de la Société d'Anthropologie* de Paris, dont ce savant était président. — Médecin en chef de l'hôpital militaire de Saint-Martin, à Paris ; médecin en chef de l'armée des Alpes en 1848, puis de l'armée d'Italie, où il succédait en 1859 à M. le baron Larrey, l'illustre docteur Boudin, auteur de très nombreux ouvrages, et qui en a laissé plusieurs inédits, traite cette même question au chapitre intitulé *Les Juifs* (t. II, p. 128 de son magnifique ouvrage : *Traité de géographie et de statistique médicales*, deux énormes volumes de sept cent et tant de pages chacun, avec planches ; Paris, 1857, J.-B. Baillière. (Nous allons le citer tout à l'heure.)

Notre très intime ami M. le docteur Boudin avait été franc matérialiste ; mais, aimait-il à répéter, « j'ai sur la plupart de mes confrères un énorme avantage : — *je sais oublier* ». Lorsque l'expérience lui faisait reconnaître dans sa croyance scientifique un préjugé d'école, il le répudiait à l'instant, et sans s'inquiéter du nombre ou de la qualité de ceux

sans appeler à elle ce flot auxiliaire et lointain qui devra si longtemps encore; par exemple, soutenir ou accroître le niveau des populations de l'Algérie<sup>1</sup>, de l'Amérique, et d'une multitude de colonies dont le sang veut être sans cesse renouvelé, parce que sans cesse une terre marâtre le dévore.

Mais quelle est la nature des singularités étranges qui distinguent, favorisent ou quelquefois affligent le Juif? Et d'abord quelle est celle des immunités qui lui donnent droit à la vie au milieu des plus mortels fléaux? C'est là peut-être ce que quelques exemples nous aideront à saisir!

« En ce qui regarde le choléra, tantôt les Juifs en font seuls les frais<sup>2</sup>, tantôt ils sont pour ainsi dire seuls épar-

qui faisaient de cette erreur un des dogmes de la science moderne. Plusieurs faits de haut magnétisme dont il avait été témoin, et qu'il avait étudiés avec le mélange de sagacité et de ténacité qui caractérisait son esprit, le bouleversèrent. Il y a donc autre chose ici-bas que de la matière! — Peu de temps après, cet éminent docteur fut mis en rapports avec notre voisin le R. P. Ventura, et bientôt il nous dit: « Je commence à croire que le bon bout est du côté des catholiques. » Un peu plus tard, le crépuscule qu'il avait entrevu devint pour lui pleine lumière, et il se rapprocha de Dieu.

Le 9 mars 1867, vers neuf heures du matin, à la suite d'une longue maladie qui n'avait arrêté ni sa marche ni ses travaux, il nous envoya par un domestique ce mot de sa main: « Je suis perdu; un prêtre!... » Nous arrivâmes, et il nous désigna M. l'abbé Depontailier, du clergé de Saint-Roch. Nous l'aidâmes à recevoir les derniers sacrements, et, le soir, vers neuf heures, jouissant d'un calme parfait et conservant la plénitude de son intelligence, il rendait devant nous son âme à Dieu.

La plus complète biographie que nous connaissions sur la vie scientifique et les travaux du docteur Boudin est celle de M. le docteur J.-A.-N. Perier, ancien médecin en chef de l'hôpital des Invalides. V. Rozier, 39 pages grand in-8°; Paris, 1867; très fin caractère. Cette brochure fut lue le 20 juin 1867 dans la séance solennelle de la Société d'Anthropologie, dont le docteur Boudin avait été le président.

Le père de M. Boudin était officier supérieur; sa mère appartenait à l'une des familles nobles de la Bavière. Il était polyglotte, et la langue allemande lui était aussi familière que la française.

<sup>1</sup> Algérie, mortalité, décès sur 1,000 habitants :

1844.	Européens.....	44,6.	Juifs.....	21,6.
1845.	— .....	45,5.	— .....	36,1.
1847.	— .....	50,0.	— .....	31,5.
1848.	— .....	42,5.	— .....	23,4.
1849.	— .....	105,9.	— .....	56,9.

Docteur Boudin, *Non-cosmopolitisme des races humaines*, p. 389.

<sup>2</sup> « Diverses maladies constituent l'apanage presque exclusif de la

gnés » et ce cas est *de beaucoup le plus fréquent*. — Depuis l'année 1832, — « les Juifs ont été souvent complètement épargnés, lors même qu'ils habitaient les quartiers les plus malpropres et les plus agglomérés. Tout le moyen âge s'accorde à signaler l'immunité des Juifs pendant les épidémies de peste; immunité qui devenait souvent contre eux un prétexte de persécution. En parlant de la peste de 1346, Tschudi, ancien historien, dit textuellement que cette maladie n'atteignit les Juifs *dans aucun pays*<sup>1</sup>. » Les Juifs, observe l'*International* de Londres, « résident dans une localité malsaine, insalubre, et c'est ce que savent ceux qui habitaient le même district, surtout à l'époque où le choléra exerçait ses ravages. Eh bien ! à part trois ou quatre cas de maladies, *tous les Juifs*, et nous comprenons dans le nombre la classe la plus infime et la plus pauvre, *ont miraculeusement échappé au fléau*<sup>2</sup>. »

« Frascator nous montre les Juifs échappant complètement à l'épidémie du typhus de 1505 ; Rau signale la même immunité dans l'épidémie de typhus observée à Langgæus, en 1824 ; Ramazzini insiste sur l'immunité des Juifs lors de l'épidémie des fièvres intermittentes observée à Rome en 1691 ; Deguer nous montre les Juifs échappant en 1736 à l'épidémie dyssentérique de Nimègue ; M. Eisenmann insiste sur l'extrême rareté du croup chez les enfants juifs ; et, selon Wawruch, le tænia (ver solitaire) ne se rencontre pas dans la population juive en Allemagne<sup>3</sup>. »

Mais quelles sont pour les Juifs, et pour certains explicateurs de profession, les causes de cette préservation

race juive, tandis que d'autres semblent l'épargner complètement. » *Non-cosmopolitisme*, p. 388. « Les maladies ophthalmiques sévissent avec une certaine prédilection parmi les Juifs. MM. Grellois et Furnari ont signalé en Algérie l'hydrophthalmie comme une propriété presque exclusive de cette race. » Docteur Boudin, *Géogr. méd.*, t. II, p. 140. Ce qu'il faut remarquer, c'est que l'immunité de *ce souffre-douleur* est généralement celle qui l'exempte des maladies mortelles.

<sup>1</sup> Iselin, *Schwetzer Historie*, 1734 ; Boudin, *Géogr. méd.*, t. II, p. 141.

<sup>2</sup> *Arch. israél.*, XXIV, p. 1065 ; 1866. En 1849, même phénomène.

<sup>3</sup> Lire tout ce chapitre ; *Géogr. médic.*, t. II, p. 141 ; 1857 ; Boudin, autorités à l'appui, *ib.*

inexplicable<sup>1</sup> ? Ce sont des causes qui ne peuvent l'être, puisque la plupart, dans les circonstances où on les signale, n'existent pas. Ce sera, par exemple, l'observation du régime religieux alimentaire, que nous voyons la plupart des Juifs fouler aux pieds aussi lestement que celle du sabbat ! ce sera la circoncision, que nombre d'Israélites commencent à négliger ; ce seront les ablutions fréquentes et d'autres causes d'égale justesse<sup>2</sup> ! Car, s'il est un fait avéré, c'est que dans tous les pays de ce monde, la saleté du Juif est à l'état proverbial ; et, si quelque ville recèle dans son enceinte une population judaïque, ou plutôt si vous y rencontrez un quartier malpropre, misérable, effrayant au point de vue de l'hygiène, chacun vous dira, s'il vous arrive de demander : quel est-il ? — Eh ! que voulez-vous qu'il soit, si ce n'est le quartier des Juifs ? Car encore, et non pas enfin, chez les Juifs, où l'on ne se marie guère qu'entre voisins de même race, la fréquence des mariages consanguins est extrême, et la statistique s'est armée de chiffres terribles pour établir, non pas les avantages hygiéniques, mais la multitude des causes de mort et d'infirmités qui sortent de ces néfastes alliances<sup>3</sup>. Il importe donc de chercher, dans une direction que n'a point encore sondée l'œil profane, les causes de ces singularités que l'observateur voit se répéter sous une étrange variété de formes, et nous ne saurions présenter sous un jour trop favorable à la vue une si phénoménale exception.

<sup>1</sup> Ce fait avait échappé à Shakspeare, puissant observateur : Hath not a Jew eyes ?..... Fed with the same food, hurt with the same weapons, subject to the same diseases, healed by the same means, warmed and cooled by the same winter and summer as a christian is ? *Merchant of Venice*. — Walter Scott montre dans son *Ivanhoe*, à propos d'Isaac of York et de Rebecca, une profonde connaissance de l'état du Juif au moyen âge.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XXIV, p. 1065 ; 1866.

<sup>3</sup> Lire docteur Boudin, *les Dangers des Unions consanguines, et la nécessité des croisements dans l'espèce humaine* ; Paris, 1862, J.-B. Bailière ; brochure in-8 de 82 pages. — Les professions auxquelles le Juif se livre l'exposent peut-être à moins de dangers que le chrétien ; *ibid.*, *Géogr. médic.*, t. II, p. 140 : mais cette cause de préservation serait bien minime !



Oui, sans autre ressource que lui-même, « dispersé au milieu de tous les peuples et sur tous les points de la terre, loin de la Judée, incroisé et incroisable, ayant ses maladies et ses immunités pathologiques à lui, partout acclimaté, *seul peuple véritablement cosmopolite*, le Juif représente dans le temps et l'espace, au physique et au moral, *le phénomène historique et ethnographique le plus surprenant*.. Partout il est resté *lui-même*, gardant *ses traditions*, ses rites, *ses traits*, *sa nationalité et son type*, semblable au Rhône qui traverse le lac de Genève, conservant toujours sa trace et la qualité initiale de ses eaux. »

Oui, « les traits des Juifs sont tellement caractérisés qu'il est difficile de s'y tromper. Depuis des siècles, ils font partie de la population des pays où ils se sont fixés, mais le climat ne les a point assimilés aux nations parmi lesquelles ils habitent ; et, ce qu'il y a de plus important, c'est qu'ils se ressemblent tous dans des climats divers... c'est-à-dire que tous ont les mêmes caractères de formes et de proportions, en un mot, *tout ce qui constitue essentiellement un type*. Aussi les Juifs de ces divers pays se ressemblent beaucoup plus entre eux qu'ils ne ressemblent aux nations parmi lesquelles ils vivent<sup>1</sup> ; » caractère physiologique dont l'invincible ténacité dans le cours des siècles ne cessa de les isoler *en les distinguant de tout compatriote non juïque*, pour les rapprocher de *tout Juif étranger à la terre* où ils avaient vu le jour ! Nulle des habitudes que produit la naturalisation ne peut, en effet, changer ou altérer en aucun lieu l'évidence de leur nationalité ; « et le climat, malgré la longue durée de son action, ne leur a guère donné

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 128. W. Edwards, *Mémoires de la Société ethnologique*, t. I<sup>er</sup>, p. 13 ; Paris, 1844. — Examinez les monuments égyptiens les plus anciens, et à chaque pas vous rencontrez « des groupes dont les types sont encore les portraits frappants des Juifs d'aujourd'hui..... Et si vous voulez vous contenter d'un espace de trois cents ans, étudiez le tableau de la Cène de Léonard de Vinci. Dans ce chef-d'œuvre, « les Juifs d'aujourd'hui sont peints trait pour trait. » *Géogr. méd.*, t. II, p. 128-9 ; — *Mémoires de la Société ethnologique*, t. I<sup>er</sup>, p. 13.

que des diversités de teint et d'expression, ou peut-être d'autres modifications aussi légères<sup>1</sup>. »

Ces remarques ont déconcerté plus d'un observateur ! Tout n'est point dit sur le Juif cependant, et non seulement l'immunité qui le poursuit et s'attache à sa chair est un fait dont le physiologiste reste frappé de stupeur et le chrétien muet d'admiration, mais une seconde anomalie l'accompagne et se produit à *contre-sens* de la frêle apparence du Juif, et de la faiblesse, de la ténuité de ses membres. Cette singularité consiste dans sa longévité, c'est-à-dire dans la supériorité de sa force vitale sur celle des peuples dont la vigueur physique surpasse étrangement sa vigueur.

<sup>1</sup> Docteur Boudin, *Géogr. méd.*, p. 128-129. — Que s'il plait à quelques chrétiens de reconnaître, d'accord avec un *grand nombre de Juifs*, une action divine dans cet état exceptionnel, ce sera le cas de se rappeler le principe, sans cesse rappelé dans nos livres sur la magie, du *parallélisme constant* qui existe entre l'ordre divin et l'ordre démoniaque dans les choses de ce monde, où le démon est appelé le singe de Dieu. L'application de ce principe se retrouvera sur-le-champ dans l'espèce actuelle; car, à côté de l'ubiquité, ou de l'universalité merveilleuse, et des immunités du peuple de Dieu, *momentanément maudit et humilié*, nous rencontrons dans la race énigmatique des Bohémiens, ces sorciers de la bonne aventure, une universalité et des immunités parallèles, quoique d'un ordre très inférieur. Nous livrons notre idée à ceux qui voudront construire ce parallélisme, dont ils rencontreront quelques éléments dans le chapitre des Bohémiens du *Traité de géographie et de statistique médicales en France*.

« Le nom de Bohémiens a été donné à un peuple errant et vagabond qui, depuis le commencement du quinzième siècle, s'est répandu dans toute l'Europe. Il paraît aujourd'hui démontré... qu'il est Indien d'origine; mais on ne trouve aucune trace de son émigration dans l'histoire... » Leur nom varie chez les différents peuples de l'Europe, et ils « sont disséminés dans presque toutes les parties du monde... On rencontre aujourd'hui leurs tentes au Brésil, et même dans l'Amérique du Nord, et on estime leur nombre total à 600,000 ou à 700,000.

« Le Bohémien résiste admirablement au froid et à la chaleur, et il n'est presque jamais malade. Sa sobriété est remarquable, mais il a un goût prononcé pour la chair d'animaux crevés. Presque tous les historiens accusent ce peuple de cannibalisme, et ils attribuent à ses goûts anthropophages les vols d'enfants qui lui sont imputés. » *Ib.* p. 124. Nous rencontrerons cette dépravation de goût dans l'étude des sabbats diaboliques; chez les Juifs (Bible), chez les Chananéens, chez les idolâtres, ou gens à religion démoniaque, et chez les sorciers. Nous aurons, comme conséquence, les vols d'enfants, l'assassinat des adultes, comme celui du P. Thomas, pour avoir leur sang, et nous verrons se dessiner les variantes diverses de l'anthropophagie, qui est un crime sacré. Voir notre livre (momentanément épuisé) *Dieu et les dieux*.

Et vainement les peuples qui méprisent sa race s'enorgueilliront-ils des forces supérieures de leurs muscles et de leurs membres ; vainement réussiront-ils à les développer et à les accroître par les savants exercices de la gymnastique et le perfectionnement des lois de l'hygiène ; vainement s'étudieront-ils à lutter de durée avec ce chétif descendant d'Israël ; car, à celui-ci, la vie s'ouvre et se donne d'elle-même : il se sent des racines dans le sol aussitôt qu'il y plante ses pieds ; il tient à la terre, et la terre le soutient avec amour lorsque le vent de la mort abat autour de lui les plus vigoureux rejetons de toute race qui n'est point la sienne.

Les faits relevés d'après la statistique de la vie en Angleterre, en Prusse et en France, nous dit le docteur Richardson, conduisent à cette inévitable conclusion : que les conséquences de la gymnastique ont amené, dans tous les pays où la pratique en devient vulgaire, une amélioration générale de la vie. « Cependant, le fait *le plus remarquable entre tous* s'aperçoit dans l'histoire d'une race particulière, et je veux parler de la race juive. Dans aucune période de l'histoire de *ce peuple merveilleux*, nous ne découvrons la moindre trace d'un système qui tende à développer ses capacités physiques.

« Ses propres ordonnances et ses lois hygiéniques, parfaites en certains détails, sont peu définies, ou même négatives, au sujet des procédés spéciaux dont le but est de développer la force et la taille. Il reste ce fait certain que, comme peuple <sup>1</sup>, il n'a jamais donné la moindre preuve de supériorité physique. » Cependant, fidèle à sa foi, et supportant le poids des persécutions cruelles et de l'oppression que lui attirait de toutes parts la vue même de sa faiblesse, il s'est étendu « sur toute la surface de la terre au milieu des conditions, des climats, des sociétés les plus diverses, et il est de tous les peuples civilisés *le premier au rang de la vitalité!* »

<sup>1</sup> La force et la taille des habitants de Chanaan, qu'ils devaient conquérir et détruire, leur étaient jadis un sujet d'épouvante.

Les actes de l'état civil de la Prusse, si ce sont eux par exemple que nous prenons à titre de comparaison, donnent pour les Juifs une mortalité de 1,61 pour 100, tandis que, pour le reste du royaume, elle est de 2,0. Chaque année la population chrétienne augmente de 1,36 pour 100, tandis que, chez les Juifs, l'augmentation est de 1,73... A Francfort, d'après les relevés du docteur de Neufville <sup>1</sup>, « la durée moyenne de la vie n'est que de *trente-six ans* onze mois parmi les chrétiens, tandis que pour les Juifs elle est de *quarante-huit ans* neuf mois. »

« Pendant les cinq premières années de la vie, les décès d'enfants, chez les chrétiens, ont été de vingt-quatre, et de douze seulement chez les Juifs... En total, la vie des chrétiens arrivait au quart de la vie des Juifs, les premiers offrant, en somme, sept ans et onze mois, et les seconds vingt-huit ans et trois mois. La moitié des chrétiens n'arrivent pas à trente-six ans, tandis que la même proportion chez les Juifs est de cinquante-trois ans trois mois. Au-dessus de cinquante-neuf ans un mois, on ne trouve en vie que le quart de la population chrétienne; le quart, chez les Juifs, dépasse soixante et onze ans <sup>2</sup>. »

Que, dans son style inélegant, cette pièce pêche ou non par quelque légère exagération, cela se peut, et qu'elle nous offre un exemple tout exceptionnel de l'exception même que nous signalons, nous voulons le croire; mais, dès lors, elle ne se rapporte que d'une manière d'autant plus remarquable aux données générales de la statistique; elle corrobore les observations relatives aux immunités qui sont le privilège d'Israël; et, pour sa part, elle démontre une vitalité singulière, *une prodigieuse supériorité de force*

<sup>1</sup> D'après le docteur C. de Neufville, Francfort, 1855, *Lebensdaneret*, etc. le quart de la population meurt :

Chez les Chrétiens, à 6 ans 11 mois.	Chez les Juifs, à 28 ans 3 mois
La moitié à 36 — 6 —	à 53 — 1 —
Les trois quarts à 59 — 10 —	à 71 — 0 —

*Ibid.*, *Non-cosmopolitisme*, p. 390.

<sup>2</sup> Ce document anglais est reproduit par les *Archives israélites*, XI, p. 497-499; 1868.

*vitale* chez cette race de dispersés, *si remarquable* au milieu des peuples *par l'infériorité de sa force physique!*

Mais, outre le phénomène d'une invariable et invincible infériorité de type; outre le phénomène de cette *railleuse vitalité* qui se manifeste en sens inverse de la vigueur des corps; outre le phénomène de ces immunités qui singularisent une fois de plus le Juif, en l'exemptant des maladies et des fléaux, et qui lui impriment au milieu des peuples un caractère plus indélébile que la rouelle jaune dont les ordonnances de police le marquaient jadis aux vêtements; outre ces phénomènes si bizarres dans leur cours et *dans leurs concours*, un phénomène non moins inexplicable, et *né d'hier*, vient de causer une étrange surprise, un véritable saisissement, aux investigateurs des comptes rendus de la statistique, tandis que la *soudaineté de sa production* semble le désigner comme un de ces avertissements que la Providence se plaît à donner au monde, et que l'histoire enregistre sous le titre de *signes des temps*.

Mais ce signe, quel est-il donc? Ce qu'il est? Nul, dans quelques années, ne l'ignorera; c'est une *anormale* multiplication de l'espèce, c'est un *inexplicable* accroissement de population qui, *tout à coup et partout à la fois*, s'opère et s'accuse au foyer d'Israël, dans le sein des peuples divers auxquels il se mêle. Et cependant ce n'est point à l'atmosphère malthusienne, dont les miasmes envahissent la société moderne, devenue le milieu du Juif détalmodisé; ce n'est point à des conditions nouvelles et favorables à l'expansion de la vie humaine qu'il nous est permis d'attribuer cette vertu prolifique sortie à l'improviste de la chair d'Israël, et dont l'action s'arrête sous son toit sans en dépasser la limite, sans se communiquer aux peuples dont le sol lui prête une patrie.

Est-ce donc, par hasard, qu'une *force intelligente*, est-ce qu'une *puissance invisible* aurait doué les fils de Jacob d'un privilège qui, sous la chute incessante des siècles et sous le coup destructeur des révolutions, ne les aurait conservés,

seuls intacts dans le tourbillon des peuples, que pour les appeler par les voies de cette multiplication subite à de nouvelles destinées ? Est-ce qu'après avoir maintenu, pendant des siècles, sur la surface du globe, le niveau de la population que nourrissait la Judée lors de la mort du Christ, cette force inexplicquée voudrait créer au Juif des ressources dont la grandeur inattendue lui serait une tentation de conquête, dans ces temps où, passionnés pour l'imprévu, les peuples malades et souffrants qui l'hébergent se délectent des coups de théâtre dont la succession change et renouvelle la face du monde ? Est-ce qu'elle voudrait exciter à quelque audacieux mouvement celui qui sut, en tout pays, inculquer ses doctrines antichrétiennes aux plus turbulents excitateurs des peuples <sup>1</sup> ; ce Juif, en un mot, qui jusqu'ici ne machinait que dans les ténèbres la résurrection d'un empire judaïque ? Est-ce enfin que cette force invisible et intelligente, est-ce que cette force, *qui jamais ne se fatigua de marcher d'accord avec le sens des prophéties judaïco-chrétiennes*, voudrait en quelques années, à côté de la puissance intellectuelle et métallique d'Israël parvenu tout à coup au sommet de toutes les positions sociales, doubler, tripler sa valeur numérique ? Est-ce qu'elle voudrait lui créer, toute prête à se mouvoir au coup de trompette de l'homme qu'elle appellera son Messie, une armée maîtresse en tous lieux de l'or et du fer, ces deux métaux qui, sur la ruine des principes de la civilisation chrétienne, sont devenus les deux uniques leviers de nos changements sociaux, les deux raisons dominantes de toute puissance moderne ?

Mais abstenons-nous de toute hypothèse ; contentons-nous de soumettre *les chiffres* de la statistique au lecteur nourri des leçons de l'histoire, qui sont celles que nous recommande l'Église, et laissons à la sagacité de chacun le soin des réflexions et des commentaires.

<sup>1</sup> Voir dans les *Revue*s israélites que nous citons, l'amour et l'admiration du Juif pour tous les révolutionnaires qui furent et sont le fléau des sociétés chrétiennes.

« Dans tous les pays où nous avons pu nous procurer des recensements rétrospectifs de la population juive, — écrivait notre ami, l'illustre président de la Société anthropologique de Paris, — nous constatons un accroissement *d'une rapidité insolite*. Et, nous disait-il dans l'intimité de la conversation, cette rapidité, de quelques raisons qu'on s'efforce de l'expliquer, me semblait, ainsi que la vertu cosmopolite du sang d'Israël, un de ces phénomènes « qui confondent la raison humaine<sup>1</sup> » ! Il nous importe donc de placer sous des yeux attentifs quelques exemples de ces faits étourdissants :

Dans la Hollande, en 1830, la population juive recensée est de 45,482; elle est, en 1840, de 51,138.

En Suisse, 1803, 1,267; 1837, 1,360; 1850, 3,146.

En Bavière rhénane, 1814, 9,951; 1829, 13, 937; 1835, 14,428.

En Prusse (royaume). 1822, 145,000; 1840, 195,000; 1849, 218,000.

En Algérie, 1849, 19,028; 1851, 21,048.

En Hongrie, 1785, 75,089; 1805, 127,816; 1840, 241,632; 1848, 292,000.

Dans la ville de Pesth, 1840, 7,721; 1843, 12,800; 1848, 16,512<sup>2</sup>.

Les Israélites de l'Algérie, d'après les *Archives israélites*, étaient, en 1861, au nombre de 28,097, et ce nombre s'est accru, pendant les cinq dernières années, de 5,855 individus<sup>3</sup>. Or, « un accroissement d'une telle rapidité ne se

<sup>1</sup> *Géogr. méd.*, t. II, p. 131-137; 1857.

<sup>2</sup> *Géogr. méd.*, t. II, p. 137, etc., etc.

<sup>3</sup> *Univers israélite*, IX, p. 423-4; 1867; *id.*, VI, p. 269; 1868. D'après le rapport présenté au gouverneur général de l'Algérie, l'augmentation pour les Juifs est donc dans la proportion de 208,39 pour 1,000, tandis que le climat nous y dévore. Le même phénomène s'était accompli jadis en Égypte en faveur d'Israël, lors de la captivité. La multiplication des fils de Jacob y avait dépassé les limites ordinaires de la fécondité, et c'est là ce qu'exprime le *texte hébraïque*. La traduction latine nous dit : *Filii Israel creverunt, et, quasi germinantes, multiplicati sunt; ac, roborati nimis, impleverunt terram.* — Le mot *nimis* marque l'*excès*. La traduction française emprunte la périphrase, impuissante qu'elle est à rendre la force du texte : « Les enfants d'Israël s'accrurent *comme des arbres*, et se multiplièrent *comme des poissons*, et, étant devenus extré-

voit chez aucun peuple de l'Europe<sup>1</sup> ! » Cette fécondité soudaine, et renouvelée de l'époque miraculeuse d'Israël ; cette ubiquité, ce cosmopolitisme exceptionnels, indices du plus singulier et extraordinaire privilège de constitution physique que l'histoire des peuples ait à nous signaler, et qui, — nous devons le répéter, — « CONFOND LA RAISON HUMAINE, n'est-ce point là l'indice plutôt d'une grande mission providentielle qu'un simple hasard<sup>2</sup> ? »

Les Juifs auraient-ils donc encore, ainsi qu'ils l'affirmèrent avec Moïse, un ange qui les conduit, et qui, tout en les châtiant dans la proportion de leurs fautes, conserve ces élus pour une mission providentielle que nous verrions tout à coup s'étendre à toutes les régions de ce monde ? Les textes bibliques sont précis pour le passé : « Je vais envoyer mon ange, dit le Seigneur, afin qu'il marche devant vous, et qu'il vous garde pendant le chemin !... Écoutez sa voix, et gardez-vous bien de le mépriser, parce qu'il ne vous pardonnera point lorsque vous pécherez !... Si vous entendez sa voix, et que vous fassiez tout ce que je vous dis, je serai l'ennemi de vos ennemis, et j'affligerai ceux qui vous affligent<sup>3</sup>. »

Se lassant de respecter l'ange du Seigneur et d'écouter

mement forts par leur nombre et leurs richesses, ils remplirent tout le pays où ils étaient. » Le docte traducteur ajoute : « La paraphrase rend ici la force des expressions du texte hébreu, qui présentent l'idée de ces deux comparaisons. » Bible de Vence, *Exode*, chap. I, v. 7 ; t. II, p. 501-2, 5<sup>e</sup> édit. ; Paris, 1829.

Il s'agit donc d'un fait de multiplication prodigieuse. Ce fait prépare l'exode, ou la sortie triomphale des Hébreux. Une multiplication devenue soudainement semblable présage-t-elle un fait analogue ?

Malgré l'oppression des Hébreux et le massacre de leurs enfants mâles, on voit dans le livre biblique des *Nombres*, chap. I, et surtout v. 45-46, à quel point s'est accrue leur descendance. Lire, quant aux miracles qui pullulent dans le livre biblique de l'*Exode*, l'ouvrage : *Pensées sur la religion*, de notre honorable ami M. J. Thomassy, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage, remarquable par la beauté du style et la grandeur de la pensée ; 1 vol. in-8° de 579 pages ; Paris, 1865, Plon.

<sup>1</sup> *Géogr. méd.*, t. II, p. 138, ce que démontre le tableau de la page 65, même volume.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. II, p. 131.

<sup>3</sup> Bible, *Exode*, t. XXIII, p. 20, etc.



sa voix, le Juif l'a méprisé. Ce mépris est-il, ainsi que le lui ont dit les peuples, la cause du châtement qui le poursuit? Voyez-le donc, après avoir été partout, depuis sa chute, le témoin de la vérité des Écritures prophétiques qu'il colporte sans jamais parvenir à les comprendre, être à la fois le missionnaire du mal, *le cabaliste de gauche*, l'apôtre des traditions primitives de l'occultisme, et l'homme que la fixité, que la paix, que le repos repoussent. Marche! marche donc, homme du progrès sinistre; avance! — Mais où marcher? — Où tu pourras, âme errante, Juif errant; car le peuple, en te voyant passer, te salue de ce nom. Marche; marche, enfant de la terre, prince de la terre; marche, et sans pouvoir y trouver une patrie: marche toujours, et toujours agité, toujours inquiet, toujours souffleté, conspué, toujours le même, toujours impassible et immuable au milieu de tous les changements!... Si vieux es-tu que toutes les ruines, à côté des siècles que comptent tes rides, semblent d'hier; et cependant ta sève étonne et ta verdure est une merveille. L'argent que tu adores ne peut tarir dans tes mains; mais tu le possèdes sans jouir; et ni ton pied ni ton avoir ne peuvent se fixer au sol. Marche! marche! car rester en place c'est pour toi porter double le poids du temps qui te pèse et te fatigue, mais sans t'user<sup>1</sup>! Toute nation te reste étrangère; toute nation pourtant te connaît, et tu les connais toutes; mais ton cœur de pierre ne s'attache à aucun homme, et nul ne s'attache à toi! Aucun lieu ne t'est domicile, et la tente sous laquelle ton front s'abrite se promène de pays en pays, déchirée par tous les vents de tempête. On te reconnaît partout, et partout, hommes, climats et fléaux, s'ils ne te ménagent l'insulte, épargnent ta vie. Un

<sup>1</sup> Le temps n'use pas plus le Juif que les quarante années dans le désert n'usèrent, d'après la parole de la Bible, ses vêtements et sa chaussure, lorsqu'il errait sous la conduite de Moïse: « Il vous a conduits jusqu'ici dans le désert pendant quarante ans: vos vêtements se sont conservés, et les souliers qui sont à vos pieds ne se sont point usés pendant tout ce temps. » Bible, *Deutéronome*, t. XXIX, p. 5. — Lire Thomassy, *et supra*, sur ces miracles de l'*Exode*.

signe semblable à celui qui marquait et préservait Caïn te marquerait-il donc ? Enfin, marchant sans cesse, et sans cesse attendant, ne sembles-tu pas poursuivi par cet anathème qui tomba sur toi, mêlé au sang du Christ, le jour de la grande scène du Calvaire : Tu es maudit..., oui, maudit, mais pour un temps que l'on dirait sur le point de finir, si nous ne nous trompons aux signes qui se pressent pour réveiller nos yeux assoupis !... Maudit ! et les prophètes de ton ancienne loi te crient que nulle bénédiction n'égalera la tienne le jour où il te plaira, comme jadis, d'écouter l'ange du Seigneur ; le jour où, régénéré par le sang du fils de David, tu voudras refaire de ta personne le véritable enfant d'Abraham !

Quoi qu'il en soit, gardons-nous jusqu'à cette heure de te disputer la supériorité de ton intelligence, et l'étrange supériorité physique qui fait de ta race la race durable par excellence, *la race cosmopolite*, celle qui, dans la plénitude de la santé et de la vie, sûre de ne point perdre son nom à côté des peuples florissants qui perdent le leur, peut s'asseoir en reine sur tous les points du globe, respirer avec impunité le venin de toute atmosphère, braver toute intempérie, toute mystérieuse et délétère influence, prospérer enfin dans les lieux mêmes où toute autre colonie humaine dépérit, condamnée le plus souvent à disparaître si les flots successifs de l'immigration ne remplacent les flots que le sol y dévore...

Oui, l'histoire le dit et le veut : le Juif est, par son essence, le peuple le plus indestructible de ce globe, et par conséquent le mieux doué pour les entreprises et les négociations lointaines, *pour les missions étrangères*, facilitées en lui par sa *merveilleuse aptitude à parler les langues de toutes les nations*. Au point de vue physique et intellectuel, le Juif, ce cosmopolite insigne, est donc, en attendant qu'il le devienne au point de vue religieux, l'homme le plus *universel*, c'est-à-dire le plus *catholique* qui se puisse concevoir, car tel est le sens de ce mot ( $\kappa\alpha\theta\omicron\lambda\iota\kappa\acute{o}\varsigma$ ) !

Jusqu'ici l'éclat de sa supériorité ne resplendit encore que dans les genres qui donnent à l'ambitieux, à l'homme cupide et sensuel, dont le but unique est la conquête et la jouissance des biens de ce monde, un irrésistible ascendant sur autrui : supériorité dans l'art, dans la science d'exploiter l'homme qui possède, l'homme qui produit, l'homme qui vend ; supériorité dans l'art, de faire suer et circuler l'or, dans l'association redoutable des capitaux, des bras et des têtes ; supériorité dans l'organisation et la discipline des sociétés occultes, où les adeptes marchent vers un but que la plupart ignorent, mais où le génie judaïque excelle, en se déroband, à tourner à son profit l'ambition ou la vanité des uns, la malice et la sottise des autres ; supériorité dans les arts qui charment et passionnent les foules ; supériorité cabalistique dans les arts de ténèbres et d'audace qui, plongeant dans les profondeurs de l'empire du mal, associent l'action de l'homme à celle des esprits de révolte ; supériorité dans les sciences transcendantes, celles de la religion et de la philosophie exceptées ; mais supériorité dans l'*art professoral* du sophiste, habile à mêler aux doctrines du théologien et du publiciste les subtilités où l'esprit s'égaré, le venin des doctrines enivrantes qui pervertissent les individus et font tomber les peuples en démence ; supériorité singulière à marier le faux au vrai, dans les lois d'une économie politique et d'une science sociale destinées à former à son image les nations qu'il aveugle pour les conduire à ses fins ; supériorité surtout, et c'est là l'une des plus insignes aux yeux de tout observateur sagace, supériorité sans égale à cacher, soit dans le conseil réfléchi des rois, soit dans le conseil tumultueux des peuples, leur singulière et infatigable influence, la richesse et l'éminence des dons qui s'accumulent en eux, le génie d'intrigue qui les caractérise, ou plutôt le surnaturel instinct qui les entraîne, au milieu de leur aveuglement religieux et moral, vers le but extrême de domination que tour à tour, pour le malheur et le bonheur du monde, il leur est et leur sera donné d'atteindre.

Voilà donc, voilà le Juif, voilà le Juif de nos jours, c'est-à-dire voilà celui qui nous prépare, à l'ombre des sociétés secrètes dont il est l'âme et le prince, un prochain et redoutable avenir ; personnage chargé d'un rôle hautement prophétisé par l'Église, terrible, lugubre ; mais enfant prodigue, ajoute-t-elle, qui rentre après de rudes épreuves dans la maison de son père, qui s'y charge d'un rôle admirable, réparateur, et qui dès lors est béni de Dieu pour être à jamais béni des hommes.

## CHAPITRE ONZIÈME

### UNE POPULATION JUIVE DU MOYEN AGE AU PLEIN MILIEU DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

UN MOT POUR POSER LA QUESTION. — Le flot judaïque, avons-nous dit, peut, un certain jour, couvrir un point de l'Europe et se l'approprier. — Qui seraient ces Juifs ? Des Juifs du moyen âge, et les voici. — Leurs prétentions subites, soutenues de tous leurs *compatriotes du dehors* et d'une partie des puissances de l'Europe. — Comment et pourquoi. — La Roumanie, théâtre de leur invasion. — Lutte des Roumains, pareille à celle des chrétiens contre le Juif au moyen âge. — Réaction contre le Juif.

Les dernières lignes de notre dernier chapitre nous ont dit que les flots grossissants de la population judaïque pourraient un beau jour, et sous un vent de tempête, se soulever, s'accumuler étage sur étage, et tout d'un coup, montagnes croulantes, fondre sur tel ou tel point de ce globe, l'envahir, le submerger, y couvrir la terre, et s'y étendre en paix sur un fond de ruines. Lisons maintenant dans les pages actuelles, non plus la simple possibilité de ce fait, mais, nous pourrions nous aventurer à le dire, le commencement de ce fait lui-même. Dans l'audace, dans les mœurs et par conséquent dans la foi de la tourbe israélite qui l'accomplit, peut-être reconnaitrons-nous ce Juif dont on a si souvent et si singulièrement parlé, le Juif de notre moyen âge. Et s'il nous paraît sortir tout vivant de sa tombe, —

où jamais il ne descendit, — voyons si le but providentiel de cette vision n'est point de ressusciter sous nos yeux l'histoire défigurée, massacrée par des historiens étrangers à la race juive pour la plupart, mais dont un certain nombre pourraient s'appeler judaïques<sup>1</sup>. L'heure est venue sans doute où, dans les desseins de la Providence, la connaissance exacte d'un passé qui se ranime et reprend corps pour frapper nos yeux doit nous donner l'intelligence de l'avenir.

C'est aux confins de l'Autriche, et du côté de l'Orient que ce passé reprend figure, que le moyen âge se remet à vivre et que tous les Juifs de l'époque, auxiliaires des Juifs de la localité, s'efforcent pour le moment de diriger nos regards et de tenir en haleine le monde entier. La principauté de Roumanie, c'est-à-dire un vaste démembrement de l'empire du sultan formé des provinces moldo-valaques, voilà le point topographique où se débattent ces intérêts nouveaux, ces prétentions audacieuses du judaïsme ; et le poids des grandes puissances de l'Europe y est ouvertement poussé par les mains d'Israël dans la balance des affaires publiques. Appuyé sur ces forces diverses, le Juif de la Roumanie dit au Roumain qui vient de l'accueillir sur son sol : Désormais, chez toi, je veux être chez moi ; j'y serai ton égal ; et chez toi mon culte sera chez lui, respecté de tous, et l'égal du tien<sup>2</sup>.

Car Israël a donné pour le moment au monde révolutionnaire ce mot d'ordre, si peu compris de tant de chrétiens : *Égalité des cultes* ! Il le fait retentir de sa voix la plus sonore : « C'est l'égalité des cultes qui, seule, permet tous les progrès ; et « la liberté, l'égalité des cultes, sont un des premiers droits de l'homme<sup>3</sup>. » Le judaïsme, en effet, ne

<sup>1</sup> Historiens ignorants ou passionnés et auxiliaires du Juif. A eux le mot de Joseph de Maistre : « L'histoire, depuis trois cents ans, n'est qu'une vaste conjuration contre la vérité. »

<sup>2</sup> Nous avons fait voir comment, pour les Juifs, l'égalité implique la supériorité.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XV, p. 683, 1867 ; — *ibid.*, XVI, p. 721, 1866 ; discours de l'Israélite Crémieux devant un bureau de la Chambre législative de Roumanie.

saurait établir sur aucun point de la terre un principe plus favorable à sa cause !

Or, *au point de vue légal*, Israël, en tenant ce langage sur le sol roumain, se trouve être dans son droit; de même qu'au point de vue de la raison, il est dans l'absurde; et, au point de vue pratique, dans l'impraticable, dans l'impossible. Mais d'où naît pour le Juif ce droit *légal*? Le voici : Les potentats de l'Europe, circonvenus par les Juifs et par les fauteurs de révolutions, auxiliaires constants d'Israël, ont inscrit dans une constitution dont ils dotèrent les Roumains et qu'ils revêtirent du titre significatif *d'internationale*, ce droit à l'égalité dont le Juif use déjà quelquefois au milieu de nous en s'essayant à le tourner contre le libre exercice du culte que notre nation professe. — (*Vide supra.*) On n'eut sans doute point le temps de penser, en improvisant cette constitution, qu'accorder au Juif *talmudique* de la Roumanie les droits du Roumain, c'était déposséder le Roumain de ses droits naturels et de *son avoir*. Car il manque à cet indigène, pour lutter à *armes égales* contre le Juif, une religion semblable à celle du Talmud, c'est-à-dire qui *lui permette* et *lui fasse un mérite* de tromper et de spolier l'homme dont la croyance est étrangère à la sienne. Il lui manque encore une intelligence et des ressources acquises qui le rendent l'égal du Juif; il lui manque en outre ce que, seul au monde, possède le Juif, c'est-à-dire non seulement au milieu, mais *autour de la nation commune*, une seconde nation, *une nation particulière* qui partage sa foi, qui soit de son sang, et qui, lui donnant en tous lieux l'appui d'une puissante et irrésistible famille, fasse de la cause de tout individu la cause d'une nation tout entière ! De là le sentiment de faiblesse et d'infériorité qui décourage, qui désole le Roumain, et l'excite, comme jadis les populations chrétiennes à se soulever contre des oppresseurs que la loi ne saurait lui permettre d'atteindre, à se porter contre eux à des actes de la plus répréhensible violence <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Même cause en Servie, mêmes effets. Voir *l'Univers israélite*, VIII,

Les phases de cette question redeviennent ainsi celles des grandes luttes du chrétien contre le Juif au moyen âge et depuis. A mesure qu'elles se déroulent, elles reproduisent donc, en faveur des habitants du dix-neuvième siècle dont les yeux consentiraient à s'ouvrir, une des pages effacées de ces temps aujourd'hui méconnus ; elles nous offrent une leçon d'histoire aussi sûre et nécessaire qu'attachante ; veillons suivre d'un œil attentif Israël qui la donne et qui nous la fait payer assez cher !

Israël arrive, se repose, s'établit, s'assoit, prospère, pulule dans les provinces danubiennes, et décrète aussitôt que le moment est venu pour lui d'exposer et de soutenir ce qu'il appelle fièrement ses droits. Il les soutient ; il en use, il en abuse, et, pour conséquence, voici que tout à coup le sol tremble sous ses pas et refuse de le laisser debout. Israël est, comme jadis au cœur de l'Europe, renversé, conspué, souffleté, chassé ! La brutalité des sévices dont on l'accable égale celle que déploient, *aux applaudissements du Juif et de ses amis*, l'Espagne et l'Italie régénérées, en dépouillant et en chassant, *au nom de la liberté de conscience et des cultes*, les religieux et les religieuses qui réclament *dans leur pays* le droit de vivre dans les pratiques de la religion dominante <sup>1</sup> ! Il est brûlé, bâtonné, noyé, victime d'odieux complots et de persécutions atroces. Tous les fléaux qui sortent de la malice et de la scélératesse humaines, — *si l'hyperbole ne se mêle à son langage*, — se déchainent sur sa tête dévouée ; il s'agite et s'irrite ; il se désole et se courrouce ; il crie, pleure, hurle, menace, gémit, tempête ; et, descendant ou remontant la gamme des passions qui s'inspirent de la terreur et de la fureur, sa voix, prompte à varier les tons, assourdit le ciel et la terre !

p. 357-9; 1867. Mais en vain la loi, en vain l'étranger pesèrent-ils de tout leur poids en faveur du Juif ; les mœurs, et la nécessité de vivre en restant le maître chez soi, l'emportèrent en Serbie sur toute autre force : *Primo vivere, secundo philosophari.*

<sup>1</sup> Lire les Revues juives que nous citons *passim*, et nos journaux révolutionnaires : *le Siècle*, etc.

LES PERSÉCUTIONS, DÉTAILS. — Récits et doléances du Juif. — Cris de détresse, appel à l'intervention des Juifs du dehors et des puissances. — Razzias de Juifs, emprisonnements, expulsions brutales. — Scènes désolantes. — Quelques mois de répit, et la fureur des populations se rallume; pillage, violences, synagogues renversées, sévices affreux.

Écoutez, écoutez les impérieuses doléances de ces persécutés, car l'électricité télégraphique les adresse au grand avocat israélite chargé du soin de donner à tout intérêt judaïque le plus haut retentissement que puisse atteindre la parole humaine : « Un homme, et c'est le premier ministre du prince, — il se nomme Bratiano, — se permet d'annuler d'un trait de plume les contrats qui nous sauvegardent ; il déchire ceux même que le gouvernement a passés ; il nous chasse de nos locations : fermes, auberges, maisons publiques ; et, presque à portée de ses yeux, la police exempte de contrôle judiciaire, exécute avec sa désolante brutalité *des battues de Juifs* ! Ni l'âge, ni l'état, ni la position, rien n'émeut ces exécuteurs. On nous poursuit, on nous charge de fers, on nous jette par masses au delà du pas de la frontière, hommes, femmes, enfants ; et lorsque s'élèvent vers le ciel nos cris de détresse, ce spectacle bienvenu n'est pour la populace qu'un sujet de risée. Les excitations partent d'en haut et se multiplient ; le fanatisme s'anime, et nous ne vivons plus que sous la menace d'un massacre général. Frères de l'Occident, protégez-nous ! *intervenez* ; accueillez nos supplications ; sauvez, sauvez vos malheureux frères de Moldavie. Hâtez-vous de nous arracher à notre malheureux sort <sup>1</sup> ! »

A ces *doléances*, à ces nouvelles désolantes succèdent d'autres nouvelles, mais rien ne change. « Les arrestations, les expulsions, d'abord plus faibles, — et nous transcrivons les termes mêmes des Revues judaïques, — avaient fini par prendre de telles dimensions, que leur nombre atteignait par jour de cent cinquante à deux cents ! Au début, elles

<sup>1</sup> Sereth, 22 mai 1867. *Archives israélites*, XII, p. 539; 1867, etc.



ne s'étaient opérées que par des commissaires de police, sur l'ordre du ministre et sous les auspices du conseil municipal ; mais à présent, *afin de gagner le peuple*,... on fait faire nuit et jour des razzias générales dans la ville par des individus salariés, ainsi qu'en fournit partout la lie du peuple. Arrestations dans les rues, envahissements des maisons et mauvais traitements, tel fut le mot d'ordre de ces bandes, et heureux ceux qui sont arrivés jusqu'aux prisons sans avoir été trop maltraités... Les prisons sont devenues insuffisantes... Le désespoir de ceux qui sont l'objet de ces persécutions est indescriptible, et la plume se refuse à retracer des scènes que l'on peut s'imaginer chez des sauvages<sup>1</sup>, mais non parmi des chrétiens. Les Israélites excités ont songé un moment à résister par la force à ces actes de brutalité ;... la peur et le désespoir se peignaient sur tous les visages... » Le calme cependant se rétablit, malgré cette réponse du maire, si propre à le troubler : « Il y a quelque chose de supérieur *aux lois*, c'est *notre droit*, comme Roumains et comme possesseurs de ce pays, *de vous chasser*, vous autres Juifs qui n'êtes ici que des habitants<sup>2</sup>, » c'est-à-dire que des étrangers ; et quel ramas impur !

. . . . .

. . . . .

Quelques mois se sont écoulés depuis ces lamentables scènes, mais la fureur des populations contre nous ne s'est point apaisée, et bientôt nous voyons les mêmes actes se répéter en variantes infinies. A Berlad, « un millier d'indi-

<sup>1</sup> Et les prisons *de votre Italie libre* ! Et les fusillades auxquelles se sont livrés *vos amis* dans le royaume des Deux-Siciles, où les fusillés sans jugement se sont comptés *par milliers* ! Et les scènes *atroces* de la Pologne, où les femmes ne sont pas plus ménagées que les hommes ! Nous avons pour attester ces faits incroyables d'autres témoins que des Juifs... Hâtons-nous de dire que ces odieux excès ne peuvent excuser ceux dont les Israélites, amis et admirateurs des hommes extrêmes de révolution et de leurs doctrines, ainsi que le constatent leurs Revues, se trouveraient être les victimes.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XIII, p. 593 ; 1867. — *Ibid.*, XV, p. 685. — *Ibid.*, Jassy, XIII, p. 594.

vidus, à la tête desquels il y avait quelques instigateurs, se sont jetés sur les Israélites avec une fureur diabolique, en pillant ces malheureux jusqu'à la dernière chemise... Dans la rue où je demeure, le dommage causé aux Israélites monte à quinze mille ducats... Tout a été détruit sans pitié, tant les meubles que les immeubles. Aux artisans, on a brisé les outils. Toutes les fenêtres, toutes les portes des Israélites ont été tellement abimées que nous sommes obligés de nous couvrir de nattes pour ne pas mourir de froid. Nos synagogues sont démolies et détruites jusqu'aux fondements... Les plus riches Israélites sont réduits à la plus profonde misère... La main me tremble, car le malheur est si grand et si effroyable, qu'il m'est absolument impossible de vous décrire notre terreur et notre effroi <sup>1</sup>. »

Le *Bulletin international* publie de son côté la note suivante, où se peint une consternation profonde : « Les dépêches de Berlad demandent du secours contre les actes barbares de la populace qui envahit les synagogues, détruit les maisons et saccage les magasins des Israélites. — Le banquier Thenen, dont la maison a été dévastée, a échappé avec peine à une mort certaine. Le rentier Numts, horriblement maltraité, est dangereusement malade. Les commerçants Nachbar et autres, dont les magasins ont été pillés, sont ruinés totalement. M. Épouvéano, et ceux qui ont cherché à défendre les Israélites, ont été outragés sans que le préfet ait pris des mesures pour repousser les assaillants... » Cependant, « c'est aux gendarmes que les Juifs doivent leur vie <sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> *Archives israélites*, III, p. 124-5; 1868.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 125. Mais est-ce que les gendarmes ne sont point les instruments du préfet ? — A Smyrne, vers la même époque, les Juifs se rendent coupables de faits pareils à ceux dont ils sont ici victimes. *Archives israélites*, VIII, p. 342-3; 1867.

INSTIGATEURS OU AUTEURS DE CES PERSÉCUTIONS; ACCUSATIONS HARDIES DU JUIF. — Dénî de justice du prince, élu de M. de Bismark. — Son ministre tout-puissant est Bratiano; ce chef des démocrates est le grand persécuteur. — Énormités qu'il commet, ses dénégations effrontées; il cherche à donner le change à l'Europe. — En un mot, le grand coupable, au sens du Juif, c'est, comme au moyen âge, le prince qui ose protéger contre lui ses sujets.

Israël a parlé; nous n'avons point étouffé ses doléances, et nos paroles n'ont été que les siennes, mais tout n'est point dit; des persécutions atroces, odieuses, et dont la violence rappelle celle des siècles les plus reculés, voilà donc le fait dont retentissent les échos de l'Europe. Mais quel en est l'instigateur? Qui nous en nommera l'auteur? Serait-ce le parti que les hommes du libéralisme moderne appellent rétrograde et clérical? Non, pas le moins du monde. Il s'en faut! et le grand coupable, si les Juifs disent vrai, c'est le prince lui-même; c'est le jeune militaire de la maison de Prusse que M. de Bismark et Napoléon III ont assis sur le trône roumain! C'est le jeune protestant que l'avocat israélite Crémieux proclame, en s'adressant à Napoléon III, un prince « animé des intentions les plus libérales <sup>1</sup> »! C'est en outre le ministre tout-puissant de ce prince, c'est-à-dire Jean Bratiano. Mais ce ministre quel est-il? un fanatique, un ami des prêtres? — Oh! du tout, il est le chef des hommes du progrès; il est *le grand démocrate de la Roumanie!* — Le vrai persécuteur, ce serait donc, en définitive, le gouvernement roumain, le prince et le ministère appuyés sur la Chambre qui représente la nationalité roumaine! Mais laissons, laissons Israël lui-même nous signaler, en formulant ses terribles incriminations, ceux qu'il appelle les coupables:

« Ainsi que nous l'avons prévu (date du 25 juin 1867), la situation devient chaque jour plus intolérable. Le prince est arrivé le 16, et nul de nous ne peut obtenir une audience! Il a cependant « passé près de trois quarts d'heure dans le

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XII, p. 541; 1867.

temple israélite de Galatz, lors du *Te Deum* célébré en son honneur ! Il s'est exprimé sur tout ce qu'il a vu d'une manière bienveillante ; mais on peut déduire des paroles mêmes qu'il a prononcées là, quelles idées son entourage lui insinue sur les Israélites, » car on lui attribue ces mots : « Les Juifs moldaves méritent la persécution, parce qu'ils ne sont pas seulement nuisibles au commerce, mais encore à la santé publique ! »

Le recours au prince qui gouverne la Roumanie est donc fermé pour nous. Et que dire de Jean Bratiano, le ministre tout-puissant, celui qui caresse l'émeute, « qui ne confie les fonctions officielles qu'aux membres des comités persécuteurs, » l'auteur de l'épouvantable circulaire d'où naquirent toutes les iniquités commises contre les Juifs ; ce ministre contre lequel s'élève de tous côtés le cri des victimes ; cet homme sans pitié, qui peuple les prisons d'Israélites, qui les y délaisse sans nourriture ; ou qui, les traitant de vagabonds, donne l'ordre de les jeter au delà des frontières. Ces énormités ne sont que trop connues ; mais peu lui importe, et rien n'émeut cet homme que vous entendez « nier tous les faits qui se passent à la lumière du soleil ». Le monde, heureusement, « sait ce que valent ses dénégations<sup>1</sup> ».

Et pourtant cet implacable, ce féroce et fourbe démocrate, est l'homme du prince ! Son but est de tromper l'Europe, en même temps qu'il attise les haines contre les Juifs, et que, dociles à ses ordres, ses fonctionnaires arrachent aux paysans des pétitions où le gouvernement est supplié de sévir contre les Juifs. C'est pourquoi le prince qui accorde au ministre la plénitude de sa confiance, promet tout, et rien ne change<sup>2</sup> ! En un mot, « que la persécution soit le fait du *gouvernement* du prince Charles, on n'en doutera que le jour où il proclamera l'émancipation complète des Juifs moldo-valaques<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XIV, p. 659; 1867, etc.; — *id.*, *Archives israélites*, X, p. 471; 1868.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XI, p. 502; 1863.

<sup>3</sup> Voilà le bout de l'oreille. *Archives israélites*, XV, p. 683; 1867.

Le cri de la nation, qui va tout à l'heure frapper nos oreilles, repousse et réfute ces incriminations du Juif. Mais à son sens, les princes qui refusent de protéger Israël contre leurs propres sujets, et de l'élever triomphant au niveau des citoyens indigènes, ce qui signifie de l'asseoir sur les ruines mêmes de leur royaume, voilà *de nos jours, comme au moyen âge*, les grands coupables, ceux que flétrit l'histoire écrite par le Juif ou par les amis du Juif.

---

A QUI LES TORTS ? — L'enquête dénote que les provocateurs des excès commis, ce sont les Juifs. — Les Juifs d'Occident, après s'être faits les échos du Juif roumain, avouent ne savoir concilier les dépositions — Le Juif se pose *contre* la liberté de la presse et de la tribune, dont il est l'ardent champion dans les États chrétiens où son influence domine. — Si le gouvernement se déclare contre le Juif, il se borne à céder à la pression de la volonté nationale. — Cette nation roumaine est-elle barbare ? — La Roumanie a toujours été le refuge des persécutés ; son peuple est, d'après l'aveu même des Juifs, un modèle de tolérance religieuse, de bonté, d'hospitalité. Paroles de MM. Crémieux et Montefiore. — Si le Roumain n'a pas changé de mœurs en un clin d'œil, et sans motifs, le tort serait donc, comme au moyen âge, dans les exactions et les iniquités du Juif ? — Mot de M. de Metternich sur l'Allemagne, applicable peut-être demain à ce pays. — Ce qui s'y passe est-il pour l'Europe, qui a méconnu les vérités de sa vieille histoire, un avertissement providentiel ?

Le prince et son ministre sont donc pour Israël un objet de méfiance, de terreur et d'horreur. Mais de tels sentiments sont-ils légitimes ? Car, au milieu de ces effroyables scènes comment ne point se demander à qui les torts, à qui les grands torts, à ceux qui provoquent ou de telles persécutions, ou des accusations si sanglantes ?

Écoutez : le cri public éclate et s'élève contre le Juif : Arrière, arrière, implacable agresseur !... ta présence est maudite ; et si nous la tolérons, adieu pour nous la patrie ; car ta race y pullule, ta race y afflue, et ta cupidité sans frein nous y dépossède, elle ne nous laisse que misère et que larmes. — Mais à ce cri, qui semble s'échapper des entrailles mêmes du sol, répond le tapage des accusations et des doléances du Juif. Ne serait-ce point là, par hasard, la

manceuvre du malfaiteur surpris, et dont l'habileté détourne sur autrui, par le bruit et la vivacité de ses clameurs, l'attention du passant ? Car d'après le proverbe rappelé contre ces étrangers par le président de la Chambre législative de Roumanie, « ce sont eux qui frappent, et ce sont toujours eux qui crient <sup>1</sup>. » Il faudra même nous résigner à croire qu'il en est ainsi si nous acceptons la lettre écrite à l'Israélite sir Montefiore par le ministre des affaires étrangères de la Roumanie : *Je suis en mesure de vous affirmer, Monsieur, que les troubles dont les Juifs ont souffert, « bien que très regrettables à tous égards, sont loin de présenter la gravité qui leur a été attribuée très inexactement. La vérité me force même d'ajouter que, d'après les données de l'enquête à laquelle on procède, ce seraient vos coreligionnaires qui auraient malheureusement occasionné, sinon provoqué, le mouvement dont il s'agit <sup>2</sup>. »*

Telle est la réponse d'un gouvernement libéral et progressif aux affreuses doléances que poussent les Juifs de l'Occident, sans savoir eux-mêmes ni quels sont les auteurs du mal sur lequel les Juifs moldo-valaques leur donnent la mission de gémir, ni presque quelle en est la nature. Cette vérité difficile à croire s'échappe de temps en temps de la bouche d'Israël : « C'est un flot d'affirmations contradictoires ; ou plutôt, — nous dit-il, — c'est un double courant d'informations opposées qui se fait sentir en Europe. A en croire les Israélites, il y a persécution continue et organisée sur une large échelle ; à en croire les Roumains, c'est une pure affaire de vagabondage et de police municipale <sup>3</sup>... » Comment donc « concilier toutes ces dépositions », dont l'une est la ruine de l'autre ? Et comment, ajouterons-nous, ne pas se taire avant d'avoir su de quel côté est la justice ?

Mais tandis que le Juif libéral se montre inhabile à dissi-

<sup>1</sup> Paroles reçues avec applaudissements. *Archives israélites*, VI, p. 226 ; 1868.

<sup>2</sup> Signé : Stefan Golescu ; *Univers israélite*, VIII, p. 371 ; 1868.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XV, p. 632 ; 1867.

muler le chagrin que lui causent, dans les États qu'on l'accuse de désoler, et la libre parole de la tribune, et la libre parole de la presse<sup>1</sup>, pour lesquelles il se passionne dans les États chrétiens que travaillent ses doctrines antisociales; tandis, disons-nous, que le Juif libéral se récrie contre les libertés de la presse et contre *l'intolérance du Roumain*, gardons-nous d'omettre la lecture de quelques lignes dont le contenu nous initie au rôle des potentats qui le protègent, et au caractère de ses prétendus agresseurs.

Un de nos plus éminents publicistes écrivait, au mois de mai 1868: — « On a vu que *la Chambre des Députés de Bucharest a repoussé*, comme *sans fondement*, le reproche adressé au ministère d'avoir exercé des persécutions contre les Juifs de la Roumanie. Ceci répond aux allégations des consuls étrangers, qui siègent tous à Bucharest, et ignorent ce qui a pu se passer dans un endroit éloigné. » Nous observerons d'ailleurs « que l'action *collective* des consuls ressemble trop à un parti pris. *La Chambre roumaine* a publié hier une adresse au peuple où il est dit que le gouvernement de Bucharest a bien mérité du prince et de la patrie..... » Ainsi donc, ces coupables que *les Juifs* accusent, *les représentants de la nation* les glorifient !

C'est que « les mœurs et les antécédents des populations sont pour beaucoup dans ce qui se passe en Moldo-Valachie. Les puissances européennes ont l'air de se plaindre que les Juifs n'aient pas en Roumanie tous les droits civils et politiques. Mais, en vérité, à qui appartient-il de décider une telle question ? Et n'est-ce pas violenter une population que de l'obliger à ratifier une égalité qui lui répugne ?... Il ne faut pas oublier que, dans l'Orient, les Juifs ne sont pas fondus dans les nationalités qui les ont accueillis. Ils vivent à part, gardant leur caractère *national et cosmopolite*. Savons-nous quelles relations existent entre les Juifs et les habitants des principautés danubiennes ? Étudions donc la

<sup>1</sup> Lire les *Archives israélites*, II, p. 78, 1868; XV p. 659; 1866, etc., etc.

question avant de la trancher, et ne fomentons pas des troubles par une ingérence qui est toujours vue de mauvais œil<sup>1</sup>. »

Le gouvernement, si son action n'est point libre et spontanée, ne se trouverait donc coupable que de céder à l'irrésistible pression de cette volonté nationale pour laquelle l'Europe progressiste et les amants du suffrage universel affectent un si tendre et si profond respect. Mais, dans la grande question des torts, cette volonté se trouvait-elle être celle d'une population intolérante et barbare ?

Jamais, nous dit un *admirable manifeste* que publièrent trente et un députés de la Roumanie, jamais ce peuple doux et bienveillant ne s'est livré dans l'intérêt de sa foi à la moindre persécution religieuse. Loin de là, « depuis les temps les plus reculés la Roumanie a été le refuge de tous les persécutés, et les Juifs ont également profité de notre hospitalité et de notre tolérance. »

Que si ces lignes, tracées par des plumes roumaines, étaient récusées comme suspectes, l'exactitude de la peinture offerte à nos yeux serait confirmée par les Juifs eux-mêmes, car ils nous représentent la Roumanie comme un pays « où régnaient de tout temps l'esprit de tolérance et la liberté des cultes, qui est une des vertus de ses habitants<sup>2</sup> » !

« Vingt ans se sont écoulés depuis ma première entrée dans la Roumanie, écrit de Jassy l'Israélite J. Byk, et mes relations avec toutes les classes de ses habitants m'ont mis en état d'étudier leur caractère et d'observer leurs penchants bienveillants. Bien des fois j'avais eu l'occasion d'apprécier leur bon naturel et leur obligeance. Pieux, attaché à sa religion, le Roumain respectait toujours les croyances des autres ; jamais la haine n'a souillé ses nobles sentiments, et jamais les querelles religieuses n'ont troublé son caractère paisible. »

<sup>1</sup> Coquille, l'auteur des *Légistes*, etc., *le Monde*, 19 mai 1868 et 19 juin 1868. *Ibid.*, *Correspondance allemande*.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, X, p. 462-4; 1868. *Ibid.*, p. 470. *Manifeste des Juifs* aux puissances européennes.



Mais, « plus tard, les différentes opinions politiques ont commencé à agiter les esprits..... » Et c'est alors que le Roumain, si débonnaire, se trouve réduit à défendre son existence contre les envahissements du Juif. Les luttes éclatent ; elles répandent, en éclatant, leur aigreur habituelle, et cependant l'Israélite Crémieux, qui sollicite l'intervention de Napoléon III, lui fait entendre ces loyales paroles : « Le prince Charles est animé des intentions les plus libérales ;... et le peuple roumain ne savait pas, il y a quelques années, ce qu'étaient les haines religieuses<sup>1</sup>. » Enfin l'un des potentats du judaïsme, sir Moses Montefiore, confirme dans la pétition qu'il adresse au prince des Roumains les éloges que les Juifs ses compatriotes, d'accord avec les représentants de la Roumanie, décernent à *la merveilleuse tolérance* de ce peuple : « Le bruit a couru en Angleterre et ailleurs que mes coreligionnaires de la Roumanie ne jouissent plus de *la tranquillité et de la sécurité à laquelle ils avaient été accoutumés depuis plusieurs générations, grâce à Dieu et aux sentiments d'équité et d'honneur de cette nation*<sup>2</sup>. »

Le changement subit dont les Roumains sont accusés semble donc à peine croyable au négociateur israélite ; et se serait-il accompli sans motifs ? ou bien n'y aurait-il à voir dans les accusations intéressées du Juif roumain que celles dont le Juif du moyen âge poursuivait les populations que les doctrines du christianisme rendaient tolérantes et douces, mais dont ses exactions et sa tyrannique cupidité poussaient à bout la patience et déchaînaient un beau jour les fureurs ?

Une grande leçon, mais qui depuis longtemps, depuis que l'histoire, odieusement faussée dans l'enseignement des peuples, cessa de parvenir à leurs oreilles, une grande leçon se répéterait donc à notre profit dans ce coin de l'Europe ; et peut-être avons-nous à voir se réaliser pour ce pays le mot que tout à l'heure M. de Metternich appliquait

<sup>1</sup> *Archives israélites*, II, p. 72-3 ; 1867. — *Ibid.*, XII, p. 541 ; 1867.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XXI, p. 989 ; 1867.

au sien : les Juifs « auront un jour redoutable pour l'Allemagne, probablement suivi d'un jour redoutable pour eux<sup>1</sup> ». Il semble cependant que, sur ce lambeau de l'Europe choisi pour théâtre par la Providence, et comme s'il s'agissait de nous prémunir contre une immense et prochaine révolution où les Juifs se disposent à jouer un grand rôle, Dieu veuille offrir à notre dix-neuvième siècle pour avertissement, au moment où il commence à se passionner contre les doctrines du catholicisme et en faveur des doctrines antisociales du *laisser faire*, une véridique et irrécusable édition des scènes lamentables dont certains historiens accusèrent nos ancêtres du moyen âge à l'endroit des Juifs ; scènes atroces, mais où les détails qui se déroulent aujourd'hui sous nos yeux nous donnent l'intelligence des siècles passés, car ils nous retracent, dans l'histoire toute vivante encore du peuple dont le spectacle provoque et rassasie nos regards, la raison du soulèvement des populations chrétiennes contre les Juifs, leurs perfides et implacables oppresseurs ; contre les Juifs sans cesse refoulés et brisés par les masses qui semblaient devenues leur proie, et sans cesse victimes des subites fureurs d'un public excédé par eux de misères.

<sup>1</sup> Voir chapitre antérieur.

---

TON DICTATORIAL DU JUIF S'ADRESSANT AUX SOUVERAINS.—Les Roumains réduits à ruser contre le Juif, et contre les puissances étrangères réduites à intervenir en faveur du Juif.—De quelle encre les citoyens de la nation juive, dignes émules des citoyens du peuple-roi, écrivent aux potentats. — Exemple insigne et patience des princes. — Le Juif, « devant les atrocités » qui se commettent, se lamente « de l'hypocrisie qui règne en haut et en bas ».

Mais afin que la leçon qui nous est donnée soit complète, tenons un instant encore les yeux ouverts, et voyons quel est en ce pays l'aplomb merveilleux du Juif, appuyé sur ses frères du dehors ; voyons quel est au dehors l'ascendant de ceux-ci, leur audace, et de quel poids, avec quelle arrogance,

tous ensemble font peser leur vouloir sur des potentats réduits par eux, — si l'on se fiait aux apparences, — à violenter la plus formelle volonté d'un peuple..... Deux lettres diront à ce sujet plus et mieux que nos paroles. La première est écrite de Paris, à la date du 28 juillet 1867, par l'honorable Israélite Crémieux au souverain même de la Roumanie. Elle mesure cinq grandes pages. Les passages que nous jugeons opportun d'en extraire nous apprennent de quelle encre singulière aujourd'hui les simples citoyens de la nation juive, *dignes émules des citoyens du peuple-roi*, se prennent à écrire aux princes, eux qui mettaient, il n'y a qu'un instant encore, leur orgueil à nous rappeler quel triste plastron, dans leur enfance, faisait de leur personne la qualité de Juif<sup>1</sup>.

« Voilà un an que, dans des conversations que je ne puis oublier, Votre Altesse exprimait les idées les plus libérales, dignes d'un prince élevé dans les principes généreux de notre époque. J'entends encore ces mots : Je ne puis comprendre le préjugé contre les Juifs; je mettrai mon honneur et mon devoir à les faire déclarer *égaux aux autres Roumains*. Cependant, j'avais à peine quitté Bucharest que l'émeute grondait autour de la Chambre, et portait le marteau sur le temple des Juifs..... Mais j'étais loin de m'attendre au désolant spectacle dont nous venons d'être les témoins, et qui, à la stupéfaction de l'Europe occidentale, a présenté dans la Roumanie *les scènes barbares du moyen âge* se perpétuant pendant une durée de trois mois...

« Or, l'auteur de ces persécutions odieuses, c'est, *sans dénégation possible, votre ministre de l'intérieur*, Brătiano, dont le nom, devenu européen, reste attaché à sa désastreuse circulaire! . . . . .

« L'indignation publique est au comble, prince; les deux Chambres d'Angleterre ont jeté avec éclat leur blâme éner-

<sup>1</sup> Voir chapitres antérieurs.

gique, et la presse de tous les pays <sup>1</sup> s'est levée avec l'unanimité *qui juge souverainement !... La France, qui avait tant contribué à la création de la Roumanie, la France consternée se demande si elle a armé des bourreaux contre une population inoffensive, elle qui professe un si grand respect pour la liberté des cultes.*

« *Le moment est venu, prince, de faire acte de légitime autorité en brisant cette odieuse trame. Frapper Bratiano d'une révocation absolue ; arrêter immédiatement toutes ces mesures sauvages contre les Juifs ; poursuivre sans faiblesse tous les journaux qui, depuis un an, ne cessent de provoquer au mépris, à l'assassinat, à l'expulsion des Juifs ; révoquer tous ces lâches fonctionnaires qui ont violemment prêté la main à l'affreuse persécution... c'est là ce que demandent les gens de bien, et qui sera le premier bienfait d'une justice réparatrice* ».

« *J'ose espérer, prince, qu'après cette terrible tourmente, Votre Altesse voudra donner à la population juive, dont vous êtes aussi le chef et le protecteur naturel, les gages de concorde et de paix que je réclame en leur nom* » <sup>3</sup> !... »

Deux mois après avoir médité les termes de cette lettre dictatoriale, — nous évitons de dire impudente, cette lettre qui précipita du haut de sa position le ministre inculpé, mais bientôt après relevé de sa chute, — le prince répondait humblement à une autre lettre de l'Israélite anglais sir Moses Montefiore, puissant patron du judaïsme et collègue de l'Israélite Crémieux : « Monsieur le baronnet, j'ai reçu votre lettre du 24 août dernier... ; les Israélites sont l'objet de toute ma sollicitude et de toute celle de mon gouvernement, et je suis bien aise que vous soyez venu en Rou-

<sup>1</sup> Dont les Juifs sont presque entièrement les maîtres.

<sup>2</sup> Faire un *coup d'Etat* contre la liberté de la presse, contre les journaux et les fonctionnaires du pays qui ne se donneraient pas aux Juifs, tel est l'ordre qu'intiment à un souverain, en termes superbes, ces vaillants champions de toutes les libertés.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XVI, p. 881 à 887 ; 1867.

manie pour vous convaincre que la persécution religieuse, dont la malveillance a fait tant de bruit, n'existe point. S'il est arrivé que des Israélites fussent inquiétés, ce sont là des faits isolés, dont mon gouvernement n'entend pas assumer la responsabilité.

« Je tiendrai toujours à honneur de faire respecter la liberté religieuse, et je veillerai sans cesse à l'exécution des lois qui protègent les Israélites, comme tous les autres Roumains, dans leur personne et dans leurs biens<sup>1</sup>. — CHARLES. »

... Cependant, les *Archives israélites* ajoutent en reproduisant cette même lettre : Jusqu'à ce jour, la mission de sir Moses Montefiore, qui depuis quelque temps s'est transporté à Bucharest, « n'a nullement réussi ; bien au contraire » ! Ce philanthrope, « aussi estimé des princes que des bourgeois et même de la basse classe », est en butte aux attaques des journaux roumains<sup>2</sup> !... Et le *Temps* ayant donné quelques coups d'aile, l'*Univers israélite* faisait retentir à nos oreilles, sous le titre de *Monstruosités roumaines*, ces éclatantes doléances : « Il nous faudrait plusieurs numéros de notre recueil pour dire tout ce que nous avons appris sur les atrocités moldo-valaques, soit par des documents authentiques, soit par des correspondances privées. Ce que nous voulons constater une fois de plus, c'est l'hypocrisie et la mauvaise foi qui règnent dans ce triste pays, en bas et en haut. Autrefois la haine religieuse, le fanatisme, avouait franchement ses actes, ses crimes... Il y avait là au moins de la sincérité... En Roumanie, on commet les excès les plus sauvages..., on foule aux pieds les lois divines et humaines, et le gouvernement nie audacieusement tous ces faits atroces ; il nie le soleil..., la clarté du jour ! Hypocrisie, mensonge, aveuglement, voilà la force et l'âme de la barbarie roumaine ! »

Une dépêche de Bucharest, en date du 15 avril 1868, disait :

<sup>1</sup> *Univers israélite*, en tête du n° II, octobre 1867.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XX, p. 929; 1867.

« Le gouvernement roumain, dans une note aux consuls européens, a opposé un démenti aux bruits relatifs à des persécutions qui auraient été exercées en Moldavie contre les Israélites. Aujourd'hui, le prince Charles, dans une audience spéciale accordée au consul général de l'Autriche, a déclaré que *nulle part les Juifs n'avaient été persécutés*, et qu'ils pouvaient avoir une pleine confiance dans sa protection et dans sa parole<sup>1</sup>. »

Sachons-le donc, à côté de ces incroyables dénégations, les excitations et les persécutions contre les Juifs de Roumanie suivent leur cours, provoquées par « le ministère Bratiano et sa clique ; puis, elles sont démenties avec la plus grande impudence » ! Et dans quel but cet indigne et ridicule manège ? Dans le but « *d'éviter ainsi des interpellations diplomatiques peu commodes* » !

<sup>1</sup> *Univers israélite*, IX, p. 413; 1868.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, XI, p. 501; 1868. Car il s'agit, pour ce peuple, de se défendre à la fois, et contre les Juifs qui l'oppriment, et contre les puissances dont Israël a su déterminer la politique à le servir.

---

**INTERVENTION DES PUISSANCES DANS L'INTÉRÊT DU JUIF, ET MALGRÉ LE PRINCIPE ANTICHRÉTIEN DE LA NON-INTERVENTION ADOPTÉ PAR L'EUROPE LIBÉRALE.** — Le Juif affirme que cette hypocrisie des Roumains a pour cause la crainte des puissances, qu'il somme d'intervenir. — Insistance du chef de l'*Alliance israélite universelle* auprès des gouvernements. — Exemples remarquables, condescendance et empressement de ceux-ci. — Lettre de M. de Bismarck.

Éviter des interpellations peu commodes », voilà le mot qui échappe à la bouche des Juifs, et qui nous donne la raison des condescendances apparentes de la Roumanie à son endroit. Cet État sent sa faiblesse, et comprend qu'avec l'Europe, toute fardée de libéralisme, il doit faire usage du même fard, et promettre ce qu'il ne peut tenir sans se perdre : tandis que, parmi les puissances qui lui tiennent un langage de maître, celle-ci voit qu'elle ne peut se passer ni de l'or ni de la presse des Juifs, et que, par conséquent, il lui faut militer en leur faveur ; cette autre espère ou craint

d'eux ce qu'elle n'ose avouer, redoute leur déplaisir, ou se trouve heureuse de prétextes qui engagent sa politique dans la direction des intérêts d'Israël. Mais, quoi que pensent ou que résolvent les puissances, et que les Juifs aient les torts les plus graves, ou que la justice de leur cause brille de l'éclat du grand jour, un fait que leurs audacieuses sommations placent aujourd'hui dans un splendide relief, le voici : c'est que la plupart des puissances réduites à les servir et souvent entraînées à la remorque des sociétés secrètes dont ils sont les maîtres, deviennent dans le concert des nations chrétiennes un clavier dont les doigts d'Israël font à leur gré parler ou crier les notes.

Examinons cependant comment ces puissances européennes, contraintes par les hommes du progrès à protester contre le droit d'intervenir d'État à État, usent en réalité de ce même droit en faveur d'Israël, entraînée que se trouve être leur politique par l'astuce et l'opiniâtre habileté des fils de Jacob. Il ne nous échappera pas un mot au delà du nécessaire, et notre langage continuera d'être celui que nous empruntons à la bouche même du Juif.

Les événements judaïques éclatent, et le télégraphe en transmet à peine la nouvelle que « l'infatigable président de l'*Alliance universelle israélite* », M. Crémieux, le *souverain* de la franc-maçonnerie française<sup>1</sup>, et l'un des *souverains spontanés* de la France lors de la phase révolutionnaire de 1848, se met en campagne et obtient une audience de l'empereur Napoléon. Ce potentat lui promet de *rendre justice aux opprimés*. Mais déjà le ministre des affaires étrangères, M. Drouin de Lhuys, a prévenu son souverain ; il s'est empressé d'intervenir, et, non content des paroles volantes sorties de la bouche impériale, il écrit le 20 juillet 1866 au *citoyen français de la nation juive* qui représente Israël : « Monsieur, vous avez appelé mon attention sur les actes de

<sup>1</sup> « M. A. Crémieux vient d'être élu souverain grand maître du rite écossais de la franc-maçonnerie. C'est la plus haute dignité de l'ordre maçonnique en France. » *Archives israélites*, VI, p. 187 ; 1869.

violence dont les Juifs de Bucharest ont été récemment l'objet. J'avais été informé de cet incident par la correspondance de notre agent en Valachie..., et j'ai chargé notre consul d'exprimer *de notre part*, au gouvernement moldo-valaque, le vœu *de ne plus voir de semblables scènes se renouveler à l'avenir*, en lui recommandant *de réclamer*, lorsque le moment sera opportun, *une amélioration à la situation présente des israélites de ce pays*<sup>1</sup>. »

... Cependant, de nouvelles doléances parviennent au président de l'*Alliance universelle israélite*, et son activité redouble. « J'ai vu l'Empereur, écrit-il presque aussitôt ; il était parfaitement au courant de cette tragédie... Je le trouvai aussi indigné que surpris ! Tout en lui disant que ses ministres *avaient pris l'initiative* auprès de notre consul général à Bucharest, je lui demandai *son intervention personnelle*. A l'instant même, me répondit-il, je vais écrire par le télégraphe au prince Charles ; c'était mon projet aujourd'hui même. *C'est se mettre au ban des nations que de tolérer une telle persécution dans notre Europe*. Je répliquai : « Le prince est animé des intentions les plus libérales ; mais celui qu'il faut mettre au ban des nations, c'est le ministre Bratiano, qui se dit pourtant libéral et démocrate. » L'Empereur ajouta : « Cette oppression *ne peut se tolérer* ni se comprendre, je vais le témoigner au prince<sup>2</sup>. — ET MOI, Sire..., je vais, *de mon côté*, m'adresser à la presse ; *je sais que toutes ses sympathies* viendront à notre aide<sup>3</sup>... »

Même langage a retenti dans le parlement britannique, où le ministre des affaires étrangères « s'est exprimé en termes sévères sur les regrettables tendances qui se sont produites en Moldavie contre les Israélites ». C'est une

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XV, p. 661 ; août 1866.

<sup>2</sup> Et l'oppression autrement *terrible et permanente* des Polonais catholiques ? Un M. Crémieux quelconque a-t-il prié l'Empereur et le ministre d'écrire au souverain de toutes les Russies qu'il ne pouvait la tolérer ni la comprendre ?... Et tant d'autres oppressions de populations catholiques, en Europe seulement !

<sup>3</sup> *Archives israélites*, XV, p. 541, juin 1867, etc.



affaire, a-t-il dit, « qui touche les chrétiens plus au vif que les Juifs eux-mêmes ; car, si la souffrance tombe sur les Juifs, c'est le déshonneur qui tombe sur les chrétiens<sup>1</sup>. Le gouvernement anglais, d'accord avec la France et l'Autriche, a fait parvenir de sages et *fermes conseils au sujet de cette question*... Et, pour comble, on assure que le chancelier de l'empire d'Autriche, M. le baron de Beust, a déclaré qu'il fallait une solution ; que « l'honneur du cabinet autrichien y était engagé<sup>2</sup> » !

Sur ces entrefaites, le plus habile des gouvernements germaniques, — s'il est en Germanie d'autre gouvernement que celui de la Prusse, — traitant avec l'un des potentats qui représentent *la nationalité judivique*, c'est-à-dire avec M. Crémieux, l'honorable président de l'*Alliance israélite universelle*, s'empressait de lui transmettre ces lignes, et le nom qui les signe est assez fier ! « J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à la lettre que vous m'avez adressée le 4 courant, que le gouvernement du roi vient d'inviter de nouveau son représentant à Bucharest à employer toute son influence pour assurer à vos coreligionnaires en Roumanie la position qui leur est due dans les pays *dont la législation s'inspire des principes de l'humanité et de la civilisation, etc.* — Berlin, 22 février 1868. — DE BISMARCK<sup>3</sup>. »

Si donc le principe de non-intervention domine la politique de l'Europe libérale, il est un intérêt plus fort qui semble dominer cette politique ; cet intérêt est celui de la maison de Jacob.

<sup>1</sup> Ce sentiment est tout à fait le nôtre *si la cause des Juifs est juste*, et s'il y a persécution, car nous sommes ennemi de toute violence, et partisan, qui pis est, du droit d'intervention, ce premier et ce plus essentiel des principes de la politique conservatrice des sociétés chrétiennes.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, X, p. 435-6 ; 1868. On sait quelle est l'immense et effrayante influence des Juifs dans cette Autriche qui confine à la Roumanie.

<sup>3</sup> *Univers israélite*, VIII, p. 371 ; avril 1868. — Autre lettre du même ministre des affaires étrangères, et, dans le même esprit, au conseil de la communauté juive de Prusse, 18 avril 1868, etc., etc. *Univers israélite*, IX, p. 429 ; 1868.

Ainsi souffle le vent ! et nous prions en toute simplicité qui le saura, de nommer dans certains États de l'Europe un intérêt, concernant *hommes ou choses*, qui rencontre à son service une plus générale, *une plus constante et active intervention* que celle dont la *nation juive* sait disposer et dispose en sa faveur.

Et cependant, sur la bannière que le libéralisme moderne arbore dans les royaumes européens, il a tracé d'une main impérieuse ce mot, qui est la ruine de la civilisation chrétienne : Plus d'intervention. de peuple à peuple !

Ne jamais intervenir chez autrui, voilà donc le principe antisocial, c'est-à-dire antichrétien, qui prend racine sur le sol de l'Europe. La Révolution l'impose ; mais, pour elle, vivre sans le violer ce serait mourir. C'est pourquoi, partout où semblent l'exiger les intérêts de la République universelle, destinée à s'étendre sur les ruines des empires chrétiens, nous voyons la Révolution, servie de toutes parts par les sociétés occultes dont Israël est le prince, tromper ou entraîner les gouvernements <sup>1</sup> dans ses voies, intervenir sous leur égide, et imposer aux peuples contre leur volonté, contre leur intérêt, contre leur nature, contre leur génie et leurs mœurs, les principes qui portent au milieu de leur état social la division, la désolation et la mort.

Sept monarques, fondateurs de la constitution nouvelle de la Roumanie, y fondent en faveur du Juif un droit nouveau dont le monde révolutionnaire proclame l'excellence, mais que repoussent les traditions, les mœurs et les intérêts de tout un peuple ! Ce droit fatal à l'indigène est tout naturellement violé par lui ; le Juif se trouve être insulté, pillé, menacé par le plus tolérant et le plus doux des hommes, par le Roumain, qu'il pressure et qu'il exaspère, et le gouvernement de la Roumanie ne veut, ne peut ou n'ose prêter,

<sup>1</sup> Toute règle a ses exceptions, et il y a chez tous les peuples des intérêts *d'urgence* dont l'intérêt judaïque, contraint lui-même d'attendre le bénéfice du temps, essaye en vain de triompher.

aux cris de pillage et de mort hurlés contre le Juif, que la plus sourde oreille !

« O monarques puissants qui réglez sur les peuples<sup>1</sup>, — s'écrie donc Israël, ce protégé de l'Étranger, — c'est à vous que s'adresse toute la population juive de la Roumanie; c'est *vers* vous que les Juifs *du monde entier* demandent, pour *leurs frères* des principautés, secours et protection..... En s'adressant à *cette haute intervention*, les Israélites roumains se fondent sur *le droit* que leur donne la convention qui a créé la nation roumaine sous votre puissante garantie<sup>2</sup>.... »

Le Juif qui réclame à si grands cris ce secours du dehors est donc, tout à coup et sans cause, devenu l'objet de toutes les violences de la part du peuple roumain?... Croire le Juif sur sa parole, et contre la parole de tout un peuple, ce serait pousser la naïveté fort au delà de ses bornes. Mais si, dans *ce pays de tolérance*, les lois imposées au nouveau gouvernement par ses hommes d'État libéraux et par les rois de l'étranger, sont en butte à de perpétuelles violations au détriment du Juif, respecté jusqu'à ce jour par les habitants, que conclure de la cruelle répétition de ce fait ? Placés devant ce phénomène, les gens du dehors auront-ils la droiture de reconnaître le danger d'intervenir chez des nations étrangères, lorsqu'il s'agit de leur imposer des lois qui répugnent à leur foi religieuse ou politique, et contre lesquelles protestent avec une si terrible énergie leurs intérêts vitaux et leurs mœurs ? Eh quoi ! vous, potentats, pères des peuples, il vous prend la fantaisie de proférer la parole sacramentelle du mariage entre le peuple roumain et la nation juive ? Mais cette prétendue que vous jetez dans les

<sup>1</sup> Apostrophe aux souverains de la France, de l'Autriche, de la Turquie, de l'Angleterre, de la Russie (qui, *chez elle*, les oppresse cruellement, *vide supra*), de la Prusse, et à Victor-Emmanuel de la maison de Savoie, qui préparèrent les 20 avril et 29 mai 1856 la convention dite internationale, laquelle fut conclue à Paris le 49 août 1858.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, X, p. 469; 1858, etc. Manifeste *des Juifs aux puissances européennes*.

bras du Roumain, mieux que vous il la connaît ! Elle a vécu sous son toit, il la méprise, il la trouve hideuse et odieuse, il la repousse de toutes les puissances de son âme et lève la main sur elle lorsque, franchissant le seuil de son domicile, elle ose réclamer de lui les droits sacrés d'épouse. Est-ce au nom de vos principes de liberté de conscience que vous vous faites les pontifes officiants de ce mariage forcé, et prétendez-vous, parce qu'il vous aura plu de la sanctionner, qu'il ne porte ni fruits amers ni fruits sanglants ?

---

**IMMENSE IMPOPULARITÉ DU JUIF.** — Les Juifs traités par la nation comme la lèpre et les immondices de la terre. — Le pays qui leur est livré, et qu'ils couvrent, revêt un air sinistre. — S'y déclarer pour les Juifs, c'est renoncer à toute influence.

Mais revenons au moment où le vigoureux poignet de Bratiano dirige encore le timon de l'État. Non, nous ne croyons pas rêver ; l'âme du Roumain, si débonnaire dans les habitudes de sa vie, s'exhale contre Israël en terribles accents : écoutons, prêtons l'oreille aux paroles qui s'échangent entre les intéressés, et retenons notre jugement jusqu'à ce que les parties se soient donné la réplique... Les Juifs viennent, après tout, d'essayer un rude échec.....

Ah ! « nous devrions être contents de cette victoire de *l'opinion publique*, s'écrie l'un de leurs adversaires ; et malgré cela nous sommes affligés, car nous ne lui souhaitons pas un pareil triomphe. On discutait hier à la Chambre le projet de constitution ; le peuple, en foule, qui ne pouvait pénétrer jusqu'à la tribune, fit des démonstrations et monta sur les hauteurs de la métropole, afin de témoigner, à toute force, qu'il ne voulait céder aucun droit politique aux Juifs », et qu'il voulait « reprendre » ceux que déjà possédaient ces envahisseurs.

« Un tumulte se produisit alors dans la Chambre. » Le ministère fut réduit à promettre la radiation de l'article 6 du projet de constitution qui désespère les Roumains, et il

déclara en termes officiels : « qu'il ne souffrirait *jamais* aucune espèce d'atteinte non seulement *aux droits*, mais encore *aux intérêts* roumains en faveur *des étrangers en général, et des Israélites en particulier.* »

Grand coupable est en vérité celui qui permet que nos frontières s'ouvrent aux Juifs, et que la Moldavie, cette terre promise dans laquelle leurs flots s'accumulent, devienne *leur patrie plus que la nôtre*. Comment ! l'Allemagne de tous côtés se soulève contre les Juifs, les traque, les chasse, les poursuit avec des cris de mort, et nous, nous devons supprimer l'usage des passeports pour les attirer et les accueillir ! Celui qui proposa cette suppression, voilà, voilà l'auteur des maux qui fondent sur la Roumanie, « provoqués par *l'horrible invasion* qui l'inonde. »

Et ce n'est pas seulement en Bohême, en Moravie,..... « qu'on s'est révolté contre cette race impie ;... mais, tout récemment encore, les Juifs ont souffert à Munich et à Wurzburg des maux que nous ne leur souhaitons pas chez nous. Un horrible carnage aurait certainement eu lieu si la police et le commandant de la ville ne fussent intervenus pour calmer l'effervescence du peuple. On leur distribua des milliers de passeports dans toutes les provinces allemandes, et il en est très peu qui ne se soient pas rendus en Roumanie. Toutes les villes d'Allemagne se purgent de *cette lèpre* ; et seule la Roumanie *humanitaire* ouvre les ports et tend les bras à ces lépreux, qui vont la transformer en un immense hôpital. Nous demandons à MM. Rosetti et Bratiano si c'est là un procédé biblique ? A coup sûr il n'est ni convenable, ni national, ni économique<sup>1</sup>..... »

« ... Tout ce qu'il y a de hideux, de repoussant, de mauvais, tout ce que l'Allemagne rejette vient s'enclaver dans ce pays, destiné à devenir le réceptacle des immondices de toute l'Europe ! Nous voici arrivés au moment où l'on ne

<sup>1</sup> Tout ce qui est entre guillemets est textuel. Remarquons *qu'à cette date* le ministre Bratiano n'est guère moins vivement accusé par les Roumains que par les Juifs.

badine plus. Ce qui est arrivé en Bohême, en Moravie, en Silésie, à Munich, à Wurzburg et à Nuremberg, va aussi avoir lieu chez nous ; et sans doute nous n'aurions pas eu à en passer par là si le gouvernement donnait les moindres preuves de prévoyance. Nous croyons impossible que les Roumains acceptent les conseils du (journal le) *Romanulu*, et qu'ils livrent bénévolement leur pays aux Juifs. Et la preuve évidente de l'abandon complet du pays entre les mains des Juifs n'est que trop claire : à Braïova, Bucharest, Ploishti, et graduellement jusqu'au Pruth, le judaïsme devient *tellement encombrant*, qu'à l'exception de Bucharest, qui n'est pas encore tout à fait défiguré, tout le reste a revêtu un air sinistre. Nous ne voulons point parler de la partie du nord de la Moldavie, *qui n'a plus rien de roumain*. A Jassy, on trouve *pour cinq Juifs un chrétien*, et la proportion des Roumains en général est de huit contre un Juif. Cet état de choses *n'est plus soutenable*, et il n'est pas douteux que le gouvernement, le corps législatif et les municipalités ne doivent prendre des mesures énergiques pour éviter ce mal, *afin que le peuple n'essaye pas de se faire justice lui-même*<sup>1</sup>. »

« Il est aujourd'hui de notoriété publique que M. Crémieux, en parlant de Bucharest, a juré sur sa foi à ses coreligionnaires que, dans un an au plus, les Juifs jouiront du droit naturel et des droits politiques des Roumains, ajoutant que s'il n'en était ainsi il se pendrait. Cette question... prend de jour en jour des proportions si considérables, qu'elle devient pour tous les Roumains une question de vie ou de mort. Ceux qui ont fait des courbettes, des génuflexions à M. Crémieux, ceux qui l'ont conduit dans l'assemblée des représentants de la Roumanie, où le président, M. Épourelano, et le ministre des cultes, M. E. A. Rosetti, l'ont aidé à descendre de voiture pour le conduire appuyé sur leurs bras, restent les soutiens de cette affaire, qu'ils y

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XVI, p. 711 ; 1866, etc., extrait de la *Gazette roumaine des Carpathes*.

soient intéressés ou non. Comme leur habileté est généralement reconnue, et que le journal *le Romanulu* est le plus répandu dans le pays, nous, dans l'impuissance de lutter, nous ne pouvons employer d'autres moyens que de dire à chacun : Évitez les embûches ; ne signez rien contre les Juifs qui ne soit écrit en termes convenables et clairs. » N'ajoutez aucune foi à ceux qui viennent vous dire que les demandes dont nous vous soumettons la formule « sont barbares, qu'elles feront rire toute l'Europe ». Non, car... « de telles choses se sont faites et se font encore... même dans les pays les plus civilisés... *Les vrais barbares ce sont ceux qui n'ont ni patrie ni Dieu, qui sont des agents de l'étranger, achetés par lui, et qui nous contraignent à regarder comment les traitres vendent aux Juifs notre pauvre pays martyrisé.* » Nous disons ces choses « parce que nous croyons de notre devoir de ne pas laisser *le Romanulu* tromper tout le peuple avec ces mots : civilisation, progrès, dix-neuvième siècle, humanité, cosmopolitisme, etc. <sup>1</sup>. »

Passionnés admirateurs de tous les hommes extrêmes, et de tous les faits de révolution <sup>2</sup> ; fauteurs imperturbables de tous les principes qui dissolvent, sans les bouleverser violemment, les États chrétiens ; apôtres, lorsqu'il ne s'agit point de leur propre cause, de toutes les *libertés libérales* et du principe de non-intervention, les Juifs, habitués à reprendre cœur au milieu de l'orage, se répètent l'un à l'autre : Ces menaces restent et resteront à l'état d'injures écrites, et ne se traduiront pas en actes. « A la suite de *l'intervention* des gouvernements anglais et français, et *sous la crainte d'une invasion* des Turcs ou des Russes, ses voisins (1866), le gouvernement roumain n'aura pas manqué

<sup>1</sup> *Archives israélites*, *ibid.*, p. 717 ; 1866. — La politique du Juif est nécessairement cosmopolite, et souvent il est intéressé à le reconnaître : « Notre politique, disent les *Archives* dans leur programme, sera essentiellement universelle, *cos mopolite*, comme le sont nos lecteurs..... etc. » P. 8, 1<sup>er</sup> janvier 1869.

<sup>2</sup> Lire les *Revue juives* et jusqu'aux derniers numéros : *Archives israélites*, I, p. 14, 15, 20, 1867 ; *id.*, II, p. 55 ; *id.*, VII, p. 195 ; *id.*, X, p. 308 ; *id.*, XI, p. 332, etc., etc., etc.

de prendre des mesures efficaces pour protéger nos frères contre les menées de *quelques cléricaux*, que leur impuissance réduira bientôt à néant<sup>1</sup>.

Les Juifs, dont la parole varie selon le vent qui souffle<sup>2</sup>, rangeraient-ils par hasard au nombre de ces quelques cléricaux les démocrates ? le ministre Bratiano leur chef ? le peuple qui ne craignait point de se livrer contre Israël aux plus redoutables excès, et les hommes d'État dont nous nous apprêtons à divulguer le Manifeste ? Ces quelques cléricaux, dont il n'était jusqu'ici nullement question, formeraient donc à eux seuls *l'opinion publique* ? opinion si ferme et si tranchée que l'avocat israélite Crémieux la signale en ces termes : « Le préjugé contre les Juifs en est à ce point, qu'un candidat à un siège vacant à l'assemblée constituante s'engageait formellement dans sa profession de foi imprimée, que j'ai dans les mains, à voter contre toute proposition favorable aux Juifs<sup>3</sup>. » Mais les *Archives israélites* ont mieux encore à nous dire au sujet de cette immense impopularité des Juifs. Recueillons leurs paroles, et ne les perdons point :

« Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les gens les plus opposés, les boyards d'une part, et les rouges d'autre part, auxquels appartient le ministère Bratiano, se reprochent réciproquement leur bienveillance envers les Juifs, pour se discréditer mutuellement auprès de la masse qui exerce le droit de vote. Les boyards prétendent que le gouvernement actuel veut accorder aux Juifs les droits civils prescrits par la constitution ; et les journaux dits rouges reprochent aux boyards de protéger les Juifs. C'est ainsi que se renouvelle le mot du patriarche, dans *le Nathan* de Lessing : Peu importe, le Juif sera brûlé ! — Donc, quel que soit le parti qui domine, la situation du Juif sera triste<sup>4</sup>, »

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 718.

<sup>2</sup> Lire leurs *Revue*s.

<sup>3</sup> *Ibid.* *Archives israélites*, XVI, p. 719 ; 1866. « Étrangers, ils feraient de la Roumanie la Palestine, et de Bucharest la nouvelle Jérusalem. » *Ibid.*

<sup>4</sup> *Archives israélites*, II, p. 78 ; 1868.



et, sans l'intervention de l'étranger, que le Juif repousse avec fureur à Rome et partout où il s'agit des intérêts de la civilisation chrétienne, que deviendrait la cause judaïque<sup>1</sup> ?

<sup>1</sup> On lit dans *la Presse* de Vienne : « La nation accuse sir Moses Montefiore d'être venu dans les principautés danubiennes pour en faire une *nouvelle Palestine*, pour enlever aux Roumains leur territoire et leurs produits. Elle engage à signer des pétitions dont le sens est celui de toutes les demandes du Roumain contre le Juif : Tous les Hébreux entrés dans le pays depuis 1848, sans avoir une *occupation personnelle* dans l'industrie, devront être rapatriés dans le pays d'où ils sont venus. — Tous ceux qui possèdent des manufactures, des fabriques pourvues d'ouvriers roumains, et qui exercent un métier quelconque ou qui auront suivi des cours de sciences supérieurs, devront être tolérés s'ils suivent la marche de la civilisation... A partir de ce jour, l'entrée des Hébreux dans le pays sera interdite pour jamais... »

Le gouvernement a interdit la circulation de ces pétitions, au moins dans les rues et les places publiques. *Archives israélites*, XX, p. 929-930 : 1867.

---

LA CAUSE DE L'IMMENSE IMPOPULARITÉ DU JUIF ET DES PERSÉCUTIONS QU'IL SUBIT, EST LA MÊME QU'AU MOYEN ÂGE. — SON ATTENTE ET SES ESPÉRANCES DE DOMINATION SONT LES MÊMES. — Le concert de mépris et de fureurs qui poursuit le Juif ne reste invariable que parce que le Juif n'a point varié. — Documents accablants, et Manifeste admirable d'hommes d'État du pays contre le Juif. — Dans ce lambeau d'histoire actuelle, on retrouve tout vivant le Juif des siècles anciens. — Terreurs qu'il inspire par ses mœurs insociables, par l'incessant, l'effrayant accroissement de son nombre. Action calamiteuse sur les forces vitales du pays : usure effrénée, monopole, falsification des denrées alimentaires. Les Juifs sont diamétralement opposés en toutes choses aux autres hommes ; leur tendance est de s'élever sur les ruines d'autrui. — Ils espèrent se reformer en nation distincte, puis dominante. — Ils essayent d'ériger dans la Roumanie cet État judaïque qui serait la première réalisation de leurs vœux... — Projet de loi formulé pour repousser le danger social qu'expose ce document authentique. — Cris des Juifs : l'Europe s'émeut. — Lettre de M. de Bismark rassurant les Juifs contre les intentions des hommes d'État roumains. — Conclusion.

Mais, d'où ce concert étrange de malédictions qui semble avoir traversé le moyen âge pour s'élever jusqu'à nous, et dont le Juif lui-même ne peut éviter de se faire l'écho ? D'où cet accord de haines, de mépris et de fureurs contre le Juif ? La cause en serait-elle dans l'innocuité de la population judaïque, dans les services qu'elle a rendus au pays qui l'accueille, dans ceux qu'il est permis d'espérer de son

flot sans cesse grossissant ? Ou bien ce concert de haines, de mépris, de fureurs, ne reste-t-il invariable, partout où s'implante ce peuple, que parce que ce peuple insociable reste lui-même sans varier ? C'est là ce que, dans un instant, chacun de nous saura se dire lorsque nous aurons achevé de peindre la crainte et l'horreur que ces *talmudisants*, que ces citoyens de *la nouvelle Palestine* ont le malheur d'inspirer autour d'eux, et lorsque nous aurons clos cet exposé par le succinct extrait de deux pièces. La première découle d'une plume française, et qui nous sera peu suspecte, car celui qui la formule, M. Ernest Desjardins, appartient à titre de professeur à l'Université, et voici quelques-unes des conclusions que *l'Indépendance hellénique* tire de sa brochure intitulée *les Israélites en Moldavie* :

« Pour tout homme *impartial*, qui lira cette brochure attentivement, il sera prouvé qu'en Roumanie les Juifs sont plus de quatre cent mille ; qu'ils n'y sont établis que depuis un certain nombre d'années seulement, qu'ils sont, pour la plupart, étrangers au pays de naissance comme de volonté, de mœurs, d'esprit et de langue, et qu'ils s'obstinent à demeurer tels ; qu'ils exploitent furieusement et par tous les moyens le pays qui leur donne l'hospitalité ; qu'ils s'efforcent d'éluder toutes les lois qui les régissent, et de se soustraire à toutes les obligations qu'elles imposent aux citoyens ; — qu'ils sont ignorants, superstitieux, avarés, menteurs, usuriers, fourbes et hideusement sales : d'où les craintes pour la santé publique, dans les lieux où ils pullulent ; enfin, que le motif religieux n'a aucune part dans les mesures prises par le gouvernement, ni dans l'hostilité que la population leur témoigne. Tel est, en résumé, le résultat de l'enquête consciencieuse à laquelle s'est livré M. Desjardins. Nous en félicitons de tout cœur le peuple et le gouvernement roumains <sup>1</sup>. »

La dernière pièce dont nous ayons à citer quelques pas-

<sup>1</sup> Extrait des *Archives israélites*, n° V, p. 497-8, 1868, qui s'indignent de cette appréciation.

sages est celle que les *Archives israélites* intitulent le Manifeste de la persécution au dix-neuvième siècle. Elle a pour auteurs et pour signataires trente et un membres de la Chambre législative des États roumains, et l'importance de cette admirable protestation nous autorise à la nommer le Manifeste de la Roumanie. Il nous semble, lorsque nous la lisons à haute voix, qu'un écho du moyen âge nous renvoie les doléances des populations chrétiennes courbées sous le joug oppresseur du peuple de la dispersion ; c'est pourquoi nous voulons en laisser retentir les accents aux oreilles de notre public, et rendre de la sorte un souffle de vie aux pages les plus oubliées de l'histoire :

« L'invasion des Juifs en Roumanie, et particulièrement dans la Roumanie septentrionale, a pris, dans les dernières années, des proportions si considérables, qu'elle a épouvanté les populations roumaines ; car elles se voient inondées d'une race à part et hostile, qui a formé, à côté de la nation roumaine, une nationalité étrangère et opposée aux intérêts de celle-là (celle-ci). L'indifférence qu'on a montrée jusqu'aujourd'hui en présence de cette sourde conquête de notre terrain économique et national, a produit dans l'économie de l'État des perturbations profondes qui s'aggravent de jour en jour, » et ces envahisseurs forment pour le moment « une population flottante de plus de cinq cent mille âmes. »

En considérant ce fait « au point de vue de la population numérique, nous sentons combien est menaçante pour la Roumanie une colonie compacte de cinq cent mille âmes, qui augmente continuellement, et sur laquelle aucune influence locale ni sociale du milieu où elle vit n'exerce le moindre pouvoir. Et cela vient de ce que la race juive se distingue des Roumains par son origine, ses mœurs, sa langue, ses traditions, sa religion, sa morale, et surtout de ce qu'elle s'obstine à rester absolument isolée de la société, et à se préserver de toute fusion avec d'autres races étrangères. »

Au point de vue économique, notre indifférence « a eu des résultats funestes. On a laissé se créer au milieu de la société roumaine un monopole monstrueux, qui a détruit complètement le commerce et la petite industrie... Cette race, particulièrement en Moldavie, s'est donc substituée aux négociants et aux artisans indigènes de toutes les villes sans exception, et a pénétré même dans les communes rurales <sup>1</sup>. »

« Cette substitution a isolé les unes des autres les différentes classes sociales, par l'interposition d'un corps étranger qui refuse toute solidarité avec la population locale, et qui, en s'établissant parmi nous en nombre imposant, a détruit tout l'équilibre de nos forces nationales. »

... « Les capitaux produits par le commerce, qui fructifiaient autrefois entre les mains des Roumains et revenaient par mille canaux alimenter de nouveau les sources de la production, sont aujourd'hui ALIÉNÉS et détournés de leur sphère d'activité nationale ; de là cette énérvation et cette inertie qui se font sentir aujourd'hui de tous les côtés <sup>2</sup>. »

« ... Possesseurs de sommes immenses, naturellement enclins à exploiter ceux d'une autre race, et poussés par

<sup>1</sup> Au lieu d'être, dans son occupation politique et économique, la protection chrétienne du faible contre le fort, la civilisation judaïque, ou moderne, fonde, sous prétexte de liberté, le règne sauvage du despotisme sans remède et de l'oppression à outrance. En politique, c'est le dogme qui défend à un peuple d'intervenir chez un autre peuple, fût-ce même pour y mettre un frein aux plus épouvantables désordres ; et dans l'industrie, c'est la désastreuse et cruelle doctrine du *laissez faire*, celle qui donne partout au puissant pleine carrière contre le faible. L'essence des institutions chrétiennes était de protéger le faible contre le fort, au lieu d'aider à son écrasement ; l'essence de la civilisation judaïque ou saint-simonienne est de créer chez quelques-uns, par cet écrasement, des richesses exorbitantes, source d'un luxe outrageant. De ce fait, la ruine morale et la misère du très grand nombre, à qui la voix de docteurs homicides ne cesse alors de crier : O multitudes ! vous souffrez de la faim ? eh bien ! cessez de croître et de multiplier, et la stérilité sera votre soulagement. À quoi bon partager sans mesure un pain qui ne vous suffit plus ? (Voir, fin de ce chapitre, notre note sur la *Civilisation*.)

<sup>2</sup> Quelles leçons pratiques d'économie politique ! Et combien différentes sont-elles des systèmes judaïques de nos plus renommés économistes !

leur instinct prédominant de rapacité, les Juifs sont adonnés à l'usure *sans la moindre réserve*, et sur une telle échelle qu'ils ont dépouillé et réduit à la misère des milliers de familles opulentes. L'usure est devenue une plaie affreuse qui s'est étendue sur tout le corps social, et qui sèche *la source même* des forces vitales de la nation. Cette monopolisation des capitaux est la cause la plus naturelle de la crise monétaire qui afflige depuis tant d'années le pays <sup>1</sup>.

« Les dominateurs ne sentant plus aucune opposition qui puisse contre-balancer leurs instincts, créent des gênes et des crises factices, et s'ingénient à trouver, même dans la misère du peuple, toute sorte de moyens d'extorsion pour satisfaire leur insatiable avidité pour le gain ; car *la misère est productive pour ceux qui ont la cruauté de l'exploiter*.

« C'est ainsi que naît bientôt la plus dure et la plus implacable des tyrannies, la tyrannie de l'argent, qui, exercée sur un peuple *par des étrangers*, anéantit tous les moyens de développement, empêche l'élan de ses aspirations généreuses, et, sans qu'on s'en aperçoive, donne à son avenir un coup mortel. Les progrès de cette coalition des Juifs sont allés jusqu'à monopoliser les boissons et les objets d'alimentation publique. Cet accaparement a produit encore des effets désastreux en temps de disette générale, et la classe laborieuse est la plus menacée de l'avidité des monopolisateurs, qui emploient *mille falsifications* et mille mélanges nuisibles à la santé publique. . . . .

« L'histoire nous prouve que *le judaïsme est caractérisé par la prédomination et par l'exclusivisme le plus sévère*. Cette inclination... qui lui est innée, est la cause puissante qui l'a fait résister partout, et lui a permis de se conserver *sans se modifier* au milieu des nations pendant un espace de vingt siècles...

« Les Juifs, *forcés par le besoin*, se soumettent *extérieurement* à l'autorité des États non juifs ; mais *jamais* ils ne

<sup>1</sup> Lire le développement dans le texte. *Archives israélites*, IX, p. 413 ; 1868.

peuvent consentir à en devenir une partie intégrante. Ils ne peuvent effacer de leur esprit l'idée de *l'État judaïque*, idée que nous voyons, *en toute occasion, ressortir forte et vivace de toutes leurs actions.* » Les Juifs, en effet, « ne sont pas seulement une secte religieuse ; ils sont surtout l'expression de certaines particularités indélébiles de race et de *certaines croyances invincibles de nationalité.* C'est pourquoi le Juif de l'Espagne, de l'Angleterre, de la France et de la Pologne, n'est ni Polonais, ni Français, ni Anglais, ni Espagnol ; *il reste toujours Juif*, comme ses ancêtres des temps bibliques. »

Car la fusion entre peuples ne s'opère pas seulement par les simples relations de séjour et de commerce ; elle s'opère « par le mélange du sang, et par le rapprochement des sentiments, chose impossible avec les Juifs... Poussés par une force instinctive à s'isoler au milieu des peuples qui les entourent, ils sentent qu'ils ne peuvent faire cause commune avec les peuples chrétiens, car *ils leur sont, en tout, diamétralement opposés.* On a observé, au contraire, que quelque part qu'on les transporte, soit en grand, soit en petit nombre, ils introduisent partout, par l'effet même de leur présence, des germes de destruction et de dissolution, car leur tendance est *de s'élever partout sur les ruines des autres.* » Et quant à ce qui est de la reconnaissance, ils s'en croient complètement déliés envers les peuples qui leur ont donné l'hospitalité, parce qu'ils les regardent comme des usurpateurs. C'est pourquoi ils font usage de tous les moyens pour acquérir de nouveau *les droits de suprématie et de domination sur l'univers*, droits qu'ils se croient assurés par leur antique pacte religieux<sup>1</sup> »

Or, lorsque « les croyances et les aspirations de quelques

<sup>1</sup> *Archives israélites*, IX, p. 410 à 417 ; 1868, *sic.* — Quiconque aura lu nos chapitres se figurera volontiers que cette conclusion est le notre plume. Mais, dans l'intérêt de la crédibilité de nos pages, nous restons fidèles à notre plan d'emprunter à des sens qui ne peuvent être suspects la forme de nos propres jugements, et surtout lorsque nous les trouvons ex, osés avec une si profonde connaissance des personnes et des

*uns sont en contradiction avec les intérêts nationaux, l'État a le droit de se prémunir par des garanties puissantes pour empêcher le mal; car, si l'État se laissait conduire par un esprit de cosmopolitisme (l'esprit du libéralisme moderne), et cherchait à subordonner à des intérêts étrangers et isolés l'intérêt prédominant de la conservation de la nation, il se renierait lui-même, et il commettrait le crime de lèse-nationalité.*

« Les Juifs peuvent d'autant moins invoquer la tolérance que leur religion est la plus exclusive et la plus oppressive; car non seulement le judaïsme n'admet personne au sein de sa famille religieuse, mais il condamne à la haine et à la persécution perpétuelle tous ceux qui n'appartiennent pas à la race israélite<sup>1</sup>.

« Cet exclusivisme irréconciliable, qui s'est assimilé au sang de la race judaïque, entretient la guerre continuelle qu'elle a déclarée aux hautes idées morales dont sont pénétrées toutes les institutions des États chrétiens, IDÉES QUI FORMENT LA BASE MORALE DE NOTRE SOCIÉTÉ CIVILE ! »

Il est donc surtout injuste et absurde d'invoquer le principe de tolérance lorsque, comme au milieu de nous, la religion de la majorité est douce et humaine, tandis que la religion des Juifs, « ces sectateurs étrangers, est intolérante et sauvage », au point de considérer notre société chrétienne « comme impie et sacrilège, et de maintenir strictement ses adeptes dans l'état de guerre permanente avec la population qui les a admis dans son sein ».

Nous ne saurions oublier que « les Juifs considèrent le temps qu'ils passent parmi les autres peuples comme un temps d'expiation, d'épreuve, d'exil, et les habitants des pays

choses par une pléiade d'hommes d'État qui, du matin au soir de leur vie, ont *sous les yeux* le spectacle du phénomène humain que nous étudions.

<sup>1</sup> Ces notions, que donnent nos chapitres sur le Talmud, sont vulgaires dans les pays d'orthodoxie talmudique, où le Juif ne peut, comme chez nous, exploiter la prodigieuse ignorance des peuples chrétiens et libéraux, et se donner comme un sectateur de la loi de Moïse.

où ils sont dispersés *comme des ennemis, car ils attendent le moment promis* où ils constitueront de nouveau *une nation distincte* », et c'est dans cet espoir que les nourrit leur religion, en leur faisant « *entrevoir la perspective d'un avenir brillant où, finalement, eux seuls domineront sur l'humanité entière* » !

Or, « *il est pour nous un fait constaté, qui résulte de tous ces détails comme aussi de la persévérance avec laquelle les Juifs prennent racine et s'accroissent en Roumanie, c'est qu'ils essayent d'ériger ici cet État judaïque qui est LA PREMIÈRE RÉALISATION DE LEURS IDÉES DE PRÉDOMINATION SUR LES PEUPLES CHRÉTIENS.* »

La religion judaïque est, en outre, « *le plus grand obstacle* » à la fusion des Juifs avec les races qui leur sont étrangères, en ce sens qu'elle est, « *en même temps, une constitution politique et sociale qui suit l'individu dans toutes ses actions et dans toutes les époques de sa vie* ». Chez les Juifs, en effet, « *la loi religieuse est aussi la loi civile, et vice versa* » ; l'État et l'Église y forment un tout indivisible, « *qui se concentre dans le mot judaïsme* ». Le Juif qui renoncerait à cette position « *serait forcé de se séparer de son Église* », car il cesserait par là même d'être un croyant fidèle. D'où cette évidence que « *le judaïsme, quelque part qu'il se trouve, est forcé de former un État dans l'État* ».

En un mot, « *le judaïsme, comme religion, ne peut rester dans un juste milieu ; il doit être dominé ou dominateur, car il constitue un culte spécial qui n'admet dans son sein que les descendants d'Abraham, regardant le reste de l'humanité comme hors la loi* ».

*Le peuple roumain* est un peuple doux ; et tous les témoignages s'accordent à reconnaître que jamais « *il n'a persécuté personne pour sa confession. Depuis les temps les plus*

<sup>1</sup> Voir à l'appui, nos chapitres sur le Talmud, et tenir compte des circonstances qui motivent des exceptions souvent plus apparentes que réelles.



reculés, la Roumanie a été le refuge de tous les persécutés, et l'*État roumain* est tolérant pour le libre exercice de tous les cultes » ; mais il ne peut perdre de vue une religion « dont les dogmes sont antisociaux, et dont le but principal est de ruiner les plus graves intérêts de la nation ».

« Au point de vue de la légalité, les Juifs ne peuvent demander des droits égaux à ceux des Roumains, parce qu'ils ne veulent pas se défaire de leur *exclusivisme séculaire*, et se soumettre légalement aux charges et aux obligations des sociétés modernes ; parce qu'ils veulent..., en un mot, être traités fraternellement de ceux qu'ils traitent en ennemis implacables. » Le judaïsme, qui refuse « la réciprocité, ne peut donc réclamer des États chrétiens le bénéfice des principes de réciprocité ».

Nos anciens princes roumains, en recevant les Juifs qui fuyaient leurs barbares voisins, leur accordèrent une liberté complète dans le pays ; mais alors les Juifs n'étaient que des hôtes reçus à des conditions qui leur permettaient de vivre en repos et en liberté. Et lorsque ces étrangers « abusaient de l'asile qui leur avait été accordé en exaspérant les Roumains par leurs fraudes, les princes étaient forcés de les expulser du pays », et les expulsaient.

Tel fut donc, là comme ailleurs, l'état des Juifs jusqu'à l'époque des princes fanariotes... Mais, « comme les Roumains perdirent alors le droit de se gouverner eux-mêmes ; et que le sentiment national fut détruit systématiquement par les princes nouveaux, leur pays devint le théâtre des occupations armées et économiques de tous les étrangers ! De cette époque date aussi le commencement de la prospérité des Juifs, attirés par les bénéfices de l'ère de la corruption qui avait été inaugurée. »

La décadence croissante de la société roumaine, et la *multiplication des Juifs*, marchèrent alors du même pas ; mais l'invasion judaïque prit un furieux développement en l'année 1828, lorsque le pays, envahi par les Russes et désolé par des souffrances inouïes, « plia sous une misère

qu'augmentèrent de nouveaux vices et l'établissement d'un système de *bureaucratie* corrompue ».

Le nombre des Juifs, qui n'atteignait guère alors que le chiffre de 25,000, s'élève en 1844 à 55,000, en 1854 à 160,000, et dépasse aujourd'hui 300,000<sup>1</sup> ! Et « ces chiffres ont une éloquence irrésistible », car ils nous peignent, à l'aide de quelques signes arides, les diverses phases de l'invasion des États chrétiens par les Juifs, non seulement au moyen âge, mais jusque dans le sein du dix-neuvième siècle ! Nous voyons, en effet, leur multiplication « correspondre avec la décadence de nos forces économiques, avec la dénaturalisation des villes de la Moldavie », qui de chrétiennes deviennent presque entièrement juives ; « avec la monopolisation du commerce roumain..., avec la diminution de l'argent, l'accroissement de la crise financière, et l'ensevelissement des biens fonciers du pays dans une énorme dette hypothécaire<sup>2</sup>. »

« Basés sur ces considérations, basés sur les lois traditionnelles et sur les lois positives du pays, et considérant que toutes ces législations ont été dictées par la *nécessité impérieuse de garantir les Roumains de l'exploitation juive*

<sup>1</sup> Il y a là un chiffre pour un autre, car ce même document dit ailleurs 500,000. M. Crémieux se bornait à 400,000, et M. Desjardins ajoute le mot *au moins* ; mais quelque chiffre que l'on prenne, il est, et surtout il devient énorme.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *Archives israélites*, X, p. 462 ; 1868, etc. — « L'état moral et matériel de la Moldavie est arrivé à un degré de décadence qu'on ne peut comparer qu'avec celui de la Galicie, etc., qui gémit sous le fardeau et la pression hideuse des Juifs. » *Ibid.*, p. 465. Il en fut, il en est ainsi partout où s'enracinent les orthodoxes du judaïsme. Exemple : en Hongrie, ce royaume d'une admirable fécondité, la noblesse dédaignant de s'adonner « à l'agriculture, ce sont les Juifs seuls qui font tout le grand trafic, qui afferment les terres et qui tiennent ainsi dans leurs mains presque toute la fortune du pays. Aussi la plupart des grands seigneurs sont-ils endettés pour plusieurs générations, et l'on peut, dès aujourd'hui, prévoir le moment où la Hongrie ne sera plus qu'une immense propriété juive. » *Le Monde*, 6 décembre 1868, correspondance allemande, généralement remarquable.

Quelques mois avant cette date, le Magyar Sigmund Bernath demandait, dans une motion à la diète de Hongrie, l'émancipation politique de tous les enfants de Juda. — « Les Israélites *comme on les appelle fort improprement*, ne jouissent pas en effet de tous les droits politiques

et d'écarter les *périls* qui menacent *notre nationalité* ; » considérant que les législateurs d'autres pays « se sont également vus forcés de mettre un terme aux maux causés par les Juifs ; voyant le *danger* qui menace le peuple roumain tant sous le rapport *économique* que sous le rapport *national*<sup>1</sup>, danger qui nous impose le devoir d'apporter le plus vite possible des remèdes efficaces à un état de choses qui s'aggrave sans cesse, les soussignés ont l'honneur de proposer à la représentation nationale le projet de loi suivant :

.....  
 Viennent « les signatures de trente et un députés de la *Chambre roumaine*, y compris le président de cette Chambre ; voici leurs noms : Jean Neguru, D. Pruncu, N. Voinov, J. G. Leca, A. D. Holban, etc., etc. » (Voir la suite.)

Les Juifs, de qui nous tenons *cet admirable document* où se lit à la fois l'histoire du passé, du présent et de l'avenir, cette page où se peint en traits si frappants de vérité le judaïsant orthodoxe en pays chrétien, les Juifs ne nous l'ont livrée que pour la signaler à la violente réprobation de l'Europe<sup>2</sup> ; à tel point, lorsqu'il s'agit des graves intérêts qui les concernent, ces hommes entreprenants comptent aujourd'hui sur l'épaisse ignorance et l'aveugle partialité de notre public ! C'est pourquoi nous apprenons d'eux-mêmes leur dernier effort et leur plus cher espoir à l'endroit de ce glo-

que la constitution de l'État accorde aux chrétiens, ce qui ne les empêche pas de tenir entre leurs mains presque toute la fortune du pays. » .... « Ils se croient partout en captivité, comme jadis à Babylone ; ils ne devraient donc pas être reçus, en bonne justice, à jouir des mêmes droits politiques que les chrétiens. Cependant, si le gouvernement de Pesth veut les émanciper entièrement, il serait peut-être sage de ne pas les laisser maîtres absolus de tout le commerce de Hongrie et pour ainsi dire de la fortune publique ; car, avant un demi-siècle, les Juifs pourraient bien faire la loi à la couronne de Hongrie, comme ils la font en Autriche, où presque toute la richesse est entre leurs mains. Un ministre prussien nous disait un jour avec beaucoup de vérité : « Le plus grand fléau de l'Allemagne à notre époque, c'est le judaïsme. » Que le gouvernement hongrois réfléchisse donc bien avant d'accorder aux Juifs l'égalité des droits. » Le même, *ibid.*, n° du 29 juin 1867.

<sup>1</sup> Pas un mot n'est dit du côté religieux de la question ! Le reproche judaïque de fanatisme tombe donc de lui-même.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, X, p. 462 à 467-472. 1868.

rieux manifeste, de cette suprême et généreuse tentative des hommes d'État de la Roumanie. Écoutons :

« Le comte de Bismarck a fait parvenir la réponse suivante au conseil de la communauté israélite de Berlin, qui lui avait adressé une pétition relativement au projet de loi de proscription contre leurs coreligionnaires en Roumanie. — Berlin, 18 avril 1868 : « Le roi m'a chargé de répondre à la pétition du 6 de ce mois, du conseil de la communauté juive, ... *pour empêcher la mise en vigueur d'une loi soumise à la représentation roumaine concernant la position des Israélites, ... que la communication du projet de loi en question avait été présentée contre la volonté du prince Charles ; qu'il n'était pas probable qu'il fût adopté ; et que, s'il l'était, il ne serait pas sanctionné par le gouvernement du prince,* etc. Comte de BISMARCK <sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> *Univers israélite*, IX, p. 429 ; 1868. Même démarche des Juifs en France ; *Archives israélites*, IX, p. 427-28 ; 1868.

NOTE IMPORTANT. L'Europe a pesé dans la balance de la politique moldo-valaque : elle s'est montrée favorable aux Juifs... *Archives israélites*, n° II, p. 54 ; 1869. Le Juif l'emporte ; le ministère Bratiano a été renversé, la Chambre dissoute, les nouveaux préfets appartiennent au parti du progrès, etc. *Ibid.*, *Archives israelites*, VI, p. 178 ; 1869. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Cogalniceano, est de ce même parti ; voici pourtant la circulaire que la force des choses l'oblige d'adresser à ses préfets sur les Juifs (*extrait littéral*) :

« D'après les lois du pays, les Juifs ne possèdent pas le droit de domicile permanent dans les villages. En conséquence, ils ne sauraient être ni cabaretiers ni percepteurs d'accise dans les communes rurales, etc... »

« ... *Jusqu'aujourd'hui, la plus grande partie des Juifs, et surtout les émigrés de Galicie et de Podolie, constituent dans notre pays non pas une communauté religieuse, mais bien une nationalité distincte, ayant sa langue, son costume et ses mœurs en propre ; et une triste expérience nous a prouvé que, surtout les Juifs de Galicie et de Podolie, qui habitent les villages, sont un fléau, pour les villageois roumains... Je ne puis tolérer l'abus, et, dans le plus bref délai, nous devons tous nous efforcer de sauver le pays du mal qui le menace... »*

Faites sentir « combien je suis résolu d'arrêter le mal dans les villages, de même que, par contre, je ferai tout mon possible auprès des Chambres pour augmenter les droits des Juifs éclairés, et surtout de ceux qui par leur naissance, par leurs études faites dans nos écoles, obtiendront le droit d'être comptés parmi les fils de notre pays, sans distinction de religion. » Cogalniceano, n° 761, 15 janvier 1869.

En 1869, le ministre favorable aux Juifs, M. Cogalniceano, est réduit à reprocher au gouvernement français « de s'immiscer dans les affaires

Quoi que veuille le pays, l'Europe libérale saura donc contraindre ses gouvernements à user en faveur du Juif du droit d'intervention qu'elle a proscrit ; elle saura peser au besoin sur le prince qu'elle a placé sur le trône roumain et, bon gré mal gré, le plier aux exigences d'une politique sur laquelle on sait quelle est l'influence judaïque ! Que s'il naît de ces désordres une tempête dont le souffle emporte le Juif,.... nous le demanderons alors : A qui la faute ?

Dominateurs de l'Allemagne, maîtres ou auxiliaires occultes des hommes d'État les plus influents de l'Europe, inspirateurs et directeurs des sociétés secrètes dont le conseil suprême semble être devenu le gouvernement du monde entier, Israël a donc le secret, lorsque ses intérêts l'exigent, d'obliger les États libéraux à *imposer aux peuples* qui se gendarment contre les Juifs les volontés du judaïsme ! Et lorsque, par hasard, un intérêt contraire ne vient point jeter une perturbation accidentelle dans le désordre normal au sein duquel s'agite l'Europe, il faut, quoi que veuillent ou souffrent les peuples, que le judaïsme soit humblement

intérieures de la Roumanie », à l'instigation de M. Crémieux. Lire *Archives israélites*, XV, p. 466 ; 1869. Ce ministre de l'intérieur écrit à son collègue des affaires étrangères, en réponse à la note du 15 juin 1869 de M. le consul de France, une pièce du plus haut intérêt où nous copions ces phrases. « M. le marquis de la Valette connaît mieux que moi les mesures exceptionnelles que dut prendre Napoléon I<sup>er</sup>, dans l'intérêt de la France, contre les Juifs de l'Alsace et de la Lorraine... Votre Excellence n'ignore pas quels orages ont éclaté à la Chambre toutes les fois qu'un ministre a osé dire un mot dans la question israélite... Cela prouve une grande irritation de la part des populations roumaines, provenant de *cruelles souffrances* et d'une légitime inquiétude. Car c'est *la voix de la nation qui se sent menacée dans sa nationalité* et dans ses intérêts économiques... Pour le passé ni pour le présent, je le répète, les Israélites ne peuvent se plaindre de la Roumanie.

« Les représentants des puissances qui résident à Jassy ont reconnu eux-mêmes, j'en ai la conviction, *ce terrible fléau*, qui ronge l'âme de la Moldavie.... Les puissances européennes, en leur qualité de puissances chrétiennes, doivent aussi leur part de compassion aux chrétiens de la Moldavie... Je m'estimerai heureux si mes faibles paroles pouvaient effacer de la conscience des ministres français la fâcheuse impression qu'y ont produite *LES RAPPORTS ERRONÉS de l'Alliance israélite et de ses correspondances moldaves.* » Ainsi parle *officiellement* le remplaçant du ministre Bratiano, M. Cogalniceano, le plus habile patron des Juifs !!!

écouté, qu'il progresse et laisse entrevoir son triomphe!

Or, que veut-il, ce peuple indomptable d'Israël? Où s'arrêtera l'audace de son génie, et que ne pourront un jour, à tel moment critique, machiner et opérer les Juifs dans le monde entier? Grande et dernière question pour laquelle le lecteur, à demi renseigné déjà, voudra bien nous permettre de le renvoyer au chapitre suivant. La lecture attentive de celui-ci l'y aura préparé sans doute, si d'incurables préjugés n'ont point rendu son esprit imperméable aux rayons du jour.

#### RÉSUMÉ-CONCLUSION.

Les documents qui se sont réunis dans ces dernières pages sont d'un intérêt incomparable, et nous y retrouvons tout entier le livre que nous venons d'écrire, non plus à l'état historique, mais à l'état d'être vivant. Les faits à peine croyables que nous avons énoncés et que des témoins emportés par la mort ont affirmés de siècle en siècle, mais que pouvaient nous contester une foule de gens incapables de juger des questions d'histoire, parce que leur éducation libératrice les a sevrés d'une saine critique; ces mêmes faits, les voici de nouveau sous nos yeux. Les voici, non plus d'autrefois, non plus d'hier, mais tels que les produit le moment actuel, l'heure qui est en voie de s'écouler. Ou plutôt voici le Juif lui-même, voici le Juif en action devant nos yeux, le Juif antique et pur sang, le Juif indélébile, celui qui formera jusqu'aux derniers jours du judaïsme « *l'indestructible noyau* » de la nation. Nous le trouvons à l'œuvre comme au moyen âge, c'est-à-dire en train de dévorer un peuple<sup>1</sup>, et tout commentaire est inutile à qui le voit opérer. Le voyez-vous, l'entendez-vous, et, parce qu'il a provoqué de cruelles réactions, qui ne le prendrait pour une innocente victime? Il se plaint, gémit, soupire, se lamente, et mêle aux cris de la douleur les cris de la fureur;

<sup>1</sup> Manifeste des trente et un députés de la Roumanie, pièce admirable et officielle.

il remplit, il étourdit le monde d'incriminations qui, dans sa bouche même, se heurtent aux démentis qu'il s'inflige ; il accuse de l'égorger des hommes que le peuple qu'il dévore n'accuse que de le ménager ; il double ses supplications de l'insolence de ses menaces ; il appelle à lui pour le soutenir ses *compatriotes* du dehors ; il exige, en invoquant ce qu'il appelle ses droits, l'intervention des peuples étrangers ; son verbe impérieux réclame la protection souveraine des souverains de ces peuples ; il traite leurs princes de puissance à puissance ; il leur parle du ton que se permet le supérieur en s'adressant au subordonné dont l'obéissance hésite ; il ose, à la face de l'Europe libérale, il ose les sommer de briser à son profit la liberté de la presse et la liberté de la tribune : ces libertés qui, partout ailleurs, sont dans sa bouche la personnification du progrès social, et pour lesquelles il arme toutes les milices que toutes les sectes occultes ou patentes des révolutions mettent d'un bout à l'autre du monde à son service !

Voilà ce que nous fait voir et entendre, voilà ce que nous fait toucher du doigt et de l'œil le théâtre où nous avons transporté le lecteur, et sur lequel c'est le Juif lui-même qui se produit ; où ses actes se mêlent à sa parole, et où sa triste et dramatique personne nous donne, au beau milieu du dix-neuvième siècle, le spectacle complet et perfectionné du Juif son père au moyen âge !

Mais, une fois encore, quel est-il donc ce Juif, à la fois antique et brillant de jeunesse, dont trois ou quatre journées de vapeur séparent celui qui persisterait à le nier ? Quel est-il ? car ce résumé doit le redire : Il est le Juif orthodoxe que nous avons décrit, et qui foisonne dans un si grand nombre de pays. Regardez ! abaissez les yeux sur cette population énorme, florissante, et que vous voyez s'engraisser, se fortifier, grossir de 25,000 à 4 ou 500,000 âmes en *quelques années*<sup>1</sup>, et pulluler en dévorant la subs-

<sup>1</sup> ROUMANIE. « Le service sanitaire de la capitale a publié récemment, par l'organe du docteur J. Félix, un rapport » dont les résultats sont,

tance du peuple qui l'héberge. Il est bien — et qui le contesterait? — le Juif esclave des traditions pharisaïques est le croyant invariable, dont vingt siècles n'ont pu ni changer ni modifier les croyances; il est, par conséquent, le maudit de vingt siècles, parce que vingt siècles n'ont pu ni changer ses actes ni modifier ses mœurs. Et la multitude sortie de ses flancs entend ses docteurs, ses oracles religieux lui crier: Patience! ce sol que vous foulez n'est qu'une Judée provisoire, qu'une terre d'exil ou d'emprunt; mais demain vous serez ici chez vous; demain ce sera le jour de la délivrance; demain apparaîtra le libérateur; demain sonnera l'heure où, du sein de la patrie reconquise, « seuls vous dominerez l'humanité tout entière ».

Telle est donc la foi de cette population qui, dans les magnifiques parages du Danube, se dit en train de refaire sa Palestine, et dont les *croyances vigoureuses et redoutables* nous conduisent au chapitre du Messie, ce libérateur qu'il attend.

en 1867 et 1868, chez les chrétiens; excédant des morts, 1,763 sur 10,537 naissances: chez les Juifs, au contraire, presque deux fois autant de naissances que de morts!... La capitale est donc condamnée dans un intervalle de cinquante ans « à devenir une ville *purement juive* ». *Archives israélites*, XIII, p. 393-94; 1869, extrait du *Trajan*, 11-23 mai. Ajoutez le flot de l'immigration israélite à ce prodigieux excédent de naissances judaïques sur les morts, tandis que le contraire existe chez les chrétiens « de tous les rites », et calculez!

---

#### NOTE A

##### UN MOT ESSENTIEL SUR LA CIVILISATION

Que signifie ce mot civilisation? Car les camps les plus opposés, les plus hostiles se le disputent, se l'arrachent, comme s'il portait en lui tout l'honneur de l'homme, comme s'il était la gloire exclusive de l'époque actuelle!

La civilisation se renferme et repose, *tout entière*, dans l'ensemble des principes qui font de l'homme un citoyen (*civis*), le digne habitant d'une cité, le membre sain et actif d'une société humaine, c'est-à-dire un être éminemment sociable. Et depuis longtemps est formulé ce mot heureux: Nul ne peut être bon citoyen de la terre, s'il ne travaille à se rendre bon citoyen du ciel!

En d'autres termes, la civilisation consiste dans un lien plein de



force et de douceur, qui, liant l'homme à son semblable, les lie tous ensemble à Dieu. Le mot religion (de *religare*, lier) est le nom de ce lien ; or en fait de religion, le simple bon sens nous enseigne qu'une seule peut être vraie, et la moindre réflexion nous apprend que cette religion vraie ne peut être que la plus ancienne. Elle est, par cela même, celle que le Dieu d'Israël grava sur la pierre du Sinai lorsqu'elle se fut presque effacée de la pierre du cœur humain : celle que le Christ, annoncé par elle, est venu compléter et rendre parfaite. Hors de ce dernier code religieux, la civilisation n'existera jamais, elle ne sera qu'imparfaite.

Ainsi, les peuples les plus lettrés de l'antiquité, adorateurs de dieux homicides et infâmes, chez lesquels les passions recevaient un culte, et pour qui l'homme était un instrument, une proie, une chose, moins qu'une chose ; ces peuples, malgré la culture de leur intelligence, n'étaient point des hommes civilisés ; ils n'étaient que des hommes policés, des gens que les lois de leurs cités avaient assez polis par le dehors pour que le contact leur devint moins blessant. Au fond, et par le côté moral, ces hommes, malgré quelques préceptes échappés à la ruine de la loi naturelle, ne s'élevaient guère au-dessus des Barbares. Ils se livraient par leur philosophie, qui sapa leur culte, à toutes les débauches de l'esprit ou de la libre pensée ; et, par les désordres de leur cœur, à toutes les débauches de la morale indépendante, c'est-à-dire à la licence que professe de toute nécessité celui qui renie toute croyance et tout législateur suprême, en d'autres termes l'homme sans foi ni loi <sup>2</sup>.

Or, pour le Juif, depuis le Christ jusqu'au milieu de ce siècle, la loi de Moïse n'est que néant à côté des traditions rabbiniques. Car ce Juif est devenu l'homme du Talmud, code sauvage où les préceptes de la haine et de la rapine se mêlent aux doctrines de la magie cabaliste, que professait la haute idolâtrie. Il est donc incivilisable, en tant qu'il reste immuable. Quant à celui qui commence à changer, à marcher, à conspuer les traditions rabbiniques, à se mettre à la tête des idées du progrès moderne, enfantées, nous avoue-t-il, par la philosophie du dix-huitième siècle, non seulement se place-t-il en dehors de la civilisation véritable, c'est-à-dire de la civilisation chrétienne, mais il en est le plus irréconciliable ennemi. En un mot, l'essence de la religion du premier de ces Juifs, et l'essence des principes qui sont la vie intellectuelle et morale du second, c'est la haine la plus implacable des vérités de la religion chrétienne. Ainsi le démontrent, dans leur accord, les publications et les actes de ces hommes entre lesquels, aujourd'hui, la seule foi commune est celle qui se borne à l'unité que forment les liens du sang et les intérêts de race. C'est pourquoi, désespérant de lui-même, le judaïsme commence à nous dire : « Toute la religion juive est fondée sur l'idée nationale <sup>1</sup> !

<sup>1</sup> L'Église réprovoque l'esclavage sous toutes ses formes ; mais, didactiquement, l'esclave ancien est moins une chose qu'un néant, *non tam vilis quam nullus*.

Au milieu de ces peuples existaient des hommes qui vivaient d'une vie pure, parce que les préceptes de la loi naturelle existaient dans leur cœur.

<sup>2</sup> Lévy Bing, Lettres ; *Archives israélites*, p. 335 à 350 ; 1864.

c'est-à-dire sur l'attente d'un Messie dominateur, *homme* ou *idée*, dont le triomphe sera le triomphe d'Israël. (Voir notre chapitre XII.)

Et le triomphe du judaïsme, c'est la ruine de la doctrine chrétienne, source de la civilisation. Qui donc, parmi nous, en embrassant avec amour « la réalisation des principes modernes », dont le concile judaïque de 1869 favorise et bénit « le développement, comme la plus sûre garantie du présent et de l'avenir du judaïsme et de ses membres », se doute qu'il ne travaille guère qu'à fonder, *aux dépens de la seule civilisation possible, la domination de Juda ?*

## NOTE 'B

Les lignes suivantes semblent être à la fois le résumé et la confirmation de ce chapitre et *doivent le terminer*. Nous les empruntons au *Golos* de Saint-Petersbourg, à la date du 3 (15) octobre 1869. On y verra si le rôle politique et prépondérant que se donnent et que sont résolus de jouer les Juifs n'y est pas indiqué tel que nous l'avons décrit.

Le colosse russe se crispe, se convulse, sous les traits de l'insolence judaïque ; mais, quelle que soit la hauteur ou la dignité de son langage, le Juif, dont il foule aux pieds la plèbe, est déjà l'un de ses maîtres, et le texte même de cet article reconnaît en termes furtifs qu'il lui faut savoir compter avec les princes de Juda. (Lire sur la couverture de ce livre *le mot de M. Disraeli sur la Russie*.)

« A en croire les journaux, M. Crémieux, se rendant à Saint-Petersbourg, va présider à Berlin une assemblée générale de l'*Alliance israélite universelle*, qui se propose de traiter de la situation malheureuse des Juifs dans la Russie occidentale.

« Cette fameuse *Alliance* s'est considérablement écartée de sa destination primitive, qui est de s'occuper exclusivement du développement moral de la race juive ! Placée sous la direction d'un ex-ministre républicain, elle a donné fort mal à propos dans la politique, et M. Crémieux s'est mis à jouer *sérieusement* le rôle de *président de la république juive universelle*. Il se met *directement* en rapport avec *ies gouvernements des autres pays*, tout comme s'il était lui-même le *chef d'un gouvernement*. Et, ce qui est plus étrange, certains gouvernements lui répondent *comme à un homme investi d'un pouvoir souverain* !

« Tout le monde se rappelle quel orage a soulevé M. Crémieux à propos de *la prétendue persécution des Juifs* dans les principautés danubiennes. Il a même osé adresser des questions à notre gouvernement quand on a expulsé de Saint-Petersbourg des Juifs *qui n'avaient pas le droit d'y demeurer*, et il est parvenu à obtenir des explications DÉTAILLÉES à ce sujet.

« Quel est donc enfin ce M. Crémieux ? un *chef d'État* ou un simple particulier ?... Il nous semble que traiter avec lui comme avec un personnage officiel n'est conforme ni à notre dignité, ni à notre bon sens. Il n'y a pas comme on sait, d'*État juif en ce moment*. Il ne peut

donc être question d'un *gouvernement juif*, et moins encore d'un *gouvernement universel* !...

« Ses succès en Roumanie l'encouragent peut-être à intervenir dans les affaires de nos Juifs... A Bucharest, les conseils amicaux de Napoléon III peuvent être reçus comme des ordres; mais à Saint-Petersbourg? — Que M. Crémieux se rappelle à quoi sont arrivées des personnes beaucoup plus puissantes que lui, quand elles ont voulu intervenir dans les affaires de nos Polonais. »

Ainsi parle le Russe; soit; mais la puissance de maître Crémieux ne réside nullement dans sa personne. Elle est dans cette *république universelle* nommée par le *Golos*, et qui chez les Juifs porte le nom mystique d'*Alliance israélite*. C'est elle que le *Golos* accuse de préluder au gouvernement universel que Juda se propose d'établir sur les ruines des États chrétiens judaïques.

Cependant détournons-nous du czar, et revenons au prince de la Roumanie. Ce prince fait une visite à Paris où MM. les *barons* Alphonse et Gustave de Rothschild l'instruisent de l'état des Juifs soumis à son sceptre. Il est, se dit-il, « vivement touché du tableau des souffrances auxquelles les Israélites de la Roumanie sont en butte de la part d'une population fanatique, et veut bien déclarer qu'il usera de toute son autorité pour prévenir le retour de faits si profondément regrettables ».

Or, il arrive que, quelques jours après, les mêmes instances sont faites au prince, à Paris encore, par l'Israélite Bamberger, consul de Prusse: Allons, « pour vous prouver que je n'ai aucune espèce de préjugé contre les Juifs, reprit le prince, je m'invite moi-même chez vous... demain je dînerai chez vous. »

« M. Bamberger rougit jusqu'aux oreilles » et finit par dire: « Depuis plusieurs années je suis protestant; car, comme israélite, le gouvernement prussien ne m'eût jamais nommé consul! — Eh bien! répliqua le prince..., pourquoi donc les puissances exigent-elles que moi en Roumanie, je sois plus tolérant et plus libéral que ne l'est le chef de ma famille dans la Prusse tolérante? » *Archives israélites*, XXI, p. 643, 646; novembre 1869.

..... En Galicie, comme en Roumanie, « on peut dire sans exagération que les enfants d'Israël sont un véritable fléau. » Il s'y est d'ailleurs organisé des spéculateurs de cette nation qui « se marient plusieurs fois, dans des localités différentes, avec de belles et jeunes Juives, pour les vendre ensuite en Orient et en Afrique », et les livrer à des maisons de débauche (Tribunal de Neusandé). Puis, qu'une pauvre fille juive, pour se soustraire aux mauvais traitements de parents dénaturés, cherche un refuge passager dans un couvent catholique, et la population, soulevée par les Juifs, ira forcer cet asile pour en arracher la jeune fille !<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Hermann Kuhn, *Monde*, 1<sup>er</sup> novembre 1869, et *Correspondance allemande*, M. le Blanc, pseudonyme très bien posé pour voir et pour savoir.

## CHAPITRE DOUZIÈME

### PREMIÈRE DIVISION. — LE MESSIE JUDAÏQUE.

Le Juif orthodoxe ne cesse d'espérer une révolution universelle qui l'élèvera, par son Messie, au-dessus de tous les peuples. — Israël a-t-il ou non conservé sa foi naïve et robuste au Messie ? Oui, mais le Juif, depuis quelques années, n'est plus, ici et là-bas, semblable à lui-même. — Le rabbin Lazard énonce que le rétablissement de Jérusalem n'est que chose idéale, qui ne nuit pas, en conséquence, à leur patriotisme national. — Les réformateurs allemands tiennent le même langage, parce que parler de ce rétablissement serait un obstacle à leur émancipation. — Les Juifs anglais sont plus francs, et l'immense majorité des Juifs croit au Messie, mais défense est faite d'en fixer la date. — Le Messie des talmudisants reste *le pivot de la foi judaïque*. — Lettre de M. Lévy Bing sur le Messie, chef-d'œuvre de clarté. — L'unification des peuples doit s'opérer, afin qu'Israël puisse être, au-dessus d'eux tous, le peuple-Pape. — Le toast universel. — La patrie de cœur et définitive de tout Juif c'est donc encore la Judée. — Cependant le Messie ne sera pas de nature divine. — Il rebâtera Jérusalem et y ramènera les Juifs délivrés. — Le Juif talmudique se nourrit de l'espoir de la conquête et de la spoliation des peuples qui lui donnent droit de cité. — Preuve, anecdotes. — Pour le Juif progressiste, le Messie est l'époque philosophique actuelle, qui renverse Église et Talmud ; pour le Juif orthodoxe, cette époque est une des étapes qui préparent le Messie réel. — Grotesques superstitions. Familles messianiques, descriptions.

Les Juifs ont espéré de tout temps leur Messie, et, tantôt y songeant, tantôt sans en avoir la conscience, ils ont préparé l'œuvre de la révolution sociale et universelle dont l'instrument définitif serait ce Messie, et dont le résultat final doit être et sera, — ne cessent-ils de se répéter l'un à l'autre, — d'établir leur domination sur tous les peuples de la terre ! Mais nous ne saurions comprendre ni la vivacité de cet espoir, ni la force que donne cette foi *traditionnelle* à l'exécution de leur dessein, si nous n'arrêtons un instant les yeux sur l'ardeur et la ténacité de la croyance qui lie l'esprit et le cœur du Juif à l'idée du Messie.

La question se pose donc pour nous en ces termes : Israël a-t-il ou non conservé sa foi naïve et ardente au Messie ? Et la réponse que nous donnent les fils de la dispersion est celle-ci : Malheur ! malheur à qui a perdu cette foi !

Cependant, parmi les Juifs, les uns croient au Messie d'une foi franche et vaillante, tandis que d'autres semblent nier ce Désiré des descendants de Jacob, et que d'autres encore altèrent et déforment les traits si vigoureusement accentués de sa figure traditionnelle ; plus que jamais sachons donc, en nous livrant à la recherche du vrai, observer alternativement le pour et le contre ; et, d'abord, rappelons-nous qu'il ne s'agit plus de s'imaginer que le Juif soit ici, là-bas et ailleurs, ce qu'il était il y a quelques années encore, c'est-à-dire toujours et partout égal et identique à lui-même. Nous nous garderons dès lors de prendre celui qui se trouve à portée de nos oreilles et de nos yeux pour le semblable au croyance du Juif, dont la parole et la vue ne nous sont point familières.

Ce qu'il y a de remarquable, nous dit un habitant de la capitale de la France, le docte et révérend Père Théodore Ratisbonne, Israélite converti, c'est le soin avec lequel les Juifs « fuient toute discussion sérieuse et dogmatique. On écarte surtout la grande question du Messie, la seule qui s'interpose entre les Juifs et les chrétiens ».

Aujourd'hui « les Juifs n'admettent plus ce point fondamental de la religion de leurs pères ; ils rejettent tout ensemble le mystère du péché originel et la promesse du Rédempteur. Ou bien, s'ils invoquent encore le Messie dans la récitation obligatoire des psaumes..., ils n'attachent aucun sens à leurs paroles ; ils les regardent comme des formules surannées ; ils déclarent même qu'on ne doit plus attendre le Messie, ni demander d'autre affranchissement que celui qu'ils ont obtenu dans leur situation politique. *Le Messie est venu pour nous le 28 février 1790 avec les Droits de l'homme.* Ainsi s'exprimait l'un des organes les plus autorisés des Juifs modernes, M. Cahen, le traducteur de la Bible<sup>1</sup>. »

Ces paroles se restreignent sans doute, dans l'intention du

<sup>1</sup> *La Question juive*, p. 48, 1868, 31 pages ; et M. Cahen, *Archives israélites*, VIII, p. 804 ; 4347.

docte Religieux, aux Juifs lettrés et réformistes d'une partie de l'Europe ; hommes puissants par leur richesse, par leur influence, et souvent même par une éclatante honorabilité, mais qui ne forment dans la nation qu'un nombre minime.

Un autre chrétien, dont la plume nous représente la Terre-Sainte élevée à la jonction de trois continents comme une forteresse dont l'enceinte *attend* Israël, s'exprime en termes qui méritent d'être rapportés : « La solution dernière de la question d'Orient, nous dit M. Vercrusse, ne se fera-t-elle point par le rétablissement du peuple israélite dans son pays, la Palestine?... Le rétablissement des Juifs en Palestine présente deux faces : le côté *religieux* et le côté *politique*.

« Le peuple israélite, et le peuple arabe ou ismaélite, sont les peuples qui peuvent prétendre à la plus ancienne nationalité du monde ; ils ont été providentiellement préservés et conservés ; ... et, nous pouvons en être certains, les destinées de ces deux nationalités, uniques et mystérieuses, seront encore *plus grandes dans l'avenir que dans le passé...* »

Cependant MM. Isidore Cahen et Marc Lévy ne citent ces paroles que pour les combattre avec une singulière audace de doctrine réformiste. Écoutons : « Nous nous sommes souvent prononcés sur cette question dans un sens différent. L'histoire ne recommence point, et les Israélites, messagers de l'idée monothéiste, *doivent se disperser dans le monde, non se concentrer dans une forteresse*<sup>1</sup>. » Il est d'ailleurs *une calomnie* que répètent à satiété tous les théologiens du christianisme, c'est que « les Juifs n'ont pas voulu reconnaître le Messie dans le fils de Marie, parce qu'ils étaient charnels, et espéraient en un Messie qui leur donnerait tout d'abord la domination absolue du monde ; assertion gratuite et contraire à l'histoire. En effet, l'élection d'Israël n'a rien de mondain ; *il a toujours compris que son royaume n'est pas de ce monde. Il est le premier parmi*

<sup>1</sup> *Archives israélites*, p. 884, 15 octobre 1866.

*les nations*, comme le prêtre est le premier parmi les croyants; *il a pour mission* de faire reconnaître aux hommes la véritable doctrine; comment les Israélites auraient-ils pu supposer que Dieu leur soumettrait toutes les nations, eux à qui le prophète Daniel venait d'enseigner que chaque peuple a son ange gardien, comme Israël<sup>1</sup>? Ils étaient bien loin d'avoir cet esprit exclusif et d'une ambitieuse intolérance qu'on veut leur attribuer; il n'y avait, il ne pouvait y avoir *rien de pareil dans leurs espérances* messianiques. »

En vain, s'écriait du haut de la chaire M. le rabbin Lazard, en vain chercherait-on à rendre à Jérusalem son ancien éclat. « Il ne s'agit plus pour nous de la repeupler, mais de tourner vers elle nos pensées, » car elle n'est point notre ville matérielle, elle n'est que notre « ville idéale ». Et voilà comment « la prière quotidienne demandant le rétablissement de Jérusalem ne porte aucun préjudice à notre patriotisme national<sup>2</sup> ». En un mot, « notre bannière religieuse porte *quatre* dogmes clairs et lumineux comme le soleil : unité absolue et rigoureuse de Dieu; immortalité de l'âme; révélation sinaïque, et enfin *venue du Messie*. » Mais, par ce dogme de la venue du Messie, il ne faut entendre que « *la perfectibilité indéfinie de l'humanité*<sup>3</sup> » !

Toute la foi messianique va donc aboutir à cette grotesque subtilité, contre laquelle proteste une formule qui, chez tous les peuples, exprime la foi la plus inébranlable et la plus positive à la chose attendue : Je l'attends comme les Juifs attendent le Messie.

Les réformateurs allemands, nous dit l'Israélite Rabbino-wicz, voyaient dans « les passages qui parlent du retour des Juifs dans le pays de leurs ancêtres et du rétablissement du royaume de David..., *un obstacle à l'émancipation* ».

<sup>1</sup> La Bible ne dit-elle pas de cet ange : « Il ne vous pardonnera point lorsque vous pécherez. » *Exode*, xxiii, 21.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, xvii, p. 810; 1867.

<sup>3</sup> *Archives israélites*, iv, p. 164; 1868. Auscher, rabbin.

Déterminés à se débarrasser de cet obstacle, ils prirent donc bravement le parti de faire bon marché des espérances messianiques. Telle est la clef du mystère de ce revirement de bord ! Mieux avisés, au contraire, et plus généreux, les Juifs anglais « ont compris que ce serait là une réforme qui ferait plus de mal que de bien ». Ils trouvèrent juste de respecter la foi séculaire des Juifs, qui ont droit, à leur sens, « de former les vœux *les plus ardents* pour une malheureuse patrie, quand même ils seraient décidés à ne retourner jamais, *en personne*, dans le pays de leurs ancêtres <sup>1</sup> ».

La foi n'est donc plus uniforme chez tous les fils de la dispersion ; mais les moins aveugles sont ceux qui se découragent le plus vite lorsqu'il s'agit de croire à leur Messie ; et, dans leur pensée, le crédit de ce personnage va tous les jours baissant de plus en plus ; car « il a laissé passer sans se montrer *toutes les époques* que les rabbins ont trouvées au bout de leurs nombreuses supputations <sup>2</sup> » ! Leur foi sans cesse déçue s'est, à la longue, fatiguée ! Les uns, entrant dans le sein de l'Église, se sont humiliés devant le Messie de Bethléem et du Calvaire, et les autres se sont forgé de toutes pièces un protestantisme tout philosophique, tandis que d'autres encore semblent se reposer et se rafraîchir en se plongeant dans les profondeurs de l'indifférence. Cependant, *l'immense majorité* de la dispersion reste *aveuglément* fidèle à ses croyances messianiques et à ses rabbins, qui fort prudemment, et le docte Abrabanel en tête, ont décrété l'anathème contre quiconque aurait la présomption de fixer une date à l'arrivée du Messie : qu'il leur suffise de voir apparaître en son temps cet illustre restaurateur d'Israël ! Mais si cette immense majorité reste ce qu'elle était, qu'était-elle donc ? Le passage suivant nous l'enseigne en termes fort clairs :

<sup>1</sup> La réforme israélite à Londres, 15 novembre 1866 ; *Archives israélites*, XXII, p. 984 ; 1866.

<sup>2</sup> Seconde lettre d'un rabbin converti (Drach.), p. 100 ; Paris, 1827



« Les sages et les maîtres de la Synagogue terminent *ordinairement, de nos jours, par la pensée de CE TRIOMPHATEUR FUTUR les discours qu'ils tiennent dans leurs assemblées* : ils excitent leurs coreligionnaires à l'observance fidèle de la loi, en soutenant leur espérance *de voir l'avènement du Messie, et de jouir de tous les biens promis à Israël*. Or, un de ces biens est le moment désiré du massacre des chrétiens, et de l'extinction complète de la secte des Nazaréens. » Le mot est clair, et ce qu'il dit encore aujourd'hui se disait il y a bien des siècles. Aussi saint Jérôme, qui connaissait à fond les doctrines judaïques, écrivait-il à propos de la petite pierre qui se détache du haut de la montagne pour briser la statue de Nabuchodonosor : « Les Juifs tournent ce passage à leur avantage, et refusent de reconnaître le Christ dans cette pierre. Elle ne désigne pour eux que le peuple d'Israël devenu tout d'un coup assez fort pour *renverser* tous les royaumes de la terre et fonder sur leurs ruines son empire éternel <sup>1</sup>. »

Plus tard, au quinzième siècle, le docte rabbin Abrahamel <sup>2</sup> annonce dans ses commentaires le règne du Messie, époque glorieuse où s'accomplira *l'extermination des chrétiens et des gentils* <sup>3</sup> ; et Reuchlin nous dit : Ils attendent avec impatience le bruit des armes, les guerres, le ravage des provinces et la ruine des royaumes. Leur espoir est celui d'un triomphe semblable à celui de Moïse sur les Chananéens, et qui serait le prélude d'un glorieux retour à Jérusalem, rétablie dans son antique splendeur. Ces idées sont *l'âme des commentaires rabbiniques* sur les prophètes. Elles ont été *traditionnellement transmises et inculquées* dans les esprits de cette nation ; et ainsi *se sont préparés*

<sup>1</sup> *L'Église et la Synagogue*, p. 18-19 ; Paris, 1859.

<sup>2</sup> Quinzième siècle. Personnage fort estimé des Juifs, et qui fut ministre des finances en Portugal et en Espagne sous Ferdinand le Catholique. Il fut banni avec le corps de sa nation, et, *quoi qu'on puisse dire*, ce bannissement des Juifs fut le salut de l'Espagne, dont ils étaient le fléau, comme ils le sont de la Roumanie.

<sup>3</sup> Sur *Jérémie*, chap. xxx.

de tout temps les Israélites à cet événement, terme suprême des aspirations de la race juive<sup>1</sup> !

Le Messie des talmudisants, qui n'est point encore un vaincu, n'était donc nullement un mythe ; et M. Félicité (Veracruzse) peut et pourra longtemps, sans doute, nous affirmer que les Israélites ne renoncent point à cette croyance choyée de génération en génération pendant un si long enchaînement de siècles<sup>2</sup>. Car le Messie est « *le pivot de leur foi et de leur espérance ; et n'ayant point admis le Christ pour le prophète promis, ils attendent !* mais il est à espérer qu'un jour ils reconnaîtront leur erreur ; ou bien il est à craindre qu'un grand nombre ne finissent par admettre *l'Antéchrist pour le Messie*. C'est ce que Dieu a prévu, et dont il a bien voulu les prévenir<sup>3</sup>... »

Ainsi donc, et malgré de nombreuses défections, ils attendent pour la plupart, ils se préparent à la réalisation de cette espérance infatigablement soutenue ; et, « toujours ils s'imaginent qu'ils sont les élus, ou le peuple de Dieu ; » ils se figurent qu'à ce titre « ils sont supérieurs à toutes les nations (Gojim) ; qu'ils en diffèrent *physiquement et moralement*, et que celles-ci devront être exterminées lors de la venue de leur Messie. » Aussi le judaïsme n'a-t-il été jusqu'à ce jour, « au point de vue politique, religieux et physique, qu'un esprit de caste, qui, par la rigueur et l'inexorable partialité de ses partisans, n'a son égal dans aucune classe d'hommes en Europe... De là vient qu'un antagonisme permanent entre l'État et le judaïsme est inévitable<sup>4</sup> ! »

<sup>1</sup> Buxtorf, *Synagogue judaïque*, chap. xxxv. Maimonides dans Surenheinsius, *Mischna*, part. iv, p. 164 ; Abrabanel, *Præco salutis. L'Église et la Synagogue*, p. 18-20. — Cette préparation s'opère vigoureusement aujourd'hui même.

<sup>2</sup> Opuscule intitulé *la Régénération du monde, dédié aux douze tribus d'Israel* ; Paris, 1860, et dont M. Veracruzse fils nous fit le très gracieux présent au congrès de Malines de 1864 ; ouvrage fort intéressant, mais dont nous ne saurions adopter toutes les idées.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Veracruzse, p. 43. Voir la suite.

<sup>4</sup> Kluber, *Coup d'œil des délibérations diplomatiques du Congrès de Vienne*, t. III, p. 390. — Goschler, *Dictionnaire encyclopédique de la*

Ainsi donc, d'un côté du judaïsme reste et se tient debout l'antique et inébranlable croyance au Messie exterminateur et spoliateur des peuples ; tandis que de l'autre, tantôt ce dogme s'évapore, se réduit en symbole, et tantôt on s'en débarrasse sans façon si le moindre intérêt l'exige ; mais les docteurs doués de quelque prudence se gardent de repousser brutalement les fidèles qui persistent à le prendre au sérieux. Les *Archives israélites*, dont les rédacteurs se rangent au nombre de ceux qui tournent en mythe le Messie, ouvrent donc largement leurs feuilles aux croyances des orthodoxes, et nous donnent dans la lettre suivante un admirable monument de l'inébranlable attente des Juifs :

Nancy, 21 mars 1864. — « Monsieur, je suis de ceux qui pensent que notre génération ne verra pas le jour de la grande réparation promise. Et pourtant *je ne voudrais pas affirmer le contraire*, en présence des événements et des transformations auxquelles nous assistons depuis ces quinze dernières années !

« Vous dites : Nous ne croyons cette idée, — du Messie, et de son retour triomphal à Jérusalem, — ni réalisable ni acceptable ! Avez-vous bien réfléchi à la gravité de ces paroles ? Car elles constituent *la négation complète de notre foi et de notre mission dans le monde !* Telle n'est certes pas votre pensée ; mais il convient qu'un organe de l'importance des *Archives* ne puisse être considéré comme n'ayant pas toute la conscience des devoirs comme *des espérances d'Israël*. Comment ! vous ne croyez pas à *la mission finale* de la maison de Jacob ? Jérusalem serait pour vous un vain mot ? Mais ce serait là *le renversement immédiat de notre culte, de NOTRE TRADITION, de notre raison d'être ; et, à ce compte, il faudrait aussitôt brûler tous nos livres sacrés...* Notre rituel, ordinaire ou extraordinaire, toujours nous parle de LA MÈRE PATRIE ; *en nous levant, en nous couchant, et en nous mettant à table*, nous invoquons notre Dieu pour

*théologie catholique*, par les plus savants professeurs et docteurs en théologie de l'Allemagne, t. XII, p. 451 ; Paris, 1861, in-8.

qu'il hâte *notre retour à Jérusalem*, SANS RETARD, ET DE NOS JOURS<sup>1</sup> ! Ce seraient donc là de vaines paroles ? La répétition générale, *universelle*, de ces paroles *n'aurait donc plus de sens* ? Ce serait de pure forme ?

« Heureusement qu'il n'en est pas ainsi ; et vous voyez, cher Monsieur, que, si beaucoup d'entre nous ont oublié *l'importance du retour*, Dieu nous a suscité des frères nouveaux qui comprennent parfois mieux que nous-mêmes CE MIRACLE, UNIQUE *dans la vie du monde*, d'un peuple *tout entier* dispersé depuis dix-huit cents ans *dans toutes les parties* de l'univers *sans se confondre ni se mêler nulle part* avec les populations au milieu desquelles il vit ! Et, cette conservation *incroyable*, faite pour ouvrir les yeux aux plus aveugles, n'aurait aucune signification, aucune valeur pour nous et pour le monde ?

« ... Mais regardons l'horizon, et considérons trois signes éclatants qui nous frappent. Trois mots, trois choses ont le privilège d'occuper tous les esprits et d'absorber l'attention du temps présent : NATIONALITÉS, CONGRÈS, SUEZ.

« Eh bien ! la clef de ce triple problème (des peuples qui entrent en possession d'eux-mêmes pour s'unifier, et unifier à l'aide du fil électrique et de la vapeur les diverses régions du monde), la clef de cette triple solution, c'est Israël, *c'est Jérusalem !* Je l'ai dit plus haut, toute la religion juive *est fondée sur l'idée nationale*. — Et qu'ils en aient ou non conscience, — il n'est pas une pulsation, pas une aspiration des fils d'Israël qui ne soit vers *la patrie*<sup>2</sup>. Je le répète, il faudrait fermer *depuis le premier jusqu'au dernier* de nos livres s'il fallait chasser Jérusalem de nos pensées !

« Et ces aspirations, ces pensées, ce ne sont pas seulement une chose intime, *personnelle à notre race*, mais c'est

<sup>1</sup> Voilà qui est bien *à la lettre*, bien antisymbolique, aussi positif que précis ; et remarquons ce mot : le retour dans la mère patrie. Que sont donc pour le Juif ses patries d'occasion ?

<sup>2</sup> Le pays des pères ! Nous dira-t-on comment les Juifs peuvent être de vrais citoyens ailleurs, avec cette pensée *nécessaire*, avec ces vœux dominants de leur âme ?

*un besoin universel* ; c'est la réalisation des paroles des prophètes ; que dis-je ? des paroles de Dieu. C'est la preuve de sa présence éternelle parmi nous, c'est la sanction dont j'é parlais.

« Si, peu à peu, les vengeances personnelles ont disparu ; si le préjugé barbare et stupide du duel n'est bientôt plus qu'un souvenir ; si, en un mot, il n'est plus permis de se faire justice à soi-même, mais plutôt de s'en remettre à des juges généralement acceptés et désintéressés dans le litige, n'est-il pas naturel, *nécessaire*, et bien autrement important, de voir bientôt un autre tribunal, *un tribunal suprême, saisi des grands démêlés publics, des plaintes entre nations et nations, jugeant en dernier ressort, et dont la parole fasse foi* ? Et cette parole, c'est la parole de Dieu, prononcée par ses fils aînés (les Hébreux), et devant laquelle s'inclinent avec respect tous les puînés, c'est-à-dire l'universalité des hommes, nos frères, nos amis, *nos disciples* <sup>1</sup>.

« Encore un mot, cher Monsieur... Nous approchons du jour anniversaire de la sortie d'Égypte des Israélites nos pères. C'est la soirée du 20 avril que, *par toute la terre, un peuple disséminé* depuis bientôt deux mille ans, le même jour, A LA MÊME HEURE, SOUDAIN, *se lève comme un seul homme*. Il saisit la coupe de bénédiction placée devant lui, et, d'une voix *fortement accentuée*, il reedit *par trois fois* le *magnifique toast que voici* : L'ANNÉE PROCHAINE DANS JÉRUSALEM ! Direz-vous encore que le rétablissement de la nation juive n'est ni réalisable ni acceptable <sup>2</sup> ? — LÉVY BING. »

Ce langage est-il assez énergique, assez clair ? — Eh bien ! à son tour, le président de l'œuvre de Jérusalem,

<sup>1</sup> Je suis le peuple-Pape ! parole étonnante d'Israël, et qui le place au point de vue le plus ultramontain : Il vous faut un juge suprême, et par conséquent infallible, ô nations de la terre ! Eh bien ! me voici, je dois être, je serai cet arbitre, ce juge. Reconnaissez dans un congrès juédique, reconnaissez en moi non seulement le peuple-roi, mais LE PEUPLE-PAPE.

<sup>2</sup> *Archives israélites*, p. 335 à 350 ; 1864. Il faudrait lire toute cette lettre.

M. le grand rabbin Isidore, quoiqu'il soit l'homme *du progrès*, c'est-à-dire de la réforme dogmatique dans le judaïsme, nous tient ce langage : « Jérusalem est pour toutes les religions la ville des souvenirs ; elle est pour nous, à la fois la ville du passé *et de l'avenir* <sup>1</sup>. » La vraie patrie, la patrie de cœur et définitive de tout Juif, c'est donc encore et ce sera toujours la Judée ! Sinon, plus de judaïsme !

De là l'importance des pèlerinages en cette ville, reprend de son côté la feuille israélite hostile à la réforme ; car c'est « en rompant avec les nobles traditions, c'est en devenant indifférent aux meilleurs souvenirs *de la religion et DE LA PATRIE* qu'on prononce sa propre déchéance. Les auteurs du Rituel l'ont parfaitement compris lorsque, dans l'office des grandes fêtes <sup>2</sup>, ils ont rattaché *l'espoir de la restauration d'Israël* à ce même pèlerinage, dont des milliers de bouches se font l'écho dans ces jours solennels. »

« Les pensées messianiques, *et d'union universelle*, nous viennent en foule en ce moment ; mais si, d'après les paroles infaillibles des prophètes et *nos bonnes et anciennes croyances* », il est dit que des multitudes de peuples doivent se diriger un jour vers la montagne de Sion et la maison du Dieu de Jacob », ô scandale ! et comment le tolérer ? « Les docteurs *de la réforme judaïque* semblent croire le contraire » ; c'est-à-dire que nous, Israélites, nous irions « aux temples des cultes étrangers » ! Et le ridicule est jeté du haut de la chaire, *par des rabbins*, sur les espérances de la restauration messianique de Juda <sup>3</sup> !

De toutes parts, hélas ! nous sommes en butte aux souffrances ; et c'est en présence de cette persécution continue, de ce martyre non interrompu d'Israël, que nos docteurs *réformistes* d'Allemagne ont *aboli le Messie*, la délivrance, les prières et l'espérance de l'avenir <sup>4</sup> ! Oh !

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XI, p. 495 ; 1868.

<sup>2</sup> Prière de Moussaph, pour les trois fêtes.

<sup>3</sup> *Univers israélite*, II, p. 67-54 ; 1866. *Id.*, IX, p. 386 ; 1867.

<sup>4</sup> *L'Univers israélite*, p. 147, XX<sup>e</sup> année ; Paris, septembre 1864.

non, pour un cœur vraiment israélite, une telle pensée serait un crime !

Quelque langage qui se tienne au dehors, il est donc sérieusement, il est impatientement attendu, ce Messie. Cependant, et jusque chez les Juifs restés fidèles aux traditions rabbiniques, la plupart des docteurs nient *la nature divine* de celui qu'Israël attend avec cette foi que les siècles ne peuvent éteindre, et que le moindre souffle ravive. Ce Messie, — nous dit un ancien rabbin que *de profondes études* firent rentrer de nos jours dans le sein de l'Église, et qui s'efforça de faire participer à son bonheur ses coreligionnaires, — ce Messie sera, d'après la croyance contradictoire et grotesque des docteurs, un homme du sang de David, et dont la manière de naître n'aura rien de miraculeux. « Il sera doué de l'esprit de prophétie, et il aura l'odorat si fin, qu'au moyen de ce sens il discernera toutes choses !... Cependant il n'atteindra pas à la perfection de Moïse... » L'objet de sa mission, ce sera de délivrer Israël dispersé, de l'affranchir de la captivité dans laquelle le forcent à gémir les nations, « et de le ramener dans la Terre-Sainte après avoir défait Gog et Magog. » Au peuple élu de réédifier et Jérusalem et son temple ; à lui de rétablir et de consolider « un règne temporel dont la durée sera celle du monde »... Toutes les nations alors « seront assujetties aux Juifs, et les Juifs disposeront à leur gré des individus qui les composent et de leurs biens ». Il épousera plusieurs femmes, et ses enfants formeront la ligne de ses successeurs après qu'il aura rempli sa longue et glorieuse carrière. Telle est, pour les Juifs judaisants, l'une des images de la félicité promise sous le Messie qu'ils attendent <sup>1</sup> !

D'après les autorités judaïques les plus graves, le Juif franchement talmudique, et surtout le Juif de la foule, ne nourrit donc encore ses rêves [que du doux espoir de la conquête des nations chrétiennes qui lui donnent le droit de

<sup>1</sup> Lire Drach, deuxième lettre, p. 99 ; Paris, 1827.

cité; que de l'assujettissement des misérables épargnés par son fer ; que de la spoliation des vaincus ! — Mais une anecdote plaisante nous donne la mesure et le degré de verdeur de cette foi d'Israël ; et, si le fait qu'elle porte à notre connaissance semble émaner des Juifs du moyen âge, ne nous figurons cependant point qu'il appartienne aux temps passés ; il est du siècle même que nous habitons. Il est de l'époque où le grand Sanhédrin de 1807 venait de donner au premier Empire ses fameuses et attendrissantes réponses sur les qualités civiques et l'édifiante charité d'Israël : réponses qu'un ancien et docte rabbin réduisait à leur juste valeur, mais qui, sous la plume de M. l'avocat juif Bédarride, vengeaient enfin la nation juive des siècles de calomnies et d'insultes dont l'injustice des peuples l'avait abreuvée !

« Dans l'école où j'étais, à Strasbourg, nous raconte M. Drach, cet ancien rabbin, les enfants prirent la résolution de faire, à la première apparition du Messie, main basse sur toutes les boutiques de confiseurs de la ville. *On disputa* pour savoir qui serait le dépositaire de ce précieux butin. En attendant les dragées, il se distribuait force coups de pied et de poing. Ces arguments *ad hominem* amenèrent *une convention* en vertu de laquelle chacun devait garder ce dont il s'emparerait. J'ai dressé longtemps, à part moi, l'état des lieux d'une belle boutique au coin de la place d'Armes, sur laquelle j'avais jeté mon dévolu <sup>1</sup>. »

Mieux que toute parole humaine, le plan naïf, les débats, les combats et les conventions des jeunes talmudisants de l'Alsace, condisciples du très savant Drach, *notre vieille connaissance*, décrivent en traits aussi caractéristiques qu'indélébiles *les doctrines positives de la religion que leur inculquaient leurs maîtres !*... C'est donc avec tout le sérieux de la foi qui s'inculque à l'enfance, qu'au dix-neuvième siècle, et dans l'une des principales villes de cette France qui s'empressait de les proclamer citoyens français, on

<sup>1</sup> Drach, deuxième lettre, p. 319 ; Paris, 1827.



voyait s'accroître chez les Juifs fidèles à leur loi religieuse la croyance au Messie talmudique, c'est-à-dire au Messie qui doit exterminer et dépouiller les chrétiens !

Que voulez-vous, se récriera-t-on, les Juifs croupissaient alors dans une si crasse et dégoûtante ignorance ! — Mais non, s'il vous plaît ; cette excuse répugne aux Juifs ; et, du ton le plus ferme, l'organe même de la réforme judaïque prononce ces paroles : Croyez-le bien, « si l'instruction de la jeunesse tient une grande place dans les préoccupations actuelles, si elle est devenue la question capitale, au point que d'une extrémité de l'Europe à l'autre il se fait comme une levée de boucliers contre l'ignorance, on peut affirmer qu'elle a été de tout temps en Israël une des questions qui ont le plus occupé les rabbins et les chefs de la nation ; et que jamais cette ignorance que l'on veut extirper aujourd'hui n'a existé parmi nous.

« Exclusivement religieuse jusqu'à cette époque, elle était pour ainsi dire *gratuite et obligatoire*. L'émancipation, en brisant toutes les barrières, en ouvrant un vaste champ à l'activité des Israélites et en les plaçant sur un pied d'égalité complète avec leurs concitoyens des autres cultes, jeta le désarroi dans toute leur organisation et dans toutes leurs habitudes, en France surtout, où ils durent abandonner leurs idiomes particuliers pour adopter la langue du pays. » Enfin « l'instruction religieuse subit le contre-coup de *cet heureux changement, qui fut pour elle le signal de la décadence*<sup>1</sup>, » de même qu'il fut pour les sciences profanes en Israël le signal du progrès !

<sup>1</sup> *Archives israélites*, XX, p. 945-46 ; 1867. Singulier éloge de sa religion ! appeler heureux le changement qui entraîne la décadence ! — Le talmudisme, c'est-à-dire l'orthodoxie pharisaico-rabbinique, y reçut le plus grave des échecs ; car nous dit l'ancien rabbin Drach : « Dans les écoles théologiques, les cours se bornaient *uniquement au Talmud* ; on négligeait le texte de la Bible. Le programme des écoles talmudiques a été depuis *actualisé* ; mais c'est aux dépens du Talmud..... la science talmudique a beaucoup décliné. » Drach, *Harm. entre l'Eglise et la Synagogue*, t. 1<sup>er</sup>, p. 234 ; 1844. L'orthodoxie en est atteinte ; et plus elle s'efface, plus le Juif se rend acceptable.

Mais cette anecdote que Drach nous a racontée sans paraître en sentir l'importance, et qui semble nous vieillir de plusieurs siècles, nous croyons devoir la rapprocher du récit de M. Crémieux, qui, dans son discours à l'assemblée générale de *l'Alliance israélite universelle*, nous peint, à cette même date et avec une égale naïveté, l'état piteux du Juif, si différent de son état triomphal à l'époque actuelle. — Lisons et méditons les récits de ces deux fils d'Israël, où se révèlent avec une si puissante et si comique énergie la marche et les signes des temps.

« Comme déjà tout est changé pour nous, Messieurs, en si peu de temps ! Quand j'étais enfant..., je ne pouvais pas traverser les rues de ma ville natale sans recueillir quelques injures. Que de luttes j'ai soutenues avec mes poings ! Eh bien ! peu d'années après, je faisais mes études à Paris ; et quand je rentrai à Nîmes, en 1817, je prenais ma place au barreau, et je n'étais Juif pour personne ! J'ai vu bientôt les Juifs conquérir des places élevées, et ma jouissance a été grande. Oui, je vous le dis, Messieurs, je suis orgueilleux des Juifs, et il faut qu'on me passe ce sentiment de vanité ; car, lorsque j'étais enfant, ils ne comptaient pour rien, et à mesure que l'âge est venu, je les ai vus pleins d'ardeur, pleins de courage, laborieux, bons citoyens, hommes utiles : je les ai vus conquérir dans toutes les carrières une position élevée ; j'ai entendu leurs noms retentir au milieu des plus beaux noms dont le pays s'honore. Courage, mes amis, redoublez d'ardeur ; quand on a si vite et si bien conquis le présent, que L'AVENIR EST BEAU <sup>1</sup> ! »

... La vérité messianique remise en lumière conservera donc aujourd'hui deux sens : d'après le premier, celui de l'Israélite philosophe et progressiste, le Messie n'est point un homme, un personnage ; c'est l'époque philosophique que nous voyons prendre forme sous nos yeux, renverser les superstitions religieuses, les édifices vermoulus de

<sup>1</sup> *Archives israélites*, I, p. 13 ; 1866.

l'Église et du Talmud, et tout d'un coup marcher, s'avancer à pas de géant, remplir du bruit de ses doctrines réformatrices le temps et l'espace, et triompher à la gloire du Juif qui en est l'apôtre et le héros ; tandis que le Messie est un homme, un personnage très positif, au sens du Juif de l'orthodoxie bâtarde, et du Juif de la franche orthodoxie, resté dans les pays reculés de l'Europe, et dans les vastes régions de l'Afrique et de l'Asie, ce qu'étaient au commencement de ce siècle les condisciples de MM. Drach et Crémieux. Pour ces fidèles, qui forment la masse de la nation, l'époque philosophique que nous traversons n'est qu'une des étapes qui préparent le Messie, l'homme sous la loi duquel Israël doit un jour courber le monde<sup>1</sup>.

Une chose est par là même certaine, quoi qu'il se puisse dire, c'est que la croyance au Messie vengeur est vivace, et prodigieusement enracinée dans les entrailles de la nation d'un bout à l'autre de la terre. Elle est *la base de la religion juïdaique* ; elle est la dernière consolation du Juif ; et, dans le cours même de cette année 1866, les documents que nous transmettent des correspondances étrangères témoignent de sa fermeté singulière. Phénomène vraiment

<sup>1</sup> Peut-être même ne sera-t-il pas inutile d'observer chemin faisant, et en prenant note de la vitalité des traditions messianiques, que les plus grotesques superstitions se mêlent providentiellement à l'attente de la tourbe juïdaique et témoignent de l'indéfectible et prodigieuse vigueur de la foi populaire. Les graves rabbins nous enseignent, par exemple que, « d'après les anciennes prophéties, le Messie est venu dans le temps marqué ; qu'il ne vieillit pas, et qu'il reste caché sous terre, où il attend pour se manifester qu'Israël ait célébré comme il faut le sabbat. Les talmudistes ont abusé de ces paraboles en les interprétant ; et ils assurent que ce Messie donnera à son peuple, rassemblé dans la terre de Chanaan, un repas dont le vin sera celui d'Adam lui-même ; lequel vin est conservé par les Anges dans de vastes celliers, au centre de la terre..... A ce repas, on servira pour entrée le fameux poisson Léviathan..... de deux ou trois cents lieues de long ; » le peuple entier s'en rassasiera.

« Dieu avait, au commencement, créé le mâle et la femelle de ce singulier poisson ; mais, comme leur postérité aurait pu donner lieu à de grands embarras sur la terre, Dieu se ravisa fort heureusement, et tua la femelle, qu'il sala pour le repas du Messie. D'autres rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce même jour le taureau Béhémot. Il est si monstrueux qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes. La

incroyable au milieu de la décomposition providentielle que les croyances judaïques commencent à subir depuis quelques années, et de la transformation sensible d'Israël, prélude et présage d'événements futurs.

Fidèles à cette tradition, les Juifs se rattachent donc « avec une ardeur et une fermeté extraordinaires à l'espoir de voir bientôt l'arrivée du Messie » ; et pour la plupart « ils s'attendent à le voir naître parmi eux, ou plutôt chez certaines familles privilégiées et *bien connues*. La principale habite le point à peu près *le plus central* de l'Europe, la petite et affreuse ville de Sada-Gora, dans la Bukowine, véritable repaire juif, et de la pire espèce <sup>1</sup>. » Le chef actuel de cette famille messianique est pour les orthodoxes l'objet d'un culte religieux et qui touche de près au fétichisme ; car vous ne découvrez dans cet homme que le plus misérable des idiots. Courbé sous le faix d'une vieillese prématurée, les yeux chassieux et encadrés de rouge, Isrolka, — tel est son nom, — « est le Juif le plus riche de tous les pays slaves ; et quiconque sait ce que les Juifs de la Russie et de la Pologne amassent de richesses dans leurs masures en ruine, saura ce que cela veut dire. »

Grâce à l'espoir de l'arrivée prochaine du Messie chez les Juifs des pays slaves, la famille Isrolka a amassé des

femelle de ce taureau fut tuée par la même raison, mais elle ne fut point salée, attendu qu'on préférait le poisson. — Les Juifs les plus ignorants, — les vrais Juifs, ceux des traditions rabbiniques, — *jurent encore dans les affaires importantes sur leur part du Béhémoth.* • *Des Juifs au dix-neuvième siècle*, etc., p. 45, par M. Bail, ami des Juifs ; Paris, 1816, 2<sup>e</sup> édition.

Ces absurdités, mêlées d'immoralités dont le nombre et la qualité sont incroyables, ainsi que nos chapitres l'ont démontré, furent adoptées à titre de vérités vénérables par l'immense majorité des Juifs orthodoxes. — Lire dans le grave et docte Drach, ancien rabbin, lettre deuxième, p. 300 à 330 ; *id.*, *Harmonie*, etc., t. II, p. 489, etc. Voir *id.*, tous les écrits où s'est répandue l'encre des rabbins, par exemple les *Évangiles apocryphes*, par G. Brunet, p. 343-374 ; Paris, 1863, etc., etc.

<sup>1</sup> D'autres familles messianiques existent à Belz, en Galicie, à Kozk, en Podlachie, à Koziénica, gouvernement de Sandomir, et dans plusieurs communautés juives de l'empire des czars, etc.

millions depuis un siècle. « Les chefs de cette famille sont considérés comme des thaumaturges (*baulschem*) parmi leurs coreligionnaires. Sada-Gora est actuellement le rendez-vous universel, le pèlerinage de prédilection, pour ains<sup>i</sup> dire, des Juifs de la Russie, de la Pologne, de la Galicie, de la Bukowine, de la Moldavie et de la Valachie. Il est d'un devoir de foi rigoureux pour les fidèles de la famille Isrolka, qui se comptent *par centaines de mille*, de visiter au moins une fois dans leur vie le chef de cette famille messianique, et de lui apporter des cadeaux. On attache des bijoux aux corps des membres de cette famille, comme on ferait au corps d'une idole; on les comble de ducats et d'*impérials*. L'avare le plus endurci s'arrache une pièce d'or pour la sacrifier au représentant du Messie et se faire bienvenir de sa famille. Mais ni les Juifs qui donnent volontiers cet or, ni ceux qui le regrettent, n'aiment à parler de ces dons; et, à cause de cela, *on sait fort peu de chose, au loin*, de ces pèlerinages à Sada-Gora. En revanche, les Polonais et les étrangers passant à Sada-Gora ne peuvent assez vanter l'opulence éblouissante du palais du Messie, qui paraît être unique au monde.

« Au milieu des maisons misérables et en ruine des petits marchands et des usuriers, s'élève un palais riche et grandiose, entouré d'un certain nombre de maisons élégantes, mais plus petites et servant d'habitation aux fils et filles mariés d'Isrolka. Tout ce qu'on peut imaginer de luxe et de magnificence est rassemblé dans les appartements splendides de ces maisons. Au palais, il y a un véritable magasin d'argenterie ancienne et moderne, représentant une somme de plusieurs centaines de mille thalers. Les plus magnifiques tapis turcs, les tentures en damas le plus riche, se trouvent à profusion dans les pièces qui servent d'habitation, et ces objets magnifiques sont de pieuses offrandes des Juifs slaves! Des serres et des orangeries arrangées avec goût limitent le grand parc. Tout le palais forme une habitation princière, décorée et meublée avec

le luxe le plus raffiné. Au milieu des sales baraques de Sada-Gora, elle fait l'effet d'un palais de fée égaré et dépaycé. Et le possesseur de ces richesses et de ces magnificences, le père qui doit engendrer le Messie attendu ; le vase sacré d'un avenir glorieux tant espéré ; le descendant de David, dont *la vue seule* est regardée comme un bonheur si grand qu'on l'achète au poids de l'or, cet homme qu'on vénère comme un être surnaturel, ressemble à un être sans raison, voisin de l'animal.

« Rebiche Isrolka est en effet un homme dépourvu de toutes facultés intellectuelles. Sous les cheveux blancs qui recouvrent son crâne, l'esprit, la pensée font défaut ; il est vieux avant l'âge, caduc sans motif et sans raison. Son langage ne consiste qu'en sons inarticulés, intelligibles seulement pour sa famille et pour son secrétaire intime. Il est stupide au plus haut degré, se comporte presque entièrement comme une brute, pousse des cris sauvages, et s'assoupit à la manière des animaux. Cependant, lorsqu'il doit se montrer dans la rue, on le sait toujours plusieurs heures d'avance, et toutes les fenêtres et les portes, toutes les rues et les places se trouvent aussitôt encombrées d'une foule avide de le voir. On monte sur les toits et sur les arbres pour contempler le chef de la famille messianique ; on se bat et on se fait écraser pour admirer l'idole.

« Rebiche Isrolka est marié ; il a des fils et des filles, et la plupart de ces dernières sont mariées depuis l'enfance. Chacun de ses gendres, naturellement choisis parmi les riches du pays, est tenu de se fixer à Sada-Gora, et d'y bâtir, dans le voisinage du palais paternel, une maison semblable, mais plus petite. Chez eux, et dans leurs appartements particuliers, ses filles sont toujours habillées de velours et de riches soieries. Les cafetans ordinaires de ses fils et de ses gendres sont faits des étoffes les plus précieuses. Les petits enfants ont des bonnes françaises, allemandes, anglaises et russes, des gouverneurs et des précepteurs comme de jeunes princes et de jeunes princesses.

« De nombreux employés veillent aux affaires de la maison, qui consistent spécialement dans la réception des dons. Pendant la matinée, Rebiche Isrolka donne des audiences, c'est-à-dire qu'il reçoit, assisté de son secrétaire intime, quelques pèlerins annoncés longtemps d'avance, se laisse bêtement regarder pendant quelques instants; sans prononcer la moindre parole, et accepte le don traditionnel, qui ne peut être inférieur à dix florins (25 francs). Dans l'après-midi, il fait sa promenade en voiture. Naguère encore sa voiture était suivie d'un carrosse rempli de musiciens; mais cet accompagnement musical n'a plus lieu, probablement par suite d'une défense des autorités officielles.

« L'aïeul de Rebiche Isrolka, il y a plus de quarante ans de cela, étalait un luxe semblable en Russie, et poussait la témérité de son orgueil jusqu'à entretenir une garde personnelle de vingt Cosaques qui accompagnaient continuellement sa voiture. L'empereur Nicolas, que le hasard avait rendu témoin d'une pareille scène, lui interdit catégoriquement cet étalage de luxe oriental, et le fit arrêter, puis jeter dans la prison de Kiew, car ce Juif osa braver les ordres du souverain. Ses nombreux partisans et ses richesses lui ayant ouvert les portes de la prison, il vint chercher un refuge à Sada-Gora, dans la Bukowine autrichienne, où l'empereur Nicolas le réclama comme sujet russe. Mais l'argent de la famille Isrolka fut plus fort que l'empereur, et décida douze paysans de la Bukowine à affirmer par serment que le réfugié était né à Sada-Gora.

« Il y a quelques années, Rebiche Isrolka fut accusé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie. Des pièces fausses étaient sorties de chez lui et avaient été mises en circulation. Ce fut pour les chrétiens une occasion toute trouvée de jouer un tour à l'arrogant Juif, dont le luxe insolent offusquait tout le monde. Rebiche Isrolka fut arrêté sans aucun ménagement, et malgré les récriminations bruyantes des Juifs. Cette arrestation produisit une véritable émeute. Isrolka fut mis en prison et subit plusieurs interrogatoires. Mais, si

souvent qu'on l'interrogeât, jamais on ne put tirer une parole de lui. Comme on devait s'y attendre, les partisans et les membres de la famille d'Isrolka se réunirent pour se concerter sur les moyens d'obtenir la mise en liberté du père du Messie. Mais le juge auquel l'affaire fut confiée était un de ces hommes sur lesquels les séductions n'ont pas de prise ; il ne voulut lâcher à aucun prix un prisonnier contre lequel s'élevaient des accusations aussi graves. Comme ce fonctionnaire ne put être gagné ni par des promesses ni par des menaces, on chercha à le perdre de réputation auprès de ses supérieurs, ce qu'on croyait possible, l'argent aidant. Mais ce plan ne réussit pas.

« Les partisans d'Isrolka eurent alors l'idée de tirer leur chef des griffes du juge en obtenant la promotion de celui-ci à une place plus élevée. Une députation munie de recommandations sonnantes et diplomatiques se rendit à Vienne ; le juge fut nommé conseiller à la cour supérieure et quitta le pays. Son successeur relâcha Isrolka, en l'acquittant faute de preuves.

« La fabrique de fausse monnaie fut découverte plus tard ailleurs. Il devint donc évident qu'on avait eu grand tort de croire à la culpabilité d'Isrolka et de sa famille, en tant que faux monnayeurs. Ces gens sont non seulement trop riches, mais encore trop stupides pour commettre un pareil forfait <sup>1</sup>. »

Nous croyons devoir donner pour suite à ce récit le très curieux extrait d'un rapport que fit le docteur Buchanan, en 1810, à l'Église anglicane, à propos de cette foi messianique dont la persévérance est non moins remarquable chez *les Israélites de l'Inde* que dans la partie la plus centrale de l'Europe.

<sup>1</sup> Extrait de la *Volks-Halle* de Leipzig, *Monde*, 9 janvier 1866; — *ibid.*, en partie, *Univers israélite*, I, p. 34; 1865, traduit du *Fremdemblatt* de Vienne, reproduit par l'*Israélite* de Mayence du 30 mai. — *Id.*, *Arch. israél.*, XIII, p. 591; 1866. Cette revue *antimessianique* s'étonne que des journaux sérieux d'Autriche, où se trouve Sada-Gora, et de France, répètent ces faits sans réserve.



« Pendant mon séjour en Orient, j'ai partout trouvé des Juifs animés de l'espoir de retourner à Jérusalem et de voir leur Messie. Mais deux choses m'ont surtout frappé, c'est le souvenir qu'ils conservent de la destruction de Jérusalem et l'espérance qu'ils ont de voir un jour cette cité sainte renaître de ses ruines. Sans roi, sans patrie, ils s'entretennent sans cesse de leur nation ; l'éloignement des temps et des lieux semble n'avoir affaibli en rien le souvenir de leur infortune. Ils parlent de la Palestine comme d'un pays voisin et d'un accès facile... Ils croient que l'époque de leur délivrance n'est pas très éloignée, et regardent les révolutions qui agitent l'univers comme des présages de liberté. Un signe certain de notre prochain affranchissement, disent-ils, c'est qu'en presque tout pays les persécutions suscitées contre nous se ralentissent <sup>1</sup>. »

#### CONCLUSION.

De toutes parts affluent donc les documents dont la multitude nous entraîne à reconnaître ce que reconnaît une assemblée de doctes professeurs de théologie, à la tête desquels se plaçait un saint prêtre d'origine judaïque, M. l'abbé Goschler : « Les talmudistes, disait-il, sont le noyau indestructible de la nation qui subsistera jusqu'à la fin dans son entêtement et dans sa fidélité à conserver les Écritures<sup>2</sup>. » Et lorsque nous prêtons l'oreille à ces inébranlables orthodoxes, nous acquérons de plus en plus la certitude que le Messie « est le pivot de leur foi et de leur espérance<sup>3</sup> » !

Les paroles où se formulent les espérances immortelles et la foi de l'immense majorité du peuple juif, doivent donc se répéter à la fin de ces pages, afin que jamais elles ne sortent de notre mémoire, si nous prenons quelque souci de l'avenir :

<sup>1</sup> Partout donc les révolutions et les catastrophes sont l'espoir du Juif orthodoxe. *Hist. des Juifs*, par Malo, p. 523-526.

<sup>2</sup> Goschler, *Dict. encycl. de la théologie cathol.*, t. XII, p. 453.

<sup>3</sup> S. de Félicité (Vercruyse), *la Régénération*, p. 43; Courtrai, 1860.

Eh quoi ! pour nous Juifs, « Jérusalem serait un vain mot ? mais ce serait là le renversement immédiat de notre culte, de notre tradition, de notre raison d'être ! Toute la religion juive est fondée SUR L'IDÉE NATIONALE ; il n'est pas une aspiration, pas une pulsation qui ne soit vers LA PATRIE. En nous levant, en nous couchant, en nous mettant à table, nous invoquons Dieu pour qu'il hâte notre retour à Jérusalem, sans retard, *de nos jours* ; et ce seraient là de vaines paroles ?.... » Et l'on cesserait de croire l'idée du Messie « réalisable et acceptable » !...

« Heureusement il n'en est pas ainsi ! » et nous pouvons, nous devons continuer de dire : « Je crois fermement que le Messie doit venir ; et, quoi qu'il tarde, je l'attends ! » Nous l'attendons, et sans que notre foi défaille, nous répétons de notre voix la plus ferme le grand *toast national* : « *L'année prochaine à Jérusalem !* » A Jérusalem<sup>1</sup> !

<sup>1</sup> *Vide suprà*. « Beaucoup de Juifs, quand ils arrivent au terme de leur carrière, tournent leurs regards vers la Judée et viennent, disent-ils, attendre le Messie. Le Juif est tenace et persévérant... » J.-B. Morot, *Journal de voy. de Paris à Jérusalem*, p. 193 ; 1869.

Dans un article intéressant, mais dont nous ne pouvons partager toutes les idées ni toutes les appréciations, M. l'abbé E. Michaud nous signale les échecs que reçoit en Israël le Talmud, traité de vieille guenille, de fatras traditionnel, et contraire d'ailleurs à la loi formelle de Moïse. Il nous dit cependant les efforts d'une nouvelle école pour le réhabiliter, tandis que « ce qui subit chez la *plupart* des Israélites une altération grave, c'est le surnaturel, l'inspiration biblique et le caractère sacerdotal. » — Le monothéisme, ainsi qu'il l'observe, constitue tellement l'israélitisme, selon quelques-uns, que MM. Strauss et Renan, par exemple, leur « apparaissent comme de véritables israélites ». Cependant, ajoute-t-il, à côté de ces ruines « une double restauration cherche à s'opérer : la restauration de l'idée messianique, et de la nationalité juive. » Lire l'article intitulé *la Crise israélite en 1867*, dans le *Correspondant*, 25 décembre 1867.

DEUXIÈME DIVISION. — LE MESSIE JUDAÏQUE, SUITE,  
RÉALITÉS ET CONJECTURES.

L'attente d'un Messie, futur dominateur des peuples, est l'attente « du noyau indestructible de la nation ». — Quelques opinions dissidentes chez les réformistes, mais un événement les rallierait aux croyants. Si quelque séducteur se donnait pour le Messie, les Juifs pencheraient-ils de son côté ou du côté des États qui les ont faits citoyens? — Rapports évidents entre le Messie que le Juif attend, et l'homme que le chrétien désigne sous le nom d'Antechrist. — Tout se prépare pour la grande unité cosmopolite dont cet homme doit être l'expression. — Lorsque s'achèvera l'œuvre de déchristianiser le monde, le monde ne pourra-t-il accepter pour maître un fascinateur de race judaïque? — Exemples de dominateurs repoussés, puis unanimement acceptés. — Exemples d'hommes tout à coup sortis du néant pour s'élever au pinacle en temps de tourmente. — Du train de vapeur dont vont les idées et les choses, comment s'étonner que surgisse du sein de Juda celui qui réalisera les idées de souveraineté cosmopolite dont les Juifs sont les apôtres? Quelque Moïse ne se mettra-t-il pas à la tête de quelque formidable exode? — Les Juifs ne peuvent-ils au moins se faire les seconds, et l'appoint, des forces de quelque conquérant? — Exemples des ressources qu'Israël sait accumuler sur un même point; possibilités, facilités. — Coup d'œil jeté des hauteurs de l'histoire sur l'avenir.

L'attente du Messie, telle est donc, aujourd'hui même, l'attente d'Israël! Et malgré la singulière et prodigieuse déroute, malgré l'éroulement qui, de ce côté de l'Occident, tout à coup, après vingt siècles d'inébranlable résistance, vient de s'opérer dans le sein *des croyances talmudiques*, une foi vivace en cet *immense personnage* en reste le pivot, le point essentiel et indestructible. Mais ce Messie sera-t-il simple mortel? Sera-t-il homme ou homme-Dieu? Telle est, parmi les croyants, la question litigieuse; car chacun aujourd'hui se fait un Messie et l'habille à sa guise. Humainement parlant enfin, l'avènement de ce futur dominateur des peuples est-il un fait admissible et que le monde puisse envisager sans se sentir pris d'un accès de fou rire?

La très grande majorité, le véritable noyau de la race judaïque, continue, avons-nous dit, de voir en lui l'homme sur lequel se concentrent les désirs et l'attente des siècles. Quant à la minorité moins croyante, et aux yeux de laquelle une époque glorieuse ou messianique aurait la signification du Messie, le moindre événement suffirait à reconforter sa

foi défaillante ou boiteuse et à la reconstruire sur le modèle de la foi de ses pères. Que par exemple le renom d'un homme extraordinaire vienne à retentir dans le monde, et que les croyants orthodoxes, éblouis ou séduits, s'écrient : Voici l'homme d'Israël, celui qu'Israël attendait ; voici le Messie ! eh bien, à ce cri religieux et *tout national*, la minorité presque tout entière se rallierait au grand nombre, et cet homme deviendrait pour elle le Messie. Israël pourrait s'y tromper, ainsi que l'histoire témoigne qu'il lui arriva vingt fois de le faire dans le cours des siècles, ce qui ne l'empêcherait nullement de rester prêt à s'y tromper encore.

Devant cette certitude, voici maintenant la question que nous nous permettons de poser : Chaque Juif, chez tout peuple qui lui donne le droit de cité, est-il ou non membre de deux nations à la fois ? Car nul homme ne peut servir deux maîtres. Est-il membre de la nation juive d'abord par le sang, et surtout par le culte, avec lequel cette nationalité se confond ; est-il, en outre, par le fait *de notre législation*, s'il se réclame de la France, membre de la nation française ? Et dans ce cas est-il plus Français que Juif ou plus Juif que Français ? Que serait-il, que ferait-il, par exemple, si quelque agitateur, si quelque conquérant, levant l'étendard du Messie et le front couronné de l'aurole qu'y jetterait le jour glorieux de la victoire, se donnait pour le désiré d'Israël ? Et ce qui se demande à propos du Juif français, nous le demandons à propos de tout autre !

Enfin, s'il est un séducteur à qui les prophéties de l'Église ont donné le nom d'Antechrist ; si les chrétiens croient que cet aventurier commencera par les Juifs le cours de ses séductions, parce qu'il est dit qu'Israël doit voir en lui son Messie, n'est-ce pas pécher contre le bon sens que de tenir pour insensé le Juif qui se berce de sa prédominance future sur le chrétien ?

Ne cherchons dans les mots que les choses, et dès lors, soit que nous nous placions au point de vue purement humain, ou que nous nous fixions sur le terrain des

prophéties, qui font partie des trésors de science de l'Église, nous verrons les plus intimes rapports lier l'un à l'autre, ou plutôt amener à se confondre en une seule, la croyance du Juif à son Messie et celle du chrétien à l'homme que son langage a nommé du nom d'Antechrist.

En effet, si peu que les saintes Écritures ne soient point aux yeux du chrétien un radotage absurde et suranné; si peu que demeure en lui cette croyance indispensable à la civilisation des sociétés humaines : que l'Église ne peut ni mentir ni se tromper ; songeons que l'Antechrist n'est pas plus que le Messie une fable, un mythe, un symbole ; rappelons-nous que son règne, terrible et fécond en révolutions inouïes, en prodiges de toutes sortes, est *une réalité* future, ce qui équivaut à dire : un fait nécessairement en voie de formation, en train de nous arriver par les routes que, jour à jour les événements lui construisent. Mais gardons-nous, en même temps d'oublier que <sup>1</sup> ce personnage est un dominateur tellement *semblable à celui que les Juifs attendent*, qu'il sera difficile, impossible à ces aveugles de ne s'y point tromper ; car il porte en lui la réunion, la synthèse parfaite de toutes les aspirations anticatholiques que dix-huit siècles de judaïsme attribuent au libérateur futur de Juda.

Songeons en outre, ajoutera le chrétien, que de très longs intervalles ne séparent peut-être plus ce personnage de l'époque où notre vie s'écoule. Déjà, s'il nous agréé d'envisager l'avenir, tout semble se préparer pour son installation, nous voulons dire pour son passage. Et sous nos yeux, *d'un bout à l'autre de la terre*, le monde politique, le monde économique et commercial, conduit ou entraîné par les sociétés du monde occulte dont les Juifs sont les princes, se sont mis à brasser à la fois de toutes parts et avec une infatigable ardeur, la grande *unité cosmopolite*<sup>2</sup>. Ainsi se nomme, dans le langage du jour, le système d'où sortirait

<sup>1</sup> Unification des peuples, etc., réalisation partielle du socialisme...

<sup>2</sup> « Notre politique sera essentiellement universelle, cosmopolite, etc. » (Sic.) *Archives israélites*, n° I, p. 8, janvier 1869.

l'abolition de toutes frontières, de toutes patries, ou, si l'on veut, le remplacement de la patrie particulière de chaque peuple par une grande et universelle patrie qui serait celle de tous les hommes. Or, cette *unité*, qui réclame *une tête*, ne prépare-t-elle point, en se formant, le prodigieux avènement d'un unique et suprême dominateur dans lequel les Juifs pourraient voir le Messie en même temps que les chrétiens y reconnaîtraient l'Antechrist?

Lorsque le christianisme, graduellement, *méthodiquement* chassé du gouvernement et de l'éducation des peuples, et dès lors repoussé par la licence croissante des mœurs, par les appétits d'une ambition féroce et d'une cupidité sans frein, se voyant partout proscrit, honni, vilipendé, ne sera plus guère au milieu des masses qu'il avait civilisées, qu'un objet de mépris et de haine<sup>1</sup>, pensons-nous que ce dominateur des peuples, que ce conquérant des intelligences faussées et des cœurs corrompus, que ce fascinateur suprême dont le vœu sera le vœu du genre humain, ne puisse appartenir à la race judaïque? L'obstacle pourrait-il être, alors, un reste de ces sentiments chrétiens qui seront devenus un odieux préjugé pour les hommes du jour, et dont notre siècle déjà prend à tâche et se fait gloire de dissiper les vestiges?

Que si, dans plusieurs des circonstances que l'imprévu fit surgir avec la toute-puissance des révolutions modernes et la vivacité d'un ressort, nous avons vu, de nos yeux, un homme abandonné comme le doit être d'abord l'Antechrist, sinon repoussé par le peuple auquel il s'offrait en sauveur, saisi par la force publique, condamné sans qu'une âme s'émeuve, emprisonné, gracié, repris après nouvelle tentative et condamné, puis oublié de nouveau, devenir tout à coup, parce que le souffle politique avait changé, l'homme de la situation, remuer, bouleverser en sa faveur les esprits, plier sous les millions de suffrages dont l'accablaient les indifférents ou les ennemis de la veille, se trouver maître en

<sup>1</sup> « Lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre? » *Saint Luc*, chap. XVIII, v. 8.

un clin d'œil des volontés, de la vie et des forces d'un peuple, comment arriverions-nous à nier, *indépendamment du langage prophétique des Écritures de l'Église*, que, dans les circonstances préparées de *longue date par les révolutionnaires du monde entier*, un seul homme, un de ces coryphées de révolutions qui fascinent et entraînent les multitudes, puisse, en un instant, se trouver sur les lèvres, dans les vœux et à la tête des peuples, ardents à tourner les merveilleuses aptitudes de sa personne vers le but final de leurs aspirations ?

Lorsque s'évanouirent les jours néfastes du siècle dernier, pour céder la place au siècle que nous occupons, n'avons-nous point vu des hommes sortis d'une obscurité profonde dresser fièrement la tête sous les plumes de la toque directoriale, se draper dans les plis de la toge consulaire, et ne manquer que d'audace et de génie pour s'élever au pinacle, pour saisir et s'approprier, aux applaudissements de la foule, les insignes du pouvoir suprême ? N'avons-nous point vu, tandis que grondait le torrent des idées et des passions révolutionnaires, surgir du fond de la Corse un homme de prodiges, un soldat <sup>1</sup> sous les regards duquel le monde se tut, sous la main de qui peuples et rois s'humilièrent ? Ne l'avons-nous point vu porté sur le pavois par le peuple le plus généreux de la terre ? N'avons-nous point vu ses lieutenants *couvrir*, sans trop étonner le monde, ou *tenter de couvrir* leurs épaules du manteau des rois ? N'avons-nous point vu le fils d'un hôtelier, le séminariste, l'intrépide, le légendaire Murat, suivi de près par son camarade Bernadotte, pauvre enfant de la Gascogne, faire chacun de la selle de leur cheval le siège d'un trône ? Issu de race judaïque <sup>2</sup>, le maréchal Soult ne se vit-il point au moment de donner à sa vaillante épée la forme d'un

<sup>1</sup> La Corse n'eût-elle pas alors été déclarée française, qui demande, en temps de tourmente, à l'homme dont la main saisit avec vigueur la barre du gouvernail, son acte de naissance ?

<sup>2</sup> Ce qu'affirme le premier ministre de la Grande-Bretagne, Juif lui-même d'origine. Le maréchal Soult se crut au moment de monter sur le trône de Portugal, dont il rêvait peut-être de se faire un échelon au trône ibérique.

sceptre ? Et qui se fût étonné si le même désir eût traversé le cœur du Juif Masséna ? *Cet enfant chéri de la victoire*<sup>1</sup> était-il inégal à son frère d'armes et de race par un autre côté que le côté de l'ambition ? Eh bien ! que les circonstances redeviennent ce qu'elles furent alors ; que la fortune politique ait pour des visages nouveaux de nouveaux et de plus irrésistibles sourires ; qu'il se rencontre un sophiste pétri d'habileté, un de ces coryphées de révolutions dont le souffle fanatise les peuples, un de ces retors et valeureux capitaines pour lesquels se passionne le soldat, et qui, peut-être à l'insu du public, ainsi que Soult et Masséna, se trouverait être un des rejetons égarés de la race juive ; qu'il surgisse un de ces habiles et glorieux inconnus que ses frères de sang sauraient aussi bien reconnaître que soutenir, et surtout à une époque où les lois de *la civilisation révolutionnaire* ont fait de tout citoyen et par conséquent *de tout Juif un soldat* ; que cet homme, enfin, porté par le vent de la tempête, joigne l'audace aux services, et, qui de nous, après les spectacles dont notre siècle a rassasié nos yeux, s'imaginera que tout à coup un diadème impérial ne pourrait tomber, s'abattre sur le front de ce nouveau venu ? Qui nous dira la hauteur à laquelle ne saurait s'élever cet ambitieux, foulant aux pieds les débris de trônes fracassés par les révolutions et par les batailles ? Et qui pensera que ce nouvel empereur d'une république universelle et égalitaire, élargissant la voie terrible que suivirent jadis les empereurs de la république romaine, ne pourrait inaugurer une nouvelle ère césarienne ! Qui s'étonnerait, en un mot, de le voir dicter ses lois au monde, dont les rênes financières flottent et ne cesseront de flotter aux mains d'Israël, en voie de devenir d'un bout à l'autre de la terre ce qu'il est en Allemagne, c'est-à-dire le distributeur et le régulateur *des seules idées que le public libéral et lettré favorise et acclame !*

<sup>1</sup> Surnom que le soldat donnait à ce maréchal, dont le nom juif était **Manarsé**.



Est-ce que déjà les hommes éminents du judaïsme ne sont point des hommes avoués, recherchés, courtisés ? Est-ce que déjà, dans les comices électoraux de l'Angleterre ou de la France, *le suffrage d'élite*, c'est-à-dire le suffrage restreint, et *le suffrage confus des masses*, c'est-à-dire celui que l'on nomme universel, hésitent l'un et l'autre à les élever au pinacle ? Est-ce que leurs banquiers, leurs financiers, hommes d'État véritables pour la plupart, ne sont point les banquiers et quelquefois les ministres des princes, les financiers des royaumes, les chefs et les dominateurs de toutes les entreprises industrielles, de toutes les grandes et *colossales* compagnies de l'Europe, les arbitres, en un mot, de la paix et de la guerre, avec lesquels doivent compter, et plus humblement quelquefois que ne le suppose le vulgaire, les élus de la victoire, les têtes couronnées les plus hautes et les républiques les plus fières <sup>1</sup> ?

En vérité ! du milieu de ces parvenus sans nombre de la nation juive ; du milieu de ces hommes que l'Europe fait ses conseillers et ses juges, ses législateurs et ses chefs d'armée, pourquoi ne se rencontrerait-il pas un beau jour et au moment d'une crise suprême un homme que les peuples en s'unifiant feraient le dépositaire du pouvoir universel ? et, que ce pouvoir ait pour titre présidence ou royauté, protectorat, césarisme ou empire, le mot ferait-il rien à la chose <sup>2</sup> ?

<sup>1</sup> Le *Petit Figaro* nous dit le 12 avril 1869, d'après le *Bévois*, journal socialiste, il est vrai : « Les héritiers de M. de Rothschild connaissent enfin le chiffre exact de la fortune du célèbre financier ; la somme totale est d'un milliard sept cents millions. » — « Avec ses frères il prêtait au monde entier, et commandait, bourse en main, à tous les souverains. » Le *Monde*, 18 novembre 1868. La fortune de cette famille peut s'accroître *démesurément* par des opérations, des mariages, et s'associer à d'autres fortunes judaïques... Voir la note du chap. x, div. 21, sur M. de Rothschild.

<sup>2</sup> L'émancipation du Juif a produit les effets qu'on en attendait ; « elle a permis à ce peuple d'entrer dans toutes les carrières. Il a eu des ministres remarquables, des financiers éminents, de grands orateurs, des militaires distingués, des ingénieurs habiles, des juriconsultes profonds, de grands artistes ; en un mot, il possède tout ce qu'il faut pour former un milieu indépendant, et se gouverner lui-même. » (Ajoutons : et, pour gouverner d'autres que lui-même.) Amédée Nicolas, *Conjectures sur les âges de l'Église*, p. 372 ; Paris, 1878.

Pourquoi donc, du train de vapeur ou de foudre dont partent et se précipitent aujourd'hui les choses, pourquoi, si les regards se tournent vers les points de l'avenir qui menacent l'Europe entière de *bouleversements radicaux*, pourquoi s'étonner que du sang de Jacob, tout à coup, surgisse au jour inattendu le dominateur qui réaliserait les doctrines cosmopolites dont Israël est l'apôtre, dont le libéralisme n'est que l'écho ? Où donc, en vérité, puisque les nations dociles à sa voix tendent à s'unifier, à se fondre en un peuple unique, où rencontrer un homme plus apte que le Juif à la position nouvelle, plus intime à l'universalité des intérêts et des choses dont il est presque en tous lieux le créateur, plus *cosmopolite*, et nous répétons ce terme, car Israël est le seul homme qui puisse être, grâce au *privilege de sa constitution physique*, et qui de tout temps ait été, par le fait même de la dispersion, le citoyen du globe entier<sup>1</sup> !

Quel homme, à quelque point de vue que l'on se place, aurait de plus justes et légitimes chances que le Juif à se faire accepter au milieu de populations émues, troublées, confondues, pressées, poussées par des guerres ou des bouleversements les unes sur les autres ; populations qui, formées à maudire le Christ et la loi civilisatrice du dévouement, ne savent déjà plus à peine apprécier d'autres biens que les biens de la terre, et dont les furieux appétits se tournent, comme vers un but final, du côté des richesses, pour la multiplication desquelles semble créé tout exprès le génie du Juif.

Au moment donné, comment donc ne peut-on admettre que la race judaïque fasse sortir de son sein quelque Joseph doué des dons nécessaires à l'organisation et au gouvernement de quelque colossale Égypte ? quelque Moïse suscité pour organiser, pour diriger vers la terre des patriarches<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Voir au chapitre Influences.

<sup>2</sup> Voyez toutes ses tentatives, tous ses préparatifs pour y mener son retour. Lire toutes ses Revues : — par exemple, *Archives israélites*, *Univers israélite*, etc., etc.

quelque formidable exode, pour briser l'orgueil de quelque Pharaon ? Comment, au moins, ne point se rabattre à penser qu'il se rencontre au-dessus de ces fils de Jacob, si nous les reléguons au rôle secondaire, un grand politique, un ambitieux, un génie assez fort, grâce à l'appoint des mobiles et prodigieuses ressources d'Israël, pour gouverner les foules appelées à jouer sous ses ordres le dernier acte des révolutions et pour s'emparer du rôle suprême ?

Mais, s'il ne peut se résigner à n'être que le second de ce génie ambitieux dont l'étoile ferait luire à ses yeux le triomphe que rêve sa secrète et terrible ambition, où donc Juda rencontrerait-il ce levier d'Archimède capable de soulever le monde ? En quel lieu de la terre sentirait-il se mouvoir sous sa main la population judaïque nécessaire à cet exode triomphal, à cette conquête d'un pouvoir universel, à l'exercice de cette prodigieuse domination que doivent à la fois subir et accepter les peuples conquis ou séduits ?

Nous ne saurions le dire, et pourtant nous répliquerions sans le moindre embarras : Ce sera partout ; et de plus, s'il le faut, ce sera dans un lieu déterminé, n'importe lequel ! Ce sera *partout* ; car *c'est là que demeure le Juif*, ce peuple dont le *flot mobile* et cosmopolite se répand, comme par une pente naturelle, dans tous les plis de ce globe. Ou bien ce sera *dans un lieu déterminé*, si les menées des sectes révolutionnaires, et certaines agglomérations judaïques, ont préparé soit en Europe, soit ailleurs, la surprise de ces événements. Et leur arrivée peut être rapide, car déjà de nos jours, c'est-à-dire *aux débuts de l'ère du progrès des choses matérielles*, un instant de vapeur suffit sur terre ou sur mer au transport de multitudes immenses. Déjà même, grâce au caprice apparent du hasard, ou grâce aux calculs du génie, tout un peuple de Juifs se trouve, comme s'il s'agissait de l'exécution d'un dessein mûri de longue date, aggloméré dans un État qui porte un nom redevenu moderne, le nom de Roumanie, ce pays qu'Israël et ses adversaires ont appelé d'une même lèvre la nouvelle Palestine.

Or, ne l'oublions plus : le coin de terre que baigne le Danube près de se noyer dans la mer Noire, et sur lequel tout à l'heure s'arrêtait notre regard, héberge et condense une force que quelques brèves *années* ont portée de vingt-cinq à près de cinq cent mille âmes, chiffre qui nous paraîtrait énorme si nos yeux ne le voyaient croître et se prêter à un développement aussi rapide que monstrueux ; si, de plus, à quelques heures de cette puissante et croissante population, la Russie, la Pologne, la Hongrie, l'Autriche ne nourrissaient des essaims de ces fils de Jacob dont la fécondité s'affirme par un soudain et inexplicable réveil <sup>1</sup>.

Résumons-nous donc, et reprenons-nous à nous le demander : cette nation *universelle*, aidée de tout ce que notre monde contient et produit de mécontents et de mécréants ; aidée de tout ce qui se dit et se croit philosophe ; aidée par tous les hommes de philanthropie naïve ; par tous les rêveurs vides d'une croyance déterminée, ou dont l'ignorance ne prend pour guide qu'un catholicisme sentimental ; aidée par l'association *latente* de la maçonnerie *universelle*, dont les principaux directeurs du judaïsme sont l'âme et la vie ; aidée par l'association *patente* de l'*Alliance israélite universelle* qui rallie et soude à son corps les éléments désagrégés de tous les cultes ; cette nation, disons-nous, n'est-elle pas en voie, ne se trouve-t-elle pas à la veille de devenir la première force du monde ? Maîtresse de la presse et de l'enseignement ; maîtresse de l'or et de l'industrie dans la plupart des royaumes ; maîtresse de la vapeur qui donne des ailes à des nations entières formées en corps d'armée <sup>2</sup>, et les vomit sur un point de l'espace, sans plus d'efforts qu'il y a peu d'années une diligence jetait d'une ville à la ville voisine quelques familles bourgeoises ; en un mot, recrutant toutes les forces vives des peuples,

<sup>1</sup> L'Allemagne seule en compte 1,250,000, l'Europe 3,238,000, etc. *Géographie et statistique médicales, ut supra*, t. II, p. 132-135 ; 1857. Le nouveau *Fremdemblatt* nous dit, en avril 1869, que la Hongrie, voisine de la Roumanie, compte 500,000 Juifs.

<sup>2</sup> La Prusse à Sadowa ; premier essai, *qui sera bien dépassé*.

cette nation pourrait-elle éprouver un embarras sérieux laisser, un beau jour, tomber comme des nues un essaim de population sur un point donné de l'Europe : sur la Palestine, si tel est son but ; sur cette terre désolée, plongée dans un deuil ineffable depuis qu'elle est veuve d'Israël, et que nous verrions si promptement restaurée, reprendre ses sourires et sa joie, si, de rechef, elle s'ouvrait au peuple opulent et industriel qui jadis féconda son sein ?

Le jour où il plairait à Israël de mettre à profit, pour opérer ce rapatriement, l'une des grandes crises que la politique révolutionnaire prépare au monde, avec quelle facilité les légions et les millions des Juifs ne se laisseraient-ils point couler vers la Terre-Sainte ! Et que le lecteur, mis sur la voie de se convaincre par sa propre raison, nous permette une hypothèse dans laquelle nous ne ferons entrer pour éléments que les faits rendus possibles par l'état actuel et la marche des esprits et des choses.

Supposons, par exemple, non point une de ces crises où il s'agit pour un ministre tel qu'était feu M. de Cavour, de débiter à la sourdine, et de rallier à sa politique les coureurs d'aventures malsaines des États limitrophes, pour les jeter sur tels et tels territoires de voisins, objets de ses convoitises ; supposons, non point encore une de ces crises plus grandes où il s'agit, pour un ministre tel que M. de Bismarck, de briser une seule et unique puissance, en soulevant à la fois contre elle ses voisins et ses propres sujets ; car ces deux suppositions seraient trop mesquines : mais admettons une de ces crises épouvantables, immenses, une de ces tourmentes européennes dont la fermentation qui commence à travailler tous les peuples donne au monde entier le présage, et qui, tout à coup se déchaînant, précipite et fracasse les royaumes les uns contre les autres<sup>1</sup>. Notre hypothèse est bien posée, bien comprise, nous y sommes ! Tout s'agite

<sup>1</sup> Mélange, par exemple, des questions d'Orient et d'Europe, auxquelles s'immiscient l'Amérique et une partie de l'Asie, entraînés par la Russie et l'Angleterre, etc., etc.

et se soulève ; un bruit affreux de ruines retentit, car les premiers coups sont portés. Mais pour un instant la mêlée cesse ; on s'arrête, on se recueille, la lassitude et l'étourdissement donnent un semblant de calme : calme sinistre pendant lequel les cœurs se préparent à reprendre la partie jusqu'à ce qu'il en sorte un vainqueur, jusqu'à ce qu'ils accomplisse l'écrasement final d'une moitié d'un continent...

Un cri part à ce moment et se répète de bouche en bouche : Les Juifs, les Juifs entrent en lice ! Voici, voici se mouvoir et apparaître les Juifs, qui tout à coup se dégagent du sein des nations étrangères, et se dessinent en corps de nation. Une faveur croissante les accueille, car nous savons que les Juifs, au milieu de ces foules dont les coups sont suspendus, comptent de nombreux, d'intéressés et de chaleureux amis. Ils comptent ceux que les sociétés secrètes ont enrôlés dans toutes les ténèbres et dans les conciliabules des deux mondes ; et nous savons, depuis un siècle, quelle fut dans les grandes guerres l'action terrible de ces sociétés <sup>1</sup> ; ils comptent tout ce qui maudit avec eux le Christ, tout ce qui rêve avec eux le bouleversement des institutions et des sociétés chrétiennes ; ils ont enfin à compter, bon gré mal gré, tout ce qui souffre du mal de la convoitise et de l'envie ; tout ce qui se nourrit de songes malsains et d'utopies démagogiques ; tout ce qui fermente dans le monde des idées fausses et des sentiments vicieux ! — Eux ? les Juifs, arriver ? c'est un rêve ! Où cela donc ? — Un rêve ? nous allons le voir. Regardez ; car le télégraphe a donné ses mots d'ordre, et la vapeur a chauffé. Les uns, là-bas, favorisés par des populations ou par des partis, arrivent du pas des avalanches, après s'être condensés dans certaines régions de la terre, où, comme dans la proximité des rives danubiennes, les espérances dont les flatte l'avenir les ont accumulés par centaines de mille. Du nord et de l'est, de l'ouest et du sud, dans les champs de bataille de la guerre et de la politique,

<sup>1</sup> Lire le protestant Eckert, l'abbé Gyr, etc.

voici venir, voici tomber en troupes grossissantes, et comme la sauterelle du désert, des Juifs de toutes langues, les arbitres improvisés du monde !... Ces nouveaux venus, ces inattendus, sont-ils les alliés du Russe, de l'Anglais, de tout autre ? Nous l'ignorons.... Mais tournez les yeux du côté de la mer, et, dans ces nefs que berce la vague, n'apercevez-vous pas de nouvelles recrues encore ? Sur ces puissants vaisseaux ? — Oui. — Sur ces flottes immenses ? — Oui... Les premiers cinglent des havres de l'Amérique ; ils sont chargés d'*auxiliaires* et de *stipendiés*. Les ports de tel et tel État de l'Europe ont laissé s'échapper les autres. Équipées par les Juifs, ces villes flottantes s'avancent chargées de leurs émigrants ramassés sur telle et telle côte, et du ramas des Garibaldiens de l'époque, heureux de militer aux gages d'Israël et de couper un accès de leur fièvre cosmopolite en se livrant à quelque désespérée croisade contre la Croix, dont se signent quelques peuples encore <sup>1</sup> !

<sup>1</sup> L'histoire des conquêtes de l'Alexandre tartare, de Tamerlan, ressemble à un conte oriental. En nous rappelant ce que le monde a vu, songeons à ce qu'il peut voir aujourd'hui que les événements ne marchent plus, mais qu'ils bondissent et couvrent la terre à la façon des torrents. Une campagne de quinze jours vient de transformer l'Europe centrale ; et, d'un coup, fut brisé l'empire autrichien comme un verre, grâce aux indécisions et aux lâchetés, grâce aux trahisons ménagées par les sociétés occultes de l'Europe entière, et malgré la force, malgré le courage héroïque de ses armées. Depuis ce jour sinistre et merveilleux, et c'était hier, que de nouveaux, que d'effrayants progrès dans l'art de détruire et de dompter les hommes !

Nous avons évité de nous appuyer sur les antiques prophéties de l'Église, que nous examinerons dans un autre ouvrage, et dont les textes annoncent en termes positifs les faits grandioses qui nous semblent en voie de s'accomplir. A plus forte raison laissons-nous de côté les prophéties de toute origine qui, de nos jours surtout, tourmentent le monde <sup>1</sup>. Notre unique dessein, sous le tyrannique et atroce empire de la Politique des faits accomplis, qui date de la ruine du droit chrétien ; en d'autres termes, notre but unique, sous le règne émouvant de l'imprévu qui désole aujourd'hui les peuples arrachés du sol fixe et solide de la foi chrétienne, c'est de faire apparaître, aux yeux sains et limpides, un coin du tableau vivant dans lequel se heurtent et s'essayaient au mouvement les événements que tout observateur peut juger possibles.

<sup>1</sup> La plupart sont contenues dans trois volumes de 1861, 1862 et 1863, que nous fîmes revenir du Piémont : *I futuri destini*, — *Commenti alle predizioni*, etc., — et *Il Vaticinatore*, Torino, Martinego. — Un recueil français, l'oracle de M. H. Dujardin, avait précédé ces ouvrages ; Paris, 1840, Camus.

Les yeux des hommes se tournent vers le théâtre grandiose des événements ; et les uns frémissent d'une impuisante indignation, tandis que les autres battent des mains. C'est alors que, pacifiquement ou non, les expéditions successives d'Israël s'unissent aux armées des peuples qui s'unifient pour donner au monde son maître, et que ses flottes s'abattent sur le littoral à demi délaissé de la Palestine, où, voyage par voyage, elles jettent leurs essaims triomphants.

Oubliant qu'en temps de tourmente et de vertige révolutionnaires les plus étranges conceptions se trouvent être quelquefois les plus réalisables, on sourit de l'hypothèse. On sourit, on lève les épaules ; moyen facile et banal de trancher les questions ardues ! et cependant, pour sourire, il faut avoir perdu la mémoire des faits dont on vient d'être le témoin ; il faut ne vouloir point se rappeler qu'hier encore, une des plus puissantes nations du monde, la première puissance maritime de la terre, tremblait devant un fantôme moins redoutable à coup sûr que celui du judaïsme ; fantôme qui, se dressant devant l'Angleterre, chaque jour menaçait de prendre corps, et *privait de leur sommeil ses hommes d'État et ses marins*. Oui, c'était hier ; et comment oublier que, d'un bout à l'autre de ses rivages, l'empire britannique, attendant et redoutant des avalanches de navires hostiles, braquait ses lunettes vers la mer, où le vent qui soufflait du côté de l'Union se contenta cette fois d'apporter des menaces ! Est-ce que ces bandes aventurières et improvisées, connues sous le nom de Fénians, ne furent point, en un moment, la terreur de l'Angleterre ? Est-ce qu'en un clin d'œil, tout absurdes qu'on les eût déclarées la veille, l'Angleterre ne se prit pas à trembler devant elles ? Si, laissant de côté les prophéties *sacrées*, qui donneraient au chrétien un trop facile gain de cause, nous nous bornons à suivre de l'œil la marche actuelle des événements, est-ce que le progrès des doctrines, des influences et des forces judaïques ne nous montre pas, arrivant sur nous des hauteurs de l'avenir, une nouvelle



sorte de Fénians que, soit de la Roumanie, soit de tel ou tel autre point du globe, le judaïsme aura tirés de son sang ? Et, tôt ou tard, que dire à ces mots, à ce cri : Les voici lancés par la vapeur dans leurs chariots de guerre, ou sur des navires armés de leurs millions, couverts de leurs soldats, et côte à côte desquels il faudra sans douter compter les flottes et les armées de quelque coalition de puissances.

Grand spectacle, et qui, sous cette forme ou sous toute autre, *n'importe laquelle*, s'accomplira quelque jour, à la surprise immense de ceux que la nature de leur esprit et la force de leurs études préparent si fortement à ne rien voir. — Les Juifs ! les Juifs ! criera-t-on presque soudain de toutes parts, dans une des crises grandioses où les peuples jetés, lancés les uns contre les autres, se mêlent ainsi que des corps broyés. Et les Juifs avancent ! Ne viennent-ils pas de mettre à leur tête un des leurs ? ou du moins ne viennent-ils pas d'acclamer, et sans lui demander quel est son sang, un conquérant, un homme doué du génie des fourberies politiques, un sinistre fascinateur autour duquel se pressent des multitudes fanatisées ? Tous ensemble ils se prennent à l'appeler le Messie ; écoutons, écoutons ! Tous ensemble ils l'appellent frénétiquement le sauveur, la gloire, la paix et la joie du monde. Portés sur le flot roulant de cette force militante, l'étrange triomphateur apparaît, et ces cris le précèdent : Gloire et bonheur à la terre délivrée ! Le voilà donc enfin le vrai Messie ; celui qui maudit et chasse ignominieusement le Christ, cet austère et sombre ennemi de l'homme ; celui qui écrase l'infâme, celui qui en purge le monde. Il est l'apôtre et le prince de la fraternité universelle ; sa sainte mission est d'unir les hommes, d'unifier les peuples, et de les combler des biens de la terre. La jouissance de tous les biens et de toutes les voluptés, voilà sa loi suprême, méconnue, outragée jusqu'à ce jour par tous les fourbes et tous les hypocondres qui, sous le signe détestable de la croix, et sous la crosse des évêques, dociles au gouvernement de la tiare, ont tyrannisé la terre !

Un instant étonné, le monde s'arrête, hésite ; puis de toutes parts, les peuples en armes, et à demi brisés, s'écrient : A nous, à nous le Messie des Juifs ; qu'il vive et qu'il règne ! A nous la paix et la joie dont il comble les hommes, et que toutes les nations de la terre ne soient qu'une nation sous son sceptre. Il est le roi des rois. Heureux et fiers d'être ses lieutenants, que nos souverains de toutes dates s'abaissent sous la force de son bras. Qu'il soit notre monarque, notre père ; non, qu'il soit notre Dieu ! Peuples, genoux en terre, et croyons à sa parole : que l'humanité, le seul et vrai Dieu de la terre, s'adore elle-même dans ce représentant du plus admirable et du plus divin de tous les hommes !

Mais à quoi bon ce tableau de fantaisie, dans lequel, *évitant toute intervention surnaturelle, et toute impossibilité politique*, on remarquera le soin que nous avons pris de réunir certains traits que *les traditions des peuples attribuent aux jours tourmentés de l'Antechrist* ? A quoi bon ces éléments réunis, et auxquels notre plume semble donner par anticipation la forme définitive de l'histoire ? Car s'il est indubitable pour l'observateur qui tient à se placer *en dehors de toute prophétie* que quelque chose de nouveau, *d'incroyable, d'immense, se prépare, se brasse dans le monde*, s'annonce même en faveur de la nation juive par des indices avant-coureurs, il n'est guère moins certain, lorsqu'il s'agit de révolutions dont la fougue longtemps comprimée menace de bouleverser le monde, que l'événement attendu sous un aspect, aime à se présenter sous un autre, et ne fait son entrée sur la scène que par une des portes dont les battants semblaient devoir refuser de s'ouvrir. A quoi bon cette peinture, répéterons-nous donc, si ce n'est à constater que, dans le monde révolutionnaire nouvellement éclos, les événements indiqués, loin de revêtir le moindre caractère d'impossibilité, sont possibles de tous points, *et le sont de mille manières*<sup>1</sup> !

<sup>1</sup> Soigneux que nous fûmes de ne tenir compte, en fait d'éléments historiques, que de réalités palpables, nous ne nous sommes préoccupés

Et c'est devant les chances de cet avenir, tout en conservant pour les Juifs les sentiments de sincère fraternité que l'homme civilisé doit à tout autre homme, que nous provoquons quiconque a daigné s'initier aux choses et aux personnes de ce monde, à se former l'idée du rôle immense et subit que pourrait y jouer le plus tenace et le plus sagace, le plus antichrétien et le plus cosmopolite des peuples, celui qui, présent en tous pays, ne cesse d'y rester citoyen d'une nation étrangère ; celui dont un signe télégraphique peut, en un instant, agglomérer sur un même point les flots pressés ; en un mot, celui qui tient entre ses mains le prix de toute chose, et, si l'histoire moderne ne nous trompe, celui qui tient à peu près le prix de tout homme, le signe de toute puissance et de toute jouissance, le talisman universel, le roi des métaux et des empires déchristianisés : l'or.

---

Une croix de bois a sauvé le monde, disait à la Révolution haletante au milieu des ruines l'un des hommes d'État et des coryphées du libéralisme (M. de Montlosier). Après avoir fait toucher du doigt l'imminence et l'énormité du danger qui menace la civilisation chrétienne (c'est-à-dire l'ordre qui donne à la vie sociale sa plénitude), nous devons le répéter à notre tour : un seul et unique sauveur pourrait arrêter sur sa pente le monde aujourd'hui presque judaïsé : ce monde que ravagent et poussent de concert à sa ruine les doctrines antiphilosophiques de la philosophie du dix-huitième siècle, et l'implacable égoïsme de l'économie et de la politique déchristianisées. Or, ce sauveur, ce serait

que des Juifs, et nous avons omis, dans la construction de notre hypothèse, l'existence et l'intervention des dix tribus d'Israël. Quelques hommes sérieux et savants prétendent, et nous ne l'ignorons nullement, que le noyau de ces dix tribus, relégué dans l'une des oasis intérieures de l'Afrique, y forme un peuple à part, tout prêt à venir, un beau jour, et par une nouvelle exode, jeter un poids inattendu dans la balance des événements.....

encore et toujours la même croix du Calvaire, horreur et abomination du Juif.

Mais comment espérer le franc retour des gouvernements à la Croix, à la foi de nos pères qu'ils ont repoussées : cette croix, cette foi, qui repoussent loin de nous les principes de *déraison* et d'orgueil, de division et d'*asservissement*, que l'Europe doit à la presse, à l'enseignement, aux infatigables machinations du Juif son précepteur, *et bientôt son maître !* (Voir les menaçants aveux de M. Disraeli, etc.)

O chance inespérée du salut ! un concile œcuménique, composé, formé du sang, de la science et de la piété de tous les peuples chrétiens, offre au monde éperdu la plus simple et la plus solennelle occasion de ce retour. Déjà les peuples seront-ils trop judaïsés pour qu'il leur reste dans l'esprit le bon sens de la saisir, eux que nous voyons se prêter si facilement au *laisser faire* en ce qui gaspille et attaque la somme de leurs vraies richesses, de leurs libertés sérieuses et de leur paix ? Ou bien, leurs yeux tout à coup se dessilleront-ils ; leur sera-t-il donné de *se laisser faire* et de se rendre aux conseils de cette Église que distingue le nom d'UNIVERSELLE, parce qu'elle fut instituée par son divin fondateur pour répondre aux besoins *de tous les temps, dans tous les lieux et de tous les hommes* ? En un mot, sauront-ils mettre à profit cette large voie de sagesse, de vraie science et de salut ?

A peine osons-nous espérer ce bonheur ; et pourtant les nations sont nées guérissables !... Mais, quel que soit le cours actuel des choses, le Juif, que nos feuilles ont montré rêvant le rôle de peuple-roi ; rêvant mieux encore, et dans un certain sens rêvant plus juste, mais pour un moins prochain avenir, c'est-à-dire rêvant le rôle de peuple-arbitre, de *peuple-pape*, le Juif, tôt ou tard, et cela nous semble indubitable, reprendra sur nous le dessus. Nous le verrons surgir aidé des innombrables et disparates auxiliaires que sa parole a disciplinés ; ou plutôt, nous le verrons faire pencher de sa main la balance des événements en faveur de

quelque prodigieux aventurier dont il aura suivi la fortune, et dont la fourberie, en déjouant ses plans, dessillera ses yeux. Ainsi nous entraîne à conclure une perspective nouvelle dont les faibles lointains se sont offerts à notre esprit, frappé des rapports saisissants qui se manifestent entre les *prophéties de l'Église* et les révolutions radicales qui sont en voie de s'accomplir. Mais, écrit au simple point de vue des possibilités humaines, notre livre devait naturellement repousser tout aperçu dans lequel se fussent mêlés aux faits du jour des éléments surnaturels ; et telles sont jugées d'un commun accord, dans les deux camps hostiles, les prophéties que ne cessent de nous tendre d'une même main et la Synagogue et l'Église.

Nous avons donc refoulé dans notre portefeuille quelques chapitres destinés primitivement à donner à notre ouvrage sa quatrième partie et son complément. Il nous a semblé plus sage, cette fois, de parler un langage purement profane, et d'où serait banni cet avenir surnaturellement annoncé qu'admettent et attendent, chacun sous une forme différente, le catholique fidèle et le croyant du judaïsme. Nous le regrettons sincèrement pour l'honneur du Juif, *ce frère aîné du chrétien*, à qui nos dernières pages donnaient, en le réintégrant dans toute la noblesse de ses titres, le rôle de dévouement et de gloire dans lequel entrera, pour le salut et l'étonnement du monde, le peuple *à jamais élu, le plus noble et le plus auguste des peuples*, le peuple issu du sang d'Abraham, auquel nous devons la Mère sans tache du Sauveur, le Fils de Dieu fait homme, le collège entier des Apôtres, et que combleront alors les bénédictions du Ciel, mêlées sans fin aux cris de reconnaissance et aux bénédictions des hommes.

---

## CHAPITRE APPENDICE

### LES DEUX CABALES OU LA SCIENCE DES TRADITIONS

#### PREMIÈRE DIVISION. — LA CABALE DIVINE.

Voir ci-dessous (1)

**Cabale ou traditions orales de la Synagogue antérieures aux livres bibliques. — Les deux branches de cette Cabale d'ordre divin. — La Cabale est confiée à un corps spécial de docteurs. — Corruption de la Cabale, devenue un réceptacle de superstitions magiques et de goétie.**

Le chapitre des Cabales, dont nous formons un appendice, eût trouvé sa place la plus naturelle après le chapitre du Talmud, car il nous en eût expliqué la partie mystique ; mais il nous a paru sage de n'élever aucune construction entre l'esprit du lecteur, encore tout frappé des étrangetés de ce monstrueux recueil, et ses conséquences immédiates qui sont les pages où nous avons vu se dérouler la morale talmudique, celle que le Juif mit en action dans le cours des siècles.

Quelle est donc, en cet ouvrage, l'importance des deux Cabales, et surtout de la seconde ? Ah ! c'est que nul, s'il borne son savoir au Talmud que domine et pénètre la *Cabale de gauche*, ne saura déchiffrer d'une manière suffisante ni le Juif ni les choses du judaïsme. Apprenons-le donc une bonne fois : si le Talmud est l'âme du Juif, le Talmud lui-même a pour âme la Cabale, dont le code principal est le Zohar. Or les admirateurs de ce code religieux

#### (1) NOTE DE LA SECONDE ÉDITION

*Nous avons eu un instant la pensée de supprimer dans cette nouvelle édition le chapitre appendice de la Cabale qui transporte la question juive sur des hauteurs qui ne sont pas accessibles à tous ; mais nous avons craint de découronner l'ouvrage magistral de M. des Mousseaux. Nous le laissons donc subsister en entier, prévenant cependant le lecteur que celui-là seul qui a déjà un peu étudié la mystique divine et la mystique diabolique peut en aborder avec fruit la lecture. Il y trouvera développée et prouvée la thèse de l'origine juive de la franc-maçonnerie actuelle. Ch. CH.*

nous disent que « la doctrine cabalistique est le dogme de la haute magie <sup>1</sup> » !

C'est pourquoi, bien que sous le titre de la Cabale nous ne puissions offrir au public un chapitre d'actualité saisissante, nous jugeons indispensable d'aborder ce sujet dans un livre où il est à souhaiter que le Juif, cet être mystérieux, se transforme sous nos yeux en un être transparent que la lumière pénètre dans tous les sens, et nous rende enfin diaphane. Mais il existe deux Cabales, et gardons-nous de les confondre en jetant notre premier regard sur la plus ancienne, celle qui repousse tout mélange impur, et que le langage vulgaire ne désigne plus aujourd'hui sous son nom sacré.

LA CABALE ANCIENNE. La Synagogue possédait antérieurement aux livres de Moïse une tradition orale qui servait en quelque sorte « d'âme au corps de la lettre » ; sinon le texte eût risqué tantôt de rester obscur et incomplet, tantôt de se prêter aux caprices de l'interprétation individuelle ; et jamais, jusqu'à nos jours, la Synagogue n'avait toléré cet excès de démesure<sup>2</sup> qui livre sous nos yeux le protestantisme aux risées du monde.

Or, tandis que la loi civile reposait en Israël sous la garde de la nation tout entière, l'enseignement oral fut commis à un corps spécial de docteurs rangés sous la suprême autorité de Moïse et de ses successeurs. « Les scribes et les pharisiens, dit le Christ, sont assis dans la chaire de Moïse ; en conséquence, observez et faites tout ce qu'ils vous disent, mais ce qu'ils font ne le faites point <sup>3</sup>. »

Et cette tradition de la Synagogue ancienne se divisait en deux branches : l'une patente, et c'était la tradition talmudique, fut couchée par écrit plus tard, forma le Talmud, un Talmud pur et distinct de ceux qui furent postérieurs au Christ, et fixa le sens de la loi écrite. Elle traitait des prescriptions mosaïques ; on savait par elle ce qui était permis, obligatoire, illicite ; elle constituait en outre le côté matériel et pratique de la tradition.

La seconde branche était sa partie mystérieuse et sublime. Elle formait la tradition cabalistique, ou la Cabale, c'est-à-dire, d'après le sens étymologique de ce mot, l'enseignement reçu par la parole. Cette Cabale traitait de la nature de Dieu, de ses attributs, des esprits et du monde invisible. Elle s'appuyait sur le sens symbolique et mystique de l'Ancien Testament, « qui était également traditionnel » ; c'était, en un mot, la théologie spéculative de la Synagogue. Ce

<sup>1</sup> Eliphas Lévi, *Histoire de la magie*, p. 23 ; Paris, 1860.

<sup>2</sup> Drach, *Harm.*, t. I<sup>er</sup>, p. IX, etc. ; Paris, 1844.

<sup>3</sup> *Matth.*, chap. XXII, v. 2, 3.

qu'il y a d'essentiel touchant les mystères de la *sainte Trinité* et de l'*Incarnation* n'y était pas omis; et *plusieurs rabbins se convertirent à la seule lecture de la Cabale*<sup>1</sup>.

Mais cette science si vaste se hérissé de difficultés, grâce à l'obscurité des livres où elle se renferme, et la plupart des rabbins y restent étrangers, parce que les cabalistes n'y veulent initier qu'une élite d'adeptes, gens réfléchis, d'un âge mûr, et qui réunissent en eux certaines conditions énumérées dans le Talmud. Telle est, nous dit le savant Drach, la *Cabale ancienne et véritable*. Nous la distinguerons avec soin de la *Cabale moderne, fausse, condamnable et condamnée* par le Saint-Siège; car cette dernière est l'œuvre des rabbins, *qui ont également falsifié la tradition talmudique*. Les docteurs de la Synagogue font remonter la Cabale ancienne jusqu'à Moïse, en admettant toutefois que les premiers patriarches du monde en avaient connu par la révélation les vérités principales<sup>2</sup>.

Que si, parmi les hauts docteurs de l'Église, les uns témoignent à la Cabale le plus grand respect, tandis que d'autres n'expriment à son égard qu'effroi, que réprobation et mépris, la cause de cette singularité ne sera donc plus une énigme; et, nous le répétons, *c'est qu'il existe deux cabales*, la première vraie et sans mélange, celle que l'ancienne Synagogue enseignait et dont le sens est *franchement chrétien*; la seconde, au contraire, fausse, pleine de superstitions ridicules, et devenue entre les mains de la *Synagogue infidèle* un réceptacle des damnables vanités « de la *magie*, de la *théurgie* et de la *goétie* »<sup>3</sup>.

Les docteurs de l'ancienne Synagogue enseignent d'une commune voix que le sens caché de l'Écriture fut révélé sur le Sinaï à Moïse, et que ce prophète transmit par initiation cette connaissance à Josué et à ses autres disciples intimes. Cet enseignement mystique descendit ensuite oralement de génération en génération sans qu'il fût permis de le mettre par écrit. Et comme la ligne satanique ne cesse de se poser en parallèle au-dessous de la ligne d'ordre divin, nous savons que les nations idolâtres, c'est-à-dire celles dont le culte est démoniaque, suivirent la même voie et ne livrèrent qu'à

<sup>1</sup> Drach, *Harm.*, t. I<sup>er</sup>, p. x-xi; 1844. Aujourd'hui le zèle des rabbins « va jusqu'à dévouer à la mort ceux qui admettent la doctrine de la *sainte Trinité* ». *Id.*, deuxième lettre, p. 27; 1827.

<sup>2</sup> Une chose, ajoute Drach, nous a toujours frappé, c'est que dans le Zohar, ce principal code de la Cabale, il se rencontre des traditions relatives aux sciences physiques, et que ces traditions sont *parfaitement d'accord avec les découvertes des plus profonds génies des temps modernes*. Les Pères de l'Église, Plin l'Ancien, et de nombreux savants, attestent par leurs écrits l'antiquité de la Cabale. *Ibid.*, t. I<sup>er</sup>, *Harm.*, p. xv.

<sup>3</sup> Drach, *Harm.*, t. II, p. xviii.



des hommes éprouvés les traditions dont se formait la partie doctrinale de *leurs mystères*, source légitime des orgies pour ces croyants.

Cependant la captivité de Babylone jeta dans le sein d'Israël une immense perturbation, et la tradition cabalistique orthodoxe vint alors à tomber en oubli. Esdras, au retour des *fidèles* à Jérusalem, reçut en conséquence de Dieu l'ordre de la consigner par écrit. Mais les soixante-dix volumes dont elle se compose ne furent point rendus publics, et le prophète eut l'ordre de ne les point confier à d'autres mains que celles des sages <sup>1</sup>. Plus tard, lorsque les temps s'accomplirent, la culpabilité des docteurs de la Synagogue consista, non point dans les indiscrettes révélations des dépositaires, mais, *loin de là*, dans le soin jaloux qu'ils prirent, et que leur reproche le Sauveur, de cacher *au peuple la clef de la science*, l'exposition traditionnelle des livres saints, aux clartés de laquelle Israël eût reconnu dans sa personne sacrée le Messie <sup>2</sup>.

Observons à ce propos le caractère qui distingue *essentiellement* de la loi nouvelle celle qui la précéda : c'est que cette première avait un enseignement secret auquel le commun du peuple restait étranger, « mais qui devait être ouvertement prêché lors de la venue du Messie ». Les cabalistes de l'antique Synagogue, en répétant les traditions relatives à tel et tel point du dogme chrétien, « l'enveloppaient par calcul dans un langage obscur, se servant de locutions inconnues au vulgaire et même au *commun des docteurs* ; les adeptes seuls avaient la clef de ces énigmes ». Moïse, ce symbole vivant, voilait sa face afin de ménager la vue si faible des Juifs, tandis qu'il plut au Christ de ne se faire voir qu'à visage découvert. Car il est du caractère de la loi nouvelle que le dernier des fidèles soit initié dès l'enfance aux plus sublimes vérités de la religion ; et l'enfant qui reçoit d'une bouche chrétienne l'enseignement de son catéchisme ne saurait envier au plus profond philosophe la révélation du moindre mystère <sup>3</sup>.

Telle est la cabale, dont, au quinzième siècle, Pic et le savant Juif Paul Ricci « ont les premiers révélé l'existence au *monde chrétien*. Il ne faut donc pas s'étonner si l'étude de cette science a amené un grand nombre de Juifs à embrasser le Christianisme. En effet, à moins de faire violence au texte des morceaux précieux qui nous restent de la Cabale ancienne, il faut convenir que le dogme chrétien y est aussi nettement professé que dans les Pères de l'Église ; et les

<sup>1</sup> *Drach*, t. II, p. XXI.

<sup>2</sup> *Saint Luc*, chap. XI, v. 52 ; — *ibid.*, *Drach*, t. II, p. XXI-XXIII. La Cabale parallèle est donc la clef de la science magique !

<sup>3</sup> *Drach*, *Harmonie*, t. II, p. XXV.

rabbins s'en sont si bien aperçus qu'ils ont pris des mesures pour éloigner les Juifs de la lecture de la Cabale <sup>1</sup>. »

Vers les derniers temps de Jérusalem, et lorsque la Judée subit les affreux ravages de l'idolâtrie, le culte fut misérablement envahi par le pharisaïsme, dont la plantureuse végétation menaçait la Synagogue presque tout entière. L'attention des docteurs se porta dès lors sur la théologie talmudique, qui existait à l'état d'enseignement oral et réglait le côté pratique et matériel des prescriptions religieuses, tandis que la *théologie mystique* et spéculative tomba dans le discredit, par la raison que sa tendance chrétienne était d'une évidence palpable. Ce mouvement s'accrut surtout lors de la crise suscitée par l'opposition des pharisiens à la doctrine que prêchèrent le Sauveur et les apôtres. Mais déjà, tournant au changement de saveur, cette tradition talmudique était devenue ce que le Talmud appelle *le vinaigre fils du vin* ; et, dénaturée dans sa partie essentielle, elle recevait le mélange impur des rêveries fantastiques des rabbins, de leurs vaines subtilités, de leurs contes absurdes, grotesques, inimaginables ! Un peu plus tard, après la dispersion des Juifs, les rabbins reprirent du goût pour les spéculations de la métaphysique ; et, revenant à leur Cabale mystique, ils y introduisirent un amalgame de philosophie grecque et orientale dont les systèmes hurlaient en se heurtant à la révélation mosaïque. Telle est la Cabale moderne. Les rabbins y ont admis, presque sans les comprendre, des formules dont l'équivoque se prête au matérialisme grec et au panthéisme indien <sup>2</sup>, ou, disons mieux, aux sacrilèges vanités de la magie des peuples sabéistes, livrés aux doctrines idolâtriques des descendants de Cham. C'était d'ailleurs au milieu de ces peuples qu'avant Abraham, et pendant la captivité de Babylone, avaient vécu leurs pères, habitués à mêler sans cesse le culte du Dieu saint aux cultes des dieux démons <sup>3</sup>.

Si donc, à ne consulter que ses docteurs, la seconde Cabale est d'origine judaïque et relativement moderne, elle remonte aux temps les plus anciens par les *traditions magiques* et les superstitions auxquelles elle se relie, et que les Juifs, en se les appropriant pour les combiner avec leurs traditions, ont marquées de leur sceau.

<sup>1</sup> *Drach*, t. II, p. xxxii, etc., y lire une nomenclature de certains savants illustres du judaïsme convertis au christianisme par cette étude.

<sup>2</sup> *Drach. Harm.*, t. II, jusqu'à xxvii.

<sup>3</sup> *Dii gentium dæmonia*. Ps. xcv, 5. — Josué, xxiv, v. 2-14, etc., etc.

DEUXIÈME DIVISION. — LA CABALE MAGIQUE OU DE GAUCHE.  
C'EST-À-DIRE LA CABALE PHARISAIQUE

Elle est le dogme de la magie, la clef des sociétés secrètes ou de l'occultisme. — Puissance souveraine qu'elle donne aux hommes qui la possèdent. — Les Juifs, nos maîtres en magie, en furent les dépositaires les plus fidèles. — Ses origines. — Elle est « enfantée par le besoin d'in-lépendance », c'est-à-dire de révolte. — Elle donne la connaissance des esprits de ce monde, et gouverne tout être par la vertu des lettres, des mots et des nombres. — Le monde est formé sur le plan mystique de l'alphabet. — La Cabale est la clef du monde invisible, le secret du spiritisme antique. — Le cabaliste doit s'unir corps et âme aux anges qui exercent leur influence sur les astres ; et c'est par leur nom qu'on les maîtrise. — Cette magie sidérale est celle des mathématiciens de Rome, c'est-à-dire des Chaldéens, ou astrologues, qui, après avoir été les oracles du monde païen, furent presque à toutes les époques des oracles dans le monde chrétien.

La cabale maudite ou pharisaïque, celle que nous conservèrent les docteurs du Talmud, enfanta le culte des astres, ces splendides navires que de puissants génies préposés au gouvernement des choses de ce monde dirigent et pilotent dans les océans sans rives de l'espace <sup>1</sup>. La cabale judaïque est donc le code ou la clef du sabéisme, cette idolâtrie primitive qui se donnait pour dieux les génies déchus de l'armée sidérale <sup>2</sup>.

Longtemps avant de recevoir son nom, elle fut, comme l'enfant dans le sein maternel, en voie de formation et douée de l'être ; puis elle eut un corps, sans être nommée, et reçut des noms qui changèrent. C'est pourquoi, ne cherchant que le fond et l'unité des choses, nous lui donnons souvent dans nos chapitres le nom de cabale par anticipation, avant la date où elle le porta.

Les Juifs, dont elle a précédé l'existence, l'accueillent dès qu'ils se livrent à des dieux étrangers, à l'adoration des dieux astres, c'est-à-dire fort antérieurement à l'époque où leurs princes affichent en faveur des divinités de la Chaldée, de l'Égypte et des pays voisins, le scandale d'un culte public <sup>3</sup>.

La cabale pénètre alors et infecte les traditions patriarcales, réduites à chercher un dernier asile au pied de la chaire de Moïse, dont la vertu repousse l'erreur. Elle s'infiltré dans leurs livres doc-

<sup>1</sup> Croyance des plus grands philosophes du monde idolâtre, et de la théologie catholique, quant aux astres.

<sup>2</sup> Saba, Tzaba, d'où sabéisme, signifie l'armée céleste, et c'est dans ce sens surtout que le Seigneur est le Dieu des armées. Les dogmes cabalistiques sont les principes de la science du mage, ou de la magie.

<sup>3</sup> IV Rois, chap. XXIII, etc.

trinaires; elle s'installe dans leur médecine, elle s'insinue dans leur science sociale, mais en subissant des modifications successives, et finit par s'enraciner dans leurs mœurs. Ainsi le Juif, sous l'œil de qui naît le Christ, devient-il, malgré ce foyer de lumière, et selon la remarque des pères de la magie et des Pères de l'Église, le prince de l'hérésie, que le spiritualisme magique imprègne de ses venins<sup>1</sup>, le missionnaire du mal, le grand maître de l'occultisme antichrétien. Car « la cabale, nous dit l'*Oracle des sociétés secrètes, est la mère des sciences occultes*; et les Gnosticiens, — ces hérétiques qui poussèrent jusqu'à l'abomination les erreurs de l'intelligence et la perversion des mœurs, — sont nés des Cabalistes<sup>2</sup>. »

Si donc la première et la plus antique tradition religieuse du monde, connue sous le nom hébraïque de cabale, est d'ordre divin<sup>3</sup>, la seconde, celle qui doit la suivre point à point sur une ligne parallèle, est démoniaque<sup>4</sup>. C'est, en effet, par le titre de dogme de la haute magie que le pseudonyme Eliphas salue, en fléchissant le genou devant elle, cette seconde cabale, qui, sous l'égide des *Templiers*, « menaça le monde entier d'une immense révolution », et qui, brisée devant la tiare par le sceptre qu'elle s'apprêtait à saisir, se réfugie dans les doctrines et les rites « si peu connus encore de la maçonnerie ancienne et moderne<sup>5</sup> ». Aussi nous est-il dit que « la cabale, cultivée par les Juifs avec une ardeur sans pareille, effaçait presque à elle seule toutes les autres sociétés secrètes<sup>6</sup> ». Peut-être eût-il été plus juste de dire qu'elle les renfermait presque toutes dans son sein fécond.

Aujourd'hui même, malgré les principes de division et de variations qui caractérisent l'erreur, les doctrines secrètes et unitaires de la magie cabalistique, qui pénètrent et dominent les hauts conseils des sociétés occultes, préparent une violente unification des peuples; et cette immense révolution s'apprête à réaliser l'une des plus célèbres prophéties des Écritures sacrées.

Quoi qu'il en soit, la cabale, fort antérieure au peuple juif, est

<sup>1</sup> Epiphân., *Adv. hæres.*, p. 35, édit. in-fol., 1622. — *Id.*, *Iræn.*, *Adv. Valent.*, p. 43, 62, 137, édit. 1560, etc.

<sup>2</sup> Ragon, l'auteur le plus accrédité chez les francs-maçons, *Maçonnerie occulte*, p. 78; Paris, 1853.

<sup>3</sup> ἀποδοχή répondant à ἀποδοχή, ou à ἀκρόασις, enseignement reçu verbalement. Drach, *Herm.*, t. 1<sup>er</sup>, p. XI; 1844.

<sup>4</sup> Drach, *ibid.*, t. II, p. XVIII. — Le rationaliste Moser, *Histoire de la chimie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 242. — Matter, *Hist. du gnosticisme*, t. III, p. 184. — Eliphas Lévi, *Hist. de la magie*, p. 23; Paris, 1840.

<sup>5</sup> Eliphas, *ibid.*, p. 23, 272, 286, 273, 399, 407.

<sup>6</sup> *Mém. sur la Cabale*, par de la Nausse, dans *les Mém. de l'Académie des Inscriptions*.

l'âme et la forme judaïque de la sorte de magie que ce peuple s'appropriâ : forme savante, parce que telle fut la religion des Juifs, dont elle se fit une contrefaçon philosophique; tandis que la magie vulgaire s'étant presque partout confondue avec le grossier empirisme de la sorcellerie, on se refusait généralement, malgré son orgueil et ses prétentions, à lui attribuer une valeur de bon aloi. Prêtons cependant une oreille attentive aux paroles que dit et répète avec aplomb le mage Éliphas Lévi :

S'il existe « une vérité incontestable » c'est qu'il est « une haute science, une science absolue », donnant « aux hommes qui la prennent pour règle une puissance souveraine qui les rend maîtres de toutes les choses inférieures ». Or, « cette science c'est la magie, dont la cabale est le dogme. » Et peu nous importe, reprend ce cabaliste, perfide ennemi de l'Église, « si cette assertion semble paradoxale à ceux qui n'ont pas encore douté de l'infailibilité de Voltaire, ce merveilleux ignorant, qui croyait savoir tant de choses parce qu'il trouvait toujours moyen de rire au lieu d'apprendre <sup>1</sup>. »

ORIGINES CÉLESTES; ESSENCE, SPIRITISME CABALISTE. — Le langage que nous allons parler est digne de quelque attention, en ce sens qu'il se trouve être à la fois l'expression de la croyance des pharisiens, des rabbins, des Juifs talmudiques ou orthodoxes qui sont leurs disciples, et des magiciens transcendants qui reconnurent pour maîtres les Juifs des siècles antérieurs. Car, nous dit un de leurs princes, « il est certain que les Juifs, dépositaires les plus fidèles des secrets de la cabale, ont été presque toujours, en magie, les grands maîtres du moyen âge <sup>2</sup>! »

Or, la cabale pharisaïque, cette science d'une mysticité tellement effrayante que l'œil des simples docteurs ne saurait la pénétrer, est, au dire des cabalistes, une science noble, sublime, et qui conduit les hommes à la connaissance des vérités les plus profondes <sup>3</sup>. Elle est d'autant plus nécessaire, SELON LES RABBINS, que, sans elle, l'Écriture sainte ne pourrait être distinguée des livres profanes dans lesquels se rencontrent des éléments miraculeux, et des préceptes d'une morale aussi pure que la loi. Elle seule aide à pénétrer dans les vérités qui

<sup>1</sup> Éliphas Lévi, *Histoire de la magie*, p. 3 et 23; Paris, 1860.

<sup>2</sup> *Dogme et rit.*, *idem*, t. II, p. 220, 2<sup>e</sup> édit.; Paris, 1861. Au moyen âge, l'auteur eût dû ajouter l'époque de la Renaissance, ou du protestantisme, qui fut à la fois, et tout naturellement, une époque de grands magiciens, et de grands hérétiques, ou de grandes révoltes.

<sup>3</sup> Rouland, *Hist. des Juifs*, t. VI, supplément de Joseph; Paris, 1710; ouvrage très savant, imprimé en Hollande, et d'où l'on supprima certains passages injurieux à l'Église. Nous l'avons déjà cité, et nous en extrayons, sur la Cabale, ce qu'il contient d'essentiel à notre sujet.

sont cachées sous l'écorce du sens littéral. Dieu, s'il fallait les croire, fut le premier maître de cette science dans le paradis; car il en instruisit les Anges immédiatement après la chute du premier homme. Et, comme il était important de révéler à l'homme tous les mystères, Dieu donna mission à l'ange Raziel de lui enseigner les vérités par le moyen de la cabale. Il donna des Anges pour maîtres aux patriarches; après Adam, Sophiel fut celui de Sem; Raphaël enseigna Isaac, Métatron Moïse, et Michaël le roi David. Ainsi, selon ces docteurs, la cabale est aussi ancienne que le monde et descend originairement du ciel. On eut le loisir de l'étudier dans le désert; mais, alors, personne n'osa se permettre de l'écrire. Siméon Jochaidès fut le premier qui ne craignit point d'en tracer quelques fragments. Ce fut lui qui composa le fameux livre du *Zohar*, que grossirent depuis cette époque de nombreuses additions, et l'on croit que ce Siméon vivait quelques années avant la ruine de Jérusalem<sup>1</sup>.

De cette cabale, la première partie s'attache à la connaissance des perfections divines et des Esprits ou *intelligences célestes*; elle s'appelle le Chariot, ou *Mercava*, parce qu'Ézéchiel, affirme-t-on, en expliqua

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 316-317. — Le mage ou cabaliste contemporain, Eliphas Lévy (a) — pseudonyme bien connu, — donne à peu près la même antiquité, la même généalogie à la tradition cabalistique. « Remontons maintenant aux sources de la vraie science, et revenons à la sainte kabbale, ou *tradition des enfants de Seth*, emportée de *Chaldée* par Abraham, enseignée au sacerdoce égyptien par Joseph, recueillie et épurée par Moïse, cachée sous des symboles dans la Bible, révélée par saint Jean, et contenue encore tout entière, sous des figures hiératiques analogues à celles de toute l'antiquité, dans l'Apocalypse de cet apôtre. » Eliphas, *Hist. de la magie*, p. 103; 1860. — Saint Jean est celui des disciples du Christ que les adeptes de l'occultisme, rose-croix, Templiers, hauts francs-maçons se sont choisis pour apôtre, mais en l'interprétant à leur façon!

M. Frank... définit la science kabbaliste « une science mystérieuse distincte de la Mischna, du Talmud, des Livres saints; mystique *enfantée par le besoin d'indépendance* et de philosophie (c'est-à-dire science de révolte et de progrès révolutionnaire), et qui se répandit chez les Juifs avant la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. » Th. Mangey, préface des Œuvres de Platon; Bonnetty, *Annales de philosophie*, p. 291, n° 106; 1868.

Or, elle existait, cette science, avant de se répandre; mais peu nous importe la date de son nom de Cabale. Ce qu'elle nous enseigne de la vertu des nombres la relie par un côté à la doctrine de Pythagore, que ce philosophe *magicien*, ou théurge, fondateur de l'école italique, avait puisée dans l'Orient, source première des vérités religieuses et des révoltes religieuses, ou des superstitions.

(a) Le mage Eliphas Lévy est mort au mois de mai 1875, après avoir fait sa soumission à l'Église dans des termes d'un repentir touchant: son véritable nom était l'abbé Constant. Il avait reçu l'ordre du diaconat (note de la 2<sup>e</sup> édition).

les principaux mystères dans le chariot miraculeux qui figure en tête de ses révélations. La seconde, c'est-à-dire le *Héréschit*, en le commencement, roule sur l'étude du monde sublunaire. Ce nom lui est donné parce qu'il est le premier mot de la Genèse. (*Ibid.*, p. 315-327).

Les théologiens cabalistes rencontrent et reconnaissent à chaque pas des mystères; on ne saurait nommer une lettre qui ne renferme le sien, chacune ayant quelque relation aux Séphiroths, c'est-à-dire aux splendeurs de Dieu, aux ouvrages sortis de ses mains. La lettre A, par exemple, représente la doctrine, et indique la lumière inaccessible de la Divinité;... mais elle se trouve composée d'un *vau* et de deux *iod*, ce qui nous dit qu'elle renferme en outre de grands mystères.... Et combien d'autres encore reposent sur le *bath*! L'un affirme que cette lettre est une femme, et que ses deux lignes parallèles sont deux bras, entre lesquels elle reçoit et embrasse son mari, Thipheret. Les autres soutiennent que cette seconde lettre signifie en outre *maison*, et se doit rapporter à la sagesse, qui est la seconde splendeur, le second Séphiroth de Dieu, etc.

Nous observerons d'ailleurs que les dix premières lettres de l'alphabet hébraïque répondent aux dix Séphiroths, et que les suivantes ont d'autres usages... C'est qu'il est juste que les créatures aient leur lettre particulière; autrement elles seraient déshonorées. Ainsi le P capital est-il le symbole de l'âme intellectuelle, tandis que le p final indique les esprits animaux; le *tzadé* représente la matière des cieux, et les quatre éléments; le *koph*, les minéraux et les mixtes, etc.; l'R, les fruits, les arbres et tout ce qui végète; l'S est le symbole des reptiles, et de tout ce qui vit d'une vie sensitive. Enfin le T, le symbole de l'homme, est la dernière de l'alphabet, l'homme étant de tous les ouvrages de Dieu le plus parfait et le plus achevé.

Ce sont les cabalistes pharisaïques, les pères de nos magiciens, qui nous tiennent ce langage. Gardons-nous bien de l'oublier, et laissons-les mêler à l'erreur et à la magie la dose de vérité sans laquelle le mensonge ne saurait vivre; laissons-les user, dans le but de masquer le cuivre et son vénéneux oxyde, de quelques-uns des moyens dont l'antique Synagogue se servait pour voiler aux yeux indignes, l'or pur des vérités transcendantes et célestes...

Le monde, continuent ces docteurs, a été formé sur un plan mystique de l'alphabet hébreu, et l'harmonie des créatures est semblable à celle des lettres dont Dieu s'est servi pour composer le livre de vie. C'est un certain assemblage de lettres qui fait la beauté et l'excellence de l'univers; et, puisque le monde a été comme façonné d'après les dictées de l'alphabet, il existe nécessairement certaines choses attachées à chaque lettre, et dont chacune se trouve être le symbole

et l'emblème. C'est là ce que découvrent aisément les initiés de la cabale, mais il leur faut distinguer les lettres en simples et en doubles. Il en est sept doubles dont nous aurons à voir la signification. (*Ibid.*, p. 335-339.)

Disons-le donc, en répétant leur doctrine : Dieu se sert avantageusement des lettres et des combinaisons de son nom pour agir sur les Anges; ces Anges influent sur les douze signes du zodiaque; ceux-ci versent leur influence sur la terre, et président aux diverses générations qui s'y succèdent. Ainsi les lettres ont originairement un admirable pouvoir, non seulement parce qu'elles aident à découvrir les analogies du monde et certaines harmonies de l'univers, c'est-à-dire des choses terrestres et célestes que les ignorants ne sauraient voir, mais parce qu'elles sont autant de canaux par lesquels l'action de Dieu opère sur les intelligences<sup>1</sup>.

Que si telle est la vertu des lettres, quelle ne sera point celle de leurs composés? Aussi les cabalistes magiciens se font-ils fort d'obtenir, par l'arrangement de certains mots dans un certain ordre, des effets miraculeux; et ces mots donnent-ils naissance à des effets déterminés, selon la sainteté plus ou moins grande de l'idiome qui les produit. C'est pourquoi la langue hébraïque l'emporte infiniment sur toute autre. Les miracles se proportionnent d'ailleurs à la valeur des mots qui expriment ou le nom de Dieu ou ses perfections et ses émanations. L'usage est donc de préférer, dans ce but, les Séphiroths, ou les noms de Dieu. Il y a dix Séphiroths, qui sont : la couronne, la sagesse, l'intelligence, la force ou la sévérité, la miséricorde ou la magnificence, la beauté, la victoire ou l'éternité, la gloire, le fondement et le royaume. (*Ibid.*, p. 365.)

Les Séphiroths sont les noms, les attributs de Dieu, ou Dieu lui-même dans ses attributs, et les anges qui représentent ces attributs. — Des dix Séphiroths, sept sont les sept anges de la présence de Dieu, et trois les splendeurs des trois personnes de la sainte Trinité. Ce sont là les Séphiroths de la cabale divine. Lorsque les mots, et particulièrement les soixante et douze noms de Dieu, sont rangés d'une certaine manière, ils acquièrent une force irrésistible<sup>2</sup>. (*Ibid.*, p. 395.) Mais s'il se fait que les mots ne renferment point la signi-

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 340-41. Les lettres, en outre, servent de chiffres, et les nombres qu'elles décrivent sont une puissance extrême. Enfin, les accents ne sont pas inutiles aux lettres, et, de même que toutes les particules de la loi, sont armés d'énergie et de pouvoir. *Ibid.*, p. 244-340.

<sup>2</sup> Dans le livre rabbinique, *Toldos Jeschu*, ou vie de Jésus, terminant les *Évangiles apocryphes* traduits et annotés par Gustave Brunet, l'écrivain judaïque nous donne des exemples de la force miraculeuse du nom de Dieu, p. 385-6-8; Paris, 1863.



fication dans laquelle réside leur puissance d'agir, il importe de les changer, et il existe des règles prescrites pour arriver à ce changement. (*Ibid.*, p. 345.)

Ainsi parlent les cabalistes, et, pour le moment, nous nous contentons de dire que, se prononcer sur ce que contient et ce que ne contient point la cabale pharisaïque, ce serait une tâche ardue. Mais ce dont il n'y a point à s'étonner, c'est que son sein se soit ouvert à des vérités sublimes, et, puisque nous l'avons donnée pour une contrefaçon de la vraie cabale, nous exprimons par cela même que, tout en la déformant, elle doit en rappeler les traits augustes. Si par exemple la mystique divine renferme dans certains nombres une incompréhensible vertu <sup>1</sup>, la cabale magique accumule aussitôt d'innombrables folies sur ce dogme, sur cette croyance adultérée dont Pythagore s'empara dans ses pérégrinations, et dont il rappelle dans ses leçons l'insondable antiquité <sup>2</sup>.

Mais cette cabale, objectera-t-on, revêt des apparences toutes magiques ! Eh bien, que nous importe ? Ignorons-nous que les plus précieuses raisons ne sauraient manquer aux cabalistes d'établir l'innocence de la magie. Et quel scrupule doit arrêter l'homme devant la cabale ? Elle est sacrée ; les saints, nous disent-ils, en usèrent ; elle fut leur puissance : ce fut par elle que Moïse, s'élevant au-dessus des magiciens de l'Égypte, se rendit redoutable par ses miracles ; ce fut par elle qu'Élie fit descendre le feu du ciel, que Daniel ferma la gueule des lions, et par elle encore tous les prophètes découvrirent les événements que recérait un lointain avenir. En vérité, quoi de plus splendide ?

Les talnuidistes ont renouvelé cette cabale, qui déjà vers le temps de Jésus-Christ s'était répandue dans la Judée, et dont le mérite est d'autant plus incomparable, au sens de ses adeptes, qu'elle conduit les initiés à la perfection ; car elle élève l'âme par degrés à la con-

<sup>1</sup> Travaux de M. l'abbé Martet sur cette parole de l'apôtre saint Jean : Qui habet intellectum computet *numerum* bestiæ. *Apocal.* cap. XIII, v. 18.

<sup>2</sup> Exemple de cette vertu des nombres : La manifestation de ce mystère nous découvre l'efficace et les influences du nombre sept, *par la vertu duquel se sont faites toutes choses* ; car, selon ces mages de la Synagogue, sept Séphiroths versent leurs influences sur *les sept Intelligences des sept planètes*, et celles-ci ont un pouvoir immense qui consiste en sept choses sur l'économie de la terre, et sur les événements, etc., etc. Il y a sept portes de l'âme, à savoir : deux yeux, deux oreilles, une bouche et deux ouvertures au nez ; il y eut sept jours employés à la création de l'univers ; il y a sept sabbats depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, et sept fois sept sabbats pour l'année du jubilé. Enfin, le septième millénaire sera le grand sabbat et le temps de repos pour toutes les créatures ! Il fallait donc qu'il y eût sept lettres doubles auxquelles on pût rapporter ces sept choses. *Ibid.*, *Hist. des Juifs*, suppl., p. 340, etc., etc.

templation de ce qu'il y a de plus parfait dans la nature. (P. 390 et 411.) Et, si nos yeux s'arrêtent sur ce monde inférieur, elle nous le montre peuplé d'une multitude d'esprits de quatre espèces différentes qui résident, « chacun selon sa nature, dans les quatre éléments. Ces esprits sont *des deux sexes*; ils ont été créés en qualité d'amis et de serviteurs de l'homme, et la cabale pratique apprend les moyens de converser avec eux <sup>1</sup>. Elle est donc la clef de nos rapports avec le monde invisible, ou le secret du *spiritisme antique*; et cette science admirable donne, parmi les cinq ordres de cabalistes, le premier rang à ceux que l'on nomme les contemplatifs, et qui porteraient de nos jours le nom de spirites.

Ardents à la poursuite des vérités célestes, ces sages entraînent dans la voie que suit leur âme les sens et le corps, délivrés de toute attache aux objets sensibles. Élevés et mis en étroits rapports avec les Anges, ces canaux spirituels par lesquels la Divinité coule et verse en nous ses dons merveilleux, ils savent que, si notre bouche ne s'en approche, l'eau se répand au dehors, et, sans éteindre notre soif, se précipite et se perd dans les abîmes. Nous devons donc, *corps et âme* nous unir aux anges jusque dans les profondeurs de notre être. Ainsi fera le cabaliste transcendant, ainsi fait le philosophe de la haute magie. Mais ne voyons là que la première des dispositions exigées par la cabale; car nous devons y ajouter la prière, une prière séraphique, dans les embrasements de laquelle, indissolublement unis à Dieu, nous vivons sous le baiser de la Divinité <sup>2</sup>. Et que le devoir du cabaliste soit de se tourner vers les intelligences angéliques, rien ne semblera plus naturel à l'adepte, puisque, dépositaires des dons de Dieu, ces esprits exercent d'invisibles influences sur *les astres*; puisque, dès lors, il nous importe de les connaître assez à fond pour changer au besoin *leurs noms*; car les noms sont l'instrument de notre action sur ces recteurs de tel ou tel astre, dont le devoir est de verser en tels lieux, en tel temps, en telle circonstance, les influences qu'il entre dans notre volonté de diriger.

Ainsi le contemplatif spirite tournera-t-il ses méditations profondes sur *le nombre des lettres* qui composent le nom de Jéhovah, sur leurs figures, leurs combinaisons et les noms des anges que leurs fonctions y attachent. Mais, humble serviteur de l'homme, le corps doit unir son action à celle de l'âme; le cabaliste aura donc

<sup>1</sup> Lire *Hist. de Satan*, p. 127; 1861, livre savant, où malheureusement se glissèrent plusieurs erreurs. (Par M. l'abbé Lecanu.)

<sup>2</sup> *Ibid.*, 391. Les philosophes de l'école d'Alexandrie, les théurges, sont de cette école, etc., etc., où la dévotion égarée, où la piété tendre et bondissant d'écart en écart, s'unit à la science et aux pratiques infernales.

tantôt à le tourner d'un côté, tantôt de l'autre; il devra remuer sa langue d'une certaine façon, et composer, combiner ses gestes avec la prononciation de certaines lettres, de certains mots et de certains noms, en un mot harmoniser les mouvements du corps avec ceux de l'âme<sup>1</sup>.

Loin de nourrir la crainte de se donner de vains labeurs, le cabaliste se sent heureux des voluptés qu'il arrache péniblement du sein de la science, et du bonheur qui découle pour lui d'une union tellement intime avec Dieu, qu'il lui arrive quelquefois de se croire transformé lui-même en divinité. C'est pourquoi les docteurs qui se sont élevés jusque sur les hauteurs de la cabale spéculative, en invoquant le nom de Dieu et les noms des anges, ne se font qu'un jeu du miracle; nous en prenons à témoin le miracle du gâteau générateur de merveilles du rabbin Ismaël<sup>2</sup>....

... Et n'omettons point de mentionner un ordre de cabale astrologique dont nous ne révélerons point ici les secrets, mais qui nous enseigne que les cabalistes accordent de grandes influences aux astres, et particulièrement à la lune, parce qu'elle est la grange et le réceptacle des autres planètes. Elle communique avec elles, mais plus encore avec le soleil. Celui-ci la remplit d'une vertu vivifiante qu'elle laisse retomber de son sein sur les autres créatures. A elle de régler toutes les révolutions inférieures, car elle est la femme unique des noms de Dieu; et cette femme tient le milieu entre Dieu et la créature, entre les cieux archétypes et les anges, entre nous et le ciel des astres. Son rôle est celui de médiatrice entre les anges et l'homme; elle conçoit et devient grosse en s'unissant au soleil son mari, pour communiquer ensuite ce qu'elle a conçu aux hommes arrosés de la grâce de Dieu. Elle reçoit en outre de Vénus les vertus nécessaires à la génération, et de Mars la force et l'humeur bouillante...

Les initiés de la cabale prétendent saisir un enchaînement fatal entre les causes secondes et les esprits ou les intelligences supérieures. Chaque créature, se figurent-ils, participe aux qualités d'un être suréminent; ils s'attachent donc à savoir de quelle planète dépend celle qu'ils ont en vue. Ils cherchent ensuite par quels canaux

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 392. Ces choses rentrent dans les signes sacramentaux de la magie, lorsqu'elle revêt la forme de l'astrologie judiciaire. Lire les anciens théurgés et Cornélius Agrippa, etc., etc., que nous avons si souvent cités dans nos ouvrages sur la magie.

<sup>2</sup> Ces gâteaux magiques rappellent les fromages enchantés dont il est question dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Lire chap. XVIII, p. 18; — voir *id.*, dans notre livre *Des hauts phénomènes de la magie*, chap. v, 2<sup>e</sup> division, transformations, zoomorphisme, etc., etc.

la planète et l'intelligence versent leurs influences dans cet objet, et s'efforcent de démêler les anneaux secrets de la chaîne qui lie le ciel à la terre. Ont-ils résolu ce problème, ils se disent maîtres de faire descendre d'en haut ces génies, soit en les comblant d'honneurs proportionnés à leur rang, soit par l'oblation d'herbes et d'odeurs conformes à leurs goûts<sup>1</sup>. Et vous les entendez affirmer que cette assistance du génie communique à l'objet terrestre une vertu fort étrangère à sa nature.

Une de leurs croyances est que les âmes sont préexistantes aux corps<sup>2</sup>. que, passant par les Séphiroths, elles traversent certaines sphères; et que du jeu de ces circonstances dépend leur sort en ce monde. Dieu, disent-ils, lorsque l'homme naît, lui dépêche un gardien, un ange qui le dirige selon les inclinations qu'il a reçues de la planète sous laquelle il est né; le cabaliste devra donc s'évertuer à découvrir quel est ce génie. Mais si l'homme se soustrait à la direction de cet ange, sa chute dans le crime et dans le malheur est inévitable. Tel fut le sort de Saül, tel de Balthazar, de Nabuchodonosor... Et, dès lors, brille l'évidence de ce principe, que pour assurer le bonheur d'un enfant il s'agit, avant tout, d'apaiser et de flatter l'esprit de la planète sous laquelle il est né. (*Ibid.*, pages 294-96.)

Assez nous semble dit pour faire voir que ce fut grâce à ces détestables et invincibles croyances, grâce à leurs innombrables variantes, que les cabalistes judaïques, héritiers de la cabale *sidérale*, ou *sabéiste*, dont la date est à *Babylone celle des fils de Cham*<sup>3</sup>, répandirent d'un bout à l'autre de la terre les doctrines magiques. Et c'est à l'aide de cette magie sidérale que les Chaldéens, et les hommes de l'astrologie judiciaire leurs successeurs, s'emparèrent de Rome païenne et de l'esprit de ses terribles empereurs, infestèrent les palais des rois, et remplirent de crimes les châteaux de la noblesse féodale et la demeure des bourgeois opulents jusqu'à des temps qui confinent aux nôtres. La cabale était donc, à proprement parler, la principale racine de la magie, cet art dont les maîtres s'étaient déjà rendus tellement experts *dès le temps de Moïse*, que ce libérateur eut besoin de la puissance de Dieu pour s'élever au-dessus de leurs enchantements<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Lire saint Augustin, relevant le philosophe Porphyre, *Cité de Dieu*, liv. X, chap. XI. — Shakespeare s'est emparé de ces notions, scène IV des *Sorcières de Macbeth*: « Scale of draxon, tooth of wolf, » etc, et Virgile épuise la description de ces objets magiques: « Has herbas... His ego sæpe, » etc, *Eylog.* VIII.

<sup>2</sup> Erreur d'Origène très connue, et condamnée.

<sup>3</sup> Initié, d'après l'opinion des savants, par les enfants de Caïn; voir aux notes.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 476. — Lire les papyrus égyptiens que nous avons cités

## TROISIÈME DIVISION. — LA CABALE MAGIQUE.

Toutes les religions dogmatiques, nous dit un savant cabaliste, sont issues de la Cabale. — « Toutes les *associations maçonniques* lui doivent leurs secrets et leurs symboles. » — Ces traditions sont jalousement conservées par le sacerdoce, et, d'après lui, les *Clavicules de Salomon* sont le rituel, disons le grimoire d'un Pape. — Les principaux réceptacles de la Cabale judaïque sont le Zohar et le Talmud. — Elle se retrouve chez tous les peuples, dans tout ce qui est mystère, et cette doctrine mystique descend des Chaldéens issus de Cham. — Abraham est dit magicien cabaliste, parce qu'il était Chaldéen. — Magie et goétie inséparables de la Cabale — Les Juifs, qui sont les plus fidèles dépositaires des secrets de la Cabale, sont, en magie, les grands maîtres du moyen âge. — Représentant l'esprit de ténèbres, *vos ex patre diabolo*, ils étaient les missionnaires et les *grands maîtres* de l'occultisme. — Les traditions cabalistiques glissent leur venin dans les diverses branches des connaissances humaines en raison de la part qu'y prennent les Juifs. — Exemple : la médecine exercée par les Juifs ; elle est entachée de magie. — Ils mêlent la médecine à l'astrologie. — Les conciles et les Pères de l'Église contre ces pratiques. — Pour achever de pervertir la science sociale, les cabalistes, dont les princes sont des Juifs, font pénétrer la doctrine cabalistique chez les Templiers, que les maçons se donnent pour ancêtres. — Leur but. — Révélations de leurs successeurs.

« Toutes les religions vraiment dogmatiques, nous dit en l'année 1881 le professeur de magie Éliphas Lévi, sont sorties de la cabale et y retournent. Tout ce qu'il y a de scientifique et de grandiose dans les rêves religieux de tous les illuminés, Jacob Böhme, Swedenborg, Saint-Martin est emprunté à la cabale ; toutes les associations maçonniques lui doivent leurs secrets et leurs symboles. La cabale consacre seule l'alliance de la raison universelle et du Verbe divin, elle a les clefs du présent, du passé et de l'avenir <sup>1</sup>. »

Germe primordial de toute magie, et par conséquent des maux subreptices les plus affreux que puisse semer l'esprit du mal, la cabale de gauche, ou sinistre, est donc véritablement digne des plus hauts hommages de ceux qui professent cette fausse et perfide science <sup>2</sup>. Aussi, rejetant sur ce qu'il appelle la cabale *mal entendue*

dans notre livre *Des hauts phénomènes de la magie*, chap. 1<sup>er</sup>. — Lire *id. le Coran*, t. II, p. 53, trad. du Ryer, 1773.

<sup>1</sup> *Dogme et rites de la haute magie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 65 ; Paris, 1861, 2<sup>e</sup> édit. Ouvrage très anticatholique. Lorsque nous parlons franc-maçonnerie, il faut entendre les hautes loges, le suprême et secret conseil à la tête duquel la constitution maçonnique veut que siéent toujours une majorité juive.

<sup>2</sup> Aussi l'*Univers israélite* lui-même est réduit à désavouer la Cabale, à nommer le cabalisme une *éblouissante débauche de l'esprit*. Les doc-

certaines hérésies honteuses que le monde a maudites, Éliphas ose-t-il nous dire : « L'Église, alors, dut interdire aux fidèles l'étude si dangereuse de cette science, dont le suprême sacerdoce devait seul se réserver les clefs. La tradition cabalistique paraît en effet avoir été conservée par les Souverains Pontifes, au moins jusqu'à Léon III, auquel on attribue un rituel occulte, qui aurait été donné par le Pontife à l'empereur Charlemagne, et qui reproduit tous les caractères, même les plus secrets, des *Clavicules de Salomon*. Ce petit livre, qui devait rester caché, ayant été divulgué plus tard, dut être condamné par l'Église, et tomba dans le domaine de la magie noire<sup>1</sup>. On le connaît encore sous le nom d'*Enchiridion* (*Manuel*) de Léon III. Mais la perte des clefs cabalistiques ne pouvait entraîner celle de l'infaillibilité de l'Église, toujours assistée de l'Esprit-Saint; elle jeta cependant de grandes obscurités dans l'exégèse, et rendit complètement inintelligibles les grandes figures de la prophétie d'Ézéchiel et de l'Apocalypse de saint Jean<sup>2</sup>. »

« Le souverain propriétaire de ce livre, et sachant s'en servir, devrait être le maître du monde. » (*Ibid.*, p. 255.) Cependant les deux principaux réceptacles de la cabale judaïque, à laquelle la magie prétend intéresser l'Église qu'elle poursuit de sa sourde haine, ce sont le Zohar et le Talmud. Or, nous affirme à propos de ce dernier livre le professeur de magie Éliphas, il existe « une seconde Bible inconnue, ou plutôt incomprise des chrétiens; un recueil, disent-ils, de monstrueuses obscénités, un monument, disons-nous, qui rassemble tout ce que le génie philosophique et le génie religieux ont jamais pu faire ou imaginer de plus sublime, trésor environné d'épines, diamant caché dans une pierre brute et obscure. Nos lecteurs auront déjà deviné que nous voulons parler du Talmud<sup>3</sup>. »

trines cabalistiques n'en sont pas moins celles du rituel judaïque et du Talmud, qui nous enseigne que les caractères de l'écriture, les noms des Anges, et ceux des mois, sont chaldéens. *Ibid.*, XXI, p. 107-8; 1866, etc., etc.; *id.*, XXII, p. 984, etc.

<sup>1</sup> Eliphas Lévi reconnaît donc que cette tradition, ou Cabale judaïque, a pour code un grimoire condamné par l'Église, et célèbre dans le domaine de la magie noire; mais il lui plaît d'en attribuer la rédaction à des Papes!

<sup>2</sup> Eliphas Lévi, *Histoire de la magie*, p. 222-255; 1860. « Puissent les successeurs légitimes de saint Pierre, ose dire ce professeur de magie, accepter l'hommage de ce livre, et bénir les travaux du plus humble de ses enfants, qui croit avoir trouvé une des clefs de la science, et qui vient la déposer aux pieds de celui à qui il appartient d'ouvrir et de fermer les trésors de l'intelligence et de la foi. » *Ibid.*, *Hist.*, p. 222; 1860.

<sup>3</sup> Ainsi parle ce cabaliste ennemi perfide de l'Église, ecclésiastique défroqué, *Dogme et rituel*, p. 93; 1861. Voir à notre chapitre Talmud, ce

Or le Talmud, le Zohar, la tradition rabbinique, la tradition des magiciens et des initiés de l'occultisme, ont un seul et même inspirateur, et par là nous révèlent un seul et même esprit !

En effet, continue l'un des plus profonds ennemis de l'Église, « à travers le voile de toutes les allégories hiérarchiques et mystiques des anciens dogmes ; à travers les ténèbres et les épreuves bizarres de toutes les initiations ; sous le sceau de toutes les écritures sacrées, dans les ruines de Ninive et de Thèbes ;... sur la face noircie des sphinx de l'Assyrie et de l'Égypte, etc., etc. ; dans les emblèmes étranges de nos vieux livres d'alchimie : dans les cérémonies de réception pratiquées par toutes les sociétés mystérieuses, on retrouve les traces d'une doctrine partout la même, et soigneusement cachée ! ». Et cette doctrine sacrée, qui se trouve être celle de la théurgie ou des hautes initiations magiques, est à la fois celle de la cabale que les Juifs nous enseignent, après en avoir reçu le dépôt des Chaldéens sabéistes, issus de Cham, et qui, d'après une opinion fort accréditée dans la science, étaient les héritiers de la doctrine des fils de Caïn<sup>2</sup>. (En ce chapitre, *passim*.)

Il est constant pour M. Matter que les Gnostiques, engendrés, ainsi que nous ne tarderons guère à l'admettre, par le magicien juif Simon<sup>3</sup>,

que le savant Drach nous a dit de ce trésor d'absurdités immondes, et quelquefois de science et de notions sublimes. — Saint Jérôme, qui connaissait à fond le Talmud et les Écritures juives, « déclare qu'il y a là tant de fables et de saletés qu'on avait honte d'en parler. » *Suprà*, et lire *Hist. des Juifs*, suppl., *ibid.*, t. VI, p. 234. — Moreri est dans toute bibliothèque ; voir ce qu'il dit du Zohar, t. VI, p. 240, reprenant après la p. 652. (1732.)

<sup>1</sup> *Ibid.*, *Dogm.*, t. 1<sup>er</sup>, introd., p. 5 ; édit. de 1854.

<sup>2</sup> Les idées de Cabale et de Chaldée, de science chaldéenne, d'astrologie sabéiste ou idolâtrique, sont tellement liées ensemble, que, dans un roman dont les héros sont une famille juive, il est dit de l'un des personnages : « Il savait la Lochène Koïdech (c'est-à-dire le *chaldéen*), aussi bien qu'un balkebolé (ce qui signifie un docteur en Cabale). — Le roman reflète la croyance vulgaire. Feuilleton du journal des *Débats* ; Paris, n° du 7 décembre 1866, par Ereckmann-Chatrion, intitulé *le Blocus* (de Phalsbourg), épisode de la guerre de 1814.

En outre, l'idée de l'astrologie judiciaire, ou de la Cabale sabéiste, se lie tellement à celles des traditions rabbiniques, que le Père Bouhours, dans sa *Vie de saint Ignace de Loyola*, nous dit, à propos du célèbre Guillaume Postel, que le saint avait adopté pour novice : Postel « s'était mis des visions en tête, à force de lire les *Rubbins* et de contempler les astres.... Le rabbinisme et l'astrologie judiciaire lui avaient gâté l'esprit. » T. II, liv. IV, p. 5 ; Paris, 1825. Ignace ayant vainement essayé pendant deux ans « de ramener au bon sens » ce prodigieux érudit, le renvoya de son ordre.

<sup>3</sup> S. Epiphân., *Adv. hæres.*, p. 55, édit. in-fol. de 1622 ; — *id.*, S. Iræn., *Adv. Valent.*, etc., p. 43, 62, 137, etc., éd. in-fol. de 1560.

avaient « hérité la *théurgie* des cabalistes et des Chaldéens ». Ainsi nommons-nous les premiers sabéistes, qui mélangeaient le culte du serpent à celui des astres <sup>1</sup> animés par des esprits ; et ce fut du milieu de ces peuples qu'il plut à Dieu d'appeler Abraham, ce patriarche que les falsificateurs de l'histoire et de la religion, d'accord avec les rabbins, considèrent comme « l'héritier du secret d'Énoch, et le père de l'initiation en Israël <sup>2</sup> ».

Les rabbins nous affirment en effet que « tous les membres du grand Sanhédrin sont des adeptes de la magie ; que le patriarche Abraham, originaire de la ville sabéiste de Ur, fut un nécromancien qui dressa dans son art les fils de ses concubines, et qu'à l'exemple d'Abraham son père, David fut un astrologue et un magicien <sup>3</sup> ».

« Abraham, en sortant de la Chaldée, avait emporté les mystères de la cabale », et la cabale se mêle tellement à la magie, que, d'après « la tradition cabalistique ; l'Inde fut peuplée par les descendants de Caïn ; que plus tard les enfants d'Abraham et de Céthura s'y retirèrent », et que, grâce à cette population cabaliste, « elle fut par excellence le pays de la goétie et des prestiges <sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> M. Matter, docteur de l'Université, *Hist. crit. du gnosticisme*, t. III, p. 184, 2<sup>e</sup> édit ; Paris, 1843. — Bible, *Daniel*, chap. XIV, etc., etc.

<sup>2</sup> Elphas Lévi, *Hist. de la magie*, p. 46 ; Paris, 1860. Initiation de la fausse Cabale. — Énoch, nous dit-il, est le même que l'Hermès Trismégiste des Égyptiens ; *ibid.*, p. 46. Ailleurs, ce Trismégiste est Cham, ou son fils Mesraïm...

<sup>3</sup> *L'Église et la Synagogue*, p. 48 ; 1859. — *Hist. des Juifs*, *ib.*, t. VI, chap. VIII, etc. — L'Église dit le contraire dans les prières des agonisants : *Libera animam ejus sicut liberasti Abraham de Ur Chaldeorum*. — D'après les cabalistes modernes, disciples des Juifs, la Cabale ou la magie remonte au delà d'Abraham, qui l'exportait de la Chaldée, et dont « elle était la science », comme aussi la science « d'Orphée, de Confucius et le Zoroastre ! Ce sont les doctrines de la magie qui furent sculptées sur des tables de pierre par Énoch et par Trismégiste. Moïse les épura et les revêtit ; c'est le sens du mot *révêler*. Il leur donna un nouveau voile, lorsqu'il fit de la sainte *kabbale* l'héritage exclusif du peuple d'Israël, et le secret inviolable de ses prêtres. Les mystères d'Éleusis et de Thèbes en conservèrent parmi les nations quelques symboles déjà altérés, et dont la clef se perdait parmi les instruments d'une superstition toujours croissante. » Enfin, « le Sauveur annoncé aux Âges par l'étoile sacrée de l'initiation vint déchirer le voile usé du vieux temple pour donner à l'Église un nouveau tissu de légendes et de symboles qui cache toujours aux profanes et couseur aux élus (les magiciens), toujours la même vérité. » Elphas Lévi, *Hist. de la magie*, p. 3-4 ; 1860. On voit avec quelle ténacité les cabalistes couvrent la vérité dans le manteau de leur fausse science.

<sup>4</sup> Elphas, *ibid.*, *Hist.*, p. 46-66, 7-8. — Nombreux ouvrages attribués à Abraham par les rabbins, p. 343-348, etc., voir Gust. Brunet, *Évang. apocryphes et annotations* ; Paris, 1863.



La goétie, la magie, les prestiges démoniaques, les arts et les associations ténébreuses, sont donc inséparables des dogmes et des pratiques de la cabale. Rien ne nous semble plus universellement établi de la bouche des grands docteurs de la science occulte, et nous en prenons à témoin la parole même d'Éliphas, que nous avons entendu s'écrier : « La doctrine cabalistique, qui est le dogme de la haute magie, est contenue dans le Sepher-Jesirah, le Zohar et le Talmud <sup>1</sup>; » affirmation que le rationaliste Hæfer confirme en ces termes, dont la limpidité ne le cède point au cristal : « Les doctrines mystiques, et les pratiques magiques de l'antiquité sont en partie conservées dans la cabale », dont la date est, selon nous, celle des premiers fidèles du catholicisme démoniaque, bien qu'il ne fût rédigé que « vers les premiers siècles de l'ère chrétienne par le Rabbi Akiba et son disciple Siméon Ben Jochai. Les alchimistes juifs et arabes avaient néanmoins et depuis longtemps connaissance des livres de la cabale, qui étaient auprès des adeptes en aussi grand honneur que les livres d'Hermès Trismégiste <sup>2</sup>. »

En un mot, et nous ne craignons point de le répéter, « il est certain que les Juifs, dépositaires les plus fidèles des secrets de la cabale, ont été presque toujours, en magie, les grands maîtres du moyen âge <sup>3</sup>. » Représentants sur terre de l'esprit de ténèbres, vos ex patre diabolo <sup>4</sup>, ils étaient les missionnaires providentiels et les grands maîtres de l'occultisme. Toute société de mystères et de désordre, en se donnant pour chef des Juifs cabalistes, se donnait les chefs et les conservateurs héréditaires des doctrines adaptées à son but occulte. Voilà ce qu'ignore la plèbe de ces associés; mais tout adepte savant, tout initié sérieux se disait en s'inclinant devant eux : « Ils sont véritablement nos pères dans la science <sup>5</sup>. »

Et cette science, dont le pseudonyme Éliphas Lévi, revêtu d'un nom de guerre judaïque, s'est constitué de nos jours l'imperturbable patron, étant celle de la magie, ne peut être, ainsi que nous l'enseignent les Pères de l'Église et la longue expérience des peuples, que la science même du mal <sup>6</sup> : science habile à créer de toutes parts, contre les doctrines et la puissance de l'Église qui la frappe de ses

<sup>1</sup> *Ibid.*, *Hist.*, p. 28.

<sup>2</sup> Hæfer, *Hist. de la chimie*, t. I<sup>er</sup>, p. 242. Les livres d'Hermès devaient contenir une grande partie de la Cabale.

<sup>3</sup> Eliphas, *Dogm. et rit.*, t. II, p. 220, 2<sup>e</sup> édit.; 1861.

<sup>4</sup> *Ev. saint Jean*, chap. VIII, v. 44.

<sup>5</sup> Eliphas, *Hist. de la magie*, p. 247, *ib.*

<sup>6</sup> Le Coran en mille endroits, et par exemple : « Ils ont suivi ce que les diables enseignaient au règne de Salomon. Salomon pour cela n'a pas péché, mais seulement les diables, qui enseignaient la magie au peuple. » Chap. *la Vache*, t. I<sup>er</sup>, p. 392, tra I. du Ryer, 1775.

anathèmes, la plus savante et redoutable agence qui puisse infester la terre.

Empressée de couvrir à nos yeux cette ignominie, et se drapant du manteau de la haute sagesse, la magie cabalistique affecte de repousser loin d'elle et avec dédain quelques-uns de ses propres enfants, ceux qui, buvant toute honte et laissant les terribles conséquences de leurs principes suivre paisiblement leur cours, osent être en plein midi ce que les habiles ne sont que dans les ténèbres. La magie, nous dit donc Éliphas, ce lévite révolté qui, revêtant la peau de brebis, ose se donner pour un des respectueux champions de l'Église : « la magie a aussi ses hérésiarques et ses sectaires, ses hommes de prestiges et ses sorciers. Nous aurons à venger la légitimité de la science des usurpations, de l'ignorance, de la folie et de la fraude <sup>1</sup>. »

Or, parmi ceux que repousse le mage Éliphas avec un mépris que sa doctrine ne saurait justifier, nous comptons d'abord, entre les sectateurs cabalistes de la Gnose, les fils adoptifs de Caïn, c'est-à-dire les hérétiques caïnites issus du Juif Simon le Mage <sup>2</sup>. Ces misérables se parent du nom de ce premier des homicides, et donnent pour père à Caïn, à Esaü, à Coré, aux complices et aux imitateurs de leur révolte, aux gens de Sodome..., la plus haute Vertu du ciel ! Ils se glorifient d'avoir de tels hommes pour ancêtres ; et leur science, qui est toute cabalistique, est sublime, disent-ils, incomparable et parfaite. Aussi, lorsque le *grand Architecte* de ce monde prétendit les exterminer, se vit-il dans l'impossibilité de leur nuire ; car ils surent créer des ténèbres pour se dérober à ses fureurs, et la Sagesse suprême se les assimila. Judas, qu'ils se vantent d'avoir pour frère, fut un de leurs initiés, et vous les voyez élever respectueusement au-dessus de leur tête un évangile qui porte le nom de ce divin traître <sup>3</sup>.

Voilà donc des hérétiques de l'ordre *spirite* qui sont un objet de pitié pour les gens comme il faut de la magie contemporaine ! et la sentence de ces derniers, aussi brève qu'injuste, est positive : « Le gnosticisme, l'arianisme, le manichéisme étaient sortis de la cabale

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 33. Aussi le magicien Eliphas, et les hommes à prestiges du spiritisme moderne, font-ils, quoique liés, assez mauvais ménage.

<sup>2</sup> S. Epiphani., *Adv. hæres.*, p. 53, éd. 1622, in-fol. ; — *id.*, S. Iræn., *Adv. Valent.*, etc., p. 43, 62, 137, etc., édit. 1560, in-fol.

<sup>3</sup> Sancti Epiphani Opera ; *Adv. hæres.*, t. II, p. 276 ; Paris, 1622, in-fol. Caiani, a potentiori quadam virtute ac cœlesti autoritate derivatum esse Caianum prædicant, nec non et Esau, et Core cum suis, itemque Sodomitas : Abelum vero ab imbecilliori virtute prodiisse. Quamobrem, etc.

*mal entendue*?<sup>1</sup>. Non; mal entendue n'est pas le mot, le mot serait *maladroitement divulguée*, et d'autres l'ont dit en bon français.

Plus nos recherches se sont étendues et plus il nous a été facile de voir les traditions *pharisaïques de la cabale* glisser leur venin dans les diverses branches des connaissances humaines, et les pénétrer en raison directe de la part qu'y prenaient les Juifs. Elles infectent dès la haute antiquité les sciences religieuses, historiques et morales; elles défigurent les sciences astronomiques et physiques; pourrions-nous donc sans mauvaise grâce, et d'accord avec les ignorants ou les maladroits amis du progrès et de l'humanité, nous étonner du renom de magie qui s'attache et adhère à la science médicale du Juif, et qui, dans les siècles d'orthodoxie talmudique, provoque les rigueurs de l'Église contre le malade chrétien assez lâche dans sa foi pour se livrer aux mains du médecin talmudisant!

En effet, une des branches de la cabale se prêtait à l'art de guérir. On la soupçonnait, on l'accusait d'être greffée sur la magie, et les Juifs ne s'en détournèrent qu'avec peine; souvent même, lorsqu'ils s'étaient faits chrétiens, on les voyait persévérer à combattre les maladies et à conjurer les maux imminents, en attachant une vertu miraculeuse *aux nombres*, dont *les lettres* représentaient les chiffres, tantôt en récitant d'étranges formules, tantôt en se livrant à quelques pratiques bizarres<sup>2</sup>; et, chez ce peuple, l'art curatif semble marcher de front avec l'art de faire parler les astres.

« Dans les anciens temps, en France, nous dit un maladroit ami d'Israël, *la plupart des médecins et des astrologues étaient Juifs*. Ces

<sup>1</sup> Eliphaz, *ib.*, *Hist. de la magie*, p. 222. Le mot est clair; mais les cabalistes enoïstiques, issus du Juif marocain Simon, ne peuvent-ils renvoyer le compliment à leurs frères, à ceux de nos cabalistes modernes qui, pour ne point blesser les délicatesses de l'époque actuelle, débarrassent à la fois de l'incommode et malencontreux personnage du diable, si souvent nommé dans le *Coran*, l'Église, qui s'entête à le réclamer, et la magie, dont, pour le quart d'heure, il blesse les nerfs et offense l'orgueil! — Voir Eliphaz, *ib.*, *Hist.*, p. 14 à 28.

<sup>2</sup> *Hist. des Juifs*, t. VI, *ib.*, p. 394. La Cabale étant d'origine probablement Cainite, mais au moins Chamite, etc., est antérieure aux Juifs et ne peut leur être particulière. Elle est en honneur chez les savants arabes, et plus tard elle remplit les pages les plus curieuses de Cornélius Agricola, de Paracelse, disciples des théurges alexandrins et des initiés de toutes les grandes époques de la magie. Hippocrate se moque de certains imposteurs qui se vantaient de guérir le mal caduc par des oraisons, etc. — L. *De morbo sacro*; et Galien rejette ces pratiques comme étant des prestiges d'*Égyptiens* et de *Chaldéens*, c'est-à-dire de *sabéistes* ou de *cabalistes*. — L. *De simplici remed. potest.* — Thiers, *Superst.*, chap. XXXV, p. 416, etc.; 1679. — On voit, au contraire, se livrer à ces arts le fameux cabaliste et hérésiarque Basilides, disciple du Juif de Giton, Simon le Mage.

connaissances furent fort en vogue chez cette nation, depuis la captivité de Babylone. On sait que les Juifs étaient en possession de vendre des philtres aux dames romaines, et ils exercent encore aujourd'hui la médecine dans tout l'Orient. La science de l'astrologie judiciaire dont ils s'enorgueillissaient d'une part, et leurs richesses de l'autre, furent sans doute les causes de ces violences épouvantables et de ces persécutions dont l'histoire a conservé le souvenir. »

Et se retournant contre les peuples qui, fatigués d'être les victimes de l'usure des Juifs, devenaient de temps en temps contre eux les exécuteurs d'une justice terrible et souvent cruelle, le même écrivain ajoute de sa plume naïve : « Ils avaient affaire aux héritiers des Goths et des Vandales ! Les peuples ignorants et barbares les considéraient comme magiciens ; on ne faisait guère le procès à quelque prétendu sorcier qu'il ne s'y trouvât un Juif impliqué, et partout on les accusait de maléfices de toutes sortes <sup>1</sup>. »

Fidèle à son invariable système de l'apologie du judaïsme aux dépens de l'Église, et ne nous présentant la médecine juive que par le côté séduisant des cures, M. l'avocat Bédarride, oublieux du côté cabalistique de la science médicale des Juifs, ses compatriotes, ne saurait tolérer ces soupçons injurieux que l'histoire de tous les peuples a cependant traduits en certitude. Aussi ne condescend-il à nous les expliquer que par la stupide ignorance des chrétiens : « Les cures que les médecins juifs opèrent, nous dit-il, et qui avaient quelque chose de merveilleux dans un siècle d'ignorance ; la langue étrangère dans laquelle étaient renfermés les secrets de leur art, et qui leur donnait un caractère mystérieux, et surtout la qualité d'infidèles que portaient ceux qui exerçaient la médecine, éveillèrent la sollicitude inquiète d'un vulgaire superstitieux. On n'hésita pas à ne voir que sortilège et magie dans le savoir qui distinguait les médecins arabes et juifs ; les conciles excommuniaient donc les chrétiens qui s'adressaient à eux <sup>2</sup>. » Et, pour un écrivain

<sup>1</sup> Bail, *les Juifs au dix-neuvième siècle*, p. 91-94, 2<sup>e</sup> édit.

Ces barbares n'étaient, en agissant de la sorte, que les imitateurs des peuples les plus policés du paganisme, de Rome païenne qui sévissait sans cesse contre ces Juifs, ces mathématiciens magiques, ces Chaldéens ! La Chaldée, Babylone fut l'école des Juifs, et le Coran nous y montre les mauvais anges enseignant la magie. *Ibid.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 392, trad. du Ryer, 1773.

<sup>2</sup> Bédarride, *Les Juifs*, p. 139, 2<sup>e</sup> édit. ; Paris, 1861. — M. l'abbé Gioberti, très mince autorité dans la question, où son libéralisme antiromain l'égarait, nous tient à peu près le même langage. Nous nous gardons de disputer aux médecins juifs certains progrès que l'art médical put leur devoir. La chimie ne dut-elle pas elle-même de grands progrès à l'alchimie ?... Et de quel fonds d'ignorance cette témérité de faire

juif, cela va sans dire, les conciles, en proscrivant l'art de ces magiciens, *ai usi que le firent à Rome les Césars*, les maîtres des peuples les plus policés du monde ancien, feraient œuvre de Vandales !

Nos yeux tournés dès la haute antiquité chrétienne vers l'un de ces hommes qui furent la gloire et la lumière de l'humanité, surprennent en effet *la médecine cabalistique*, que les Juifs ses contemporains avaient reçue de leurs pères, en voie de descendre de son siècle vers le nôtre le long de la chaîne des traditions malsaines qu'ils tendaient à leurs fils ; et nos oreilles la lui entendent frapper de ses anathèmes.

« Les démons, s'écriait saint Jean Chrysostome, ce vaillant Père de l'Eglise, *habitent non seulement la Synagogue, mais encore les âmes des Juifs* Recherchiez-vous la guérison de votre corps au prix du salut de votre âme ? Pourriez-vous, sans exciter l'indignation de Dieu, le créateur de votre corps, implorer de votre ennemi votre guérison ? Et comment la science médicale ne deviendrait-elle pas, entre les mains d'un idolâtre quelconque, une ressource infailible pour vous entraîner aux pieds des dieux des gentils <sup>1</sup> ? *Souvent aussi les païens ont guéri des maladies de cette manière et ont rendu aux infirmes la santé ; sera-ce une raison de prendre part à leur impiété <sup>2</sup> ?* »

« Si Dieu permet aux démons, comme il le permet aux hommes,

porter sa critique sur les décrets des évêques et des conciles qui intimaient aux chrétiens malades la défense de recourir à la science des Juifs ? L'étude démontre que l'Eglise ne s'est en aucun temps composée d'un vulgaire ignare et superstitieux. Mais devant la malice homicide et les crimes de magie dont l'histoire de tous les peuples témoigne que le Juif était coutumier, l'Eglise devait trembler à la fois pour la vie corporelle et pour la vie de l'âme de ses enfants. — Lire à l'appui le célèbre *Traité de la police*, t. 1<sup>er</sup>, p. 279, etc., 4 vol. in-folio ; Paris, 1705, 1710, 1719, 1738.

<sup>1</sup> Saint Chrysostome, lorsqu'il tient ce discours, sait ce qu'ignorent ceux qui s'aventurent à qualifier de fanatiques et de superstitieux les chrétiens et les conciles. Il sait qu'une grande partie de la médecine antique, chez les idolâtres, se pratiquait dans les temples, où le prêtre et le médecin se confondaient l'un avec l'autre ; il sait que cette médecine était *en partie* magnétique, magique, démoniaque, ce que nous exposons dans notre livre *Des médiateurs et moyens de la magie*. Or, la médecine cabalistique ou talmudique du Juif, mêlée qu'elle était de magie, se confondait à ce point de vue avec celle du païen, et s'inspirait des mêmes dieux. Un art médical également spirite a repris vigueur de nos jours, et particulièrement grâce à la résurrection du magnétisme. — Lire sur ces points le volume *Prælectiones theologicæ* de 1866, de l'illustre théologien J. Perrone, du collège Romain, qui nous fait souvent l'honneur de nous citer.

<sup>2</sup> P. 358-362. Tertullien disait des démons, à l'aide desquels la médecine magique semble nous guérir : *Lædunt..., remedia præcipiunt ad*

d'opérer quelques guérisons, il le permet pour nous éprouver ; et mieux nous vaut la maladie que la lâcheté de demander à des moyens impies la délivrance de nos maux. Le démon, même en nous guérissant, nous ferait à coup sûr plus de mal que de bien ; car il aurait soulagé notre corps, qui n'en sera pas moins la pâture des vers, mais il aurait compromis l'éternel bonheur de notre âme. Les recruteurs d'esclaves offrent aux enfants des friandises, des pâtisseries, des jeux de dés, des bagatelles, un millier d'appâts, afin de leur ravir, en les attirant, la liberté et la vie. C'est ainsi que les démons nous promettent la guérison de nos membres, afin de compromettre plus sûrement le salut de notre âme. Oh ! ne souffrons pas un tel abus, mes bien aimés. Ce n'est point parce que Dieu vous abandonne, c'est afin de faire plus vivement éclater votre vertu, qu'il laisse quelquefois la maladie vous atteindre. Endurez-la donc généreusement ; fuyez, fuyez, ou repoussez les Juifs ; ils ont la prétention d'être les plus habiles médecins du monde, mais leur science médicale n'est qu'imposture, enchantements, amulettes, et pratiques empruntées à la magie!... de même que leurs synagogues ne sont que des lieux de débauche, où se rendent des femmes impudiques et dissolues <sup>1</sup>.

Familiarisé avec les ruses et les superstitions judaïques, un autre Père de l'Église, saint Épiphané, nous apprend que les Juifs mêlent à leur science les arts démoniaques<sup>2</sup> ; que souvent même ils ne reculent point devant l'homicide, et mettent en pratique l'article de foi cabalistique que Thomas de Catimpré rappelait jadis en ces termes : « Un Juif très savant, converti depuis peu de temps à la foi, m'affirmait qu'un de ses anciens coreligionnaires, sur le point de

*miraculum nova, sive contraria, lædere desinunt et curasse creduntur.* — Ils causent le mal... et lorsqu'ils cessent de le causer, nous crions à la guérison. *Apoloy.*, chap. XXII.

<sup>1</sup> Les *amulettes* sont une des œuvres principales de la Cabale, et un des principaux instruments de la magie. S. Jean Chrysostome, *ibid.*, p. 358-362, 3, 4, etc., cité déjà *Œuvres complètes*, vol. II, éd. 1865. — *Exemple de médecine cabalistique ou magique.* Le médecin alchimiste Paracelse « le plus grand des magés chrétiens, opposait à l'envoûtement les pratiques d'un envoûtement contraire. Il composait des *remèdes sympathiques*, et les appliquait non aux membres souffrants mais à des représentations de ces mêmes membres, formées et consacrées suivant le cérémonial magique. Les succès étaient prodigieux, et jamais aucun médecin n'a approché des cures merveilleuses de Paracelse. » Éliphas Lévi, *Dogme et rituel*, t. 1<sup>er</sup>, p. 302. Lire ailleurs ses biographies, et une multitude d'exemples de cette médecine cabalistique. L'un des plus connus est la fameuse poudre sympathique de Digby, qui guérissait à toute distance et fit merveille chez nos graves voisins les Anglais....

<sup>2</sup> *Advers. hæres.*, XXX ; — *l'Église et la Synagogue*, p. 321.

mourir, avait fait aux Juifs cette prédiction : « Vous ne pourrez guérir de la honteuse maladie qui vous afflige que par *l'usage du sang chrétien*<sup>1</sup> »... Car le sang humain est au fond de toutes les pratiques de la magie !

Il faut à la magie du sang, du sang humain. Il lui faut le sang de l'homme et des graisses humaines pour accomplir ses rites et parfaire ses chrêmes sacrés, ses onguents maléficiaires, *ses sacramentaux*, pour atteindre son but sacrilège. Ici, là-bas et ailleurs, selon les temps, selon le génie et le degré de civilisation des peuples, il lui faut ce sang et cette chair, breuvage et moyen de régénération mystiques. Et, dès l'origine des temps historiques, la Bible elle-même nous donne, sur le sol de Chanaan, le spectacle de ces odieuses pratiques, de cette anthropophagie sacrée. de ce sang et de cette chair humaine que mangeaient et que buvaient les Juifs avec les cabalistes de Chanaan, et dont leurs incantations exigeaient l'usage<sup>2</sup>.

Procédés de cabale et de magie, c'est-à-dire moyens démoniaques, mais employés à titre de moyens *religieux* ou *scientifiques*, voilà donc deux choses qui se reproduisent sans cesse chez le Juif dans l'exercice de l'art de guérir ou de prévenir les maux du corps. Et, dans l'examen attentif « des meurtres d'enfants commis par les Juifs », ce qui frappera le plus vivement un sagace investigateur, ce n'est point toujours et seulement un farouche sentiment de haines religieuses ; non : ce ne sera que trop souvent encore l'intention « de faire servir le sang humain et les chairs déchirées à des opérations magiques » douées de la vertu « de guérir les maux du corps ou de l'esprit ». Ce sera le ferme propos « d'obtenir d'abominables effets », persuadés que sont les opérateurs « qu'il se trouve dans ce sang et dans ces chairs, *outré les propriétés médicales* une vertu particulière, une force occulte, *assurant la réussite de leurs désirs* »<sup>3</sup>.

Quelquefois, et lorsque les circonstances le permettaient, les pratiques de la médecine cabalistique ou magique revêtaient en plein soleil une franchise, un cynisme parfait de férocité. C'est ainsi que nous entendons Rufin, l'illustre contemporain de saint Jérôme, nommer des médecins juifs qu'une reine de Perse affligée d'une maladie dangereuse a consultés ; ces docteurs lui prescrivent pour traitement de couper en deux des vierges chrétiennes, et de passer

<sup>1</sup> *De vita instituenda*, lib. XI, cap. xxix, art. 23.

<sup>2</sup> Bible, *Sagesse*, chap. xii, v. 4, etc.; — *id.*, notre livre *la Magie au dix-neuvième siècle*, dern. édit., chap. iv ; — *id.*, ci-dessus en ce présent ouvrage, le chap. vii, 2<sup>e</sup> division : *Du sang*..

<sup>3</sup> *L'Église et la Synagogue*, p. 313 à 315, etc. Thom. de Catimpré. *De vita instituenda*, lib. II, cap. xxix, art. 23. — *Affaires de Syrie*, *ibid.*, tcl. II, p. 389-84-8, et 390, etc., etc.

entre les moitiés suspendues ; conseil que la reine accueille avec une aveugle docilité <sup>1</sup>.

Mais peut être serait-il temps pour nous d'en finir avec la Cabale, si nous ne devons laisser entrevoir avec quelle opiniâtre habileté les Juifs ont su tourner contre les institutions chrétiennes les traditions spiritiques de l'idolâtrie et de la magie qui les pervertirent eux-mêmes, et avec quel art infatigable ils se sont appliqués, dans le temps et dans l'espace, à mûrir et à parfaire au milieu du monde chrétien la corruption de la science sociale. Un seul mot, et qui doit suffire pour le moment, placera le lecteur sur la voie de cette vérité.

« L'idée des hiérophantes chrétiens », c'est-à-dire, d'après le sens qu'Éliphas attache à ce mot, l'idée des conspirateurs de la Cabale avait été de s'emparer habilement du pouvoir et de le retenir sournoisement à leur profit. Ils devaient donc « créer une société vouée à l'abnégation par des vœux solennels, protégée par des règlements sévères, qui se recruterait par l'initiation, et qui, seule dépositaire des *grands secrets religieux et sociaux*, ferait des rois et des pontifes, sans s'exposer aux corruptions de la puissance ».

Cette idée fut, d'après le cabaliste Éliphas, « le rêve des sectes dissidentes de gnostiques ou d'illuminés<sup>2</sup> qui prétendaient rattacher leur foi à la *tradition primitive du christianisme de saint Jean* <sup>3</sup>. Elle devint enfin une menace pour l'Église et pour la société, quand un ordre riche et dissolu, initié aux *mystérieuses doctrines de la Cabale*, parut disposé à tourner contre l'autorité légitime les principes *conservateurs de la hiérarchie*, et menaça le monde d'une immense révolution. » Ancêtres des sociétés subséquentes de l'occultisme, « les Templiers, dont l'histoire est si mal connue, furent ces conspirateurs terribles <sup>4</sup>. »

Or, ces hommes de l'occultisme auxquels Eliphas reconnaît le mérite d'avoir possédé les *mystères de la Cabale*, mais qui se donnèrent le tort impardonnable de vouloir absorber dans une aristocratie exclusive la *révolution immense* dont ils menaçaient le monde, ces conspirateurs à la fois blâmés et honorés disparurent dans une tempête. Mais l'empire des ténèbres n'a que de courts interrègnes ; et bientôt, dans l'épaisseur de l'ombre, il leur naquit des successeurs. Ce sont leurs adeptes eux-mêmes qui, de mille côtés à la

<sup>1</sup> *Hist. ecclés.*, liv. II, chap. XXIV.

<sup>2</sup> « Les Juifs sont tous regardés comme *docteurs de la loi*, chez les *illuminés*. » Figuier, *Hist. du merveilleux*, vol. IV, p. 162, livre antia-tholique ; 1860.

<sup>3</sup> Catholicisme de saint Jean, mot de passe qui désigne le catholicisme de la révolte et de la magie.

<sup>4</sup> Éliphas Lévi, *Hist. de la magie*, p. 273 ; Paris, 1860.



fois, aux époques éphémères de leur triomphe, jetèrent au vent ces révélations. Celui d'entre eux que nous écoutons de préférence, le pseudonyme Eliphas, est l'un des moins équivoques et des plus savants : continuons de prêter l'oreille à son langage, et sans oublier que les artisans de tous les désordres antichrétiens ou antisociaux qui agitent le monde, sous le couvert des sociétés occultes, se rattachent par le lien secret et judaïque de la Cabale à l'immense et universelle association que désigne le *nom récent* de franc-maçonnerie <sup>1</sup>.

« La doctrine cabalistique, nous affirme donc l'adepte Eliphas qui la professe avec éclat, est le dogme de la haute magie, » et la philosophie occulte de la magie, « *voilée sous le nom de cabale*, est indiquée par tous les hiéroglyphes sacrés des anciens sanctuaires et des rites *encore si peu connus* de la maçonnerie ancienne et moderne <sup>2</sup> ». Mais vers quel but cette association, qui donne à son visage de si philanthropiques attraits, et dont il faut chercher le principe de vie dans les dogmes mêmes de la Cabale, pousse-t-elle le monde chrétien? Écoutons, et nous saurons nous répondre à nous-mêmes, lorsque nous aurons entendu de sa bouche les aveux les plus positifs :

« La grande association cabalistique connue en Europe sous le nom de maçonnerie apparaît tout à coup dans le monde au moment où la protestation contre l'Eglise <sup>3</sup>, vient de démembrer l'unité chrétienne. » Or, les maçons ont « les Templiers pour modèles, les Rose-Croix pour pères, et les Johannites pour ancêtres <sup>4</sup>. Leur dogme est celui de Zoroastre<sup>5</sup> et d'Hermès, leur règle est l'initiation progressive, leur principe, *l'égalité*, réglée par la hiérarchie<sup>6</sup>, et la fraternité universelle <sup>7</sup>. Ce sont les continuateurs de l'école d'Alexandrie, héri-

<sup>1</sup> La haute Maçonnerie! — Lire surtout le livre savant et devenu rare du protestant saxon Eckert, trad. Gyr. 2 vol. in-8°; Liège, 1854.

<sup>2</sup> *Hist. de la magie*, p. 23-24; 1860.

<sup>3</sup> Cette protestation est le protestantisme, qui éclate à l'époque si bien dite Renaissance, en tant que naissance nouvelle du paganisme, de sa philosophie, de sa littérature exclusive et de ses arts; les arts et la littérature ayant été christianisés depuis la chute de l'idolâtrie.

<sup>4</sup> Les Johannistes, c'est-à-dire ceux qui métamorphosent l'apôtre saint Jean en cabaliste, chef des rose-croix, des francs-maçons, etc., et qui nous apprennent que leur but secret est de *briser la tiare*, etc., etc.

<sup>5</sup> Ce nom qualificatif signifie *astre-vivant*, et reliait la Cabale Caïnite de Cham au sabéisme, ce qui doit être. — Lire, entre autres, *Traité de la police*, t. I<sup>er</sup>, p. 521, in-folio; Paris, 1705, etc., etc.

<sup>6</sup> Réserve tacite étant faite contre *l'équité* en faveur des chefs de l'association; car l'égalité est la destruction de tout ordre, *même infernal*; voir la grande note sur l'égalité dans notre livre *Mœurs et pratiques des démons*, édit. de 1865, p. 421.

<sup>7</sup> Sans cette fraternité, qui fonde les théories subversives du cosmo-

tière de toutes les initiations antiques. Ils tolèrent toutes les croyances <sup>1</sup> et ne professent qu'une seule philosophie. Ils n'enseignent que *la réalité*, et veulent amener progressivement toutes les intelligences à la raison <sup>2</sup>, c'est-à-dire au rationaliste antisocial, à la raison maçonnique, contre laquelle malheur à qui raisonne ! Déjà plus d'une fois on l'a vu ; mais mieux encore le verra-t-on plus tard.

Donc, et d'après les importantes indiscretions de nombreux ennemis de l'Eglise, ces Juifs antiques qu'Eliphaz appelle nos pères dans la science, et que le Christ appelait les fils du démon (*vos ex patre diabolo*), c'est-à-dire les pères de l'église démoniaque, ont pour fils les élus de Juda dans lesquels nous devons reconnaître les philosophes, les hauts docteurs et les chefs mystérieux de « la grande association cabalistique connue en Europe sous le nom de maçonnerie », et dont le but est la ruine de l'Eglise du Christ et de la civilisation chrétienne. Proudhon, cet ami déclaré du prince de la Cabale, osa nous le dire en termes brutaux ; d'autres nous le répètent chaque jour en termes perfides ou a loucis.

Donc, ceux qui nous *affirment* que le conseil universel et suprême, mais secret, de la maçonnerie, compose de neuf membres, doit tenir en réserve pour les représentants de la nation juive un *minimum* de cinq sièges, parce qu'ainsi le veut la constitution maçonnique, nous affirment ce que les simples lois du bon sens nous ont déclaré devoir être ! Mais nous avons assez dit sur la Cabale et sur ses fruits, sur ses œuvres, ses enfantements et ses projets d'avenir. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir effleuré ce sujet, auquel nous avons dû consacrer ailleurs un autre chapitre.

politisme, en détruisant le principe des patries particulières, le triomphe de l'association israélite universelle serait impossible, et le règne de l'Antechrist sur le monde, annoncé formellement par l'Eglise, ne pourrait être préparé. Les unités italienne, germanique, slave, etc., en un mot, les unités partielles fondées sous le titre généralement faux et arbitraire du principe des nationalités, préparent cette unité générale, et par conséquent doivent tôt ou tard fatalement s'accomplir.

<sup>1</sup> Celle du catholicisme exceptée.

<sup>2</sup> Eliphaz Lévi, *ibid.*, *Histoire de la magie*, p. 399-400 ; 1860.



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION. . . . .	V
LETTRE DU R. P. VOISIN . . . . .	XIII
AVIS DE LA PREMIÈRE ÉDITION. . . . .	XV
CAUSERIE . . . . .	XVII

## PREMIÈRE PARTIE

### CHAPITRE PREMIER

#### LES TRADITIONS.

Le Juif est le dernier des hommes. — Au contraire, le Juif est le premier des hommes ! — Temps anciens ; traditions pharisaïques des Rabbins ; elles sont la source du Talmud. — Quelles sont les croyances, et par conséquent quelles sont les mœurs des Juifs ? — Le peuple juif distinct de tout autre peuple. — Le caractère qui le distingue varie dès que se manifeste la décadence de sa loi religieuse. — Cette loi était celle de Moïse. — Elle fut attaquée par l'idolâtrie, dont les doctrines sont celles de la cabale *sabéiste primitive* (voir à la fin de ce livre), et par les traditions rabbiniques dont se forme le Talmud. — Il y a donc un abîme entre ces traditions talmudiques et la loi de Moïse, que, depuis le Christ, le Juif ne peut appeler sa loi religieuse sans mentir à l'histoire et à sa foi. . . . . 1 à 16

### CHAPITRE DEUXIÈME

#### LE PHARISIEN ANCIEN, PÈRE ET TYPE DU PHARISIEN MODERNE.

Ce que sont les Pharisiens. — Dévotions, macérations, hypocrisie, faveur populaire, orgueil, prodige de leur puissance, exemple. — Leur panégyrique dans la bouche du rabbin moderne. — Leur portrait, hideux dans l'Évangile, qui nous dit : Faites ce qu'ils disent, et ne faites point ce qu'ils font ! — Pourquoi ? — Étrange vertu de la chaire de vérité. — Pour le Juif, l'Évangile n'est que légende malsaine, et c'est gloire pour le Pharisien que d'être flétri dans ses pages. — Le fondateur de la loi d'amour et de fraternité, après les prophètes, ce n'est pas Jésus, c'est Hillel, et les Pharisiens sont ses disciples. — Leur portrait par eux-mêmes. — Prodiges de leur aveuglement. — Puisque le Pharisien repousse l'Évangile, laissons de côté les évangélistes, et n'interrogeons à son endroit que l'histoire profane. — Les Juifs seraient-ils de grands misérables ? — On est loin de généraliser une telle affirmation. — Conclusion : le lecteur est en mesure de la tirer. . . . . 16 à 34

## CHAPITRE TROISIÈME

## PREMIÈRE DIVISION. — LES RABBINS, LE GRAND SANHÉDRIN, LES CONSISTOIRES.

Qu'est-ce que le rabbin ? Est-ce un pasteur, un prêtre, ainsi que le dit aujourd'hui le Juif ? — C'est un docteur, le plus souvent pétri d'ignorance, et remplissant quelquefois d'assez singulières fonctions. — Il ne fait rien qu'un laïque ne puisse faire à sa place ! — Les rabbins exercent les professions les plus variées ; ils peuvent être bouchers, cordonniers revendeurs, etc. — Leur éducation. — Éloges que s'entre-donnent les rabbins. — Cruelle sévérité avec laquelle ils sont jugés par les organes mêmes du judaïsme. — Cependant les Juifs afin de se donner le semblant d'un culte sérieux, et d'obtenir de l'État que ce culte soit salarié, donnent à ces rabbins le titre de prêtres, de pontifes, de pasteurs. — Et ces prêtres juifs sont d'institution profane ; ils doivent leur état de ministres de la religion judaïque à des princes chrétiens. — Phases de l'autorité légale des rabbins en France. — Napoléon I<sup>er</sup> les utilise pour ses recrutements militaires et sa police politique. — En un mot, le rabbin n'est qu'un docteur ; et le Talmud nous dit que, depuis la dispersion, il n'y a plus de docteur en Israël ! — Et pourtant, jadis le Moïse du judaïsme talmudique décrétait la mort sans jugement contre quiconque niait la tradition des rabbins.

35 à 53

## DEUXIÈME DIVISION.

La grande assemblée judaïque de 1806, et le grand Sanhédrin de 1807, lequel est un faux Sanhédrin. Concordat judaïque, faussant à la fois la loi de Moïse et le Talmud. — Fausse déclaration de cette assemblée. — Ce qu'était le véritable Sanhédrin. — Un mot de M. de Bonald sur les Juifs . . . . . 54 à 61

## TROISIÈME DIVISION. — LES CONSISTOIRES.

rganisation artificielle, prélude de la désorganisation radicale. — Fonctions politiques et policières des consistoires et des rabbins. — Napoléon I<sup>er</sup>, nouveau Moïse aux yeux des Juifs, et leur ivresse. — Organisation catholique du rabinat. — Les Juifs légalement constitués en peuple distinct par la loi même qui prétend les fusionner. — Cruelles peintures des consistoires, faites de la main des Juifs. — Cette institution religieuse prépose les laïques, c'est-à-dire les ouailles, à la direction des pontifes ou du prétendu sacerdoce de Juda. — Doléances. — Fruit de ces doléances : scandales. — « Le sceptre de Juda devenu un gourdin. » — Le gouvernement chrétien de la France devenu le régulateur du culte d'Israël. — Un ministre et un général gouvernant la Synagogue. — Conclusion. . . . . 61 à 76

## CHAPITRE QUATRIÈME

## LE TALMUD.

La cause de la haine et du mépris des peuples pour le Juif est dans le Talmud. — Le Talmud est le code religieux du Juif. — Qu'est-ce que ce code ? — Qui n'a la clef du Talmud ne peut déchiffrer le mystère

du Judaïsme. — Devant le Talmud, ou la loi orale et traditionnelle, la loi de Moïse s'efface. — Quiconque viole cette loi, cette œuvre pharisaïque des rabbins, mérite la mort sans jugement. — L'orthodoxie d'Israël ébranlée; révolte contre le Ta'mud. — Juifs qui n'ont jamais talmudisé; découverte; Juif contempteur du Talmud. — M. de M. Renan. — Le Talmud frappé de réprobation et brûlé par les rois et les papes, gardiens de la civilisation. — Le Talmud étudié en lui-même et révélé par des bouches judaïques. — Scélératesse, cynisme et turpitude de ce code si cher à Juda. — Ses absurdités. — Il place Dieu au-dessous des rabbins. — Obligés de supprimer les passages qui révoltent les chrétiens, les Juifs les laissent en blanc et les enseignent de bouche. — Déloyauté de ces orthodoxes. — Ils sont « le noyau indestructible de la nation ». — Duel à mort entre les doctrines talmudiques et la civilisation, qui ne sera sauvée que lorsque la conscience du Juif sera reconstruite sur un autre plan, car le Talmud est l'expression même de la Synagogue; il contient la doctrine cabalistique « qui est le dogme de la haute magie » . . . . . 76 à 101

## DEUXIÈME PARTIE

### CHAPITRE CINQUIÈME

#### PREMIÈRE DIVISION. — LA MORALE DU TALMUD EN ACTION.

Le premier homme et la première femme; dignité de la race humaine issue de ces deux monstres. — Jugeons l'arbre à ses fruits. — Nous connaissons la morale qui prend sa source dans les dogmes chrétiens; celle qui sort des traditions talmudiques y a-t-elle quelque rapport? — Saint Chrysostome, Père de l'Église, sur les mœurs du Juif; peinture prodigieuse. — Même description du célèbre Simon Maiol à l'époque de la Renaissance. — Rien de changé lorsque Delamarre écrit son monumental *Traité de la police*. — Cessons un instant de juger de la doctrine judaïque par les mœurs du Juif, et jugeons le Talmud par son texte. — Dieu crée Adam, qui se cherche une compagne; nulle ne lui convenant, il en demande une qui soit semblable à lui. — Ève est digne d'Adam, et nous transmet le venin du serpent. — Le Talmud étant la loi suprême et la croyance de l'orthodoxe, et l'homme régissant ses actes d'après ses croyances, le Talmud fait du Juif ce qu'il est. — Exemple du sentiment paternel dompté en France, et au dix-neuvième siècle, par le Talmud. — Proscription du prévaricateur. . . . . 102 à 112

#### DEUXIÈME DIVISION. — MORALE DU TALMUD EN ACTION. LA FEMME CHEZ LE JUIF.

La jeune fille dans la maison paternelle à côté de ses frères en butte aux explications des turpitudes talmudiques! — Le rabbin et l'élévation de la femme chez le Juif; belles pensées. — Réplique de l'histoire. — M. Crémieux parle comme l'histoire. — Le Talmud assimile la femme à l'esclave. — Nulle loi, même dans le mariage, ne lui assure le plus simple respect de la part de son mari, pour lequel elle est « de la viande de boucherie »... — Elle doit tolérer la concubine de celui-ci jusque sous le toit conjugal. — Il suffit que cette concubine ne soit pas une infidèle, car alors elle ne serait qu'une brute aux yeux

de la loi. — Bizarrerie de pudeur judaïque. — Droit de correction manuelle sur la femme et droit de divorce. — Devant Dieu et dans les réunions religieuses, la femme compte pour néant. — Lui apprendre la loi sainte est aussi coupable que lui apprendre des obscénités. — Portrait de la Juive par un peintre de sang judaïque. — Défauts et qualités. — Proportion des femmes de mauvaise vie bien plus grande chez les Juifs que chez les Chrétiens (aveu judaïque). — Le Juif doit au Talmud de fournir au prolétariat son écume. — Mais la profession du Judaïsme rachète, aux yeux du talmudisant, toute faiblesse de la femme. . . . . 113 à 126

TROISIÈME DIVISION. — LA MORALE DU TALMUD EN ACTION. LE PROCHAIN DU JUIF.

Est-il un homme qui soit sans prochain ? — Oui, le Juif orthodoxe. — Hors le Juif, tout autre homme ne doit être à ses yeux qu'une brute. — S'il le tue, il ne tue qu'une bête. — Mots de saint Épiphanes, Père de l'Église, et de M. Michelet. — Explication de ce mot : Défense aux Juifs et aux cochons d'entrer ici. — Faiblesses et passions du Juif provoquées contre tout étranger à sa foi par ses croyances talmudiques. — Exemples. — Jusqu'où va cette haine du Juif, et surtout contre le chrétien. — Voler et tuer le chrétien n'est donc pas un mal ; au contraire. — Nombre des malfaiteurs bien plus considérable chez les Juifs que chez les chrétiens. — Différents pays différents exemples. — Puissance et universalité de leurs moyens de malfaisance. — Leur affreuse et homicide cupidité à l'endroit de l'armée française dans la désastreuse campagne de Russie. — Reconnaissance implicite de l'infériorité morale du Juif, dans des publications judaïques. — Leur malfaisance a été de tous les temps, depuis le règne des traditions rabbiniques ; elle les fait ranger dans « le rebut des peuples » dès le règne de Vespasien. — *Notes.* — Leur terreur de l'opinion. 126 à 147

QUATRIÈME DIVISION. — LE KOL-NIDRAI. MORALE TALMUDIQUE.

Le Kol-Nidrai, ou le parjure dans la religion. — Parole sacramentelle ; trois Juifs, les premiers venus, forment un tribunal qui peut délier tout Juif de ses serments et de ses engagements quelconques. — Ce fait est nié. — Cette négation détruite. — *Les trois* ont la même autorité que le tribunal de Moïse, mais ils l'ont contre le droit. — Le Talmud fait-il de l'homme moral un homme à l'envers ? — Nul lien social de promesse ou de contrat ne peut donc engager envers le chrétien le Juif avec qui le chrétien s'engage ? — Une cérémonie religieuse délie chaque année, pour l'avenir et pour le passé, tout Juif formant ou devant former un engagement. — Formule grotesque employée par le Juif qui se relève de ses engagements. — Tours et formules qui, dans l'esprit du Juif, ôtent toute validité à ses promesses et laissent sa conscience en paix. — Ces mœurs talmudiques expliquent la haine des peuples, et les rigueurs du pouvoir social contre ces populations roulantes et antisociales. — Un serment dont les formalités et le texte semblent frapper habituellement de terreurs superstitieuses est imposé aux Juifs dans la plupart des États chrétiens, et subsiste encore dans quelques-uns. — France. — La cour de Colmar (10 février 1809) et ce serment. — Réflexions. 147 à 158

## CINQUIÈME DIVISION. — MORALE TALMUDIQUE. L'USURE.

Juif et usure, mots associés par une force de cohésion vingt fois séculaire. — Le Juif usurier ? — Paradoxe, car *il ne peut l'être!* — Ruse et contradictions — Les Juifs dévorent la France. — Chassés pour crime d'usure, ils acceptent avec transport la servitude et les conditions les plus dégradantes pour obtenir le droit de rentrée. — En quelques années « la plus grande partie des biens des chrétiens sont dans leur dépendance ». — Les chrétiens deviennent *la chose* de ceux dont ils ont fait leurs serfs. — La fameuse requête de Pierre de Clugny contre ces excès. — Le Juif, malgré les persécutions dont il se lamente, ne veut d'autre paradis que la terre de ses persécuteurs. — Lettre célèbre et magnifique d'Innocent III dénonçant leurs crimes, et engageant les princes à leur faire rendre gorge. — Ces princes souvent accusés sans justice de cupidité. — Protection des pontifes s'étendant sur le Juif qui sollicite leur justice. et sur ses biens, ainsi que sur le chrétien. — Les Archives de Champagne. — Exemple : les Juifs de Troyes, etc. — Taux de leurs usures. — On trouvait bon, cependant, d'avoir dans les Juifs « une corporation damnée d'avance, qui fit le métier de répruvé ». — Un concile les condamne à porter une marque qui les distingue. — Bannissement définitif sous Charles VII « pour les crimes qu'ils commettent chaque jour ». — Louis XIII renouvelle cet arrêt. — La Lorraine et l'Alsace, qui sont exceptées, sont dévorées par leurs usures. — Édit de Léopold contre eux en Lorraine, en 1728. — Le procureur général du Régent, en France, où beaucoup de Juifs sont revenus, les appelle « les monstres de la société civile ». — Ce que les Juifs font de l'Alsace. — Napoléon I<sup>er</sup> et les usuriers juifs. — Les Juifs en Alsace, et M. de Bonald. — Sentence de M. Michelet contre les Juifs, avec cette finale : « De soufflets en soufflets, les voilà au trône du monde. » — Effrayante excuse de l'usure. — Elle est, chez le Juif, le fruit de sa croyance religieuse. — M. Toussenel et les Juifs. — Le roi-citoyen Louis-Philippe et les Juifs. — Morale de ce chapitre. . . . . 158 à 182

## CHAPITRE SIXIÈME

## L'ASSASSINAT TALMUDIQUE.

Assassinats, ou sacrifices de chrétiens, commandés en certains cas par le Talmud, qui est le renversement du Décalogue. — Ce crime d'idolâtrie magique et d'anthropophagie, signalé dans la Bible, est traditionnel. — Ces crimes disparaissent dans les centres de civilisation; ils ont été de tout temps et de tous lieux chez les talmudisants. — Le Juif les nie avec son aplomb caractéristique. — Exemples et autorités. — La plus grave magistrature des chrétiens n'est composée, au dire du Juif, que d'ignorants et de bourreaux — Pièce authentique qui nous montre les Juifs commettant ce crime à ciel ouvert, parce qu'ils s'imaginent avoir une garantie légale. — Les princes sans cesse obligés de sévir contre eux. — Un de ces crimes, commis il y a quatre siècles, semblable dans tous ses détails à celui dont fut victime, en 1840, le Père Thomas. — L'Église se prononce sur ces crimes sacrés comme la magistrature séculière. — Les Juifs s'appellent peuple au cœur tendre! — Récit parallèle au précédent; assassinat religieux du Père Thomas et de son domestique. — Menus détails, interrogatoires,



procès-verbaux, horreurs inexprimables.—Intrigues judaïques contre la justice et contre le coui de France. — Députation et pression des Juifs d'Europe sur le souverain de l'Égypte. — L'or. — La justice arrêtée : son recul après la condamnation des assassins. — Négation du crime par tous les Juifs de la terre, malgré la surabondance et la précision des détails. — Paroles du souverain de l'Égypte et firman. — Silence de la justice obtenu. — Fureur et rancune du Juif contre M. Thiers, parce que ce ministre de Louis-Philippe a osé louer à la tribune la conduite du consul de France contre les assassins. — Ce digne représentant de la France n'est arrêté ni par les millions ni par les menaces. — Les pièces du procès, où nous puisons, déposées au ministère des Affaires étrangères. — Ces crimes religieux ont une ressemblance si frappante, malgré les siècles qui les séparent, que la pensée des dates distinctes s'efface devant la nature des faits. — Conclusion. — Note . . . . . 183 à 218

### CHAPITRE SEPTIÈME

PREMIÈRE DIVISION. — MORALE TALMUDIQUE. ANTIQUITÉS BIBLIQUES.  
ANTHROPOPHAGIE SACRÉE.

Toujours entraîné vers le polythéisme, le Juif, dès les temps les plus anciens, se livre aux pratiques immondes et atroces des Cabalistes sabéistes, c'est-à-dire des premiers adorateurs des astres. — Ce que sont ces idolâtres. — La Bible énumère leurs crimes, que ni la loi ni les prophètes ne pourront arrêter. — Cette épouvantable idolâtrie s'établit avec son personnel et son mobilier jusque dans le palais les rois, jusque dans le temple. — Ses actes suprêmes sont les sacrifices humains, et l'anthropophagie sacrée, la manducation de la chair humaine. — La Bible nous donne l'histoire et la clef de ces superstitions, que la tradition talmudique transmet aux descendants de ces Juifs prévaricateurs . . . . . 219 à 225

DEUXIÈME DIVISION. — DU SANG, ET POURQUOI.

Les vrais talmudisants n'immolent les chrétiens qu'afin de recueillir leur sang; exemples authentiques. — Usages sacrés de ce sang, et qui varient, comme l'erreur, selon les temps et les lieux; mais nécessité de manger ce sang qui représente l'homme, et qui est appelé sa vie. — Ses vertus, sa valeur inappréciable. — Il guérit, il sanctifie, il sauve. — Développements et preuves. — Dénégations éternelles du Juif. — Aveux de l'un des plus célèbres rabbins en plein exercice de fonctions. Colère de Revues judaïques contre cette célébrité nationale traitée de faux prêtre. — Légitime indignation des Juifs talmudisés. — Conclusion . . . . . 225 à 240

## TROISIÈME PARTIE

### CHAPITRE HUITIÈME

PREMIÈRE DIVISION. — LA MARCHÉ DU JUIF. ORTHODOXIE OCCIDENTALE.

Il se crie partout que le Juif est en marche, que ses mœurs changent, quelle plus grande merveille! — Sa croyance a donc changé? — C'est la le signe éclatant d'une époque nouvelle. — L'indestructible noyau

du judaïsme reste formé des orthodoxes talmudistes; mais, au-dessous de ceux-ci se rangent le nouvel orthodoxe, les réformistes et le libre penseur ju daïque. — Fureurs des nouveaux orthodoxes contre les adversaires du fanatisme et de l'immutabilité talmudiques. — Attaques du fanatisme israélite par l'illustre rabbin Jelinek. — Répliques amères de l'*Univers israélite*, organe de l'orthodoxie. — Le judaïsme n'est plus une religion, il est une chose morte, etc. — Un grand schisme sépare donc Juda en diverses parties, mais, ô merveille, sans les désunir au besoin. — Exemple. — Raison et ruse des réformistes; elle avorte. — Déliances. — Flaies du judaïsme. — Hypocrisie des aînés qui s'entre-déchirent; elle leur est reprochée par les pûnés. — Prosélytisme et changement de rôle entre les deux partis. — Comment l'orthodoxie est-elle jugée par les Juifs de nos contrées? — Les faits. — L'illustre grand rabbin Klein et M. Isidor. — Ce dernier est élu grand rabbin de France. — Débats curieux et concluants. — La famille israélite dégénère moralement, et tombe dans une décadence complète; tel est le cri du journal ju daïque *la Neuzeit*. 241 à 253

#### DEUXIÈME DIVISION. — LES RÉFORMISTES.

Que veulent les réformistes? — Unir le présent au passé; mais comment? — Ils rejettent le Talmud, et la Bible ne leur est qu'un livre de mythes. — Une religion (*religare*) est, surtout pour eux, une chose qui ne doit point lier l'homme. — Sottise d'attribuer à Moïse et à Jésus ce qui appartient à ceux qui les précèdent ou les suivent, au progrès du temps, à l'humanité. — Peut se dire Israélite quiconque adopte l'unité de Dieu, l'immortalité de Dieu et de l'âme, et interprète toute chose à son sens. — De l'ampleur de cette liberté naîtra la religion universelle, sans troubler aucune conscience. — Trois exemples curieux de cette tolérance pratique. — Le troisième est du docteur Sée, professeur à l'École de médecine de Paris, accusé de matérialisme et l'athéisme. — Le consistoire central, conseil suprême des intérêts religieux et sociaux du judaïsme, n'en croit pas moins devoir l'a mettre dans son sein. — Curieuses révélations. — Un grand nombre d'Israélites cherchent à dissimuler leur croyance. — Cette sorte d'hommage qu'ils rendent à leur foi est plus commode que celle du martyr. . . . . 253 à 241

#### TROISIÈME DIVISION. — LE JUIF LIBRE PENSEUR.

Passage du Juif réformiste au Juif libre penseur. — Baisers de Lamourrette entre les trois filles de la Bible mises face à face par l'Israélite Hippolyte Rodrigue. — Un même temple contiendra tous les cultes fusionnés, sous les bannières de la Raison et de la Philosophie du dix-huitième siècle. — Ce temple est l'Alliance israélite universelle, ouverte au genre humain tout entier, sous la haute direction d'Israël. — Fait accompli; elle anéantit le fanatisme et fonde la grande fraternité. — Ce qu'est cette alliance. — Paroles de M. Crémieux, son président, l'une des illustrations de la franc-maçonnerie et du judaïsme. — Elle prépare le Messianisme des nouveaux jours; une « Jérusalem de nouvel ordre substituée à la double cité des Césars et des Papes »; car « Israël est la grandeur de Dieu ». Elle est le protecteur de tous les cultes, fût-ce « contre les lois encore en vigueur ». — Les peuples tendent la main à Israël, et lui demandent pardon du passé. — Il n'avait plus de centre, mais tout est changé. — Épisode. — Exemple

frappant et à peine croyable de libéralisme religieux chez les Juifs. — Un grand rabbin défenseur intrépide de la libre pensée. — Récit. — On peut « devenir libre penseur et rester israélite ». — Même foi, mêmes aspirations animant le Juif, le franc-maçon et le libre penseur ou le solidaire. — Quiconque entre dans les sociétés occultes est l'allié du Juif. — Son amour nouveau-né pour la liberté ne méconnaît que le culte catholique. — Mot d'Eckert. . . . . 261 à 271

## CHAPITRE NEUVIÈME

### PREMIÈRE DIVISION. — NOUVELLE MORALE, NOUVELLES MŒURS.

Qualités sociales du Juif à demi dégagé du Talmud, et jugé d'après les représentants de la presse judaïque. — Observations limitées à ces deux points : vérocité, bienveillance envers le chrétien. — La simple destruction de l'orthodoxie talmudique suffit-elle à la régénération sociale du Juif ? — Quels sont aujourd'hui les sentiments des Juifs pour le chrétien ? Protection que leur accordèrent les empereurs, les Papes et les hautes classes. — Ingratitudo universelle. — Cette ingratitude le serait-elle encore la même, et quoique le Juif se détalmodise ? — Exemple. — Cri de mort du Juif contre Rome, qui fut de tout temps son plus inviolable asile. — Prétexe et mot d'ordre universel. — L'affaire Mortara. — Un mot sur cette affaire et comparaisons. — Raison de la fureur jouée des Juifs. Leur propre exemple. — Intolérance excessive, mensonges haineux et calomnies contre l'archevêque d'Alger. — La lettre admirable de ce prélat, et le Juif. — Faits énormes. — Les *textes*. — Traces profondes de la croyance dans les actes, après même que la croyance a disparu. — *Notes*. — Pie IX et la diplomatie européenne militant en faveur du Juif. — M. Mirès aux Israélites ses coreligionnaires. — La Russie et les Juifs.... . . . . . 271 à 290

### DEUXIÈME DIVISION. — NOUVELLE MORALE, NOUVELLES MŒURS.

Suite. — Qualités sociales du Juif. — Reconnaissance. — M. Mirès ; son conseil aux Juifs de ne point toucher à l'or de l'Église, et de lui témoigner quelque gratitude. — Réponse astucieuse, et fureurs. — Renroches amers à propos de l'épouvantable tyrannie qui les martyrise dans les *ghettos*. — Œuvre ayant pour but de transporter tous les Juifs hors de l'abominable ville de Rome ; résultats. — Qu'est-ce donc que le Ghetto ? — Réfutation du Juif par les descriptions ou la parole de M. Thiers, ancien ministre ; — de M. Sauzet, ancien président de la Chambre des Députés ; — de l'anticatholique M. Renan, de l'Institut ; — de M. Bail, patron de la cause juive. — Réfutation du Juif par la déclaration si remarquable de leur plus grande assemblée dans les temps modernes. — Ce que le Juif doit à l'Église ; curieux et admirable morceau. — Aisance du Juif, même dégagé des entraves du Talmud, à renier la parole de ses représentants. — Cette parole n'était pour lui qu'une ruse de guerre, il ne doit que haine à l'Église et à la papauté. — Actes des Papes et du clergé romain, défenseurs et protecteurs désintéressés du Juif ; ils lui assurent pour son culte une liberté que tant le gouvernements refusent aujourd'hui même au catholique. — Le plus implacable ennemi du Juif nous peindra-t-il mieux qu'il ne le fait lui-même de nos jours son horreur pour toute vérité qui le blesse, sa haine héréditaire pour

le chrétien ? Le Juif qui se peint dans ses pages, telles que nous les citons, est-il un homme que la civilisation puisse avouer ? — Exceptions. — Notes. — Le Ghetto d'Avignon. — Les ghettos (tre ghetti); celui de Rome . . . . . 290 à 307

TROISIÈME DIVISION. — NOUVELLE MORALE, NOUVELLES MŒURS.

Suite. — Tolérance du Juif ; ses prétentions, sa présomption née des défaillances de la foi chrétienne et de la foi talmudique — Grandeurs de son orgueil lorsqu'il compare ce qu'il est depuis qu'il cesse de croire, à ce que deviennent les peuples chrétiens depuis qu'ils perdent la foi. — Il se tient pour insulté par les libertés du culte chrétien. — Curieux exemples. — Appels aux principes de *notre* Révolution. — Ses poids et mesures toujours autres pour lui que pour autrui. — Sa manière atroce d'entendre la liberté des cultes. — Sa mission. — Pour lui, la liberté du culte c'est la destruction du culte chrétien. — Loyales protestations de quelques Israélites contre ce fanatisme. — Cri de l'Allemagne contre le despotisme sauvage du Juif. — L'égalité ne lui suffit plus ; il domine, et veut des égards exceptionnels. — Exemple curieux et inouï ! — Autre exemple : Insolence d'Israël contre l'Empereur lui-même, qu'un inst'nt avant il appelait son ange, et pourquoi. — Autre exemple : les chrétiens menacés jusque dans le for de leurs solennités antiques. — Le même droit lui permettrait de demander la clôture des églises, et la suppression du nom chrétien. — Ce qu'est le Juif, et ce qu'il était hier : progrès immense, mot de M. Crémieux. — Devoir de l'Israélite de tourner contre l'Église l'étude même de la théologie, et de la mettre d'accord avec la philosophie judaïque, qui est celle du dix-huitième siècle. — Homme ou idée, le Messie judaïque est proche, il faut que les peuples tombent à ses pieds. — « Jérusalem ville de l'avenir. » Le rationaliste Kluber sur le Juif, dans son livre *Du droit de la Confédération germanique*. — Les théologiens de l'Allemagne sur le Juif. — Résumé du chapitre, et conclusion. . . . . 308 à 330

CHAPITRE DIXIÈME

PREMIÈRE DIVISION. — ACTION DU JUIF SUR LA MARCHÉ DES CHOSES, ORGANISATION DU JUDAÏSME DANS LE MONDE, SES EFFETS.

Le mot du *concile* ou synode judaïque de 1869. — La constitution naturelle du Judaïsme. — Ce que peut, veut et ose le Juif. — Grâce aux sociétés secrètes formées à son image, et dont il est l'âme, chacun des siens est une maille vivante de l'immense réseau qui enserre le monde. — Rôle des affilés de leur commerce qui embrasse le globe. — Cette organisation née d'elle-même. — Nécessité d'y suppléer plus tard par des associations artificielles. — Société demi-patente, l'*Alliance israélite universelle* offre aux Juifs un lien qui les unit en tous lieux ; société *occulte*, la franc-maçonnerie joue parallèlement le même rôle. — Rien n'échappe, dans le monde social, à ce multiple réseau dont les hauts *cabalistes* du judaïsme sont les maîtres. — Noyau peu nombreux des vrais initiés. — La constitution judaïque de la franc-maçonnerie place en majorité dans ses hauts conseils des Juifs initiés et initiateurs. — Ces sociétés n'ont d'autre but que le triomphe des idées judaïques, qui sont les idées modernes. — Dehors sé luisants de ces Sociétés. — Trahisons et indiscretions qui démasquent le Juif. —

Le Juif et les loges. — Loges juédiques; c'est là que se réunissent tous les fils de tous les événements révolutionnaires qui couvent dans les loges chrétiennes. — Instructions. — Aveux précieux. — Même action judaïco-maçonnique dans le nouveau monde. — Le mystère maçonnique est indispensable à la Synagogue au sein même des républiques les plus libres. — Mort de Kluber — Antagonisme inévitable entre le juïaisme et les États chrétiens. — Le triomphe du Juif sur la civilisation chrétienne est l'inévitable résultat de cette lutte. . . . . 331 à 347

DEUXIÈME DIVISION. — MOYENS D'INFLUENCE AUXILIAIRES : L'OR.

L'or est le maître du monde; l'or nous possède, et le Juif possède l'or. — Enormité de la puissance que le Juif doit à son or, à son génie pour le faire suer. — Jamais autant que de nos jours l'or ne fut le nerf de la guerre et de la paix, le désiré des familles, l'assainissement de tout honneur, le couronnement de toute gloire et de toute noblesse. — Les hommes d'Etat de l'Europe à genoux devant le Juif. — Rien sans l'aveu du Juif; comment il trône sous les espèces ou apparences de rois chrétiens. — Par l'or, il gouverne les sociétés occultes, qui gouvernent le monde. — Puissance sans limites de la finance dans un monde où toute croyance religieuse s'éteint, conspuée par le Juif et par ses auxiliaires. — Un seul remède à ce mal immense. — Ces faits, cette puissance nous étonnent; étonnement qu'en éprouve l'un des premiers ministres de la Grande-Bretagne, et son mot qu'il y aurait folie à oublier. — Note finale sur l'un des potentats du Judaïsme . . . . . 347 à 356

TROISIÈME DIVISION. — LA PAROLE PUBLIQUE ET ENSEIGNANTE, LA PRESSE.

Autre puissance dont le Juif se fait un auxiliaire; ses représentants honorables, et non. — Services que le Juif avoue lui devoir. — Elle n'a pas encore achevé de judaïser le monde, mais patience! — Les diverses catégories des hommes de la presse. — Despotisme sans bornes du maître d'un journal. — Dans nombre de journaux, quel est ce despote? — Mystère! — Caractères de sa position. — Son mérite est la sûreté de sa main dans le choix de ses intendants ou de ses ouvriers littéraires. — Places où foisonnent ces gens de haute et de basse paye. — Semblable à toute propriété, tout journal change sans cesse de maîtres, de locataires, et par conséquent d'esprit. — Le Juif achète, exploite ou fait exploiter la plupart des feuilles importantes. — Leur influence sur l'opinion, sur les idées religieuses, sur les entreprises commerciales, industrielles, politiques: le Juif, par elles, trompe et entraîne gouvernements et gouvernés. — Malgré le grand nombre des écrivains honnêtes, la Presse est, de sa nature, essentiellement vénale; nul n'est plus intéressé que le Juif à l'acheter, et nul n'a plus d'or pour la payer. — Mais la presse a-t-elle une valeur sérieuse? — Exemple aussi éclatant que piquant. — Un gouvernement et un grand journal, organe de la féodalité financière. — Quelle que soit la puissance des journaux, le Juif presque partout en est ou en devient le maître, mais sans apparaître. — Plus qu'un autre pays, l'Allemagne nous montre cette puissance du Juif. — Les événements de l'Europe dépendent d'une dizaine d'hommes, Juifs ou auxiliaires du Juif. — Mot effrayant et prodigieux de l'ex-premier ministre de la Grande-Bretagne, de sang judaïque, Disraeli. — Ce mot et celui de

M. le prince de Metternich confirment nos pages. — Appendice. — Prodigieuse dépravation du clergé autrichien, nazuère; elle fut l'œuvre du jansénisme et du Juif. — Prodigieuse dépravation des sentiments de l'honneur et du patriotisme, et par qui . . . . . 356 à 381

QUATRIÈME DIVISION. — SUPÉRIORITÉ INTELLECTUELLE DU JUIF SUR LE CHRÉTIEN; UN MOT SUR LA SUPÉRIORITÉ MORALE.

Le Juif, armé de ses moyens d'influence, est aujourd'hui l'homme qui prime et qui dirige; une force irrésistible, qu'il ajoute aux forces que déjà nous lui connaissons, est l'incomparable supériorité de son intelligence. — Exception. — Culture acharnée de cette supériorité; pourquoi et comment elle s'affirme dans toutes les carrières. — Elle est la preuve de son impérissable vitalité. — Cette supériorité de nature éclate jusque dans le sein des classes infimes; description pittoresque. — Le Juif, si prompt à grandir, n'est cependant point un parvenu; il est un gentilhomme déchu qui rentre dans ses droits de noblesse. — Autre peinture, complaisante et vraie, des étonnantes supériorités du Juif, par le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Disraeli — Comment cette supériorité prépare au Juif l'empire du monde, qu'il convoite, et que déjà il exerce en partie. — La supériorité intellectuel et du Juif sur le chrétien est-elle accompagnée de la supériorité morale? . . . . . 381 à 392

CINQUIÈME DIVISION. — SUPÉRIORITÉ PHYSIQUE DU JUIF, SA CONSTITUTION.

Sa constitution tout exceptionnelle et privilégiée; immunités d'infirmités et de maladies qui frappent toute autre famille humaine. — Conséquences: le Juif, le peuple de la dispersion, est le seul peuple vraiment cosmopolite, c'est-à-dire dont chaque individu peut habiter impunément tout lieu quelconque de la terre. — Causes de ce privilège in fine, d'après certains explicateurs imperturbables. — Second privilège; le Juif n'a jamais cultivé les arts qui fortifient le corps; ses membres sont généralement grêles et faibles; et pourtant ses forces vitales, sa longévité l'emportent sur celles des autres peuples. — Exemples, statistiques, autorités diverses. — Mais, outre le phénomène de cette railleuse vitalité qui se produit en sens inverse de la vigueur des corps, et celui de ses immunités, un nouveau phénomène signale cet unique cosmopolite. — Quel e t-il? Une fécondité *subite*, que la science ne peut expliquer, et qui rappelle celle d'Israël en Egypte à l'époque des miracles de l'Exode. — Exemples. — Cette constitution; qui a fait du Juif errant et dispersé l'homme le plus indestructible, le plus tenace missionnaire du mal, l'apôtre universel de l'occultisme, le prédispose-t-elle ou non à être le plus universel, le plus tenace et le mieux doté des missionnaires de l'Évangile?... — Tableaux statistiques de l'élément juidaïque répandu dans le monde, et résumé des supériorités de ce peuple; ce qu'il pourrait oser et faire dans un moment donné. — Exemple au chapitre suivant. 393 à 409

## CHAPITRE ONZIÈME

## UNE POPULATION JUIVE DU MOYEN AGE AU PLEIN MILIEU DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

UN MOT POUR POSER LA QUESTION. — Le flot judaïque, avons-nous dit, peut, un certain jour, couvrir un point de l'Europe et se l'approprier. — Qui seraient ces Juifs? Des Juifs du moyen âge, et les voici. — Leurs prétentions subites, soutenues de tous leurs *compatriotes du dehors* et d'une partie des puissances de l'Europe. — Comment et pourquoi. — La Roumanie, théâtre de leur invasion. — Lutte des Roumains, pareille à celle des chrétiens contre le Juif au moyen âge. — Réaction contre le Juif . . . . . 409 à 412

LES PERSÉCUTIONS, DÉTAILS. — Récits et doléances du Juif. — Cris de détresse, appel à l'intervention des Juifs du dehors et des puissances. — Razzias de Juifs, emprisonnements, expulsions brutales. — Scènes désolantes. — Quelques mois de répit, et la fureur des populations se rallume; pillage, violences, synagogues renversées, sévices affreux. 413 à 415

INSTIGATEURS OU AUTEURS DE CES PERSÉCUTIONS; ACCUSATIONS HARDIES DU JUIF. — Dénî de justice du prince, élu de M. de Bismarck. — Son ministre tout-puissant est Bratiano; ce chef des démocrates est le grand persécuteur. — Enormités qu'il commet, ses dénégations effrontées; il cherche à donner le change à l'Europe. — En un mot, le grand coupable, au sens du Juif, c'est, au moyen âge, le prince qui ose protéger contre lui ses sujets. . . . . 416 à 418

A QUI LES TORTS? — L'enquête dénote que les provocateurs des excès commis, sont des Juifs. — Les Juifs d'Occident, après s'être faits les échos du Juif roumain, avouent ne savoir concilier les dépositions. — Le Juif se pose *contre* la liberté de la presse et de la tribune, dont il est l'ardent champion dans les Etats chrétiens où son influence domine. — Si le gouvernement se déclare contre le Juif, il se borne à céder à la pression de la volonté nationale. — Cette nation roumaine est-elle barbare? — La Roumanie a toujours été le refuge des persécutés; son peuple est, d'après l'aveu même des Juifs, un modèle de tolérance religieuse, de bonté, d'hospitalité. Paroles de MM. Crémieux et Montefiore. — Si le Roumain n'a pas changé de mœurs en un clin d'œil, et sans motifs, le tort serait donc, comme au moyen âge, dans les exactions et les iniquités du Juif? — Mot de M. de Metternich sur l'Allemagne, applicable peut-être demain à ce pays. — Ce qui s'y passe est-il pour l'Europe, qui a méconnu les vérités de sa vieille histoire, un avertissement providentiel? . . . . . 418 à 423

TON DICTATORIAL DU JUIF S'ADRESSANT AUX SOUVERAINS. — Les Roumains réduits à ruser contre le Juif, et contre les puissances étrangères réduites à intervenir en faveur du Juif. — De quelle encre les citoyens de la nation juive, dignes émules des citoyens du peuple-roi, écrivent aux potentats. — Exemple insigne et patience des princes. — Le Juif, « devant les atrocités » qui se commettent, se lamente « de l'hypocrisie qui règne en haut et en bas ». . . . . 423 à 427

INTERVENTION DES PUISSANCES DANS L'INTÉRÊT DU JUIF, ET MALGRÉ LE PRINCIPE ANTICHRÉTIEN DE LA NON INTERVENTION ADOPTÉ PAR L'EUROPE LIBÉRALE. — Le Juif affirme que cette hypocrisie des Roumains a pour cause la crainte des puissances, qu'il somme d'intervenir. —

Insistance du chef de l'*Alliance israélite universelle* auprès des gouvernements. — Exemples remarquables, condescendance et empressément de ceux-ci. — Lettre de M. de Bismarck. . . . 427 à 433

**IMMENSE IMPOPULARITÉ DU JUIF.** — Les Juifs traités par la nation comme la lèpre et les immondes de la terre. — Le pays qui leur est livré, et qu'ils couvrent, revêt un air sinistre. — S'y déclarer pour les Juifs, c'est renoncer à toute influence. . . . . 433 à 438

**LA CAUSE DE L'IMMENSE IMPOPULARITÉ DU JUIF ET DES PERSÉCUTIONS QU'IL SUBIT, EST LA MÊME QU'AU MOYEN AGE.—SON ATTENTE ET SES ESPÉRANCES DE DOMINATION SONT LES MÊMES.** — Le concert de mépris et de fureur qui poursuit le Juif ne reste invariable que parce que le Juif n'a point varié. — Documents accablants, et Manifeste admirable d'hommes d'Etat du pays contre le Juif. — Dans ce lambeau d'histoire actuelle, on retrouve tout vivant le Juif des siècles anciens. — Terreurs qu'il inspire par ses mœurs insociables, par l'incessant, l'effrayant accroissement de son nombre.— Action calamiteuse sur les forces vitales du pays : usure effrénée, monopole, falsification des denrées alimentaires. — Les Juifs sont diamétralement opposés en toutes choses aux autres hommes : leur tendance est de s'élever sur les ruines d'autrui. — Ils espèrent se reformer en nation distincte, puis dominante. — Ils essayent d'ériger dans la Roumanie cet Etat juidaïque qui serait la première réalisation de leurs vœux... — Projet de loi formulé pour repousser le danger social qu'expose ce document authentique. — Cris des Juifs ; l'Europe s'émeut. — Lettre de M. de Bismarck rassurant ces Juifs contre les intentions des hommes d'Etat roumains. — Conclusion . . . . . 438 à 456

## CHAPITRE DOUZIÈME

## PREMIÈRE DIVISION. — LE MESSIE JUDAÏQUE.

Le Juif orthodoxe ne cesse d'espérer une révolution universelle qui l'élèvera, par son Messie, au-dessus de tous les peuples. — Israël a-t-il ou non conservé sa foi naïve et robuste au Messie? Oui, mais le Juif, depuis quelques années, n'est plus, ici et là-bas, semblable à lui-même. — Le rabbin Lazard énonce que le rétablissement de Jérusalem n'est que chose idéale, qui ne nuit pas, en conséquence, à leur patriotisme national. — Les réformateurs allemands tiennent le même langage, parce que parler de ce rétablissement serait un obstacle à leur émancipation. — Les Juifs anglais sont plus francs, et l'immense majorité des Juifs croit au Messie, mais défense est faite d'en fixer la date. — Le Messie des talmudisants reste le *pivot de la foi judaïque*. — Lettre de M. Lévy Bing sur le Messie, chef-d'œuvre de clarté. — L'unification des peuples doit s'opérer, afin qu'Israël puisse être, au-dessus d'eux tous, le peuple-Pape. — Le toast universel. — La patrie de cœur et définitive de tout Juif, c'est donc encore la Judée. — Cependant le Messie ne sera pas de nature divine. — Il rebâtira Jérusalem et y ramènera les Juifs délivrés. — Le Juif talmudique se nourrit de l'espoir de la conquête et de la spoliation des peuples qui lui donnent droit de cité. — Preuve, anecdotes. — Pour le Juif progressiste, le Messie est l'époque philosophique actuelle, qui renverse l'Eglise et Talmud ; pour le Juif orthodoxe, cette époque est une des étapes qui préparent le Messie réel. — Grottesques superstitions. — Familles messianiques, descriptions . . . . . 457 à 479



DEUXIÈME DIVISION. — LE MESSIE JUDAÏQUE, SUITE, RÉALITÉS  
ET CONJECTURES.

L'attente d'un Messie, futur dominateur des peuples, est l'attente « du noyau indestructible de la nation ». — Malgré les opinions dissidentes des réformistes, un événement les rallierait aux croyants. — Si quelque sélecteur se donnait pour le Messie, les Juifs pencheraient-ils de son côté ou du côté des Etats qui les ont faits citoyens ? — Rapports évidents entre le Messie que le Juif attend, et l'homme que le chrétien désigne sous le nom d'Antéchrist. — Tout se prépare pour la grande unité cosmopolite dont cet homme doit être l'expression. — Lorsque s'achèvera l'œuvre de déchristianiser le monde, le monde ne pourra-t-il accepter pour maître un fascinateur de race juvénile ? — Exemples de dominateurs repoussés, puis unanimement acceptés. — Exemples d'hommes tout à coup sortis du néant pour s'élever au pinacle en temps de tourmente. — Du train de vapeur dont vont les idées et les choses, comment s'étonner que surgisse du sein de Juda celui qui réalisera les idées de souveraineté cosmopolite dont les Juifs sont les apôtres ? — Quelque Moïse ne se mettra-t-il pas à la tête de quelque formidable exode ? — Les Juifs ne peuvent-ils au moins se faire les seconds, et l'appoint, des forces de quelque conquérant ? — Exemples des ressources qu'Israël sait accumuler sur un même point ; possibilités, facilités. — Coup d'œil jeté des hauteurs de l'histoire sur l'avenir. . . . . 480 à 498

CHAPITRE APPENDICE

LES DEUX CABALES OU LA SCIENCE DES TRADITIONS

PREMIÈRE DIVISION. — LA CABALE DIVINE.

Cabale, ou traditions orales de la Synagogue antérieures aux livres bibliques. — Les deux branches de cette cabale d'ordre divin. — La cabale est confiée à un corps spécial de docteurs. — Corruption de la cabale, devenue un réceptacle de superstitions magiques et de goétie. 499 à 503

DEUXIÈME DIVISION. — LA CABALE MAGIQUE OU DE GAUCHE, C'EST-À-DIRE  
LA CABALE PHARISAIQUE.

Elle est le dogme de la magie, la clef des sociétés secrètes ou de l'occultisme. — Puissance souveraine qu'elle donne aux hommes qui la possèdent. — Les Juifs, nos maîtres en magie, en furent les dépositaires les plus fidèles. — Ses origines. — Elle est « enfantée par le besoin d'indépendance », c'est-à-dire de révolte. — Elle donne la connaissance des esprits de ce monde, et gouverne tout être par la vertu des lettres, des mots et des nombres. — Le monde est formé sur le plan mystique de l'alphabet. — La cabale est la clef du monde invisible, le secret du spiritisme antique. — Le cabaliste doit s'unir corps et âme aux Anges qui exercent leur influence sur les astres ; et c'est par leur nom qu'on les maîtrise. — Cette magie sidérale est celle des mathématiciens de Rome, c'est-à-dire des Chaldéens ou astrologues, qui, après avoir été les oracles du monde païen, furent presque à toutes les époques des oracles dans le monde chrétien. 504 à 513

## TROISIÈME DIVISION. — LA CABALE MAGIQUE.

Toutes les religions dogmatiques, nous dit un savant cabaliste, sont issues de la cabale. — « Toutes les *associations maçonniques* lui doivent leurs *secrets* et leurs *symboles*. » — Ces traditions sont jalousement conservées par le sacerdoce; et, d'après lui, les *Clavicules de Salomon* sont le rituel, disons le grimoire, d'un Pape. — Les principaux réceptacles de la cabale judaïque sont le Zohar et le Talmud. — Elle se retrouve chez tous les peuples, dans tout ce qui est mystère, et cette doctrine mystique descend des Chaldéens issus de Cham. — Abraham est dit magicien cabaliste, parce qu'il était Chaldéen. — Magie et goétie inséparables de la cabale. — Les Juifs, qui sont les plus fidèles dépositaires des secrets de la cabale, sont en magie les grands maîtres du moyen âge. — Représentant l'esprit de ténèbres, ou de l'occultisme, ils étaient les missionnaires et les *grands maîtres* de l'occultisme. — Les traditions cabalistiques glissent leur venin dans les diverses branches des connaissances humaines en raison de la part qu'y prennent les Juifs. — Exemple : la médecine exercée par les Juifs; elle est entachée de magie. — Ils mêlent la médecine à l'astrologie. — Les conciles et les Pères de l'Eglise contre ces pratiques. — Pour achever de pervertir la science sociale, les cabalistes, dont les princes sont des Juifs, font pénétrer la doctrine cabalistique chez les Templiers que les maçons se donnent pour ancêtres. — Leur but. — Révélation de leurs successeurs. . . . . 514 à 527

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES









